U d'/ of Ottawa
39003002408283

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/dcouverteett02marg

DÉCOUVERTES

ET

ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS

DANS L'OUEST ET DANS LE SUD

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

1614-1698

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR PIERRE MARGRY

Membre de la Société de l'Histoire de France,

Membre Correspondant des Sociétés de Massachusetts,

de Pensylvanie et de Buffalo.

DEUXIÈME PARTIE

LETTRES

DE

CAVELIER DE LA SALLE

ET

CORRESPONDANCE

RELATIVE A SES ENTREPRISES

(1678-1685)

Voilà la destinée d'un des plus grands hommes de ce siècle, d'un esprit admirable, capable d'entreprendre toutes sortes de découvertes.

HENRI DE TONTY.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXIX

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

F
352
.M325
1879
v.2

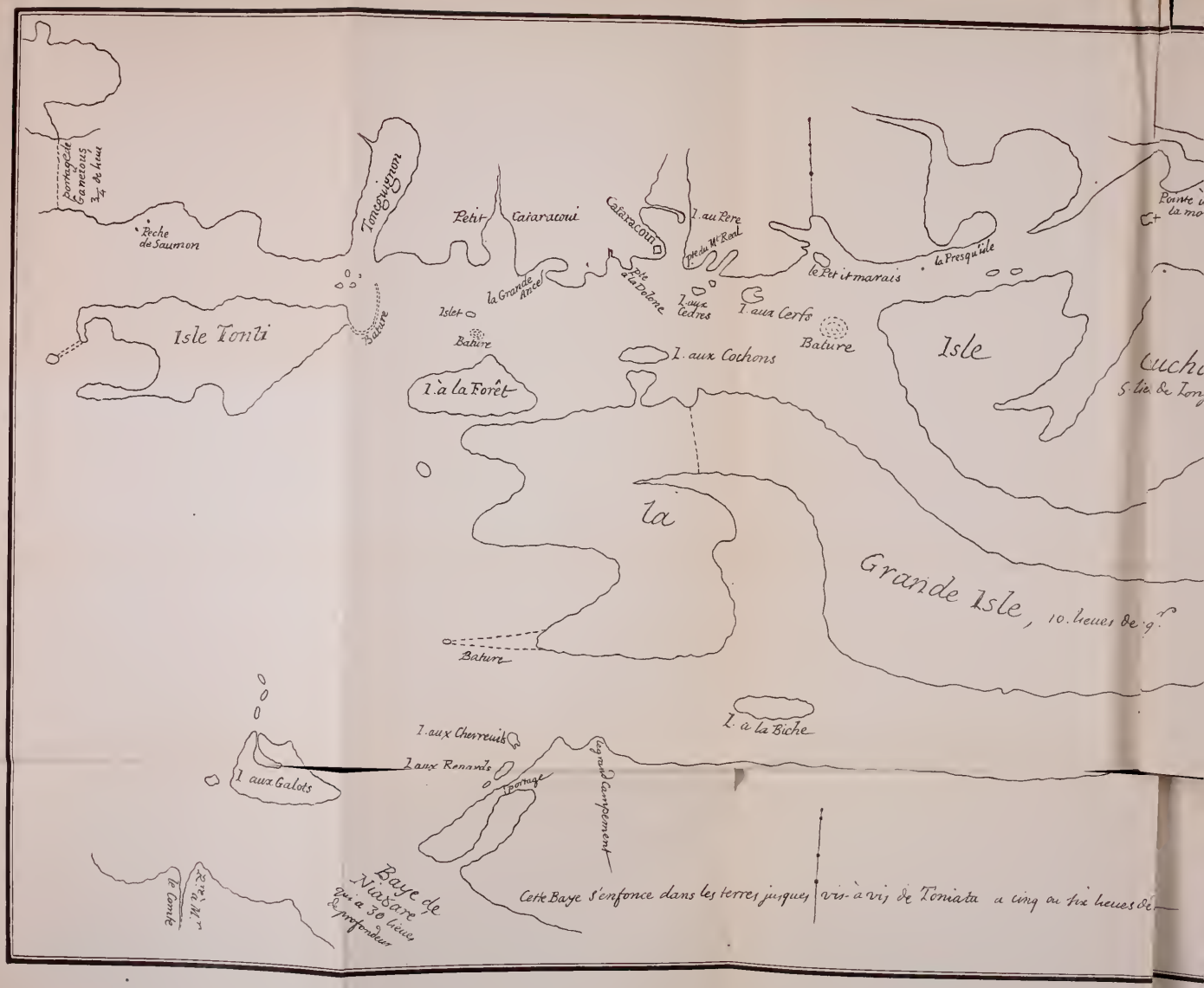
Portage de 6 a 7 lieues 3/4 de lieue
Pêche de Saumon
Tonagouiron
Petit Caiarawui
Caiaracoui
I. au Pere
Pte du Mr Roal
Pte à la Dalome
la Grande Ancel
Islet
Batture
Isle Tonti
I. aux Cedres
I. aux Cerfs
le Petit marais
la Presqu'isle
Batture
I. aux Cochons
I. à la Forêt
Isle
la
Grande Isle, 10. lieues de g.r
Batture
I. à la Biche
I. aux Cherreuils
I. aux Renards
I. aux Galots
Portage
le grand Campement
Baye de Niasare qui a 30 lieues de profondeur
Cette Baye s'enfonce dans les terres jusques vis-à-vis de Toniata a cinq ou six lieues de

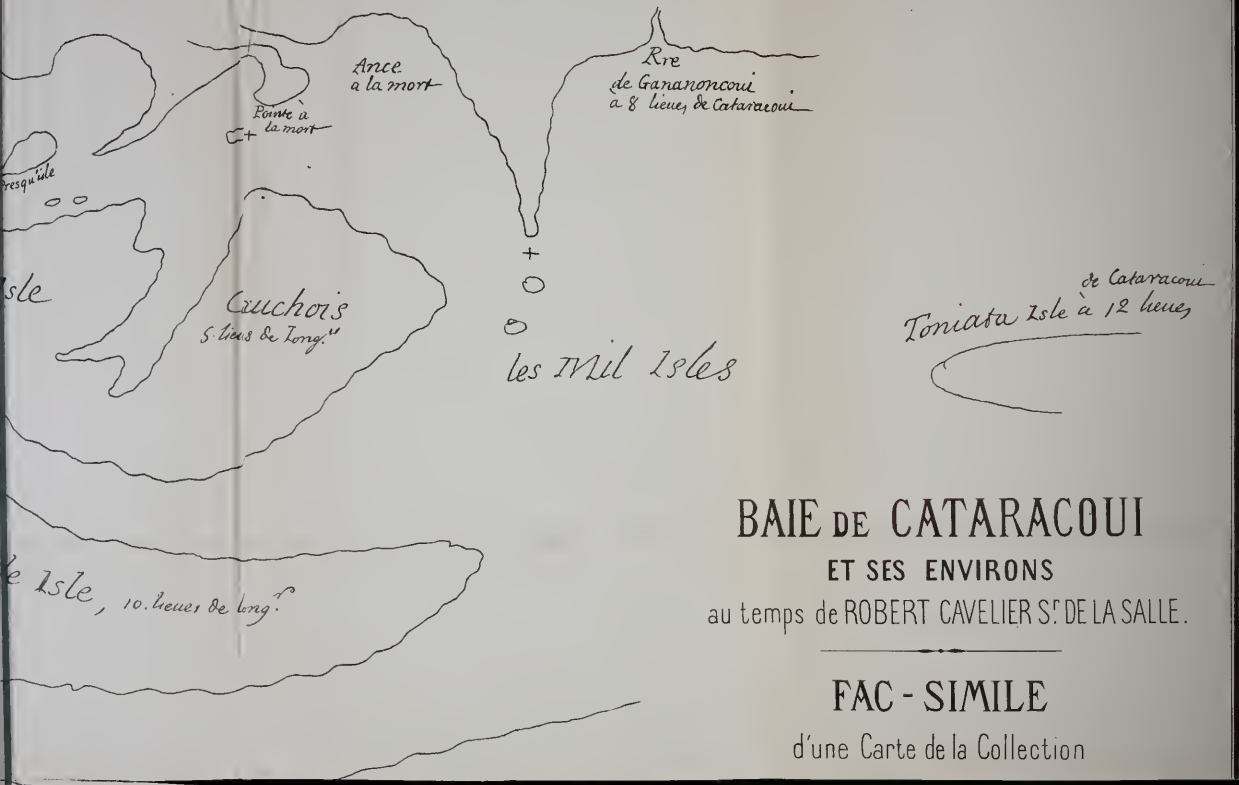

BAIE DE CATARACOUI

ET SES ENVIRONS

au temps de ROBERT CAVELIER S.r DE LA SALLE.

FAC-SIMILE

d'une Carte de la Collection

de J. B. BOURGUIGNON D'ANVILLE

conservée au Dépôt géographique du Ministère des Affaires Etrangères sous le N.° 7119.

Imp H. Lannia, 20, rue du Puits de l'Ermite Paris

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

I

CAVELIER DE LA SALLE PART DE FRANCE

POUR ALLER EN CANADA ET DESCENDRE ENSUITE
LE MISSISSIPI JUSQU'A SON EMBOUCHURE.
PROJET DU DÉCOUVREUR SUR L'ILE PERCÉE.
(1678.)

DON
DE M. LE C. LAPOINTE
A
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

ILE PERCÉE

I

DESSEIN DE CAVELIER DE LA SALLE

D'Y FORMER UN ENTREPOT

Extrait d'une lettre.

Les associez de la concession de l'isle Percée sont les sieurs de La Chesnaye et Bazire, fermiers des droits du Roy, avec le sieur Denys, bourgeois de Québec, qui a commencé cette entreprise et en a encore la conduite à present, dans laquelle ses associez ont esté satisfaits, et sont dans le dessein de continuer. Elle auroit esté plus avancée sans l'embarras de la guerre, qui les a arrestez et a causé beaucoup de despense.

Le sieur de La Salle est parti en résolution de s'accommoder d'une portion du sieur Bazire, mort depuis quelques mois, dans l'espérance, si cette affaire réussit comme il en est

dersuadé, qu'outre les avantages qui luy pourroient en revenir ainsi qu'aux autres associez, il auroit encore celuy de faire porter les marchandises nécessaires à son fort de meilleure heure et à meilleur marché.

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

II

ARRIVÉE DE CAVELIER DE LA SALLE

EN CANADA.

TRAVAUX QU'IL FAIT EXÉCUTER AU FORT FRONTENAC ET A L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE DE NIAGARA. — CONCESSIONS DE TERRES QU'IL Y ACCORDE.

LAC ONTARIO ET NIAGARA

I

LETTRE DE LAMOTTE DE LUSSIÈRE

ARRIVÉE DE LA SALLE EN CANADA. — SERVICES QUE LUI REND LAMOTTE DE LUSSIÈRE A KATAROKOUY, A NIAGARA ET CHEZ LES SONNONTOUANS

Dans le mois de Mars 1678, j'eus le bien de voir M. de La Salle, lequel m'engagea de sa compagnie dans la descouverte qu'il a faite aux Illinois, me promettant de me faire part de sa fortune. Je me résolus de le suivre partout sans aucun intérest que ses promesses, et pour ce sujet je fis mon équipage pour me rendre à La Rochelle, après luy avoir mis entre les mains une somme de 1,374 liv. sous sa bonne foy. Estant arrivé à La Rochelle, j'eus ordre de régler de tous comptes avec M. de Van Robert, d'avoir soin de ses gens pendant

deux mois et neuf jours, de payer la despense et de faire embarquer les marchandises, et M. de La Salle m'ayant joint à La Rochelle, où je l'attendois, nous nous embarquasmes. Estant arrivé à Québec, il me donna ordre de conduire ses gens à Montréal et ses marchandises où vous estiez. Monsieur, vous sçavez que je partis, le jour de saint Simon et saint Jude, avec ses gens et une partie des marchandises. Nous arrivasmes le 8 Novembre avec la fatigue que l'on peut avoir dans ces voyages, à Katarokouy, et, peu de jours après, je partis, suivant les ordres de M. de La Salle, pour me rendre à Niagara et choisir un lieu afin d'y faire un fort pour protéger la construction d'une barque, pendant lequel temps, pour assurer le passage à M. de La Salle, je partis à Noël de Niagara avec des présents pour me rendre aux Sonnontouans à pied au travers des bois, où nous fismes pour l'aller et le retour au moins quatre-vingts lieues. Je fis hisser le brigantin dans une ravine entre deux montagnes par le moyen du capestan, afin qu'il fust en seureté des glaces qui tombent de la chûte du lac Érié en abondance. Estant de retour à Niagara, j'y trouvay M. de La Salle qui estoit en impatience d'en savoir l'issue; il partit peu de jours après, et M. de Tonty, qui estoit à cette construction de la barque, eut advis que trente Sonnontouans devoient partir pour venir brusler ladite barque. Je fus obligé de retourner en canot par le lac Ontario, et par ce dernier voyage ils furent apaisez et en bonne intelligence. Par ce moyen il fut traité dix-neuf minots de bled d'Inde que j'envoyay à Katarokouy par Gastaret et le Gascon, vingt-deux minots que je menay à M. de Tonty qui estoit en impatience de mon retour, que je trouvay au Cap, où la première barque avoit péry, et dix-sept minots que j'amenay dans ledit brigantin,

après avoir fait repescher une ancre que M. de Tonty avoit laissée dans le lac. Je partis le lendemain pour retourner audit fort de Katarokouy pour y commander suivant les ordres de mondit sieur de La Salle sur certificat de celuy de M. le comte de Frontenac cy-joint. Toutes ces fatigues me causèrent une fluxion sur les yeux si grande que je fus obligé de descendre à Montréal craignant de perdre entièrement la veue. Depuis ce temps-là je n'ay veu mondit sieur de La Salle qu'en passant par le Montréal. Il s'en alloit en France, où il me promit toutes sortes de satisfactions, mesme de payer à M. Plet 400 liv. ou 500 liv. de marchandises qu'il m'avoit demandées, lorsque je partis dudit fort, de me récompenser et satisfaire de toutes les despenses que j'ay faites depuis mon départ de Paris jusqu'à présent. Ainsy, Monsieur, si vous avez la bonté de vous souvenir de moy, je resteray toute ma vie, etc.

II

LETTRE DE CAVELIER DE LA SALLE

A LAMOTTE DE LUSSIÈRE

A Niagara, le 27 Janvier 1679.

Monsieur, je ne vous diray plus rien des sentiments que j'ay de vostre zèle et de vostre courage. Il ne me reste qu'à vous prier d'avoir autant de fermeté à l'esgard de nos gens et que leur mescontentement ne vous fasse rien changer de ce que vous aurez une fois résolu, et de ce dont je vous auray prié

Lamarque a eu tort de prendre des vivres plus que pour deux jours. Je sçavois bien qu'il rencontreroit nos gens. Et je vous prie que rien ne vous fasse changer les mesures que j'ay prises. On a donné des vivres aux porteurs pour s'en aller. Je suis avec toute l'estime possible,

De La Salle.

Je vous prie de faire conserver la hache neuve et de donner du bray aux porteurs.

Pour M. de La Motte.
Pot à Bray, au lac Saint-François.

III

DEPENSES FAITES PAR LA SALLE

DE 1675 A 1684, AU FORT FRONTENAC ET AU POSTE ÉTABLI PAR LUI A L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE DE NIAGARA.

Le sieur de La Salle a acheté en 1675 le fort Frontenac aux conditions suivantes :

1° De rembourser la somme de 10,000 liv. employée à la construction du fortin de pieux que M. le comte de Frontenac y avoit fait construire, dont il a quittance de M. Duchesneau, alors intendant de la Nouvelle-France.

2° Comme, depuis, les sieurs Le Ber et La Chesnaye en avoient jouï deux ans et avoient fait pour environ 9,000 liv. de despense, pendant que le sieur de La Salle estoit en France, il fut obligé de les payer. Cela paroist par un compte de feu le sieur Bazire, associé du sieur La Chesnaye, que ledit sieur de La Chesnaye a laissé en la Nouvelle-France.

3° Feu Monseigneur Colbert obligea encore le sieur de La Salle à y entretenir vingt hommes à ses despens pendant deux ans, et à tousjours une garnison pareille à celle de Montréal, ce qu'il a fait comme il paroist par l'extrait des reveues de M. le comte de Frontenac, et la despense en a esté très-grande et de plus de 18,000 liv. par an, tant pour les gages des hommes que pour les farines qui coustoient 11 liv. le minot, rendues audit fort où il les falloit faire voiturer de Montréal, n'ayant pu y recueillir de bled les quatre premières années par divers accidents qui empeschèrent de profiter de la bonté des terres qui depuis en ont produit de très-bon.

4° Les Iroquois qui demeurent autour du lac Frontenac, long de près de 100 lieues et large de 20, portant à la Nouvelle-York toutes les pelleteries pour en enlever une partie aux Anglois, il y a fait bastir des barques pontées, afin que les Iroquois, trouvant à leur porte et dans leur route les choses dont ils ont besoin, préfèrent cette commodité au bon marché qu'ils ont des Anglois. On en auroit tiré de très-grands avantages, si les divers naufrages arrivez ès années 1678 et 1679 et les vols domestiques n'en avoient osté les moyens. On n'a pas laissé d'en faire rebastir deux autres depuis, une de trente-cinq à quarante tonneaux et l'autre de vingt-cinq.

La despense en monte à près de 9,000 liv., et il ne faut pas s'en estonner parce que le fer, les cordages, estoupes, toiles, goudron, bray, ancres et autres agrès, coustoient 2 s. de la liv. pesant à porter de Montréal au fort Frontenac, à cause de la difficulté des rapides, outre que l'esloignement des lieux oblige à augmenter les gages des hommes qui y travaillent.

5° On y a fait défricher plus de 100 arpens de terre, qui sont maintenant en labour et rapportent de fort bon bled. On

sçait que chaque arpent vaut 110 livres dans le reste du Canada, et il en a cousté davantage au fort Frontenac pour les raisons alléguées.

6° On y a fait conduire de Montréal un nombre considérable de bestiaux, avec les despenses qu'il est aysé d'estimer par la distance de 70 lieues et la difficulté des chemins qui n'avoient point esté pratiquez et qu'il faut faire en des lieux très-difficiles. Ils ont esté réduits à vingt par le désordre qu'a fait au fort Frontenac M. de La Barre depuis qu'il s'en est emparé.

7° Le sieur de La Salle a aussy estably plusieurs habitans qu'il y a fait passer à ses despens avec leurs familles, les y a nourris et fournis de tout ce qu'ils ont eu besoin pendant deux années entières.

8° Il a beaucoup augmenté les logemens, basti de très-belles granges et estables avec un moulin qui est prest à lever.

9° Il l'a fait fermer d'une bonne muraille du costé de la terre, qu'il auroit achevée du costé de l'eau s'il n'en avoit pas esté empesché par les occupations de sa descouverte; cette muraille a 93 toises de longueur, 3 pieds d'espaisseur et 15 pieds de hauteur.

10° Il a esté encore obligé de payer des farines que M. de La Barre y avoit envoyées aux despens du Roy, et qui sont employées dans les Estats.

11° Il a une maison à l'emboucheure de la rivière de Niagara, le plus important poste de tout le lac pour couper le commerce des Anglois et où les barques du fort peuvent aller en deux jours, qui couste autour de 2,000 livres. Il n'a resté qu'elle de l'incendie arrivé au fortin qu'on y avait fait.

La situation de ce fort est très-avantageuse, tant à cause

de la bonté des terres, de l'abondance de la chasse et de la pesche que de la douceur du climat, beaucoup plus tempéré que le reste de la Nouvelle-France. L'hiver y est beaucoup plus court de la moitié et beaucoup plus doux, tellement qu'on y fait les semences à loisir et qu'on y en auroit assez pour y cultiver encore le lin et la chanvre. Il y a près de là de fort beaux pasturages propres à y faire de grandes nourritures de bestes, dont les cuirs et les suifs seroient grandement utiles.

On voit autour du lac des pommiers sauvages, des chastaigniers et des noyers, dont les Sauvages font de très-bonne huile aussy bien que de plusieurs autres graines, mesme des meuriers, pruniers, cerisiers et toutes les espèces de bois à bastir, de la pierre et autres matériaux nécessaires.

Le port en est fort beau, l'entrée seure, le fond excellent, à l'abry de tous vents, la navigation très-belle par tout le lac, où on trouve en divers endroits des havres pour se retirer.

Presque toutes les pelleteries des Anglois passent par ce lac, à la réserve de celles qui viennent du costé des Illinois, d'où les Iroquois les rapportent par la rivière Ohio, tellement que le fort Frontenac et l'establissement de Niagara estans fournis de denrées, on peut les détourner et faire descendre à Québec, et par là mettre le castor en la disposition des François, de qui les autres nations seroient obligées de l'acheter ; les barques y sont très-nécessaires tant pour faciliter les transports que pour aller au devant de ceux des Sauvages qui prendroient d'autres routes.

Il y a encore tout autour de ce lac quantité d'eslans, ours, loutres, martres, pécans, loups cerviers, chevreuils, cerfs, biches, etc., dont on peut avoir les peaux à bon marché, à cause

qu'elles sont peu estimées des Anglois et difficiles à y porter, les Iroquois y allant le plus souvent par terre.

Ce poste estant conservé, on n'a rien à craindre de leurs entreprises sur nostre colonie, parce qu'au moyen des barques on peut tomber sur leurs habitations sans qu'ils soient préparez, n'ayant point de connoissance de nostre marche au milieu du lac, ny par conséquent le loisir de se retirer ou de profiter des avantages qu'ils ont à leur manière de faire la guerre. Ils ne s'y résoudront jamais, tant qu'ils se verront menacez d'un péril si proche et qui leur seroit inévitable.

Il est encore d'une grande importance pour arrester de ce costé-là les prétentions des Anglois qui s'en sont approchez par la Pensilvanie, dont l'extrémité aboutit presque au pays des Iroquois.

Il a de plus empesché et empeschera doresnavant l'effect des desseins des mesmes Anglois qui avoient entrepris d'attirer chez eux, par le moyen des Iroquois, les nations des Outawas. Ils devoient s'y rendre par le chemin qui conduit au lac Huron du village nommé Teiaigon, et ils l'auroient fait si M. de Frontenac n'avoit placé ce fort sur leur route, dont tout le pays a ressenti l'utilité, tant pour la conservation du commerce et de la paix que pour arrester le libertinage de nos déserteurs, qui avoient par là un chemin très-facile à se retirer chez les estrangers.

C'est l'endroit de la Nouvelle-France duquel on peut le plus espérer pour l'establissement de diverses manufactures de cuirs et laines des bestiaux qu'on y peut élever avec beaucoup moins de frais que dans les lieux plus froids, où la longueur de l'hiver oblige à de grandes despenses pour les nourrir et loger pendant cette saison ; ce qu'il faut faire pour porter

de Montréal au fort Frontenac les choses nécessaires est diminué de beaucoup à présent que les vivres se trouvent sur le lieu et que les barques qui y sont peuvent descendre 25 lieues au devant des canots qui y conduisent les denrées et dont on est obligé de se servir, à cause des rapides qui interrompent la navigation en quatre ou cinq endroits. Il est facile de la diminuer encore, parce que comme chaque interruption n'est pas longue, si on y donnoit des habitations à des gens qui y eussent des charrois pour faciliter les transports dans les lieux qui ne sont pas navigables et des bateaux pour aller d'un rapide à l'autre, il en cousteroit beaucoup moins et on pourroit amener aisément ce qui se peut tirer du lac Frontenac et de ses environs.

On donne présentement aux canoteurs 8 fr. du cent pesant au lieu de 12 qu'il falloit avant la construction des barques; deux hommes mènent à chaque voyage le poids de douze à treize cents; et ils employent ordinairement douze à quinze jours à monter et quatre à cinq à descendre, tellement que depuis le commencement de la navigation au mois d'Avril jusqu'à la fin de Novembre que les glaces la ferment à Montréal, ils peuvent faire dix à douze voyages et porter par conséquent douze à treize cents pesant.

Ils sont obligez de rapporter gratuitement en redescendant autant de pelleteries que les canots peuvent en contenir, tellement que le retour n'augmente point la despense.

Elle consiste donc précisément :

1° Au fret et risques des denrées depuis la France jusqu'à Montréal; le fret va à 50 liv. le tonneau, qui revient à 6 d. la livre, l'asseurance à 6 ou 7 pour cent.

2° En faux frais d'embarquement et débarquement, em-

tallage et déballage, qui sont peu considérables et communs à bout ce qu'on porte à la Nouvelle-France.

3° Au payement des voituriers de Montréal au fort Frontenac, à raison de 8 liv. le cent pesant comme il a esté dit.

4° A l'entretien de la garnison, la nourriture de laquelle peut estre prise sur le lieu et qui peut beaucoup servir à la seureté d'un commerce, vingt hommes y suffisant qui y resteroient tousjours avec autant d'autres qui iroient et viendroient dans les barques et canots et feroient les semences et récoltes sans qu'il en coustast rien, parcequ'ils s'obligeroient volontiers, pourveu qu'on leur promist de les employer plustost que d'autres à la traite où ils peuvent gagner considérablement, sans faire tort à ceux qui en auroient la disposition, parcequ'on a coutume de les y envoyer à moitié de profit de celuy qu'ils peuvent faire au-delà du prix des marchandises. Cet intérest les oblige à s'y employer plus utilement et ils consomment à leur retour ce qui leur en revient, tellement que la despense de la garnison, d'un commandant et d'un sergent n'ira pas à plus de 4,000 liv., qu'on retirera bien du profit que les traiteurs feront en des lieux où les barques ne peuvent aller.

5° L'adoub et despense des barques et de six matelots et un pilote pour l'entretien des barques. Il n'est besoin que d'un charpentier calfateur qui peut servir de matelot ou de pilote; ses gages iront à 300 liv. et les agrès autant tous les ans, les gages de six matelots à 1,200 liv. par an.

Ces deux postes seront suffisamment fournis de marchandises en y envoyant pour 20,000 liv. par an, employées en France en denrées propres à la traite, et il faudra soixante voyages de canot pour les y faire porter à raison de 40 liv.;

les voyages augmentent le prix des marchandises de 2,500 liv. ou environ.

Le fret de France à Montréal à raison de trente tonneaux et 50 liv., le tonneau ira à 1,500 liv.

L'asseurance du principal à 7 p. 100 fait 1,400 liv. ; les faux frais à 100 escus.

La despense des barques, pilotes, charpentiers et matelots à 4,000 liv., tellement que les avances et les frais iront à la somme de 33,500 liv.

Mais il est à remarquer que les payemens qui se font aux voituriers, matelots, soldats, et pour l'entretien des barques, se font en denrées au prix du pays, qui est ordinairement le double de celuy de France, et partant que la despense en est moins qu'il n'est marqué.

Pourveu qu'on ait toujours soin d'avoir du pain suffisamment pour en vendre aux Sauvages, les bleds qu'on recueillera en payeront une grande partie, puisqu'il est certain qu'on peut leur en distribuer jusqu'à deux cents minots par an sur le pied de 40 liv. le minot, donnant aisément un castor valant 4 fr. pour un pain de quatre à cinq livres, outre qu'un armurier et un taillandier à chaque poste peuvent de leur mestier, en raccommodant les armes et les haches des Sauvages, gagner, tous les frais faits, plus de 1,000 fr. chacun par an.

Pour y faire le commerce avec avantage, il faut employer 20,000 liv. en France à acheter l'assortiment qui suit.

Cinq tonneaux d'eau-de-vie à raison de 200 liv. le tonneau. Cinq tonneaux de vin à 40 liv. le tonneau. Deux mille aunes de serge de Poitou bleue à raison de 2 liv. l'aune. Mille aunes de couverte à l'Iroquoise à 2 liv. 10 s. l'aune. Mille huit cents

chemises blanches à 30 s. pièce. Cinq cents paires de bas à 25 s. a paire. De grosse rassade noire à 10 fr. la livre. Un millier de haches de traite à 7 et 8 s. Quatre mille livres de poudre à 10, à 12 s. Sept mille livres de balles et trois mille de plomb à 120 liv. le millier. Vingt fusils à 10 liv. pièce. Deux mille quatre cents couteaux à 30 s. la douzaine. Cent douzaines de battefeu à 25 s. la douzaine. Cinquante douzaines de grands miroirs en fer-blanc à 30 s. la douzaine. Cinquante livres de vermillon à 3 liv. la livre. Deux cent soixante aunes escarlatine à 4 liv. l'aune, et quatre cents livres de tabac.

Ces choses traitées aux Sauvages produiront ce qui suit.

On leur donne chopine d'eau-de-vie par castor et partant quand on n'en vendroit que deux tonneaux et demy, laissant le reste pour la despense du fort et pour payer les soldats et matelots, à qui on la vend 100 s. le pot, les dix bariques qu'on traiteroit aux Sauvages, à raison de cent pots la barique et de quatre castors par pot, produiront quatre mille castors de 4 liv. pièce, ou la valeur en autre pelleterie, qui feroient 16,000 liv. et partant 15,000 liv. de profit.

Le vin serviroit aussy à payer les frais des voitures et des gages à raison de 40 s. le pot.

L'aune de serge de Poitou se vend 6 fr. aux Sauvages, et celle de la couverte à l'Iroquoise 8 liv., et partant sur ces deux articles il y auroit 13,000 liv. de profit.

Les chemises se vendent au moins 100 s. et les bas 8 liv., tellement que sur ces deux articles il y a plus de 4,000 liv. de gain.

La livre de chaudière se vend 4 fr., et partant sur cet article il y aurait 5,500 liv. de profit.

La rassade se vend 8 fr. la livre, et les haches 30 s. pièce,

tellement qu'on gagneroit sur ces deux articles près de 2,000 livres.

La poudre se vend 40 s. la livre et le plomb 20 s., qui feroient, sur ces deux articles, plus de 13,000 liv.

Les fusils se vendent 24 liv. pièce, et partant produiroient 2,400 liv. plus que leur prix.

Le tabac se vend 8 fr. la livre, partant donneroit plus de 2,000 fr. de profit.

Sur l'escarlate on gagneroit moitié, qui vaudroit 1,000 liv.

On profite beaucoup d'avantage à proportion sur les autres menues denrées, comme couteaux, vermillon, battefeu, tellement qu'avec 20,000 liv. employées à propos, on peut faire 20,000 escus de gain, tous frais faits par chaque année, à présent que tous ceux qu'il a fallu pour les bastimens, les barques, les défrichemens, les transports de vivres et autres semblables, ont esté faits par le sieur de La Salle qui n'auroit pas laissé, quoyqu'il ayt eu à les essuyer, de retirer des avantages considérables sans les grandes pertes qu'il a souffertes plustost par l'envie de ses envieux que par l'effect de sa mauvaise fortune ou par l'effet des tempestes.

IV

CONCESSION D'UNE ILE

SUR LE LAC ONTARIO A FRANÇOIS DAUPIN, SIEUR DE LA FOREST. CONDITIONS QUE LUI FAIT CAVELIER DE LA SALLE JUSQU'A SON RETOUR DE LA DÉCOUVERTE DE LA LOUISIANE

Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, seigneur du fort de Frontenac et terres en dépendantes, gouverneur dudit fort.

10 Juin 1679.

Avons donné et concédé par ces présentes à François Daupin, escuyer, sieur de La Forest et à ses hoirs, successeurs et ayants cause, l'isle appelée Belle-Isle et par les Iroquois nommée Yanouniouen, située à l'ouverture du lac Frontenac, entre les deux isles de Kaouenesgoan, s'estendant une lieue en longueur, au moins telle qu'elle est et se comporte, à titre de fief et de seigneurie avec l'islet aux Bœufs et les islets adjacents situez au sud de ladite isle de Belle-Isle, vis-à-vis l'une des pointes de l'isle de Kaouenesgoan vers le large dudit lac, à mesme titre de ladite isle de Belle Isle avec droit de basse et moyenne justice, droit de chasse et de pesche sur l'estendue desdites terres et le long d'icelles, dans ledit lac; droit de faire la pesche au saumon, l'automne, dans la rivière de Kataragensu, de moulin pour ses habitans seulement; droit de conserver telle quantité de terre en bois de haute futaye et taillis qui sera nécessaire pour son usage et pour son plaisir. Luy cédons le droit de présenter à la cure de ladite isle

comme relevante du fort Frontenac, quand le cas echerra, à la charge de foy et hommage qui sera rendu par ledit sieur de La Forest, ses hoirs, successeurs ou ayants cause, audit fort de Frontenac à chaque mutation, et autres droits seigneuriaux, quand le cas escherra, conformément à la coustume de Paris pour les droits féodaux et autres droits particuliers portez par la concession qui nous en a esté faite par Sa Majesté et nostre droit de chasse, pesche et moulin sur les lieux où nous luy en avons concédé le droit, et que les appellations de ladite justice ressortiront à celle dudit fort, au moyen de quoy ledit Sieur, ses successeurs et ayants cause pourront avoir leur maison environnée de pont-levis, barbacanes, tourelles et fossez. Et de prendre le bois mort et celuy nécessaire pour les bastiments dudit sieur de La Forest, ses successeurs ou ayants cause, dans l'isle Kaouenesgoan appelée Grande Isle, tant qu'il sera nécessaire, à la réserve de ceux que les seigneurs suzerains ou propriétaires auroient retenus ou voudroient retenir, à la charge de par le sieur de La Forest de tenir ou faire tenir feu et lieu sur ladite terre et de faire travailler au défrichement d'icelle dans un an du jour de nostre retour du voyage que nous allons faire pour *la descouverte de la Louisiane*[1] et que ledit sieur de La Forest ne pourra faire de société avec personne pendant huit années du jour des présentes sans nostre consentement par escrit pour la traite avec les Iroquois, ausquels néanmoins il pourra pendant ledit temps traiter ses effets, sans autre consentement; ne pourra aussy donner, louer, vendre ny engager ladite terre à d'autres pendant ledit espace de huit années sans nostre consentement; ne pourra aussy ledit

1. C'est, à ma connaissance, la première fois que cette dénomination est donnée aux terres que La Salle va parcourir.

Sieur, ses hoirs, successeurs ou ayants cause, vendre, donner, louer, ny engager à quelque titre que ce puisse estre à perpétuité ladite isle et ses dépendances à gens de mainmorte ny les y establir sans le consentement du seigneur suzerain, qui sera pour lors obtenu par escrit, ausquelles conditions ladite terre, isles et islets, qui dessus, demeurera audit sieur de La Forest et à ses hoirs, successeurs ou ayants cause, en pleine et paisible propriété et jouissance.

Fait au fort Frontenac, le 10 Juin 1679.

Signé : Cavelier de La Salle.

Et au-dessous est escrit :

Collationné à l'original et à l'instant rendu par le notaire royal en la prévosté de Québec, soussigné à Québec, le 11e jour d'Avril 1682.

Signé : Rageot.

III

EMBARRAS DE CAVELIER DE LA SALLE

ET CURIOSITÉ EN FRANCE SUR SES ENTREPRISES.

EMBARRAS DE LA SALLE

I

SOCIÉTÉ FORMÉE PAR LA SALLE

POUR L'EXPLOITATION DE SON PRIVILÉGE.

SES PELLETERIES SAISIES. — ORDONNANCE DU CONSEIL SOUVERAIN OBLIGEANT LA SALLE A PAYER L'ABBÉ SON FRÈRE.

Cavelier de La Salle, n'ayant pour l'exécution de ses desseins d'autres ressources que l'exploitation d'un privilége, avait, paraît-il, formé une société dans laquelle étaient entrés les sieurs Robert Cuillerier, Ranuys, économe du seminaire de Montréal, Pougnot, Jacques Leber, Aubert de La Chesnaye, Aubuchon, Gauthier de Comporté, prévôt des maréchaux de France ; mais les sommes qu'ils avaient pu lui fournir ne suffisant pas soit aux nouvelles avances nécessaires, soit au payement d'anciennes dettes contractées par le découvreur, ses principaux créanciers de Montréal, MM. Migeon, Giton, Peloquin, F. Charon, avaient fait saisir au fort Frontenac ses pelleteries, qui avaient été placées en garde au séminaire. Mais La Salle

avait également à Québec des créanciers, et parmi ceux-ci le comte de Frontenac, gouverneur du Canada. L'intendant fit alors transporter et mettre sous le scellé les pelleteries à Québec, après les avoir fait peser devant les créanciers de l'abbé Jean Cavelier. — Parmi les pelleteries laissées à Montréal par M. de La Salle, Robert Cuillerier dit qu'il y avait deux cent quatre-vingt-quatre peaux d'enfans du diable. — C'est sans doute vers cette époque qu'intervient l'arrêt suivant du Conseil souverain, que feu M. l'abbé Ferland, dans une note qu'il m'a communiquée, a résumé ainsi :

Novembre 1679.

« Veu..... la Cour ordonne que ledit sieur Cavelier (Jean), prestre, docteur en théologie du séminaire de Montréal, sera payé de la somme de 14,999 liv. à luy deues par ledit sieur de La Salle, son frère, et qu'il avoit donné ordre audit Monseignat, son commis, de luy payer. »

Une partie de cette somme avait été payée à Mme Cavelier, mère de Jean et de Robert.

II

PERTE DU *SAINT-PIERRE* A L'ILE PERCÉE

LA SALLE S'ENTEND AVEC M. DE FRONTENAC.

Lettre de Massiac de Sainte-Colombe, Ingénieur de la marine, à Nicolas Thoynard.

Brest, le 4 Décembre 1679.

Il est venu icy un passager de Belle-Isle (il a laissé un vaisseau de Canada) pour La Rochelle, que j'ay questionné sur

vostre monsieur de La Salle. Il m'a dit qu'il estoit dans les bois, c'est-à-dire qu'il avoit disparu et qu'on croit que ce ne sera que jusqu'au despart de ses créanciers, qui s'en retournent en France, ou s'en sont retournez, pour jouir encore un an de l'argent qu'il leur doit. Il avoit de la pelleterie sur le *Saint-Pierre*, qui s'est perdu à l'Isle Percée, et comme il avoit disparu avant qu'il sceust cette perte, on croit qu'il en sera plus disparoissable. On croit qu'il s'entend avec M. de Frontenac, qui tasche de faire ses affaires par toutes voyes et qui sous divers prétextes envoye aux bois, ce qui est très-expressément deffendu depuis que la pelleterie a été mise en party, n'estant permis qu'à la Compagnie d'aller faire la traitte dans les bois. M. Duchesneau intendant a. . . . . qu'il y avoit. . . . hommes. . . . . les fit arrester suivant les ordres qu'il en avoit. M. de Frontenac, qui estoit alors à Montréal, s'en retourna à Québec pour les mettre en liberté d'autorité absolue. Il fait tous les jours des avanies à l'intendant, dont je crois qu'il ne sera pas bon marchand. Ils ont le diable au corps d'avoir mis ce négoce en party. Plusieurs particuliers s'y estoient enrichis, témoin M. Patoulet, intendant aux Isles, jadis secrétaire de M. Talon, qui y a gagné 7,000 liv. de rente. C'est Lagny, les deux frères La Chesnaye, un appelé Héron et deux autres marchands qui donnent 40,000 escus tous les trois ans au Roy. Cela est contraire aux descouvertes, etc.

III

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA SALLE

Extrait d'une lettre de Cabart de Villermont à M. Labèce, avocat en parlement, pour rendre à M. Denys, à La Rochelle.

Je vous envoye ci jointe une lettre que j'escris au Père Beschefer, supérieur des Jésuites à Québec, auquel j'ay desja escrit un gros paquet par une autre voye. Comme il est *fort de mes amys et mesme parent* et qu'il a bien du crédit où il est, j'ay creu qu'en luy recommandant vos intérests en tout ce qui dependroit de luy, cela vous pourroit estre de quelque usage. Tousjours cela ne peut vous nuire, et n'est que bon. C'est un fort honneste homme et fort officieux, et qui a bien de l'amitié et de la considération pour moy et pour tout ce que je luy recommande. Je ne doubte point que vous ne l'ayez desja connu au voyage que M. de Frontenac vous fit faire à Québec il y a quelques années.

Informez-vous bien à Québec des succez de l'entreprise de M. de La Salle pour m'en faire part.

IV

VOYAGES DE LA SALLE

DU LAC ONTARIO AUX ILLINOIS, ET DES ILLINOIS A MONTRÉAL. — IL BATIT LE FORT CRÈVECŒUR. OBSTACLES QU'IL RENCONTRE. PRÉPARATIFS POUR ACHEVER LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

PRÉPARATIFS

POUR ACHEVER LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

I

PRÉLIMINAIRES DE L'EXPLORATION

---

11 Novembre 1680.

Le sieur de La Salle est arrivé en Canada le 15 septembre 1678 avec pouvoir de faire la descouverte des pays où conduit la grande rivière dite Mississipy. Il hyverna au fort de Frontenac, où il fit construire une barque au lieu nommé Niagara; ensuite s'embarqua avec vingt-deux hommes pour traverser le lac Erié et entra dans le lac des Hurons; ensuite vint mouiller en un lieu nommé Missilimakinac, qui est le grand abord des nations Outaouases.

Duquel lieu il avança dans le lac des Illinois jusques aux isles Huronnes, d'où, ayant renvoyé sa barque, il poussa outre avec huit canots et se rendit dans un village des Illinois, et après avoir fait encore quelque chemin commença un fort

nommé Crevecœur et une barque de quarante tonneaux pour la faire descendre dans la grande rivière Mississipy que l'on croit se descharger dans le grand golphe Mexique, ensuite partit pour se rendre au fort de Frontenac, de là à Montréal, d'où il est reparty au mois de Juillet pour retourner entièrement faire ses descouvertes.

II

CAVELIER DE LA SALLE S'ÉTABLIT AUX ILLINOIS

Lettre du Découvreur à un de ses associés [1].

1679. — 29 Septembre 1680.

... Garçons, ils sont prompts, vifs et actifs beaucoup plus que les autres Sauvages avec lesquels ils sont seuls sujets à se quereller et se battre les uns les autres, tous ceux que nous avons connus jusqu'à présent ne s'emportant jamais. Ils ne connoissent ny la boisson, ny les vices qui en sont la suite. Ils y sont adonnez aux mesmes superstitions que le reste despeuples de l'Amérique, observant leurs songes et croyant de la création du monde à peu près les mesmes fables, si ce n'est qu'au lieu qu'il y en a qui prennent la tortue pour ce qui soustient la terre, ceux-cy l'attribuent à la loutre. Ils sont au reste dans une grande indifférence de ce qu'ils deviendront après

1. Il en manque le commencement; mais on peut se reporter, pour la compléter, à la Relation officielle de 1679 à 1681, dont le rédacteur s'est plus qu'inspiré de cette lettre et de la suivante puisqu'il les copie souvent, en ayant soin toutefois d'élaguer de son récit les passages difficiles où La Salle parle d'intrigues et nomme ceux dont il a lieu de se plaindre.

leur mort, et escoutent facilement tout ce qu'on leur en veut dire, sans en croire pourtant rien, prenant mesme plaisir à en entendre parler, comme nous à lire des romans. Ils ne sçauroient s'imaginer que Dieu se fasche ou veuille punir les pécheurs. Ils sont fort adonnez au larcin, plus amateurs de leur liberté qu'aucune autre nation, ne respectant que fort peu les anciens, ce qui fait que la paix et la guerre sont de moindre durée parmy eux, ne dépendant que du caprice de la jeunesse. Ils sont environ deux mille combattants qui se font craindre à leurs voisins, qu'ils surpassent en vigueur et en l'usage des armes à feu. Il n'y en a point qui les égalent à la course, mais les Iroquois sont plus braves et tellement redoutez d'eux qu'ils leur ont desjà fait abandonner deux fois leur pays, quoique esloignez de quatre cents lieues, et ils les y auroient encore contraints cette année s'ils ne s'estoient rassurez par nostre voisinage. Le calumet termine d'ordinaire les guerres entre eux et leurs voisins : les plus foibles venant sous cette sauvegarde faire un présent aux vainqueurs, arrestent leurs haches qu'ils ne prennent d'ordinaire que pour venger la mort de quelque parent tué par surprise ou par trahison, et se satisfont aussy tost qu'ils ont eu leur revanche. Il n'en est pas de mesme de celle que les Iroquois leur ont déclarée. Ils ne l'entreprennent qu'à dessein de destruire la nation qu'ils ont attaquée et ne s'en désistent jamais qu'ils n'en soient venus à bout. Ils l'ont entreprise contre les Islinois dans le temps où j'ay voulu y aller, et si je pouvois escrire toutes mes conjectures, j'aurois sujet de croire que ç'a esté à la sollicitation de ceux qui s'en sont servis pour imprimer de la terreur à mes gens et m'embarrasser, faisant entendre aux Iroquois chez qui ils demeurent que mon entreprise n'a point d'autre but que de

fournir les Islinois d'armes et de haches, et à ces derniers que je ne m'establis en leur pays qu'afin de les livrer à leurs ennemis, à qui ils font concevoir que je dois les livrer. En effect, le Père Allouez, Jésuite, ayant quitté les Islinois dans cette conjoncture, augmenta leur soupçon en se retirant chez les Miamis à qui il conseilla d'envoyer demander la neutralité aux Iroquois par un ambassadeur que je rencontray à un de leurs villages, nommé Tsonnontouan, avec des lettres pour les Pères Jésuites qui y demeurent ; mais eux ne trouvant peut-estre pas ma présence favorable à leur dessein, on fit la nuit après celle de mon arrivée avertir ces ambassadeurs de se retirer, leur disant que si ils tardoient un moment, les Iroquois leur casseroient la teste. Ils prirent la fuite avant le jour et je ne pus sçavoir la fin de cette intrigue. Je me vis cependant dans un engagement dangereux, quelque biais que je prisse, parce que d'un costé je sçavois qu'on excite il y a longtemps les Hiroquois à nous faire la guerre et qu'on tasche de m'en donner le tort en m'en faisant la cause. On n'espargne rien pour cela et il *se fait des pratiques qu'on n'ose descouvrir, parce qu'elles sont incroyables*. Je voyois bien que c'estoit une occasion favorable de les faire réussir et que les Iroquois donneroient aisément dans la pensée que j'allois secourir leurs ennemis, voyant le grand nombre d'armes et de munitions que je portois par leur propre pays et qu'eux-mesmes aidoient à transporter dans un endroit où le Sault de Conty interrompt la navigation. Il est impossible de faire ce transport à leur insceu et encore mesme plus dangereux de leur en vouloir dérober la connoissance. Il ne falloit qu'un mot pour les engager à s'opposer à mon passage, et je ne pouvois prendre le party de les forcer sans troubler la paix du pays.

Je m'avisay comme je vous le manday l'an passé de les prévenir. J'allay à Tsonnontouan et leur dis mon dessein et le prétextay le mieux qu'il me fut possible pour le rendre probable dans leur manière d'agir, et j'y réussis. Je leur fis entendre que pour un si grand dessein j'avois besoin de quantité d'armes et de munitions, feignant, outre le monde que j'avois, un nombre plus considérable qui me devoit joindre par un autre chemin qu'ils sçavent estre plus rude et où les transports sont plus difficiles, et que cette difficulté m'avoit fait apporter leurs provisions par le pays des Iroquois où j'espérois qu'ils m'aideroient en ce qu'ils pourroient, estant mes amis; qu'au reste je ne voulois pas leur cacher que je passerois par les Islinois, que j'avois dessein de n'attaquer aucune nation sur ma route, non pas par aucune amitié que j'eusse pour eux, mais parce que j'estois obligé d'obéir aux volontez du Roy, qui, estant aussy juste qu'il est puissant, ne veut pas que je fasse de mauvais traitement à ceux qui nous recevroient et le voudroient reconnoistre, que je prendrois mesme peut-estre leur terre et leur pays pour y semer du bled et y bastir une barque pour la continuation de mon voyage, mais que, comme je ne voulois point user de violence contre les Islinois, si ils ne m'y obligeoient par leur conduite, aussy dans les différends qu'ils auroient ensemble, je ne les favoriserois point contre les Iroquois, pourveu qu'ils n'allassent pas les attaquer proche des lieux où je serois estably, parcequ'en ce cas je serois obligé de les défendre.

Je fis assister à cette négociation deux pères Jésuites, afin de leur oster les moyens de destruire par la suite ce que j'aurois avancé et pour affoiblir davantage ce qu'on pourroit inventer et débiter sous main en mon absence; j'adjoustay que les

Iroquois voyoient bien que je parlois sincèrement et que je ne ressemblois pas à ceux qui, par passion ou par malice, débitent de nuit et en cachette les choses qu'ils n'oseroient soutenir en présence de ceux à qui ils parlent, et que si quelqu'un dans la suite leur vouloit donner de la défiance de mes desseins, qu'ils se souvinssent que les révérends pères Jésuites leur en confirmoient la sincérité, et que l'adveu public qu'ils en faisoient devoit avoir plus de force sur leur esprit que ce qu'un esprit mal fait pourroit, après mon départ, inventer de contraire à mes intentions. Ayant par cette ouverture et par les présens que j'y joignis calmé en apparence l'esprit des Iroquois, il falloit en faire autant dans celuy des Islinois. En arrivant à leur village, je me trouvay dans une nécessité qui y pouvoit nuire, mais il fallut passer par dessus toutes considérations dans l'impuissance où nous estions de descouvrir autrement des vivres. Ç'estoit le 1er de Janvier, et le village estoit vuide à l'ordinaire, tous les Sauvages estant allez dans les lieux où ils passent d'ordinaire l'hiver à la chasse; ils y laissent néantmoins dans des caches qu'ils font sous terre tout le bled d'Inde qu'ils destinent à semer le printemps et à leur subsistance pendant l'été, que la viande se corrompant en peu de temps leur manque ordinairement à cause qu'ils n'ont pas l'usage de la saler, et que leur grand nombre, lorsqu'ils sont ramassez, espouvante les bestes sauvages qui fuient dans les lieux qui ne sont pas habitez. Cette provision leur est précieuse, parcequ'elle est leur unique ressource, et on ne peut leur faire un plus grand déplaisir que d'y toucher en leur absence. Cependant l'hiver estoit commencé et nous estions au bout de nos vivres, estant impossible d'en emporter en canot pour aussy longtemps qu'il y avoit que nous avions quitté la barque. Il n'y avoit point d'ap-

parence de subsister par le moyen de la chasse. Le feu qui avoit couru depuis peu toutes les herbes de ces campagnes en avoit esloigné les bestes. Nous ne sçavions où nous pourrions rencontrer de ces peuples, et comme ils sont beaucoup ensemble, nous craignions de leur estre à charge et de n'en pas tirer de secours. D'ailleurs j'appréhendois que, continuant à descendre la rivière, les glaces ne nous arrestassent en quelque lieu où ne pourrions subsister. Il m'estoit fascheux d'entreprendre un navire si avant dans la rivière sans estre asseuré qu'elle fust navigable en bas, et il ne l'estoit pas moins d'emporter à ces sauvages autant de bled qu'il nous en falloit à trente hommes pour passer l'hiver, à cause du grand nombre que d'autres Sauvages ennemis des Islinois qui avoient passé avant nous en avoient enlevé. Enfin je me déterminay d'en prendre environ trente minots et de descendre la rivière aussy bas que les glaces me le permettroient et d'y faire transporter le bois du navire qu'on avoit commencé en haut, quand le printemps seroit venu, par le moyen des grandes pirogues dont les Islinois se servent, appréhendant, selon ce qu'on m'avoit dit et qui s'est trouvé très-faux, de n'en pas trouver plus bas.

Nous marchasmes quatre journées vers le sud-quart de sud-ouest le long de cette rivière et arrivasmes le cinquiesme de Janvier au lieu que les Sauvages appellent en leur langue Pimiteoui. Nous avions aperçeu, dès la veille, des fumées en traversant un petit lac; et ce jour-là, sur les neuf heures du matin, nous trouvasmes des deux costez de la rivière quantité de pirogues et vismes de grandes fumées qui sortoient de quatre-vingts cabanes pleines de Sauvages que nous descouvrismes les premiers et qui ne nous aperceurent qu'après que nous eusmes doublé la pointe derrière laquelle ils estoient

campez à demy-portée de fusil. Nous estions dans huit canots sur une ligne, nous laissant aller au courant de l'eau et tenant nos armes en main. Je fis faire le cri le premier par mes gens pour leur demander s'ils vouloient la paix ou le combat. D'abord les enfans, les vieillards, prirent la fuite à travers des bois dont le rivage de la rivière est bordé en cet endroit. La jeunesse et ceux qui estoient propres aux armes les prirent avec tant de confusion qu'ils ne se purent pas reconnoistre avant que nous eussions pris terre. J'y sautay le premier, et voyant le désordre où estoient ces barbares et la disposition de mes gens pour les charger, je fis faire halte pour empescher que le massacre qu'on en auroit fait n'apportast un obstacle insurmontable à l'exécution de mon dessein. Un chef, qui estoit de l'autre costé, ayant remarqué que j'avois empesché de tirer sur sept ou huit des siens que nous pouvions tuer, se mit à haranguer pour arrester ceux qui commençoient à tirer de l'autre bord de la rivière qui estoit trop large pour la portée de leurs arcs. Ceux qui estoient campez du costé que je débarquay avoient d'abord pris la fuite; mais, après s'estre reconnus, ils nous envoyèrent deux des plus considérables nous présenter le calumet; ils nous le montrèrent de dessus un costeau dans le temps que nous avancions pour aller à ceux qui estoient de l'autre costé de l'eau, qui firent de mesme; et alors nous leur donnasmes pareillement des marques que nous acceptions la paix. La joye fut aussy grande de leur costé qu'ils avoient eu d'appréhension. Elle avoit esté telle que plusieurs furent trois jours à revenir des lieux où ils s'estoient allez cacher. Enfin après les conjouissances et les festins qui occupèrent le reste du jour, je fis assembler les capitaines des familles que renfermoient ces deux petits villages, et après leur avoir fait un

présent de tabac et de quelques haches, je leur dis que je les avois fait appeler pour traiter d'une affaire que je souhaitois leur expliquer avant que de parler d'aucune autre, que je sçavois combien le bled d'Inde qu'ils avoient en réserve leur estoit nécessaire et précieux, que néantmoins la nécessité où nous nous estions trouvez, à cause de l'esloignement des bestes, après que le feu avoit bruslé leurs campagnes, m'avoit obligé d'en prendre la quantité que nous en avions dans nos canots, afin de nous en servir, s'ils s'en pouvoient passer et de leur donner en eschange des haches et autres choses dont ils avoient le plus de besoin, ou de leur rendre s'ils ne pouvoient nous le laisser sans faire pâtir leurs femmes et leurs enfans, que pour cela nous n'y avions pas encore touché, et que nous laissions à leur liberté le choix, ou des denrées que nous leur offrions en troque, ou du bled qui leur appartenoit, mais que s'ils ne pouvoient nous fournir les vivres nécessaires, nous irions chez leurs voisins les Osages en acheter ce dont nous aurions besoin, et qu'en revanche le forgeron qui estoit venu avec nous pour leur soulagement demeureroit chez ceux qui nous en donneroient pendant nostre hivernement.

Je sçavois bien que la chose qui les pouvoit engager davantage estoit la demeure du forgeron, dont ils ont un extresme besoin, et qu'ils seroient jaloux de le laisser aller chez les autres nations. Ils prirent aussy bientost leur party, et, acceptant avec démonstration de joye le payement que je leur offrois pour leur bled, nous en donnèrent encore d'autre, nous priant de nous establir chez eux. Alors je leur dis que je le ferois volontiers, mais que comme les Iroquois estoient sujets du Roy, et par conséquent mes frères, je ne pouvois leur faire la guerre; qu'ainsy je les exhortois à faire la paix avec

eux, leur offrant de les servir en cela, et qu'en cas que malgré mes remonstrances on les vinst attaquer chez eux, je les défendrois, pourveu qu'ils m'y laissassent faire un fort dans lequel je peusse, avec le peu de François que j'avois, faire teste aux Iroquois; que mesme je les fournirois d'armes et de munitions, pourveu qu'ils ne s'en servissent qu'à repousser leurs ennemis et qu'ils n'en abusassent pas à attaquer les nations qui vivoient sous la protection du Roy, et que, selon la manière dont ils vivroient avec nous, nous serions suivis d'un grand nombre de sujets qui leur fourniroient toutes leurs nécessitez en revanche de leurs pelleteries, mais que l'esloignement de la Nouvelle-France, la difficulté des chemins causée par les rapides des rivières et l'estendue des lacs, et les périls qu'il y avoit à essuyer, empeschoient qu'on ne pust leur apporter les choses dont ils manquoient.

J'avois résolu de faire bastir un grand canot qui pust descendre leur rivière jusqu'à la mer, pour y aller quérir avec plus de facilité ces mesmes choses, mais ces bastimens estant de grand coust et donnant beaucoup de peine à faire, je voulois, auparavant de commencer, m'informer d'eux si cette rivière estoit navigable, si il n'y avoit point de sault ny de rapide, et si ils n'avoient point connoissance que d'autres Européens en habitassent l'entrée.

Ils agréèrent d'abord mes propositions, promirent de me contenter en toutes choses, et, après avoir remis au printemps le détail des affaires, lorsque tous les anciens seroient rassemblez, dont la plus grande partie estoit absente, ils se mirent à me descrire la beauté de la rivière Colbert et de toutes celles qui tombent dedans. Ils m'en dirent des merveilles que je remets à vous escrire quand j'en auray veu la vérité; mais

ce qui confirma davantage la facilité de la navigation, c'est qu'ils me nommèrent les quatre nations chez lesquelles Fernand Soto avoit passé : savoir, les habitans de Tula, les Casquins, les Cicaca et les habitans d'Aminoia, où ils m'asseuroient qu'ils alloient avec facilité dans leurs pirogues, et d'où je sçavois que Moscoso avoit esté au Mexique dans des brigantins qu'il y fit faire. Ils me dirent qu'asseurément il n'y avoit point d'Européens sur leur rivière, mais que quelques esclaves qu'ils avoient faits en guerre du costé de la mer disoient avoir veu des navires au large dans la mer tirer des coups qui ressembloient au tonnerre, m'adjoustant que, s'il y avoit des Européens si proche d'eux, ils ne manqueroient pas d'y aller en traite, la mer n'estant esloignée que de vingt journées de leurs pirogues. La journée se passa de cette manière avec une satisfaction réciproque. Le lendemain, il arriva au lieu où nous estions un des chefs des Miamis, chez qui le père Allouez, Jésuite, estoit en mission. Ce père avoit appris nostre marche la veille de Noël par divers jeunes hommes qui alloient au village où il demeuroit et qui nous avoient rencontrez.

Dès le lendemain, ce Sauvage nommé Monso, qui veut dire en langage du pays Chevreuil, partit escorté de cinq ou six autres, tous chargez de chaudières, haches et couteaux, afin de confirmer aux Islinois par ces présens la vérité de ce qu'ils leur devoient dire. Plusieurs de ceux qui m'accompagnoient les crurent envoyez par quelque François, à cause des particularitez que ce sauvage débita de moy, qu'il n'avoit jamais veu, et du lieu où je demeurois, d'où il n'a jamais approché plus près de quatre cents lieues. Il assembla les anciens pour les avertir en secret que je venois à dessein de passer outre, de me joindre à leurs ennemis qui demeurent sur la grande ri-

vière Colbert, leur fournir des armes, et, nous joignants tous à l'Iroquois, les enfermer entre deux armées pour les exterminer entièrement; que j'estois amy des Iroquois, que j'avois un fort au milieu de leur pays, que c'estoit moy qui les fournissois d'armes et de poudre, et qu'enfin il n'y avoit point d'autre moyen d'éviter leur ruine qu'en empeschant mon voyage et m'obligeant à ne rien entreprendre, que cela seroit facile, parce que bientost la pluspart de mes gens me devoient quitter, et que, comme j'estois un trompeur, il ne falloit rien croire de ce que je leur dirois. Tout cela se dit en secret aux anciens, et la nuit Monso s'en alla sans dire mot, craignant que, si j'en estois adverty, il ne fust obligé de dire des choses différentes de ce qu'il avoit avancé. J'avois, en arrivant, gagné un des chefs des Islinois de la tribu qui s'appelle Koeracoenetanon nommé Omoahoha, par un présent que je lui fis de deux haches et trois couteaux. Aussytost le matin venu, après le départ de Monso, il me vint trouver secrètement et m'advertit de ce qui s'estoit passé. Je l'en remerciay, et pour l'encourager à continuer à me descouvrir ce qui se passeroit, je luy donnay dix balles de plomb et autant de coups de poudre, et attendis, pour ne pas le rendre suspect aux autres, une occasion favorable de les détromper de ce que Monso leur avoit dit. Je la trouvay l'après-disnée, que le nommé Nicanapé, Islinois, frère du plus considérable des capitaines, pour lors absent, nommé Chassagoach, m'invita au festin avec tous mes gens, et me dit que le motif qu'il avoit de nous régaler n'estoit pas de nous rassasier, mais de nous guérir l'esprit (c'est leur façon de parler) de la maladie que nous avions de penser à descendre une rivière où jamais personne n'avoit descendu sans mourir; que l'amitié qu'il avoit pour les Fran-

çois l'obligeoit à nous advertir; et, après nous avoir exhortez à estre attentifs à ce qu'il alloit raconter, se mit à en dépeindre les dangers si froidement et avec tant de circonstances, que tous mes gens, dont deux ou trois entendoient la langue, en perdirent courage et prirent résolution de suivre le conseil qu'on leur avoit donné de m'abandonner et de quitter une entreprise qu'ils croyoient estre très-périlleuse. Il commença par le dénombrement d'une infinité de nations barbares par où il nous faudroit passer, et qui, estant très-peuplées, nous accableroient de leur nombre, quelque avantage que nos armes nous donnassent. Ensuite il se mit à descrire quantité de serpens et de monstres dont il asseuroit que la rivière estoit remplie ; que, quand la grandeur de nostre bastiment nous mettroit à couvert de ces difficultez, il y en avoit une troisiesme qui nous le rendroit inutile, la rivière estant toute pleine de précipices et de saults pendant un espace qu'il dépeignoit d'environ quarante lieues, au-dessus desquelles il disoit que le courant estoit si violent qu'on y tomboit sans remède, avant que de s'apercevoir du péril ; que ces saults et ces cheutes d'eau aboutissoient à un gouffre où la rivière se perdoit et qu'il n'y avoit personne qui sceust où elle ressortoit de dessoubs terre ; enfin, que la seule pensée du danger où nous nous allions engager le troubloit tellement qu'il ne pouvoit l'exprimer. Je m'apercevois bien au changement qui paroissoit sur le visage de la pluspart de mes gens de l'appréhension que ce discours leur donnoit ; mais je l'aurois augmentée de l'interrompre, et l'envie de savoir ce que j'aurois empesché le Sauvage de leur dire luy auroit donné le moyen de leur débiter d'autres contes qui auroient encore fait plus d'impression par la précaution que j'aurois prise pour leur en oster la connois-

sance; et comme il est inutile de contredire les Sauvages, je repartis froidement : « Voilà qui va bien, mon frère. Nous craignions tous tant que nous sommes icy de n'acquérir que fort peu de gloire dans ce voyage par l'appréhension de n'y point rencontrer d'occasions de faire paroistre du courage, ni de difficultez à surmonter; nous irons à présent plus volontiers quand nous sçaurons que la grandeur de nostre entreprise faira vivre nostre nom après nous, si nous périssons en l'exécutant. Nous sommes envoyez par un grand capitaine, le plus grand de touts ceux qui commandent au delà de la mer. Tout plie sous ses commandemens; il a surmonté toutes les nations qui ont osé luy résister. Nous marchons avec asseurance sous la puissance de son génie, et nous serions mesme heureux de mourir en portant son nom jusqu'au bout de la terre; mais je crains bien que nous ne le puissions avec l'esclat que donneroient à nostre résolution les périls que vous nous dépeignez, si ils estoient véritables, et que ce ne soit une invention de vostre amitié pour nous retenir parmy vous ou de quelque meschant esprit qui vous aura donné de la méfiance de nos desseins. Comme ils sont pleins de sincérité, nous ne vous les avons point cachez. Si l'amitié que vous dites nous porter est véritable, ne nous dissimulez rien; et s'il y a quelque chose qui vous inquiète, nous vous délivrerons de la peine que vous pouvez avoir. Mais ne troublez point la joye que vous avez fait paroistre à nostre arrivée par des récits qui nous donnent lieu de croire qu'elle n'estoit que sur vos lèvres. »

Il demeura sans repartie, et, nous présentant à manger, changea de discours; mais il n'osta pas l'inquiétude de mes gens qui, depuis, n'agirent que foiblement et cherchèrent l'occasion de faire ce que six d'eux exécutèrent la nuit mesme

et la pluspart des autres trois mois après. Après le repas, je repris la parole et dis, en présence de quantité de Sauvages qui s'estoient assemblez pour nous voir, que je n'estois pas surpris qu'on leur fist des rapports à nostre désavantage et que leurs voisins entrassent en jalousie des commoditez qu'ils recevroient du commerce qu'ils alloient avoir avec nous, mais que je ne pouvois assez concevoir comme ils estoient seulement si faciles à y donner créance, mais encore si dissimulez à nous les donner : « Je ne dormois pas, dis-je, mon frère Nicanapé, quand Monso vous a fait la fausse peinture des François qu'il vous descrivoit la nuit et en cachette comme des espions des Iroquois. Les chaudières et les autres présens qu'il vous a donnez pour confirmer ces mensonges sont encore dans cette cabane où vous les avez enfouis soubs terre. Pourquoy a-t-il fuy aussitost après cette meschanceté? S'il n'est pas menteur, qu'il parle de jour comme je le fais. N'as-tu pas veu que j'ai pu laisser tuer tes neveux et que dans la confusion où tu estois à mon arrivée, j'aurois pu faire tout seul ce qu'on te veut faire accroire que je prétends exécuter quand je seray estably chez toy et que j'auray noué amitié avec la nation; à l'heure que je parle, tous mes gens ne pourroient-ils pas, pendant que la jeunesse est en chasse, esgorger ce que vous estes d'anciens, la pluspart sans défense; et ne sais-tu pas que l'Iroquois que tu redoutes a esprouvé ce que nous savons faire et que nous n'avons pas besoin de son aide pour te faire le mesme traitement, si tu l'avois mérité comme luy; mais va, cours après cet imposteur, je l'attendray icy et qu'il y vienne nommer l'autheur des nouvelles qu'il vous a dites. D'où me connoist-il puisqu'il ne m'a jamais veu, et d'où sçait-il de quelle manière je suis avec l'Iroquois, qu'il connoist aussy peu que

moy? Regarde nostre équipage; tant d'outils et d'ustensiles de toutes sortes ne sont pas propres aux attaques ny aux retraites; ce ne sont que les instrumens du bien que nous vous voulons faire et dont vous ne devez nous obliger de vous priver par vos défiances. » Ce discours les esmut. Ils parlèrent d'envoyer chercher Monso. Ils s'y résolurent, mais la neige qui tomba la nuit en abondance et qui couvroit ses pistes empescha de le joindre. Elle ne refroidit pas le dessein de six de mes gens à qui la peur d'estre obligez de faire un voyage qu'ils se figuroient plein de monstres fit prendre une résolution où il y avoit plus de péril qu'à tout ce que les Sauvages nous avoient dépeint de rude et de pénible. Ils estoient la pluspart de garde cette nuit-là, tellement qu'il leur fut aisé de s'en aller sans qu'on s'en aperçust et de prendre ce qui estoit le plus nécessaire pour leur voyage. Ils partirent doncques au nombre de six et suivirent la route qu'avoit tenue ce Monso qui s'estoit enfui la nuit précédente à dessein de gagner son village où peut-estre ils avoient esté invitez par quelque advis secret dont je n'eus pas connoissance. Estant sorti de ma cabane une heure après, et, ne voyant point de factionnaire, j'entray dans celles de mes gens, dont l'une estoit vide, n'y en restant plus qu'un seul qui n'avoit pas esté adverty du complot de ses camarades à qui il estoit suspect. J'esveillay les autres pour m'informer d'eux du sujet de la désertion de ces fugitifs et pour leur recommander, avant que les Sauvages s'en aperceussent, de feindre que c'estoit par mon ordre que ces François estoient partis pour aller chercher ce Sauvage qui avoit tant débité de mensonges et que je les avois fait partir de nuit, de peur que quelque Illinois ne prist les devants pour luy donner advis. Je remontray à ceux qui me restoient le péril où leurs camara-

des s'exposoient et nous aussy par ces sortes de résolutions, que j'aurois bien pu les poursuivre et les faire punir pour en faire un exemple, mais que je ne voulois faire connoistre aux Sauvages leur peu de fidélité, craignant que nostre désunion ne les engageast à entreprendre ce qu'ils n'oseroient pendant que nous serions unis; qu'au reste ils ne devoient point prendre de pareilles extrémitez par l'appréhension des choses que Nicanapé avoit exagérées, que je ne prétendois mener avec moy que ceux qui voudroient m'accompagner de bon cœur et que je leur donnois ma parole de laisser aux autres, le printemps, la liberté de retourner en Canada où ils iroient sans risque et en canot, au lieu qu'ils ne pouvoient l'entreprendre alors qu'avec un péril manifeste de leur vie et la confusion de m'avoir laschement abandonné par une conjuration qui ne devoit pas demeurer impunie à leur arrivée à Québec. Les ayant raffermis par le chagrin que j'avois de leur peu de résolution et du départ des scieurs de long qui estoient du nombre des déserteurs et sans lesquels je ne pouvois faire ni barque ni navire pour aller à la mer, je fus chercher un poste facile à fortifier et en ayant trouvé un assez proche de là propre à mon dessein, je dis à ceux qui estoient avec moy que nostre séjour avec les Islinois estoit dangereux et qu'il pourroit nous exposer aux armes des Iroquois à qui nous demeurerions en proie, s'ils arrivoient l'hiver où nous estions, n'estant que trop certain que les Islinois fuiroient au premier choc et que les Iroquois, désespérant de les joindre, deschargeroient sur nous leur furie, que nous ne pourrions pas repousser en estant si petit nombre; que nous ne devions pas tant craindre en cela nostre propre perte que la désolation du Canada où ces mesmes Iroquois ne manqueroient pas d'aller porter la guerre, après

l'avoir commencée contre nous, et qu'on imputeroit à nostre imprudence les maux qui en arriveroient ; qu'il y avoit à cela un seul remède qui estoit de nous fortifier séparément de la demeure des Sauvages et dans un lieu que je jugeois avantageux ; que les Iroquois nous en trouvant esloignez n'oseroient pas nous attaquer dans un fort avant que de vaincre les Illinois de peur d'estre maltraitez lorsqu'ils voudroient nous forcer, et que, les ayant défaits, la victoire qu'ils en pouvoient remporter leur cousteroit asseurément bien du sang, après quoy ils penseroient plus tost à conserver leurs prisonniers et emmener leurs blessez qu'à entreprendre rien sur un fort autour duquel ils ne pourroient si peu s'arrester qu'ils n'y perdissent du monde et ne donnassent le temps à leurs ennemis de s'y rallier et de les venir charger soit dans l'attaque soit dans la retraite où ils pourroient bien leur dresser des embuscades par la connoissance qu'ils avoient du pays.

Je dis ces sortes de raisons à ceux qui me restoient pour les encourager à entreprendre volontiers le travail de cette fortification, qui devoit estre grand pour si peu de monde. Ils s'y résolurent tous de bonne grâce, et nous nous rendismes au lieu que j'avois destiné, le 15 Janvier, sur le soir, un grand dégel, qui survint à propos, ayant rendu la rivière libre depuis Pimiteoui jusques là. C'estoit un petit tertre esloigné du bord de la rivière d'environ trois arpents, jusques au pied duquel elle se répandoit toutes les fois qu'il tomboit beaucoup de pluye. Deux ravines larges et profondes enfermoient deux autres costez, et le quatriesme à moitié, que je fis achever de fermer par un fossé qui joignoit les deux ravines. Je fis border l'autre costé des ravines de bons chevaux de frise, escarper le penchant du tertre tout autour, et de la terre qu'on en tiroit je fis

faire sur la hauteur un parapet capable de couvrir un homme, le tout revestu depuis le pied du tertre jusqu'au haut du parapet de grands madriers, dont le bas estoit en coulisse entre de grandes pièces de bois qui régnoient tout autour du bas de l'éminence, et le haut des madriers arresté par d'autres grandes traverses retenues à tenons et à mortoises par d'autres pièces de bois qui sortoient de l'espaisseur du parapet. Au devant de cet ouvrage je fis planter partout des pieux pointus de vingt-cinq pieds de haut, d'un pied de diamètre, enfoncez de trois pieds dans terre, chevillez aux traverses qui retenoient le haut des madriers avec une fraise au haut de deux pieds et demy de long pour empescher la surprise. Je laissay la figure qu'avoit ce platon, qui, quoyque irrégulière, ne laissoit pas d'estre assez bien flanquée contre des Sauvages ; je fis faire deux logemens pour mes gens dans deux des angles flanquants pour estre tous postez en cas d'attaque, le moyen fait de grosses pièces de bois à l'espreuve du mousquet, dans le troisiesme la forge faite de mesme matière le long de la courtine qui regarde le bois, le logis des Récollects dans le quatriesme angle, et fis placer ma tente et celle du sieur Tonty dans le milieu de la place.

Cependant, comme je cherchois le moyen de continuer mon voyage, et voyant que je perdrois un an, s'il falloit attendre d'autres scieurs de long de Montréal, je dis un jour en présence de mes gens que j'avois tant de chagrin de voir que l'absence de deux hommes rendist la peine qu'ils prenoient inutile pour l'exécution de mon dessein, que j'estois résolu, si j'en trouvois un de bonne volonté, d'essayer plustost moy-mesme avec luy à scier du bordage, que je serois quitte à en gaster quelques-uns et à mettre plus de temps. Deux s'offrirent de s'y

employer de leur mieux, et, en ayant fait l'essay, je vis qu'ils réussissoient assez bien, quoyque ce fust la première fois qu'ils avoient entrepris un pareil ouvrage. Alors, pour ne les pas espouvanter par le grand nombre de bordages qu'il eust fallu pour achever le navire que j'avois projeté, et craignant que si la barque que j'avois dans les lacs venoit à se perdre, comme il estoit desjà arrivé sans que j'en sceusse rien, il ne fust impossible d'apporter les apparaux d'un si grand bastiment en canot, je me déterminay, pour toutes ces raisons, à me contenter d'une barque, que je fis commencer, de quarante-deux pieds de quille et de douze seulement de largeur, et la fis tellement avancer que, nonobstant les travaux du fort, tout le bordage fut scié, tout le bois prest et la barque mise en bois tors dans le premier de Mars. Il nous manquoit du fer et des cordages et des voiles que nous n'avions pu apporter dans nos canots, et qui estoient partie dans la barque, partie au sault de Conty, à quatre cents lieues d'où nous estions. Cependant je n'apprenois aucunes nouvelles de cette barque. Ceux que j'avois envoyez au-devant ne revenoient point, quoyque le terme que je leur avois prescrit fust passé il y avoit longtemps. Je voyois qu'en différant au printemps à envoyer chercher en canot ce qui nous manquoit, nous ne l'aurions que l'hyver ensuivant, et que, si je n'y allois moy-mesme, le moindre incident retarderoit d'une année entière avant qu'on pust sçavoir de mes nouvelles; que cela alloit, outre le retardement, à des frais furieux, à cause des gages des charpentiers, menuisier et forgeron; que le moindre meschant conseil desbaucheroit ceux que j'enverrois, desjà esbranlez par les récits des Sauvages et la peine qu'ils avoient eue. Donc, quoyque l'approche du printemps et des dégels augmentast de beaucoup la difficulté des chemins

par où il falloit passer, tout rompus de marais et traversez de rivières, sans parler de la longueur de ce voyage de près de cinq cents lieues en droite ligne, et du péril de rencontrer des Sauvages de quatre ou cinq nations par où nous devions passer et l'armée mesme des Iroquois, que nous sçavions venir par la route que nous devions tenir, et qui, nous rencontrant la nuit dans le pays de leurs ennemis, ne manqueroient pas de nous charger avant de nous reconnoistre, n'y ayant jamais eu de François qui eussent entrepris de semblables marches ; enfin, la fatigue d'essuyer pendant toute la route les incommoditez de la faim, de coucher à terre et à la belle estoile assez souvent sans manger, faire faction la nuit et marcher le jour, chargez de nostre bagage, comme couverte, linge, chaudière, hache, plomb, poudre, fusil, peaux passées pour faire des souliers, ceux dont nous nous servons en France n'estant pas d'usage en ces entreprises, et ceux dont on se sert ne durant ordinairement qu'un jour, tantost brossant à travers des halliers, tantost grimpant sur la cime des rochers couverte de verglas et de neige, tantost marchant des journées entières dans des marais à l'eau jusqu'à la ceinture, et parfois davantage, dans une saison où la neige n'estoit pas entièrement fondue : tout cela ne m'empescha pas de me déterminer à partir du fort pour me rendre à pied au fort de Frontenac y apprendre moy-mesme des nouvelles de ma barque et en rapporter les choses qui nous estoient nécessaires. Il falloit après cela trouver de mes gens assez résolus pour me suivre, et il n'en falloit que très-peu, à moins d'affoiblir le sieur de Tonty, qui devoit demeurer avec le reste et qui me paroissoit seul avoir de la fermeté. Je pris du temps pour choisir ceux que je jugerois les plus propres ; je résolus de partir le premier de Mars. Dans cet intervalle et

au milieu des inquiétudes qui me partageoient l'esprit de ce que deviendroient les choses que je laissois en assez bon train aux Islinois, et qui changeroient peut-estre de face en mon absence, et de la nécessité que je voyois pressante de m'en aller, il arriva des Sauvages de quatre ou cinq nations esloignées, qui me resjouirent beaucoup par les connoissances qu'ils me donnèrent et me confirmèrent ce que j'avois fait avouer aux Islinois de la beauté de la rivière que nous avions à descendre.

Je vous ay dit cy-devant qu'ils nous l'avoient figurée inaccessible. Ils estoient demeurez fermes là dessus par un résultat d'un conseil tenu entre eux pour nous arrester en leur pays. Comme j'estois convaincu du contraire par le rapport des Iroquois et par ce qu'ils nous avoient dit eux-mesmes à nostre arrivée et avant celle de Monso, je cherchois le moyen de le leur faire dire devant mes gens, afin de leur oster la terreur qui leur estoit demeurée dans l'esprit, sans que cela parust affecté. Un jour, estant allé à la chasse pour tuer des poules d'Inde et en ayant quatre, à deux lieues au moins du fort, je rencontray un jeune guerrier qui venoit de faire des prisonniers du costé de la mer du Sud, et qui apportoit devant la nouvelle du retour de ses camarades qui le suivoient d'une journée ou deux. Je luy présentay une poule d'Inde qu'il eut bientost mise dans la chaudière qu'il portoit. Cependant qu'elle cuisoit, je me mis à l'interroger de son voyage et de la rivière Colbert, feignant d'en avoir une assez grande connoissance et le laissant tousjours descrire le premier sur une escorce ce qu'il en sçavoit avec un charbon. Il m'en fit une carte assez exacte et m'asseura qu'il avoit esté partout dans sa pirogue, et qu'il n'y avoit jusqu'à la mer ni sault ni rapide, mais seulement que dans le cœur de l'esté il y avoit des endroits

où on trouvoit des battures de sable et de vase, à cause que la rivière y estoit beaucoup plus large qu'ailleurs. Je pris par escrit le nom des nations dont il me parla, celuy des rivières sur lesquelles elles demeuroient, et le plus de circonstances que je pus ramasser, ensuite je le remerciay par un petit présent de m'avoir descouvert la vérité, et, luy racontant ce que les autres avoient inventé, je le priay de ne dire à personne qu'il m'en eust descouvert la fausseté, et luy donnay une hache pour luy fermer la bouche, qui est une façon de parler des Sauvages quand ils recommandent le secret. Avec cette connoissance, je le menay au fort le lendemain; je m'en allay de bon matin au village des Sauvages ; je les trouvay assemblez dans une cabane, où le plus considérable faisait un festin d'ours ; et, après avoir pris ma place au milieu d'eux, je leur dis en riant qu'ils ne sçavoient peut-estre pas que Celuy qui a tout fait a une providence particulière pour nous et que nous ayant appris tant d'autres choses où ils ne comprennent rien, il n'estoit pas estrange qu'il nous descouvrist ce qu'ils sçavoient ; que, l'ayant prié de me faire connoistre la vérité de ce qu'ils m'avoient dit au sujet de cette grande rivière, j'en avois eu la connoissance de celles qui y tombent et des Sauvages qui y demeuroient. Je leur fis la description de ce que j'avois appris la veille, nommant les rivières et les nations par leurs noms. Comme mon discours se rapportoit à ce qu'ils en sçavoient, ils creurent que je l'avois descouvert par quelque voye extraordinaire, et se fermant la bouche avec la main, qui est la marque d'admiration, m'advouèrent la vérité, qu'ils ne nous avoient cachée, disoient-ils, que par l'envie de nous avoir tousjours avec eux. Depuis ils confirmèrent tousjours la mesme chose, et cela avoit un peu remis le cœur à mes gens. Ils furent encore plus

encouragez quand ils virent arriver des Chicachas, des Akansas et des Osages, qui, ayant appris nostre arrivée, estoient venus du costé du sud pour voir des François et forger des haches. Quoyque leur langue fust différente de celle des Islinois, ils s'exprimoient néantmoins si bien par signes qu'ils nous firent aisément comprendre que la rivière estoit navigable, et que, nostre arrivée estant publiée partout, nous y serions très-bien receus. Je leur fis à touts de petits présents pour montrer à leurs compatriotes, et leur promis de leur porter des haches, des couteaux, des aiguilles et des alesnes, qu'ils estiment beaucoup, et que, comme nous en avions grande abondance, nous en fournirions aussy à leurs voisins, à qui je les invitois de le faire sçavoir. Ils partirent fort contents et nous asseurèrent que nous serions les bienvenus.

D'un autre costé, le 17 Février, deux des plus notables de la nation des Matoutentas, qui demeurent à quatre-vingts ou cent lieues vers le couchant, arrivèrent pour nous voir. Un d'eux avoit un pied de cheval pendu à la ceinture, qu'il disoit avoir apporté d'un pays qui est à cinq journées vers l'ouest, dont les habitants se battent à cheval, ont des lances pour armes et de grands cheveux, que tous les Sauvages de ces quartiers ne laissent pas croistre plus long que d'un travers de pouce.

D'autres, appelés Chaa, qui demeurent au haut de la grande rivière, arrivèrent le 24 Février et nous invitèrent à aller chez eux, où ils disent avoir une grande quantité de castors et de pelleteries, et estre voisins de la mer de l'Ouest.

Un des trois révérends pères Récollects qui m'avoient jusqu'alors accompagné s'offrit, avec deux de mes plus braves hommes, à faire ce voyage pour ne pas perdre cette occasion d'annoncer l'Évangile à des peuples qui n'en avoient

jamais ouï parler. Ils partirent le dernier jour de Février dans un canot, portant avec eux un calumet de paix, qui est, comme je vous ay dit, une sauvegarde que ces barbares ne violent guères. J'en attends des nouvelles par où je puisse sçavoir le succez de leur entreprise.

Cependant l'hyver estant beaucoup plus long qu'à l'ordinaire et les glaces ostant la communication avec le village où estoit le bled d'Inde en cache, les vivres commençant à manquer à ceux qui travailloient au fort, je me déterminay à partir pour trouver moyen de les en pourveoir. Je m'embarquay avec six François et un Sauvage dans deux canots, la rivière estant libre devant le fort; mais nous n'eusmes pas marché une heure que nous la trouvasmes glacée. Je croyois que le peu de courant qu'il y avoit en cet endroit estoit cause que les glaces y duroient plus longtemps, et, ne voulant pas quitter mes canots que je voulois renvoyer chargez de bled d'Inde au fort quand je serois arrivé au village, je fis espérer à mes gens qu'à la fin de ce lac glacé le courant auroit pourri les glaces, et que nous aurions le passage libre. Nous fismes deux traisneaux et mismes nostre équipage et nos canots dessus, et traisnasmes le tout jusqu'au bout du lac, qui a sept ou huit lieues de long. La rivière se trouva le lendemain couverte de glaces environ quatre lieues durant au delà du lac, qui estoient trop foibles pour marcher dessus et trop fortes pour les pouvoir casser et pour y exposer des canots d'escorce. Nous passasmes donc cette journée, 2 de Mars, à porter tout par terre dans la neige jusqu'à my-jambe et à travers des bois, et arrivasmes le soir à des cabanes Sauvages où nous nous mismes à couvert de la pluye qui tomba toute la nuit en grande quantité. Le 3, nous naviguasmes en canot le long de la rivière, que nous trouvasmes glacée en sept

ou huict endroits, où nous nous fismes passage à coups de perche jusques sur les quatre heures, que nous la vismes glacée de l'espaisseur de plus d'un pied, mais si inégalement qu'à cause de la grande quantité de trous qui y estoient nous ne pusmes y marcher et fusmes obligez de prendre un circuit de près de deux lieues pour traisner nos canots par des marais glacez, à l'extrémité desquels la rivière estoit libre. Nous y voguasmes jusqu'à midy, que nous commençasmes à trouver de grands bancs de glace qui suivoient le fil de l'eau et couvroient toute la rivière. Nous attendions les esclaircies pour nous glisser entre deux, et continuasmes ainsy nostre route jusques au soir, que nous fusmes encore obligez de nous arrester, et de porter le lendemain toutes nos hardes environ demi-lieue, au bout de laquelle nous trouvasmes un petit canal que nous suivismes en canot, tantost le traisnant dans l'eau jusqu'à mi-jambe, tantost luy faisant passage et cassant les glaces avec des fléaux et des haches. Cela dura environ deux lieues, au bout desquelles il fallut traisner sur la neige et au travers des bois jusqu'au lendemain au soir, que la neige qui tomboit, estant trop molle pour continuer nostre marche, nous obligea à tourner jusqu'à la nuit du 9, qu'il gela assez fort, afin que la neige pust porter nos raquettes, dont on se sert pour se soustenir dessus sans enfoncer. Nous fismes ce jour-là sept à huit lieues en cet équipage, et le lendemain, après en avoir fait six encore, nous arrivasmes au village où nous séjournasmes deux jours, retenus par une grande pluye qui fit descendre du haut de la rivière une si grande quantité de glaces qu'elles rompirent celles dont elle estoit couverte devant le village; mais estant arrestées par des isles et des battures qu'elles rencontrèrent, il se fit de si grands amas de glaçons qui s'élevoient l'un sur

l'autre avec une violence extraordinaire, que nous perdismes l'espérance de pouvoir renvoyer des vivres au fort que longtemps après, non seulement parce qu'il n'y avoit pas d'apparence que la navigation fust libre sitost, mais encore parce qu'il y en avoit encore moins qu'il arrivast des Sauvages au village pour nous en vendre. Cependant, comme je ne doutois pas qu'il n'y en eust proche de là en chasse, parce que j'en avois veu des pistes avant la pluye imprimées sur la neige, la nuit du treiziesme ayant esté très-froide, je m'advisay de mettre le feu à des roseaux que la gelée avoit sechez, espérant que la fumée, se voyant de loin dans ces campagnes, attireroit quelque Sauvage au village pour en connoistre la cause. En effet, le lendemain, comme nous accommodions la chair d'un bœuf que nous avions tué proche de là, deux Sauvages qui avoient veu le jour précédent nostre fumée et qui estoient suivis de Chassagoach, le plus considéré d'entre eux, vinrent voir ce que c'estoit. Je les aperceus d'assez loin et, les abordant, leur dis que j'avois fait ce signal pour leur faire sçavoir que nous estions là et recevoir d'eux le secours de vivres dont les François qui restoient au fort avoient besoin, dont je leur donnerois le payement. Ils me respondirent que celuy qui pouvoit disposer de cela estoit proche et qu'il les suivoit.

A son arrivée, je luy fis présent d'une couverte rouge, une chaudière, des couteaux et des haches, et luy dis que ceux que j'avois laissez au fort courroient risque d'avoir faim à cause de la longueur de l'hyver, que je l'exhortois à les soulager et qu'au retour du voyage que j'allois faire, je reconnoistrois le service qu'il nous rendroit en cette occasion. Il me promit d'y employer son crédit et de charger de bled le canot de mes hommes que je laissois pour l'emmener, ne réservant que

quatre François pour venir avec moy. Ensuite il me demanda le sujet de mon voyage et pourquoy je les quittois sitost. Comme il estoit le plus estimé et le plus affectionné pour les François de toute sa nation et qu'il n'avoit pas esté avec les autres proche desquels nous avions hiverné, je luy fis le détail et luy rendis raison de tout ce qui s'estoit passé, et luy dis aussy, comme j'avois fait aux autres lors de mon départ du fort, que je m'en allois pour revenir bientost ave un plus grand nombre de François chargez de fer et de haches pour les en fournir, que j'allois aussy pour sçavoir des nouvelles de ma barque et pour tascher de porter les Iroquois à la paix, que je luy recommandois les François avant mon retour.

Pendant ce temps-là, les quatre hommes qui devoient m'accompagner portoient mon canot et nos hardes depuis le village jusqu'à un rapide qui est à quatre lieues plus haut, au dessus duquel la rivière paroissoit belle. Nous nous embarquasmes dedans le 16 et continuasmes nostre route le 17; mais les grands bancs de glace nous obligeoient de mettre à terre à tous momens. Nous ne fismes que dix à douze lieues ces deux journées, et le 18 au matin nous trouvasmes la rivière glacée, sans espérer de naviguer davantage. Nous cachasmes donc nostre canot dans un islet pour le préserver du feu et commencasmes à nous mettre en chemin à pied, chargez de nostre équipage. Nous traversasmes en deux jours une campagne qui a vingt-cinq lieues de large, et comme le soleil estoit fort sur le haut du jour, nous estions continuellement dans l'eau de la neige qui achevoit d'y fondre. Le 21 et le 22 jusqu'à midy, nous marchasmes tousjours au travers de grands marais qui aboutissoient à une rivière très-rapide, trop creuse pour la passer à gué, ce qui nous obligea à faire un radeau avec bien

de la peine, parcequ'il n'y avoit là autour que des chesneaux qui ne sont pas propres à cela, ne flottant pas sur l'eau. Nous en cherchasmes cependant de secs, et, les meslant de faisceaux de joncs et liant le tout avec des harts, nous traversasmes cette rivière sur ce radeau qui, n'estant pas assez fort, estoit toujours entre deux eaux.

Le lendemain, nous arrivasmes au bord du lac des Islinois, après avoir encore passé trois autres rivières de mesme ; nous arrivasmes enfin le 24 à la rivière des Miamis, où j'avois fait faire, l'automne, une redoute que je trouvay encore en son entier à cent-vingt lieues du village des Islinois. J'y rencontray deux hommes que j'avois envoyez au-devant de ma barque, qui augmentèrent beaucoup mon inquiétude parcequ'ils me dirent qu'ils n'en avoient appris aucunes nouvelles à Missilimakinak, où elle devoit passer, d'où ils estoient partis le 28 Décembre, plus de trois mois après que la barque eut deu y estre ; mais que ce qui leur faisoit espérer qu'elle n'estoit pas perdue, c'est qu'ayant fait le tour du lac, ils n'en avoient veu aucun débris et que plusieurs Sauvages et François, arrivez de divers lieux dedans les lacs, n'avoient non plus veu aucune marque de naufrage, et que des Sauvages disoient avoir entendu tirer la nuit trois coups de canon qui y estoient par un grand vent de sud-ouest, qui estoit favorable pour passer outre et contraire pour venir mouïller à Missilimakinak. Ils me dirent aussy une partie des affaires qu'on m'avoit faites à Québec pour ruiner les miennes et le mauvais office que mon frère le premier m'y avoit rendu par le conseil de ceux qui vous avoient dit qu'il en avoit le dessein, parcequ'ils l'avoient eux-mesmes de l'y engager, comme ils en sont venus à bout. Je me remets à vous le marquer après que je vous

auray achevé le récit de mon voyage jusqu'au fort Frontenac.

La pluye qui dura tout le jour et le radeau qu'il nous fallut faire pour traverser cette rivière, qui est fort large, nous arrestèrent jusqu'à midy du 25, que nous continuasmes au delà nostre marche à travers les bois, qui estoient tellement entrelassez d'épines et de ronces qu'en deux jours et demy nous dechirasmes toutes nos hardes, et n'estions pas la plus-part connoissables tant nous avions le visage ensanglanté. Le 28, nous trouvasmes le bois plus beau et commençasmes à faire meilleure chère, rencontrant quantité de bestes, qui nous manquèrent si peu dans la suite que nous ne portions plus de provisions avec nous, mangeant un morceau de viande rostie là où nous tuïons quelque cerf, ours, poule d'Inde. Ce sont les plus grands régals de ces entreprises dont nous avions manqué jusqu'alors, ayant marché plusieurs fois jusqu'à la nuit sans avoir déjeusné.

Avant que d'estre arrivez en ce lieu-là, où les Sauvages ne chassent point à cause qu'il est limitrophe de cinq ou six nations qui s'entre-font la guerre et qui, se redoutant l'une l'autre, n'osent aller dans ces quartiers là qu'avec des précautions très-grandes; ils n'y paroissent jamais qu'à dessein de s'entre-surprendre et le plus en cachette qu'ils peuvent. Les coups de fusil et les carcasses des bestes que nous tuïons firent bientost trouver nos pistes à ceux de ces nations. En effet, le soir du vingt-huitiesme, ayant fait du feu sur le bord d'une campagne, nous en fusmes investis ; mais celuy qui veilloit nous ayant esveillez et nous estant postez chacun derrière un arbre avec nos fusils, ces Sauvages, nommés Ouapous, creurent que nous estions des Iroquois, et, se persuadant qu'il falloit que nous fussions grand nombre puisque nous ne nous cachions pas,

comme ils font de coustume quand ils marchent à petites bandes, ils s'enfuirent sans tirer de fléches et donnèrent tellement l'alarme que nous fusmes deux jours sans rencontrer personne. Comme nous nous figurasmes bien le sujet de leur fuite, je fis toutes les marques qu'auroit fait une armée d'Iroquois, allumant plusieurs feux, et dépeignis des esclaves et des chevelures aux arbres, comme c'est la coustume quand on en emmène; et en suitte, pour leur dérober la connoissance de nostre marche, quand nous fusmes au milieu de cette campagne qui avoit quatre ou cinq lieues de large et dont nous ne voyions point le bout sur sa longueur, nous mismes le feu aux herbes sèches dont elle estoit couverte et qui furent bientost toutes consumées. Nous usasmes toutes les nuits du mesme stratagême, qui nous réussit bien tant que nous trouvasmes des campagnes ; mais, nous trouvant le 30e dans de grands marais qui estoient inondez par le dégel et qu'il falloit traverser dans la boue ou dans l'eau jusqu'à la ceinture, nos pistes, s'imprimant fort avant dans la vase, nous firent descouvrir une bande de Maskoutens qui cherchoient à tuer des Iroquois. Ils nous suivirent à travers ces marais les trois jours que nous fusmes à les traverser, mais nous ne faisions point de feu la nuit, nous contentant d'oster nos hardes qui estoient mouillées et de nous envelopper dans nos couvertes sur quelque butte sèche où nous passions la nuit. Enfin celle du deuxiesme d'Avril ayant gelé extraordinairement, nous fusmes contraints, pour pouvoir nous servir de nos hardes le lendemain, de les faire dégeler devant le feu, estant devenues roides comme des bastons à cause que nous les avions quittées toutes trempées. Nostre feu nous descouvrit à ces Sauvages qui estoient couchez à l'autre bout du marais, d'où ils accoururent avec de

grands cris jusqu'environ le milieu, où il y avoit une rivière assez creuse qu'ils ne purent passer, parceque la glace de la nuit estoit trop foible pour les porter et qu'ils n'avoient rien de quoy la casser. Voyant cela, nous fusmes à eux à la portée du fusil, et, soit que l'avantage du lieu et de nos armes à feu leur fist peur ou qu'ils nous creussent en plus grand nombre, ou qu'effectivement ils ne voulussent pas nous faire d'insultes, après nous avoir dit en Islinois que quelques-uns d'entr'eux entendoient que nous estions frères et qu'ils nous avoient pris pour des Iroquois, ils s'en allèrent d'où ils estoient venus, et nous continuasmes nostre voyage jusqu'au 4e, que deux de mes gens estant tombez malades et ne pouvant plus marcher, je fus chercher si je ne trouverois pas quelque rivière proche qui allast tomber dans le lac Érié, où nous voulions nous rendre. J'en trouvay une, et je fis abattre une espèce d'orme que les Iroquois appellent Arondagalté, dont l'escorce se lève en tout temps, quoyque plus difficilement en cette saison, où il faut continuellement l'arroser d'eau bouillante et prendre un grand soin de ne pas la casser. On met le bout de l'escorce en dedans; on cout les deux bouts ensemble et tout du long des deux costez deux perches grosses de la moitié du bras qu'on joint l'une à l'autre par des barres qu'on attache à distances égales, qui servent comme de bancs ou de teste au canot. On affermit le fond de cette escorce avec de petites varangues faites de bastons qui prennent d'un maître à l'autre, et s'il y a des fentes, on les remplit d'escorce d'orme pelée qui sert de bray. Et voilà un bastiment dans lequel on fait des voyages de quatre à cinq cents lieues dans des temps qui mettroient de bonnes chaloupes en danger. Le nostre ne fut pas si long, parceque cette rivière estant quasi par tout traversée de tas de bois que les

grosses eaux emmènent ou font tomber dans son lit, las de porter à tous momens nostre équipage lorsque ces tas de bois empeschoient le passage des canots, outre que, cette rivière faisant des circuits prodigieux, nous remarquasmes qu'après cinq jours de navigation nous avions moins fait de chemin que nous n'avions coustume en une journée de marche. Nos malades se trouvant soulagez, nous reprismes nostre route à pied; et, estant arrivez au destroit par où le lac Huron tombe dans le lac Erié, qui a en cet endroit et quasi partout une lieue de large, je le traversay avec deux de mes hommes sur un radeau, et j'envoyay donner ordre aux deux autres François de faire un canot et d'aller à Missilimakinak sçavoir des nouvelles de ma barque que je ne sçavois pas encore perdue. Nous suivismes à pied le bord du lac Erié jusqu'à ce que, les pluyes continuelles et le grand dégel ayant noyé quasi touts les bois, le Sauvage et un de mes hommes succombèrent à la fatigue qu'il y avoit de marcher continuellement dans ces eaux, tellement qu'à trente lieues du sault de Conty ils furent pris d'une fièvre très-violente avec une inflammation de poitrine et un vomissement de sang qui m'obligèrent, avec celuy qui me restoit en santé, de faire un canot pour les emmener, comme je fis en deux jours, et me rendis le lendemain de Pasques au dit sault de Conty, où je trouvay de nouveaux sujets d'inquiétude, apprenant de ceux de mes gens qui y avoient hiverné la perte du navire où estoient les effets que vous et M. Plet envoyiez icy, au moins la plus grande partie; le retour en France des hommes qui venoient pour l'establissement des Islinois, le désordre qu'avoit causé dans mes affaires la conduite de mon frère et l'empressement de ceux à qui j'avois emprunté en mon nom quantité de marchandises au payement desquelles j'au-

rois satisfait aisément, si ceux à qui je les avois confiées ne les avoient pas volées. Mais ce qui me donnoit le plus de chagrin, c'estoit de n'avoir point de nouvelles de ma barque, par l'arrivée de laquelle je pouvois remédier à tout, et dont la perte ne m'estoit pas seulement considérable pour la valeur de ce qu'il y avoit dedans, qui se montoit avec le corps et les agrès du bastiment à plus de 10,000 escus, mais encore parcequ'elle me rendoit comme impossible l'exécution de mon entreprise par la longueur et la despense des voitures en canot dans des lieux si esloignez, outre que les agrès et apparaux de navire et quantité de provisions, armes, munitions, outils, fer, marchandises et ustensiles qui estoient à la garde de ces sept à huit hommes dans une cabane au-dessus du sault de Conty, où ils les avoient portez avec de grands frais et où ils les avoient gardez pendant l'hyver, couroient risque d'estre volez, comme une partie l'a esté en effet, et ne pouvoient estre gardezs, pendant qu'on en faisoit le transport, qu'avec de grandes despenses. Ce fut là le soulagement que je trouvay à mon arrivée d'un voyage de quatre cent cinquante lieues. Il m'en restoit encore soixante et dix pour arriver au fort Frontenac. Tous ceux qui estoient venus avec moy n'en pouvant plus, je pris au sault de Conty trois hommes frais; et les pluyes ayant esté continuelles jusqu'au dixiesme May, je ne pus arriver que le sixiesme. J'y trouvay toutes mes lettres de France, auxquelles je respondray par celles-cy. Je dépeschay aussy tost un canot à Québec pour sçavoir l'estat de mes affaires, et trouvay que de touts les hommes qui m'estoient venus de France il n'en estoit resté que quatre : l'un nommé Pinabel, que je fis aller aux Islinois; l'autre nommé Favereau, taillandier, qui a esté tousjours depuis un an malade d'un mal qu'on croit incurable.

Le troisiesme estoit un nommé Vautier, que M. l'Intendant a retenu d'autorité, et le dernier, nommé Fontaine, qui n'est qu'un enfant qui ne m'est nullement propre, que M. Le Comte a retiré. De tous les effets que vous nous aviez envoyez par le navire perdu on n'a sauvé qu'un soufflet de forge pourry, trois pièces de toile à voiles et deux plaques de cheminée, avec un lot de tabac entièrement pourry et hors d'usage; tout le reste, pour n'avoir pas les emballages qui ont esté déchirez au naufrage, avoit esté vendu à l'encan, et tous les intéressez avoient receu le produit au marc la livre. Il m'en estoit revenu, tant pour vos effets que pour ceux du sieur Plet, environ 2,200 livres qu'on a employées en mon absence, partie en frais, 400 livres à la nourriture à Québec du sieur Desprez et des autres qui s'en sont retournez, 300 qu'on a payées pour mon particulier et dont je vous tiendray compte, et le reste tant à la despense du commis qu'à la façon des capots, en quoy on a employé de meschant frison que le sieur Plet envoye sous le nom d'estoffe à l'Iroquoise, à quoy il ne ressemble nullement. De tout ce qui est remis par le *Saint-Pierre* et le *Saint-Joseph,* j'ay receu la rassade, les couleurs, le riz, les médicamens, le plomb et la poudre, dont la plus grande partie est encore à Québec. De la rassade, il y en a eu 100 livres de perdues dans un canot qui, montant au fort à l'ordinaire, a tourné et perdu pour 15 ou 1,600 livres de marchandises à moy, les eaux ayant esté si grosses cette année qu'il a esté très-difficile d'y monter tout cela; et ce qui s'est sauvé à M. Plet, venu dans Grignon (?), *avoit esté saisy par ceux à qui j'avois emprunté, pour vous dégouster et m'obliger encore d'avoir affaire à eux,* puisqu'aussytost les navires partis, ils en ont donné main-levée, et que le plus intéressé et qui avoit commencé m'offrit de faire

avec moy de nouvelles affaires par sa lettre que je vous envoye. Je l'ay refusé, ce qui l'a fort fasché. La conduite de mon frère a esté la plus extraordinaire, et ce qui a donné lieu à tout le reste. Comme on luy avoit persuadé que cette entreprise estoit ma ruine, il ne la vouloit point du tout, et il a fait, quand il m'a sceu party, tout ce que le plus enragé ennemy pourroit faire, et avec tant d'injustice qu'il n'a pas voulu compter suivant l'ordre qu'en avoit celuy à qui j'avois donné charge de le payer, et que sans compte Messieurs du Conseil luy ont adjugé toutes mes pelleteries dont il n'a rien voulu relascher, les autres à qui il estoit deu se mettant à toutes sortes de raisons. Au moins, Monsieur, ne pouvez-vous pas croire que ce soit de vos effets qu'il s'est payé, puisque des 14,000 liv. ou environ que j'ay touchées de vous sans y comprendre ce qui est arrivé l'an passé, qui est en nature ou perdu, il me sera aisé, par le compte des marchandises qui ont fourny la valeur des lettres de change que vous avez acquittées, par celuy des gens qui ont esté employez jusqu'à présent, par l'estat de ce qui a esté perdu ou volé, de justifier : 1° que la pluspart des choses en quoy cette somme a esté employée estant ou gages de gens ou avances à eux faites, ou payement de fret et de passage, ou provisions de bouche ou munitions, ou agrès ou apparaux de barques et de navires, ou hardes et boissons pour les François, bien loin que j'en aye profité, qu'au contraire je suis en avance de plus de 10 ou 12,000 liv., et dès l'an passé au delà de pareille somme de 14,000 liv., et de plus de 18,000 cette année, des avances que j'ay faites pour soustenir cette entreprise contre tous les incidens qui y sont arrivez. J'en ay des estats, j'en ay des tesmoins et vous en envoyerois le compte dès à présent, si la plus grande partie n'estoit demeurée aux Islinois quand j'en partis ;

— 2° que, cela estant, je n'ay pas pu de vos effets avoir retiré dez le mois de Juillet et d'Aoust de 1679 les pelleteries dont mon frère a profité, et que les Sauvages n'ont pas coustume d'acheter ni cables, ni voiles, ni ancres.

J'ay eu bien des malheurs, Monsieur, depuis deux ans. L'automne de 78, je perdis une barque le lendemain que j'en fus descendu par la faute de mon pilote, qui estoit habile et avoit sept bons hommes d'équipage, l'ayant laissée seule au large et estant allé coucher à terre avec tout son monde, tellement que la nuit, le vent s'estant elevé tout d'un coup, il ne put s'embarquer, et l'ancre ayant filé par le bout, la barque fut jetée sur un rocher où je perdis avec cette barque 5 ou 6,000 liv., et consommay le temps de dix ou douze hommes pour transporter ce qui en fut sauvé et aller porter des vivres aux travaillans, à trente lieues de là, pendant tout l'hiver, celles qui estoient dans cette barque ayant esté toutes perdues.

L'esté ensuite, les déserteurs dont je vous ay parlé m'ont volé pour 8 à 10,000 liv. de marchandises. L'automne 1679, j'ay perdu une barque qui valoit plus de 10,000 escus; le printemps suivant, cinq ou six autres fripons ont volé aux Islinois en mon absence pour plus de 5 à 6,000 liv. de castor ou de marchandises. Deux autres de mes hommes qui emmenoient dans leur canot de quoy faire plus de 4 à 5,000 liv. de pelleteries ont esté tuez ou noyez dans la grande rivière, et leur pelleterie perdue. Un autre m'a emporté pour 3,000 liv. de castor, qu'on avoit en dépost à Missilimakinak. Un canot a tourné ce printemps où j'ay encore perdu pour 16 ou 1,700 liv. de marchandises. L'hiver dernier, les logemens et le fort de Conty ont bruslé par la faute du commandant. Le printemps ensuite, les déserteurs, y ayant passé, ont pillé une partie des

effets qui y estoient et se sont sauvez à la Nouvelle-Hollande, ayant gagné celuy qui y estoit, à la réserve de quelques-uns que j'ay pris et tuez.

Tout cela, Monsieur, ne me fait point perdre courage et ne fera que différer d'une année ou deux les retours que vous demandiez celle-cy. Il n'y a pas plus de ma faute dans toutes ces pertes que de la vostre dans celle du navire *le Saint-Joseph*. Je ne peux pas estre partout ny me servir que des gens du pays. Ce n'est point pour vous engager à de nouvelles despenses mais pour vous justifier ma conduite, et vous verrez que j'agis avec bonne foy, puisque je risque et mon bien et ma vie pour vous tirer d'intérest dans les mesmes pertes. La seule grâce que j'aurois à vous demander seroit que ces désertions et la mort de dix de mes hommes m'ayant affoibli extrèmement, vous trouviez moyen d'en faire passer vingt l'année prochaine par les premiers navires, sçavoir : deux charpentiers, deux maçons, un menuisier, un armurier, un taillandier, tous bons ouvriers, et un tailleur médiocre, un chirurgien et le reste de bons hommes de travail. Je vous promets que vous trouverez à leur arrivée le payement de leur passage et de leurs avances prest, et quand mesme vous seriez refroidi par tout ce qui est arrivé, vous trouverez assez de gens qui le payeroient avec joye avec la grosse aventure ou, du moins, si vous ne le voulez pas, trouvez bon d'envoyer l'incluse à M. Massiot, que je prie, à vostre refus, de me les envoyer pour mon compte, luy promettant de luy en payer la grosse aventure, à la charge que si je les employe à cette entreprise il m'en sera tenu compte. C'est l'unique despense que je vous demande ou que vous trouviez bon que je la fasse par d'autres.

La seconde prière que j'ay à vous faire pour vostre repos et

vostre satisfaction, c'est que vous envoyiez icy un homme sur qui vous puissiez entièrement vous fier. Il n'est pas besoin qu'il soit fort savant, mais fidèle, de fatigue, et qu'il n'aime ny le jeu, ny les femmes, ny la bonne chère, parce qu'il ne trouvera rien de tout cela avec moy, afin que vous reposant sur ce qu'il vous escrira, vous n'escoutiez point ce que les prestres et les Jésuites pourront vous dire. Après cela, laissez-moy agir et vous serez content. Il est encore besoin d'un homme à Québec. Je ne puis pas estre partout. Si M. Plet, qu'on m'a dit devoir venir icy, vous accommode, je m'en serviray très-volontiers; sinon il en faut un autre, mais j'auray bien d'autres choses à vous dire, quand je vous auray achevé le narré de ce que j'ay fait. Jugeant ma présence nécessaire à Montréal, j'y descendis, et, après y avoir réglé ce qui m'y menoit, en huit jours de temps, je remontay au fort avec un regret sensible de n'avoir pu vous donner advis de mon retour par une barque qui a passé en France depuis que je suis arrivé icy, mais comme je ne m'estois pas persuadé que cela dust arriver cette année, n'en ayant pas encore veu d'exemple qu'une fois, tellement que je ne sceus son départ, qu'on avoit tenu secret, qu'un mois trop tard. J'attendis au fort l'arrivée des premiers vaisseaux pour avoir de vos nouvelles avant de retourner aux Islinois, mais le premier ne m'en ayant point apporté, j'en appris du costé des Islinois, qui m'obligèrent de partir incessamment.

Les nommez Jacques Messier, Nicolas Laurent et Nicolas Crevel, arrivèrent le 22 juillet; les deux premiers envoyez des Islinois par le sieur de Tonty, qui commandoit, chargez d'un procès-verbal de la désertion de tous les charpentiers de navire, du forgeron, du menuisier et de plusieurs autres de ceux

que j'y avois laissez, qui, en l'absence du sieur de Tonty, avoient forcé et pillé les magazins, emporté les pelleteries, marchandises et munitions qui y estoient, renversé les pieux du fort et abandonné le peu qui y estoient restez, denuez de toutes choses. Je m'embarquay aussytost avec neuf hommes dans ma barque pour les aller chercher et manday à quinze autres de me suivre, mais ils ne purent arriver à temps et les vents m'ayant obligé moy-mesme de relascher plusieurs fois. Enfin, le 2 d'Aoust je fus mouiller au bout d'une isle par l'un des costez de laquelle ils devoient passer, à moins qu'ils n'allassent à la Nouvelle-Hollande comme quelques-uns ont fait. Sur les quatre heures du soir, je vis un canot où estoient deux de mes habitans qui, ayant rencontré une partie de ces déserteurs, estoient venus devant jour et nuit me donner advis qu'ils estoient vingt en nombre, et que, non contents de ce qu'ils avoient fait aux Islinois, ils avoient démoli la redoute que j'avois laissée à la rivière des Miamis, pris du castor que j'avois en dépost à Missilimakinak, et pillé le magasin qui estoit au-dessus du sault de Conty ; qu'ils s'estoient séparez en deux bandes, que huit avoient pris la route de la Nouvelle-Hollande, et douze celle du fort, à dessein, s'ils me rencontroient, de me tuer et de ne tirer que sur moy, et qu'ils ne pouvoient pas estre loin et qu'ils venoient dans deux canots, six dans chacun.

J'envoyay aussy tost ces deux habitans au fort donner ordre à tous ceux qui y demeuroient de prendre les armes et de les attendre en trois divers passages, afin que, s'ils m'eschappoient la nuit, ils fussent arrestez par les autres. Je laissay la barque avec cinq hommes bien armez dedans, et moi, sixiesme, marchay par l'autre costé de l'isle, qui a cinq lieues de long, pour descouvrir leur feu la nuit. Ensuite j'avançay encore trois

lieues, et au point du jour estant à une pointe d'une traverse qu'on appelle Okoui, j'aperçeus deux canots qui l'avoient commencée et qui venoient droit à nous, pour ce que le bois dont nous estions proches empeschoit qu'ils ne nous descouvrissent. Quand ils furent à demy-lieue de nous ou environ, je fis marcher à eux, et comme leurs deux canots estoient esloignez l'un de l'autre de presque un temps (*sic*), nous donnasmes sur le premier, où il y avoit cinq hommes. J'avois ordonné à mes gens de donner la chasse à ces canots, en les suivant tousjours en queue, parceque cela leur ostoit les moyens de se mettre en défense, et, en cas de résistance, de jeter bas celuy qui gouvernoit parceque, le gouverneur estant mort, comme on ne peut pas changer de place dans ces canots, ils ne font plus que varier et on ne peut ny tirer de coups asseurez ni mesme tirer sans faire tourner le canot. Le mien allant le mieux, je commanday, le fusil couché en joue, à ces fripons de venir à moy, et alors mes deux hommes prenant aussy leurs armes les obligèrent d'obéir. Je fis saisir leurs armes et mettre le tout avec leurs vivres et leur bagage dans mon canot, et fus attaquer le second qui se rendit encore plus facilement, n'y ayant que deux hommes, les cinq autres ayant fait un autre canot qui estoit demeuré derrière et que j'appris ne devoir arriver que le lendemain. Ces prisonniers m'advouèrent tout ce que j'avois appris de mes habitans. Je les fis mettre en prison au fort et repartis aussy tost pour attraper les autres, comme je fis le 4 après-midy ; sur les six heures du soir, je vis apparoistre un canot à une lieue de là où j'estois. Je fus après, mais comme il n'y en avoit qu'une demie à suivre et moy une lieue et demie pour gagner terre, il gagna, avant que je pusse l'empescher, une pointe où il y avoit un desbarquement et autour de

laquelle, à une lieue de loin, il estoit impossible de mettre pied à terre, à cause que c'estoit un rocher escarpé au pied duquel l'eau du lac battoit. Je m'approchay pourtant à la portée de fusil, et vis que c'estoient cinq déserteurs et voleurs qui attendoient chacun derrière un arbre avec leurs fusils chargez de trois balles, comme nous vismes après. J'eus de la peine à retenir mes gens qui vouloient aller desbarquer à descouvert, mais comme ceux qui menoient mon canot ne voulurent point approcher, à cause qu'ils craignoient pour moy, je ne voulus pas aussy permettre qu'ils s'exposassent, mais restant avec quatre à la portée du fusil pour les empescher de s'embarquer, j'en envoyay quatre autres mettre pied à terre loin de là pour les forcer par dans le bois ; ils les suivirent par terre avec leurs fusils en joue ; mais le canot allant plus viste qu'eux, mes gens gagnèrent un débarquement à une lieue de là, mais la nuit les ayant pris, ils furent obligez de se rembarquer et revinrent le long de l'escore pour prendre terre plus proche de la cabane de ces fugitifs, crainte que s'ils venoient de nuit de si loin à travers les bois, le bruit des bois pourris et des branches qui romproient sous leurs pieds ne fist connoistre leurs approches, mais ils n'eurent pas marché longtemps qu'ils rencontrèrent ceux qu'ils cherchoient, qui s'estoient embarquez sans que nous les eussions aperceus à la faveur de la nuit qui fut très-obscure. Leur ayant commandé deux ou trois fois de demeurer, et voyant qu'au contraire ils cherchoient les moyens de se mettre en défense, ils les chargèrent, en tuèrent deux et prirent les trois autres qu'ils m'amenèrent et que je fis mettre aux fers, en attendant l'arrivée de M. le comte de Frontenac qu'on attendoit incessamment.

Le lendemain, je repartis et me mis à la poursuite de ceux qui

avoient pris la route de la Nouvelle-Hollande, mais les vents de sud qui souffloient alors, et qui ne les incommodoient point du costé qu'ils estoient, m'arrestèrent si longtemps que je ne pus les joindre, tellement que, ayant laissé ordre à mon sergent de les attendre à leur retour en un lieu où il ne les peust manquer, je suis party avec vingt-cinq hommes pour aller joindre M. de Tonty. J'emmène un des charpentiers de barque pour achever celle qui est presque faite aux Islinois. Nous portons tout ce qui est nécessaire pour cela, et j'espère cet hiver descendre dedans jusqu'à la mer, ou du moins l'automne. Depuis mon arrivée icy, j'ay encore arresté deux de mes déserteurs et j'ay appris enfin l'accident arrivé à ma barque. Des Sauvages, nommés Pouteatamis, me rapportent que deux jours après son départ de l'isle où je l'avois quittée, le 18 septembre 1679, ce coup de vent dont je vous ay parlé s'estant élevé, le pilote qui estoit avec eux mouillé à la coste du nord où ils estoient cabanez, croyant le vent favorable pour aller à Missilimakinak, comme, en effet, il estoit par le travers et n'en sentant pas la violence à cause du voisinage de la terre pardessus laquelle il venoit, mit à la voile contre leur conseil, l'asseurant qu'il y avoit une grande tourmente au large où le lac leur paroissoit tout blanc; mais le pilote se moquant d'eux, leur ayant reparti que son bastiment ne craignoit point le vent, appareilla et celuy qui souffloit s'augmentant extrêmement, ils remarquèrent qu'il fut obligé de serrer toutes ses voiles, à la réserve de deux grandes et que, pour lors, la barque n'alloit plus que de travers vers des isles qui estoient au large, barrées de grandes battures de sable qui portent à plus de deux lieues au large. Alors le vent ayant redoublé avec une grande abondance de pluye, ils ne virent plus le bastiment,

et l'on n'en a point entendu parler jusqu'au printemps, qu'on trouva à la coste deux hauts-de-chausse de toile gastée de goudron et déchirez; enfin, cet esté, on a trouvé une escoutille, un bout de cordage et des paquets de castor tout pourri. Tout cela a fait croire que la barque avoit eschoué quelque part dans ces isles, et qu'elle estoit perdue et ce qui estoit dedans.

Voilà, Monsieur, tout ce qui s'est passé dans mon voyage jusqu'à présent, que je vais continuer, en sorte que non seulement j'exécuteray ce à quoy je me suis engagé à Monseigneur Colbert, mais que vous en serez encore content. Vous en aurez, si je peux, des nouvelles ce printemps; mais, n'ayant plus ni pilote, ni matelots, ni apparaux pour faire le voyage par mer; je seray obligé, après y avoir esté, de m'en retourner en France pour y revenir par le golphe à l'entrée de la rivière, en cas que la Cour l'agrée et que vous jugiez à propos de continuer cette affaire que je croy plus que jamais la meilleure de toutes celles qu'on peut faire en Canada.

Pour respondre maintenant à toutes vos lettres, je vous diray premièrement qu'il y a quelques lignes que je n'ay pu dechiffrer, parceque mes chiffres et tous mes papiers sont aux Islinois, mais que néantmoins je crois avoir tout deviné par la suite et par les choses que je sçais à peu près que vous pouvez m'escrire; 2° que, pour ce que vous me marquez avoir esté surpris de n'avoir pas eu de mes lettres par tous les vaisseaux, vous ne remarquez peut estre pas que cela estoit impossible, la pluspart estant partis quand nous arrivasmes à Québec. De plus, je n'ay personne pour faire des duplicata et des triplicata, et, quand j'en aurois, il y a trop peu de fidélité en ce pays et trop de gens aux escoutes pour me fier à qui que ce soit de ce que je voudrois vous mander, les lettres mesmes cachetées

n'estant pas icy trop en seureté, et les gens faisant profit des moindres choses pour en brasser des trahisons; outre que les postes n'estant pas icy establies, ni les commoditez fréquentes pour porter les lettres du fort à Québec, il arrive non seulement qu'elles sont ou égarées ou retenues, mais encores que celles qui eschappent la curiosité des espions demeurent à Montréal, attendant les occasions, et il arrive que toutes celles qui ne s'esgarent point partent à mesme temps. Tout le monde ayant coustume de se rendre à Québec à peu près à la mesme saison, ceux à qui on les adresse ont alors d'autres occupations et ne les donnent d'ordinaire qu'avec celles qu'ils escrivent le plus souvent par le dernier vaisseau et en des mains si peu asseurées qu'elles n'arrivent pas tous jours. La despense d'envoyer des gens exprès iroit à plus de cent escus par voyage. Ainsy, je suis reduit à prendre l'occasion de quelqu'un à qui je me fie, par qui j'escris tout à la fois tout ce que j'ay à mander et ne peux pas faire autrement, bien moins des Islinois ou estant en chemin, cela n'estant possible que par des exprès qui ruineroient en frais.

Troisiesmement. Vous vous plaignez que, dans mes lettres, je ne vous marque rien de particulier des Islinois et des richesses, ou de... qui y peuvent estre. Il ne me paroist pas concevable que vous en ayez esperé, ou vous ne faites pas réflexion à l'esloignement des lieux d'où il a esté impossible que j'aye eu de grandes connoissances en six semaines, que j'ay demeuré malade à Québec, esloigné de six cents lieues de ce pays. J'en receus bien une lettre du nommé Michel Ako et de ses camarades, qui y estoient allez le printemps précédent, qui me fut apportée par un canot que j'envoyay exprès au fort dès mon arrivée, par laquelle j'appris ce que je vous mandois du

cuivre et qu'ils avoient traité la quantité de peaux de bœufs que je vous ay marquée. Mais cela estoit fait avant mon arrivée, et je n'estois pas à cela près plus savant en partant de Québec qu'en partant de France. Le fort et le petit navire que je mandois estre commencé estoient au saut de Conty. La barque fut achevée le mois de May ensuivant, et mit à la voile le 7 d'Aoust 1679, et a esté perdue au retour du lac des Islinois où je l'avois menée heureusement. Nous n'en avons pu avoir de nouvelles, ni voir d'autres débris qu'une escoutille, la porte de la chambre et la pomme du baston de pavillon. Sur cette barque, j'ay trois ou quatre remarques à vous faire faire pour respondre à tout ce qu'on pourra dire là-dessus :

1° Qu'elle ne s'est perdue qu'en retournant d'où je l'avois menée heureusement, et par conséquent ça n'a pas esté faute de précaution ni de savoir le chemin, mais par un effort inévitable de la tempeste, qui fut furieuse deux jours après son départ et dura cinq ;

2° Qu'il ne manquoit pas ny de capacité dans le pilote qui avoit eu cet employ dans les plus grands vaisseaux de Canada et des Isles, ny de matelots, personne n'ayant coustume d'en mettre plus de six dans un bastiment de cinquante tonneaux ;

3° La saison n'estoit pas non plus trop avancée, la navigation se continuant ordinairement jusqu'à la fin de Novembre, et elle périt vers le 20 de Septembre ;

4° J'estime impossible de faire ce que M. l'abbé Bernou me mandoit, d'envoyer reconnoistre si les lacs et la grande rivière estoient navigables autrement que par une barque qui doit tenir une route bien différente de celle des canots, qui sont obligez de marcher tousjours le plus près de terre qu'ils peuvent pour debarquer au premier vent dont ils ne pour-

roient essuyer la moindre bourrasque au milieu de ces lacs larges de quarante à cinquante lieues, et les barques ne sçauroient trop tenir le large pour n'estre pas jetées en coste, tellement qu'il faut aller en barque pour descouvrir les difficultez de la navigation, ou bien il faudroit blasmer ceux qui ont traversé les mers inconnues de n'en avoir pas fait l'essay avec des chaloupes pour ne pas risquer leurs navires;

5° Quand cela eust esté possible, il eust fallu trois ans pour faire le tour des lacs, qui est de plus de quinze-cents lieues, et où le moindre vent arreste un canot parfois huit, dix, quinze et vingt jours, en un endroit sans avancer;

6° Cette barque estoit absolument nécessaire, et on ne peut s'en passer pour cette entreprise;

7° Pour le transport des grands fardeaux, comme agrez et apparaux du navire que j'avois ordonné de faire dans la rivière des Islinois, cela estant impossible en canot, car quoyqu'on s'en soit servy pour apporter au saut des rapides ceux des barques que j'ay fait construire au dessus, il ne s'ensuit pas qu'on le puisse pour ce navire dans ces lacs, parceque je suis le seul qui en suis venu à bout le long des rapides contre l'espérance de tous ceux qui me l'ont veu entreprendre, mais je n'y avois pas deux difficultez qui sont insurmontables dans les lacs : l'une, les grands coups de vent qui obligent à y débarquer souvent en des lieux difficiles et escarpez et dans les vagues qui se lèvent tout d'un coup, en sorte qu'il seroit impossible de charger ces canots et de les empescher de s'y briser, si, comme trois hommes au plus les mènent, dont deux sont obligez dans ces rencontres de tenir le canot pendant que l'autre porte les paquets à terre, le troisiesme rencontroit des fardeaux qu'il ne pourroit remuer comme seroient des cables des

ancres, ferrure de gouvernail. La seconde difficulté vient de la longueur de ces voyages en canot par ces lacs à cause de leur grandeur qui y donne lieu à de fréquentes tempestes qui arrestent les canots, ce qui ne se trouve pas dans les rapides où on n'est jamais incommodé des vents et qui ne durent que quarante lieues ;

2° Pour le rapport des pelleteries, pécans et orignaux, s'il s'en trouvoit et que vous souhaitassiez avoir des retours, comme vous me le marquez par le Canada, estant impossible de se servir pour cela de canots dont on ne pourroit apporter en trois fois que soixante peaux de bœufs au plus par ces lacs ;

3° Pour la seureté des effets qu'on ne peut empescher d'estre à la discrétion des voituriers, les vagues et la pluie mouillant souvent tout ce qu'il y a dedans, ce qui oblige de mettre au sec de temps en temps ce qui est dans les canots où rien ne ferme et n'est à couvert, sans compter qu'on ne peut rien faire de secret ;

4° Parcequ'ayant à conduire plusieurs hommes incapables d'aller en canot comme des nouveaux venus de France, la despense de leur passage seroit furieuse par cette raison, n'y ayant point de voiturier qui les voulust conduire à moins de 2 ou 300 liv. par homme ;

5° Pour la seureté des hommes mesmes et des effets qui seroient bien plus exposez dans des canots, non-seulement au péril des eaux qui est continuel, mais d'estre tuez par les Sauvages, comme il est arrivé à deux hommes des Jésuites l'automne dernier, et d'endurer la faim, estant impossible de porter assez de vivres dans des canots pour un long voyage et très-difficile d'y suppléer par la chasse pour un grand nombre

de personnes. Enfin la guerre nouvellement déclarée entre les Islinois et les Iroquois exposoit mes gens à estre attaquez la nuit au campement par les uns ou les autres par mesgarde ou à dessein, estant obligez de camper dans le bois où ces barbares ont une adresse particulière pour la surprise, au lieu qu'une barque est comme un fort qui remédie à tous ces inconvéniens et sans l'usage de laquelle il est impossible que cette entreprise réussisse au moins par cette route.

Outre toutes ces raisons qui sont essentielles, il y en a une particulière pour la grande rivière où on ne peut pas abandonner des gens en canot au grand nombre de Sauvages qui demeurent proche, à la discrétion desquels on seroit exposé, particulièrement la nuit au cabanage, avec le peu d'hommes que j'ay, si on estoit obligé de coucher à terre. Au lieu que dans une barque, on est à couvert et on peut avec trente hommes traverser l'Amérique; la précaution qu'on peut prendre est de ne marcher que de jour pour descouvrir les battures et de mouiller tous les soirs et faire bon quart la nuit, et, comme toutes ces nations se font des prisonniers dans leurs guerres, en racheter le plus qu'on pourra pour servir d'entrée dans leur pays, les présens qu'on fait pour cela n'estant pas à charge estant toujours rendus avec plus de libéralité par les parents du prisonnier délivré.

De plus, quand, contre ce qu'on nous a dit et tout ce que je peux conjecturer de cette rivière, elle ne seroit pas navigable jusqu'à la mer, cette seconde barque que j'ay fait commencer dans le pays des Islinois seroit toujours très-nécessaire pour ramener *par une rivière que j'ai trouvée* les denrées du pays des Islinois au fort Frontenac, cette rivière y estant beaucoup plus commode que le chemin par où Jolliet avoit passé, dont

il avoit dissimulé les difficultez par des raisons que je n'ay pu deviner.

C'est le seul biais de faire ce commerce par le Canada, comme vous semblez le souhaiter, les frais et les risques estant trop grands par les lacs. Encore ne peut-on par là en tirer qu'avec peine les peaux de bœuf, et je persiste tousjours dans le sentiment qu'il faut les avoir par le golfe Mexique, prest néantmoins à le faire par cette rivière, que j'appelle la *Baudrane*. Les Iroquois la nomment Ohio, et les Outaouas Oighin-cipou. Quand, après vous en avoir fait concevoir les difficultez, vous m'aurez mandé vostre sentiment, vous ayant desjà mandé qu'après avoir réussy et avoir acheminé les choses pour le commerce, je prétends me retirer, quoyque je le croye très-avantageux, rebuté de voir qu'il faudra tousjours estre sur l'apologie, qui est un caractère où je ne réussis pas, ou du moins y mettre un commis comme je vous prierois d'y en mettre un de vostre part.

Cette rivière Baudrane naist derrière Oneiout et après environ quatre cent cinquante lieues de course vers l'Ouest tousjours quasi également large et plus que la Seine ne l'est devant Rouen et beaucoup plus creuse, elle se descharge dans le fleuve Colbert vingt à vingt-cinq lieues au Sud quart de Sud-Ouest de l'embouchure, par où la rivière des Islinois tombe dans ce mesme fleuve. Une barque peut remonter cette rivière jusques fort haut vers Tsonnontouan, et on n'est en cet endroit esloigné que de vingt à vingt-cinq lieues de la coste méridionale du lac Ontario ou de Frontenac, d'où on peut aller en barque au fort Frontenac en quinze heures de bon vent, tellement que, par cette voye, il n'y auroit qu'à faire un establissement à l'embouchure de la rivière des Tsonnontouans sur le

bord du lac Ontario et un autre sur la rivière que j'appelle *Baudrane* où on pourroit nourrir des chevaux et s'en servir pour le transport, qui seroit facile, le chemin estant fait.

La seule difficulté qui s'y rencontre est d'oster aux Iroquois le soupçon que ces voyages leur donneront, fomenté peut-estre secrètement par les Jésuites mesmes qui demeurent parmy eux, qui n'aiment point mon entreprise et qui peuvent aisément leur faire entendre que nous secourons leurs ennemis qui demeurent le long et au delà de cette rivière. Le remède seroit de moyenner la paix avec les Islinois, ce qui ne seroit peut estre pas difficile avec quelques présens. Tout le pays qui est le long de cette rivièreet entre elle et celle des Islinois et à dix ou douze journées au Nord et au Sud et à l'Ouest du fleuve Colbert est remply de bœufs sauvages plus qu'on ne peut dire.

La route par les lacs a de bien plus grandes difficultez, que Joliet a ignorées en partie et en partie dissimulées.

1° Il y faut beaucoup plus d'establissements. Il en faut un au bas de la cheute par où le lac Érié se descharge dans le lac Ontario, où la navigation des barques est interrompue pendant treize lieues, et un autre où elle recommence pour servir en bas et au bord du lac Ontario à recevoir ce qui viendroit du fort de Frontenac, en attendant qu'on en fist le transport à l'autre establissement, où la navigation recommence à l'entrée du lac Érié, pour là le recharger dans des barques. Encore y a-t-il là une très-grande difficulté, c'est que proche de l'embouchure de ce lac il n'y a point de havre ni de rade où on puisse mettre une barque à l'abry des furieux coups de vent qui y régnent, et que, si elles descendent dans la rivière, on rencontre d'abord un rapide qu'une barque ne sçauroit forcer à la voile, à moins de touer à mesme et faire haler au col tout

ensemble par dix-sept ou vingt hommes, et toujours vent derrière et voiles hautes.

2° Il en faut un aussi au fond du lac des Islinois, où la navigation finit au lieu mesme nommé Checagou, pour y serrer les choses qu'on auroit apportées dans les barques et en faire le transport aux canots à deux lieues de là, d'où les mesmes canots seuls peuvent naviguer jusqu'au village des Islinois pendant l'espace de quarante lieues, contre ce que Jolliet avoit dit qu'il n'y avoit qu'un quart de lieue d'interruption de navigation.

3° Il en faut encore un aux Islinois, où les barques peuvent naviguer.

Outre la multiplicité des establissemens, qui augmente beaucoup la despense et la difficulté, le peu d'exactitude dans les comptes, les despenses de tant de bastimens sont grandes. Une barque de quarante tonneaux, où il faut six matelots, ne faira son voyage qu'en trois mois. Il faut compter les avaries et les frais des matelots et des apparaux et des vivres, au lieu que par le chemin que j'ay trouvé, le mesme nombre d'hommes avec une vingtaine de chevaux qui trouveroient à manger dans les prairies par où ils passeront, pourront en un mois faire le portage de la mesme quantité de marchandises sans autres frais et sans risques.

Par tout ce que je vous marque, vous voyez combien il est difficile de faire ce commerce par le Canada, du moins par les lacs, sans compter les despenses depuis le fort jusqu'à Québec; surtout il est aisé d'observer la quantité de monde nécessaire pour cela que vous voyez bien que je n'ay pas, et qu'ainsy, quand je le voudrois, cela m'est impossible. Vous devez faire réflexion que des grands desbours que vous avez faits, je n'en ay touché que les deux tiers, l'autre a esté

perdu aussy bien que les retours de l'an passé, et qu'après les vols et pertes que j'ay soufferts, je n'ay pas d'effects entre les mains à la réserve des peaux de bœufs qui appartiennent à la Société. Si vous faisiez attention aux choses en quoy j'ay employé les sommes dont je vous ay envoyé les estats, vous remarqueriez qu'il y en a bien peu en marchandises de traite, et que sur ce peu, après avoir essuyé des pertes si considérables et entretenu le monde qui me reste, je ne peux pas bastir une grande fortune en un an de temps. Il a fallu, pour remédier à tout, avancer le mien et chercher dans la bourse de mes amis de quoy fournir à ceux que j'ay employez et que j'employe encore. Tout ce que vous me répétez est que vous ne serez pas content si je ne vous fais pas de grands retours. Quoyque j'aye de quoy vous remercier de ce que vous avez fait pour cette entreprise, il me semble que j'ay encore plus faict, puisque j'ay mis le tout pour le tout et que malaisément on peut me reprocher ny folle despense ny ce prétendu faste dont il faudroit spécifier quelque chose, n'y ayant rien de plus esloigné de ma conduite où on ne remarque rien d'approchant de cela. Que ceux qui me font passer pour l'aimer s'expliquent plus en détail. Depuis que je suis icy, je n'ay eu ny valets, ny habits, ny cuisine qui ne ressentent plustost la bassesse que le faste, et dès que je verray le moindre rebut ou de vostre costé ou du costé de la Cour, je vous asseure que je quitteray tout là, *n'y ayant point d'autre attrait à la vie que je mène que celuy de l'honneur, dont je croy ces sortes d'entreprises d'autant plus dignes qu'il y a plus de péril et de peine.* Surtout, Monsieur, si vous voulez que je continue, que je n'aye point à respondre à toutes les questions et les imaginations des prestres ou des Jésuites. Ils ont plus de loisir que

moy, et je ne suis pas assez rusé pour prévenir toutes leurs chimères. Il est nouveau qu'ils se meslent de ces sortes d'affaires. Je n'auray point de peine à vous donner toutes les connoissances que vous me demanderez, comme vous n'en aurez pas à me respondre aux choses dont je vous demanderois l'explication; mais aussy ne dois-je pas m'attendre que vous donniez créance à tout, et *qu'il faille que je vous prouve que je ne suis pas fou*. C'est la première chose que vous avez deu observer avant que de faire affaire avec moy, et, dans le longtemps que nous nous sommes veus, vous avez pu me connoistre, ou il faut que j'aye de bons intervalles qui durent longtemps. Ce sont des injures qu'on pardonne à des moines contre qui le ressentiment est inutile, leur profession les en mettant à couvert; mais je croy que vous pensez bien vous-mesme que je ne peux pas estre trop content de voir des pages pleines de ces sortes d'advis. Je croy que ceux qui parlent de moy de la sorte ne croyent personne sage que les Illuminez de l'Hermitage de Caen ou l'association des Bagotistes, où ils ont pris les fausses idées qu'ils ont de la sagesse et de la vertu. S'ils n'avoient pas esté plus chimériques que moy, on n'auroit pas esté obligé de faire tout ce qu'on a fait contre eux en Basse-Normandie avant qu'ils soient venus troubler le Canada, et si ceux du Grand Séminaire ont des intérests communs avec les autres pour destruire touts ceux qui pourroient remarquer icy les manières extraordinaires dont ils s'y servent, cela ne doit point faire d'impression tant que vous n'aurez rien de particulier à m'indiquer où je mesnage mal l'intérest de mes amis. Je n'ay pas deu prendre en arrivant icy des mesures pour faire des retours par le Canada, puisque nous estions convenus du contraire. Je l'avois fait néant-

moins et vous en auriez receu l'an passé sans la perte de ma barque, sur des advis que j'avois eus qui m'obligèrent à prendre ce party; et je ne laisseray pas de vous en faire au plus tost, du moins pour ce que j'ay touché de vous, du profit que j'attends de l'argent que j'ay avancé du mien tant en marchandises que j'ay acheptées l'an passé que cette année pour une somme considérable, y en ayant pour plus de 18,000 liv. que je risque en intention de vous faire part du revenant bon qui sera considérable et payera au moins ce que j'ay receu. Vous l'auriez par les vaisseaux prochains, si l'esloignement des lieux ne l'avoit empesché, faute de barques pour diligenter les retours, qui ne pourront se faire en canot que l'an prochain. Les suivants tout ira mieux, et il sera facile de continuer; les choses estant establies, ce ne sont point des paroles que je vous donne. Ce seront des effets, et je vous prie d'attendre à ce temps-là pour prendre de nouvelles résolutions.

Ce n'est pas que je veuille nyer qu'il ne se fasse dans ces sortes d'entreprises plusieurs despenses dans les commencemens qui paroistront avoir esté inutiles, lorsqu'il n'y aura qu'à suivre le chemin que j'auray frayé. Cela arrive dans toutes sortes d'affaires, par le peu de connoissance qu'on a d'abord des choses, qui paroissent tout autres dans la spéculation qu'on ne les trouve dans la pratique; par le manquement de plusieurs choses dont on ne se peut pas fournir tout à la fois; par l'infidélité et l'inconstance des personnes qu'on y employe, qui se rebutent des difficultez qu'on ne peut toutes prévoir; ou encore par la malice des envieux, qui taschent de former d'abord des obstacles et de dégouster les gens dont on se sert, ce qui est plus aisé lorsque le succez ne les a pas encore encouragez, et enfin par la difficulté des lieux et des saisons, contre

laquelle on n'a pas le temps de se précautionner, qui causent la dissipation de beaucoup de choses, à quoy il n'y a pas de remède, parcequ'on ne peut pas, par exemple, faire partout des magasins, tenir des registres et des estats dans les lieux où il faut s'arrester de temps en temps par diverses nécessitez où l'on se trouve souvent réduit, quelque precaution qu'on prenne, par le peu de correspondance de ceux qu'il faut employer ou par mille accidents qui arrivent.

Pour vous mettre en repos et moy aussy, envoyez un homme sur qui vous puissiez vous reposer pour vostre commerce. J'auray l'œil de mon costé ; et ainsy rien ne vous inquiètera, et vous attendrez avec tranquillité le fruit des avances que vous aurez fait, qui sera considérable.

Vous n'en devez pas douter, Monsieur, puisque mes ennemis mesmes vous ont dit que c'est une affaire à faire fortune et que les intéressez sont si faschez que nous l'ayons ; mais il faut semer avant que de cueillir ; et si cette entreprise paroist impossible, lorsqu'on la veut faire passer pour chimérique, comment estes vous surpris de n'en pas retirer d'abord tout le profit que vous en devez espérer ?

Après tout, Monsieur, ce n'est qu'un peu de délay qu'on ne doit pas trouver estrange après de si grandes disgrâces qui ne sont point arrivées par ma faute. On me pourroit peut estre imputer de n'avoir pas donné les ordres nécessaires pour la réception de ce qui vint l'an passé, si j'en avois eu des advis par les premiers vaisseaux et si les lettres protestées ne m'avoient donné lieu de croire ce qu'on m'avoit escrit, qu'il ne me seroit rien envoyé cette année-là ; et de plus rien n'a esté perdu. Les hommes qui sont arrivez à Québec estoient peu propres, à la réserve du sieur Després. Encores devoient-ils venir au fort,

où ils auroient sceu de mes nouvelles. C'est néantmoins la perte de mes hommes que je regrette le plus; mais, quand vous en envoyerez, que ce soient gens de service; des libertins, des enfans de famille, tout cela n'est point propre. Il faut des gens fidèles, de fatigue et de travail, et de mestiers dont on ne se peut passer, comme forgerons, tailleurs, etc.

Il me semble qu'on parle trop en France de bien des particularitez de cette affaire, et je croy qu'il auroit esté mieux de ne rien envoyer que de l'emprunter de la Cour. Je fairay bien de la terre le fossé et au delà. Je vous prie de vous fier à moy encores quelques années, et vous ne vous en repentirez point asseurément.

Quoyque je ne sçache pas de quelle manière vous aurez pris la lascheté avec laquelle mon frère en a usé à mon endroit, elle a deu asseurément vous dégouster, et je n'aurois à me plaindre que de luy, quand elle vous osteroit la confiance que vous dites avoir en moy. Je vous asseure que la suite vous faira voir que tout ce qui s'est passé n'est qu'un effect des ruses de ceux qui veulent me perdre, et que je n'ay rien fait contre la bonne foy, qui sera tousjours la règle de ma conduite. Vous jugerez de celle de mon frère par les papiers que j'ay de luy. Elle a esté tousjours si extraordinaire à mon endroit, par le peu d'amitié qu'il a pour moy, que j'ay tout gagné, quand il est party, n'ayant fait, pendant son séjour, que traverser tous mes desseins et rompre toutes mes mesures, dont il falloit changer à tous momens pour suivre son caprice.

Je ne croy pas non plus avoir fait rien de contraire à la parole que je vous avois donnée par le mémoire que j'avois envoyé à la Rochelle, puisque je n'en demandois l'exécution qu'en cas que vous ne voulussiez pas fournir les choses que je

croyois nécessaires, outre que je n'ay pas prétendu, en me liant avec vous pour cette affaire, m'oster la liberté d'en faire d'autres, m'en estant expressément reservé par nostre traité. A l'esgard de ce que vous croyez que vostre argent a servy à dégager mes pelleteries en 1678, vous verrez que le sieur Vaurobert se paya à mesme des mesmes pelleteries par la copie de son compte dont je vous envoye un extrait que vous pouvez conférer.

On me mande aussy que vous avez eu de l'inquiétude de mon prétendu mariage. Je n'y avois pas pensé alors et ne m'y engageray qu'après vous avoir donné lieu de vous louer de moy. Il est un peu extraordinaire que je doive rendre compte d'une chose qui est assez libre à tout le monde.

Enfin, Monsieur, ce n'est qu'en attendant les effects que je vous escris si au long. Je ne doute pas que vous ne changiez dans la suite l'idée qu'on vous veut donner de moy et que vous ne sortiez de l'inquiétude où vous avez sujet d'estre par tout ce qui est arrivé. Je vous ay escrit cette lettre à plus de vingt reprises, et je suis à plus de cent cinquante lieues d'où je l'ay commencée. Il m'en reste encore deux cents pour arriver aux Islinois ; et il est la Saint-Michel passée (29 Septembre). J'y mène avec moy vingt-cinq hommes au secours de six ou sept qui y sont restez avec le sieur de Tonty. Nous y achèverons au plus tost la barque commencée ; mais je changeray de poste, les Islinois souhaitant que nous bastissions proche leur village.

Je n'ay pas seulement de papier pour escrire à M. de Belinzany. Je vous supplie de faire mes excuses : le canot qui m'en apportoit s'est perdu, et vous jugez bien, par l'irrégularité de celuy dont je me sers pour vous escrire, le besoin que j'en ay. J'espère qu'il aura esgard aux pertes que j'ay faites et à l'esloi-

gnement où je suis, qui ne m'empeschera pas asseurément que je ne fasse, quand je les auray reparées, tout ce que je devrois faire maintenant à l'esgard du fort Frontenac, et ensuite cela sera infaillible et n'empeschera pas les retours que je vous ay promis.

Il me vient une pensée qui peut estre ne vous agréera pas et aussy que je ne vous propose qu'afin que vous en fassiez ce qu'il vous plaira. C'est que, si l'esloignement de cette affaire et le peu d'usage que vous en avez vous faisoit défier du succez ou que vous soupçonnassiez qu'il y eust de la confusion entre le fort de Frontenac et les Islinois, je vous offre pour le passé de vous envoyer le plus tost que je pourray le fonds que vous avez avancé, tant ce que j'ay touché que ce qui a esté perdu; et l'année suivante je vous en envoyeray cinquante pour cent de profit, à la charge qu'après avoir receu le principal de 1682 vous m'envoyerez en 1683 par les premiers navires l'accomplissement du mémoire que je vous fourniray à vos risques jusques à Québec; qu'en 1683 je vous renvoyeray les cinquante pour cent du principal que vous avez desjà fourny, avec un mémoire que vous accomplirez en 1684, qui viendra de mesme à vos risques par les premiers vaisseaux où je seray obligé de vous tenir prest le mesme profit pour la part de celuy que vous pouvez prétendre aux Islinois; et ainsy consécutivement toutes les années de vous envoyer le montant du mémoire que vous m'aurez fourny la précédente, le profit payable à Québec en pelleterie au prix courant ou en lettres de change sur les fermiers, à la charge que les prix des choses seront au comptant en France pendant les dix années de nostre traité; comme aussy je m'obligeray de vous fournir le cuivre, s'il s'en trouve des mines, et les peaux de bœuf à un prix dont nous convien-

drons pour Québec ou pour le golfe Mexique, et de toutes les autres denrées dont je vous envoyeray des eschantillons. Cela estant, je vuideray d'affaires avec tout le monde et n'en auray pour les Islinois qu'avec vous ny mesme pour le fort Frontenac dès que le sieur Plet en aura retiré quelque avantage pour le dédommager des pertes qu'il y a faites. Ce n'est pas que je ne persiste dans la résolution de laisser la direction de cette affaire à un autre, mais c'est que j'ay une personne sur qui je peux compter.

L'autre proposition est de vous remettre le tout pour vous en accommoder avec les intéressez, si vous voulez, à la charge de me dégager des paroles que j'ay données et me donner en deux fois, l'une en 1682 et l'autre en 83, la moitié à chaque fois, la somme de 20,000 liv. prix de France, en marchandises, pour me rembourser d'une partie des frais que j'ay faits pour cette entreprise dont je suis entièrement rebuté, voyant que *ce ne sera pas assez de mettre mon bien et ma vie aux périls continuels qu'il faut essuyer et qu'il faudra plus de précautions pour respondre aux envieux que pour surmonter les difficultez inséparables de mon dessein ;* en ce cas je m'oblige de trouver la mer, de vous laisser un establissement et un fort aux Islinois et une barque sur la Grande Rivière et toutes les peaux de bœuf dont je m'obligeray de fournir au moins deux mille, au moyen de quoy je ne seray obligé de vous rembourser l'an prochain que la moitié du montant des lettres de change et de l'envoy de l'an passé, et j'auray tout le profit que je pourray faire en pelleteries jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de 1683, puisque ce sera le provenu de mes effects que je risque dans la troisiesme dont je vous ay desjà touché plusieurs fois quelque chose : c'est d'envoyer cette personne de confiance qui

agisse sans moy et à qui j'en joindray une de mon costé, ne voulant point vous estre comptable ny avoir à rendre d'autre compte que celuy que je dois à la Cour de mon voyage pour lever tous les soupçons qu'on feroit naistre à tous momens, tant par l'esloignement des lieux qui peuvent souvent causer de grands retardemens que parceque je n'ay ny l'usage ny l'inclination de tenir des livres, ny personne qui le sçache. Il me semble que cette proposition vous doit oster de peine, puisque vous sçavez de tout le monde que ce commerce est avantageux, comme en effet il l'est, et qu'ayant un commis fidèle pour le diriger, vous estes hors de risques. Pour moy, je me réserveray le soin des forts dont je feray la despense, le commandement des places et des hommes, la conduite des Sauvages et des François et l'establissement de la colonie dont la propriété me demeurera, laissant à vostre commis et au mien de mesnager nos intérests, et me contentant d'en retirer la moitié sans manier vostre bien. En ce cas, il sera aisé de séparer les affaires du fort Frontenac d'avec celles des Islinois par la confrontation que pourra faire vostre commis de ce qu'il recevra avec les estats des envois que vous fairez, outre que je ne peux pas m'imaginer que vous pensiez à entreprendre ce commerce par le Canada, quand j'auray descouvert le passage.

La quatriesme proposition, c'est de joindre ensemble les affaires tant du fort de Frontenac que du lac Ontario et Érié avec celle des Islinois, et en ce cas la propriété des terres, forts et bastimens et le commandement me demeurant, la despense s'en faisant à mes frais, les vivres, logements, barques et hommes que je fournirois me seroient payez au prix du pays, avec la liberté de croistre cette colonie à mes despens et aux habitans de traiter des marchandises qu'ils prendroient de nous,

et que je n'avancerois rien si je ne voulois ; que je pourrois pourtant faire la moitié des fournimens si je le jugeois à propos, et que j'aurois la moitié au profit, soit que je fournisse ou non. J'adjouste : cette proposition me paroist plus difficile à exécuter à cause des avances où je suis qui doivent estre estimées.

On vous dira peut estre que mes gens ont déserté parce que je leur devois. C'est un bruit qu'on a semé malicieusement. Leurs comptes et procez que je fairay faire à quelques-uns me justifieront assez et fairont connoistre que je n'ay eu que trop de facilité et d'indulgence pour eux. Je vous conjure de faire un effort pour m'en envoyer quelques-uns. Vous en recevrez les avances à leur arrivée et l'intérest à 10 pour 100 par an du jour du desbours jusqu'à celuy du payement.

Je finis, Monsieur, plustost faute de papier que de matière, ayant encore cent choses à vous dire ; mais il faut faire partir ce canot si je veux vous donner de mes nouvelles ; il aura de la peine à arriver à temps pour le départ des vaisseaux, ayant près de trois cents lieues à faire en un mois de temps.

Je suis fasché de ne pouvoir donner à Mlle Thouret de meilleures marques de mes respects. Je voudrois que le sieur Lesperdry fust monté jusqu'au fort. Il y auroit trouvé les affaires en moins meschant estat qu'on ne luy a fait croire, et j'aurois esté encore en estat de luy faire connoistre l'estime que je fais de vostre recommandation et de celle de Mlle Thouret, à qui je vous prie de trouver bon que je présente icy mes très-humbles services.

La dernière chose à quoy je vous prie de faire attention dans toutes celles qu'on vous dira, c'est d'en remarquer les contrariétez, par où vous pourrez aisément descouvrir la pas-

sion avec laquelle on les débitera. Il y en a une infinité de semblables qui se détruisent l'une l'autre dans tout ce qui m'est revenu de France; mais, pour peu que vous y apportiez d'attention, vous le remarquerez assez, comme j'espère que vous serez convaincu par les effects que je suis tout autrement que je ne peux vous le dire,

Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

III

NAVIGATION DES LACS

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES.

PAYS DU COTÉ DES ESPAGNOLS ET AUTRES DU COTÉ DES ANGLAIS.

PEUPLADES SAUVAGES DU MISSISSIPI ET DU MISSOURI DÉJA CONNUES.

DIVERS CHEMINS POUR COMMUNIQUER AVEC LE CANADA.

LE PÈRE ALLOUEZ.

Voyage de M. de La Salle à la rivière Mississipi.

La rivière de Niagara est innavigable pendant dix lieues depuis le sault jusqu'à l'entrée du lac Érié, estant impossible d'y monter une barque à moins d'avoir assez de monde pour estre à la voile, tirer au cou et touer en mesme temps, et encore avec des circonspections si grandes que l'on ne peut espérer de réussir toujours.

L'entrée du lac Érié est si traversée de battures que, pour ne pas risquer tous les voyages un bastiment, il faut le laisser

dans une rivière qui est six lieues avant dans le lac, n'y ayant plus près du bout ny havre ny mouillage.

Il y a dans le lac Érié trois grandes pointes, dont deux avancent plus de dix lieues au large : ce sont battures de sable où l'on aborde devant que de les voir, si l'on ne prend de grandes précautions.

Il y a changement de vent pour entrer dans le destroit du lac Érié au lac Huron, où il y a plus d'eau et grand courant; grande difficulté au destroit de Missilimakinac pour entrer du lac Huron en celuy des Islinois. Le courant y est d'ordinaire contre le vent, et le canal estroit à cause des battures qui portent au large des deux costez; point ou très-peu de mouillage dans le lac Huron, point de havres non plus que dans le lac des Islinois du costé du Nord, de l'Ouest, du Sud; quantité d'isles dans l'un et dans l'autre, dangereuses dans celuy des Islinois à cause des battures de sable qui sont au large. Ce lac est peu profond et sujet à de terribles coups de vent, sans abri, et les battures empeschent l'approche des isles; mais il se peut faire qu'avec une navigation plus fréquente les difficultez seront moindres et les ports et havres plus connus, comme il est arrivé du lac Frontenac, dont la navigation est présentement seure et facile.

Le bassin où l'on entre pour aller du lac des Islinois à la rivière Divine n'est nullement propre pour la communication, n'y ayant point de rades, vents, ny d'entrée pour un bastiment, ny mesme pour un canot, à moins d'un grand calme. Les prairies par où l'on prétendroit la communication, estant noyées toutes les fois qu'il pleut par les avalasses des costeaux voisins, il est très-difficile d'y faire et entretenir un canal, qu'il ne se remplisse aussy tost de sable et de gravier, et l'on ne peut

fouiller dans la terre que l'on ne trouve l'eau, et il y a des costeaux de sable entre le lac et les prairies, et quand ce canal seroit possible avec bien de la despense, il seroit inutile parce que la rivière Divine est innavigable pendant quarante lieues. Depuis là jusqu'au grand village des Islinois, les canots n'y peuvent passer, et mesme il y a un grand rapide au deçà de ce village.

On n'y a point veu encore de mines, quoyque l'on trouve des morceaux de cuivre en plusieurs endroits quand les eaux sont basses. Les Sauvages disent avoir vendu du métal jaune, mais ils le dépeignent trop pur pour estre de mine d'or.

Les bœufs y deviennent plus rares depuis que les Islinois ont la guerre avec leurs voisins, et les uns et les autres les tuant et chassant continuellement.

Il y a navigation depuis le fort de Crèvecœur jusqu'à la mer. Le Nouveau Mexique n'est pas esloigné de plus de vingt journées à l'ouest de ce fort. Les Matontenta sont venus voir M. de La Salle, ayant apporté un pied de cheval des Espagnols qu'ils avoient tué en leur pays, esloigné seulement de dix journées de ce fort, d'où l'on y peut aller par rivière.

Ces Sauvages rapportent que les Espagnols qui leur font la guerre se servent de lances plus que de fusils.

Il n'y a point d'Européen à l'emboucheure de la grande rivière Colbert, et le monstre dont le sieur Jolliet a apporté la figure est un grotesque peint par quelque Sauvage de cette rivière, dont personne n'a veu l'original. Il est à une journée et demie de Crèvecœur, et si le sieur Jolliet eust descendu un peu plus bas, il en eust veu un plus affreux.

Il n'a pas fait réflexion que les Mosopelea qu'il marque dans sa carte estoient entièrement destruits avant son voyage.

Il marque dans cette mesme carte quantité de nations qui ne sont que des noms de familles qui composent celle des Islinois, les Peouria, Cacachias, Tamaroa, Korakoenitanon, Chinko, Caokia, Chepoussa, Amanakoa, Ooukia, Acansa et plusieurs autres formant le village des Islinois, composé d'environ quatre cents cabanes de jonc couvertes, sans aucune fortification. J'y ay compté à peu près dix-huit cents combattants, qui n'ont plus de guerre qu'avec les Iroquois, avec lesquels il seroit facile de les accommoder, s'il n'y avoit pas lieu d'appréhender qu'estant d'accord avec eux et ayant une retraite de leur costé, ils ne voulussent faire la guerre aux Outaouas, qu'ils haïssent extrêmement, et ne troublassent nostre commerce. Tandis que l'on pourra faire en sorte qu'ils aient besoin de nous, on les tiendra aisément dans le devoir, et par leur moyen les nations les plus esloignées, de qui ils sont redoutez.

Il y a de très-beaux bois à bastir des navires le long des sept ou huit rivières qui se deschargent dans celle de Colbert, dont la moindre a plus de trois cents lieues de cours sans saults.

M. de La Salle a veu des Sauvages des trois nations par où passa Fernan Soto, sçavoir : Sicachia, Cascia et Aminoya, d'où ses gens allèrent dans le Mexique, et qui asseurent y avoir une belle navigation de Crèvecœur chez eux. Il est important d'achever cette descouverte, parce que la rivière sur laquelle demeurent les Sicachia, et qui probablement est le Suskakoua, prend sa source proche dela Caroline, où sont les Anglois, à trois cents lieues à l'est de la rivière Colbert, dans la Floride Françoise, proche du Palache, d'où les Anglois pourroient venir en barque jusqu'aux Islinois, aux Miamis, et proche de la baye des Puans et du pays des Nadouesioux, et attirer par là une grande partie de nostre commerce.

Il a fait cette année plus froid aux Islinois qu'au fort Frontenac. On ne sème chez eux qu'une fois l'année, et c'est à la lune de May, gelant tous les ans à glace au mois d'Avril. Il est vray que la douceur du mois de Janvier, qui a esté égale au fort Frontenac, avoit fait d'abord croire que ce pays estoit doux comme la Provence ; mais depuis nous avons reconnu que l'hyver n'estoit pas moindre que celuy des Iroquois, puisque le 22 Mars la rivière estoit encore glacée, et le lac des Islinois du costé du sud aussy remply de glaces que le lac de Frontenac l'est ordinairement au mois de Janvier, quoyque le lac Érié en fust tellement net huit jours après qu'il n'en paroissoit pas du tout dans les mares et les autres..., du costé du nord.

Tout le pays d'entre le lac des Islinois et le lac Érié, pendant l'espace de cent ou cent-vingt lieues, n'est qu'une chaisne de montagnes d'où il descend quantité de rivières à l'ouest dans le lac des Islinois, au nord dans le lac Huron, à l'est dans le lac Érié, et au sud dans la rivière Ohio. Leurs sources sont si proches les unes des autres sur le sommet de ces montagnes qu'en trois jours de temps nous en avons passé vingt ou vingt-trois plus considérables que celle de Saurel ou Richelieu. Le haut de ces montagnes est plat, couvert de marais perpétuels qui, estant dégelez, nous ont donné assez d'exercice.

Il y a aussy quelques campagnes sèches et de très-bonnes terres remplies d'un nombre incroyable d'ours, cerfs, chevreuils et poules d'Inde, à qui les loups font une rude guerre et qui sont si peu farouches que nous avons esté plusieurs fois en danger de ne nous en pouvoir défendre que par des coups de fusil.

Il y a au fond du lac Érié, dix lieues au delà du destroit, une rivière par laquelle on pourroit accourcir beaucoup le chemin des Islinois, estant navigable aux canots jusqu'à deux lieues proche de celle par où l'on y va ; mais il y en a encore une autre plus courte et meilleure, qui est celle d'Ohio, qui est navigable aux barques, et par où on esviteroit la difficulté du bassin qui est au bord du lac des Islinois, et celle d'en faire la communication avec la rivière Divine et de la rendre navigable jusqu'au fort de Crèvecœur.

Il ne faut pas s'imaginer que ces campagnes, dont on parle, dans le pays des Islinois, soient des terres où il n'y a qu'à mettre la charrue, car la pluspart sont noyées pour peu qu'il pleuve ; les autres sont trop sèches, et les meilleures demandent encore du travail pour en oster les trembles dont elles sont couvertes, esgoutter les molières qui sont partout d'espace en espace.

L'on passe seurement par toutes ces nations, ayant un calumet de paix. La pluspart de celles où nous devons aller le sçavent desjà et se préparent à nous bien recevoir.

Les Islinois se sont offerts à nous escorter jusqu'à la mer, dans l'espérance que nous leur avons donnée qu'il leur viendra par là tout ce qui leur est nécessaire, et le besoin qu'ont les autres nations de couteaux et de haches augmente le desir qu'elles ont de nous avoir.

Les petits bœufs sauvages sont aisez à apprivoiser et peuvent estre d'un grand secours, aussy bien que les esclaves dont ces gens ont accoustumé de faire le commerce et qu'ils obligent de travailler.

Il y a là autant de coquins qu'ailleurs, plus de femmes que d'hommes, n'y ayant point d'homme qui n'ait plusieurs fem-

mes; quelques-uns en ont jusqu'à dix, et, autant qu'ils peuvent, toutes sœurs, afin qu'elles s'accordent mieux, comme elles font.

J'ay veu trois enfants baptisez, à qui l'on a conféré ce sacrement en fort bonne santé. L'un s'appelle Pierre, l'autre Joseph et la troisième Marie, fille du frère Sichagois, qui sont en grand danger de vivre comme le père qui a trois sœurs pour femmes, y ayant peu d'apparences qu'ils aient d'autres instructions, puisque le Père d'Allouez, qui les a baptisez, a quitté les Islinois, à moins que son baston, qu'il a laissé bien enveloppé pour marque que cette terre luy appartenoit, n'ayt quelque vertu extraordinaire. Voylà les seuls chrestiens que je sçache, qui ne peuvent estre que *in fide Ecclesiæ*.

Le Père d'Allouez s'est retiré dans un village composé partie de Miamis, partie de Maskoutens et d'Ochiatenens, qui ont abandonné leur ancien village et le plus grand nombre de leurs parens pour faire alliance avec les Iroquois et faire avec eux la guerre aux Islinois. Pour cela ils en envoyèrent cinq l'esté passé et une femme en ambassade avec une lettre du Père d'Allouez.

La fin de leur ambassade estoit d'exciter les Iroquois à s'unir à eux pour faire la guerre aux Islinois. Il y avoit vingt-quatre jours que cette affaire se négocioit lorsque j'arrivay à Tanochioragon, village des Sonnontouans ; mais comme on sceut que j'estois à Cannagaro où estoit le Père Rafeix, il vint la nuit suivante une femme de ce village, qui avoit esté autrefois prise aux Miamis, dire à ces ambassadeurs qu'on leur casseroit la teste, et qu'ils eussent à fuir, de peur peut-estre que, moy y estant, je ne pusse apprendre la fin de cette ambassade.

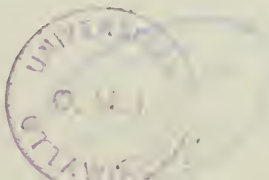

Il est pourtant vray que les Iroquois n'avoient pas envie de leur faire du mal, car quoy que cette fuite deust les rendre suspects, ils furent bien receus quand on les eut attrapez; mais ils ne voulurent point parler tant que je fus là.

Depuis, ayant trouvé ces mesmes ambassadeurs en leur pays, dont l'un parloit Huron, j'en sceus des choses que je crois estre de l'invention de la malice sauvage. Néantmoins, dès que la nouvelle a esté portée au village où est le Père d'Allouez que j'estois arrivé aux Islinois, on a député le nommé Monso, un des chefs, qui a apporté sous terre quatre grandes chaudières, douze haches et vingt couteaux, pour dire aux Islinois que j'estois frère de l'Iroquois, que je respirois son haleine, que je mangeois les serpens de son pays, qu'ils m'avoient donné une seine pour les envelopper d'un costé, pendant que les Iroquois venoient de l'autre, que j'estois hay de toutes les Robes Noires qui m'abandonnoient, ne me regardant que comme un Iroquois; que j'avois voulu desjà tuer les Miamis, que j'en avois pris deux prisonniers, et que j'avois de la médecine pour empoisonner tout le monde.

Il me fut aisé de destruire toutes ces faussetez, et peu s'en fallut que ce pauvre Monso n'y demeurast pour les gages, luy ayant esté respondu que c'estoit luy qui avoit le serpent Iroquois sous la langue, que ses camarades qui y avoient esté en ambassade en avoient apporté et n'avoient pu fumer dans le mesme calumet sans respirer les haleines Iroquoises. — Si je ne m'estois opposé, les Islinois auroient tué ce Monso.

Voicy une autre affaire où je soupçonne un piège qui est apparemment une suite du désir que l'on avoit que monseigneur le Comte de Frontenac fist la guerre aux Iroquois. Quand on a veu qu'il abandonnoit les Islinois, l'ardeur avec

laquelle les Iroquois vouloient luy faire la guerre s'est tout aussy tost ralentie, quoyqu'en effet il y en soit allé quelques-uns en guerre; c'est ce que l'on cache aux Outaouacs, afin qu'ils continuent d'y aller en traite, et que les Iroquois les prennent pour des Islinois, ou les tuent afin de brouiller. Bien plus, on a négocié en sorte que le plus grand nombre des Miamis, qui sont nos alliez, vinssent s'habituer avec les Islinois, afin que l'Iroquois ne pust frapper l'un sans l'autre, et que Monseigneur le Comte fust obligé ou d'abandonner ses alliez, ou de faire la guerre aux Iroquois pour empescher qu'ils ne la fissent aux Islinois.

Peut-estre est-ce un jugement téméraire, mais pourtant ce petit nombre de Miamis chez lesquels s'est retiré le P. d'Allouez, voyant que les Iroquois ne commencent pas la guerre assez tost contre les Islinois, ont tué cet hiver des Iroquois pour la haster, ont coupé les doigts à un Sonnontouan, qu'ils ont peu après renvoyé en son pays pour dire que les Miamis se joignent aux Islinois pour tuer les Iroquois.

Il peut estre que la connoissance qu'auroit le P. d'Allouez de la mauvaise inclination de ces Sauvages et de leur trahison est ce qui l'oblige à les quitter, comme il devoit faire en ces printemps. Cependant je suis seur d'arrester cette guerre, principalement si Monseigneur le Comte veut cette année pleurer les morts des Onnontaés, ayant empesché les Islinois de partir pour venir chercher les Iroquois, et obtenu d'eux qu'ils me rendroient quelques esclaves qu'ils ont, ce que les Iroquois ayant appris de moy, m'en ont paru fort contents.

Il ne faut pas s'estonner que les Iroquois parlent d'aller en guerre contre nos alliez, puisque chaque année ils en reçoivent des insultes. J'ay veu à Missilimakinac, aux Pouteatamis,

aux Miamis, les despouilles et les chevelures de plusieurs Iroquois que les Sauvages de ces lieux-là ont tuez en trahison à la chasse ce printemps dernier et le précédent, ce qui n'est pas ignoré des Iroquois, nos alliez ayant eu l'imprudence de le chanter en leur présence, lorsqu'ils estoient en traite chez eux, comme j'ai veu à Missilimakinac, aux Pouteatamis, qui, dansant avec le calumet, se vantoient de ces trahisons, tenant ces chevelures pendues à leurs bras, à la veue de trois Agniez qui estoient en traite.

Je ne sçaurois obmettre la rencontre que j'ay faite d'un Sauvage de la nation des Loups et des motifs de la difficulté qu'il avoit à se déterminer dans le choix de nostre religion ou de celle des Anglois par les deux différences qu'il trouve entre les apostres, quelques missionnaires de ce pays et les ministres Anglois, voyant que ces derniers n'imitent point la chasteté des apostres, et les premiers estre fort esloignez de leur destachement par la recherche qu'ils font des richesses, et enfin la consolation qu'il a eue en apprenant l'amour que les Pères Recollects ont pour la pauvreté, ce qui l'a déterminé à venir chercher le baptesme dans le choix de nostre religion.

Il y a aux Islinois quantité de perroquets verds plus petits que ceux des Isles et de la grosseur de ceux d'Afrique.

9 novembre 1680.

IV

LA SALLE ARRÊTE SES DÉSERTEURS

Juillet 1680.

Nous, Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, gouverneur pour Sa Majesté du fort Frontenac, en la Nouvelle-France, estant actuellement à bord de nostre barque *le Brigantin* pour aller secourir le sieur de Tonty, commandant aux Islinois, sur l'advis que nous avions eu par les nommez Jacques Messier, Nicolas Laurent, dit La Chapelle, et Nicolas Crevel, et par le procez-verbal du sieur de Tonty, que les nommez Moyse Hillaret, Noël Le Blanc et la Roze, tous charpentiers de barque travaillant à la construction d'une barque au fort de Crèvecœur, au pays des Islinois, avoient déserté avec le nommé Jean Le Meilleur, dit la Forge, cloutier engagé pour faire la ferrure dudit bastiment, qui estoit desjà bordé de quatre bordages de chaque costé par dedans, et avoient laissé en cet estat ledit bastiment, ledit Moyse Hillaret et ledit Jean Le Meilleur forcé le magazin, pris ce qu'il y avoit de pelterie, de munitions et de denrées destinées à l'achapt des provisions nécessaires à la subsistance dudit fort, en présence dudit Noël Le Blanc, dudit Jacques Messier, Jacques Richon et Jean Lemire, comme aussy ayant appris que les nommez Petit-Bled, Boisdardenne, engagez audit sieur de La Salle, auroient semblablement déserté et dégradé au milieu des bois le R. P. Gabriel, Recollect, et le nommé l'Espérance et Boisrondet, ayant amené nuitamment leur canot et encloué leurs armes,

nous aurions esté arresté par le vent contraire et obligé de demeurer à l'ancre au bout d'une des isles appelée Caouenesgo, ou isle Comtesse, jusqu'aujour d'hyer, que les nommez Jean Michaut et Jacques la Métairie, habitant des terres dépendantes dudit fort, y arrivèrent en canot, envoyez par le sieur de la Forest, qui estoit party par nos ordres avec cinq hommes pour aller joindre la Brie et ses camarades, et de là aux Islinois advertir le sieur de Tonty que nous estions party pour aller incessamment le joindre. Les susnommez Michaut et la Métairie nous advertirent qu'ils avoient trouvé à Kenté les susdits Moyse Hillaret, François Sauvin, dit la Roze, Noël Le Blanc, charpentiers de barque, et le nommé Jacques Richon avec les nommez Jean la Croix, Petit-Blé, Boisdardenne, Jacques Monjau, tous engagez audit sieur de La Salle, qui avoient déserté aussy des Islinois, qui leur avoient dit estre résolus, aussy bien que le nommé Paulmier, de se deffendre si on les vouloit arrester; de quoy cependant les susnommez charpentiers de barque n'auroient pas parlé; que ledit Paulmier, qui estoit avec les nommez Massé à la garde d'une cabane, où on avoit mis à couvert quantité de munitions de bouche et de guerre pour la continuation de la descouverte par nous commencée par les ordres de Sa Majesté, voyant arriver les susnommez escortez du nommé Turcot, fugitif de ce pays, dès il y a plus de dix ans, pour crime, assassinat et vol commis en la personne de plusieurs Oneiousts, et pour iceluy proscript et condamné à mort, et des nommez Pierre Pouppart, Jean Roussel, dit la Rousselière, Nicolas Duplessis, Baribault, Martin Chartier, tous déserteurs et voleurs qui ont emporté, volé et destourné les effects du sieur de La Salle, au service de qui ils estoient pour cette descouverte, et le nommé Jean Lemire, ledit Paulmier

auroit adverti ledit Lacroix qu'il avoit en sa garde une demi-barique de vin en deux barils qu'ils défoncèrent aussy tost et beurent le vin, prirent et pillèrent un ballot contenant deux pièces de drap de Berry, qu'ils partagèrent ensemble, une pièce de toile de voile et quantité de bois, farine de froment et autres provisions de bouche, et ensuite se seroient partagez et auroient pris la route, sçavoir : les susnommez charpentiers de barque, celle du Montréal par le costé du nord du lac Frontenac, suivis et escortez desdits Lacroix, Petit-Bled, Boisdardenne, Paulmier et Monjau; et les autres celle de la Nouvelle-France, après que ledit Moyse Hillaret avoit donné à Missilimakinak, audit Jean Le Meilleur, de son vol et bris de magasin, trois paquets de castor sec et trois robes veules et grasses pour y porter; ledit la Rousselière emportant aussy quatre paquets de castor que le sieur de Tonty avoit laissez en garde à Missilimakinac, et ledit Pouppart en avoit environ quatre pacquets provenus des effects qu'il avoit volez audit sieur de La Salle et transportez dès l'année précédente à la Nouvelle-Hollande.

Ce qu'ayant appris, nous nous serions incessamment embarqué dans deux canots avec les nommez Jean Michel, chirurgien ; Nicolas Doyon, armurier ; Antoine Brassard, Nicolas Crevel, soldats au fort Frontenac, et Jacques Maisier, habitant, du sieur Jacques-Lemoyne, pour aller au-devant d'eux; et, ayant marché toute la nuit, nous aurions aperceu, au soleil levant, deux canots venant de la pointe vis-à-vis l'isle aux Goelans et traversant à nous le matin du 9 Juillet 1680. Nous avons fait serrer nos canots dans le bois pour les attendre et les arrester, mais, voyant qu'ils tenoient le large, nous nous sommes rembarquez, et les costoyans tousjours terre à terre

pour leur oster le moyen de desbarquer. Le vent se levant du large, ils ont esté obligez de s'approcher de terre ; et, voyant qu'ils pourroient nous descouvrir, nous nous sommes efforcé de les joindre, et, les approchans les armes à la main, leur avons commandé d'aborder, ce qu'ils ont faict ; et aussy tost faisant mettre deux de nos hommes dans leur canot, nous avons trouvé qu'il estoit plein de pelleterie, qui faisoit une partie de celle qu'ils avoient volée audit fort des Islinois nommé Crèvecœur ; et ayant fait embarquer ledit Noël dans le nostre, il nous a advoué tout ce que dessus, et nous a dit que luy et tous les autres avoient beu le vin cy-dessus ; que le nommé Moyse Hillaret avoit pris et dérobé à ladite cabane, située au-dessus de Niagara, deux brasses larges de drap de Berry avec les autres ; que ledit Richon avec son camarade avoit aidé aux autres à boire le vin, et estoit allé avec mes déserteurs et ceux qui m'avoient volé et distrait mes effects à la Nouvelle-Hollande ; que ledit Jacques Richon venoit à la voile dans le canot qui suivoit, lequel, avoit entendu et appris de luy tout ce que dessus, et que non seulement il avoit escorté les susdits voleurs et beu avec eux le vin de Niagara, mais encores que le nommé Jean Lemire, son camarade, aidoit à transporter dans la Nouvelle-Hollande les effects qu'il sçavoit m'appartenir. J'ay aussy trouvé les pelleteries dudit Richon, consistant en six paquets de castor sec, la pluspart du bardeau venu des Islinois, et deux de robes. A cause dudit vol fait tant à la cabane de Niagara qu'à cause de l'aide et de l'escorte qu'il luy a donnée et que son camarade donne encore aux susdits déserteurs et voleurs, ayant fait l'ouverture des seize paquets et pelleteries apportées par les sus nommez charpentiers de barque, lesquels, comme à nous appartenans, avons retenus

aussi bien que deux fusils que lesdits La Roze et Hillaret avoient pris audit fort de Crèvecœur, lesdites pelleteries consistant en un paquet de robes avec quelques castors secs, un autre paquet de robes où il y avoit dix-neuf loutres dedans, trois gros paquets de castor sec et un plus petit que ledit La Roze a dit estre à luy, où il y a trente et un très-petits meschans castors et trois robes deballées, comptées et trainballées par le pilote La Fontaine en présence de deux dits charpentiers et de Antoine Brassard, Jacques Messier et Jean Michel, que nous avons envoyées au fort, cachetées pour y être pesées en sa présence. Plus, se sont trouvez trois robes veulles et un autre petit pacquet de cinq castors secs que ledit Moyse dit estre à luy.

Item dito un de sept castors que ledit La Roze dit estre à luy qui seront pareillement pesez au fort.

Item dans un sac de toile que ledit Noël Le Blanc a dit estre à luy, et qui luy a esté pris et mis en garde audit fort, s'est trouvé une vieille chemisette rouge, deux chemises blanches, trois gros mouchoirs et chemisette rouge de droguet boulangé rayé double, une culotte droguet de Poitou, un paquet de cray (*sic*) enveloppée dans des mitasses, des hauts de chausses gris d'estamine, où il y a des souliers sauvages, un castor gras, une peau de chevreuil en parchemin, un maillet, le tout vieux, une vieille culotte avec une ligne, un pacquet de pièces, une loutre dans une mitasse de cuir et deux chats.

Item, dans un autre sac appartenant à Moyse Hillaret, il y avoit un autre sac qui enveloppoit trois aunes demy quart de drap de Berry, par luy pris à la cabane au dessus de Niagara, laquelle luy et ses camarades ont pillée ; deux meschants mouchoirs, deux meschantes serviettes, cinq paires de souliers sauvages, une alesne et une ceinture de porc espic, et des papiers

où s'est trouvé une lettre adressante à M. Gautier, que nous envoyerons à Monseigneur le Gouverneur.

Un compte de nostre main, gardé une copie, ayant perdu dans nostre voyage celle que nous en avions.

DE LA SALLE, F. COUILLARD, A. BRASSARD,
J. MICHEL, NICOLAS DOYON.

V

CAUSES DE LA DÉSERTION

DE PLUSIEURS DES HOMMES

Déclaration faite par devant le sieur Du Chesneau, intendant en Canada, par Moyse Hillaret, charpentier de barque, cy devant au service du sieur de La Salle.

17 Août 1680.

Dit qu'il a hyverné au fort de Crèvecœur avec ledit sieur de La Salle, le sieur de Tonty, les PP. Gabriel, Louis et Zenobe, Religieux Recollects, et les nommez La Roze, charpentier, Petit-Bled, Boisdardenne, Jean Richon, l'Espérance, laquais dudit sieur de La Salle; Le Parisien, Boisrondet, Michel Accault, Le Picard, d'Autray, André Hénault, La Violette, Collin, le Loup, Sauvage, et les nommez Martin Chartier, Duplessis, Jacques Monjault, La Rousselière, Baribault et Lacroix, duquel lieu les six derniers nommez désertèrent

vers la feste des Rois dernière, sur ce que ledit sieur de La Salle vouloit leur faire faire des traisneaux pour traisner ses marchandises et équipages jusques au village des Islinois.

Le 28 Février, le Père L. Recollect et lesdits Accault et Picard allèrent en traite aux Sioux.

Le 2 Mars, ledit sieur de La Salle partit dudit fort pour s'en venir au fort de Frontenac avec lesdits Hesnault, La Violette, d'Autray, Collin et le Loup, et dans son chemin, estant proche de la rivière de Teaticq, autrement appelée Chicacou, il rencontra les nommez La Chapelle et Noël Le Blanc, que lédit sieur de La Salle avoit envoyez pour attendre le retour de sa barque dans laquelle il y avoit pour 12 ou 13,000 liv. de pelleteries et pour 4,000 liv. de marchandises, lequel Blanc dit audit sieur de La Salle qu'il avoit *appris que le fort de Frontenac estoit saisi par le sieur Guiton, et ses créanciers.*

Ensuite ledit Le Blanc vint au fort de Crèvecœur, et leur dit tout ce qu'il avoit dit au sieur de La Salle, qu'il estoit un homme perdu et ne *reviendroit jamais au fort de Crèvecœur et qu'il falloit adviser à ce qu'ils feroient.*

Lesdits Blanc, La Forge et Hillaret conclurent de s'en aller, et parce qu'il leur estoit deu près de trois années de gages à raison de 800 liv. pour chacune, faisant 2,400 liv., et audit La Forge, à la fin du mois de Juillet dernier, 1,000 liv., ils prirent six paquets de castors et six robes, quatre haches, deux fusils, huit paires de bas de traite, huit livres de poudre, dix de plomb, deux douzaines de batte-feux et un canot avec dix-neuf loutres, quatre livres de fil à coudre, une vieille chaudière qui est entre les mains dudit La Roze.

Et cela conformément à ce qu'ont dit Monjault, La Croix et

Petit-Bled, et a représenté un billet dudit sieur de La Salle de ce qu'il doit au nommé Moyse, charpentier.

VI

Ordonnance de M. Du Chesneau portant permission à François Plet, marchand de Paris, de faire construire à ses despens une barque au fort Frontenac et d'y faire porter des marchandises pour y être traitées avec les Sauvages.

31 octobre 1680.

Jacques Du Chesneau, etc., veu la requeste à nous présentée par François Plet, marchand bourgeois de la ville de Paris, créancier du sieur de La Salle, seigneur propriétaire et gouverneur du fort de Frontenac, contenant qu'estant venu exprès en ce pays pour recevoir paiement de sommes considérables à luy deues par ledit sieur de La Salle, tant par obligation qu'autrement, il auroit esté audit fort au mois de Septembre dernier dans l'espérance de l'y trouver. Mais ayant appris qu'il en estoit party pour la continuation des descouvertes qu'il avoit entreprises par les ordres de Sa Majesté dans le pays des Islinois du costé du Sud, il auroit remarqué que ledit fort pourroit manquer de fournitures et marchandises, ce qui apporteroit un notable dommage audit fort et à tous les autres créanciers dudit sieur de La Salle qui avoient interest avec luy qu'il ne fust dépourveu de marchandises, au contraire qu'il fust fourny de tous ses besoins, afin que par ce moyen lesdits créanciers qui estoient icy présents pussent non seulement

recevoir ce qui leur estoit deu en contribuant chacun à proportion et selon ce qui seroit jugé à propos, mais encore que les Sauvages s'y arrestassent et ne portassent pas leurs pelleteries aux Anglois et Hollandois, comme ils feroient infailliblement au préjudice des droits du Roy et au désavantage de la colonie, s'ils ne trouvoient point les marchandises qui leur estoient propres dans ledit fort, auquel il est d'autant plus important de pourvoir de toutes les choses nécessaires qu'il est comme la clef du pays et en faisoit la plus grande seureté, obligeant les Sauvages de vivre en paix et intelligence avec les François. C'est pourquoy, ayant proposé auxdits créanciers de s'unir ensemble pour contribuer autant qu'ils pourroient à y faire porter des marchandises afin d'estre traitées à leur bénéfice, sans que personne pust s'immiscer de faire le débit d'icelles que celuy qui seroit par eux préposé pour commis audit fort, et mesme leur ayant fait encore connoistre la nécessité qu'il y avoit de faire construire une barque pour la navigation sur le lac Frontenac, celle qui y estoit présentement n'estant plus en estat de servir, lesquels créanciers, au lieu d'entendre lesdites propositions, luy auroient tesmoigné ne vouloir en aucune manière contribuer auxdites despenses, ny faire pour ce sujet aucun envoy, ce qui l'obligeoit de recourir à nous pour luy estre pourveu, concluant à ce qu'il nous plust luy donner acte de ce qu'il offroit de faire construire de ses deniers et à ses despens une barque audit fort, et d'y faire porter en son nom, dès la présente automne, la quantité de marchandises qu'il conviendra pour y estre traitées ce printemps prochain avec les Sauvages; qu'à cet effet il mettroit un commis audit fort pour y faire la traite desdites marchandises, à la charge que les pelleteries qui en proviendroient seroient apportées en toute

seureté à Montréal entre les mains de celuy qui seroit par luy commis, sans qu'elles pussent estre saisies par qui ny pour quelque cause que ce fust, ny mesmes diverties par ledit sieur de La Salle ny autres pour luy, sous prétexte que lesdites marchandises seront audit fort, pour, sur le montant desdites pelleteries, estre remboursé des frais et coust de la barque et de la valeur desdites marchandises préférablement à tous autres créanciers, ensemble toucher les profits qui pourroient provenir de ladite traite et vente desdites marchandises. Nostre ordonnance au bas de la requeste du 14 du présent mois par la quelle, attendu que par les déclarations qui nous auroient esté faites audit Montréal par les nommez Moyse Hillaret, François Vanin, dit la Rose, et Monjault, les 17, 18 et 19 aoust derniers, et par les interrogatoires subis devant nous en cette ville par les nommez La Croix et Petit-Bled les 10 et 11 de ce mois, lesquelles déclarations et interrogatoires nous aurions portez et lus à M. le Comte de Frontenac, Gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ce pays, il nous estoit apparu que ledit sieur de La Salle s'estoit servi de sa barque pour faire traiter dans les nations Outawases et porter des marchandises, mesme qu'il s'estoit chargé de pelleteries d'un coureur de bois, de la valeur de 3,000 livres, qu'il avoit promis de luy donner audit fort de Frontenac et qu'il avoit envoyé plusieurs bandes de ses gens en traite auxdits Outawas, auxquels il avoit fourny des marchandises et avoit fait avec eux des traitez de commerce, ce qui estoit contraire aux ordonnances de Sa Majesté rendues sur le sujet des coureurs de bois, nous aurions ordonné, auparavant de faire droict sur ladite requeste, pour savoir de luy ce qu'il jugeroit qu'il fust à propos d'ordonner sur les fins d'icelle. Autre, nostre ordonnance estant

ensuite du lendemain 15 du présent mois partant. Après avoir conféré avec mondit le sieur Gouverneur que ladite requeste et ordonnance seroient communiquées au sieur Chanjou, tant pour luy que pour les autres créanciers du sieur de La Salle, pour, eux ouïs ou leurs responses veues, estre ordonné ce qu'il appartiendroit. La response faite par ledit Chanjou à ladite requeste, par laquelle il consent pour son intérest particulier que ledit Plet envoye au fort de Frontenac tel nombre de marchandises qu'il luy plaira, et qu'il retire sur les premiers effets qui en descendront l'année prochaine la valeur des dites marchandises avec les profits, qui seront réglez et qui ne devront excéder 15 p. 100, et que le reste, tant effets provenus des envoys dudit sieur de La Salle que profits faits sur celles dudit sieur Plet, seroient partagez entre les créanciers au sol la livre, moyennant que ledit sieur Plet fourniroit un estat des marchandises nécessaires qu'il dit vouloir y envoyer et que les pelleteries qui y descendroient seroient mises ès-mains d'une personne qu'on indiqueroit, pour le tout estre partagé, et qu'il avoit montré nostre dite ordonnance à une partie des autres créanciers dudit sieur de La Salle, qui luy avoient dit estre dans le mesme sentiment que luy.

Copie sur papier d'un acte sous seing privé fait entre ledit sieur de La Salle et ledit sieur Plet en date du 27 Juin de l'année 1678, par lequel il paroist que ledit sieur de La Salle est redevable envers luy de la somme de 9,805 livres, au bas duquel est un acte passé devant Raveneau et Paillet, notaires au Chastelet de Paris, le 28 dudit mois, portant reconnoissance dudit escrit sous seing privé, lesdits actes signez par collation Rallu et dudit Paillet. Une autre copie aussy d'acte fait sous seing privé, entre les susdits, en date

dudit jour 27 Juin, par lequel le dit sieur de La Salle reconnoist devoir audit Pellet pour vente de marchandises et autres choses, la somme de 16,076 liv. 9 s., au bas duquel est un pareil acte de reconnoissance de celuy sous seing privé signé par collation desdits Rallu et Paillet et un mémoire des marchandises envoyées par ledit Plet audit sieur de La Salle, adressées au sieur de La Forest en cette ville de Québec, montant à la somme de 18,090 liv. 19 s.

« Nous, après en avoir conféré avec mondit sieur le Comte de Frontenac, avons donné acte audit Plet de l'offre par luy faite de faire construire à ses despens une barque audit fort de Frontenac, et mesme d'y faire porter des marchandises en son nom en tel nombre qu'il conviendra pour y estre traitées avec les Sauvages, et à luy permis, en ce qui nous regarde, de mettre un commis audit fort, auquel nous faisons très expresses inhibitions et défenses de traiter dans d'autres lieux qu'audit fort et autour du lac Ontario ny d'envoyer des canots aux Outawas ny aux autres endroits défendus par les ordonnances de Sa Majesté qui ont esté publiées et affichées, sur les peines portées par icelles, et de demeurer par ledit sieur Pellet responsable de ce qui pourroit estre fait par sondit commis au préjudice desdites despenses et de nostre présente ordonnance, et à la charge qu'il ne pourra faire construire qu'une barque dans ledit lac Ontario pour naviguer et traiter autour d'iceluy avec défenses d'en construire ailleurs dont on se pourroit servir pour enlever les pelleteries de Michilimakinak et autres lieux, comme il est prétendu qu'il a esté fait, à peine de confiscation d'icelle, de ce qui se trouveroit dedans, et de 2,000 livres d'amende, dès à présent déclarée encourue, contre ledit sieur Plet, et en cas de contravention comme au payement de

laquelle il sera contraint, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, et ordonné que les pelleteries qui proviendront de la traite des marchandises que ledit Plet enverra audit fort seront apportées audit Montréal et mises entre les mains de celuy qu'il aura commis pour les recevoir jusqu'à ce qu'il se soit payé tant de ce à quoy pourra revenir ladite barque, que du montant desdites marchandises qu'il y enverra probablement aux autres créanciers, en cas que, de leur part, ils ne veuillent envoyer aucune marchandise audit fort, et que ledit sieur Pellet sera tenu de nous fournir un estat des marchandises qu'il y fera porter.

« Mandons, etc.

« Fait et signé :

« Du Chesneau;

« Et plus bas :

« Par Monseigneur, signé : Chevalier. »

VII

RELATION DU VOYAGE DE CAVELIER DE LA SALLE

DU 22 AOUT 1680 A L'AUTOMNE DE 1681

Lettre de Cavelier de La Salle.

Pour reprendre la suite de mon voyage, je partis l'an passé de Teioiagon, le 22 Aoust, et arrivay le 23e au bord du lac Toronto, où j'arrestay deux de mes déserteurs, l'un nommé Gabriel Minime, et l'autre Grandmaison, qui avoit escorté mes

gens, et fis saisir la pelleterie du dernier; mais, comme je l'avois laissée chez un Sauvage et que je ne le garday pas avec moy, il l'a reprise en passant.

Le 16e de Septembre, j'arrivay au sault Sainte-Marie, où j'allois pour retirer de la maison des Pères des pelleteries que les mesmes déserteurs avoient en dépost. Mais les bons Pères, ne pouvant autrement éluder l'ordre de M. de Frontenac, dont quatre de ses soldats estoient chargez, me dirent que, foy de Religieux, ils ne connoissoient point ce qui appartenoit à ces gens d'avec les autres pelleteries qui y estoient en grand nombre, en sorte que le dessus de leur esglise, qui est fort grand, en estoit tout plein, s'offrant de me l'ouvrir afin que j'y prisse ce que je voudrois. Je repartis que j'avois peur d'estre excommunié en mettant la main au bien de l'Eglise, prenant par mesgarde leurs pelleteries que je ne connoistrois pas d'avec les miennes, et je partis le lendemain sans rien faire.

Ils avoient voulu me persuader que ma barque perdue avoit esté bruslée par les Pouteatamis, qu'ils accusent d'avoir tué deux de leurs domestiques et pillé les marchandises dont un de leurs canots estoit chargé, afin de m'engager contre cette nation et de rejeter sur moy la haine de la justice qu'ils en poursuivroient et, en cas que la suite attirast la guerre, m'en imputer la cause. Mais, ne pouvant destruire les raisons que je leur alléguay, par lesquelles il paroissoit clairement que cela ne pouvoit estre, ils n'eurent pas la fin qu'ils prétendoient. Je vins à Missilimakinak, où je fus obligé de rester trois semaines pour y avoir des vivres, les Jésuites faisant tous leurs efforts pour empescher les Sauvages de m'en vendre. Je fus obligé de me servir de l'eau-de-vie que j'avois pour mes gens, et fis crier par le village que j'en donnerois pour du bled d'Inde. C'estoit

un jour très-pluvieux et pendant lequel on n'avoit peu assurément en sécher. Cependant, au lieu que le matin je n'en pouvois trouver, offrant 40 francs du sac, et les Jésuites disant qu'il n'y en avoit point de sec à midy, après que la jeunesse sceut qu'elle auroit de l'eau-de-vie pour du bled, on m'en apporta trente sacs et j'en refusay plus de vingt. Il n'arriva aucun désordre, et les Jésuites, pour me surprendre, m'envoyèrent un de leurs *Chrestiens, mangeurs d'hommes*, avec du castor pour acheter de l'eau-de-vie. Je le refusay et manday au Père que, n'ayant point encore commencé à traiter à Missilimakinak, je ne le ferois pas par de l'eau-de-vie. Ils ne sçauroient en effet dire avec vérité que j'aye traité ou faict traitter un poil de castor dans les lieux où je ne dois pas.

Le dessein qu'on avoit estoit de me retarder jusques à l'hyver, afin que je ne peusse secourir M. de Tonty avant l'arrivée des Iroquois aux Islinois, ny luy porter les choses nécessaires avant l'hyver, affin qu'il fust ou dégousté ou contrainct d'aller ailleurs chercher de quoy subsister, et qu'ainsy, ne pouvant me rejoindre, je ne peusse, avec le peu de monde que j'avois, exécuter mon entreprise.

M. de Tonty, à mon départ des Islinois, estoit resté au fort de Crèvecœur le 1er Mars 1680 avec le sieur Boisrondet, deux PP. Recollects, trois charpentiers de barque, un forgeron, deux menuisiers, deux scieurs de long, les nommez Lachapelle, L'Espérance, Bois d'Ardenne, Jacques Richon pour soldats. Je luy avois promis de luy envoyer au plustost des secours à la place de quatre hommes que j'emmenois, et en effect, sitost que je fus au lieu où le lac Érié se descharge dans le lac Frontenac, au poste que j'y ay faict occuper, je fis partir les nommez la Violette, Dulignon, You, soldats, et la Brie, mon do-

mestique, conduits par le sieur d'Autray, avec deux canots chargez d'armes, munitions et autres choses nécessaires pour l'establissement des Islinois et pour achever la barque, avec ordre d'emmener avec eux les nommez Nicolas Crevel, André Hunault, soldats, et Jacques Messier, qu'ils devoient trouver en chemin et deux autres que j'avois envoyez à Missilimakinak devant et qui les y attendoient, et donnay advis à M. de Tonty de la marche des Iroquois et de ce qu'il avoit à faire pour se retirer du passage, ne pouvant s'y rencontrer, sans estre obligé de prendre l'un des deux partys, ce qu'il ne pouvoit sans se brouiller avec l'un ou l'autre, ce qui estoit également dangereux ; car, prenant le party des Iroquois, il violoit l'hospitalité dont les Islinois avoient usé envers luy et maltraitoit des gens qui nous avoient receus. De plus, il nous est de conséquence de mesnager touts ces peuples et de nous establir doucement parmi eux, sans donner occasion à la guerre qui ne peut estre qu'un très grand obstacle au dessein que j'ay d'y former une colonie, celle des Anglois desjà toute faite à Boston ayant esté à deux doigts de sa ruine pour l'avoir entrepris. Il n'estoit pas moins dangereux de se ranger avec les Islinois contre les Iroquois, parceque c'estoit donner commencement à la guerre dans le Canada, ce que je croy devoir éviter sur toutes choses. Mais pendant ce temps la désertion estant arrivée, comme il est porté dans la lettre de M. Thouret, et M. de Tonty m'en voulant advertir pour sçavoir ce qu'il y avoit à faire, envoya par deux divers chemins, afin de ne me pas manquer, quatre hommes qui luy restoient plus à charge qu'ils ne pouvoient luy rendre de service.

Les déserteurs ayant emporté toutes les munitions, et partant se voyant hors de défense, ceux que j'avois envoyez pour

luy en porter prirent une autre résolution, desgoutez par la rencontre et les conseils de ces fripons, et intimidez par les conseils des Jésuites, qui publioient partout la mort de M. de Tonty. En effect, il en avoit couru risque, après l'arrivée du P. d'Allouez qui, ayant semé plusieurs mauvais bruits contre M. de Tonty, le printems qu'il fut aux Islinois, d'où il revint avec mes déserteurs, leur servoit de conseil, bénit mesme leurs balles et les asseura plusieurs fois, dans le chemin, que M. de Tonty auroit la teste cassée, ce que nòn seulement il eschappa par sa conduite, mais mesme il gagna un grand crédit parmi ces Sauvages. Quoyque dénué de touttes choses, il souffrit avec un très grand courage le manquement de tout, ce secours n'estant point arrivé, non plus que Monsieur de la Forest, que j'avois aussy envoyé et qui rebroussa chemin avec les hommes qu'il conduisoit, ayant rencontré ces déserteurs et croyant que je ne pourrois pas me relever de tant de pertes, et que, M. de Tonty estant mort, son voyage seroit inutile.

J'estois descendu à Montréal, par l'ordre de M. le Comte, qui m'y a encore obligé cette année ; et pendant que tout cela se passoit et que j'estois resté à Missilimakinak, les Iroquois arrivèrent aux Islinois, où on avoit faict courir le bruit que j'estois mort par deux différentes fois et par des Sauvages envoyez exprés. Tout cela ne dégousta point M. de Tonty, qui resta avec le sieur Boisrondet, dont il se loue fort, le P. Gabriel de la Ribourde, aagé de soixante-trois ans, personnage d'un grand mérite et d'une vertu sans reproche, et le R. P. Zénobe Membré, aussy très-bon et très-prudent Religieux, et deux autres jeunes François, l'un nommé Parisien, et l'autre le plus jeune de mes laquais que vous avez

veu en France, et tous tellement dépourveus de munitions qu'ils n'avoient pas chacun trois coups à tirer. Estant en cet estat, on vient dire que l'Iroquois est à deux lieues du village, qui n'estoit composé que de cabanes couvertes de nattes estendues le long de la rivière, dont ils occupoient le rivage environ une lieue de long et un quart de lieue de large, sans aucune closture ny retranchement. Par malheur, plus de la moitié des gens de défense estoient allez faire la guerre de divers costez, bien loin de leur pays, où ils avoient emporté la pluspart du peu de fusils qu'ils avoient au village, où il n'en resta qu'environ cent, et trois ou quatre cents livres de poudre avec autant de balles, le reste ayant esté emporté par ces autres partis, malgré les remonstrances de M. de Tonty. Il ne restoit dans le bourg que quatre ou cinq cents guerriers, qui firent incessamment et toute la nuit embarquer les vieillards, les femmes et enfans dans leurs pirogues, qu'ils chargèrent de ce qu'ils avoient de meilleur et de la plus grande quantité de bled qu'ils purent, et se retirèrent six lieues au dessous du village, en un lieu dont l'assiette est très-avantageuse et quasi inaccessible, à cause des marais qui l'environnent. Cinquante ou soixante guerriers escortèrent cette troupe, et le reste de la jeunesse passa la nuit en festins de chien, en chants et en danses, pour s'encourager à charger l'Iroquois.

Vous pouvez juger, Monsieur, de ce que devinrent nos effects dans la confusion où estoient les choses! Il y avoit quantité de ferrailles, tous les ustensiles de la forge, quantité d'outils de toutes sortes, et tout ce que les déserteurs n'avoient pu emporter que M. de Tonty avoit fait apporter de Crèvecœur au village depuis leur départ. Il y avoit aussy du castor en assez bonne quantité dont on luy avoit fait

présent, et il en fut gaspillé pour plus de 20,000 liv., que les Illinois gardoient pour me donner à mon arrivée, et qu'ils n'avoient pas voulu traiter à d'autres Sauvages qui y estoient allez pour les avoir. Tout cela et la chapelle mesme des Pères fut dissipé. Chacun emporta tout ce qu'il pouvoit, afin de le dérober à la rage des Iroquois. Par malheur, les deux Pères s'estoient retirez peu de jours auparavant, pour faire une espèce de retraite, à une lieue du village, dans une cabane au milieu des champs, où les Sauvages avoient semé leur bled, et ne sceurent rien de cette nouvelle que dans le temps du combat, ce qui fut cause que le Sauvage chez qui ils estoient logez emporta avec luy le coffre où estoit leur chapelle pour le conserver, ces bons Pères ne disant plus la messe depuis assez longtemps, faute de vin.

La nuit s'estant passée à se préparer, le lendemain, au point du jour, dix-neufviesme de Septembre, on envoya à la descouverte. Les Islinois, apercevant le chef des Iroquois nommé Téganeout, vestu d'un justaucorps faict d'une vieille robe de Jésuite, avec un de leurs chapeaux et des bas noirs, creurent que c'estoit un Jésuite, le vinrent dire au village et adjoustèrent que j'y estois aussy avec des François. Cette nouvelle s'estant respandue mit les François en grand risque, chacun croyant que ce qu'on faisoit dire au P. d'Allouez estoit vray, Nicanapou, Islinois de la tribu de Kaskascia ayant souvent asseuré auparavant que ce Père luy avoit dit en secret qu'ils se défiassent de nous. M. de Tonty n'eut pas alors d'autre party à prendre que de s'offrir, pour destruire cette pensée, d'aller avec les Illinois attaquer les Iroquois. Ils estoient cinq cents, tous armez de fuzils, pistolets et sabres, et tous avoient des boucliers de bois ou de cuir, et plusieurs,

une espèce de cuirasse de bois. Il y avoit encore cent Chaouanons qui s'estoient joints à eux et qui n'estoient pour la plus-part armez que de flèches.

Le village des Islinois estoit sur le bord de la rivière, du costé du nord. Du costé du sud, il y a un grand rocher fort haut, escarpé quasy partout, à la réserve d'un endroit où il vient en penchant jusqu'au bord de l'eau, où il est couvert de chesnes blancs environ un ou deux lieues de long ; à cent pas de là est une vaste campagne qui s'estend bien loin au sud et qui est baignée de la rivière Aramoni, qui se va jeter dans celle des Islinois (d'où elle est, en cet endroit, esloignée de trois lieues) un peu plus de deux lieues au dessous du village, et est bordée tout du long d'une lisière de bois peu large. Les Islinois se rendirent dans cette campagne de bon matin avec Monsieur de Tonty à leur teste, suivy du sieur Boisrondet et d'un autre François, le troisiesme estant resté par ordre du dit sieur pour garder mes papiers qui estoient demeurez. Ils virent les Iroquois qui estoient tout en gros au deçà du bois de la rivière d'Aramoni, et coururent aussytost pour les charger. Monsieur de Tonty, voyant la partie inégale, les retint et voulut tenter un accommodement. Pour cela, ayant fait arrester les Islinois, à l'un desquels il donna ses armes, et suivy d'un autre, il s'avança vers les Iroquois un collier à la main. Mais, ceux-cy ne cessant point de tirer, il renvoya l'Islinois, et arriva jusqu'à eux malgré leurs descharges. Il en fut aussytost environné, et un d'eux luy donna un coup de couteau, soit que d'abord il ne le reconneust pas pour François ou qu'il le prist pour moy. Les autres, se mettant au devant de luy, donnèrent aussytost une médecine qui fit arrester le sang, et le pansèrent ensuite. Sa playe estoit au-des-

sous de la mamelle en venant vers la poitrine, profonde et dangereuse. Quelqu'un ayant mis son chapeau au bout de son fusil, les François le croyant mort, aussy bien que les Islinois, ils chargèrent les Iroquois, qui plièrent aussytost et reculèrent plus de demy-lieue, quoyqu'ils n'eussent perdu qu'un homme et neuf de blessez. Les Islinois perdirent aussy un homme et eurent six ou sept blessez. Aussytost on s'écria au lieu où estoit Monsieur de Tonty que les François se battoient. On luy proposa de faire arrester les Islinois et les François, ce qu'il fit, quoyque blessé, et aussytost les deux armées se séparèrent, les Iroquois feignant de rebrousser chemin. Les Islinois ramenèrent Monsieur de Tonty chez eux. Il rencontra à une lieue du village le P. Zénobe Membré, qui, ayant appris sa blessure aussytost que la nouvelle de l'arrivée des Iroquois, dont les descharges l'advertirent assez, accourut au lieu du combat pour le secourir dans ce qui dépendoit de son ministère.

Les Iroquois revenant peu de temps après sous prétexte de chercher des vivres, les Islinois devinèrent bien leur véritable motif. Ils se retirèrent au lieu où les vieillards et les femmes s'estoient retranchez, après avoir mis le feu à trois de leurs cabanes. Les Iroquois achevèrent de brusler le village, et du débris des cabanes firent un meschant retranchement où ils s'enfermèrent. Monsieur de Tonty, les Pères et les François restèrent dans leur cabane, hors du fort, quelques jours; mais enfin les Iroquois les invitèrent d'y aller, crainte de quelque accident. Huit ou dix jours se passèrent en pourparlers de paix, et la nuit les uns et les autres alloient amasser du bled d'Inde dans les champs. Il estoit meur pour lors, les Iroquois ayant exprès choisy cette saison pour ne pas

manquer de vivres et gaster la récolte des Islinois. Enfin, ils firent des présens à Monsieur de Tonty pour le faire consentir à la desfaite des Islinois, ce qu'ayant refusé, ils l'exhortèrent à se retirer, de peur que pendant le combat luy ou ses gens ne fussent tuez ou par l'Islinois ou par de leur jeunesse.

Alors, me croyant mort, ne recevant point de nouvelles, et le peu qui lui restoit ayant esté dissipé dans la confusion de la nuit qui avoit précédé le combat, prévoyant la fuite ou la destruction des Islinois, il se retira, lui sixiesme, et remonta la rivière pour s'en revenir.

Cependant les Iroquois exercèrent des cruautés inouïes sur les corps morts qu'ils déterrèrent ou qu'ils abbatirent de dessus les eschaffauds, où les Islinois les laissent longtemps, bruslèrent les uns, mangèrent les plus frais et jetèrent le reste aux chiens, firent le dégast dans les champs, plantant partout sur des piquets les testes de ces cadavres à demy rongées. Ils décampèrent quelques jours après, et suivirent les Islinois, qui avoient pris la fuite dès qu'ils eurent appris le départ des François. Ils n'osèrent neantmoins les attaquer tant qu'ils furent ensemble, les suivant tousjours jusques à la Grande Rivière, sans faire d'autres actes d'hostilité que de démolir la nuit les sépulchres qu'ils rencontroient par les chemins.

Pendant ce temps, Monsieur de Tonty remontoit la rivière de Téakiki avec beaucoup de peine, n'ayant point de bons canoteurs, à dessein, si j'estois mort, d'employer ce qu'il emportoit de castor à préparer les choses nécessaires pour l'exécution de mon entreprise. Le troisiesme ou quatriesme jour de leur marche, le R. P. Gabriel estant par terre, où il avoit descendu pour prier Dieu, fut tué par les Kikapous à coups de flèches sans qu'on s'en aperceust. Monsieur de Tonty

s'estant arresté à midy pour l'attendre, et voyant qu'il tardoit trop, le fit rechercher; mais il ne le trouva point, et l'ayant attendu le lendemain inutilement, continua sa route et prit la rivière Divine pour se rendre de là aux Pouteatamis.

On m'arrestoit cependant à Missillimakinak faute de vivres, et, en ayant eu par le moyen de l'eau-de-vie, j'en partis le 4 Octobre. Les vents et les pluyes furent si fréquents que nous ne pusmes arriver à la rivière des Miamis que le 4 Novembre. Nous n'estions que douze, sçavoir : un charpentier de barque, qui venoit pour achever celle des Islinois (c'estoit un de ceux qui avoient déserté, nommé Noël Leblanc); le sieur d'Autray, qui a tousjours esté fort fidelle, fils du premier procureur général de Québec; un chirurgien, trois soldats, deux scieurs de long, deux massons et deux travaillants. J'avois laissé Monsieur de La Forest derrière, avec trois soldats, à Missilimakinak, pour attendre le forgeron, deux matelots, deux soldats et un cordier, qui venoient par le lac Érié avec du fer, estouppe, bray, voiles et outils de quoy achever la barque, et trois cents livres de plomb, poudre et fuzils pour nous armer; et comme les vents avoient esté violents pendant l'automne, quoyqu'ils fussent partis avant moy, ils ne peurent arriver à Missilimakinak, à cause que les vents sont bien plus dangereux, dans les lacs Érié et Huron, du costé du sud que par le nord du lac Huron, que j'avois pris, qui estoit rempli d'isles où on marche tousjours à l'abry. Mais je leur avois faict prendre cette route parce qu'il y a une langue de terre à couper qui a treize lieues de large, de Teioiagon au lac Taronto, où il faut porter tout son bagage par la cime de très-hautes mon-

tagnes, ce que, estant extrêmement chargez, ils auroient eu de la peine à faire et auroient beaucoup perdu de temps, outre que, comme je croyois que Monsieur de Tonty pourroit estre revenu par ce costé là, j'estois bien aise de ne le pas manquer, ce qui m'obligea pour moy de prendre l'autre route par le nord du lac Huron, plus courte, mais plus difficile, et où il faut vivre uniquement de bled d'Inde, n'y ayant point de chasse pendant plus de cent cinquante lieues. Encore tascha-t-on de m'empescher d'en trouver.

Ces gens ne venant point, trois semaines après mon arrivée que je fus à Missilimakinak à attendre du bled d'Inde, et craignant qu'on ne me les desbauchast s'ils y hyvernoient, je laissay Monsieur de La Forest pour les retenir, et envoyay un canot au-devant d'eux, chargé de mes lettres, pour les soulager en cas qu'ils en eussent besoin, et un autre par le chemin que j'avois tenu, qui partirent le 2 Septembre; mais les uns et les autres, arrestez par le temps furieux qu'il fit, furent obligez d'hyverner en chemin. Monsieur de La Forest, contre l'ordre que je luy avois laissé de partir le 20 Octobre pour me venir joindre, alla au-devant d'eux, et ne fut de retour à Missilimakinak que le 4 de Novembre, d'où les vents l'empeschèrent de partir avant le 11, sans que ceux qu'il attendoit y arrivassent. Vous pouvez juger de mon inquiétude à l'entrée de cette rivière avec douze hommes, dont il falloit laisser une partie pour y garder les choses les plus pesantes que nous avions apportées et que nous ne pouvions transporter sans nous retarder beaucoup, et laisser encore Monsieur de Tonty sans secours l'hyver entier aux Islinois, où je le croyois, ne sçachant rien de leur déroute. Je partis donc de l'entrée de cette rivière le 8 Novembre, où je laissay le charpentier de barque avec

tous les outils, estant inutile de l'emmener sans le forgeron, avec ordre de nous rejoindre incessamment, si Monsieur de La Forest arrivoit avant l'hyver. Je laissay avec luy les cinq François que je jugeay moins propres à me suivre, et un Sauvage, fort habile chasseur, pour les fournir de vivres. J'en pris avec moy un autre et partis, moy huitiesme, dans trois canots, dont deux estoient chargez des choses que je jugeois nécessaires à Monsieur de Tonty et à ceux qui estoient avec luy, et l'autre, de vivres. J'avois le sieur d'Autray, qui est un fort brave jeune homme, un chirurgien, les nommez You, *aussy fort brave garçon*[1], Tamisier mort depuis peu, Baron et André, Hunault, qui, avec moy et le Sauvage, faisoient huit personnes.

Ayant remonté la rivière des Miamis, nous arrivasmes à leur village le 15. Il n'y avoit personne. Nous montasmes un peu plus haut, au portage, par où on va à celle des Islinois, où nous trouvasmes leur camp, d'où ils estoient partis huit ou dix jours auparavant pour aller après les restes des Islinois, dont ils avoient appris la deffaite par les Iroquois. Le 17, ayant fait le portage, qui est de deux lieues lorsque les eaux sont basses, nous arrivasmes le 23, en descendant la rivière de Téakiki, à un lieu nommé la Fourche des Iroquois, où les Kikapous avoient campé sur un costeau, au nombre de deux cents hommes ou environ, qui estoient aussy en guerre, sans que nous ne le sceussions, et qui avoient tué le R. P. Gabriel. Nous continuasmes nostre route avec le plaisir de la chasse la plus abondante du monde pour mes gens, et l'inquiétude pour moy de ce qui pouvoit avoir empesché les Islinois de brusler ces campagnes, à l'ordinaire, pour

1. Ceci rayé.

chasser au bœuf, sans m'en ouvrir à personne, pour ne leur pas donner le sujet de s'estonner, le plaisir de la chasse et l'abondance leur ostant la pensée du péril.

Le 27, estant arrivez au lieu où la rivière Divine tombe dans celle de Téakiki ou des Islinois, je débarquay au confluent pour voir si je ne trouverois point de marques que Monsieur de Tonty eust pris cette route; mais il n'y en avoit aucunes, en quoy il manqua un peu, car si nous en avions trouvé, nous aurions pu prévenir le danger où il fut de mourir de faim. Mais il me croyoit mort après ce qu'il avoit ouï dire, et ne pensoit plus avoir de nouvelles, voyant la saison si avancée. Je fus un peu consolé de ne voir point de leurs vestiges, parce que, comme c'estoit là les deux seuls chemins qu'il pouvoit prendre pour revenir, je le crus encore aux Islinois. Nous nous arrestasmes là à chasser trois jours, où nous tuasmes douze vaches fort grasses, sept ou huit chevreuils, des poules d'Inde, outardes et cygnes en quantité. Comme nous n'estions qu'à quinze lieues du village, je fis accommoder toutes ces viandes pour les venir quérir et pour nos provisions, estant plus maigres l'hyver, pendant lequel on les conserve aisément longtemps, et fis charger un canot du meilleur, pour en régaler Monsieur de Tonty à nostre arrivée.

Le 1er Décembre, nous arrivasmes sur le soir au village, où nous ne trouvasmes que les restes de l'incendie et de la rage des Iroquois. Tout estoit ruiné, et il ne restoit que quelques bouts de perches bruslées qui marquoient quelle avoit esté l'estendue du village, et sur la pluspart desquelles il y avoit des testes de morts fichées, mangées des corbeaux. Il y en avoit à la porte du fort des Iroquois, et dedans des tas d'os bruslez et quantité de débris des hardes et ustensiles des François, que

nous voyions bien par diverses marques avoir demeuré dans ce fort. Les champs estoient pleins de carcasses à demy-rongées des loups ; la pluspart du bled d'Inde estoit encore sur pied ; partout on en voyoit des tas à demy-bruslez. Les sépulchres touts démolis, les os de ceux des morts qui avoient esté enterrez tirez de leurs fosses et espars par la campagne ; les trous où les Islinois cachent leurs meubles quand ils vont en chasse tous ouverts ; leurs chaudières, leurs pots tous brisez ; enfin une triste image de carnage que les loups en grande quantité déchiroient à nostre veue avec des hurlements estranges, et une nuée de corbeaux qui rongeoient depuis deux mois ces carcasses.

Nous ne pouvions que juger de ce que nous voyions. Je fis le tour du fort et je remarquay qu'il n'y avoit pas dans les palissades un seul coup de fusil, ny de vestiges qu'on y eust tiré des flèches, ny d'apparence que les François eussent esté tuez dans ce fort. Je visitay l'une après l'autre toutes les testes de morts que je trouvay ; je remarquay que la pluspart estoient sèches et sans dents, et que celles où il restoit encore des cheveux estoient ou de femmes ou de Sauvages qui les ont très-gros et très-courts. Il n'y avoit point d'apparence qu'aucun de ces morts le fust depuis si peu de temps. C'estoit un examen assez triste et qu'il falloit cependant faire pour tascher de descouvrir ce qu'estoient devenus nos gens dont nous ne trouvasmes aucunes marques, si ce n'est qu'autour de leur jardin, qui estoit à une lieue du village dans les champs, assez proche du bord de la rivière, je trouvay six pieux pointus plantez dans terre, peints de rouge, avec la représentation d'un homme noir sur chacun, les yeux bandez. Comme c'est l'ordinaire des Sauvages de planter ces sortes de poteaux où ils ont tué du

monde, je creus par le nombre des poteaux et le lieu où ils estoient que les Islinois, à l'arrivée des Iroquois, trouvant nos gens à l'escart, à la cabane qu'ils avoient proche de leur jardin, les y avoient tuez ou faicts esclaves, et, ce d'autant plus que, ne sçachant pas ce qui estoit arrivé, je m'estois persuadé, voyant qu'il n'y avoit point d'apparence de combat, qu'à la nouvelle de la venue des Iroquois, les vieillards et les autres qui estoient hors de combat auroient fui; que la jeunesse, pour couvrir leur route, seroit restée derrière dans ce meschant fort, jusqu'à ce qu'ils les eussent creus loin, et auroit retenu les François avec eux, et qu'enfin, voyant les Iroquois venus, ils les auroient emmenez ou malgré eux comme esclaves, ou de bon gré pour quelque dessein que je ne devinois pas.

Je croyois cela avec d'autant plus de raison qu'on voyoit clairement que, depuis que ce fort avoit esté fait on avoit deffait les premières cabanes, sur la place desquelles on en avoit refait d'autres. Or, je me figurois que les premières estoient celles des Islinois, que les Iroquois auroient changées à leur arrivée et que, ne trouvant point d'hommes à tuer, ils avoient exercé leur rage sur les corps morts; mais, en effect, c'estoit que les Kikapous y avoient campé depuis les Iroquois. Il y avoit partout quantité de pistes de gens qui y avoient passé trois ou quatre jours auparavant, ce qui ne nous empescha pas d'y coucher et de faire bon feu à cause du grand froid qu'il faisoit, un de nous faisant faction après l'autre.

Je passay la nuit dans le chagrin que vous pouvez mieux vous représenter que je ne pourrois vous escrire, et, sans dormir aucunement, mon esprit continua partagé entre les diverses résolutions que je prenois. L'ignorance où j'estois de l'estat de ceux que je cherchois et l'inquiétude de ce que deviendroient

ceux qui devoient me suivre, s'ils arrivoient là sans m'y trouver, me heurtant à toutes les difficultez et m'en représentant des suites très-fascheuses, enfin je me résolus à suivre ma route et à laisser une partie de mes gens avec les marchandises, qu'il estoit non-seulement inutile d'emporter, mais encore dangereux, parceque, l'hyver estant très-proche, nous serions obligez de les abandonner où il nous prendroit et qu'en chargeant nos canots nous serions peu dans chaque, et par conséquent foibles de nage et incapables de faire diligence, que nous pouvions faire très-grande estant cinq dans un canot lège, où nous pourrions aussy, en cas de besoin, emporter quantité de vivres pour nous en servir si le froid nous empeschoit de revenir. Je fis faire une cache dans le creux d'un rocher, en un lieu de très-difficile accès, et la fis bien fermer, en sorte que ny l'eau ny les bestes ne pouvoient endommager les marchandises que nous y laissasmes, et donnay ordre à trois hommes que je laissay de se retrancher dans une isle voisine, d'y amasser du bled pour nos provisions et de ceux qui pourroient venir, en cas que l'hyver nous surprist, de ne point faire de fumée le jour, de ne point tirer ny sortir de l'isle, et d'y cacher dans les herbes leurs canots, parceque les Sauvages de ces quartiers n'en ayant point ne se risqueroient pas à aller à la nage attaquer des gens dont ils ne sçavoient pas le nombre, et que, cette isle estant entre deux rapides, ils n'y pouvoient aller que de jour et par la pointe où ils devoient faire l'action.

Cela fut faict le lendemain 2e Décembre sur les trois heures après midy que je m'embarquay, dans un canot avec le sieur d'Autray, You, André Hunault et un Sauvage. Nous avions chacun deux fusils et un pistolet, avec nos espées, de la poudre, du plomb et quelques haches ou couteaux, pour faire

présent aux Islinois et les remercier en cas qu'ils eussent bien traité les François. Nous fismes, ce jour-là, encore environ six lieues avant la nuit et arrivasmes au lieu où les Islinois avoient d'abord fait retirer les femmes et les enfans. C'estoit une grande langue de terre, large de quinze ou vingt pas et longue de demy-lieue, entre la rivière et un marais fort large et plein de vase, qui n'avoit qu'une seule avenue large de quatre pas, fermée de gros arbres renversez. Toute cette presqu'isle estoit occupée de cabanes, et ils avoient faict une espèce de parapet de leurs pirogues du costé de la rivière par où seulement on pouvoit les attaquer. Nous recherchasmes en vain tout le long si nous ne trouverions point d'escriture ou d'enseignemens de nos gens, et nous remarquasmes qu'il n'y avoit encore là, non plus qu'aux sept ou huit campemens suivants, d'apparence de combat, quoyque les Iroquois eussent campé à chaque fois vis à vis des Islinois sur le bord de la rivière. Nous la traversasmes pour chercher dans les cabanes Iroquoises si nous ne descouvririons rien. Il y en avoit cent treize sur un platon qui estoit au bas d'un costeau et qui bordoient la rivière un à un. Nous y trouvasmes aux arbres les portraits de leurs chefs et le nombre de soldats que chaqu'un menoit. Ils estoient cinq cent quatre-vingt-deux, et l'un d'eux estoit représenté percé d'un coup de fuzil, neuf autres blessez de flèches, comme j'ay desjà dit. Ils y avoient aussy dépeint une femme Islinoise qu'ils avoient prise et les chevelures de onze autres qu'ils avoient tuez. Mais il ne paroissoit pas de vestiges qu'ils eussent veu ny tué de François.

Nous couchasmes dans leur camp, d'où nous partismes au point du jour, et, ramant tout le jour, nous fismes autour de trente lieues, et arrivasmes à Crèvecœur après avoir passé six campemens des Islinois et autant des Iroquois, qui, comme

j'ay dit, se portoient tousjours vis-à-vis des Islinois sans livrer de combat et feignant tousjours vouloir la paix. Le froid avoit esté extreme et touts les marais estoient desjà glacez.

En arrivant à Pimiteoui ou Crèvecœur, nous trouvasmes les restes des démolitions que les déserteurs y avoient faites, et que les Iroquois, en passant, y avoient arraché des clous du gabarit de la barque, pour montrer qu'ils y avoient passé, et endommagé un bordage où nous vismes ces mots escrits : « Nous sommes touts Sauvages. Ce 15 a..... 1680. » Je creus que le Parisien, de qui je reconneus l'escriture, avoit escrit ces mots à la haste le 15 d'Aoust, qui estoit environ le temps que je jugeois que les Islinois avoient fuy, au moins les anciens, et qu'ils emmenoient les François. La barque, au reste, n'estoit pas endommagée, et on l'auroit pu achever en moins d'un mois, si on eust eu la forge et des scies qui avoient esté perdues à la déroute des Islinois, et dont nous avions trouvé les débris. Voyant donc que cela estoit impossible, n'ayant point d'outils et croyant les François avec les Islinois, je partis le lendemain 4 de Décembre, et nous passasmes encore quatre des lieux où les deux armées avoient séjourné, nostre canot faisant chaque jour quatre ou cinq de leurs plus grandes journées.

Nous trouvasmes au dernier cabanage qu'ils ne nous devançoient pas de beaucoup et que nous les avions beaucoup approchez, n'ayant point plu depuis leur départ sur les cendres de ces feux. Je fis marcher toute la nuit, et le lendemain 5, sur le midy, estant proche de la Grande Rivière, nous aperceusmes dans une campagne des restes de cabanage et quantité de choses qui nous paroissoient comme des hommes et des enfans. Je pris le temps de les considérer, et remarquay que rien ne marchoit, et que cependant on avoit débarqué là et les her-

bes toutes foulées. En me destournant, je trouvay dedans ces herbes le reste d'une carcasse de femme demy-bruslée et mangée des loups; je devinay bien ce que c'estoit. Il y avoit encore douze jours que les Islinois, se fiant aux paroles des Iroquois, à ce que j'ay appris depuis, s'estoient séparez par tribus pour vivre plus commodément. Les Cascaschia, les plus braves, avoient remonté la grande rivière avec les Caokia et les Chinkoa. Les Peoucaria, les plus nombreux, l'avoient traversée. Les Omouhoa, Coirachietanon, Moingoana, Chepousca l'avoient descendue; les Marota ou Tamaroa, les Tapouaro et les Espeminkia demeurèrent là pour chasser aux environs.

Les Iroquois, les voyant séparez, chargèrent ces derniers, qui, se voyant beaucoup plus foibles tant en nombre qu'en armes, prirent la fuite après une foible résistance. Il y eut peu d'hommes tuez de leur costé, et seulement trois Iroquois, à qui les femmes et les enfans demeurèrent exposez sans deffense. On ne sçauroit expliquer la rage de ces furieux ny raconter les divers effects de cruauté qu'ils avoient fait ressentir à ces misérables. Il y en avoit encore dans des chaudières qu'ils avoient laissées pleines sur des feux que nous trouvasmes esteints. Ils en avoient faict mourir de mille sortes de tourments. Les uns estoient rostis, escorchez, mutilez, les nerfs arrachez, et ce qui nous avoit paru de loin estoient des testes et des corps entiers de femmes et d'enfans, rostis, embrochez aux piquets qui estoient debout. Les marques des boucliers pendus à des perches nous firent connoistre que c'estoient des trophées des Iroquois; mais après une soigneuse recherche nous ne vismes rien qui nous pust faire croire que les François eussent esté enveloppez dans ce désastre. Cependant, pour ne rien obmettre de ce que nous pouvions pour les soulager, nous pous-

sasmes jusqu'à la Grande Rivière, où, ne trouvant aucune autre instruction, je fis esbrancher un petit arbre qui estoit sur le rocher qui est à l'emboucheure de Téatiki, et y attachay avec un clou un morceau de planche que j'avois apporté de Crève-cœur, sur lequel je dépeignis nostre canot et un calumet, marque de paix, et y attachay une lettre par laquelle j'advertissois M. de Tonty que j'avois caché en un lieu que je luy indiquois proche de là des haches, des couteaux et d'autres choses que je jugeois plus propres à avoir ses nécessitez, en cas qu'il fust avec les Sauvages, ne doutant pas que si quelqu'un d'eux passait par là il ne luy portast la lettre d'où il pourroit connoistre le secours que nous luy laissions.

Enfin, le 7 Décembre, les glaces commençant à couvrir la rivière, mes gens me proposèrent de descendre à la mer, s'offrant d'exposer leur vie pour achever cette descouverte qu'ils me voyoient avoir tant à cœur. Je louay leur courage, mais je ne voulus pas accepter leur proposition, premièrement, parceque je creus qu'on attribueroit plus tost à désespoir ou à témérité qu'à générosité d'entreprendre avec quatre hommes de traverser tant de nations; deuxiesmement, parceque je ne voulois pas abandonner les trois hommes que j'avois laissez aux Islinois et les marchandises qu'ils y avoient; en troisiesme lieu, parceque nous avions trop peu de munitions pour cette entreprise; quatriesmement, parceque je ne voulois pas laisser périr Monsieur de Tonty que je voulois rechercher et tascher de trouver; cinquiesmement, parce que j'espérois le pouvoir faire le printemps avec plus de seureté et d'honneur, ayant rejoint Monsieur de Tonty et ses gens, ceux que Monsieur de La Forest me devoit amener, et ceux que j'avois laissez aux Miamis, et d'autres qui me devoient venir rejoindre du fort.

Je résolus doncques de remonter la rivière, ce que nous fismes en trois jours et demy, et arrivasmes l'onziesme la nuit aux Islinois, où estoient nos gens. Le froid avoit continué si extraordinaire que le treiziesme la rivière fust glacée, ce qui n'estoit peut-estre jamais arrivé. J'attendis jusques au lendemain de Noël s'il ne viendroit point de dégel. Nous passasmes ce temps à amasser quantité de bled d'Inde qui restoit dans les déserts. Nous en cachasmes environ trois cents minots pour servir à nos provisions le printemps, si nous descendions la rivière, et préparasmes des traisneaux pour emmener sur la glace nos canots, nos vivres et nostre équipage.

La comète nous parut pour la première fois à l'horizon le jour fermant. Le 19 Décembre, sa teste nous paroissoit au sud-ouest; sa queue estoit remarquable jusqu'à trente degrez au-dessus de l'horizon. Elle diminua tousjours depuis, et nous parut, jusqu'au 17 Janvier, que nous l'avions à minuit quasy au zénith. Je ne l'ay pas observée depuis ny auparavant fort exactement. Il nous a paru fort souvent pendant l'hyver des parhélies, entr'autres un qui nous représentoit huit soleils sans le véritable; il paroissoit en cette sorte, le demy-cercle supérieur un peu plus esloigné de la périphérie du cercle du milieu et un peu plus à droite de celuy de dessous, à l'extrémité de l'arc duquel il ne paroissoit rien à droite. Ce phénomène dura depuis sept heures et demie du matin jusqu'à près de midy, que l'arc supérieur disparut insensiblement, et puis l'inférieur, et enfin celuy du milieu une heure après.

Le vingt-sixiesme Décembre, voyant que la glace estoit si espaisse que nous ne pouvions pas espérer de dégel, et souhaitant de voir des Sauvages, 1°, pour sçavoir des nouvelles de Monsieur de Tonty, et aussy pour les advertir que c'estoit

nous qui nous en allions, afin que si quelqu'un d'eux croisoit nostre chemin ils ne nous suivissent pas comme des ennemis, ce qu'ils auroient faict infailliblement dans ce temps, où il y avoit assez proche de nous quatre nations qui s'entrefaisoient la guerre. Pour les exciter à venir, je fis mettre le feu au fort et aux cabanes des Iroquois, mais inutilement, quoyque nous eussions attendu plus de deux jours. Enfin, le vingt-huitiesme, nous partismes huit, traisnant nostre équipage qui pesoit plus de quatre mille, trois canots et vingt minots de bled d'Inde, faisant partout des marques où nous laissions à ceux qui pouvoient nous suivre des instructions de nostre route.

Nous arrivasmes le 6 Janvier au confluent de la rivière des Islinois avec celle que Joliet appelle la Divine. Je résolus de la suivre, parce que six lieues au-dessous, nous avions trouvé un cabanage où Monsieur de Tonty nous paroissoit avoir passé, tellement que je jugeois, ne l'ayant point rencontré par la rivière de Teatiki que j'avois descendue, qu'il falloit qu'il eust remonté la Divine pour se rendre de là dans le lac des Islinois. Pour le joindre, je résolus de tout quitter à une lieue dans cette rivière et d'y laisser deux hommes à la garde de ce que nous avions, que je fis cacher. Ils estoient là hors de grands périls, cette rivière n'estant pas le passage ny des Illinois ny des Iroquois, ny des autres nations qui pour lors estoient en guerre. Le sieur d'Autray s'offrit à rester à la garde des marchandises que nous cachasmes. Je ne l'y laissay qu'avec le chirurgien, et partis le lendemain avec les autres pour remonter cette rivière à pied. Nous ne le pusmes faire sur la glace, à cause que, l'eau de cette rivière estant très-vive et rapide, la glace ne valoit rien, et qu'elle serpente extraordinairement. L'ayant costoyée ce jour-là pour voir si nous ne trouverions

point de cabanages, nous en trouvasmes un où nous reconneusmes au bois scié que Monsieur de Tonty avoit passé par là, et nous remarquasmes à plusieurs choses qu'il pouvoit y avoir près de dix mois.

Il avoit neigé extraordinairement toute la journée, ce qui continua dix-neuf jours de suite, avec un froid extraordinairement rigoureux, n'ayant jamais veu en Canada un sy rude hyver. Il falloit cependant traverser quarante lieues de campagne où à peine trouvoit-on le soir du bois pour se chauffer, et jamais de celuy dont on lève l'escorce pour cabaner, tellement qu'il falloit passer les nuits au vent furieux qui souffloit dans ces campagnes. Je vous puis asseurer que je n'ay jamais tant pati par le froid ny eu plus de peine, parcequ'on ne pouvoit se servir de raquettes, les neiges estant trop molles, et qu'estant encore comme suspendues sur les herbes, il y en avoit jusques à la ceinture, en sorte que, quoyque je sois assez grand, marchant devant, comme j'ay toujours faict, pour encourager mes gens en leur battant le chemin, j'avois souvent de la peine à enjamber par dessus la neige que je poussois devant moy avec mon corps.

Cela dura soixante lieues, jusqu'à la rivière des Miamis, où je ne trouvay point, comme j'espérois, M. de Tonty, mais seulement M. de La Forest avec ses trois soldats, qui m'apprit que ceux qu'il attendoit avoient hyverné au détroit du lac Érié, et qu'on avoit veu passer par Missilimakinak un canot qui alloit vers le lac Érié et qui n'avoit point débarqué à Missilimakinak. Je creus, par le rapport du temps, que c'estoit M. de Tonty, et, comme il m'estoit d'importance de le joindre et que j'avois bien de l'impatience de le sçavoir en bonne santé, je proposay à mes gens que je serois bien ravy si quel-

qu'un vouloit entreprendre d'aller au Détroit, tant pour luy porter de mes nouvelles que pour empescher que celle de la deffaite des Islinois ne décourageast ceux de mes gens qui y hyvernoient. Deux jeunes gens, voyant que ce n'estoit pas le tiers du voyage que j'avois faict l'hyver précédent, l'entreprirent volontiers et partirent pour cela le 2 Février, après avoir receu de moy toutes les instructions que je pus leur donner et l'équipage nécessaire.

Cependant, dans le chagrin et l'incertitude de la destinée de M. de Tonty, je résolus, puisqu'il n'estoit pas arrivé aux Miamis, de l'aller chercher du costé des Pouteatami, et d'envoyer aux Islinois le reste de ceux qui m'accompagnoient joindre le sieur d'Autray, qui y gardoit nos marchandises, et les rapporter dès la fonte des glaces, et ensuite le bled que nous avions serré pour la subsistance de ceux que j'avois résolu de laisser passer l'esté aux Miamis pour y faire un fort. Le charpentier de navire y avoit, en mon absence et par mon ordre, commencé une barque qui estoit en bois tors et desjà tout le bordage équarry. Il l'auroit achevée si le forgeron fust arrivé et sans la perte des scies, ayant presque tout ce qui estoit nécessaire et tous les agrès desjà dans le lac Erié pour faciliter les transports de Niagara à Tiotontaracton, au bout du lac Erié, du costé des Miamis. On y avoit fait aussy un désert et disposé les matériaux propres à bastir une grange, par la résolution que j'avois prise de m'establir en ce lieu, voyant la déroute des Islinois, qui apparemment ne devoient pas revenir, ayant tant d'ennemis.

De plus, en arrivant du voyage que je venois de faire, je trouvay à l'emboucheure de la rivière des Miamis vingt ou trente Sauvages de diverses nations, de celles qui ont eu la

guerre avec les Anglois, avec leurs femmes et leurs enfans, qui alloient à la chasse au castor du costé que les Iroquois estoient avec les Miamis pour se donner aux premiers et s'incorporer à eux. Celuy que j'avois laissé avec Noël Leblanc estoit justement de leur pays et avoit bien de l'amitié pour moy. Il leur conseilla de m'attendre et de me parler avant que d'exécuter leur dessein, ce qu'ils firent sitost que je fus de retour. Nanangoucy (c'est le nom de mon Sauvage) vint au-devant de moy, ayant jugé que j'estois proche, parceque un de mes chiens courut devant à la maison. Il me dit ce qu'il avoit faict, et que si je voulois m'establir ou aux Islinois, ou aux Miamis, que ces gens se joindroient à moy avec environ trente autres hommes qui les devoient suivre; qu'il me serviroit en cela, et que ce qu'il me demandoit, c'estoit de le faire chef de sa nation. J'avois avec moy un autre Sauvage nommé Ouiouilamech, fils du chef d'un autre village proche de Boston, jeune homme fort sage et fort prudent, qui me suivoit depuis deux ans, qui m'aimoit fort et avoit pris une grande connoissance de ces langues depuis quatre ans qu'il demeuroit en ces quartiers. Je luy parlay de cette affaire et la luy laissay à négocier, luy faisant entendre que le séjour des Islinois me paroissoit dangereux jusqu'à ce qu'on eust trouvé la mer, estant enfermez dans ces petites rivières; que celuy des Miamis estoit plus seur, n'ayant point de sujet de se plaindre qu'on s'establist chez leurs alliez; que les Miamis en seroient ravis par la commodité du forgeron, et que les Islinois n'en seroient pas faschez quand ils sçauroient que nous y restions pour obliger les Miamis à leur donner la paix, ce que j'espérois d'obtenir aisément en leur représentant l'intérest qu'ils avoient dans la conservation de l'Islinois pour amuser l'Iro-

quois, qui, devenu plus fier de sa deffaite, pouvoit tourner sa hache contre les Miamis, et que j'irois aux Islinois avant le retour des Miamis, qui estoient en chasse, pour leur faire part de mon dessein et les prévenir sur la jalousie qu'ils en pourroient prendre. Cependant je les exhortay à aller trouver les Miamis et les disposer à cela.

Pendant que cela se préparoit où j'estois, il arriva une chose qui en facilita l'exécution. Les Iroquois, qui avoient fait un grand carnage des Islinois, qu'ils attaquèrent séparément, dont ils avoient tué ou pris plus de sept cens femmes et enfans et environ trente hommes, revenoient par la Rivière Ohio ou Baudrane, chargez de butin et menant trois ou quatre cents esclaves. Ils rencontrèrent deux cabanes de Miamis qu'ils deffirent, et tuèrent ou prirent tous ceux qui y estoient, au nombre de vingt, et de là vinrent camper près des Miamis, où l'hyver les prit. Ils y firent trois forts à deux lieues l'un de l'autre, qui composoient un triangle, dans lesquels ils se séparèrent. Les Miamis, qui avoient appris la deffaite de leurs gens, envoyèrent en demander satisfaction aux Iroquois, qui se mocquèrent d'eux; ensuite, appréhendant leur voisinage, ils taschèrent de les gagner par un présent de trois mille castors, qu'ils leur donnèrent pour avoir ceux de leurs gens que les Iroquois menoient esclaves. C'est la coustume de toutes ces nations d'accorder les demandes quand ils acceptent les présents. Les Iroquois la violèrent, prenant le castor sans rendre les esclaves.

Les Miamis conceurent bien ce que cela vouloit dire, et que les Iroquois n'estoient que des traistres qui leur fairoient quelque jour le mesme tour qu'aux Islinois. Dans le mesme temps, ces derniers, au nombre de cent, du canton des Cas-

caschia, conduits par un de leurs plus braves capitaines, nommé Paessa, qui estoit allé à la guerre d'un autre costé, à l'arrivée des Iroquois, revenant en leur pays, où ils amenoient les prisonniers qu'ils avoient faits, trouvèrent les restes du carnage des Iroquois et, résolus de s'en venger, quoyque en petit nombre, les suivirent jusqu'à leurs forts. La neige, par malheur pour eux, estoit extraordinairement haute, et ils n'avoient point de raquettes, dont les Iroquois ne manquoient pas. Ils ne laissèrent pas de se venir camper au milieu de leurs trois forts, à dessein d'en insulter le lendemain; mais, par malheur, deux chasseurs revenant de la chasse, passant par la cabane de ces Islinois, ayant demandé qui ils estoient, et eux se faisant passer pour Miamis, les Iroquois entrèrent, et un jeune Islinois, sans attendre que le second fust tout-à-fait entré, tua le premier. Le second se sauva et donna l'alarme. Les Islinois, investis de tous costez, se deffendirent généreusement jusques au lendemain au soir, que Paessa estant mort et treize ou quatorze des plus braves, et les Iroquois ayant perdu huit hommes, chacun se retira. Les Islinois revinrent depuis trois fois à la charge, et, voyant qu'ils estoient trop foibles, s'en allèrent tuer des chasseurs Iroquois vers le lac Érié, où les guerriers des Iroquois n'osèrent les suivre.

Cela intimida les Miamis. Voyant que les Islinois n'avoient pas perdu courage, ils eurent peur qu'après le départ des Iroquois, ils ne deschargeassent sur eux leur colère et punissent la trahison qu'ils leur avoient faite d'inviter les Iroquois à les venir tuer, ce qui les disposoit bien à entendre ce que je voulois leur dire.

Cependant un capitaine Chaouenon, qui commande cent cinquante guerriers et demeure sur une grande rivière qui

tombe dans celle d'Ohio, et de là dans le Mississipy, ayant appris mon arrivée, m'envoya demander la protection du Roy. Je luy fis la mesme response que j'avois faicte aux Islinois, que, s'il vouloit me joindre cet automne pour aller à la mer, je pourrois, après cela, l'asseurer de la protection du Roy, mais que, son pays nous estant inaccessible à cause de son grand esloignement, je ne pouvois pas la luy promettre par le Canada. Il agréa ma proposition, et doit se trouver au commencement de l'automne à l'entrée de ladite rivière, avec le plus qu'il pourra de ses gens.

Cette affaire m'obligeant à voir les Islinois pour traiter avec eux, je repartis le 1er de Mars avec tous mes gens pour m'y rendre. Nous estions quinze bien équipez d'armes et de raquettes, et un fort verglas avoit tellement affermy la neige qu'on y marchoit avec facilité, les chiens tuant à nos yeux autant de chevreuils que nous voulions; mais le soleil, qui donnoit dessus au milieu de ces campagnes, nous esblouit tellement, que j'en fus aveuglé trois jours, avec des douleurs extraordinaires qui m'empeschoient de reposer jour ny nuit, et m'obligèrent de séjourner au bord d'une campagne, ne pouvant du tout marcher. J'envoyay devant le reste de mes gens, et, pressé de la douleur que je sentois, je dis à un autre d'aller me chercher de la feuille de pin, qui est souveraine à ce mal. En y allant, il trouva les pistes de sept ou huit hommes qui avoient des raquettes faites autrement que les nostres. Il m'en advertit à son retour. Il ne me restoit qu'You et luy, avec deux Sauvages qui avoient la mesme incommodité.

Ouiouilamech, de qui je vous ay parlé, me dit qu'il estoit absolument nécessaire d'aller reconnoistre ces gens-là et leur

parler, de peur que, trouvant nos pistes sans nous reconnoistre, ils ne nous chargeassent la nuit. J'avois bien la mesme pensée, mais je ne voulois y forcer personne, à cause que j'y voyois du péril et que je n'y pouvois aller, estant aveugle. Enfin, s'y estant offerts tous deux et le Sauvage aussy, j'y envoyay Hunault et Ouiouilamech. Ils marchèrent deux jours sans les joindre. Enfin, le troisiesme au soir, ils arrivèrent à leurs cabanes. Ils y en trouvèrent quatre-vingts de la nation des Outagamis qui estoient en chasse. Ils en apprirent des nouvelles de M. de Tonty, qui estoit allé aux Pouteatami, comme les plus proches, et qui avoit souffert avec ses gens tout ce qu'on peut souffrir de faim sans mourir.

Vous pouvez juger la part que j'y pris. Nous sceusmes aussy le retour de ceux qui avoient esté aux Nadouesioux, tellement que, libres de cette inquiétude, nous nous rendismes aux Islinois le 15 Mars, à la fonte des glaces. En y arrivant, comme j'estois devant, moy cinquiesme dans un canot, j'en vis dix qui, nous ayant aperceus, prirent la fuite, mais, m'estant fait connoistre, ils revinrent. Ils nous firent le destail de leur deffaite. Je leur fis un petit présent pour les consoler, les exhortay à la paix avec les Miamis, et leur dis le dessein que j'avois de les réunir ensemble. Ils m'en remercièrent, et me tirant un papier d'un sac me dirent : « Voylà un papier que les Iroquois nous ont donné, pour nous monstrer que c'est par l'ordre des François qu'ils nous tuent. C'est une Robe noire qui l'a escrit, et il porte que celuy à qui la Robe noire l'avoit donné sera délivré par les François, si nous le prenons en vie. Il faut bien, adjousta-t-il, que les Robes noires veuillent nostre perte, puis qu'ils encouragent de la sorte les Iroquois à nous tuer, leur donnant des sauve-gardes contre ce

que nous appréhendons le plus, qui est d'estre bruslez après estre pris. Nos ennemis en avoient d'autres bien plus grands, que le Père Allouez seul devoit voir. Leur chef estoit vestu d'une robe noire, et ce sont les Robes noires qui nous tuent. Dès que les Miamis se sont joints aux Iroquois contre nous, le Père Allouez nous a quittez pour aller demeurer chez eux, et n'est revenu icy le printemps dernier que pour troubler la terre. »

J'avois desjà un autre pareil billet du Père Morin, Jésuite, que je garde, et, prenant celuy que le Sauvage tenoit, je le lus. Il estoit du mesme Père et contenoit que le porteur, allant en guerre contre les Islinois, avoit demandé ce billet au Père Morin, par lequel il tesmoignoit qu'il estoit leur amy et prioit les François qui se pourroient rencontrer, en cas que cet Iroquois fust pris, de le délivrer. C'estoit asseurément encourager les Iroquois à attaquer les Islinois où ils sçavoient bien qu'il y avoit des François, s'asseurant d'en estre délivrez du feu, et exposer les François qui estoient chez les Islinois à passer pour des espions et avoir la teste cassée, qui estoit tout au moins une grande imprudence au bon Père, quoyque j'aye de la peine à m'empescher de soupçonner que ce fust par son conseil que les Iroquois montrèrent ces billets aux Islinois et les lettres qu'ils avoient pour le Père Allouez.

Pendant les huit jours que j'ay marquez cy-dessus s'estre passez en pourparlers de paix, pendant lesquels les Islinois allèrent souvent danser le calumet dans le fort des Iroquois, qui prétendoient peut-estre, par la montre de ces papiers et lettres, engager les Islinois à entreprendre quelque chose contre les François qui demeuroient encore hors du fort, afin

d'exciter contre eux les François et les priver de leur secours, tant il y a qu'il est malaisé de donner un bon sens à ces lettres des Jésuites Iroquois au Père Allouez, qu'ils croyoient aux Miamis, et à tous ces passeports, je répliquay aussytost : « Ce n'est point là, mon frère, un billet d'une Robe noire; c'est un papier inutile dans lequel estoit enveloppée quelque peinture qu'on leur a vendue, dont ils se servent pour vous abuser, ce qui est couché dans ce papier n'ayant aucune force et ayant toute autre signification que les Iroquois luy donnent. »

Par bonheur, ce papier estoit teint de rouge, ayant esté dans le sac de l'Iroquois, et comme ils portent tousjours du vermillon pour se peindre avant le combat, cela rendit probable ce que j'avois dit. J'adjoustay que ces autres grands papiers que les Iroquois disoient estre adressez au Père Allouez estoient peut-estre quelque enveloppe de poudre dont ils se servoient pour les animer contre les François, qui seuls les pouvoient secourir; qu'ils avoient veu ce que M. de Tonty avoit fait pour eux, et le traitement qu'il avoit receu des Iroquois, qui avoient bien monstré, en le voulant esgorger, qu'ils n'estoient pas d'intelligence, et que l'habit noir du chef Iroquois n'estoit pas d'un Jésuite, mais de quelque autre estoffe noire venue des Hollandois, chez qui ils vont en traite; que j'allois chercher Monsieur de Tonty avec plus grand nombre de François, et que nous reviendrions tous ensemble pour les deffendre, et pour leur montrer, dis-je, que ce papier n'est pas de conséquence et que je n'escoute pas ce qu'il dit. Je le déchiray aussytost, et, après les avoir encore exhortez à l'union avec les Miamis, ils nous firent festin, et je leur fis un présent; ensuite de quoy je partis et revins avec mes quatre hommes

trouver ceux que j'avois laissez à garder les hardes, où nous conduisismes environ cent minots de bled.

La navigation estant libre, j'envoyay un canot par le costé occidental du lac des Islinois chercher M. de Tonty chez les Pouteatamis, et pour m'apporter mes papiers en cas qu'ils fussent sauvez; et, dès que je fus arrivé à la rivière des Miamis, j'en envoyay un autre, conduit par M. de La Forest et quatre hommes, au-devant de ceux qui avoient hyverné en chemin et de M. de Tonty, priant ce dernier, en cas qu'il fust à Missilimakinak, de m'y attendre. M. de La Forest avoit ordre aussy et m'avoit promis d'aller au fort incessamment, employer le castor dont il estoit chargé en poudre, plomb et autres choses nécessaires pour nostre voyage, ce qu'il m'avoit fortement promis, et de bouche et par ses lettres, par lesquelles il m'asseure tousjours qu'il me viendroit joindre à Missilimakinak, où je me devois trouver à la fin de May. N'y rencontrant point M. de Tonty, il envoya par les Pouteatamis un des canots qui avoient hyverné en chemin, conduit par Jacques Messier, You et Massé. Ayant appris que M. de Tonty y estoit, il leur donna quelques marchandises pour payer la nourriture de M. de Tonty et de ses gens à ces Sauvages qui l'avoient très-bien traité pendant l'hyver.

On ne manquera pas de dire qu'ils y ont traité, parce que le chef, nommé Ononguichet, leur fit un présent de castor, que M. de Tonty a consenty que ceux qui l'estoient venus chercher receussent ces pelleteries en payement de leur peine, qu'on ne pouvoit refuser sans faire injure à celuy de quy on les recevoit. M. de La Forest m'envoya les autres, mais, les vents leur estant contraires, je ne les trouvay

qu'en chemin. Dès que je fus à la rivière des Miamis, je fis semer du bled françois, du bled d'Inde, des pois, febves, choux et autres légumes, et augmenter le désert.

Les Sauvages de Baston m'envoyèrent dire qu'ils m'attendoient aux Miamis par deux canots qui m'y conduisirent. Je laissay une partie de mes gens à cultiver la terre, et le reste me suivit. En arrivant aux Miamis, j'y trouvay trois Iroquois qui y estoient restez pour encourager les Miamis à faire la guerre aux Islinois. Ils me vinrent voir aussy tost et me parlèrent fort honnestement; mais comme ils avoient parlé des François avec bien du mespris et de l'insolence, je les receus froidement. Comme ils me virent accompagné de François et de Loups, et autres Sauvages de la Nouvelle-Angleterre, ils eurent peur et s'enfuirent aussy tost à leur pays à travers les bois, quoyque je ne leur eusse dit rien autre chose sinon qu'ils parloient insolemment d'une nation qui sçauroit bien les ranger à leur devoir, si elle ne mesprisoit leur petit nombre, qui ne méritoit pas qu'on se faschast, que je ne croyois pas qu'ils osassent, en ma présence, continuer les sottises qu'ils avoient dites.

Leur fuite fit un fort bon effet dans l'esprit des Miamis, qui furent surpris que ces Iroquois, qui n'avoient point eu de peur de quatorze ou quinze cents hommes qui composent leur nation, et de plus de cinquante Loups et Sauvages de Baston qui y estoient rassemblez, avoient eu tant de frayeur de nous voir faschez, le peu que nous estions, qu'ils s'estoient enfuis tout nuds, abandonnant tout leur castor et ce qu'ils avoient de plus précieux. Je fis assembler aussy tost ces Sauvages de la Nouvelle-Angleterre. Il y en avoit de Baston, des Moraigane, des Anhanagane, des Mahigane, des Minissens, de ceux de Ma-

nathens, de Destcaraguetaga, Coiracoitaga, Taractonga, et de ceux qui demeurent entre Manathes et la Virginie. Les principaux s'appellent Ouiouilamech de Baston, Nanangoucy des Minissens, proche Baston; Klas des Mahiganes, Jogren des Moraigane, Kouas des Anhanagane. Touts ceux-là, comme j'ay dit, ont abandonné leur pays ou par la haine ou par la crainte des Anglois, et sont des vagabonds depuis quelques années, sans avoir de demeure arrestée. Ils ne l'ont point voulu choisir dans nos habitations, à cause de la rareté du castor et de la difficulté d'y faire des déserts, à cause que ce ne sont que forests, et cherchoient à s'establir ou avec les Iroquois, ou en quelque bonne terre semblable à celle qu'ils quittoient.

Je leur représentay la bonté de celle des Miamis et des Islinois, la fertilité de leurs campagnes, l'abondance du castor, des bœufs, de la chasse, de la pesche, et le bon marché qu'ils auroient des marchandises si une fois la mer estoit ouverte; que tout ce qu'on pouvoit souhaiter pour vivre heureusement se rencontroit icy, où je fairois bientost venir des bœufs, chevaux et autres commoditez qu'ils avoient veu à la Nouvelle-Angleterre; que la seule chose qui nous estoit de grande conséquence estoit d'entrer tout d'abord dans les mesmes pensées et dans les mesmes intérests, et que, les miens demandant la paix et l'union des Islinois et Miamis, il estoit de conséquence qu'ils insistassent là dessus, leur remontrant que, si ces deux nations estoient en guerre, ils ne pourroient chasser en seureté ny avoir les choses nécessaires à la vie; qu'au reste, s'ils aimoient la guerre, ils pourroient la porter à ceux contre qui ils en avoient de justes sujets, sans attaquer des gens qui ne les avoient jamais offensez. Ils agréèrent d'abord toutes

mes propositions et tesmoignèrent embrasser avec une grande joye l'ouverture que je leur faisois, pour le succez de laquelle nous prismes, pendant le reste de la journée, toutes les mesures que nous peusmes.

Le lendemain, je fis assembler les Miamis, qui se trouvèrent tous à la cabane du chef, qui fut aussy tost deffaite pour donner liberté à tout le monde d'entendre ce que j'y traiterois. J'y estois accompagné de dix François et de trente Loups. Si tost qu'on fust assemblé, j'envoyay un des plus considérables Loups chercher les présens que je voulois faire. Ces présens sont comme le sceau de ce qu'on doit dire, sans quoy on suppose que tout ce qu'on avance n'a point de force, et que ce ne sont que des discours en l'air; et ceux qui les reçoivent en donnent au moins la valeur en respondant.

Le premier présent estoit d'un petit rolle de tabac, par lequel je leur exprimois qu'ayant à leur dire des choses de conséquence, je leur présentois ce pétun, estant l'ordinaire d'en prendre quand on traitte de grandes affaires pour chasser les mauvaises vapeurs qui pourroient troubler l'esprit; que, pour nous autres François, nous n'usions point de ce remède dans nos affaires, ayant l'esprit fort et plein de toutes sortes de connoissances, comme ils voyoient par les denrées que nous leur apportions, qui faisoient connoistre ce que nous avions de lumières.

Le deuxiesme estoit une pièce d'estoffe bleue, par laquelle je leur disois que, les voyant encore troublez de la perte de leurs parents tuez par l'Iroquois, le deuil où ils estoient à la veue de leurs corps demy-rostis leur fairoit recevoir avec moins de plaisir ce que je leur voulois dire, et qu'ainsy je les couvrois de cette pièce d'estoffe et destournois leur veue de dessus pour la

leur faire jeter vers le ciel, qui alloit estre serein, et le soleil, plus clair qu'à l'ordinaire.

Le troisiesme estoit une pièce d'estoffe rouge. C'estoit pour en couvrir le sang et orner la terre de cette couleur, qui empescheroit qu'on y vist les tasches du sang, et qui est celle dont ils ont coustume de se peindre le visage dans leurs festes et leurs resjouissances, pour leur marquer que doresnavant ils y vivroient tousjours dans le plaisir et dans la joye.

Le quatriesme estoit de vingt capots, qui est une espèce d'habit commun aux François et aux Sauvages. C'estoit pour tesmoigner mon affection mesme envers leurs morts, et, les habillant de ces capots, leur tesmoigner que je les considérois comme mes frères; et, quoyque je ne creusse pas comme eux qu'ils eussent besoin de ces habits, cependant je les leur présentois pour marque de mon amitié, et que je garderois dans mon cœur le souvenir et la mémoire de ce qu'ils m'avoient esté.

Le cinquiesme estoit de cinquante haches, par lesquelles je leur dressois un tombeau et parceque je le voulois rendre magnifique.

Le sixiesme estoit de bracelets, canons de porcelaine, rassade, peinture, bagues et grelots, qui sont les ornemens de ces Sauvages.

Le septiesme estoit de trente lames d'espées que je plantay en terre autour de ces présents, disant que par là je faisois une palissade de fer autour de ces morts pour empescher qu'on ne fist aucune injure à leurs corps.

Aprez quoy, je dis : « Voylà, mes frères, nos devoirs rendus aux morts. Ils doivent estre contens de nous. Ils ne demanderoient maintenant, puisque leur mort paroist sans re-

mède, sinon que nous les laissions en paix, que nous essuyions nos larmes et que nous veillions à conserver leurs neveux, qui tiennent icy leur place; mais je veux faire davantage, je veux les ressusciter, Ouabicolcata estoit le plus considérable d'eux. Ne croyés point qu'il soit mort, j'ay son esprit et son âme dans mon corps; je ressuscite son nom, je suis un autre Ouabicolcata, et je prends le mesme soin de sa famille qu'il avoit quand il y demeuroit. Voylà pour le faire sçavoir à toute la terre. Je ne m'appelle plus Okimao, mais Ouabicolcata. Il n'est plus mort, il vit, et sa famille ne manquera plus de rien. Son âme estoit dans le corps d'un François qui a beaucoup de tout ce dont vous avez besoin.

Aussy tost je donnay pour septiesme présent une autre pièce de drap rouge.

Cela fut receu avec applaudissement et une joye qui paroissoit extraordinaire. Je donnay le plaisir de la gouster, et pour huitiesme présent je fis apporter trois fort grandes chaudières, et dis : « Il est raisonnable que le mort ressuscité marque sa vie par un festin. Voylà de quoy le faire. »

Neufviesme présent : vingt capots, vingt chemises, vingt couvertures pour hommes et femmes, et autant pour enfants. « Je vous ay promis, dis-je, que j'aurois soin de mes parens. Je viens d'un autre monde, d'où je leur rapporte ces habits; ils n'en manqueront pas, pourveu qu'ils me veuillent croire. »

Dixiesme présent : une caisse pleine de couteaux, haches et autres denrées qu'ils estiment le plus, pour la nécessité qu'ils ont de leur usage. « Voylà de quoy fournir mes parens de tout ce dont ils peuvent avoir besoin. »

Onziesme présent : six fusils. « Voicy une affaire de conséquence, mes frères. Celuy qui est le maistre de ma vie et de

cette terre est un grand capitaine. Il est redouté partout; il aime la paix. Il est puissant pour nous conserver, mais il veut qu'on escoute sa parole, qui ne tend qu'à nostre plus grand avantage. C'est le Roy de France, le plus grand de touts ceux qui commandent de l'autre bord. Ses bontez s'estendent jusques sur nos morts. Ses sujets sont venus icy les ressusciter. Il veut les conserver, mais il veut aussy que vous obéissiez à ses lois et que vous n'entrepreniez point de guerre qu'après en avoir demandé la permission à celuy qui est de sa part à Québec. Il s'appelle Onontio; il aime toutes les nations, parceque le Roy le souhaitte. Ainsy, vivez en paix avec vos voisins. L'Islinois en est un. Vous avez eu des différends ensemble : vous en estes assez vengez par la perte qu'il a faite. Il vous demande la paix; il est encore en estat de vous nuire : contentez-vous de la gloire de le voir vous la demander. Il est de vostre intérest qu'il vive. S'il estoit destruit, l'Iroquois qui m'a tué pousseroit peut-estre plus loin sa perfidie. Oubliez-la pourtant et ne l'attaquez point, en ma considération. Je suis François à présent, et ne demande de justice qu'à celuy qui est le maistre des François, à qui j'ay assez d'obligation de m'avoir ressuscité pour ne point demander d'autre punition de ceux qui m'ont tué. Je suis content de sçavoir que leur trahison luy déplaist, qu'il en empeschera les suites. Entrez dans mes sentimens, et ne recevez ces fusils que pour chasser et pour vous deffendre, si on vous attaque. »

Douziesme présent : deux colliers de porcelaine, qui sont les présents ordinaires des Sauvages. « Voylà, mes frères, d'autres Miamis qui viennent prendre la place de mes parents tuez par l'Iroquois. Leur corps est le corps des Sauvages de la Nouvelle-Angleterre; mais ils ont l'esprit et le cœur Mia-

mis. Recevez-les comme vos frères. Ils veulent demeurer avec moy proche de vous. Nous ne fairons qu'une cabane, parceque nous n'avons qu'un esprit. Nous aimons également la paix, et vous nous chasseriés sy vous vouliés la troubler avec l'Islinois. »

Il ne se peut pas dire avec combien de joye les Miamis receurent ce présent, et avec quel applaudissement ils agréèrent le personnage que je faisois en parlant tousjours comme si j'eusse esté Ouabicolcata, ce qui est dans l'usage de ces peuples, qui n'ont rien de plus cher que la mémoire de leurs morts. Les Sauvages de la Nouvelle-Angleterre furent aussy fort contents de la manière dont je les avois recommandez, et firent quatre présents qui disoient la mesme chose que les miens. Un d'eux, nommé Ouiouilamec, nous servant à tous d'interprète à cause qu'il entend parfaitement la langue que j'entens passablement, mais que je ne peux encore parler qu'à peine.

Le lendemain, les Miamis vinrent où j'estois avec des présents à leur manière. Ils commencèrent par des danses qui durèrent assés longtemps, où ils faisoient mille apostrophes au soleil, au ciel et à celuy qui est le maistre de la terre et de la vie, pour les remercier de ce qu'ils voyoient encore une fois leurs parents qu'ils croyoient morts.

Ces danses finies, ils firent présent de dix robes de castor, et Ouabibichagan, m'apostrophant, me dit : « Jamais nous n'avions veu, mon frère Ouabicolcata, une chose si surprenante. Nous n'avons jamais eu de morts ressuscitez. Il faut que celuy qui t'a donné la vie soit un grand génie, puisqu'en mesme temps il la redonne à tous tes parents. Il rend le ciel plus beau, le soleil plus esclatant; la terre reverdit mieux qu'à l'ordinaire. Il t'a donné avec la vye de quoy nous habiller tous,

nous autres, qui avons coustume d'estre tout nuds, en sorte qu'en te perdant nous avions tout gagné, puisque ta mort a excité ce grand génie à avoir pitié de nous. Nous sommes honteux de n'avoir rien à luy présenter qui égale les biens qu'il nous faict; mais toy, Ouabicolcata, tu es nostre frère. Excuse nous. Tu es cause que nous sommes pauvres. Ç'a esté pour ravoir tes os que nous avons donné à l'Iroquois, cet hyver, plus de trois mille de nos castors. C'est à toy à prier ce grand Roy d'agréer ce qui nous reste, que nous te présentons à toy, qui sçays nostre pauvreté, pour luy en dire la cause, et que ce peu que tu vois n'est que comme une espèce de papier tel que les François en font, par lequel nous nous obligeons de te faire le maistre, pour luy, de tout le castor qui est dans nos rivières, et pour te dire que nostre esprit, estant encore saisy de la joye que tu nous as causée, nous attendons au printemps prochain à te remercier, parce qu'alors nous serons plus en estat de le faire. »

Deuxiesme présent : encore dix robes de castor. « Voylà qui est bien que nous serons une année entière à gouster la joye que nous recevons aujourd'huy. Cette pensée occupera tousjours nostre esprit pendant que nous chasserons. Voylà de quoy mettre sur la natte de nostre frère Ouabicolcota. Il n'est pas mort, et nous sommes soubz la protection du génie qui luy a rendu la vie. Nos ennemis ne nous tueront point, nous vivrons en repos; mais puisque c'est par son moyen que nous devons estre heureux, nous le reconnoissons pour nostre maistre; et toy, mon frère Ouabicolcota, puisque tu viens de sa part, tu luy diras mieux que nous ce que veulent dire ces robes par lesquelles nous le reconnoissons comme le maistre de nostre terre qui nous devient maintenant plus

chère, et que la terreur de nos ennemis ne nous faira plus abandonner, puisque, quand ils nous esgorgeroient, ton Roy a le pouvoir de nous rendre la vie. »

Troisiesme présent : dix robes. « Nous escoutons sa voix, nous mettons bas les armes, nous rompons nos flèches, nous cachons nos casse-testes jusqu'au fond de la terre. L'Islinois est nostre frère, puisqu'il reconnoist nostre père, et le Roy de France est nostre père, puisqu'il a redonné la vie à nos frères; mais, comme il est nostre père commun, nous le prions qu'il donne de l'esprit à nostre frère l'Islinois. Il est accoustumé à manger de la chair d'homme. Il ne quitteroit pas cette coustume, si nostre père ne la lui ostoit. »

Quatriesme présent : dix robes. « Nous ne faisons pas maintenant, mon frère, les conjoüissances que nous voudrions. Nous sommes tellement occupez du plaisir de te voir que nous ne pouvons nous amuser à parler. Nous te parlerons plus au long, quand nous serons rassasiez de te voir, mais à présent nous ne sçaurions penser ny te dire autre chose sinon que ces mots : Tepatoué! tepatoué, nepi soumina kira, que c'est bien ! Que cela est bien que tu n'es pas mort. Neoué tepatoué kissokinao neoué tepatoué, grand merci, le très-grand capitaine, grand mercy ! Que cela est bien ! C'est toy qui as ressuscité nostre frère Ouabicolcata. Nous crierons si haut pour te remercier que tu nous entendras du lieu où tu demeures. Nous t'avons faict le maistre de notre castor et de nostre terre. Tu l'es encore de nous-mesmes. Nostre esprit est à toy. Nostre corps te doit la vie et les habits. Tu nous as rendu nostre frère et nos neveux. Nous ne faisons que les emprunter. Tu en seras tousjours le maistre ; et ils n'ont plus d'autre esprit que celuy que tu leur as rendu. »

Cinquiesme présent : dix robes. « Je ne m'estonne point que mes neveux les habitans de la Nouvelle-Angleterre (ils les nomment Ouabnaquia, à cause qu'ils ont veu autrefois quelques Abnaquiois qui y estoient venus en traite, et que ceux-cy, quoyque de différentes nations, parlent à peu près la mesme langue, et que leur pays est au levant à l'esgard des Miamis, qui appellent Ouabnaquia les habitans du levant) soient venus demeurer avec toy et qu'ils ayent ton mesme esprit. Nous en fairions autant qu'eux, maintenant que nous commençons à connoistre le bonheur qu'il y a d'appartenir à un si grand capitaine. Nous irions au bout du monde pour le posséder, et nous recevrons tousjours comme nos frères tous ceux qui viendront de sa part. Ceux-cy, nous ramenant l'esprit de ceux que les Iroquois avoient tuez, et ressuscitant nos neveux, nous seront aussy chers qu'eux. »

Sixiesme présent : dix robes. « Ne compte point les robes que nous te présentons ; il ne nous reste que cela : les Iroquois ont tout enlevé ; mais reçois nos cœurs en gage de ce que nous prétendons faire le printemps prochain pour te faire connoistre nostre reconnoissance. »

Les présens faits, le reste du jour se passa en danses et en festins auxquels il fallut assister. Les trois femmes de Jacques Oubibichagan, qui sont les trois sœurs, et celles de Michetonga, aussy sœurs, filles de Mathieu Schabac, dansèrent tout le jour. Ce sont là de plaisants chrestiens qui ont trois femmes, et toutes trois sœurs. Je leur reprochay doucement cela. Ils me respondirent qu'ils estoient chrestiens *arech,* c'est-à-dire sans dessein et seulement parceque le P. Allouez leur avoit dit autrefois, dans la Baye, qu'il falloit prier de temps en temps pour estre de leurs amys. Comme ce n'estoit pas le

temps de prescher et que je ne sçavois pas assez la langue, la chose en demeura là.

Je descendis trois jours après à l'entrée de la rivière, où mes Sauvages firent leurs semences et mes gens préparèrent les matériaux pour construire un fort. Cependant, pour me fortifier davantage, veu le peu de François qui me restoient, je proposay aux Sauvages de Baston, aux Mahigane et aux autres qui demeuroient avec moy, d'envoyer un présent de cinquante castors à chaque nation d'où ils estoient partis pour leur faire sçavoir ce qui s'estoit passé et les inviter à les venir joindre. Ils le firent et en chargèrent deux des leurs, nommez Ouabach et Amabanso.

Cela faict, je partis le 25 May pour venir trouver M. de La Forest, que j'espérois rencontrer à Missilimakinak. Je fus trompé, car il avoit changé de dessein, et j'ay esté obligé de venir jusques au fort Frontenac, où j'ay receu des lettres si pressantes de M. de Frontenac qu'il a fallu aller à Montréal, en quoy j'ay bien perdu du temps inutilement, ne l'ayant pas rencontré.

Nous avions résolu de faire cet automne le voyage à la mer, mais celuy de Montréal m'a tellement retardé que je ne sçay si nous le pourrons. J'appréhende bien mesme qu'il ne me fasse manquer de renvoyer à M. Plet tout ce que je luy avois promis, ayant esté arresté icy où je vous escris cette lettre, à Teioiagon quinze jours pour faire le portage de mes hardes, et les Sauvages ayant esté quasy touts pris de la fievre et la plus-part de mes gens, ce qui me faict craindre d'arriver trop tard pour le renvoy du castor, ou que ceux de mes gens qui devoient l'apporter n'ayent encore esté desbauchez.

Voylà, Monsieur, tout ce que je peux vous mander pour

cette année. Il y en a cent autres choses à vous escrire ; mais vous ne sçauriez croire la peine qu'il y a à le faire parmy les Sauvages. Il faut que je fasse faire mon portage ; pour cela que je parle à eux continuellement, que je souffre leurs importunitez, ou sinon ils ne feront rien de ce que je veux. Enfin, j'ay escrit cette page à plus de vingt reprises. J'espère le faire plus à loysir l'année prochaine, et vous mander la fin de cette affaire, que j'espère heureuse, ayant M. de Tonty fort bien intentionné, trente bons hommes François, sans ceux que je crains de manquer, et plus de cent Sauvages ou Chouesnons, ou de la Nouvelle-Angleterre, qui sçavent tous se servir de fusils.

Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

V

DESCENTE DU MISSISSIPI

JUSQU'A L'EMBOUCHURE DE CE FLEUVE

II

I

TESTAMENT FAIT PAR DE LA SALLE

AVANT DE REPARTIR POUR ACHEVER SON ENTREPRISE.

11 Aoust 1681.

Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, Seigneur et Gouverneur du fort de Frontenac en la Nouvelle-France, considérant les grands dangers et périls continuels où les voyages que je fais m'engagent, et voulant reconnoistre autant qu'il m'est possible les grandes obligations que j'ay à M. François Plet, mon cousin, pour les signalez services qu'il m'a rendus dans les besoins les plus pressans de mes affaires, et parceque c'est par son assistance que j'ay conservé jusqu'à présent le fort Frontenac contre les efforts qu'on a faits de m'en depouiller, j'ay donné, cédé et transporté, donne, cède et transporte par ces présentes audit sieur Plet en cas de mort, la seigneurie, propriété de fond et superficie dudit fort Frontenac et terres en dépendantes, et tous mes droits sur le pays des Miamis, Islinois et autres du costé du Sud, avec l'establissement qui est aux Miamis en l'estat qu'il sera au tems de ma mort, celuy de Niagara, et

tous autres que je pourrois faire jusqu'alors avec toutes les barques, bateaux, chaloupes, meubles et immeubles, droits, priviléges, rentes, terres, bastimens et autres choses à moy appartenans qui se trouveront alors, prétendant que ces présentes soient et servent de mon testament et déclaration de dernière volonté, en la manière que je la puis faire, comme estant telle ma dernière disposition cy-dessus escrite de ma main, et signée de mesme, après l'avoir leu et releu.

Fait à Montréal, le 11 Aoust 1681.

CAVELIER DE LA SALLE.

II

DE LA SALLE ARRIVE AUX ILLINOIS.

DESCRIPTION DU PAYS JUSQU'A LA RENCONTRE DU MISSOURI AVEC CE FLEUVE, QUE LE DÉCOUVREUR A NOMMÉ FLEUVE COLBERT.

Feuilles détachées d'une lettre de La Salle, dont je n'ai pu retrouver le reste[1].

..... un peu avant Noël, et trouvay que cinq de mes gens, et entr'autres l'interprète, s'estoient dérobez et cachez dans une rivière, craignant les difficultez que mes ennemis leur avoient

1. On peut suivre les événements passés depuis la dernière lettre dans les relations de Nicolas de La Salle et de Henri de Tonty (1er volume).

Le découvreur, parti de Toronto, après avoir gagné le lac Huron et rejoint Tonty aux Miamis, le 10 décembre, était arrivé à l'embouchure de la rivière des Illinois dans celle du Mississipi.

figurées dans ce voyage. D'autres estoient à cinquante lieues de là en chasse par l'ordre de M. de Tonty, qui restoit avec deux hommes et le P. Zénobe. J'en amenois dix avec moy et quatre Sauvages payez pour faire le voyage ; mais, voyant mon monde ainsi dissipé et craignant de ne pouvoir rejoindre ceux qui estoient absents, comme en effect je ne pus trouver les cinq premiers, je louay encore quatorze Sauvages de ceux qui demeurent à la Nouvelle-Angleterre, et qui estoient venus en traitte vers ces quartiers pour porter en leur pays le castor de ces nations. Je leur en promis chacun cent, qui valent icy 400 livres, payé partie d'avance, et voyant que je n'avois pas assez de François pour les séparer et en laisser une partie à la garde des marchandises et autres denrées qui estoient là et emmener le reste, j'envoyay devant M. de Tonty, et tous mes gens qui ayant marché trois jours le long du lac et gagné le partage appelé Checagou furent arrestez, après une journée de marche dans la rivière du même nom qui descend dans celle des Islinois, par les glaces qui rompirent entièrement la navigation. Ce fut le 2 et le 3 Janvier 1682. J'estois resté à faire faire des caches dans terre (*sic*) de ce que je laissois, qu'on prépare en cette manière : on choisit la croupe d'un costeau de sable où on fait un trou capable de contenir les choses qu'on a dessein d'y cacher ; on y faict comme un coffre de bois de la mesme capacité qu'on double de grandes escorces par dedans et par dehors, élevé sur cinq ou six busches pour empescher qu'il ne touche au sable ; on le couvre de grandes escorces après qu'il est plein, et d'autres escorces de boulleau ; ensuite on charge le tout de grosses pièces de bois qu'on recouvre de sable que l'on presse aussitost, en sorte qu'il n'y paroist plus de pistes. Ayant achevé mes caches, je partis le 28 Décembre et je me

rendis à pied où estoit le sieur de Tonty, le 6e Janvier, les neiges m'ayant arresté quelques jours au portage de Checagou.

C'est un isthme de terre qui est à 41 degrez 50 minutes d'élévation du pôle, à l'Ouest du lac des Islinois où on arrive par un canal formé de la rencontre de plusieurs ruisseaux ou esgout de la prairie. Il est navigable environ 2 lieues jusqu'au bord de cette prairie, à un quart de lieue vers l'Ouest. Il y a un petit lac qui est divisé en deux par une chaussée de castors, long d'environ une lieue et demye, duquel il sort un ruisseau qui, après avoir serpenté environ demy-lieue à travers des joncs, va tomber dans la rivière de Checagou, et, de là, dans celle des Islinois. Ce lac estant remply ou des grandes pluyes en esté ou par les débordements du printemps, se descharge aussy dans ce canal qui conduit au lac des Islinois, dont la surface est plus basse de sept pieds que la prairie dans laquelle est ce lac. La rivière de Checagou fait le mesme le printemps, lorsque son canal est remply; elle descharge par ce petit lac une partie de ses eaux dans celuy des Islinois, et en ce temps, qui fairoit l'esté un petit canal de un quart de lieue, dit Jolliet, depuis ce lac jusqu'au bassin qui conduit à celuy des Islinois, les barques pourroient entrer dans Checagou et descendre jusqu'à la mer. Cela pourroit peut-estre arriver le printemps, mais non pas l'esté, parce qu'il n'y a point du tout d'eau dans la rivière jusqu'au fort Saint-Louis où commence la navigation de celle des Islinois en cette saison, et dure jusqu'à la mer. Il est vray, il y a encore une difficulté à laquelle ce fossé qu'on feroit ne pouroit pas remédier, qui est que le lac des Islinois forme tousjours une batture de sable à l'entrée du canal qui y conduit, que je doute fort, quoi qu'on dise, qui pust estre nettoyée ou dissipée par la force du courant de Checagou, quand on l'y

feroit tomber, puisque de bien plus grandes dans le mesme lac ne le peuvent faire. De plus, l'utilité en seroit peu considérable, parce que je doute, quand tout réussiroit, si un bastiment pourroit surmonter le grand débordement que les courants causent dans Checagou, au printemps, beaucoup plus rude que ceux du Rhosne. Encore seroit-ce pour peu de temps et au plus pour quinze ou vingt jours par an, après quoy il n'y a plus d'eau. Ce qui me confirme encore dans la pensée que Checagou ne pourroit pas nettoyer l'emboucheure du canal, c'est que le lac estant remply de glaces qui bouchent les emboucheures les plus navigables en ce temps là, et, lorsque les glaces sont fondues, il n'y a plus d'eau dans Checagou pour empescher de boucher ce canal de sable. Aussy n'aurois-je pas fait mention de cette communication, si Jolliet ne l'avoit proposée, sans avoir assez pris garde aux difficultez. De plus c'est que je maintiens que quand on en souhaiteroit de la Louisiane avec la Nouvelle-France, elle est trop difficile par les lacs à cause de la diversité des vents que leur situation demande, des furieux coups de vent qu'il y faut essuyer tousjours prez de terre, pour leur peu de large et presque sans haut et sans mouillage où l'on puisse avoir recours au besoin. Le canal qui est entre le lac Érié et le lac Huron y forme encore une grande difficulté à cause de son grand courant qu'on ne peut refouler qu'avec grand vent derrière et où il n'y a en des endroits que quatre pieds d'eau de travers en travers, tellement qu'à peine des bastiments capables de résister aux tempestes de ces lacs y peuvent passer, car, soit la hauteur de leur situation sur les montagnes de Niagara ou le voisinage des autres montagnes dont ils sont presque partout environnez, les coups de vent y sont si furieux, si subits et si longs, l'automne

et le printemps, particulièrement de Nord-Ouest et Nord-Est les plus furieux, et de Sud-Est le printemps, qu'on sera très-souvent trois ou quatre jours sans pouvoir porter de voiles ny s'élever de terre, qui n'est jamais plus esloignée de quinze à seize lieues, les lacs n'ayant guères que trente de large; et puis quand on s'obstineroit à cette communication par le moyen des barques, comme elles ne peuvent naviguer dans les lacs avant la mi-Avril à cause des glaces et souvent mesme plus tard et que jamais en cette saison ny ensuite le reste de l'année, Checagou n'est navigable mesme aux canots, si ce n'est après quelque orage. Les eaux estant tousjours escoulées dans le mois de Mars, il seroit plus aisé de faire les transports du fort Saint Louis au lac par terre, en se servant de chevaux qu'il est aisé d'y avoir, y en ayant beaucoup chez les Sauvages appelez Pana, Pancassa, Manrhout, Gataea, Panimaha et Pasos, un peu esloignez, à la vérité, vers le couchant, mais avec qui on peut avoir une communication très-facile, tant par la rivière des Missourites, qui tombe dans le fleuve Colbert, si ce n'en est pas la principale branche, tousjours navigable l'espace de plus de quatre cents lieues vers l'Ouest, ou par terre, tant le pays qui est entre ces peuples et le fleuve Colbert estant descouvert et comme une vaste campagne par où on peut aisément les emmener par terre. Ce n'est pas que je persiste tousjours dans la pensée qu'il faut faire nostre commerce directement par mer, pouvant avoir trop d'estendue pour envoyer tout ce que ce pays peut produire par la Nouvelle-France où les denrées cousteroient plus à porter que icy en France. Voylà ce que j'avois à dire sur ce passage où Jolliet feignoit une communication très-aisée avec la Louisiane.

Ayant doncques joint M. de Tonty, je fis faire des traineaux,

pour traisner nos canots, nos vivres et le reste de nostre équipage sur les glaces. On les faict en cette manière : on prend des esclats de bois du plus dur et du plus poly qu'on trouve, comme du merisier, de l'érable, noyer, ou autre semblable, on rend le bout qui doit estre devant assez mince pour pouvoir estre recourbé, et le gros bout demeure derrière où on perce trois trous pour y attacher de petites traverses de bois sur lesquelles on met le bagage. On attache un collier par les deux extrémitez à ces deux bouts recourbez de ces morceaux de bois, qu'un homme passe à son col. Cela glisse assez bien et on traisne aisément dessus jusqu'à cent et cent cinquante pesant, faisant, sans se fatiguer, huit à dix lieues par jour.

Le 10e Janvier nous trouvasmes les pistes de ceux de nos gens que M. de Tonty avoit envoyez en chasse. On les fut chercher et on en trouva un ; les deux autres estoient allez sçavoir des nouvelles de moy à la rivière des Miamis. Le 11, ils nous vinrent joindre, et, comme leurs camarades devoient arriver bientost et que nous marchions à petites journées, on leur laissa une instruction et des vivres pour nous venir joindre. Enfin, tout le monde s'estant rassemblé et ayant trouvé la navigation libre au bout du petit lac de Pimiteoui, nous continuasmes nostre voyage en canot jusqu'au fleuve Colbert, esloigné d'environ cinquante à soixante lieues, estant difficile de déterminer précisément les distances à cause des grands destours que fait la rivière.

Le village des Islinois et le fort Saint-Louis présentement sont à 39 degrez 80 minutes de latitude septentrionale. Il y a de là à Pimiteoui trente lieues. On va tantost Ouest, tantost Sud, tantost Sud-Est et puis Sud-Ouest, et puis Sud. Pimiteoui, où j'avois hyverné la première année, est à 38 degrés 49 minutes.

De là à un autre petit lac esloigné d'environ, par eau, trente lieues, on va par les campagnes droit au Sud-Ouest, mais il y a bien moins loing et un peu plus de dix-huit à vingt lieues. De là la rivière va ordinairement au Sud-Est, Sud, parfois à l'Est, jusqu'au Nord-Est, et là où elle tombe dans le fleuve Colbert elle va droit à l'Est, en quoy Jolliet a fait une grande faute dans sa carte où il l'a fait aller à l'Ouest, et la grande rivière du Nord au Sud, ce qui n'est nullement conforme à la vérité. Toute cette rivière des Islinois a environ deux cents lieues de cours. Elle naist dans un marais à une lieue et demy de celle des Miamis, à trois lieues du village qu'ils ont abandonné et, après y avoir serpenté environ sept ou huit lieues et receu divers ruisseaux dans ce marais, qui est large de deux lieues environ et où il n'y a que des terres tremblantes, elle reçoit une autre petite rivière large deux fois comme celle des Gobelins, et, jointes ensemble, se grossissent d'une infinité de ruisseaux qui naissent dans les marescages qu'elles traversent. De là elle passe environ quarante lieues de bois qu'elle monde presque tousjours et qui ostent la veue des belles campagnes qui sont derrière ces bois noyez. Tout cet espace est remply de castor qui se nourrit de ces sortes de bois et qui est difficile à destruire, à cause que tout est inondé au sortir de cette sorte de pays. La rivière traverse ces mesmes campagnes, devenue large comme la moitié de la Seine devant Paris, mais peu creuse en tout temps et fort rapide. Ces plaines sont couvertes ordinairement de bœufs sauvages en quantité prodigieuse. La terre en est excellente et semble ne demander que de la culture. Il y a d'espace en espace des bois, des ruisseaux, des costeaux et des vallons fort agréables. Il y croist naturellement une espèce de chanvre fort grosse et qui pourrit moins à l'eau que la

nostre. Il y a des pommiers sauvages comme en France, des pruniers de plusieurs sortes, des noyers de mesme, et entre autres d'une espèce qui porte des noix plus grosses, mais plus huileuses que celles de France, et dont l'escaille est beaucoup plus espaisse. Il y vient encore un certain fruit à des arbres dont la feuille ressemble quasi à celle du hestre, n'estoit qu'elle est plus longue, velüe et plus dentelée ; le fruit est de bon goust, de la grosseur d'une poire médiocre, la peau presque de mesme, aussy gros par un bout que par l'autre et un peu plus mince par le milieu. Il a sept ou huit graines en autant de cellules séparées les unes des autres et respandues dans tout le corps du fruict. Ces graines ont la figure de nos grosses fèves, mais ne sont guères plus grosses que les fèves de haricot et de couleur cendrée. Ce fruit est commun à toute la Louisiane. Les fraises, framboises, meures de buisson, bleuets, noisettes et raisins sauvages, y sont très-communs. Il y en a d'une sorte fort agréable à manger dont les grains sont gros comme des balles de mousquet. Les grappes peu fournies, la peau noirastre et dure, en sorte que qui ne les connoist pas les prendroit pour des prunes plustost que pour des raisins. Le suc en est doux et sent le muscat, mais il y en a peu. Le dedans, ressemblant plustost à la chair d'une cerise qu'au suc d'un raisin. Les meuriers, arbres, y croissent, mais y portent rarement du fruict. Il y a encore quantité d'autres petits fruits inconneus à la France et communs à toute la Louisiane, entre autres une espèce de petites merises qui demeurent à l'arbre jusqu'à l'hyver, d'un goust très-sucré et qui laschent doucement. Les perroquets et les poules d'Inde en sont très-friands. Il y a par toute la Louisiane une quantité de sassafras et de mistquil (*sic*), mais je ne sçay pas si il a les mesmes qua-

litez que celuy du Mexique. Le sassafras est un grand arbre dont l'escorce est dure comme celle du fresne. Le bois sent l'anis. La feuille approche de celle du figuier, mais plus mince et d'un vert plus deschargé, et plus douce. Il aime les costeaux, les lieux où il y a du gravois et du sable, ou de la terre rouge. Le mistquil est un grand arbre qui croist particulièrement dans les bonnes terres. Son tronc et ses branches sont tout hérissées de longues et fortes espines qui ont plusieurs pointes et parfois comme de gros bouquets d'espines. Ses feuilles ressemblent à celles du pin, hormis qu'elles n'ont que le tiers de leur longueur. Son fruict ressemble à une gousse de fève de haricot, mais plus longue, plus large, plus mince, plus courte, plus noire, qui renferme de petites graines rondes et plates, couleur de cendre, dont les Sauvages mangent le noyau. Toutes sortes d'animaux mangent ces gousses avec avidité. Les Sauvages se servent de ces deux arbres contre les maladies vénériennes ; mais je croy ce remède bien violent pour des François. Ces forests sont remplies de chevreuils, cerfs, ours, perdrix de deux sortes, de tourtes et de ces animaux gros comme des chats, qui ont la teste du rat domestique et la queue de mesme, mais beaucoup plus grosse, qui ont une espèce de peau sous le ventre où ils enferment leurs petits et les emportent quand ils fuyent, et où ces petits animaux rentrent pour sucer, au lieu de mamelles, des glandes pleines de lait qui sont comme attachées à ce sac naturel. Il y a aussy des loups-cerviers et des loups communs, dont il s'en trouve de noirs comme du jais, et des michibichy dont je vous ay desjà escrit. C'est un animal de la hauteur d'un petit veau, plus long et plus menu, le poil court, fort et doux, couleur de lion avec quelques taches blanches, la teste de chat, mais plus longue que ronde, la

queue fort longue, les griffes aussy, au reste très-fort et qui ne vit que de proye. Il monte aux arbres avec une vistesse incroyable, non pas en les embrassant comme les singes ou les ours, mais en sautant le long plus viste que les escureuils. De là, quand il aperçoit sa proye, soit chevreuil, ours ou autre semblable animal, il s'eslance dessus et faict pour cela des sauts prodigieux. Mais il ne dure pas et ne peut pas aller viste après cet effort. Il perce la beste qu'il veut tuer et la saigne avec ses griffes, et puis l'emporte sur son dos, et, après en avoir mangé un peu, cache le reste sous des feuilles ou dans la neige. Les autres animaux semblent n'oser toucher à ce qu'il a ainsy caché. Il ne craint que l'homme et les chiens, et est très-délicat à manger. Ces animaux sont communs à toute la Louisiane.

La terre y produit naturellement quantité de racines bonnes à manger comme les ognons doux, ouabipena, ouabicipena, une autre racine excellente longue comme le doigt et grosse de mesme, les pommes de terre, l'ail, l'ognonnet et les macopins. Ces dernières servent de provision à la pluspart des Sauvages qu'il semble que la bonté du pays rend plus fainéants que touts les autres de l'Amérique. Ils prennent ces racines dans les marais. Elles sont grosses comme le bras; d'autres un peu moindres. Il font un trou dans la terre où ils mettent un lit de pierres rougies au feu, puis un de feuilles, un de macopin, un de pierres rougies et ainsy jusqu'au haut qu'ils couvrent de terre et laissent suer là dedans leurs racines deux ou trois jours durant, après quoy ils les font bouillir et les mangent touttes seules ou avec de l'huile. C'est une assez bonne nourriture, pourveu qu'elles soient bien cuites, ce qu'on connoist à la couleur qui doit estre rouge, si elles sont cuites. Au contraire elles sont blanchastres, sy elles ne le sont pas

assez; et alors elles prennent si cruellement à la bouche, au palais et à la gorge, qu'on n'en peut avaler. Elles se conservent sèches assez longtemps.

Tout cecy se trouve par tout le pays que nous avons traversé, et, comme il y en a dès la naissance de la rivière des Islinois appelée par les Sauvages Teatiki, je ne le répéteray point. Après l'avoir suivie environ cinq lieues à travers ces campagnes, elle reçoit à gauche en descendant une autre rivière presque aussy grande, qu'on appelle la rivière des Iroquois, et puis continuant tousjours rapide l'espace de vingt-cinq lieues le long de ces mesmes campagnes où elle se grossit de quelques autres moins considérables, elle reçoit à droite celle de Checagou. Cette rivière vient de devers la baye des Puans et est plustost un torrent qu'une rivière, quoyqu'elle ait plus de soixante lieues de cours, n'y ayant point du tout d'eau la plus-part de l'année. Le village des Maskoutens appelé la Nation du Feu, en est proche, s'estant retirez là par la crainte des Iroquois. Il y a du confluent au portage par où on va au lac des Islinois environ quinze lieues, tout de campagnes, par derrière les bordages de la rivière qui sont par intervalles couverts de bois et environnez de marescages. Du portage de Checagou il y a environ huit lieues du village des Maskoutens vers le Nord-Ouest. En suivant la rivière de Teatiki depuis le confluent du Checagou on trouve, environ neuf lieues durant, le plus beau paysage du monde. Les Sauvages l'appellent Massane, à cause de la grande quantité de chanvres qu'il y a. Il ne se peut rien de mieux coupé de rivières et diversifié de prairies, d'isles, de bouquets de bois, de costeaux, de vallons et de campagnes dont la terre est excellente, et la meilleure de toutes les rivières; mais, comme il n'y a point de navigation l'esté

et que lorsque mesme les eaux sont hautes, le rapide qui est au bout de ces neuf lieues la rend très-difficile, je n'ay pas voulu m'y establir; au dessous de ce rapide, à main gauche, en descendant, il y a quantité de pierres de mines et l'esté toutes les pierres sont couvertes de salpestre. Il y a aussy quantité d'ardoisières et de charbon de terre; quatre lieues plus bas, à droite, on trouve la rivière des Pestegonki dans laquelle j'ay trouvé un morceau de cuivre et une espèce de métal que j'envoyay, il y a deux ans, à M. de Frontenac dont je n'ay point eu de response, et que je croy de la bronze (*sic*), si elle se trouve en mine.

Deux lieues plus bas est l'ancien village des Kaskakias, Islinois qui l'avoient abandonné depuis la déroute causée il y a trois ans par les Iroquois. La nouvelle du fort que j'y ay fait bastir les y a rappelez avec d'autres nations. Il est situé six lieues au dessous dudit village, du costé de la gauche en descendant la rivière, sur le haut d'un rocher escarpé presque de touts costez, qu'elle baigne par le pied en sorte qu'on y peut puiser de l'eau du haut du rocher qui a environ six cents pieds de tour. Il n'est accessible que par un costé où la montée est encore assez haute. Ce costé est fermé d'une palissade de pieux de chesne blanc de huit à dix pouces de diamètre et de vingt-deux pieds de hauteur, flanquée de trois redoutes faites de poutres équarries, mises l'une sur l'autre à la mesme hauteur, placées en sorte qu'elles s'entredeffendent toutes. Le reste de l'enceinte du rocher est environné d'une palissade semblable, haute seulement de quinze pieds, parcequ'il n'est pas accessible, et flanquée de quatre autres pareilles derrière la palissade. Il y a un parapet de gros arbres couchez de leur long l'un sur l'autre à la hauteur de deux hommes, le tout garny de terre,

et au haut de la palissade une espèce de cheval de frise dont les pointes sont ferrées pour empescher l'escalade. Les rochers voisins sont tous plus bas que celuy-là, et le plus proche esloigné de deux cents pas, les autres davantage, entre lesquels et le fort Saint-Louis règne des deux costez un grand vallon qu'un ruisseau coupe par le milieu et inonde quand il pleut. De l'autre costé c'est une prairie qui borde la rivière dans laquelle, au pied du fort, il y a une belle isle défrichée autrefois par les Islinois, où, moy et mes habitans, avons fait nos semences à la portée du mousquet du fort, tellement qu'on peut deffendre les travaillants de dedans le fort et empescher les ennemis de débarquer dans l'isle. Le bord des rochers qui environnent le fort, comme je viens de dire, est couvert de chesnes l'espace de trois ou quatre arpents de large, après quoy ce sont de vastes campagnes de fort bonnes terres. L'autre costé de la rivière est bordé d'une grande prairie que les Islinois cultivoient autrefois. Elle aboutit à un costeau qui règne tout du long, dont le penchant est par endroits couvert de bois et laisse en d'autres de grandes ouvertures par lesquelles on descouvre les campagnes qui continuent au delà, de connoissance certaine, plus de quatre cents lieues. Deux lieues au-dessous du fort et du mesme costé est la rivière que les Sauvages appellent Aramoni, peu considérable et fort rapide. Il y a de fort belles ardoisières, et les Sauvages disent y avoir trouvé plusieurs fois du cuivre sans en connoistre la mine. La rivière des Islinois est, en descendant, bordée de franc bois, et les costeaux qui sont derrière en sont aussy couverts, en sorte néantmoins que les campagnes règnent toujours derrière et viennent en des endroits tout proche de la rivière dont elles ne s'esloignent au plus que d'une lieue. De là

en bas la navigation est toujours belle et on voit rarement les campagnes du bord de l'eau, si ce n'est à quinze lieues ou environ au-dessous du fort, à la droite en descendant, ou après avoir passé la rivière de Chassagoach, esloignée de dix lieues. On trouve cinq lieues plus bas celle des Moingoane, qui traverse une belle campagne qu'on descouvre de la rivière. Sept lieues plus bas est le petit lac de Pimitéoui, long de sept à huit lieues et large de une à deux par le plus large, composé comme de trois petits lacs qui s'entre-communiquent par autant de destroits. Le premier et le plus septentrional est bordé, à l'ouest, d'une belle campagne, et, à l'est, de bois noyez qui s'estendent jusqu'au pied des montagnes couvertes de bois qui règnent tout le long de ces trois petits lacs du costé de l'est et du sud-est. Le petit lac ou lac du milieu a aussy des pays noyez à l'ouest et puis des costeaux assez hauts, et le troisiesme une belle campagne, puis la rivière se rétrécit et continue également large jusqu'à un autre petit lac entre deux chaisnes de costeaux couverts de bois, dont elle s'esloigne parfois plus et parfois moins, laissant entre eux et son lit un grand intervalle de bois entrecoupé de marais qui inondent entièrement dans les desbordemens des eaux. On ne trouve jusqu'à ce second lac qu'une fois les campagnes. Environ une lieue au-dessous de Pimiteoui, à gauche en descendant, le bordage de la rivière est partout ailleurs couvert de bois. L'escore de la terre est beaucoup plus relevé que la profondeur, qui va tousjours en baissant jusqu'au pied des costeaux, dont les esgouts forment de grands marais qui sont pleins de poissons de toute sorte, parceque, la rivière desbordée surmontant de beaucoup, le printemps, cette espèce de chaussée couverte de bois qui la borde et remplissant ces marais, le poisson, qui y trouve beau-

coup à manger, s'y arreste, et lorsque la rivière, rentrée dans son lit, ne peut plus en sortir à cause de la hauteur du bordage, les Sauvages y font des saignées l'esté, par le moyen desquelles ils assèchent ces marais, où ils prennent autant de poissons qu'ils veulent. Il s'y nourrit aussy une quantité prodigieuse de gibier, qui est si grande que dans la saison qu'il müe nous y avons tué en un jour plus de cent cygnes à coups de baston. C'est à Pimiteoui et au-dessous qu'on commence à trouver d'un fruict que les Sauvages appellent Piakimina, très-ordinaire à toute la Louisiane. Je ne sçaurois le mieux comparer qu'à nos mesles, sinon qu'il est beaucoup plus gros et meilleur. C'est peut-estre ce que Jolliet appeloit des grenades, quoyqu'il n'y en ayt nulle part, non plus que des orangers, citrons, autruches, qui sont de pures visions aussi bien que ses plaques de fer, sa mine de cuivre et sa sanguine, n'y en ayant point assurément dans toute la route qu'il a faite, si ce n'est dans Misconsing où je n'ay pas esté.

Je sçay bien qu'on trouve des morceaux de cuivre rouge en plusieurs endroits, tout purifié. J'en sçay un dans une campagne, qui pèse plus de quatre cents ; mais il est seul, et comme ces pierres perdues qui sont dans certaines terres de France. On trouve partout une espèce de pierre rouge qui peut servir à rougir, mais qui n'est point de la sanguine. Un Sauvage nommé Kiskirinanso, ce qui veut dire le *Bœuf sauvage coupé,* de la nation des Maskoutens, chef de guerre considérable parmy les siens, dit avoir trouvé dans une petite rivière où il doit me mener quantité de métail blanc dont il dit en avoir donné un morceau au P. Allouez, Jésuite, et que le frère Gisles, orfévre, qui demeure à la baye des Puants, l'ayant travaillé, en a faict un soleil où on met le Pain Saint. C'est l'ostensoir

d'argent que ce mesme frère y a faict; que le Père Allouez luy donna quantité de marchandises en récompense, et luy dit de tenir cela secret, parce que c'estoit un manitou, c'est-à-dire un esprit, qui n'estoit pas meur. Ce qui me faict croire qu'il en peut estre quelque chose, c'est ce qu'il adjouste qu'il y a dans ce lieu d'un certain sable fort esclatant et blanc, qui pèse extraordinairement et qu'il fuit entre les doigts quand on le peut serrer dans la main; que mesme, en ayant mis dans une peau passée et s'estant assis dessus, ce sable avoit pénétré la peau. Je me suis imaginé que ce pourroit bien estre du vif-argent, estant difficile que ce Sauvage eust inventé cela. Je n'ose néantmoins rien asseurer sur sa parole. Je seray plus sçavant cet automne.

Environ trente lieues au-dessous du lac de Pimitéoui, en suivant la rivière, on trouve un autre petit lac qui peut avoir une lieue de diamètre, bordé à l'est d'une fort belle campagne qu'une petite rivière coupe par le milieu, et à l'ouest de pays noyez qui durent jusqu'au pied des costeaux. Ensuite la rivière fait plusieurs tours, tantost au sud, puis au sud-est, puis au sud-ouest, et encore au sud-est, jusqu'à l'est; les campagnes en sont presque tousjours proches. A gauche, en descendant, et à droite, elle est bordée d'une lisière de bois qui la séparent des marais et des costeaux voisins, couverts de bois qui s'en approchent parfois, en sorte qu'elle les baigne par le pied. On trouve, à quatre lieues environ de son embouchure dans le fleuve Colbert, une prairie à droite, bornée par des rochers couverts de bois, et puis une autre du mesme costé, à demy-lieue de la mesme embouchure; elle a son ouverture à l'est, tout au contraire de ce que Joliet marque dans sa carte, et où elle entre dans la Grande Rivière. On laisse des isles à la

droite pour suivre le canal de la mesme Grande Rivière, bordé du costé du nord de fort hauts rochers, et de l'autre d'une vaste campagne qui noye pour la pluspart dans les desbordements. La Grande Rivière descend du sud-ouest à l'est-nord-est. En cet endroit je trouve, depuis l'isle Percée jusques aux 39 dégrez ou environ de longitude, qui font depuis la Rochelle 104 dégrez, et partant presque aussy ouest que le Mexique. Ensuite le fleuve retourne peu à peu jusqu'au sud-est, toujours le long de ces rochers à gauche et de cette campagne à droite, jusqu'à ce qu'il rencontre la rivière des Missourites, qui tombe dans le fleuve Colbert dix lieues au-dessous la rivière des Islinois et vient de l'ouëst, si ce n'est la plus considérable branche de ce mesme fleuve tant pour sa profondeur que pour sa largeur, la quantité de ses eaux, les grandes rivières qu'elle reçoit, le grand nombre de nations qui l'habitent et la bonté du pays qu'il arrose. Le fleuve Colbert ou le Mississipi a jusques là ses eaux fort claires; mais cette branche y emmène une sy grande quantité d'eau boueuse que, depuis là jusques à la mer, celle du fleuve n'est presque point potable, non pas à cause de la vase que cette branche y roule, qui s'esclairciroit dans un si long espace, mais à cause, comme je croy, que son fond est tout de vase, que cette grande rivière et les autres qui tombent dedans creusent continuellement le canal du fleuve, ne s'eslargissant point pour leur rencontre, quoyque la pluspart soient plus larges que le fleuve mesme, tellement qu'il faut qu'elles fouillent et creusent le canal pour trouver passage, ce qui ne se peut sans remuer la vase du fond; d'où vient qu'en quelque endroit qu'on y puise de l'eau, on trouve, quand elle est rassise, plus de trois doigts de vase d'espais dans un seau d'eau.....

III

PRISE DE POSSESSION

DES PAYS SITUÉS LE LONG DE L'OHIO OU FLEUVE SAINT-LOUIS, ET DU MISSISSIPI OU FLEUVE COLBERT.

Procès-verbal de cette prise de possession au pays des Akansas.

13 et 14 Mars 1682.

Jacques de la Métairie, notaire de la seigneurie du fort Frontenac, en la Nouvelle-France, establi et commis pour exercer ladite fonction pendant le voyage entrepris pour faire la descouverte de la Louisiane par M. de La Salle, Gouverneur pour le Roy dudit fort Frontenac, et commandant dans ladite descouverte en vertu de la commission de Sa Majesté dont M. de La Salle est porteur, donnée à Saint-Germain en Laye le 12e May 1678,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons qu'ayant esté requis par mondit sieur de La Salle de luy délivrer acte signé de nous et des tesmoins y nommez de ce qui s'est passé à l'occasion de la possession par luy prise du pays de la Louisiane au bourg des Kapaha, un de ceux de la nation des Akansas assemblez audit village des Kapaha le 14e Mars 1682,

Au nom de très-haut, très-puissant, très-invincible et vic-

torieux Prince Louis le Grand, XIVe de ce nom, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, et de ses hoirs, successeurs et héritiers de sa couronne, Nous, notaire susdit, avons délivré ledit acte à mondit sieur de La Salle, dont la teneur s'ensuit :

Le 12e Mars, M. de La Salle estant arrivé sur les dix heures du matin, avec deux de ses canots, à la veue de Kapaha, ayant mis à terre pour attendre le reste de sa suite dans un islet vis-à-vis ledit bourg, jugeant par les cris et le bruit qu'il entendoit et les chansons de guerre qu'on chantoit dans le village que les Sauvages se préparoient au combat, fit faire un fort dans ladite isle, où, après quelques pourparlers, Kapaha, chef de la bourgade, l'y seroit venu trouver, portant le calumet de paix, accompagné de six des principaux. La paix y estant conclue, M. de La Salle se seroit rendu avec tous ses gens et les susdits Sauvages à ladite bourgade, où il auroit esté receu avec toutes les démonstrations possibles de joye et d'affection tant publiques que particulières, au milieu desquelles, les Akansas luy ayant demandé son assistance contre leurs ennemis, il leur auroit respondu tant par luy-mesme en langage islinois, entendu de quelques-uns d'eux, que par un des interprètes qui l'accompagnoient, que ce n'estoit pas de luy de qui ils devoient attendre la protection, mais du plus grand prince du monde, de la part duquel il estoit venu à eux et à toutes les autres nations qui demeuroient le long et aux environs de leur rivière, offrir à tous ceux qui voudroient luy obéir tous les avantages dont jouissent tant de peuples qui ont eu recours à sa puissance, et dont plusieurs ne leur estoient pas inconneus ; et, après leur avoir expliqué ce qu'ils en devoient espérer et les devoirs à quoy cette obéissance les engageoit,

tous ayant receu son discours avec applaudissement, mondit sieur leur auroit en outre déclaré qu'il estoit besoin, pour donner des marques extérieures de la sincérité de leurs paroles, qu'ils laissassent ériger une colonne où seroient peintes les armes de Sa Majesté et le consentement exprimé qu'ils donnoient à le reconnoistre pour le maistre de leurs terres; qu'en revanche ils seroient sous la sauvegarde de Sa Majesté et à l'abry de cette colonne qui portoit les marques de son domaine, et que ceux qui les attaqueroient auroient à combattre toute sa puissance et des François, ses sujets, qui vengeroient l'injure qui leur seroit faite en la personne de leurs frères.

Cette proposition receue universellement de tous, pendant qu'on continuoit les cérémonies avec lesquelles ces nations ont coustume de confirmer leurs alliances, mondit sieur de La Salle envoya M. de Tonty, commandant une brigade, pour faire préparer cette colonne, ce qui fut fait en peu de temps. On y peignit une croix avec les armes de France et cette inscription : « Louis le Grand, roy de France et de Navarre, règne le 13 Mars 1682. » M. de Tonty la conduisit avec tous les François en armes et les Sauvages de la suite de M. de La Salle depuis le camp jusques à la place du village, où M. de La Salle, à la teste de sa brigade, et M. de Tonty de la sienne, après avoir esté entonné par le R. P. Zénobe Membré, Recollect missionnaire, l'*O crux, ave, spes unica*, et fait trois tours dans la place, et à chaque tour chanté l'*Exaudit te Dominus* et crié trois fois : « Vive le Roy ! » aux descharges de la mousqueterie, on planta la colonne en répétant les mesmes cris de « Vive le Roy ! » près de laquelle mondit sieur de La Salle, s'estant arresté, prononça à haute voix en françois, tenant en main sa commission :

« De par très-haut, très-invincible et victorieux Prince Louis le Grand, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, XIVe de ce nom, cejourd'huy 13 Mars 1682, du consentement de la nation des Akansas assemblez au bourg de Kapaha et présente en cette place, tant en son nom que de ses alliez, Je, en vertu de la commission de Sa Majesté dont je suis porteur et que je tiens présentement en main, prêt à la faire voir à qui il pourroit appartenir, ay pris et prends possession au nom de Sa Majesté, de ses hoirs et successeurs de sa couronne, du pays de la Louisiane et de toutes les terres, provinces, pays, peuples, nations, mines, minières, ports, havres, mers, destroits et rades, et de chacune d'icelles comprises depuis l'emboucheure du fleuve Saint-Louis, appelé Ohio, Olighinsipou et Chukagoua, et le long d'iceluy et de toutes et chacune des rivières qui s'y deschargent du costé du levant jusques à l'embouchure de la Rivière des Palmes du costé du couchant, le long du fleuve Colbert, appelé Mississipi, et de toutes les rivières qui s'y deschargent du costé du levant; proteste contre tous ceux qui voudroient à l'avenir entreprendre de s'en emparer au préjudice du droit que Sa Majesté acquiert aujourd'huy sur toutes lesdites nations, terres, provinces, peuples, pays, montagnes, mines, rades, havres, ports et mers, et tout ce qu'elles comprennent, de quoy je prends à tesmoins tous les François et Sauvages à ce présents et demande qu'il m'en soit délivré acte par Me Jacques de la Métairie, commis pour faire les fonctions de notaire dans toute cette descouverte, pour servir ce que de raison. »

Incontinent mondit sieur de La Salle auroit fait entendre le mesme auxdits Akansas en leur langue, qui y auroient consenty; et, après les cris de « Vive le Roy! » et descharges de

la mousqueterie, M. de La Salle fit apporter les denrées qui sont plus en estime parmy ces peuples, les fit mettre au pied de cette colonne, leur disant que c'estoit un gage des biens qu'ils devoient attendre de la fidélité avec laquelle ils observeroient les paroles qu'ils venoient de luy donner; qu'ils les recevroient en abondance, pourveu qu'ils fussent aussy constans à l'avenir qu'ils paroissoient estre présentement zêlez. Le tout fut receu avec beaucoup de remerciements. Nous vismes après la fin de la cérémonie, qui dura toute la nuit et le 14e, les Akansas presser leurs mains sur cette colonne et puis s'en refrotter par tout le corps, pour tesmoigner la joye et la confiance qu'ils prenoient de la voir dressée dans leur village.

De quoy et de tout ce que dessus mondit sieur de La Salle nous ayant demandé acte, luy avons délivré, signé de nous, notaire susdit; de M. de Tonty, capitaine d'une brigade; du R. P. Zénobe Membré, Recollect, et des tesmoins soussignez, présents à la susdite prise de possession. Faict audit village des Akansas, dit Kapaha, les 13e et 14e Mars 1682. De La Salle, Henry de Tonty, Fr. Zénobe Membré, Recollect missionnaire; François de Boisrondet, Jean Bourdon, sieur d'Autray, Jacques Cauchois, Gilles Meneret, Jean Dulignon, Pierre You, Jean Michel, chirurgien; Jean Mas, Antoine Brassar, Nicolas de La Salle, La Meterie, notaire.

IV

RÉCIT DE L'ENTREPRISE

DEPUIS DÉCEMBRE 1681.

Procès-verbal de prise de possession de la Louisiane, à l'embouchure de la mer ou golfe du Mexique.

9 Avril 1682.

Jacques de la Métairie, notaire du fort Frontenac, en la Nouvelle-France, estably et commis pour exercer ladite fonction de notaire pendant le voyage de la Louisiane, en l'Amérique septentrionale, par M. de La Salle, gouverneur pour le Roy dudit fort Frontenac, et commandant dans ladite descouverte par la commission de Sa Majesté, donnée à Saint-Germain en Laye le douziesme May 1678,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons qu'ayant esté requis par mondit sieur de La Salle de luy délivrer acte, signé de nous et des tesmoins y nommez, de la possession par luy prise du pays de la Louisiane, prez les trois emboucheures du fleuve Colbert dans le fleuve Mexique, le 9e Avril 1682, au nom de très-haut, très-puissant et très-invincible et victorieux prince Louis le Grand, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, quatorziesme de ce nom, et de ses hoirs et successeurs de sa couronne, Nous, notaire susdit, avons délivré ledit acte à mondit sieur de La Salle, dont la teneur s'ensuit :

Le 27e Décembre 1681, M. de La Salle estant party à pied pour joindre M. de Tonty, qui avoit avec ses gens et tout l'équipage pris les devants, le joignit à quarante lieues du pays des Miamis, où les glaces l'avoient obligé de s'arrester au bord de la rivière de Chekagou, pays des Maskoutens. Les glaces estant devenues plus fortes, on fit faire des traisnes pour traisner tout le bagage, les canots et un François qui s'estoit blessé, tout le long de cette rivière et de celle des Islinois, l'espace de soixante-dix lieues. Enfin, tous les François s'estant rassemblez, le 25e Janvier 1682, à Pimitéoui, où, la rivière n'estant plus glacée que par endroits, on continua la route jusqu'au fleuve Colbert, esloigné de Pimitéoui de soixante lieues ou environ, et du village des Islinois de quatre-vingt-dix lieues ou environ. On arriva au bord du fleuve Colbert le 6e Février, et on séjourna jusques au 13e pour attendre les Sauvages que les glaces avoient empesché de suivre. Le 13e, tout le monde s'estant rassemblé, on partit, au nombre de vingt-deux François portant armes, assistez du R. P. Zénobe Membré, Récollect missionnaire, et suivis de dix-huit Sauvages de ceux de la Nouvelle-Angleterre et quelques femmes Algonquines, Otchipoeses et Huronnes. Le 14e, on arriva au village des Maroa, consistant en cent cabanes qu'on trouva vuides. Après avoir navigué, jusqu'au 26e Février, l'espace d'environ cent lieues sur le fleuve Colbert, ayant séjourné pour chercher un François s'estant esgaré dans les bois, et ayant esté rapporté à M. de La Salle qu'on avoit veu quantité de Sauvages dans le voisinage, sur la pensée qu'ils pourroient avoir pris ce François, il fit faire un fort à la garde duquel ayant laissé M. de Tonty avec seize hommes, il alla avec les vingt-quatre autres pour r'avoir le François et recon-

noistre ces Sauvages. Ayant marché deux jours à travers des bois sans en trouver, parce qu'ils avoient tous fuy par l'appréhension des coups de fusil qu'ils avoient entendus, estant de retour au camp, il envoya de tous les costez les François et les Sauvages à la descouverte, avec ordre, s'ils trouvoient des Sauvages, d'en prendre en vie, sans leur faire de mal, pour sçavoir des nouvelles de ce François. Le nommé Gabriel Barbié, avec deux Sauvages, en ayant rencontré cinq de la nation des Chicachas, ils en amenèrent deux. On les receut le mieux qu'on put, et après leur avoir fait entendre qu'on estoit en peine d'un François, et qu'on ne les avoit pris que pour le retirer de leurs mains s'il y estoit, et ensuite faire avec eux une bonne paix, les François faisant du bien à tout le monde, ils asseurèrent qu'ils n'avoient point veu celuy que nous cherchions, mais que la paix seroit receue de leurs anciens avec toute sorte de reconnoissance. On leur fit force présens, et comme ils avoient fait entendre qu'une de leurs bourgades ne restoit esloignée que d'une demy-journée de chemin, M. de La Salle se mit en chemin le lendemain pour s'y rendre; mais, ayant marché jusques à la nuit, et remarquant qu'ils se coupoient souvent dans leurs discours, M. de La Salle ne voulut point s'engager plus avant sans vivres. Les ayant pressez de dire la vérité, ils advouèrent qu'il y avoit encore quatre journées à leurs villages; et, sur ce qu'ils reconneurent que M. de La Salle se faschoit d'avoir esté trompé, ils offrirent qu'un d'eux resteroit avec luy, tandis que l'autre iroit porter la nouvelle au village, d'où les anciens le viendroient joindre quatre journées plus bas. Mondit sieur revint avec un de ces Chicachas, et, le François qu'on cherchoit ayant esté retrouvé, on continua la navigation. On passa la

rivière des Chépontia et le village des Matsigamea, le brouillard, qui estoit fort espais, ayant fait manquer le canal qui conduisoit au rendez-vous du Chicacha, qui ne se reconneut point. On arriva le 12e Mars aux Kapaha, village des Akansas, où, la paix faite et la possession prise, le quinziesme on passa un autre de leurs villages, situé sur le bord de leur rivière, et deux autres plus esloignez dans la profondeur des bois, et on arriva à celuy d'Imaha, le plus grand de ceux de cette nation, où la paix fut confirmée et où le chef reconneut que son village estoit à Sa Majesté. — Deux Akansas s'embarquèrent avec M. de La Salle pour le conduire chez les Taensas, leurs alliez, esloignez d'environ cinquante lieues, qui habitent huit villages sur le bord d'un petit lac. Le 19e, on passa devant les villages des Tonika, Jasou, Ikouera; mais comme ils n'estoient pas sur le bord de la rivière et qu'ils estoient ennemis des Akansas et Taensas, on n'y fut point. Le 20e, on arriva aux Taensas, de qui on fut fort bien receu et qui fournirent beaucoup de vivres. M. de Tonty, ayant esté à un de leurs villages luy septiesme, y séjourna jusques au lendemain, où il pouvoit y avoir sept cents hommes portant armes assemblez, où la paix fut encore conclue, comme aussy avec les Koroa, dont le chef s'y estoit rendu du principal village des Koroas, esloigné de deux lieues de celuy des Natchez. Les deux chefs accompagnèrent M. de La Salle jusques au bord de la rivière, où le chef des Koroas s'embarqua avec luy pour le conduire à son village, où la paix fut encore conclue avec cette nation, qui, outre les cinq villages qui la composent, est alliée de près de quarante autres voisins. Le 31e, on passa le village des Ouma sans le connoistre, à cause du brouillard et qu'il estoit un peu esloigné du bord de l'eau. Le 3e Avril, sur les

dix heures du matin, on vit dans des cannes treize ou quatorze pirogues. M. de La Salle y débarqua avec quelques-uns de ses gens. On y vit quantité de pistes; un peu plus bas, on vit quelques Sauvages qui peschoient, qui, nous ayant descouverts, quittèrent et s'enfuirent. On mit à terre au bord d'un marais causé par l'inondation de la rivière. M. de La Salle envoya à la descouverte deux François et puis deux Sauvages, qui rapportèrent qu'il y avoit un village proche de là; que, pour y aller, il falloit traverser tout ce marais couvert de cannes; qu'ils y avoient esté attaquez à coups de flèches par ceux de ce bourg, qui n'avoient osé s'engager dans ce marais et qui s'estoient retirez, quoyque ny les François ny les Sauvages qui estoient avec eux n'eussent point voulu tirer, selon l'ordre qu'ils avoient de n'en rien faire qu'à l'extrémité. Aussytost on entendit battre le tambour au village, et les cris et huées avec lesquels ces barbares ont coutume d'attaquer. On les attendit trois ou quatre heures, et comme on ne pouvoit camper dans ce marais, ne voyant personne et n'entendant plus rien, on s'embarqua. Une heure après, on trouva le village des Maheouala, ruiné depuis peu et plein de sang et de corps morts. On campa deux lieues au-dessous. On continua la navigation jusques au 6e, qu'on arriva aux trois canaux par lesquels le fleuve Colbert se descharge dans la mer. On campa sur le bord du canal occidental, à trois lieues ou environ de l'emboucheure. Le 7e, M. de La Salle le fut reconnoistre et visiter les costes de la mer voisine, et M. de Tonty le grand canal du milieu. Ces deux emboucheures s'estant trouvées belles, larges et profondes, le 8e on remonta un peu au-dessus du confluent pour trouver un lieu sec et qui ne fust point inondé. Environ à 27 dégrez d'élévation du

pôle, on fit préparer une colonne et une croix, et sur ladite colonne on peignit les armes de France avec cette inscription : « Louis le Grand, Roy de France et de Navarre, règne le 9e Avril 1682. » Tout le monde estant sous les armes, on chanta le *Te Deum,* l'*Exaudiat,* le *Domine salvum fac regem;* puis, après les salves de mousqueterie et les cris de « Vive le Roy! » M. de La Salle érigea la colonne, et, debout près d'icelle, dit à haute voix en François :

« De par très-haut, très-puissant, très-invincible et victorieux Prince Louis le Grand, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, quatorziesme de ce nom, cejourd'huy, 9e Avril 1682, Je, en vertu de la commission de Sa Majesté, que je tiens en main, prêt à la faire voir à qui il pourroit appartenir, ay pris et prends possession au nom de Sa Majesté et des successeurs de sa couronne de ce pays de la Louisiane, mers, havres, ports, bayes, destroits adjacents et toutes les nations, peuples, provinces, villes, bourgs, villages, mines, minières, pesches, fleuves, rivières, compris dans l'estendue de ladite Louisiane, depuis l'emboucheure du grand fleuve Saint-Louis du costé de l'est, appelé autrement Ohio, Olighinsipou ou Chukagoua, et ce du consentement des Chaouesnons, Chicachas et autres peuples y demeurant avec qui nous avons fait alliance, comme aussy le long du fleuve Colbert, ou Mississipi, et rivières qui s'y deschargent, depuis sa naissance au delà du pays des Sioux ou des Nadouesioux, et ce de leur consentement et des Ototantas, Islinois, Matsigamea, Akansas, Natchez, Koroas, qui sont les plus considérables nations qui y demeurent, avec qui nous avons fait alliance par nous ou gens de nostre part, jusqu'à son embouchure dans la mer ou golfe de Mexique, environ les 27 degrez

d'élévation du pôle septentrional jusques à l'emboucheure des Palmes, sur l'asseurance que nous avons eue de toutes ces nations que nous sommes les premiers Européens qui ayent descendu ou remonté ledit fleuve Colbert. Proteste contre tous ceux qui voudroient à l'avenir entreprendre de s'emparer de tous ou chacun desdits pays, peuples, terres, cy-devant spécifiez, au préjudice du droit que Sa Majesté y acquiert, du consentement des susdites nations, de quoy et de tout ce que besoin pourra estre, prends à tesmoins ceux qui m'escoutent et en demande acte au notaire présent pour servir ce que de raison. » A quoy tout le monde auroit respondu par des cris de Vive le Roy et des salves de mousqueterie. De plus, mondit sieur de La Salle auroit fait mettre en terre, au pied de l'arbre où a esté attachée la croix, une plaque de plomb gravée d'un costé des armes de France avec cette inscription latine : *Ludovicus Magnus regnat nono Aprilis* 1682, et de l'autre, *Robertus Cavelier, cum domino de Tonty, legato, R. P. Zenobio Membre, Recollecto, et viginti Gallis, primus hoc flumen, inde ab Ilineorum pago enavigavit, ejusque ostium fecit pervium nono Aprilis anni* 1682. Après quoy mondit sieur de La Salle ayant dit que Sa Majesté, comme fils aisné de l'Église, n'acquéroit point de pays à sa couronne où son principal soin ne tendist à y establir la religion Chrestienne, il falloit en planter la marque en celuy-cy, ce qui fut fait aussi tost, en y érigeant une croix devant laquelle on chanta le *Vexilla* et le *Domine, salvum fac regem,* par où la cérémonie finit avec les cris de « Vive le Roy ! » De quoy et de tout ce que dessus mondit sieur de La Salle nous ayant demandé acte, lui avons délivré, signé de nous et des tesmoins soussignez, le 9e Avril 1682.

De La Salle, F. Zenobe, Recollect missionnaire, Henry de

Tonty, François de Boisrondet, Jean Bourdon, sieur d'Autray, Jacques Cauchois, Gilles Meneret, Jean Michel, chirurgien, Jean Mas, Jean du Lignon, Nicolas de La Salle, La Métairie, notaire.

V

PLET ET LA TRAITE DU FORT FRONTENAC

Ordonnance de M. Duchesneau qui maintient le sieur Plet dans le privilége à luy accordé de traiter seul des marchandises au fort Frontenac.

14 Juillet 1682.

Jacques Du Chesneau, etc., veu la requeste à nous présentée par Lucien Boutteville, marchand, au nom et comme procureur fondé de procuration de François Plet, marchand de la ville de Paris, contenant qu'en conséquence de nostre ordonnance il auroit fourny les choses nécessaires pour la construction d'une barque au fort de Frontenac et les marchandises qu'il falloit pour la traite, afin d'estre payé des sommes considérables qui luy estoient deues par le sieur de La Salle. Néantmoins il auroit esté adverty que ledit sieur de La Forest, major du fort, avoit fait monter continuellement depuis l'esté dernier plusieurs marchandises pour ledit fort, qu'il a empruntées de Charles de Couagne, qu'il payoit en pelleteries, et qu'il faisoit en outre porter toutes ces pelleteries dans la maison dudit de Couagne, sous prétexte dudit emprunt, ce qui faisoit

un notable préjudice audit Plet, qui avoit fourny pour ledit fort, depuis un an, pour la somme de 9,000 et tant de livres de marchandises, outre environ 40,000 liv. qui luy estoient deues, dans l'espérance de recevoir les effets provenant dudit fort, concluant à ce qu'il nous pleust faire défenses à tous marchands et autres de fournir aucunes marchandises pour ledit fort Frontenac, à peine de perdre la valeur d'icelles et audit La Forest et autres qui seroient en sa place d'en prendre d'autres personnes que de luy jusqu'à ce qu'il soit remboursé audit Plet ce qui luy est deu, comme aussy que toutes les pelleteries qui proviendroient et descendroient du fort au nom dudit sieur de La Salle, du sieur de Tonty ou autres, seroient réputées appartenantes audit sieur de La Salle, aux offres qu'il faisoit au dit comme il avoit tousjours fait de fournir toutes les choses nécessaires pour ledit fort, et nostre ordonnance du dernier Octobre de l'année 1680 intervenue sur la requeste à nous présentée par ledit Plet, par laquelle, après en avoir conféré avec M. le Gouverneur, nous avons donné acte audit Plet de l'offre qu'il faisoit de construire une barque à ses despens audit fort Frontenac et mesme d'y faire porter des marchandises en son nom, en tel nombre qu'il conviendroit pour y estre traitées avec les Sauvages, et nous luy aurions permis, en ce qui nous regardoit, de mettre un commis audit fort auquel nous faisions défense de traiter dans d'autres lieux qu'audit fort et autour du lac Ontario, ny d'envoyer des canots aux Outawas et autres endroits défendus par les ordonnances de Sa Majesté, publiées et affichées, sur les peines portées par icelles et de demeurer par ledit Plet responsable de ce qui pourroit estre fait par sondit commis au préjudice desdites défenses et de nostre ordonnance, à la charge qu'il ne pourroit faire construire quel-

que barque dans le lac Ontario pour naviguer et traiter autour d'iceluy, avec défenses d'en construire ailleurs dont on pourroit se servir pour enlever les pelleteries de Michilimakinac et autres lieux comme il a esté prétendu avoir esté fait, à peine de confiscation d'icelle et de ce qui se trouvera dedans, et de 2,000 livres d'amende déclarée encourue contre ledit Plet en cas de contravention, au payement de laquelle il seroit contraint comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, et ordonne que les pelleteries qui proviendront de la traite que ledit Plet enverroit audit fort seroient apportées audit Montréal et mises entre les mains de celuy qui auroit esté commis pour les recevoir, jusqu'à ce qu'il fust payé tant de ce à quoy pourroit revenir ladite barque que du montant des marchandises qu'il y enverroit préférablement aux autres créanciers, en cas que de leur part ils ne voulussent envoyer aucunes marchandises audit fort, et que ledit Plet seroit tenu de nous fournir un estat des marchandises qu'il y feroit porter et tout considéré.

Nous ordonnons que nostre ordonnance dudit jour dernier d'Octobre de l'année 1680 sera exécutée selon sa forme et teneur, et, conformément à icelles, nous faisons défenses audit La Forest et à toutes autres personnes de fournir aucunes marchandises pour estre traitées audit fort, à peine d'en perdre la valeur, jusqu'à ce que ledit Plet soit remboursé de ce qu'il prétend luy estre deu pour lesdites avances, à la charge par ledit sieur Bouteville de fournir ce qui sera de besoin pour ledit fort, et que les pelleteries qu'on en apportera luy seroient mises entre les mains pour en tenir compte à qui il appartiendra, sans qu'elles puissent estre diverties en d'autres mains à peine de 100 francs d'amende dès à présent jugée encourue

contre ceux qui divertiront lesdites pelleteries, au payement de laquelle ils seront contraints par corps, et de la restitution du prix desdites pelleteries. Attendu l'affaire dont il s'agit, mandons, fait....., etc.

Signé : Du Chesneau.

Et, plus bas : Par Monseigneur,

Signé : Chevalier.

VI

RIVIÈRES ET PEUPLADES

DES PAYS DÉCOUVERTS

Feuille détachée, sans commencement ni fin, de la main de La Salle.

..... voysins des Cisca et leurs alliez aussi bien que les Cicaça. Le Chucagoa, qui veut dire en leur langue la Grande Rivière, comme Mississipi en Outaouas et Masciccipi en Ilinois, est le fleuve que nous appelons le fleuve Saint-Louis. La rivière Ohio est une de ses branches, qui en reçoit deux autres bien considérables avant que de tomber dans le fleuve Saint-Louis, sçavoir Agouassaké au nord et la rivière des Chaouesnon au sud. Les Takahagane habitent sur le bord septentrional du Chucagoa, environ les 32 degrez de latitude septentrionale ; les Cicaca dans les terres, à environ 30 degrez et demy au sud de ce mesme fleuve, presque nord et sud de l'emboucheure de la rivière des Ilinois, dans le fleuve Colbert, c'est-

à-dire environ 39 degrez de longitude à l'ouest de l'Isle Percée, dix-sept journées en remontant la rivière, estimant les journées à sept à huit lieues, l'une portant l'autre, la route valant l'est-nord-est à peu près. On trouve les Kaskias dans leur isle, dont il n'en reste plus que très-peu, les Iroquois les ayant presque tous destruits ou obligez à fuir, les Tchatakés sur le bord septentrional du mesme fleuve, environ les 34 degrez du pôle septentrional. Ce fleuve est beaucoup plus large par toute cette estendue que le fleuve Colbert. Je ne l'ay peu encore descendre. Les Apalatchites, peuples de la Floride Angloise, ne sont pas esloignez de quelqu'une de ses branches les plus orientales, parcequ'ils ont guerre avec les Tchataké et les Cisca, dont ils ont bruslé une fois un village, aidez des Anglois. Les Ciscas quittèrent alors leurs anciens villages, qui estoient beaucoup plus à l'Est que ceux dont ils sont venus icy, quoyque ce fleuve aille de l'Est à l'Ouest, et par conséquent qu'il semble devoir tomber ou se joindre au fleuve Colbert, dont les Takahagane, qui demeurent sur le rivage du Chucagoa, ne sont esloignez que de trois journées du Mississipi, où nous en avons veu en descendant et remontant.

Je ne sçaurois bonnement dire si ces deux fleuves se joignent : 1° parcequ'asseurément la relation de Fernand Soto n'est pas une chimère, le nom du fleuve et de toutes ces nations qui l'habitent se rapportant à ce qui est dit, aussy bien que le grand nombre des Sauvages de Mauvila, ou, comme les Sauvages le prononcent, de Maouila, où il rendit un si sanglant combat, et il n'y auroit pas de sens à ce qui y est rapporté de ce prodigieux nombre de pirogues qui poursuivirent leurs gens dans leur retraite, les rivages du Mississipi n'ayant jamais pu estre plus peuplez qu'ils sont à cause que presque

tout ce qui n'est point habité est sujet à des inondations presque continuelles, et n'a jamais pu l'estre davantage. De plus, les noms de Quiqualthangi et d'Anilco sont aussi inconneus dans le fleuve Colbert que ceux des Coroa, Natché, Omma, Taensa, Ikouera, Tounica, Yazou, Tiou, Ouasita, Mahehoualaima, Kinipissa, Tchouchouma et Tanjibao, qui y demeurent, estoient inconneus aux gens de Soto. De plus, cette largeur prodigieuse qu'ils attribuent au canal du Chucagoa, en sorte que du milieu ils ne pouvoient discerner si ce qu'ils voyoient au rivage estoient des arbres ou des joncs mesmes, plusieurs journées avant que d'arriver à son emboucheure, n'a point de rapport à la grandeur du Mississipi, qui n'est guères plus large que la Loire, mesme où il tombe dans la mer. Le temps qu'il leur fallut pour se rendre au Mexique a encore moins de vraisemblance, l'emboucheure du Mississipy n'en pouvant pas estre loin, puisque nous avons veu une chemise de mailles, deux mousquets et des estocades espagnoles entre les mains des chefs de deux villages Sauvages, l'un situé à 28 degrez ou environ de latitude nord, et l'autre à 30 degrez, qu'ils nous ont fait entendre avoir veu des gens barbus comme nous, qu'ils nous représentoient vers le sud-ouest, avec qui ils disoient avoir guerre. De plus, toutes les cartes ne valent rien, ou l'emboucheure du fleuve Colbert est proche du Mexique; 2° parcequ'il a ses emboucheures à l'Est-Sud-Est et non pas au Sud, comme présente toute la coste méridionale de la Floride, à la réserve de celle qui court depuis la rivière appelée dans les cartes Escondido jusqu'à Panuco. Cet Escondido est asseurement Mississipi; 3° il n'y a que ce seul endroit dans toute la coste de la Floride qui soit à cette hauteur, le reste de la coste méridionale estant presque partout au 30e degré. Il n'y a

que le cap de la Floride, mais cela ne se peut parcequ'il n'a pas assés de largeur de l'Est à l'Ouest pour l'estendue de pays, que le fleuve Colbert va tousjours à l'Est ou au plus au Sud-Est, faisant cette route au moins cent vingt lieues, depuis le 30e jusqu'au 27e degré, où il se descharge dans la mer, ce qui est impossible dans la largeur du cap de la Floride, et justement la route d'Escondido. C'est ce qui me faict soustenir que nous estions proche du Mexique, et par conséquent dans une autre rivière que le Chucagoa, d'où les Espagnols furent si longtemps avant que d'arriver au Mexique. D'ailleurs, Fernand Soto marchoit à cheval, et a souvent costoyé de mesme les rivages du Chucagoa. Cela est impossible dans toute l'estendue du Mississipi, où l'espaisseur des cannes est telle partout qu'elle rend les chemins très-difficiles à des hommes de pied, et on a besoin de ses deux mains pour s'en tirer. Ils sont inaccessibles aux chevaux. Souvent Fernand Soto avoit peine à trouver des desbarquemens pour la grande hauteur de l'escarpe des rivages. Ceux de Mississipi sont partout bas et le plus souvent noyez. De plus, ce qui me faict croire que Chucagoa est autre que Mississipi et qu'il le costoye, c'est que du costé de l'Est du Mississipi, il ne se descharge dedans aucune rivière considérable au lieu que du costé du couchant, il y en tombe de très-grandes, d'où j'ay tousjours conjecturé qu'il falloit qu'il y eust à l'Est quelque autre grande rivière où toutes les eaux de ce costé là se deschargent. En effect, quand on a marché une journée ou deux dans les bois, touts les ruisseaux et rivières qu'on trouve descendent vers l'Est et pas une vers le Mississipi. De plus, depuis que nous eusmes atteint la hauteur de 31 degrez, tous les Sauvages qui vont faire du sel à la mer nous la figuroient tousjours à l'est, et nous voyions

tous les matins les brumes de la mer s'élever et venir de l'Est à l'Ouest mesme contre le vent. C'estoit les vapeurs de la coste de la baye du Saint-Esprit et de la mer qui est entre Escondido, Rio de Pescadores et ladite baye qui va du Nord-Est au Sud-Ouest en passant. Ne doutés nullement qu'il n'y ayt flux et reflux dans la coste septentrionale du Mexique, puisque, dans le plus grand desbordement des eaux, il la faict entrer sensiblement dans Mississipi à plus de soixante lieues dans les terres, et que, dans le séjour que nous avons faict à la mer, les anses qui sont entre les trois emboucheures du canal oriental du Mississipi, larges de trois à quatre lieues chaque et longues de cinq à six, descouvroient régulierement de basse marée, en sorte qu'on y chassoit à pied sur les vases, et de haute marée estoient toutes couvertes d'eau, et y il en avoit au bordage jusqu'à cinq ou six pieds, selon la hauteur de la terre, quoyque le vent fust parfois du Sud ou du Sud Ouest, et toutes les nuits du Nord Ouest, contre ce que vous me mandés estre certain que les vents, dans le golphe, soufflent toujours du Sud en esté. Je vous asseure qu'à cette coste au moins, dans le mois d'Aoust, il est parfois du Nord, de l'Est et du Nord-Ouest.

J'ay faict sans y penser cette digression au sujet de cette rivière, quoyque plusieurs autres m'ayent dit que Chucagoa tombe dans Mississipi, ce qui seroit possible, quoyque nous n'en ayons pas veu le confluent, parceque, au dessus du village des Acansas, il y a une grande isle ou plustost plusieurs qui ont soixante ou quatre-vingts lieues d'estendue. Nous prismes le canal occidental en descendant, et, comme nous avions laissé aux Acansas tout nostre équipage, il fallut reprendre le mesme canal en remontant tellement qu'il pourroit estre vray

qu'il auroit son emboucheure à cet autre canal, sans que Mississipi s'eslargist, son canal ne changeant point de largeur pour la rencontre de quatre autres grandes rivières aussy considérables que le Chucagoa, qui tombent dans Mississipi du costé du couchant.

La venue des Ciscas et Chaouenon a esté suivie du retour des Islinois Peoueria, Kaskaskia, Moingoana, Tapouero, Coiracoentanon, Chinkoa, Chepoussea, Maroa, Kaockia et Tamaroa. Toutes ces nations estoient comprises sous le nom d'Ilinois, parcequ'elles sont alliées et qu'il y avoit quelques familles de chacune dans le village des Kaskaskia (qui sont les vrais Ilinois), quoyqu'elles eussent leurs villages séparez et esloignez les uns des autres de plus de cent lieues. Celuy des seuls Tamaroas est composé de trois cents cabanes. Maintenant toutes ces nations se joignent et se viennent establir icy. Le village de Matchinkoa, de trois cents feux (chaque feu est de deux familles), est à trente lieues du fort, où il vient aussy se rendre, et une partie des Emissourites, les Peanghichia, Kolatica, Megancockia, Melomelinoia, qui touts ensemble font un village de deux à trois cents feux, ont fait leurs champs à quatre lieues du fort. Les Oiatenon, au nombre de trente-cinq cabanes, y sont à présent rendus, estant partis avec moy de leurs villages. Pour cela, plusieurs de ces nations m'ont donné des enfans pour estre élevez à la Françoise. Il y en a desjà qui parlent François, et qui sont des nations plus esloignées. Ils seront bien propres à y servir d'interprètes et à y faire la paix. J'en ay un de la nation des Pana, qui demeurent à plus de deux cents lieues à l'Ouest, sur une des branches du Mississipi, et y habitent deux villages l'un prez de l'autre. Ils sont voisins et alliez des Gattacka et Manrhoat, qui sont

au sud de leurs villages, et qui leur vendent des chevaux qu'ils dérobent apparemment aux Espagnols du Nouveau-Mexique. Ces chevaux, comme j'espère, nous seront d'un grand usage. Ces Sauvages s'en servent à la guerre, à la chasse et au transport de toutes choses, n'ont point l'usage de les fermer, les laissent coucher dehors, mesme à la neige, et ne leur donnent point d'autres nourritures que de les laisser pasturer. Ces sortes de chevaux doivent estre d'une grande fatigue et bien forts, parcequ'on dit qu'ils portent la viande de deux bœufs, qui pèse près de mil livres les deux. Ce qui me fait croire qu'ils ont ces chevaux des Espagnols, c'est que, quoyqu'ils soient touts nuds, ils se servent, quand ils vont à cheval, d'un chapeau de cuir tanné qu'ils font eux-mesmes. Ce petit Pana, âgé de seize à dix-sept ans et qui entend le François, dit qu'il y a en son pays des pierres que je croy des turquoises. J'en ay une semblable; mais il m'a appris une autre nouvelle dont je suis bien plus content, c'est qu'il a veu le pilote de la barque qui a esté perdue dans le lac des Islinois et un des matelots, qu'il me dépeint avec des marques si particulières que je n'en peux douter, qui furent pris avec leurs quatre camarades dans la rivière de Mississipi, en montant aux Nadouessiou dans des canots d'escorce; que les quatre autres ont esté tuez et mangez, ce que le pilote évita en faisant jouer une des grenades qu'ils avoient dérobées dans la barque et leur faisant entendre que, si on luy donnoit la vie et à son camarade, il destruiroit avec de semblables les villages des ennemis de ceux qui l'avoient pris. Ces Sauvages emmenèrent, le printemps d'ensuite, les François au village des Missourites, où ils vinrent traiter de paix, et le pilote y fit jouer, à leur prière, une grenade, en présence de ce petit Pana

qui y estoit alors. Il faut que ces fripons ayent pris le dessein, conseillez par mes ennemis, de couler bas la barque et s'en aller par Mississipi joindre du Luth, qui estoit aux Nadouessiou, après avoir pris le meilleur des marchandises qui estoient dedans pour en faire du castor et se retirer à la baye du Nord, chez les Anglois, si les affaires bastoient mal. Cela est d'autant plus probable que le nommé La Rivière, de Tours, qui m'avoit déserté pour suivre ledit du Luth, estoit dans la barque, où je l'avois laissé après l'avoir repris. Ils ne peuvent avoir pris cette route sans avoir passé par la maison des Jésuites de la Baye, qui en ont tousjours faict parfaitement les ignorants et vouloient...

VII

AVIS DU SUCCÈS DE LA DÉCOUVERTE

DONNÉ PAR UN RÉCOLLET

A l'isle Sainte-Bonaventure, 14 Aoust 1682.

Le R. P. Supérieur me mande qu'il vient de recevoir une lettre du Père Zenobe, par laquelle il luy fait sçavoir qu'enfin ils sont venus à bout de la descouverte qu'ils prétendoient faire, et qu'ils ont descendu jusques à la mer.

Il arriva le 15 d'Octobre 1681 aux Miamis, nation où il attendit M. de La Salle, qui le joignit là le 16 Décembre. Le premier Janvier 1682, ils partirent six canots et entrèrent dans la rivière des Illinois, qu'ils trouvèrent glacée. Ils traisnèrent leurs canots et leurs équipages environ soixante lieues,

après lesquelles ils trouvèrent la rivière navigable, d'autant que le froid n'y dure que six semaines.

Ils descendirent ensuite en canot jusques au fleuve Colbert, ou Mississipi; mais comme ils alloient à petites journées et qu'ils ne vivoient que de leur chasse, outre que la dérive des glaces les arresta quelque temps, ils n'avancèrent que cent lieues dans le fleuve jusques au commencement de Mars, arborant dans tous les villages les armes de Jésus Christ et de nostre Roy. Ils arrivèrent à plus grandes journées, le 13 Mars, aux Akansas, nation où d'abord on construisit un fort. Le lieu, peuplé de quinze ou vingt mille âmes, s'esmeut; mais les présens les apaisèrent, et ils accueillirent nos gens avec plus de charité que n'auroient fait des Chrestiens.

Ces peuples sont policez, civilisez et traitables au possible. Ceux-là et les autres qu'ils ont trouvez pendant trois cents lieues jusqu'à la mer ont des temples, grande subordination au roy qui les gouverne souverainement, et des officiers de toute sorte, à peu près comme dans nos provinces de France. Ils sont tellement retenus que, mesme dans les plus grandes bourgades, ils estoient plusieurs jours sans oser entrer dans la cabane de M. de La Salle, se tenant à la porte sans bruit. Dans toute leur route, ils ne leur ont fait tort d'aucune chose. Après avoir planté la Croix et les armes du Roy, que les habitants d'Akansa receurent avec toutes les marques de joye, ils firent une palissade autour, et ils y alloient adorer Dieu.

Nos gens continuèrent leur route et descendirent tousjours le mesme fleuve par trois autres bourgs de la mesme nation, où ils firent la mesme chose. De là, après cinq jours de marche, ils arrivèrent aux Taensas avec deux guides et interprètes des Akansas. Ces deux nations sont unies ensemble

contre vingt autres peuples différents. Quand j'auray appris les particularitez de ces peuples, je vous les manderay.

De là, après une journée de marche, ils arrivèrent aux Koroas, qui habitent des montagnes où ils furent fort bien receus. A une journée de là ils trouvèrent les Omats, autre nation d'où après dix jours de marche, passant par plusieurs autres peuples nombreux et différents, ils arrivèrent heureusement le 7 d'Avril à la mer, où l'emboucheure du fleuve est à peu près comme celle du fleuve Saint-Laurent.

Ils y plantèrent les armes de Jésus-Christ et du Roy, et, après avoir rendu grâces à Dieu, ils en partirent le 10 Avril. Ils repassèrent par les mesmes endroits, et ils arrivèrent le 17 May aux Akansas.

M. de La Salle y tomba dangereusement malade; mais il estoit hors de péril le 3e Juin, ne pouvant pas néantmoins souffrir encore le canotage.

Ces pays qu'ils ont parcourus sont très-fertiles en toutes sortes de fruits. Le bled y vient en maturité en cinquante jours. Les fèves et le bled d'Inde estoient meurs aux Koroas à la fin d'Avril. Les terres y portent deux fois l'année. Il y a des cannes, des lauriers, des palmiers et des forests de meuriers, dont nos gens mangeoient du fruit tous les jours depuis la mi-Avril, et grande quantité de gibier et de bestes fauves.

Voylà l'abrégé que nostre Père supérieur me marque qu'il a receu. Le vent estant changé, on me presse de m'embarquer.

VIII

LETTRE DU PÈRE ZÉNOBE MEMBRÉ

De la rivière de Mississipi, le 3 Juin 1682.

Le prompt départ de M. de Tonty m'ostant les moyens de vous escrire amplement de tout ce qui m'est arrivé depuis mon départ du fort de Frontenac l'année passée, je me vois obligé, après avoir imploré vostre sainte bénédiction, à me retrancher pour vous en dire le principal.

Vostre Révérence a sceu les motifs qui m'ont porté à retourner aux Miamis, pour de là accompagner M. de La Salle à sa descouverte de la mer, comme j'ay fait jusques à présent. Depuis son arrivée audit lieu, nous en partismes avec M. de Tonty quelques jours avant M. de La Salle, qui nous joignit dans le Checagou, où une autre bande de ses gens nous vint aussy joindre, tellement qu'estant tous assemblez, au commencement de Janvier 1682, en l'endroit où le Chécagou entre dans la rivière des Illinois, comme elle estoit glacée, ainsy que celle d'où nous venions, nous continuasmes nostre route par dessus les glaces, traisnant nos canots et nos équipages non seulement jusqu'au village des Illinois, où nous ne rencontrasmes personne, estants allez hiverner ailleurs, mais encore trente lieues plus bas, jusqu'à la fin du lac de Pimedy (*sic*), où, ayant trouvé la navigation libre, nous descendismes en canot ladite rivière jusqu'au fleuve Mississipi. Après y

avoir demeuré quelques jours, retenus par les glaces qui en dérivoient du haut, nous en partismes le.... et vinsmes le lendemain dans un village abandonné comme celuy des Illinois. M. de La Salle laissa à l'un et à l'autre des marques de sa venue en paix et des signes de sa route, que nous poursuivismes plus de cent lieues sur ce fleuve sans voir personne. Nous allions à petites journées, à cause qu'il falloit chasser pour vivre; un des nostres s'estant esgaré dans les bois à la chasse, on demeura huit jours à le chercher, pendant lesquels nos chasseurs ayant à la fin joint deux Sauvages, ils les persuadèrent et firent tant par leurs gestes qu'ils vinrent en nostre cabane, où M. de La Salle les traita fort bien; et ayant sceu d'eux qu'ils estoient de la nation des Chicachas, il leur fist des présens honnestes pour les obliger de nous rendre l'homme esgaré que nous pensions estre tombé entre leurs mains; mais cela n'estoit point, car il fut retrouvé le neuviesme jour et ramené à la cabane, d'où estant partis le lendemain et ayant continué nostre chemin jusqu'au 13e Mars par un temps embrumé, nous nous trouvasmes vis-à-vis d'un grand village des Akansas. M. de La Salle passa aussy tost, avec tous ses gens et canots, de l'autre bord, où il fist à une pointe construire un fort qui fut dressé en une heure de temps. Le village, estant esmeu d'une visite si inopinée, retentissoit de cris de guerre; mais les nostres ayant paru sur la grève de sable vis-à-vis d'eux, et les appelant par le cri de *Nicana,* un canot fut envoyé par les chefs pour venir à nous, et, estant arrivé à la portée de nos fusils, deux des leurs sautèrent à l'eau avec le calumet de paix, nous invitant d'aller à eux en confiance. Deux des nostres y furent envoyez et receus dans leurs pirogues, amenez dans la baye de l'autre bord,

où, après avoir esté saluez et traitez le mieux qu'il se pouvoit, six des principaux ramenèrent les nostres dans la mesme pirogue, qu'on receut dans nostre fort, où ils furent regalez de tabac et d'autres présens, après lesquels le plus considérable d'entre eux convia M. de La Salle de passer en leur village avec tout son monde pour se rafraischir, ce qu'il fit. Tous ceux du village estoient sur le bord à nous voir, excepté les femmes, qui avoient fui. Je ne sçaurois vous exprimer l'honnesteté et les bons traitemens que nous avons receus de ces barbares, qui, voyant que nous ne voulions pas loger séparément dans leurs cabanes, nous laissèrent faire en nostre liberté, balayèrent la place où nous voulions loger, apportèrent des perches pour faire nos cabanes, nous fournirent de bois à brusler pendant trois jours que nous restasmes chez eux, nous y traitans en festins apparemment les uns après les autres. Les femmes, estant revenues, nous apportèrent du bled, des fèves, de la farine et des fruits, pour de petits présens qu'on leur faisoit, dont elles estoient ravies à cause de la nouveauté.

Mais, mon Révérend Père, ce que je vous dis là n'est rien en regard des bonnes qualitez de l'esprit de ces Sauvages, qui sont joyeux, honnestes et libéraux. La jeunesse, la plus leste que nous ayons veue, est néantmoins si modeste et si retenue que pas un ne s'émancipa d'entrer dans nostre cabane, se tenant tous à la porte sans bruit. Ils sont tous si bien faits et proportionnez que nous admirions leur beauté et leur modestie. En un mot, nous ne perdismes pas une espingle chez eux. Nous y plantasmes en cérémonie les armes de nostre rédemption, la sainte Croix, sur un poteau. M. de La Salle y arbora au dessus les armes du Roy avec cérémonie, dont

ils tesmoignèrent estre si contens qu'ils se frottoient le corps après l'avoir frotté à la colonne, et à nostre retour nous vismes qu'ils y avoient fait une palissade à l'entour. Il y a encore trois autres villages de la mesme nation, mais nous n'en vismes qu'un qui estoit sur nostre route, où nous fusmes receus de mesme, sans néantmoins y séjourner, car, après les présens de paix que M. de La Salle leur fit, nous en partismes le lendemain dix-sept Mars, et après cinq jours de marche nous arrivasmes chez d'autres peuples, appelez les Taensas, qui habitent un petit lac proche du grand fleuve. Les Akansas nous avoient donné deux hommes pour nous servir de guides et d'interprètes. Ils parloient un peu islinois et entendoient le taensa chez ces nations, où nous fusmes receus et traitez de mesme que chez les autres, parceque ces deux nations sont unies ensemble et font la guerre contre plus de vingt autres sortes de peuples. Je ne sçaurois à présent vous mander la grandeur, la forme et la beauté de leurs visages, ny leurs mœurs et leur police, pouvant seulement vous dire que depuis icy jusqu'à la mer les Sauvages sont tous différents des autres quant aux vestemens, à la figure de leurs testes qu'ils ont plates, et à leurs maisons et places publiques. Ils ont des temples où ils conservent les os de leurs deffunts capitaines, et ce qui est à remarquer, c'est que les chefs ont bien plus de puissance et d'autorité que parmy tous nos Sauvages. Ils commandent, et on leur obéit. On ne passe pas entr'eux et le flambeau de canne qui brusle dans leurs maisons, mais on fait le tour avec quelque cérémonie. Ils ont leurs valets qui les servent à table. On leur apporte à manger de dehors. On leur sert à boire dans leur tasse après l'avoir rincée, et personne ne boit dedans qu'eux.

On fait de mesme à leurs femmes et à leurs enfans. Ils distribuent les présens, à leur volonté, à qui bon leur semble des leurs. C'est tout vous dire, que le chef des Taensas, venant voir M. de La Salle, un maistre de cérémonie vint, deux heures auparavant, avec cinq ou six estafiers auxquels il fit balayer avec leurs mains le chemin par où il devoit passer, luy fit préparer une place et tendre un tapis dessus, qui estoit une natte de cannes très-délicatement et artistement faite. Ce chef arrivant estoit vestu d'une nappe blanche très-belle. Deux hommes en cérémonie le précédoient avec des éventails de plumes blanches, comme pour chasser les mauvais esprits ; un troisiesme estoit chargé d'une lame de cuivre et d'une plaque en rond de la mesme matière. Jamais homme ne s'est comporté si gravement que ce chef dans cette visite, qui fut pleine de confiance et de démonstrations d'amitié. Je puis asseurer vostre Révérence que ces gens peuvent estre appelez hommes au regard de tout ce que nous avons veu de barbares. Ayant pris congé de ces hostes si obligeans, et nos interprètes nous ayant quittez là, nous voguasmes une journée et trouvasmes les Koroas, qui demeurent sur les montagnes, qui nous firent le mesme accueil que les Taensas, et allasmes aux Oumas, à une journée plus loin. Nous en passasmes le village sans les apercevoir, et, poursuivant nostre navigation trois autres journées, nous arrivasmes vis-à-vis d'un village dont les Sauvages ne voulurent point nous recevoir, qui, voulant à nostre retour nous insulter, furent chastiez de leur audace, car, pensant nous surprendre la nuit, ils furent repoussez vigoureusement, avec grande perte des leurs. Deux lieues au-dessous de ce village, nous en vismes un sur une autre rive du fleuve, qui estoit saccagé et bruslé; trois cabanes pleines

de corps morts, et où il ne restoit que les chiens, qui avoient eschappé à la rage de ceux qui avoient fait cette cruelle boucherie. Enfin, trois journées après, nous arrivasmes, le 7 Avril, fort heureusement à la mer, où, après avoir planté la croix de Nostre Seigneur et arboré les armes du Roy, comme chez les Akansas, et remercié Dieu de nous avoir fait la grâce de la descouverte de la mer, nous commençasmes trois jours après, c'est-à-dire le 10 Avril, à nous en retourner; et, repassant par tous les mesmes lieux où nous estions descendus, nous y fusmes encore bien receus, principalement à Taensa et Akansa, où nous arrivasmes le 17 May, depuis lequel temps, M. de La Salle estânt tombé malade et ne pouvant souffrir le canotage, nous sommes arrestez icy, à deux cents lieues de la mer, d'où je me donne l'honneur de vous escrire par la voye de M. de Tonty, lequel devant escrire à Monseigneur le Comte, vous apprendrez de sa lettre le reste de ce que je n'ay pas le temps de vous mander de nostre descouverte. Je conjure seulement Vostre Révérence que, comme je m'en retourne avec M. de La Salle au fort Frontenac, je puisse y voir quelqu'un de sa part ou ses ordres.

La descouverte est faite. Il y a une infinité de nations sur ce fleuve et dans les terres, qui ont chacune leur langue différente. Si Vostre Révérence désire des missions, il en aura à foison chez ces peuples, qui sont en tout plus dociles que les autres. M. de La Salle le désire et les offre. Je crois que doresnavant vous aurez le moyen de vous esclaircir et de vous mieux entendre. Vostre Révérence peut faire fond là-dessus.

Je ne puis satisfaire à mon devoir, qui seroit d'escrire à ceux à qui mon devoir m'oblige. Je supplie Vostre Révérence de sup-

pléer à mon défaut, comme aussy à tous nos RR. PP. Faites-moy la grâce de me mander des nouvelles du Père Chrestien. Je suis, en attendant le bonheur de vous aller rendre compte de ma mission, en Nostre Seigneur,

ZÉNOBE, Père.

Le grand fleuve Mississipi est très-beau en tout lieu, sans aucun saut ny rapide depuis les Akansas jusques à la mer. Il est plein de crocodiles; ses desbordemens du printemps gastent toutes ses rives. Les biens de la terre y viennent si heureusement qu'à la fin d'Avril le bled d'Inde estoit en fleur aux Koroas, et les fleurs aussy hautes que les perches. C'est icy le pays des cannes, des lauriers et des palmes; il y a une infinité de meuriers dont nous mangeons tous les jours du fruit depuis le commencement de May. En cinquante jours, le bled mûrit.

IX

LETTRE DE CAVELIER DE LA SALLE

Au fort Frontenac, le 22 Aoust 1682.

Monsieur,

Il semble que les vents et les saisons sont conjurez avec mes ennemys pour me faire perdre les occasions de vous marquer le ressentiment que j'ay de toutes vos bontez, et des peines que vous prenez pour réparer ce que les uns et les autres ont gasté

dans mes affaires. Je ne laisse pas de m'en consoler quand je vois, par celles que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire les deux dernières années, la continuation de vostre amitié au milieu de tant de sujets de refroidissement et de dégoust. Il y a peu d'amys de vostre trempe, Monsieur, et je n'osois quasi me flatter de cet avantage, quelque connoissance que j'aye de vostre générosité. Je voyois tant de choses qui devoient vous rebuter que je ne pouvois moy-mesme me pardonner le retardement de mes lettres, quoyque j'aye fait tous mes efforts pour vous les faire rendre. Je vous escrivis en septante et neuf, au mois d'Aoust, et j'envoyay mes lettres à M. de La Forest, qui les donna de bonne foy à mon frère ; je ne sçay pas ce qu'il en a fait. Je vous en escrivis une seconde par la barque qui s'est perdue l'an passé : je chargeay deux canots que j'envoyay par deux différentes routes, mais les vents et les pluyes furent si fréquens et si furieux qu'ils ont hyverné par les chemins et j'ay trouvé mes lettres en revenant au fort, où je suis arrivé plus tost, ce printemps, que ceux qui estoient partis l'automne pour les y porter. Je vous envoye celle que j'escrivois l'an passé à M. Thouret, où vous verrez ce qui s'est fait en destail jusqu'au 16 d'Aoust 1680, depuis nostre départ de l'entrée du lac Érié. Ce qui a précédé avoit esté escrit au long dans les lettres que mon frère a jugé à propos d'intercepter. Avant que d'en reprendre le récit, je suis bien aise de respondre à celles que vous m'avés fait la grâce de m'escrire en 1680, en date du 2e Avril.

Je n'avois pas préveu, Monsieur, quand je suis parti, tout ce qui est arrivé par la mauvaise volonté de mon frère. Ce n'a point esté cette veue qui m'a obligé de me haster, j'en eus trois motifs tout-à-fait autres : l'un estoit de nécessité et les autres me paroissoient raisonnables. Ma barque, qui, comme vous verrez

par celle que j'escrivois à M. Thouret, n'estoit pas trop grande puisque je l'ay conduite à bon port et qu'elle s'est perdue en revenant, estoit depuis un mois au bas du courant par où le lac Érié se descharge dans la rivière de Niagara et dans le lac Frontenac. Le pilote, soit par malice ou par ignorance, ne voulut pas la hazarder dans ce passage sans une descharge de M. de Tonty, qui commandoit mes gens. M. de Tonty, faisant réflexion à la manière dont ce pilote avait laissé perdre, l'automne précédent, mon autre barque, creut qu'il ne faisoit cette demande que pour faire périr cette seconde sans en pouvoir estre recherché. Il ne voulut pas la luy accorder sans m'en donner advis. Le Révérend Père Hempin *(sic)* Louis, Recollect, qui est passé en France cette année, me le vint apporter. Je creus qu'il estoit nécessaire de changer la résolution que j'avois prise d'envoyer M. de Tonty devant, avec ma barque, et d'aller moy-mesme la conduire; je partis incessamment et, après divers efforts, je surmontay les difficultez et entray dans le lac le 7e d'Aoust. Je remarquay tant de mauvaise volonté et si peu de soin dans mon pilote tout le temps que j'employay à faire ces manœuvres, que je ne creus pas devoir luy confier la conduite de ce bastiment dans un premier voyage, où il pouvoit avoir cent prétextes pour se disculper, s'il estoit aux gages de mes ennemys, comme il y a de l'apparence. Je me déterminay donc à en prendre moy-mesme le soin pour ne pas abandonner à l'infidélité d'un homme suspect la vie de mes gens et tout l'équipage nécessaire au succez de mon entreprise. Je pris cette résolution avec d'autant moins de répugnance que je ne doutois pas d'estre de retour avant le départ des vaisseaux, comme en effet j'aurois pu revenir si la désertion de mes gens ne m'avoit obligé à envoyer après M. de Tonty, dont le retardement, quoy-

que forcé, m'engagea à renvoyer la barque avec les pelleteries dont elle estoit chargée, jugeant ma présence absolument nécessaire pour retenir ce qui me restoit de monde qu'on auroit achevé de desbaucher pendant l'hyvernement. D'ailleurs, comme je renvoyois une bonne part du payement de ce que je devois et que j'escrivois au long par cette barque, je ne voyois rien d'assez pressé icy pour abandonner une affaire que mon absence pouvoit entièrement ruiner. Le second motif que j'eus pour faire le voyage, c'est la connoissance que j'eus, en passant par Tsonnontouan, de l'intrigue qui se mesnageoit pour commencer la guerre entre les Iroquois et les Islinois, par le moyen des Miamis qu'on engageoit dans cette négociation afin ou de me faire massacrer avec mes gens par quelqu'une de ces nations, ou de me brouiller avec les Iroquois, me rencontrant sur leur route. Cette conjoncture rendoit mon entreprise très-difficile et j'estois bien aise de la prévenir, comme j'aurois fait asseurément si mes charpentiers n'avoient laissé imparfait le bastiment qu'ils avoient commencé aux Islinois, et qu'ils pouvoient achever en un mois et plus de six avant l'arrivée des Iroquois, ayant déserté dans le mois de Mars, et les Iroquois n'ayant deffait les Islinois que l'automne ensuivant. Vous jugerez par le détail fidèle que je vais vous en faire si j'avois raison de vouloir haster une chose que le délay pouvoit ruiner. Voilà ce qui se passoit :

Les Miamis avoient esté autrefois contraints d'abandonner leur ancien pays par la terreur des armes des Islinois, et s'estoient enfuis au delà de la rivière Colbert, vers le Couchant, parmy les Otoutanta, les Paoté et les Maskoutens, Nadoessioux, qui les avoient receus par force depuis quatre ans. Ayant fait leur paix avec les Islinois, une partie de ces mesmes Miamis, invitez par les présents des Jésuites qui demeurent

dans la Baye des Puans, s'en approchèrent sous la conduite de Ouabibichagan, qui veut dire le *Collier-Blanc,* chef de la principale tribu nommée Tchatchakigoa, qui veut dire en leur langue la *Grue,* et d'un nommé Schaouac, qui veut dire l'*Aigle.* Cette nation s'establit à l'ouest du lac des Islinois, en deçà de la Grande Rivière, et eut grand commerce pendant quelques années avec les Pères Jésuites. Ils les jugeoient d'autant plus propres à exécuter leurs desseins que, n'ayant point l'usage des canots, ny par conséquent de moyen de descendre dans les habitations, ils estoient hors de risques qu'on en conneust les mystères. La différence de leur dialecte d'avec touts les autres en favorisoit le secret. En récompense, dans les Relations manuscrites qu'ils envoyent tous les ans en France, *depuis qu'ils n'osent en imprimer,* ils faisoient de ce peuple un peuple de bénédiction, et en rendoient des choses aussy surprenantes que celles qu'on raconte des premiers Chrestiens. Vous en verrés la vérité par la suite. Les autres tribus qui composent ensemble la nation des Miamis restèrent dans leurs anciennes demeures, soit par la jalousie de leurs chefs ou par la haine qu'ils portent aux peuples qui demeurent dans la baye des Puans. Justement le printemps de 1679, incontinent après que les Jésuites de ces quartiers eurent appris la teneur de ma commission, qui a esté sceue par d'autres que par moy, les Jésuites prirent dessein de faire changer de demeure à ces Tchatchakigoa, et, pour les y engager, firent présent à d'autres nations comme Aoiatenon, aux Maskoutens, aux Kalatekoë et aux Pepepoaké, tous peuples esloignez et ennemis des Islinois, pour les joindre aux Miamis, qui sans ce secours n'auroient osé s'en approcher. Cette jonction ayant réussy par le commun intérest de ceux

qui y entroient, il falloit, pour exécuter le dessein qu'on avoit de placer ces peuples entre l'Islinois et l'Iroquois, et justement à nostre passage, les asseurer des derniers, qui sont redoutez partout. Pour cela, on négocia une ambassade de trois Miamis, de deux Aoiatenons et d'un Maskouten, qui vinrent chargez de présents pour les Iroquois, et sous la sauvegarde du Père d'Allouez, Jésuite, dont ils apportoient des lettres à ceux qui y demeuroient. Ils arrivèrent à Tsonnontouan, la plus grande des bourgades iroquoises, deux jours avant moy, et ne commencèrent à parler d'affaires que le soir de mon arrivée. Ce fut un contre-temps pour l'intrigue, et par malheur encore j'allay loger chez le chef des Tsonnontouans, nommé Tegaronhiés, où les ambassadeurs avoient leur demeure. On eut peur que je ne descouvrisse leur secret pendant mon séjour en ce village, nommé Ganochiaragon, où demeuroit le Père Garnier, jeune Jésuite, qui est venu en ce pays au sortir de son noviciat et qui n'a d'expérience que de la langue et des manières des Iroquois, avec qui il a vescu plus longtemps qu'en aucun autre endroit, y estant depuis treize à quatorze ans. Il luy fut facile de faire comprendre aux principaux de son village qu'il estoit dangereux d'agir en ma présence et de traiter une affaire si contraire à mes intérests, tout à fait opposez à ceux des Iroquois; et, afin de gagner assez de temps pour avoir l'avis du Père Raffeix, qui demeuroit à Ganagaro, autre village des Tsonnontouans, esloigné de quatre à cinq lieues vers l'est quart de nord-est, il consomma en conseils la journée suivante, les Iroquois et touts les Sauvages estant accoustumez d'en tenir de très-longs sur le moindre incident, et la pluspart sans rien résoudre. Les députez des Miamis ne furent pas surpris de cette longueur, mais la nuit ils le furent

entièrement par l'advis que leur donna une femme venue du village de Gannagaro, où demeuroit le Père Raffeix, de qui je l'ay tousjours creue envoyée. Cette femme coucha avec un d'eux, et luy dit en secret que le lendemain on leur devoit casser la teste, et qu'ils n'avoient point d'autre party à prendre que celuy de la fuite, où ils n'avoient rien à craindre, parce que les Iroquois ne les égalent pas en vistesse pour les attraper. Cette femme estoit esclave parmy les Tsonnontouans, qui l'avoient prise autrefois dans un party de guerre qu'ils avoient fait vers le pays des Miamis. Elle eut d'autant plus facilement créance dans l'esprit de ses compatriotes que tous ces peuples observent très-mal le droit des gens en la personne de ces sortes d'envoyez, qu'ils esgorgent au moindre soupçon. En effect, ceux-cy prirent la fuite à l'heure mesme, à la réserve d'un qui estoit couché dans une autre cabane, où il usoit d'un concubinage qu'on tolère mesme aux Chrestiens, parce qu'il est, comme on dit, *cohonestatus nomine matrimonii*. La pluye, qui tomba le lendemain en furieuse quantité, obligea ces fuyards à chercher des retraites pour s'en garantir. L'un d'eux, s'estant caché dans un arbre creux, y fut descouvert par ses pistes, qui y conduisirent des Tsonnontouans qui tombèrent dessus et l'emmenèrent au village, où il dit le motif de leur départ. Les Anciens cherchèrent partout cette femme, que celuy qui l'avoit envoyée déroba à leurs recherches jusqu'à ce qu'il vinst luy-mesme à Ganochiaragon, où il fist gouster aux principaux les raisons qu'il avoit eues d'envoyer de la sorte. Cette affaire en demeura là jusqu'à mon départ, la défiance qu'on avoit inspirée aux Iroquois de moy et de mon voyage rendant inutiles toutes mes recherches et tous les biais que je pris pour en descouvrir

le secret. Tout ce que j'appris, ce fut qu'il s'agissoit de nouer une forte intelligence entre les Iroquois et les Miamis, pour ruiner les Islinois. Les lettres du Père d'Allouez, que j'avois veues entre les mains des Miamis, et les conjonctures présentes, me firent assez deviner le reste. Je conceus bien que la partie estoit dressée autant contre moy que contre les Islinois, et pris la resolution d'en prevenir l'effet et de faire connoistre mes intentions et mes desseins aux Iroquois, à qui je voyois bien qu'on me rendoit suspect, comme vous le pouvez voir dans celle que j'escrivis *l'année passée à M. Thouret,* où je luy marque ce que je leur dis pour cela; mais l'intérest du commerce que les députez Miamis avoient offert aux Iroquois, qui ont une très-grande passion d'avoir beaucoup de castor, l'occasion de se venger de la mort de plusieurs des leurs, massacrez par les Islinois, et les secrètes menées des *bons amis de M. Andros,* gouverneur de la Nouvelle-Hollande, qui devoit estre de la partie, rendirent mes remonstrances inutiles et firent continuer ce qu'on avoit commencé. Nonobstant le mauvais succez de cette première entrevue, on fit en sorte, après mon départ, de persuader aux Iroquois, afin de renouer cette affaire, de députer quatre anciens pour reconduire aux Miamis les deux qui n'avoient pu s'enfuir, et achever là ce qu'on n'avoit pu terminer en ma présence. Cette proposition, ayant esté agréée, n'eut pas tout le succez qu'on s'en estoit promis. Les Miamis prirent l'espouvante et la fuite, et abandonnèrent leurs conducteurs, qui ne laissèrent pas, sous la sauvegarde des lettres des Pères Jésuites, de continuer leur voyage; mais les Maskoutens, alliez des Miamis, ou par dépit de ce que cette ambassade ne s'adressoit qu'aux derniers, par deffiance des Iroquois, qui les ont souvent trompez,

allèrent au-devant de ceux qui venoient en leur pays, les prirent prisonniers, les traitèrent en esclaves et les auroient fait mourir si les Miamis ne s'y fussent opposez. Ces derniers n'ayant pu leur faire rendre tous les présens qu'ils apportoient et qui leur avoient esté enlevez lorsqu'on les avoit pris, la partie fut remise à l'année suivante et presque rompue par la mésintelligence que le mauvais traitement fait à ces députés causa, peu après, entre les Miamis et les Maskoutens, qui se séparèrent de leurs alliez et se retirèrent en leur ancien pays. Cela se passoit depuis le moís de Juillet jusqu'au mois de Septembre 1679, et les advis que j'en eus furent le grand motif de mon départ, que je ne devois pas débiter icy, où cela n'auroit servy qu'à desgouster mes gens, desjà esbranlez par divers stratagêmes. J'en donnay néantmoins, l'an passé, un petit détail au Père Melithon, Recollect, qui passa dès lors en France, où on put voir que mes conjectures estoient bien fondées, en les conférant avec ce qui a suivy, que vous trouverez bon que je remette au narré de la suite de mon voyage.

La troisiesme raison qui m'y engagea fut la nouvelle que j'appris du dessein qu'on avoit inspiré à mes gens de déserter par divers motifs, et l'espérance d'y remédier par ma présence et d'empescher la dissipation des effects qu'ils avoient à moy, comme je fis en partie, quoyque depuis ils ayent péri dans la barque qui s'est perdue ou a esté volée par les déserteurs des Islinois. Voylà, Monsieur, ce qui me fit partir et non *pas le dessein de m'enfuir,* comme on l'a malicieusement interprété et contre toute apparence, les lieux où j'allois n'estans pas propres à cela, puisqu'il n'y avoit point de passage ouvert et que je ne devois pas espérer de trouver des gens qui m'y voulussent suivre, s'ils m'avoient creu dans cette disposition. D'ailleurs

j'aurois bien mal pris mes mesures si j'avois tenu cette route, celle de la Nouvelle-Hollande estant et plus seure et plus facile. Si j'avois esté assez lasche pour cela, au moins ne me serois-je pas dénué de toutes mes pelleteries et je n'en aurois pas renvoyé une barque chargée. Mais, Monsieur, tout le reste de ma conduite a esté si esloignée de ce soupçon, que je ne pense pas qu'il soit nécessaire de m'en purger. Celle que j'avois gardée à l'esgard de mon frère en luy confiant toutes mes pelleteries sur sa parole qu'il en useroit bien avec M. Plet, et qu'il ne s'en chargeoit que parcequ'il ne croyoit pas mon commis fidèle, m'en devoit faire attendre un traitement tout contraire à celuy que j'en ay receu. Je ne croy pas luy en avoir donné de sujet, mais *j'en ay pensé mourir de chagrin,* particulièrement à cause de M. Plet, qui, *en ayant usé comme il a fait, sera tousjours le maistre de tout ce qui dépendra de moy pour en disposer à son plus grand avantage.* J'ay desjà respondu au blasme que vous me donnez de n'avoir pas escrit, en vous asseurant que je l'ay faict toutes les deux années. La première je retins avec moy deux canots que je chargeay à deux diverses fois de mes lettres. Il y en avoit pour Monseigneur Colbert, pour Monseigneur le Prince de Conty, Monseigneur le Prince de la Roche-Sur-Yon, M. Fodard-Renaudot, pour M. de Belinzany, pour vous, et enfin pour tous ceux à qui je croiois devoir escrire. Elles ont passé par les mains de mon frère à qui elles estoient adressées sous l'enveloppe de M. de La Forest. Bien loin de prévoir rien de mal dans mes affaires, j'en attendois alors un très-heureux succez, et, croyant mon frère satisfait et espérant renvoyer à M. Plet, à M. Thouret, ce qui s'est perdu dans ma barque, je ne doutois pas que tout n'allast comme je le devois souhaitter, et qu'ils n'en usassent à l'esgard de M. de Belinzany et au

vostre de la manière que je les priois d'en user. Ceux que j'avois chargé de mes lettres sont pour tesmoigner que je retarday mon départ d'un demy-jour à l'entrée du lac Érié; et je peux dire que celles que j'escrivis par la barque dans le lac des Islinois sont cause de sa perte, qu'elle auroit évitée si je ne l'avois pas retenue deux jours pour les achever avec les comptes, les cartes et les mémoires que je voulus envoyer. Le vent ayant esté fort bon ces deux jours-là, elle se seroit infailliblement rendue à Missilimakinak avant la tempeste qui l'a fait probablement périr; car, comme il ne s'en est échappé personne et qu'on n'en a veu que fort peu de débris, on n'en sçauroit que deviner. L'année passée j'escrivis l'incluse à M. Thouret; je vous escrivois aussy et à M. Plet, mais je vous advoue que je ne l'avois pas fait à M. de Belinzany, ny à aucun autre, parce que je sçay trop bien le peu de facilité que j'y ay et les fautes que j'y fais, ce que la vostre de 1679 me fit encore davantage appréhender, et je vous advoue que, depuis, je me suis voulu mal d'avoir fait une entreprise qui m'oblige à tant escrire, quoyque je sçache bien que j'y réussis mal, et je ne vous promets pas encore de m'y résoudre pour tout autre que pour vous. Aussy suis-je obligé à vous donner toute la satisfaction que vous demanderez de moy par autant de raisons que vous m'avez fait de biens.

La poudre que vous m'avez obtenue m'en auroit fait un très-grand sans tous ces désordres qui ont empesché qu'elle ne vinst jusqu'à moy. Je ne laisse pas de vous estre très-particulièrement obligé des soins que vous avez pris pour cela. Je suis fasché de la mort de M. Thouret, car je croy que ses lumières et son adresse pouvoient beaucoup me servir et que, les choses réussissant icy comme je l'espère, je ne luy aurois

pas esté inutile. Ce n'est pas que je ne croye, comme vous, que les sociétés ne me soient périlleuses à cause du peu d'usage que j'ay de ces affaires. C'est pour cela que, pour me debarrasser du soin du fort Frontenac, je suis résolu de le donner à ferme au sieur de La Forest, à qui j'en ay laissé la direction pour cette année de concert avec M. Plet, qui n'a pas jugé à propos de rester, comme je luy ay proposé et comme il pourra faire l'année prochaine. Ce n'est pas, néantmoins, sans répugnance que je prens ce party, parceque je ne croy pas M. de La Forest assez faict aux ruses du pays, qu'il peut d'autant moins parer qu'il se croit plus capable qu'il n'est en effet de les descouvrir, ce qui diminue la deffiance où il devroit estre et lui faict donner aisément dans les panneaux qu'on luy tend. La seconde raison que j'en ay, c'est que, ne pouvant par ce moyen oster la connoissance de ce que vaut ce poste à ceux à qui un fermier en voudra faire confidence, j'y cours grand risque d'y trouver des compétiteurs plus puissans que moy. Mais, comme c'est un mal sans remède, il a fallu prendre ce party, en attendant que l'estat des affaires en facilite d'autres, et, en attendant cela, je donne la main à tous ceux que M. Plet jugera plus propres pour le tirer d'intérest, n'ayant rien de plus en recommandation que de le voir content. Je vous supplie de le bien asseurer qu'il peut compter là-dessus, et ainsy ce n'est plus à moy à qui il faudra demander d'ordre ou de raison de ce qui se passera au fort pour le commerce, dont je consens volontiers qu'il prenne la conduite, pourveu qu'il suive les connoissances que je luy donneray et qu'il ne peut avoir. A l'esgard de la personne de confiance que vous dites qu'il pourroit mettre en son absence, ce seroit une chose à souhaiter, mais qu'il est plus difficile de trouver ici qu'en

aucun autre endroit. Il y faut un homme d'esprit pour descouvrir et parer les piéges qu'on luy tendra à tous momens, et fidèle pour n'entrer pas en liaison et dans les intrigues de mes ennemys. Il le faut exact, homme de bien, pour empescher les médisances, et les calomnies qu'on n'espargne pas aux moindres apparences, de grande fatigue et destaché du plaisir et de la bonne chère, qu'il ne doit pas espérer au fort. Il le faut ferme à l'esgard des gens qu'il aura à gouverner, car enfin, Monsieur, cette facilité dont on dit que je manque est hors d'usage avec ces sortes de gens qui sont la pluspart libertins, y en ayant fort peu d'autres dans le pays et avec qui l'indulgence doit aller à tolérer les blasphêmes, l'yvrognerie, les impudicitez et un libertinage incompatible avec toute sorte d'ordre, sans lequel il est impossible de réussir. Il ne se trouvera point que j'en aye maltraité aucun que pour des blasphêmes ou d'autres crimes semblables que je ne peux pas tolérer estant publics : 1° parceque cette condescendance donneroit une autre matière de plainte bien plus juste ; 2° parceque les accoustumant à ces désordres, malaisément les contraindrois-je à l'ordre et à l'obéissance dans ce qui regarde l'exécution de ma commission ; 3° ces impuretez trop ordinaires parmy ces canailles sont la source de plusieurs vols, de retardemens estranges, *et enfin je suis Chrestien et je ne veux pas estre chargé de leurs crimes*. Ce qu'on dit à l'esgard de mes domestiques n'a point d'apparence, puisque je ne m'en sers point icy et qu'ils font tous les mesmes fonctions. Il est vray que ceux qui ont demeuré avec moy estant plus réglez et ne me donnant point sujet de plainte par leurs comportements, je les traite avec la mesme douceur que je montrerois aux autres s'ils leur ressembloient ; et comme ceux qui ont esté mes domestiques

sont les seuls à qui je puis me fier, je m'ouvre plus à eux qu'aux autres qui sont la pluspart les espions de mes ennemis et contre qui je ne soustiens ceux qui m'ont appartenu que lorsqu'ils me descouvrent leurs larcins et leurs trahisons et qu'ils en convainquent les coupables. Encore est-il à remarquer que je n'ay jamais eu avec moy dans mes voyages qu'un seul de ceux que vous pouvés appeler de mes domestiques, que j'ay plus maltraité qu'aucun autre et qui a tousjours demeuré dans son devoir, ne le faisant jamais sans grand sujet. Mais ces vingt-deux personnes, qui n'ont que trop véritablement déserté et volé mes marchandises, l'ayant fait par le conseil de ceux qui les excusent pour se descharger eux-mesmes, ne peuvent pas estre crues sur leur parole, estant coupables de vol et de désertion. Ces gens n'ont garde qu'ils n'apportent quelque prétexte pour excuser leur crime; et il n'y a qu'un juge aussy inique que M. l'Intendant qui mendie les plaintes de pareilles canailles contre une personne à qui il a donné décret de prise de corps contre eux; mais pour montrer la fausseté de ce qu'on avance, c'est que Martin Chartier, qui a esté un de ceux qui ont excité les autres à ce qu'ils ont fait, n'a jamais esté en ma compagnie, et les autres avoient fait leur complot avant que de m'avoir veu et n'ont resté que quinze jours avec moy avant leur désertion, pendant lesquels je n'en ay frappé qu'un qui blasphémoit. Ceux qui me restent sont les premiers que j'ay eus et qui ne m'ont point quitté depuis six ans; et le nommé Moyse Hilaret, le maistre charpentier du navire, un de ceux qui ont déserté, advouera qu'outre son ordinaire je n'ay jamais manqué de luy envoyer la moitié du mien, que jamais je ne l'ay querellé, que jamais je ne luy ay rien refusé, et qu'avant qu'il partist de Québec pour venir travailler pour moy, j'ay payé 1,200 liv.

pour le dégager de ses dettes, et est revenu mesme à mon service travaillant actuellement pour moy, et se plaint tous les jours d'avoir suivy les mauvais conseils de ceux qui l'ont excité à ce qu'il a fait. Il confessera que souvent je luy portois moy-mesme, hors du repas, les meilleurs morceaux que j'avois, que je m'entretenois fort souvent avec luy. Il en est de mesme de deux autres qui sont rentrez dans leur devoir : l'un d'eux, nommé Gabriel Minime, n'a pas esté seulement persuadé de déserter ; mais, pour luy faciliter sa fuite, un ecclésiastique d'icy luy a presté pour cinquante escus de marchandises de traite, l'a caché en son logis jusques à ce qu'il eust moyen de s'en aller en cachette aux Outaouas, contre les ordres. Le frère Louis le Bohesme, Jésuite, qui travaille pour les Sauvages du mestier d'armurier au sault Sainte Marie, luy conseilla de cacher dans le logis des Pères les marchandises qu'il m'avoit dérobées, « et afin, dit-il, que je puisse jurer n'en sçavoir rien, mets-les, mon enfant, dans ma chambre lorsque je n'y seray point ». Un autre nommé André Hunault, y ayant mis en dépost huit pacquets de castor qui valent autour de 150 livres chaque, le Frère Louys et le Père Balloquet ayant reçu ordre du Père Nouvel, alors supérieur, de livrer à M. de Tonty que j'envoyois pour cet effet les susdites pelleteries, après avoir conseillé à ce jeune homme d'en retenir deux pacquets comme il fit et les laissa dans leur maison, jurèrent foy de religieux qu'ils n'en avoient que cela. J'ay cent autres preuves des conseils qu'on leur a donnez, que je produiray au besoin ; mais, Monsieur, comme il n'y a personne que ces déserteurs qui soient tesmoins de la sévérité dont ils se plaignent, et en ayant d'irréprochables de leurs crimes, pourquoy refuse-t-on de me rendre la justice que j'en demande et pourquoy les fait-on évader en cachette

comme on a fait encore cette année à l'esgard du nommé Petit Bled. Tous les autres qui peuvent me taxer de rigueur à leur endroit ne le sçavent que sur leur rapport, qui doit au moins estre suspect, pas un de ceux qui m'ont accompagné dans ce voyage n'estant descendu qu'eux-mesmes, qui ne sont pas croyables en leur propre cause, et, quand on diroit que j'ay esté trop sévère à d'autres, outre que c'est une fausseté, cela ne justifie pas ceux-cy qui n'ont receu aucun mauvais traitement.

Je ne sçay ce que vous voulez dire par estre populaire. Je n'ay rien de particulier en mon vivre, vestir, coucher, qui est égal pour moy et pour mes gens. Comment fairois-je pour ne leur point parler, n'ayant point d'autre compagnie? A l'esgard de ce que vous me mandiez dans une de vos lettres qu'il falloit parfois manger avec ceux qui sont distinguez des autres, je ne sçay pas ce que vous voulez dire par là : je n'ay jamais pris mes repas qu'avec ceux avec qui je le pouvois faire, M. de Tonty et M. de La Forest en peuvent rendre tesmoignage, et ce dernier m'a souvent sceu mauvais gré de ce que je m'arrestois trop à entretenir mes gens. Vous ne connoissez point, Monsieur, ceux que l'on employe icy en m'exhortant à me resjouir avec eux. Ils sont incapables de cela, n'ayant point d'autre joye que quand on leur lasche la bride pour l'yvrognerie et leurs autres vilenies, si plusieurs de ce pays pour les engager à boire commencent à leur payer bouteille, afin de retirer le profit de leurs desbauches. Si c'est ce qu'on appelle estre populaire, outre que l'honneur et mon inclination ne me sçauroient laisser abaisser à un gain si peu honneste, les suites en seroient dangereuses et ils auroient pour moy le mesme mespris qu'ils ont pour tous ceux qui les traitent de cette manière; et s'ils n'en viennent pas aux extrémitez, ce n'est que par l'appréhension

de la punition, la justice ayant dans les habitations la force pour les retenir et chastier, ce que je n'aurois pas si je m'estois une fois laissé perdre le respect. Mais quelle autre couleur pourroit-on donner à leur crime afin de le laisser impuni, crainte que, dans les procédures, ils n'accusassent ceux qui me blasment.

Enfin, Monsieur, bien loin que je prétende me défendre de cette désertion, je croy que ce m'est une excuse bien légitime de n'avoir pas encore exécuté tout-à-fait ce que j'ay entrepris, et que, puisque l'on advoue m'avoir volé pour 12,000 francs de marchandises, que j'en ay perdu pour plus de 20,000 dans la barque qui a péri dans le lac des Islinois, que l'automne auparavant mon pilote a perdu encore une autre barque, que le naufrage du *Saint-Pierre* m'a fait encore un tort considérable, que, depuis, les déserteurs des Islinois ont encore volé en mon absence pour plus de 6,000 livres d'effets; que toutes ces pertes estant arrivées sans que ce soit par ma faute, ces deux barques ayant péri en mon absence, après les avoir menées à bon port et les renvoyant sous la conduite d'un bon pilote, la première avec onze matelots et la deuxiesme avec six, quoyqu'elles ne fussent l'une que de vingt-six tonneaux et l'autre que de quarante, personne ne mettant jamais, mesme sur la mer, un plus fort équipage dans ces sortes de bastimens, non seulement on n'en peut pas former des plaintes contre moy, mais, au contraire, cela doit tourner à mon avantage, excuser le délay de mon voyage pour lequel j'ay encore deux ans; et il est surprenant qu'on se plaigne, après tant de revers, que je n'aye pas exécuté en trois ans ce que l'on disoit impossible en cinq avant toutes ces pertes. Deuxiesmement, on peut voir par là si je n'avois pas beaucoup plus d'effets qu'il n'en falloit pour satisfaire tout le monde, et si je suis tel

qu'on veut me faire passer, après avoir supporté pour m'acquitter des fatigues incroyables et m'estre engagé à d'aussy grands périls que j'en ay couru. Enfin, personne ne m'ayant soulagé, et ne laissant pas d'avoir avancé autant que vous le verrés par la suite de ma lettre, et de me mettre en estat de satisfaire tout le monde l'an prochain, comme j'espère d'estre, j'aurois sans tous ces malheurs fait plus que je n'avois promis, et ça n'a point esté manque d'ordre et de précaution, mais par l'infidélité de mes gens ou le malheur de la mer, inévitables aux plus sages, que j'ay souffert ces disgrâces. Elles n'ont pas esté les seules.

Les Iroquois ne se sont point opposez à la construction du fort commencé à la descharge du lac Erié; mais la perte de la première barque m'ayant obligé à occuper la pluspart de mes gens, pendant tout l'hyver, au transport de ce que j'en avois sauvé, ne pouvant mettre ce fort en estat avant le départ de la seconde, je me contentay d'y faire deux redoutes de quarante pieds en quarré, sur une pointe aisée à deffendre, faites de grosses poutres l'une sur l'autre, à l'espreuve du mousquet, et jointes par une palissade, où je laissay un sergent et quelques hommes qui, pendant mon voyage, laissèrent brusler tout cet ouvrage par négligence; et depuis, n'ayant pas esté en estat de le restablir, il n'y a qu'un magasin. J'ay encore fait la perte de deux canots chargez de marchandises, lesquels, montant le printemps de l'an passé au fort, que les eaux estoient extraordinairement hautes, furent emportez dans les rapides par l'imprudence des conducteurs. Comme ce n'estoit pas moy qui les avois choisis et que je n'estois pas mesme alors au fort, on ne peut pas m'en blasmer. Je ne sçay avec quelle justice on m'attribue aussy la malice du sieur de La

Mothe[1], que j'avois laissé pour commandant au fort, et qui, estant gagné par mes ennemis, laissa perdre mon bled en mon absence. C'estoit une personne à qui je croyois pouvoir me fier, estant frère du sieur de La Mothe, autrefois baron d'Aunoy, pourvoyeur de Monseigneur le Prince de Condé. Il m'a très-mal servy, et je m'en rapporte au tesmoignage des Pères Louis Hempin et Melithon, Recollects, et des sieurs de Tonty et de La Forest, qui sçavent qu'il a fait son possible pour desbaucher tous mes gens. On vous a dit encore que je n'avois pas assez de monde dans ma barque. C'est assez, pour y respondre, de répliquer que nous y estions trente et que ceux que M. de La Forest devoit emmener estoient incapables d'y servir, mais seulement pour conduire des canots, quand nous serions dans les rivières au delà des lacs, pour lesquels nous estions suffisamment.

La batture sur laquelle on a dit que nous avons donné n'est pas dans le lac Huron, où il n'y en a point. Il y en a deux dans le lac Érié, sur l'une desquelles on auroit eschoué, si j'avois suivy l'advis de tout le monde. Il faisoit nuit, et un brouillard espais déroboit la veue de la terre, dont nous pouvions estre esloignez de dix lieues. J'entendis les brisans devant nous environ d'une lieue. Chaqu'un croyoit que c'estoit un certain bruit ordinaire sur les lacs lorsque le vent change, qui se fait tousjours du costé qu'il doit venir, et le pilote vouloit forcer de voiles pour gagner mouillage avant que nous en fussions pris devant; mais comme je sçavois que ces deux battures alloient fort loing au large et que je m'estimois proche de celle qui estoit effectivement devant nous, je fis malgré tout le monde changer de bord et porter à l'est-nord-

1. Lamotte de Lussière.

est, au lieu que nous allions à l'ouest-nord-ouest d'un petit air de sud-est. Nous marchasmes deux ou trois horloges, tousjours à la sonde, sans trouver fond, et nous entendismes encore devant nous le mesme bruit. Chacun s'obstina alors que c'estoit du vent, et moy que c'estoit la batture qui formoit un cercle et qui nous environnoit du costé du nord, de l'ouest à l'est. En effet, une horloge après, nous ne trouvasmes tout d'un coup que trois brasses d'eau. Chascun estoit à la manœuvre, et je fis revirer à l'autre bord et porter au sud-ouest, tousjours sondant sans trouver fond. Enfin, le brouillard s'estant dissipé, ma pensée se trouva véritable, et on reconnut qu'on m'avoit l'obligation d'avoir eschappé à ce danger.

Pour ce qu'on dit des marchandises à cent pour cent, c'est une nécessité en ce pays où les prestres mesmes les vendent ordinairement ce prix là et souvent davantage. Il n'y en avoit point à meilleur marché en ce temps là, et encore à présent on le passe en plusieurs sortes de choses qu'il faut prendre au prix que veulent ceux qui les ont. Il seroit à souhaiter qu'il y eust un réglement pour cela, mais ce ne seroit pas l'intérest de ceux qui y peuvent tenir la main. Pleust à Dieu que ce soit la dernière fois que l'on me blasme de cela, mais je prévoy qu'avant la fin de cette automne je tomberay encore dans le mesme reproche.

Le pays de Castorie où on dit que j'ay esté ne peut estre autre que celuy des Islinois, ne m'estant jamais esloigné d'un pas du chemin le plus court pour m'y rendre. Je n'ay esté ny dans la baye des Puants ni dans le Lac Supérieur, quoyque le chemin par la Baye me fust bien plus seur que celuy que j'ay tenu jusques à présent. Mais je n'ay pas voulu donner lieu de parler. Au reste, bien loin que je trouve que cela fasse quel-

que chose contre moy d'acheter à cent pour cent, il semble que c'est une marque, au contraire, que je réussirois à merveille si j'avois des secours plus avantageux, et, à l'esgard de mes gens, qui me restent encore au nombre de plus de quarante, qui n'ont pas eu avec moy, depuis toutes ces pertes, les avantages qu'ils pouvoient s'en promettre, *si je leur estois si revesche*, trouvant des asiles partout icy où je n'ay que des envieux, qu'est-ce qui les obligeroit à rester? M. Plet en a veu des plus anciens. Ils ne se sont pas plaints de moy, quoyque alors je fusse esloigné d'eux, et il y en a mesme qui ont donné de bonnes marques d'une grande affection. Le sieur Boisrondet en est un dont je ne sçaurois que me louer et de qui j'espère retirer de bons services comme aussy luy en rendre dont vous serez content. Ce que demanderoient ceux qui ont déserté, c'est que je vescusse avec eux comme d'autres ont fait, que je ne les esloignasse jamais des villages Sauvages où ils ont esté autrefois en traite, que je les y laissasse vivre dans le libertinage et couler le temps de ma commission à traiter dans les lieux où il n'y a point de périls sans les hazarder plus loin, me contentant d'aller avec quelques-uns d'eux à quelque nation voisine dont j'aurois pris connoissance pendant mon séjour, pour faire passer ce voyage pour une descouverte et surprendre la Cour par de fausses circonstances [1].

Voylà bien des choses, Monsieur, auxquelles je ne pensois pas avoir à respondre parcequ'il me sembloit qu'elles parloient d'elles-mesmes en ma faveur. Il n'est pas extraordinaire de voir des désertions. Elles arrivent dans les armées les mieux disciplinées, là où la punition en empesche beaucoup. Il seroit bien difficile de les empescher en tant de lieux diffé-

1. Ici quatre lignes effacées : il y était parlé de Dulhut.

rents dans un pays qui demande bien de la fatigue et où ces sortes de gens trouvent bientost du dégoust, quand ils perdent l'espérance de se délasser dans les desbauches qui servent d'adoucissement aux travaux des soldats de France. Les mauvais conseils, l'impunité et le gain, que font les coureurs de bois sans estre astreints à l'obéissance de personne, sont des attraits capables de desbaucher des libertins que l'honneur ny le devoir ne touchent guères, et je me flatte qu'au milieu de tant d'embusches un autre auroit eu de la peine à en conserver autant que j'ay fait. Le péril qu'on leur exagère partout où ils se trouvent et qui est grand en effet, ayant à passer avec peu de monde par trois ou quatre nations très-nombreuses qui s'entrefont la guerre et auxquelles on tasche également de nous rendre suspects, est encore un motif de m'abandonner dont on s'est servy pour les lasches. On n'a rien espargné, et si on pouvoit prouver ce qui regarde la confession, je pourrois justifier qu'on s'en est servy pour prendre par la conscience ceux qu'on n'avoit pu gagner autrement.

Enfin, Monsieur, s'il y a quelque justice à espérer pour moy, et si on veut connoistre jusqu'où vont les intrigues de Canada, je vous prie instamment de demander pour toute grâce une recommandation de cette affaire à Messieurs du Conseil, ne pouvant rien dire de plus, justifiant pour moy ce que seront obligez d'advouer ces déserteurs, si on les poursuit comme il faut. Chacun tasche de les faire évader; en quoy la cabale paroist assez, puisque, si on les croyoit moins coupables, on ne demanderoit pas mieux que de me faire consommer en frais. Le dernier homme du monde auroit justice d'un domestique qui luy auroit volé 5 sols, et les miens reçoivent des asseurances d'impunité de nostre Intendant, qui

oublie qu'il doit estre leur juge, pour les encourager à faire pis! Il est vray que, la conscience luy reprochant les mauvais offices qu'il m'a rendus et la haine qu'il me porte sans sujet, il a bien voulu me donner par là matière de récusation, quoyque j'en eusse assez d'ailleurs.

Je ne sçaurois m'empescher de vous dire encore un mot de ceux que vous appelez mes domestiques, parceque vous ne sçavés pas en quelle qualité touts mes gens me servent, ou plustost me suivent, ne retirant d'eux pour ma personne aucun service en particulier. Ce sont touts gens à gages ou réglez par un prix déterminé, ou à proportion du gain qu'ils fairont. Hors cela, je n'ay personne, à la réserve de M. de Tonty, M. de La Forest, le sieur de Boisrondet et le sieur d'Autray, que je ne pense pas que vous entendrés sous le nom de domestiques. — Mes laquais mesmes que j'avois en France ne m'ont point servy icy en cette qualité depuis Québec; ainsy, je ne sçaurois deviner ce qu'on veut dire, que je soustiens mes domestiques à tort et à travers. Ceux qui m'ont servi autrefois en France n'ayant jamais eu d'affaires avec personne, tout ce qui est vray, c'est qu'ils sont fidèles, et qu'à cause de cela je m'y fie plus qu'à d'autres.

Pour ce que vous me mandés que mes amys mesme disent que je ne suys pas populaire, je ne sçay quels ils sont, n'en connoissant point en ce pays. Il y a bien de l'apparence que ce sont des ennemis plus fins et plus cachez que les autres. Je n'excepte personne, parceque je sçay que ceux qui me protégent en apparence *ne le font pas par amitié, mais parcequ'ils y sont en quelque sorte engagez d'honneur, et qu'au fond ils croyent que j'en ay mal usé avec eux.* M. Plet vous pourra dire ce qu'il en a ouy luy-mesme et le sujet qu'ils

en ont. Il y a longtemps que je m'en aperçois, et ces coups fourrez qu'ils me donnent me le montrent bien clairement. Après cela, Monsieur, il n'est pas *surprenant que je ne m'ouvre à personne, me deffiant de tout le monde et en ayant des sujets que je ne sçaurois escrire.*

Au reste, Monsieur, je vous prie d'estre bien persuadé que les advis que vous voulés bien me donner sont receus avec autant de reconnoissance qu'ils partent d'une véritable amitié, et, quelque injustes que soient les plaintes qu'on fait de moy, je le serois encore bien davantage si je ne vous estois autant obligé de m'en advertir que j'ay sujet de me plaindre de ceux qui les inventent.

Pour ce que vous dites de mon extérieur, je le reconnois assés moy-mesme. Mais *naturam expellas*, et, outre qu'il faudroit plus *de confiance que je n'en ay pour demeurer égal au milieu de tant d'incidens si différens,* les domestiques n'ont guères le droit de se plaindre de ces sortes de défauts, quand ils ne leur font point endurer de violence, et *si je manque d'ouverture ou de caresses pour ceux que je fréquente, c'est uniquement par une timidité qui m'est naturelle et qui m'a fait quitter plusieurs employs où j'aurois pu réussir sans cela*, mais auxquels me jugeant moy-mesme peu propre à cause de ce défaut, j'ai choisy *une vie approchante à mon humeur solitaire, qui n'a cependant rien de rude pour mes gens,* quoyque, jointe au séjour avec les Sauvages, elle me rende peut-estre moins poly et moins complaisant que l'air de Paris ne le demande. Je crois bien qu'il y a de l'amour-propre meslé, et que, sçachant le peu d'usage que j'ay de cette vie plus civile, *l'appréhension de manquer me fait tenir plus couvert* que mon inclination mesme ne me le permettroit.

Aussy je ne m'expose guère de moy-mesme à converser avec ceux avec qui j'ay lieu de craindre des fautes que j'ay peine à éviter. M. l'abbé Renaudot sçait avec combien de repugnance j'ay eu l'honneur de paroistre devant Mgr de Conty, et il me falloit parfois huit jours pour me resoudre d'aller à l'audience, quand j'avois le temps de réfléchir pour moy et que les affaires ne pressoient pas extrêmement. Il en est de mesme des lettres que je n'escris qu'à l'extrémité par ce mesme motif; et c'est un manquement dont je ne me deffairay qu'avec la vie, encore souvent que je m'en veuille mal et que j'en sois chagrin contre moy-mesme.

Voylà, Monsieur, à ce que je croy, tout ce que j'ay à respondre à deux lettres que vous m'avez fait l'honneur d'escrire, l'une en date du 2 Avril 1680 et l'autre du 7 Avril 1682. Celle que vous escriviez à M. Plet du 10 May 1680 et l'autre du 22 May de la mesme année, et que j'ay receues toutes quatre ensemble, estant les mesmes en substance. Je n'ay plus qu'à vous dire un mot du commerce du fort de Frontenac et de celuy de la Louysiane pour respondre à ce que vous en touchez dans les vostres.

Le commerce du fort Frontenac se fait dans l'estendue du lac de mesme nom avec les Iroquois qui demeurent aux environs, et qui ne vont jamais ailleurs en traite qu'à la Nouvelle-Angleterre autrefois appelée la Nouvelle-Hollande, à Albany autrefois nommée Orange, place esloignée du dernier canton des Iroquois, nommé Agnié, de dix-sept à dix-huit lieues environ. La raison pour laquelle ils ne descendent point dans nos habitations, c'est que ceux qui vont à la chasse au castor, en trouvant peu du costé du nord du lac, où il est maintenant rare, en vont chercher vers le sud, à l'ouest du lac Érié où il y

en a en grande abondance, à cause qu'avant la destruction des Islinois et des Kentaientonga et Ganeiensaga, que les Iroquois ont deffaits depuis un an, des Chaouanons, Ouabachi, Tistontaraetonga, Gandostogega, Mosopolea, Sounikaéronons et Ochiatagonga, dont ils sont aussy venus à bout depuis quelques années, ils n'osèrent chasser vers ces quartiers infestez de tant d'ennemys qui avoient la mesme appréhension des Iroquois et peu d'usage de profiter des peaux de ces animaux, n'ayant de commerce avec les Anglois que très-rarement à cause qu'ils ne peuvent aller qu'avec beaucoup de peine, de temps et de risques. Or, comme à leur retour ils se trouvent près de leurs villages, d'où il leur est commode d'aller chez les Anglois, ils prennent d'autant plus volontiers ce chemin qu'à leur arrivée ils ne sont plus les maistres de leurs pelleteries, dont ils sont obligez de laisser la disposition, au moins pour la pluspart, à leurs femmes et à leurs parens s'ils sont originaires du pays, ou à ceux de qui ils tiennent la vie s'ils sont esclaves; le peu qui leur reste du partage qui s'en fait les oblige de l'aller traiter aux Anglois, qui leur donnent pour un castor quatre et cinq fois plus que nous. Aussy en ont-ils d'eux plus que nous n'en tirons de tous nos alliez, et pour le moins cent milliers. C'est l'unique commerce qu'on peut espérer d'icy pour à présent, à moins que les orignaux ne reprennent quelque cours. Il y en a quantité, mais, comme cette pelleterie a esté de rebut, les Iroquois ayment mieux chercher du castor, parcequ'au lieu de quarante peaux d'orignal qui chargent un canot, ils apportent dédans jusqu'à six ou sept cents castors, pour chacun desquels les Anglais leur donnent plus de marchandises que nous pour un orignal. Si néantmoins lesdits orignaux pouvoient valoir en France 12 ou 13 livres pièce

et qu'il y eust quelque asseurance que ce prix dureroit trois ou quatre années, comme la chasse de l'orignal dure toute l'année et que les peaux en sont meilleures l'esté que l'hyver, au lieu que celles des castors ne sont estimées chez les Anglois que lorsqu'ils sont tuez les mois d'Avril et de May, les Sauvages pourroient se récompenser par les peaux d'orignal, qu'ils tueroient en grand nombre, du bon marché qu'ils auroient de leurs castors chez les Anglois, où ils ne peuvent porter les orignaux. On en peut tirer six à sept mille par an de ce lac, et cela diminueroit de beaucoup le commerce des Estrangers, observant, ce que j'ay tousjours pratiqué, de les obliger à traiter au moins deux castors pour un orignal et de ne leur donner de l'eau-de-vie que pour du castor. On peut encore avoir d'icy, tous les ans, trois à quatre milles loutres, autant de martres, mille ou douze cents pécans, d'autres menues pelleteries et, en faisant bon marché, au moins le tiers du castor des Iroquois, *malgré le dégoust que les Jésuites qui sont chez eux leur donnent du fort,* et avec le temps peut-estre la plus grande partie. Pour y réussir, il faut absolument se résoudre à un gain médiocre, si on veut qu'il dure et mesme qu'il soit considérable et estre bien fourny de bonnes marchandises assorties, qui doivent tousjours arriver par les premiers vaisseaux, afin d'estre rendues au fort l'automne. Car on ne peut, attendant au printemps, les avoir assez tost pour la traite parceque les Sauvages n'attendent point, ayant leurs guerres et leurs occupations qui les appellent à leurs villages, au moins les principaux qui y entraisnent aisément les autres à moins qu'ils ne voyent devant eux de quoy les arrester. Si on les rebute par un prix excessif, ils prendront bien une fois quelque peu des choses des plus nécessaires ; mais, outre que

le débit sera peu considérable, c'est qu'ils s'esloigneront dans la suite et ne repasseront plus par le lieu par où ils auront esté pillez, comme ils appellent lorsqu'on pousse les choses à l'extrémité.

Vous aurez peut-estre veu un mémoire des prix qu'on peut leur vendre chaque chose, qu'il ne faut point s'attendre de passer. Sur ce pied là, on consommera chaque année pour 40 à 50,000 livres de marchandises, prix de France; mais pour cela il faut des despenses qui doivent estre rabattues. La première est celle du transport des marchandises de Montréal au fort; la seconde, celle d'une ou deux barques ou de leurs agrez et équipages de pilotes et matelots, et la troisiesme pour les magasins et commis. Le rapport des pelleteries se faisant par les mesmes qui ont apporté les marchandises au fort, qui sont payez également soit qu'ils descendent chargez ou non, le mesnage qu'on peut y faire, pour la première, c'est d'avoir des hottes pour le transport des boissons : cela espargnera par an pour plus de 500 livres de barils et plus de cent escus de fret desdits barils, sans compter les coulages et friponnerie. On espargnera encore beaucoup d'avoir au fort deux bons taillandiers et deux bons armuriers, et de leur envoyer du fer et de l'acier, des plaques et des canons de fusil, suffisamment pour les occuper. On aura par ce moyen les haches à bien meilleur marché, et les autres ouvrages qu'ils fairont. Ils seront meilleurs; il n'y en aura point de rebut, et la façon ne coustera rien, parceque les raccommodages qu'ils fairont pour les Sauvages payeront abondamment leur nourriture et leurs gages; et il n'est pas concevable combien il y a de rebut sur ces sortes de ferrailles, qui se gastent par les chemins et sont hors de vente quand elles arrivent. S'ils n'a-

voient pas assez d'occupation pour le fort, on y suppléeroit pour la Louisiane, jusques à ce que les choses soient aussy bien establies qu'au fort de Frontenac; mais ils manqueront plustost de temps que de quoy l'employer utilement.

La continuation du prix de la graine d'oignon est visiblement un grand profit. J'oubliois à dire que, pour le bien de la colonie, on pourroit avoir un ordre de la Cour, par lequel il seroit ordonné aux habitans de se fournir des denrées qui se fairoient sur les lieux, pour la traite avec les Sauvages, à un prix raisonnable, ne prenant au dessus du prix de Montroyal que le fret au prix qu'il couste maintenant, et trois ou quatre pour cent pour les risques, et ce tandis que les ouvriers en auroient à vendre, parcequ'estant asseurez du débit, cela les engageroit beaucoup à travailler aux manufactures, qui seroit un grand avantage pour la colonie et une police que les Anglois observent, et dont ils se trouvent fort bien. Je reviens encore à un moulin à scie, qui espargneroit beaucoup, le bordage dont on a besoin tous les ans pour l'entretien des barques estant icy à ..... le pied, et la planche à 50 livres le cent; encore en manque-t-on d'ordinaire, par le peu d'affection au travail qu'ont tous les habitans du pays. Si la Louisiane s'establit et qu'on veuille en tirer des cuirs pour en fournir le Canada, comme la difficulté du transport n'est que depuis le fort jusqu'à Québec, on pourroit faire au fort Frontenac une tannerie, parceque les cuirs tannez estant moins embarrassants, plus légers et de plus grand prix, celuy qui cousteroit pour le transport seroit moins considérable à proportion (n'y manquant ni tan, ni chaux, ni les autres choses nécessaires); et comme on aura autant de cuirs qu'on voudra, mesme du sud du lac Érié, ayant des tanneurs, non

seulement on en fourniroit le Canada, mais on en pourroit envoyer aux Isles et mesme en France, avec un gain considérable, si les cuirs valoient 25 livres tout apprestez. C'est dommage que les rapides nous ostent le moyen de transporter nos gommes, goudron, suifs, belles mastures et bois de chesnes, des meilleurs du monde et bien différens de ceux du reste du Canada; mais ce sera pour l'avenir, quand nous ne serons plus en peine de commerce ny des autres choses. Ce qui regarde la tannerie n'est aussy à entreprendre qu'avec le temps et lorsqu'on travaillera sur le proffit. L'estat de ce commerce ainsy expliqué, dont M. Plet a la connoissance au moins pour la pluspart, j'ay trois propositions à luy faire, dont il choisira celle qui luy sera le plus avantageuse. La première, c'est de luy abandonner le commerce du fort pour quatre années, à la charge qu'il m'en faira par chacun an une rente dont nous conviendrons, me retenant seulement le commandement, mon logement et celuy de mes gens, les droits seigneuriaux, le pouvoir de donner des concessions, et la moitié des bestiaux, granges, estables et terres labourables, et, en cas que je les augmente, les augmentations seront pour moy; que j'auray la jouissance d'un logis à la descharge du lac Érié dans le lac Ontario, qui m'y appartient, et des terres en dépendantes. Celle des barques que je luy indiqueray faira deux voyages par an pour moy, du fort Frontenac à ladite descharge audit fort, sans en rien payer, et les autres voyages elle ira et viendra pour ledit sieur Plet. Si elle n'a pas sa charge et que j'aye de quoy l'achever, je le pourray faire sans rien payer, luy restant obligé d'entretenir lesdites barques, de payer les matelots et officiers, et me les rendre au bout du temps en bon estat et appareillées et fournies d'agrez,

comme elles seront lorsqu'il commencera à s'en servir. Il sera, de plus, tenu à tout ce qu'un fermier l'est à l'esgard des réparations et culture des terres qui luy demeureront. A cela, il y aura une difficulté de son costé, c'est que, ne sçachant pas la langue, il seroit obligé de confier la conduite de la traite à des gens peu fidèles, ce qui luy causeroit un grand dommage.

La seconde proposition, c'est que ne se meslant point de ladite traite et m'en laissant la charge ou à ceux que j'y commettrois, il s'oblige de fournir les marchandises conformes à mon mémoire à raison de 50 pour 100 de prix coustant en France au comptant, payable à mesure qu'elles auront esté traitées, c'est-à-dire avant la fin du mois d'Aoust de l'année ensuivante, à la charge que, pour la fourniture dudit fort, je n'auray de commerce avec aucun autre que luy pendant six ans à commencer du jour de son prochain départ de France, à la charge néantmoins que je pourray faire venir pour mon compte, pour la traite dudit fort, autant que je voudray et pourray argent comptant à moy appartenant et sans prendre à crédit d'aucun autre que de luy, que je seray obligé d'acquitter par chaque année, après celle que j'auray contracté, la dette au mois d'Aoust, à Montréal.

La troisiesme, c'est que, mettant un commis audit fort et moy un, il fournira la quantité de marchandises qui sera nécessaire par les premiers navires qu'il envoyera au fort Frontenac, qui luy seront payées au prix de France au comptant, à mesure qu'elles seront traitées et le profit mis à part, afin que sur iceluy le fret, transport, gages de commis, pilote et matelots, fret de mes barques, louages des magasins et nourriture des susnommez, payez avec la somme à laquelle je suis engagé par an, la moitié en demeure audit sieur Plet, qui sera

tenu de faire les envois et les recettes du Mont Royal au fort, et au contraire sans rien demander pour sa peine; que les vivres que je fourniray seront payez la moitié par ledit sieur Plet pour les commis seulement, pilote, matelots et autres employez à la traite et non à ceux occupez à la culture de la terre ou autres ouvrages que je ferois faire audit fort ou ailleurs, bien entendu que je luy payeray tout ce que je luy dois le printemps prochain. Il peut choisir de ces trois propositions. Pourveu qu'il soit content, je le seray.

A l'esgard de la Louisiane, la bonté du pays et l'abondance qui s'y trouve des choses nécessaires à la vie pourront servir de fonds à un establissement bien plus solide que touts ceux qu'on peut faire en Canada. Il n'y est point besoin d'avances considérables : 4,000 livres employées à propos en denrées propres aux Sauvages qui y demeurent, et 12 ou 1,500 livres en passages de vingt ou trente hommes est la seule despense nécessaire. *A présent que j'ay trouvé un chemin plus commode que celuy des lacs,* qui ne se pouvoit faire que par des longueurs très-grandes, on n'aura plus maintenant prétexte de parler du pays de Castorie, puisque je n'en approcheray point de plus près que le lac Érié, dans lequel se terminera la navigation de mes barques.

La rivière que vous avez veue marquée dans ma carte du costé du sud de ce lac et vers l'extremité appelée par les Iroquois Tiotontaraeton est bien le passage pour aller à la rivière Ohio ou Olighinsipou, qui veut dire en iroquois et en outaouac la Belle Rivière. La distance de l'une à l'autre estant plus considérable, la communication en est plus difficile, mais à environ une journée de son emboucheure dans le lac Érié, où elle baigne partout de belles campagnes à une portée de fusil

de son rivage, il y a un petit lac d'où sort un gros ruisseau large de trois à quatre toises, creux dès la sortie du lac de plus d'une toise, qui se change bientost en rivière par la jonction de quantité d'autres semblables, qui, après le cours de plus de cent lieues sans rapides reçoit une autre petite rivière qui vient de proche, celle des Miamis, et cinq ou six autres assez grandes, et puis, coulant avec plus de vistesse le long du penchant d'une montagne, se va descharger dans celle des Islinois deux lieues au-dessous du village et de là dans le fleuve Colbert. Elle s'appelle Ouabanchi ou Aramoni. Ce chemin est le plus court de tous, et la rivière fournira d'elle-mesme un grand nombre de peaux de bœufs que les prairies voisines nourrissent. Il n'y a pas cent lieues d'intervalle entre Niagara et cette rivière, où on peut aller en barque de Niagara. L'abondance des bœufs est plus grande qu'on ne le peut croire. J'en ay veu tuer douze cents en huit jours à une seule bande de Sauvages, et qui auroit des chevaux, pour les forcer dans les campagnes et pour en transporter les peaux, n'auroit pas besoin des Sauvages de qui on peut tirer avec le temps jusqu'à cent mille par an, si on veut, et dès à présent plus de dix mille des seuls Miamis et Islinois. Ce pays est aussy beau et aussi fertile que le Canada l'est peu. Ce ne sont que de vastes campagnes de la meilleure terre du monde, toute preste à la culture, où il y a, par endroits et dans les lieux plus humides, quantité de fort beau chanvre dont j'ay fait l'espreuve en cordages, et qui est plus grand et aussi bon que celuy de France et pourrit moins à l'eau. L'essay qu'on y a fait du bled françois et de toutes sortes de légumes a eu un fort heureux succez. Le bled d'Inde et le tabac y sont d'une grandeur extraordinaire, quoyqu'il soit faux, ce que Jolliet a annoncé, qu'on y sème deux fois. Les melons y

viennent aussy gros que les moyennes citrouilles de France, les pommes semblables à ce que les sauvageons y produisent; les noix, les meuriers noirs, les prunelles, les chastaignes et le raisin, y sont en très-grande abondance; touts les bordages des rivières sont couverts d'excellent houblon. On y voit partout et en grande quantité des poules d'Inde, bécasses, perroquets, chevreuils, cerfs, biches, ours et du gibier de toute sorte, en plus grand nombre qu'en aucun lieu que j'aye veu. Les rivières sont très-poissonneuses. Il y a une très-grande quantité de castors et de loutres et il n'y a point d'autruches, de grenades, d'oranges ny de citrons comme Jolliet avoit faussement avancé. Il y a de fort belles ardoisières et du charbon de terre partout; M. Plet vous parle d'une espèce de métail dont il y a quasy partout, mais particulièrement dans la rivière appelée Pestigou, à deux lieues est du village des Islinois; les bois de toutes sortes et meilleurs qu'en France pour les bastimens des navires, le chesne estant en ce pays beaucoup plus plein et nullement semblable à celuy de Canada, qui est creux et poreux, ce qui fait qu'il s'imbibe d'eau. Cette rivière, appelée Ouabanchi ou Aramoni, par laquelle je prétends faire la correspondance du fort Frontenac aux Islinois, a quelque veine de cuivre, y en ayant trouvé un morceau et les Sauvages un autre que j'ay envoyé à M. de Frontenac, mais on ne la sçait pas encore.

Le fleuve Colbert, nommé par les Iroquois Gastacha, par les Outaouas Mississipy, dans lequel la rivière des Islinois, nommée Téakiki se descharge, vient du nord-ouest. Je l'ay fait remonter par un canot conduit par deux de mes gens, l'un nommé Michel Accault et l'autre Picard, auxquels le R. P. Louis Hennepin se joignit pour ne perdre pas l'occa-

sion de prescher l'Évangile aux peuples qui habitent dessus et qui n'en avoient jamais ouï parler. Ils partirent du fort Crèvecœur le 28 février au soir, avec un calumet de paix qui est une sauvegarde que les Sauvages de ces quartiers ne violent guères. Ledit Michel Accault estoit assez instruit de leurs langues et de leurs manières. Il sçavoit toutes leurs coutumes et estoit aimé de plusieurs de ces peuples chez qui je l'avois desjà envoyé, où il avoit bien réussy; aussy est-il prudent, courageux et froid. Ils avoient pour 1,000 liv. environ des denrées les plus estimées en ces quartiers, lesquelles jointes au calumet de paix ne se refusent jamais par ces sortes de gens qui ont disette de toutes choses. Ils rencontrèrent d'abord quantité d'Islinois qui remontoient leur rivière pour se rendre à leur village, qui firent touts les efforts pour les obliger à rebrousser chemin. Michel Accault, qui croyoit qu'il alloit de son honneur d'achever son entreprise, animé par l'exemple du R. P. Louis Hennepin qui désiroit aussy signaler son zèle et voulant tenir la parole qu'il m'avoit donnée de périr ou de réussir, encouragea son camarade esbranlé par les discours des Sauvages, et luy fit concevoir que le dessein des Islinois estoit de profiter de leurs marchandises et d'en priver leurs voisins et que cela ne devoit pas changer la résolution qu'ils avoient prise. En effet, ils continuèrent leur route le long de la rivière Theakiki jusqu'au 7 de Mars 1680 qu'ils rencontrèrent, à deux lieues de son emboucheure par où elle se descharge dans le Colbert, une nation nommée Tamaroa ou Maroa, au nombre de deux cents familles ou environ, qui voulurent les mener à leur village situé alors sur la Grande Rivière du costé de l'ouest, à six ou sept lieues au dessous de la descharge de Theakiki. Ils ne voulurent pas les suivre et arri-

vèrent la mesme journée au confluent de ces deux rivières, esloigné environ de cinquante lieues du fort de Crèvecœur, et de quatre-vingt-dix du village des Islinois. La rivière Téakiki est presque tousjours également large pendant ces quatre-vingt-dix lieues, approchant de la largeur de la Seine devant Paris, là où elle se contient dans son lit; mais en divers endroits comme à Pimiteoui, une lieue à l'est de Crèvecœur et deux ou trois autres fois au dessous, elle s'eslargit jusqu'à une et deux lieues et en beaucoup d'endroits, où les deux costeaux qui la costoyent depuis le village des Islinois s'esloignent d'environ une demy-lieue l'un de l'autre. Le terrain qu'ils laissent entre eux et le lit de la rivière est marescageux et souvent inondé particulièrement après les pluyes qui font sortir aisément ces rivières de leurs canaux et les enflent extraordinairement, et souvent plus d'une pique de haut. Celle des Islinois, depuis leur village jusqu'à la Grande Rivière, a son lit fort creux et égal. Il y a une bordure de bois quasi tout de long, touts les marais nourrissant de fort gros arbres de toutes sortes, et le penchant des costeaux en estant ordinairement couvert; mais incontinent qu'on a traversé ce que la rivière inonde de temps en temps, et monté les costeaux, on ne trouve plus que de belles campagnes à perte de vue, interrompues d'espace en espace de quelques bouquets de bois qui semblent n'y estre que pour la nécessité. Ces déserts s'estendent en plusieurs fois jusqu'au bord de la rivière, principalement aux environs du village et environ soixante lieues à l'est et nord-est où on ne voit que très-rarement du bois le long de son rivage, qui en est plus ordinairement bordé en descendant. Le courant est peu sensible lorsqu'il n'a point tombé de grandes pluyes, si ce n'est au printemps qu'il est très-navi-

gable néantmoins, en tout temps, aux plus grandes barques jusqu'aux Islinois et au dessus seulement aux canots, tant à cause de la rapidité de l'eau que du peu qu'il y en a en divers endroits où le grand penchant et les battures empeschent la profondeur. Les glaces qui dérivoient dans la grande rivière les arrestèrent à l'entrée de celle des Islinois jusqu'au 12 de Mars. Elle baigne du costé du sud un rocher escarpé d'environ quarante pieds de haut propre à bastir un fort, et vis-à-vis elle arrose une belle prairie dont on ne voit point la fin, fort bonne à cultiver. Cette place me semble la plus convenable de toutes pour habiter, pour bien des raisons que je n'ay pas le loisir de déduire icy, et je *pourray bien m'y establir* au retour de mon voyage.

Depuis là jusqu'à Pimiteoui, la rivière va quasi au sud, tellement que son embouchure est entre les 46 et 47e dégrez de latitude septentrionale, et partant à environ cent vingt ou cent trente lieues de la coste septentrionale du golfe Mexique. Il y a depuis Québec à Montréal quarante-trois lieues de différence est et ouest; de Montréal au fort Frontenac, soixante et une lieues; du fort à Niagara, soixante-cinq; de Niagara au fond du lac Érié, cent vingt-deux; de là à l'emboucheure de la rivière des Miamis, cent dix-sept; de là aux Islinois, cinquante-deux; de là à Pimiteoui ou Crèvecœur, vingt-sept; de Crèvecœur à Mississipi, dix-huit, ce qui fait environ cinq cents lieues, qui font autour de 24 dégrez de longitude. Le Mississipi, en descendant en bas, paroist, au sortir de Teatiki, aller au sud-sud-ouest, et, en remontant au nord et au nord-nord-ouest, il coule entre deux chaisnes de montagnes assez nautes, beaucoup plus que celle de mont Valérien, qui serpentent comme ce fleuve, dont tantost elles s'esloignent un

peu, laissant entr'elles et son lit de médiocres prairies, et parfois sont baignées de l'eau de la rivière; en sorte que, quand d'un costé elle est bordée d'une pointe de montagne, elle forme de l'autre une anse dont le fond est terminé par une prairie ou par quelque platon de bois. Le penchant de ces costeaux, qui sont ou de gravois ou de pierre, est couvert de temps en temps de petits chesneaux et, en d'autres, d'herbes très-petites. Le haut des montagnes descouvre des campagnes d'assez meschante terre, bien différente de celle des Islinois, mais qui nourrit les mesmes animaux. Le canal de ce grand fleuve, quasi partout large de une à deux lieues, est coupé tout du long de quantité d'isles couvertes de bois franc, entrelassé de tant de vignes qu'on a peine à y passer. Elles sont sujettes à estre inondées dans les desbordemens d'eau. Elles dérobent ordinairement la veue de l'autre rivage, qu'on ne descouvre que rarement, à cause de ces isles. Le fond en est fort inégal en montant au dessus de la rivière des Islinois. Il s'y rencontre souvent des battures qui traversent le canal d'un bord à l'autre, sur lesquelles les canots ont peine à passer. Il est vray que, dans la force des eaux, il y en a partout assez pour passer les plus grands bastimens; mais alors les courants y sont extrêmement rudes et difficiles à forcer à la voile. Le Mississipi ne reçoit point de rivières considérables du costé de l'ouest, depuis la rivière des Islinois jusqu'au pays des Nadouesioux, que celle des Otoutantas Paoté et Maskoutens, Nadouesioux du costé du levant, et environ cent lieues de Téakiki.

En suivant les destours du Mississipi, on trouve la rivière de Ouisconsing, Misconsing ou Meschetz Odéba, qui vient d'entre la baye des Puans et la Grande Rivière. Elle coule

d'abord du nord au sud jusqu'environ les 45 dégrez de latitude septentrionale, et de là retourne à l'ouest et ouest-sud-ouest, et après soixante lieues de course tombe dans le Mississipi. Elle est quasi aussy large que celle des Islinois, navigable jusqu'à ce coude, et peut-estre au-dessus, où se fait le portage des canots, à travers une chaisnée[1] *(sic)* et une prairie noyée, pour gagner la rivière de Kakaling, qui tombe dans la baye des Puans. Misconsing coule entre deux costeaux qui s'esloignent de temps en temps, et laissent entr'eux et la rivière des prairies assez grandes et terres descouvertes, sableuses et peu fertiles. D'autres fois, le platon qui est entre ces costeaux et la rivière est par endroits plus bas et marescageux; et alors il est couvert de bois et inondé dans les débordemens de la rivière. Les montagnes diminuent insensiblement à mesure qu'on remonte la rivière, et enfin environ à trois lieues du portage, la terre s'aplanit et est marescageuse, descouverte du costé du portage et couverte de pins de l'autre costé. Le lieu où l'on transporte les canots est marqué par un arbre où il y en a deux grossièrement dépeints par les Sauvages, d'où, après avoir marché environ demi-lieue, on trouve la rivière de Kakaling, qui n'est qu'un ruisseau qui naist dans les marais, où elle serpente extrêmement et forme de petits lacs s'eslargissant et s'estrécissant souvent. On la suit environ quarante lieues, en suivant les destours qu'elle faict, puis on trouve le village des Outagamis. A une demi-lieue de la rivière, du costé du nord, auparavant que d'y arriver, la rivière tombe dans un lac qui peut avoir huit lieues de long et trois lieues de large, et, après avoir passé le village environ deux lieues, on trouve les rapides nommez

1. Ne serait-ce pas *chesnaye?*

Kakaling, difficiles à descendre à cause de la rapidité de l'eau, de la quantité de pierres qu'elle rencontre et de trois cheutes où il faut porter les canots et leur charge. Ils durent six lieues, et, trois lieues au-dessous et à l'emboucheure de cette rivière dans la baye des Puans, est une maison des Jésuites, qui ont véritablement la clef du pays de Castorie, où un frère forgeron qu'ils ont et deux compagnons convertissent *plus de fer en castor que les Pères ne font de Sauvages en Chrestiens.*

A environ vingt-trois ou vingt-quatre lieues au nord ou au nord-nord-ouest de l'emboucheure de Ouisconsing, qui a aussy un rocher au costé du sud et une belle prairie du costé du nord proche de trois beaux bassins ou anses d'eau morte, on trouve la Rivière Noire, appellée par les Nadouesioux Chabadeba, peu considérable, et dont l'emboucheure est bordée d'aunayes des deux costez. Trente lieues environ en remontant tousjours à peu près le mesme rumb de vent, on trouve la rivière des Bœufs, aussy grande à son embouchure que celle des Islinois. Elle s'appelle de ce nom à cause de la quantité de ces animaux qui s'y trouvent; on l'a suivie dix à douze lieues où elle est tousjours égale et sans rapides, bordée de montagnes qui s'en esloignent de temps en temps pour former des prairies. Il y a plusieurs isles à son emboucheure qui est bordée de bois des deux costez. Trente-huit ou quarante lieues au dessus, on trouve la rivière par laquelle le sieur Du Luth est descendu dans le Mississipi. Il y avoit trois ans qu'il estoit contre les ordres avec une bande de vingt coureurs de bois dans le lac Supérieur; il l'y avoit conduite bravement, publiant partout qu'à la teste de ces braves il ne craignoit point le Grand Prévost et qu'il se feroit donner amnistie de force. Les coureurs de bois à qui il a fait lever le premier le masque

ont esté et sont revenus plusieurs fois dans les habitations, chargez de marchandises et pelleteries, dont ils ont espuisé pendant ce temps le lac Supérieur dont ils assiégeoient toutes les avenues et ont empesché cette année que les Outaouacs ne descendissent à Montréal.

Dans ce temps et pendant qu'il estoit dans le lac Supérieur, les Nadouesioux, invitez par les présens que le feu sieur Randin leur avoit faits de la part de M. le comte de Frontenac, et les Sauteurs, qui sont les Sauvages qui portent le plus de pelleteries à Montréal et qui demeurent dans le lac Supérieur, voulant obéir aux commandemens réitérez de mondit sieur le Comte, négocioient une paix pour unir la nation des Sauteurs aux François et aller en traite au pays des Nadouesioux, esloignez environ de soixante lieues à l'ouest du lac Supérieur. Du Luth, pour couvrir sa désertion, prit cette occasion pour luy donner quelque couleur et se fit passer avec deux de ses déserteurs pour envoyé de M. le Comte et chargé de ses ordres pour négocier cette paix pendant laquelle ses camarades négocioient bien mieux le castor. Il y eut quantité de pourparlers avec les Nadouesioux, et comme il n'avoit point d'interprètes, il desbaucha un des miens nommé Faffart, pour lors soldat au fort Frontenac. Enfin les Sauteurs ayant esté et estant venus plusieurs fois chez les Nadouesioux, et les Nadouesioux chez les Sauteurs, voyant qu'il n'y avoit rien à craindre et qu'il pouvoit en augmenter le nombre de son castor, il y envoya ce Faffart par terre avec des Nadouesioux et des Sauteurs qui s'en retournoient ensemble. Ce jeune homme luy ayant fait récit à son retour de la quantité de castor qu'il pouvoit avoir de ce costé là, il se résolut d'essayer luy-mesme d'y aller, et, conduit par un Sauteur et un Nadouesioux et quatre François,

ils montèrent la rivière Nemitsakouat, d'où, après un petit portage, il descendit dans celle-cy où il dit avoir passé quarante lieues de rapides ; et, ayant veu que les Nadouesioux estoient plus bas avec mes gens et le Père qui estoient redescendus du village des Nadouesioux où ils avoient desjà esté, il les vint trouver. Il remonta au village d'où ils redescendirent tous ensemble, remontèrent par la rivière Ouisconsing, et de là est redescendu à Montréal aussy hautement qu'il en estoit party, ayant mesme insulté les commissaires et le substitut du Procureur général, à présent Procureur général, nommé d'Auteuil. M. le comte de Frontenac l'a fait arrester et garder pour tenir prison au chasteau de Québec, à dessein de l'envoyer en France sur des incidens que M. l'Intendant a fait naistre, à moins que l'amnistie accordée aux coureurs de bois ne le fasse descharger.

Pour sçavoir quel est ledit Du Luth, il ne faut que vous en informer de M. Dalêra. Cependant il prétend avoir fait une descouverte considérable et demander ce pays comme l'avantage des Islinois, ce qui est assez plaisant qu'il espère récompense de sa rebellion. Secondement, il n'y a que trois chemins pour y aller : l'un par le lac Supérieur, l'autre par la baye des Puans, le troisiesme par les Islinois et par les terres de ma commission. Les deux premiers sont suspects, et il ne seroit pas nécessaire de luy ouvrir le troisiesme à mon désavantage, luy n'ayant fait aucune despense et ayant beaucoup gagné et sans risque, au lieu que j'ay essuyé de grandes fatigues, périls et pertes ; et par les Islinois il y a un destour de trois cents lieues pour luy. De plus le pays des Nadouesioux n'est point un pays qu'il ayt descouvert. On le connoit depuis longtemps, et le R. P. Hennepin et Michel Accault y ont esté avant luy. Celuy

mesme de ses camarades de désertion qui y a esté, le premier estant un de mes soldats qu'il m'a desbauché. D'ailleurs ce pays est inhabitable, peu propre à la culture, n'y ayant que marais pleins de folle avoine dont ces peuples vivent, et on ne peut retirer aucun avantage de cette descouverte, soit qu'on l'attribue à mes gens ou à Du Luth, parceque les rivières n'y sont pas navigables. Mais le Roy nous ayant accordé le commerce des peaux de bœufs, on le ruineroit en allant et venant aux Nadouesioux par ailleurs que par le lac Supérieur par où M. le comte de Frontenac peut y envoyer chercher le castor selon le pouvoir qu'il a de donner des congez. Mais si on y va par Ouisconsing où ils font l'esté la chasse aux bœufs et où j'ay commencé un establissement, on ruinera le commerce sur lequel seul je me fonde par le grand nombre de bœufs que l'on tue tous les ans, au delà de ce que l'on peut croire.

En remontant toujours le Mississipi à vingt lieues au-dessus de cette rivière, on trouve le saut que ceux que j'avois envoyez et qui y ont passé les premiers ont nommé de Saint-Anthoine. Il est haut de trente à quarante pieds, et la rivière y est plus estroite qu'ailleurs. Il y a un islet au milieu de la cheute, et les deux rivages du fleuve ne sont plus bordez de montagnes qui baissent insensiblement jusques là; mais la terre, des deux costez, est couverte de bois clairs comme nous appelons, c'est-à-dire chesnes et autres bois durs, plantez loin à loin, qui ne croissent que dans les meschantes terres; il y a aussy quelques prairies. On y porte les canots environ trois ou quatre cents pas; et huit lieues au-dessus on trouve du costé de l'Ouest la rivière des Nadouesioux, estroite à son entrée et qui baigne de meschante terre couverte d'arbrisseaux pendant

environ cinquante lieues au bout desquelles elle se termine à un lac nommé le lac des Issati, qui se respand dans de grands marais où croist la folle avoine vers l'emboucheure de cette rivière. Le Mississipi vient de l'Ouest, mais on ne l'a pas suivy à cause de l'accident arrivé au R. P. Louis, à Michel Accault et à son camarade. La chose se passa de la sorte : après avoir navigué le long du Mississipi, jusqu'au 11 d'Avril, environ les trois heures après-midy, nageant le long de terre du costé des Islinois, une bande de cent guerriers Nadouesioux, qui venoient à dessein de tuer des Tchatchakigoua descendoit le mesme fleuve dans trente-trois canots d'escorce de bouleau. Il y avoit avec eux deux femmes et un de ces infâmes qui servent de femmes, quoyqu'ils soient hommes, que les Islinois appellent Ikoueta. Ils passoient le long et au-delà des isles, et desjà plusieurs canots estoient descendus au-dessous de celuy des François; l'ayant aperceu, ils s'assemblèrent tous, et ceux qui estoient passez, remontant à toute force, luy fermèrent aisément le chemin. Il y en avoit une partie par terre qui les investirent de ce costé-là. Michel Accault qui estoit le conducteur leur fit présenter le calumet. Ils le receurent et fumèrent après avoir fait un rond à terre couvert de paille où ils firent asseoir les François. Aussytost deux anciens commencèrent à pleurer la mort de ceux de leurs parens qu'ils avoient dessein de venger; et, après avoir pris du pétun, firent embarquer nos gens et traverser les premiers à l'autre costé de la rivière. Ils les suivirent après avoir fait trois cris et nageant de toute leur force. Au débarquement, Michel Accault leur fit présent de vingt couteaux et d'une brasse et demie de tabac qu'ils acceptèrent. Ils avoient déjà volé une demi-pique et quelque autre bagatelle. Ils marchèrent ensuite dix jours ensemble sans don-

ner aucune marque de mescontentement ny de mauvaise volonté, mais le 22 Avril estant arrivez à des isles où ils avoient tué des Maskoutens, ils mirent les deux morts qu'ils alloient venger et dont ils portoient les os avec eux entre le P. Louis et Michel Accault. C'est une cérémonie équivoque que l'on fait aux amis pour les exciter à compassion et se faire faire des présens pour les couvrir, et aux esclaves que l'on prend en guerre pour leur faire connoistre qu'ils doivent attendre un pareil traitement que celuy qu'on a fait au défunt. Michel Accault, par malheur, n'entendoit point cette nation ; et il n'y avoit pas un seul esclave des autres nations qu'il entendist, ce qui n'arrive quasi point, tous les peuples de l'Amérique en ayant quantité de ceux à qui ils donnent la vie pour remplacer leurs morts, après leur en avoir sacrifié un grand nombre pour assouvir leur vengeance. Ce qui fait qu'on se fait entendre quasi à toutes les nations, quand on sçait trois ou quatre langues de ceux qui vont le plus loin en guerre, comme sont les Iroquois, les Islinois, les Akansa, les Nadouesioux et Sauteurs. Accault entendoit tous ceux là à la réserve des Nadouesioux ; mais il y en a quantité parmi eux qui ont esté esclaves chez les autres ou qui en sont venus et ont esté pris en guerre, mais le hasard voulut qu'il ne s'en trouva pas un dans cette troupe pour s'expliquer aux autres. Il fallut donner une pleine caisse de marchandises, et le lendemain vingt-quatre haches en traite. Estant à huit lieues au-dessous du saut Saint Anthoine, ils resolurent d'aller par terre à leur village esloigné de soixante lieues ou environ du débarquement, ne voulant pas porter les hardes de nos gens ny les conduire par eau. Ils se firent encore donner le reste des haches qu'ils partagèrent, promettant de les bien payer au village, mais deux jours

après, ils séparèrent encore entre eux deux caisses de marchandises, et, s'estant entrequerellez sur le partage, tant de ces marchandises que du tabac, chaque chef prétendant en estre le maistre, ils se séparèrent par jalousie et emmenèrent au village les François, où ils promirent de satisfaire par le castor qu'ils disoient avoir en grand nombre.

Ils y furent bien receus, et d'abord on fit festin à Accault qui fut en un village différent de celuy où le R. P. Louis et le Picard estoient, qui y furent aussy bien receus, à la réserve que quelques jeunes folastres ayant dit au Picard de chanter, la peur qu'il avoit luy fit faire une lascheté, n'y ayant que les esclaves qui chantent en arrivant au village. Accault qui n'y estoit pas ne put pas l'empescher, mais on ne leur avoit fait aucun traitement approchant de celuy qu'on fait aux esclaves. Jamais ils ne furent liez, et dès lors on promit le payement de ce que la jeunesse avoit pris, parceque Accault, ayant trouvé des gens à qui se faire entendre, leur en fist connoistre l'importance, et aussytost on dansa deux calumets et on présenta quelques robes de castor pour commencer le payement; mais comme il y en avoit trop peu, Accault ne voulut pas s'en contenter. Six semaines après, estans tous revenus en chasse avec les Nadouesioux vers Ouisconsing, le R. P. Louis Hempin et Picard prirent résolution de venir jusqu'à l'emboucheure de la rivière où j'avois promis d'envoyer de mes nouvelles, comme j'avois fait par six hommes que les Jésuistes desbauchèrent, en leur disant que le R. P. Louis et ses compagnons de voyage avoient esté tuez. On les y laissa aller seuls pour montrer qu'ils n'estoient pas traitez en esclaves, et que Du Lhut a tort de se vanter de les avoir tirez d'esclavage, puisque dans la route et tant qu'ils ont eu des vivres, les François ont eu le

meilleur, quoyqu'ils ayent bien jeusné, lorsque les Sauvages ont manqué de vivres. La jalousie fut la seule cause du pillage, car, comme ils estoient de divers villages et fort peu de celuy où les François devoient aller, ils firent cela pour avoir part aux marchandises, dont ils craignoient de ne rien avoir si elles entroient une fois dans le village où les François seroient; mais les anciens blasmèrent fort la jeunesse, et ont offert et commencé la satisfaction que ledit Accault doit recevoir. Ils retenoient si peu les François esclaves qu'ils donnèrent au R. P. Louis et au Picard un canot pour venir chercher de mes nouvelles. Tout ce que Du Luth peut dire, c'est qu'estant arrivé où le Père et les deux François estoient venus en chasse du village où il alla pour la première fois avec eux, lorsqu'ils y retournèrent, il leur facilita le moyen d'en revenir plus tost qu'ils n'auroient fait, à cause qu'on avoit dissuadé d'y aller ceux que je leur envoyois; mais nous les aurions esté chercher le printemps suivant, si nous n'avions appris, comme nous fismes l'hyver, leur retour par les Outagamis chez qui ils avoient passé, Accault s'y trouvant mesme si peu en esclave qu'il y vouloit rester jusqu'à ce qu'il eust receu le payement qu'on luy avoit promis.

Je ne doute pas qu'on ne dise plusieurs choses de ce voyage :

1° Que je devois envoyer un homme qui entendist la langue. A cela il est aisé de respondre que je n'envoyois pas Accault aux Nadouesioux, mais pour remonter la Grande Rivière; qu'il entendoit la langue de ceux qui estoient les plus proches, comme les Otoutanta, les Aiounouea, les Kikapou et Maskoutens Nadouesioux, chez qui il devoit passer auparavant, et de

là prendre langue pour aller plus loin, estant impossible d'en envoyer qui entendissent toutes les langues.

On dira également que, dans les premiers voyages, il ne falloit pas aller avec tant de marchandises, qui tentent la jeunesse mal obéissante aux anciens et les porte à des entreprises qu'ils ne fairoient pas s'ils ne voyoient rien qui les tentast. A cela je responds qu'envoyant à ces nations dont nous avions eu connoissance aux Islinois, et de qui Accault estoit aimé, parcequ'il y avoit passé deux hivers et un esté, pendant lequel temps il avoit veu plusieurs des plus considérables des villages où il devoit passer, qu'il avoit gagnez par de petits présents, il n'y avoit rien à craindre au moins probablement, n'y ayant pas d'apparence qu'ils deussent rencontrer une armée de Nadouesioux à trois cents lieues de ce pays. Secondement, ces voyages estant pénibles, ceux qui les entreprennent ne le font que par l'espérance du gain qu'on ne sçauroit faire sans marchandise. Troisiesmement, plusieurs de ces Sauvages, estant venus aux Islinois pendant que nous y séjournions et ayant veu les marchandises que nous y avions, seroient entrez en défiance ou en jalousie, croyant qu'allant en leur pays avec peu de chose, ce seroit ou manque d'amitié pour eux ou quelque mauvais dessein. Enfin, voulant les attirer à venir acheter de nos denrées et leur en faire gouster l'usage, il en falloit un nombre un peu considérable.

J'ay creu qu'il estoit à propos de vous faire le narré des aventures de ce canot, parce que je ne doute pas qu'on en parle, et si vous en souhaitez conférer avec le Père Louis Hempin, Recollect, qui est repassé en France, il faut un peu le connoistre, car il ne *manquera pas d'exagérer toutes choses : c'est son caractère;* et à moy-mesme, il m'a escrit comme s'il eust esté

tout près d'estre bruslé quoyqu'il n'en ait pas esté seulement en danger ; mais il croit qu'il luy est honorable de le faire de la sorte, *et il parle plus conformément à ce qu'il veut qu'à ce qu'il sçait.*

Au reste pour revenir à nostre commerce dans un pays neuf et où c'est à moy à mettre le prix aux choses, il ne faut pas douter qu'on en doive espérer un grand profit. On peut dire en général qu'il sera très-avantageux parce qu'il y faut peu d'avances, et si les peaux de bœuf valent quelque chose en France et qu'il n'y ayt point de danger d'en envoyer trop, c'est un trésor icy qu'on ne sçaurait espuiser. On les aura des Sauvages à bon marché. On en peut élever de petits tant qu'on voudra, estant très-facile à en prendre de petits, et ils se privent d'eux-mesmes dès qu'ils ont perdu leur mère, comme j'ay veu dans les villages Sauvages. Il ne faudra que la despense de les garder, estant tout accoustumez à l'hyver du pays ; et on en tuera un très-grand nombre à la chasse. Si ma veue d'une tannerie n'a point d'inconvénient du costé de la France et si on peut avoir l'entrée franche des cuirs tannez, comme venant du Royaume, il y a de tout ce qu'il faut. Si on se servoit pour cela de Nègres, à qui on feroit apprendre les mestiers, ce seroient de grandes richesses que les seuls cuirs et les chanvres. Les castors et les loutres sont plus près.

J'ay attiré 50 familles Sauvages de la Nouvelle-Angleterre, qui ont quitté leur pays par haine des Anglois et par la disette de castor. Ils se vouloient donner aux Iroquois : la beauté du pays et mon adresse les ont retenus. On en retirera de grands avantages par la suite. On peut faire encore ce qu'on voudra de nourriture et de bled à peu de frais, les Islinois m'ayant abandonné depuis leur défaite plus de dix mille arpents de

terre qui a esté souvent ensemencée; c'est la meilleure du monde, et toute preste à la charrue. Il ne faut que des hommes, dont le temps seroit bien employé au labeur par le débit qu'on en pourroit faire aux Isles. Je ne sçais si je dois parler de la construction des navires pour le Roy, ils ont si mal réussy en Canada que cela pourroit passer pour chimère; mais il y a bien de la différence. Les bois de Canada font de grands frais à tirer des forests où il se trouve peu de chesnes blancs et fort loin les uns des autres, les rouges n'y valant rien et la pluspart du peu qu'il y a de chesnes blancs se trouvant eschauffez; les chemins dans ces bois sont très-difficiles, parce que les chemins y sont embarrassez de quantité d'arbres renversez, et le peu qu'on peut avoir de chesnes sains est tousjours si poreux qu'il s'imbibe tout d'eau, devient pesant et bientost pourry. Celuy de la Louisiane est quasi tout blanc, aussy plein, bon et sain que celuy de France pour le moins. On en trouve le long de toutes les rivières où il y a peu d'autres bois, et les chesnayes sont la pluspart si peu espaisses qu'il n'y a guère d'endroits où les charrois ne puissent marcher commodément, les terres estant si prestes à estre labourées, et les campagnes nourrissant si grande abondance de bestes, comme les rivières de gibier et de poisson. La nourriture des hommes, très-chère en Canada, y seroit à grand marché, et il en faudroit peu, pouvant se servir de Nègres pour la plus grosse besogne. D'ailleurs, au lieu qu'en Canada chacun a suffisamment d'occupation à defricher assez de champ de quoy se nourrir, les terres estant icy toutes disposées, les habitans y pourroient faire des toiles et des cordages du chanvre qui y vient naturellement, ce qui espargneroit les grands frais qu'il faut pour envoyer les agrès en Canada, pour ceux qu'on y veut faire bastir.

Je ne parle point des mines, n'ayant rien d'assez asseuré, à moins que ce que M. Plet emporte ne se trouve bon; mais, comme j'ay des engagemens avec M. Thouret, je ne peux entrer avec personne en de nouvelles liaisons que du consentement de Mademoiselle sa femme. Comme il a eu part aux pertes que j'ay faites, il est juste qu'elle partage le gain qu'on en doit présentement espérer. Néantmoins comme on a l'obligation à M. Plet d'en avoir bien usé, je seray ravi s'il se peut accommoder avec elle. Il n'y a personne à qui j'aime autant avoir affaire.

A l'esgard de touts ceux à qui je dois, j'espère les satisfaire l'année prochaine au moins pour la plus grande partie, et ainsi faire cesser ces sortes de plaintes desquelles les malheurs sont seuls la cause, sans que j'y aye contribué par ma faute. Le plus grand chagrin que j'en ay, c'est de n'estre pas encore en estat de me satisfaire à vostre esgard. Après les obligations que je vous ay, M. Plet ne sçauroit assez faire pour y suppléer, et vous verrés, comme j'espère, l'année prochaine qu'il n'y a personne plus à vous ni plus reconnaissant que

DE LA SALLE.

VI

DIVERS JUGEMENTS

QUE L'ON PORTE EN FRANCE SUR LES TRAVAUX
DE LA SALLE PENDANT SES EXPLORATIONS.

ACCUSATIONS
DIRIGÉES CONTRE LUI PAR L'INTENDANT DU CHESNEAU.

UN DES AMIS DU DÉCOUVREUR LE DÉFEND EN COUR.

IL SE DÉFEND LUI-MÊME.

IDÉES DE MISSIONS QUE SES DÉCOUVERTES SUGGÈRENT
AUX SULPICIENS.

PREMIERS MENSONGES ET PREMIERS MÉCOMPTES
DU PÈRE LOUIS HENNEPIN.

I

ACCUSATIONS

DE M. DU CHESNEAU CONTRE LA SALLE.

Résumé d'une lettre de l'Intendant de la Nouvelle-France au Ministre.

13 Novembre 1680.

Le sieur de La Salle, gouverneur du fort de Frontenac, sous prétexte d'une descouverte, envoye traiter et traite luy-mesme dans les nations Outaouases qui ne sont pas de sa concession, et donne des congez à plusieurs particuliers d'aller traiter avec les Sauvages.

Du Chesneau en a parlé à M. de Frontenac, et cela est très-préjudiciable à la colonie.

Il a mesme donné des congez au gouverneur de Montréal, au juge et aux deux secrétaires du sieur de Frontenac ; du Chesneau envoye copie de quelques-uns au sieur de Belenzany. Il en a dressé un mémoire qu'il a porté audit sieur de Frontenac avec les pièces justificatives.

Il rendra compte de toutes choses à son ordinaire et envoyera des pièces justificatives, et, quand il n'y en aura point, il expliquera ses soupçons.

II

BLAME DU ROI

A PROPOS DES ACCUSATIONS DE M. DU CHESNEAU.

Extrait d'une lettre du Roi au comte de Frontenac.

Versailles, 30 Avril 1681.

J'ay veu jusqu'à présent peu de succez de l'entreprise dudit sieur de La Salle pour la descouverte de la partie occidentale; et comme on prétend qu'il a donné des permissions à plusieurs particuliers de traiter avec les Sauvages, sous prétexte de cette descouverte, vous devez bien luy expliquer que mon intention n'est pas qu'il donne de pareilles permissions.

III

ACCUSATIONS

DIRIGÉES CONTRE LA SALLE — GUERRE AVEC LES IROQUOIS.

Extrait d'un mémoire de Du Chesneau, adressé au Ministre pour faire connaître les nations sauvages desquelles les Français tiraient leurs pelleteries.

13 Novembre 1681.

Les Sauvages Outawacs, qui sont divisez en plusieurs nations et qui sont les plus proches de nous, sont ceux qui nous apportent le plus d'utilité parceque nous avons le castor par

leur moyen, et quoyque pour la pluspart ils ne le chassent pas et qu'ils n'en ayent qu'en petite quantité dans leur pays, ils le vont chercher dans les lieux plus esloignez et donnent en eschange nos marchandises qu'ils viennent quérir à Montréal.

Ceux-là sont les Themistamens, Nepissiriniens, Mississakis, Amikouës, Sauteurs, Kiskakons et Thionontatoronons. Ils tirent les pelleteries, du costé du Nord, des gens des terres des Kilistinons, des Assiniboels et des Nadouesioux, et du costé du Sud, des Sakis, des Poutouatamis, Puants, Oumalominis ou de la Folle-Avoine, Outagamis ou Renards, Maskoutens, Miamis et Islinois.

Ce n'est pas que quelques-unes de ces nations ne descendent à Montréal, mais pour l'ordinaire ils ne le font pas en si grand nombre parcequ'ils sont trop esloignez, qu'ils ne sont pas bons canoteurs, et que les autres Sauvages les intimident afin de leur porter des marchandises et d'en profiter.

L'intérest de ces peuples est d'estre en paix les uns avec les autres, de jouir d'une grande liberté dans leur commerce, d'estre traitez doucement quand ils sont à Montréal, de n'estre point trompez dans le débit des marchandises qu'on leur vend, et qu'on responde libéralement aux présents qu'ils font sans en exiger, puisqu'il est certain qu'en leur donnant seulement la moitié de la valeur de ce qu'on reçoit d'eux ils sont contens.

Leur intérest est encore d'avoir beaucoup de seureté et de facilité à porter des marchandises à ceux qui ne descendent pas à Montréal, et de n'en estre point empeschez par un grand nombre de François qui troublent leur commerce, et que, lorsqu'il arrive des différends et des guerres entre toutes ces nations le Gouverneur général s'employe pour les apaiser et pour leur procurer la paix.

Comme ces peuples ne traitent jamais d'affaires qu'ils ne fassent des présens pour représenter et fortifier leurs paroles, si on ne reçoit honnestement ce qu'ils offrent volontairement et qu'on les oblige de donner plus qu'ils n'ont prétendu, ils taschent de s'accommoder entre eux et ils ont un grand mespris pour les gens intéressez, et sans une grande nécessité, ils ne se servent point des négociations qu'on leur veut vendre.

C'est ce qui est arrivé, il y a un an, à l'occasion de l'irruption que firent les Iroquois dans le pays des Islinois, dans laquelle les Miamis se trouvent engagez et dont je parleray dans la suite.

Ceux-ci, estant dans de grandes appréhensions des Iroquois, les firent rechercher d'accommodement, leur envoyèrent des présens et les prièrent de s'accommoder à l'amiable sans l'entremise du Gouverneur des François, parcequ'elle leur coustoit trop.

Nos intérests sont de tenir ces peuples en union, de prendre connoissance de tous leurs différends, quelque petits qu'ils soyent, de veiller avec soin qu'il ne s'en termine pas un sans notre médiation, et de nous rendre en toutes choses leurs arbitres et leurs protecteurs et les engager par là dans une grande dépendance, et par la douceur avec laquelle on les traitera, leur faisant des caresses, leur donnant quelques présens, les envoyant visiter, ne souffrant pas qu'un grand nombre de François, qui font beaucoup d'insolences, aillent dans leurs pays, et s'en tenant à la dernière ordonnance de Sa Majesté pour les permissions qu'on doit donner de faire ces voyages.

Il faut aussi leur faire connoistre que tout leur bonheur consiste à estre attachez aux François, et qu'ils ne peuvent mieux marquer leur attachement qu'en liant pour tousjours le com-

merce avec eux, qui est le moyen d'entretenir l'amitié réciproque et de nous obliger de pourvoir à tous leurs besoins.

Mais notre principal intérest, et qui fera seul réussir tous nos desseins, est celuy que nous devons prendre d'establir solidement la religion parmi ces peuples qui y ont quelque disposition, ce qui réussiroit si les personnes qui ont l'autorité dans ce pays chastioient ceux qui leur donnent de mauvais exemples et s'ils empeschoient qu'on leur portast de l'eau-de-vie, comme le Roy l'a défendu par son ordonnance de l'année 1679, parceque l'ivrognerie est parmi eux le plus grand obstacle à la religion, qu'elle les ruine de santé et de biens et cause entre eux des querelles, batteries et des meurtres, auxquels on ne peut remédier à cause de l'esloignement, et ces pauvres gens ont une si grande passion pour l'eau-de-vie, qu'ils ne prennent que pour s'enivrer, qu'ils n'ont rien de trop cher pour en avoir, ce qui fait qu'outre les désordres dont je viens de parler, ils consomment en desbauche tout leur castor, et que, pour avoir des marchandises pour leurs nécessitez, ils s'endettent et, ne pouvant plus payer, ils ne reviennent plus et trompent ainsi les François qui leur ont presté leur bien.

Pour faire bien connoistre l'estat dans lequel se trouvent présentement toutes ces nations sauvages, il est nécessaire d'expliquer ce qui a donné lieu aux Iroquois depuis trois ans de faire une guerre cruelle aux Islinois. Ces premiers, qui sont fort guerriers, qui ne peuvent demeurer sans affaires et qui prétendent s'assujettir toutes les autres nations, quoiqu'ils ne composent que cinq villages et ne puissent mettre sous les armes que deux mille hommes au plus, ne manquent jamais de prétexte pour faire la guerre.

Celuy qu'ils ont pris pour celle-cy a esté qu'il y a vingt ans

qu'allant à la guerre contre les Outagamis, ils rencontrèrent les Islinois et en tuèrent un assez grand nombre. Ils continuèrent les années suivantes, et enfin, après en avoir beaucoup destruit, ils les contraignirent de quitter leur pays et de s'enfuir dans des lieux fort esloignez.

L'Iroquois, ayant fait abandonner cette nation des Islinois, ne s'en mit plus en peine et fit la guerre à une autre appelée des Andosagués, qui estoit fort nombreuse, qu'ils ont enfin entièrement ruinée. Pendant le temps de cette guerre, les Islinois revinrent dans leur pays, et les Iroquois se sont plaints qu'à diverses rencontres les Islinois ont tué près de quarante personnes des leurs qui alloient à la chasse du castor dans leur pays, et, pour en tirer raison, ils ont résolu de leur faire la guerre; mais le véritable motif a esté de satisfaire les Anglois, dont ils sont trop proches voisins par Manatte et par Orange, lesquels, à force de présens, les ont portez à cette entreprise, afin de les obliger de leur donner leur castor, pour ensuite l'aller traiter avec eux, et d'intimider toutes les autres nations et de les contraindre à faire de mesme.

La mauvaise conduite du sieur de La Salle, gouverneur du fort de Frontenac, qui est assez proche des Iroquois, a beaucoup contribué à leur faire prendre ce dessein, parcequ'après avoir obtenu la permission de faire la descouverte de l'emboucheure de la Grande Rivière de Mississipi, et, comme il disoit, la concession des Islinois, il n'a plus gardé de mesure avec eux : il les a mal traitez, et a dit qu'il porteroit des armes et de la poudre aux Islinois, et mourroit en combattant.

En effet, ils ont veu qu'il leur en a porté en quantité, et qu'après avoir traité avec eux il s'en est revenu sans continuer sa descouverte, qui estoit le prétexte de son voyage au-

près desdits Sauvages, comme il l'estoit auprès des François.

Les Iroquois firent partir l'année dernière (1680), au mois d'Avril, une armée composée de cinq à six cents hommes, qui s'approchèrent d'un village des Islinois, où le sieur de Tonty, qui est un des hommes du sieur de La Salle, se trouva avec quelques François et deux Pères Récollects, que les Iroquois laissèrent en paix, un desquels, très-saint homme, a esté tué depuis par les Sauvages; mais ils ne voulurent point escouter les propositions de paix que leur fit le sieur de Tonty, qui fut un peu blessé dans le premier abord; et les Islinois s'estant enfuis à cent lieues de là, ils furent poursuivis par les Iroquois, qui en tuèrent et prirent jusques à douze cents, tant hommes, femmes qu'enfans, sans avoir perdu que trente hommes.

Les Iroquois, revenant chez eux chargez de castor et de quelques marchandises, passèrent chez les Miamis et mirent en délibération s'ils les devoient attaquer. Ils ne le firent pas néantmoins, et comme quelques-uns de leurs gens avoient tué un enfant à la chasse et avoient pris quelques femmes de cette nation, les anciens de leur village allèrent chez les Iroquois avec des présens pour leur demander les prisonniers, disant qu'ils estoient amis, ce qui leur fut accordé, et mesme on leur donna un enfant Islinois à la place de celuy qui avoit esté tué.

Un autre party de l'armée Iroquoise, s'estant destaché, rencontra quelques chasseurs de la Baye des Puants, qu'ils prirent et amenèrent dans leur pays, sans néantmoins leur faire les mauvais traitemens dont ils maltraitent les captifs.

La victoire que les Iroquois ont remportée les a si fort enorgueillis qu'ils ont continué depuis ce temps-là d'envoyer plusieurs partis en guerre, dont on ne sçait pas encore le suc-

cez, mais qu'on ne doute pas devoir estre avantageux pour eux, parcequ'ils sont très-belliqueux et que les Islinois ne le sont guères.

Ils avoient cependant eu quelque appréhension que le Gouverneur François ne fust mal satisfait de cette guerre, et ils croyoient qu'il iroit cet été au fort de Frontenac et qu'il les inviteroit d'y venir, à quoi ils se préparoient, et peut-estre auroit-il accommodé les choses; mais il a négligé ce voyage[1].

Il est encore arrivé une chose fascheuse cette année, le 19e Septembre dernier, qui est que quelques Sauvages de la Baie des Puants, allant à la chasse, trouvèrent un Iroquois Sonnontouan, considérable dans son village, et le prirent à fin de leur servir d'otage, au cas que les Iroquois ne leur eussent pas renvoyé quelques-uns de leurs gens qu'ils avoient pris comme il avoit été dit ci-dessus, et le menèrent proche du lieu des Kiskakons, au village de Michilimakinak, et le traitèrent tousjours fort honnestement. Quelques jours avant, le sieur de Tonty estoit arrivé audit village, qui revenoit du fort de Frontenac, où il s'estoit abouché avec le sieur de La Salle, et s'en alloit aux Miamis, chez lesquels ledit sieur de La Salle doit hyverner. Cependant quelques Tionontateronons, ayant

1. « Je rends compte à Sa Majesté de la disposition où sont les nations Iroquoises dont les esprits s'aliènent de nous par les diverses intrigues qui se font pour les porter à quelque rupture, et qui pourroient s'aigrir encore davantage par un nouvel accident arrivé au mois de Septembre dernier, à Michilimakinak, dans la mission des RR. PP. Jésuites, au bout du lac Huron, dont j'eus advis vers la fin du mois dernier et que j'ay adjousté à la depesche du Roy.

« Vous verrés, Monseigneur, par la lettre que m'escrit le Père ex-supérieur de cette mission, l'alarme qu'en prennent les Cinq Nations des environs et les secours qu'elles demandent et que vous sçavés bien que je ne suis pas en estat de leur donner et moins encore de suivre le conseil, qu'il semble que le Père voudroit m'insinuer, de commencer la guerre aux Tsonnontouans, ce qui n'est qu'une suite de ceux qu'ils m'ont donnés depuis quelques années, auxquels je n'ay pas estimé devoir déferer. »

(*Extrait d'une lettre* du comte de Frontenac au Ministre, 2 Novembre 1681.)

rencontré une petite fille Islinoise, esclave du Sonnontouan, qui s'étoit esgarée quatre jours avant sa prise, l'emmenèrent aussy audit lieu de Michilimakinak, dans une cabane proche du village des Kiskakons, d'où quelques Islinois qui s'y sont retirez l'enlevèrent et la menèrent dans la cabane où estoit pour lors le sieur de Tonty, qui régaloit quelques Sauvages pour quelques bons offices qu'il en avoit receus dans sa nécessité, et avoit donné son couteau à un Islinois pour hacher le pétun dont il leur faisoit présent. Dans ce temps les Tionontateronnons vinrent dans ladite cabane et y amenèrent l'Iroquois Sonontouan captif, qui, ayant veu la fille Islinoise, la reconneut pour son esclave, et les Tionontateronons voulurent obliger les Islinois de la lui rendre et leur firent quelque raillerie qui les piqua de telle sorte que l'un d'eux se leva tout en colère, et dit qu'on pouvoit emmener l'esclave Islinoise et qu'il se rendoit maistre de l'Iroquois ; et, sur quelques nouvelles railleries désobligeantes, il arracha des mains de ses camarades le couteau que le sieur de Tonty avoit presté et en frappa l'Iroquois, et mesme ceux qui voulurent l'empescher de redoubler, et, malgré tous les efforts que l'on fit pour empescher sa violence, il acheva de le tuer.

Aussitôt les Tionontateronons ne songèrent plus qu'à envoyer promptement aux Iroquois pour les avertir qu'un de leurs chefs avoit esté tué par les Islinois, dans la cabane des Kiskakons, par le couteau des François. En même temps, toutes les nations Outawases, qui apprirent ce meurtre, furent dans la frayeur de la colère de l'Iroquois, et en envoyèrent donner advis au Gouverneur des François, ne doutant point qu'ils ne deussent avoir bientost la guerre dans leur pays. Monsieur le Gouverneur receut cette nouvelle et il en parla à l'in-

tendant, et ils jugèrent qu'il n'y avoit rien à faire pour le présent que d'envoyer aux Iroquois pour leur faire le récit véritable de ce qui s'estoit passé; de les inviter de se trouver dès le printemps au fort de Frontenac, où Monsieur le Gouverneur se rendroit, et de leur marquer cependant de ne rien entreprendre, et d'envoyer aussi donner advis aux Outawacs des mesures qu'on prenoit avec les Iroquois pour les faire revenir de leurs craintes.

L'intendant est persuadé, et il en oseroit respondre, que, si on caresse les Iroquois, si on leur fait quelques présents qui ne cousteroient rien, si ceux qu'ils font estoient bien employez et réservez pour en faire de nouveaux dans les occasions, comme faisoient MM. de Tracy et Courcelles, qu'on leur oste la pensée que nous voulons fournir des armes et de la poudre aux Islinois, et qu'on les asseure, au contraire, que nous ne souhaitons autre chose que d'entretenir en paix toutes ces nations, dont nous sommes les pères, et de chastier ceux qui l'enfreindront, à quoi serviront extrêmement les Pères Jésuites, tant ceux qui sont parmi eux que ceux qui gouvernent la mission de la prairie de la Madelaine, qui est au milieu de nous, remplie des plus considérables de cette nation, aussi bien que Messieurs de Saint-Sulpice, qui ont soin de celle de la montagne de Montréal, dans laquelle il y a des Iroquois fort estimez, nous restablirons le calme et le repos dans le pays et asseurerons notre commerce.

IV

NÉCESSITÉ DE SE PRÉPARER

A DES MISSIONS DANS LES NOUVEAUX PAYS DE L'OHIO ET DU MISSISSIPI.

Extrait d'une lettre de M. de Tronson, supérieur de la communauté de Saint-Sulpice, à M. l'abbé de Belmont.

30 May 1681.

M. de Cicé seroit un bon ouvrier pour le Mississipy et la rivière d'Oio; mais je ne sais s'il en voudra gouster, lorsqu'on sera en estat d'entreprendre ces missions. Car, à moins que le Roy ne s'en mesle et que l'on ne prenne la résolution d'establir parmy ces peuples plus esloignez des colonies françoises, on ne pourroit pas y soutenir des missions. Il faut cependant tascher de se tenir prests pour y aller aussytost que le Seigneur en donneroit les ouvertures; c'est son ouvrage, et c'est à luy à appeler ses ouvriers.

V

M. de Tronson, à M. Trouvé, Sulpicien.

1er Juin 1681.

Je conviens que le Niagara seroit un lieu bien propre pour establir une colonie, et que ce seroit une mission bien utile pour la conversion des Sauvages que ce poste avancé. Je ne

désespère pas mesme que si le pays se fait, on ne voye vos souhaits accomplis ; mais de qui que ce soit que le Seigneur se serve, qu'importe, pourveu qu'il soit glorifié !

VI

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

POUR TRACER LE COURS DE L'OHIO SUR LE GLOBE TERRESTRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

Lettre de M. de Tronson à l'abbé de Belmont.

Paris, 2 Juillet 1682.

On travaille en cette ville à des globes qui ont quinze pieds de diamètre, dont on veut faire présent au Roy. Comme celuy qui y travaille est fort exact et qu'il n'y veut rien mettre que de bien seur, il m'a demandé des circonstances particulières du lac Saint-Sacrement, qui estoit l'extremité de Champlain. Je ne sçais si M. Dollier, qui a esté de ce costé là à la guerre contre les Iroquois, ne pourroit pas vous en dire quelque détail. Si vous en pouvez apprendre quelque chose, vous m'obligerez de me le mander, et mesme de désigner sur un papier sa figure et sa grandeur, supposé qu'on vous en donne assez de connoissance pour le pouvoir faire seurement.

On a peine encore à mettre sur ces globes la rivière d'Ohio, dont vous avés marqué le cours dans vostre carte. On seroit bien aise de sçavoir s'il y a de bons fondemens de la marquer, comme vous avez fait.

La connoissance que j'ay de la personne qui travaille à ce chœf-d'œuvre, et le désir de pouvoir l'obliger, me portent à vous demander ces esclaircissemens.

Voyez ce que vous pourrez nous envoyer de particulier, soit de relations ou de cartes, pour faire connoistre le Canada.

Le petit crayon de la montagne a esté communiqué, et l'on a esté bien aise de le voir.

VII

UN AMI DE CAVELIER DE LA SALLE

PRÉSENTANT LA RELATION OFFICIELLE DE L'ENTREPRISE DE 1679 A 1681

Mémoire pour Monseigneur le marquis de Seignelay, sur les descouvertes du sieur de La Salle, au sud et à l'ouest des grands lacs de la Nouvelle-France.

La situation de ces vastes pays est très-avantageuse. Ils sont placez au milieu de toutes les parties de l'Amérique Septentrionale dans lesquelles on pourra s'estendre ou en attirer tout le commerce, par le moyen des lacs et des rivières navigables que l'on y trouve partout et dont plusieurs ont deux et trois cents lieues de cours.

On n'y voit aucunes montagnes stériles ou incommodes, ny d'une hauteur excessive. Le climat y est fort tempéré, l'air très-sain et les eaux très-bonnes ; la pesche et la chasse y sont

également abondantes; les castors, les loutres et beaucoup d'autres sortes de pelleteries y sont communes. La terre est ordinairement noire, fertile, capable de produire toutes sortes de plantes et de fruits en abondance, et de nourrir une infinité de bestiaux. Ce sont presque partout des campagnes et des prairies sans bornes meslées de forests de haute fustaye, où l'on trouve quantité de vignes sauvages qui produisent des grappes de près d'un pied et demy de longueur dont on a fait de fort bon vin, beaucoup de noyers, de chastaigniers et de pruniers, des bois à bastir de toute sorte, entr'autres d'excellents chesnes d'une hauteur et d'une grosseur prodigieuses, et qui fourniroient les plus belles pièces du monde pour construire des vaisseaux. On y voit aussy des campagnes couvertes de très-bon chanvre qui y croist naturellement de six et de sept pieds de hauteur, et qui pourrit beaucoup moins à l'eau que celuy de France. Enfin il y a du charbon de terre, de la pierre, des ardoisières, des mines de fer et apparemment des mines de cuivre, puisqu'on en a trouvé en divers endroits des morceaux tout raffinés.

On peut juger par ce détail qu'il seroit aisé d'y faire des establissemens et d'y faire subsister de puissantes colonies, non-seulement par l'abondance de toutes choses qu'elles trouveroient dans ces beaux pays, mais aussy par le commerce qu'elles feroient de toutes les pelleteries qui sont au delà des grands lacs qui ne viennent point en Canada, par les peaux et la laine fine des bœufs sauvages, plus grands que ceux de France et qu'on trouve partout dans des pays de plus de deux mille lieues de circuit, par les cuirs des bœufs qui n'y multiplieront pas moins que chez les Espagnols, par le bois, le chanvre et le charbon de terre dont on pourroit lester les

vaisseaux, par les mines descouvertes et à descouvrir, et par les autres commerces qu'on y pourroit establir. Ces colonies pourroient aussy s'estendre du costé des Espagnols, qui ne peuvent estre esloignez que d'environ deux cents lieues de l'emboucheure de la rivière Colbert, et partager leurs grandes richesses ou par le commerce ou par la guerre.

Ces colonies seroient faciles à conserver par le secours des Sauvages qui, dans tous les pays de l'Amérique, s'accommodent mieux avec les François qu'avec toutes les autres nations, par la communication qu'elles pourroient avoir avec le Canada et avec Saint-Domingue et les autres isles Françoises, et parcequ'il n'y a que deux entrées faciles à garder, l'une du costé du lac Érié, et l'autre par l'emboucheure de la grande rivière Colbert.

Il semble mesme qu'il est nécessaire d'establir des colonies dans ces grands pays : 1° de peur que les Anglois, qui en sont assez voisins par la Nouvelle-York, autrefois Nouvelle-Hollande, par la Virginie et par la Caroline, ne préviennent les François ; 2° parcequ'il n'y a point d'autre moyen pour faire subsister la colonie du Canada : la terre y est peu fertile, très-difficile à défricher ; les chemins et les bois, presque impraticables. L'hiver y dure six mois, ce qui fait qu'on n'y peut semer qu'au printemps, que le bled y est ordinairement cher et n'y est pas de garde, et qu'on n'y peut élever ny nourrir un grand nombre de bestiaux. Ainsy les François du Canada ont peine à tirer de la terre de quoy se nourrir. Ils n'ont ny vin ny sel, ny presque aucun commerce ny manufacture, et ils ne peuvent avoir des habits et tout ce qui leur est nécessaire que par le profit qu'ils font sur les pelleteries. Or il est évident qu'elles n'y sauroient fournir. Ce commerce ne se monte au plus qu'à 5 ou 600,000 liv.

sur les quelles les habitans du pays ne peuvent gagner qu'environ 100,000 fr. ou tout au plus 50,000 escus. Ce profit pouvoit faire subsister mille ou deux mille personnes; mais il ne sçauroit suffire au peuple qui habite le Canada, et qui depuis quelques années s'y est multiplié d'une manière qui seroit incroyable si l'on n'en estoit convaincu par les recensemens ou denombremens que Mgr Colbert y a fait faire exactement depuis quelques années. Monseigneur y pourra voir que les actes mortuaires ne s'y montent tous les ans qu'à soixante, quatre-vingts ou cent, et les baptesmes à cinq ou six cents; qu'en l'année 1671, il n'y avoit qu'environ sept mille habitans, l'année 1677 plus de neuf mille, et l'année dernière près de douze mille. Cette multiplication y cause la pauvreté, et la pauvreté est la cause principale de l'avidité des uns, de l'oppression où sont les autres, de l'envie, de la jalousie et des partialitez qu'on voit dans le Canada, du commerce qu'on fait avec les Anglois malgré les défenses, et des désertions constantes qui continueront apparemment tant que les habitans seront renfermez dans un pays incapable de les faire subsister. Il est vraisemblable qu'on remédieroit à tous ces désordres en establissant des colonies dans les descouvertes du sieur de La Salle, qui serviroient de retraite aux familles dont le Canada est surchargé, lesquelles pourroient seules peupler la Louisiane, quand mesme on n'y envoyeroit personne de France.

3° Ces colonies sont nécessaires pour s'emparer de tout le commerce des pelleteries de l'Amérique, qui se monteroit à près de 3 millions. On n'en tire presque aucunes des pays qui sont au delà des Grands Lacs, qui toutesfois en pourroient fournir du moins autant que tous ceux où les Anglois et les François négocient à présent. Les Anglois ont deux voyes où ils attirent

plus de la moitié de ce commerce, qui sont la baye de Hudson et la Nouvelle-York, ou Nouvelle-Hollande. La baye de Hudson leur fournit une très-grande quantité de castor gras, qui est le plus estimé et le plus cher en Canada. On leur osteroit ce commerce par le moyen de la rivière Colbert, sur laquelle les Sauvages du Nord, estant obligez de venir tous les ans à la chasse, ils apporteroient en mesme temps leurs pelleteries, outre que l'on pourroit remonter en barque jusqu'au saut de Saint-Antoine de Pade, situé entre le 46e et le 47e dégré de latitude, et de là pénétrer en canot, si l'on vouloit, dans les habitations des Sauvages, ce que les Anglois de la baye de Hudson ne sçauroient faire à cause du froid excessif et des pays presque impraticables dont ils sont entourez, en sorte que le peu de commerce qu'ils feroient et que l'on pourroit encore diminuer par d'autres moyens, les obligeroit à abandonner ce poste où ils ne vont qu'avec de grands risques. La Nouvelle-York fournit aux mesmes Anglois quatre-vingts à cent mille castors tous les ans, c'est-à-dire presque autant qu'on en tire du Canada, ce qui vient du voisinage des Iroquois, qui se servent tous d'armes à feu, qui vont chasser dans de grands pays où les autres Sauvages n'oseroient aller de peur de les rencontrer, et qui enlèvent aux autres Sauvages ou achètent d'eux une bonne partie de leurs pelleteries. Ainsi ils ont rapporté, dans leur dernier voyage, trois mille castors des Miamis en un seul article. Les colonies de la Louisiane osteroient encore en peu d'années tout ce commerce aux Anglois, parceque les Sauvages, qui s'esloignent à présent des Iroquois autant qu'il leur est possible, s'estendroient en ces beaux pays, et y chasseroient en liberté sous la protection des François.

4° Ces colonies paroissent absolument nécessaires pour ré-

duire à leur devoir les Iroquois, qui menacent tous les jours de Canada. Ils ne sont toutefois redoutables que parce qu'ils sont mieux armez que les autres Sauvages, qui sont aussy braves qu'eux et beaucoup plus vistes à la course, et qui les feroient fuir eux-mesmes s'ils avoient chez eux des colonies qui les pussent fournir d'armes et de munitions. Mesme comme tous ces pays ne sont presque que de vastes campagnes, les Iroquois n'oseroient y paroistre quand les François y auroient élevé des chevaux qui sont inutiles dans le Canada, plein de forests embarrassées d'où les gens de pied ne peuvent presque se tirer au milieu de l'esté. On pourroit aussy aller attaquer les Iroquois chez eux et les destruire, si l'on vouloit, avec des armées de Sauvages de l'Ouest bien armez ; on pourroit enfin en toute sorte faire des forts et des habitations à l'entrée du lac Érié, par où ils sont obligez de passer et de repasser, et leur oster par ce moyen tout le commerce des pelleteries ou les obliger de le faire avec les François.

5° Parceque c'est le seul moyen de convertir véritablement ces Sauvages. On a appris, par la pratique des Espagnols et par une longue expérience, qu'il est presque impossible de leur faire quitter leurs mauvaises coustumes, particulièrement la répudiation et la polygamie, à moins que d'establir parmi eux des colonies Françoises qui, par leur exemple joint à l'autorité des loix et des gouverneurs, les obligent à vivre avec plus de police et à observer les principales règles du Christianisme.

Monseigneur pourra s'esclaircir facilement, pourveu qu'il y employe des personnes fidèles et désintéressées, qu'il n'y a pas un seul Sauvage adulte qui soit un véritable Chrestien, à la réserve de ceux qui sont establis dans les habitations françoises.

Toutes les objections sont fondées ou sur la situation du pays, ou sur le sieur de La Salle.

Pour le pays, tout le monde et toutes les relations imprimées et manuscrites conviennent de sa beauté et des avantages spécifiez ci-devant. On dit seulement qu'il est trop esloigné, qu'il n'est pas certain que la rivière Colbert tombe dans le golfe du Mexique, que ce nouveau chemin diminueroit la ferme de Canada, et que les François ne seroient pas en seureté parmy tant de peuples.

1° Il n'est pas trop esloigné à cause de la navigation, libre partout pour des canots et pour des barques, dans les lacs où l'on peut entr'autres naviguer sans interruption durant quatre cents lieues, depuis Niagara jusqu'au fond du lac des Islinois. Ces commoditez, l'abondance des vivres, de la chasse et de la pesche, les services que l'on y peut retirer des Sauvages, et les chevaux et les mulets qu'on y pourroit élever, rendroient le chemin court quand on ne descouvriroit pas l'emboucheure de la rivière Colbert, outre que le sieur de La Salle a descouvert deux belles rivières, dont il sera parlé cy-dessous, par lesquelles on peut se rendre à la rivière Colbert par une navigation courte et facile. Enfin les Espagnols habitent commodément dans le Nouveau-Mexique, quoyque pour y aller ils soient obligés à cinq cents lieues de voiture par terre et qu'ils ayent tant d'autres pays plus riches et plus tempérez.

2° Le sieur de La Salle a eu des preuves suffisantes que la rivière Colbert tombe dans le golfe de Mexique, ainsy que Monseigneur le pourra voir dans la relation des descouvertes du sieur de La Salle, pages 40, 58, 59 et 64[1], et dans l'abrégé,

1. D'après ce passage, ce mémoire paraît être de l'auteur de la *Relation officielle de l'Entreprise de Cavelier de La Salle*, rédigée, comme on l'a vu, au moyen des lettres

page..... Tout le monde convient qu'au-dessous de l'emboucheure de la rivière de Seignelay ou des Islinois, située entre le 36e et le 37e dégré de latitude, la rivière Colbert continue de couler vers le Sud, et ainsy elle ne peut tomber ny dans la mer Vermeille ny dans l'Océan, à cause de la grande distance, parce que les Espagnols du Nouveau-Mexique ou les Anglois de la Virginie et de la Caroline en auroient eu connoissance, et on en aura des *nouvelles certaines à la fin de l'année par le sieur de La Salle.*

3° Bien loin que les revenus du Roy en fussent diminuez, il est évident qu'ils en seroient augmentez par l'accroissement du commerce.

4° Il est aussy fort évident que les François y seront dans une entière seureté. Ils n'ont jamais eu de guerre avec aucuns Sauvages, à la réserve des Iroquois excitez par les Anglois et les Hollandois, qui leur fournissoient des armes pour cela par des intérests de commerce.

Les Jésuites demeurent sans péril parmi les Iroquois et au sault Sainte-Marie, à Missilimakinac et près de la Baye des Puans, à deux et trois cents lieues des habitations françoises. Les déserteurs, le sieur de La Salle, ny ses gens ny le sieur de Tonty, n'ont point esté tuez, quoyque ce dernier se soit trouvé entre deux armées ennemies, outre que les Sauvages, ne recevant que des François des armes, des munitions et des marchandises, les conserveroient avec plus de soin que leurs propres enfans.

A l'esgard du sieur de La Salle, toutes les accusations for-

du découvreur. — Lorsque nous indiquerons les provenances des Documents, nous ferons connaître le nom très-vraisemblable de l'auteur de cette Relation, faite pour être présentée au Ministre et accompagnée alors du Mémoire qu'on a sous les yeux.

mées contre luy ne prouvent rien contre les colonies et ne sont fondées que sur l'envie et la jalousie que l'on a de ce que ses entreprises sont sur le point de réussir; et, en effet, on ne le trouvera point meslé dans toutes les divisions et dans toutes les affaires du Canada.

On dit qu'il n'a pas, le premier, descouvert la rivière Colbert, qu'il maltraite ses gens, qu'il en a fait tuer deux, qu'il a vendu des congez pour aller négocier avec des peuples dont le commerce est réservé pour le Canada, et qu'il y a négocié luy-mesme, ses descouvertes n'estant qu'un prétexte pour faire ses affaires.

1° Il a esté le premier à former le dessein de ces descouvertes, qu'il communiqua, il y a plus de quinze ans, à M. de Courcelles, gouverneur, et à M. Talon, intendant du Canada, qui l'approuvèrent. Il a fait ensuite plusieurs voyages de ce costé-là et un entr'autres en 1669 avec MM. Dolier et Galinée, prestres du séminaire de Saint-Sulpice. Il est vray que le sieur Jolliet, pour le prévenir, fit un voyage en 1673 à la rivière Colbert; mais ce fut uniquement pour y faire commerce, sans y avoir fait aucune despense et sans avoir tenté alors ny depuis d'y faire aucun establissement, au lieu que le sieur de La Salle, pour ce dessein, a fait bastir le fort Frontenac et construire plusieurs barques pontées; il a élevé plusieurs autres forts et fait la descouverte du pays des Nadouesioux et de plusieurs autres, le tout avec de grands frais, qu'il n'estoit point obligé de faire et dont l'espargne l'auroit enrichi.

2° Il ne fait aucun mauvais traitement à ses gens, et cette accusation n'est que l'excuse vague et sans fondement de ses déserteurs. Il est vray que, comme il est homme d'ordre et réglé, il ne souffre point de libertins, de blasphémateurs ny de

coureurs, ny que ses gens se desbauchent avec les femmes Sauvages comme font ordinairement les déserteurs. S'il leur donnoit cette liberté, il n'y en a pas un qui ne le voulust suivre. Avec tout cela il n'est pas accoustumé à battre ses gens, il les reprend sans les frapper. Il a encore quarante François fort affectionnez à le servir. Plusieurs sont revenus à son service après l'avoir quitté. Mais il n'a esté abandonné que par des gens du Canada accoustumez à déserter et au libertinage, et par quelques-uns de ceux qu'il a fait venir de France, qui croyoient que, sans avoir aucune peine, ils trouveroient en arrivant leur fortune toute faite.

3° De plus de soixante hommes qui luy ont déserté en divers temps on ne trouvera pas qu'il en ayt tué ou fait tuer un, quoyqu'il en ait fait arrester ou arresté luy-mesme plus de vingt. Il est vray qu'il y en a eu deux de tuez en 1680, mais ce n'estoit ny en sa présence ny par son ordre. Ces deux avec leurs camarades avoient déserté chez les Islinois, volé ce qu'ils avoient pu emporter, ruiné le fort des Islinois ou de Crèvecœur et celuy des Miamis, enlevé les pelleteries qu'il avoit à Missilimakinac, pillé et ruiné la maison de Niagara, et ils venoient en résolution de le tuer. Il en arresta luy-mesme sept sans leur faire aucun autre mal, et les autres cinq refusant de se rendre et voulant tirer sur ses gens, deux d'entr'eux furent tuez eux-mesmes. Il avoit le droit de les poursuivre en qualité de gouverneur et de maistre, et par le droit naturel comme des déserteurs, des voleurs, des ennemis et des assassins, et il auroit esté blasmable s'il n'avoit pas fait tous ses efforts pour s'en saisir. S'il avoit esté coupable en quelque manière, on n'auroit pas manqué d'intenter action contre luy sur les lieux où, au contraire, il se plaint luy seul de ce qu'on

luy refuse justice contre tous ceux qui luy ont déserté et qui l'ont volé.

Pour ce qu'on dit qu'il a donné ou vendu des congez pour aller négocier dans les lieux défendus, et qu'il a négocié luy-mesme, ce sont des choses avancées sans preuves, que le grand nombre de déserteurs qu'il a eus n'auroit pas manqué de fournir à ses envieux, s'il y avoit quelque fondement en cela. On ne l'a jamais accusé de frauder les fermiers du Roy, comme beaucoup d'autres, quoyqu'il l'auroit pu faire facilement à cause du voisinage de la Nouvelle-York. *S'il avoit préféré le profit à la gloire, il n'avoit qu'à demeurer dans son fort, où il jouissoit de plus de* 25,000 *liv. de rente par le commerce qu'il y faisoit.* Il n'auroit pas eu besoin de s'endetter, de faire venir de France, à grands frais, un pilote, des matelots, des agrès de toute sorte, des charpentiers de barque, des forgerons, ny de faire bastir tant de barques, de construire tant de forts, de faire tant de voyages, de présents et de négociations avec des peuples si esloignez pour acquérir leur amitié, d'exposer sa vie tant de fois, ny d'essuyer des fatigues incroyables.

On peut dire avec vérité que le sieur de La Salle est le seul dans le Canada qui puisse conduire l'entreprise dont il a esté chargé par Mgr Colbert. Il est irréprochable dans ses mœurs, réglé dans sa conduite et qui veut de l'ordre parmy ses gens. Il est savant, judicieux, politique, vigilant, infatigable, sobre et intrépide. Il entend suffisamment l'architecture civile, militaire et navale, ainsy que l'agriculture; il parle ou entend quatre ou cinq langues des Sauvages, et a beaucoup de facilité pour apprendre les autres. Il sçait toutes leurs manières et obtient d'eux tout ce qu'il veut par son adresse, par son éloquence, et

parcequ'il est beaucoup estimé d'eux. Dans ses voyages il ne fait pas meilleure chère que le moindre de ses gens et se donne plus de peine que pas un pour les encourager, et il y a lieu de croire qu'avec la protection de Monseigneur il fondera des colonies plus considérables que toutes celles que les François ont establies jusqu'à présent.

VIII

DE LA SALLE MONTRE LES AVANTAGES

DE SES DÉCOUVERTES, QUI LUI ONT COUTÉ PLUS DE 200,000 LIVRES. IL RÉFUTE LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LUI ET DEMANDE UNE RÉCOMPENSE.

Lettre de Cavelier de La Salle à un de ses amis.

Missilimakinak, Octobre 1682.

Monsieur,

Quoique ma descouverte soit faite et que j'aye descendu le fleuve Mississipi jusqu'au golfe Mexique, à 27 degrez de latitude nord, il m'est impossible de vous envoyer, cette année, ny la relation, ny la carte. J'ay esté attaqué, au retour, d'une maladie mortelle qui m'a tenu quarante jours, depuis le 10 May, en danger de ma vie, et m'a laissé une si grande foiblesse qu'il m'a esté impossible de penser à rien les quatre mois suivans. A peine ay-je maintenant assez de force pour faire mes lettres, et la saison est si avancée que je ne peux retenir un seul jour ce canot que j'envoye exprès pour vous les

porter. Je ne sçay pas mesme s'il pourra prévenir le départ des vaisseaux, si ils partent plus tost qu'à l'ordinaire comme on le mande. Si je n'avois appréhendé d'estre obligé d'hyverner en chemin, j'aurois tasché de me rendre à Kébec pour estre à l'arrivée du nouveau gouverneur, s'il est vray qu'il en doit venir un; mais ce *seroit me tuer en l'estat où je suis à cause de la meschante nourriture que j'aurois tout l'hyver, si j'en estois surpris, comme il y a bien de l'apparence, outre que ma présence est absolument nécessaire où je vais.* Je me suis contenté de luy escrire et, parceque je ne sçais pas en quel estat est le fort Frontenac, je le prie d'y pourvoir jusqu'à ce printemps que je seray en estat de le soustenir. J'ay payé quelques-uns de mes créanciers, et j'avois de quoy satisfaire la pluspart des autres si je fusse arrivé icy plus tost; mais il faudra que les effects que j'y ay apportez y demeurent jusqu'à l'année prochaine, le bruit qu'on fait courir de la guerre des Iroquois empeschant les Sauvages de vouloir descendre, et n'ayant pas un de mes gens qui sçache le chemin ordinaire, et celuy des lacs, dont nous nous servons ordinairement, estant présentement comme impossible à cause des vents continuels qui règnent en cette saison auxquels les canots ne sçauroient résister. M. B..... auroit esté content et M. Plet aussy. Ce sera sans faute pour la prochaine, et vous pouvez vous en asseurer aussy et agir là dessus. Si le grand nombre de portages qu'il y a d'icy à Montréal n'eust pas trop retardé ce canot, je l'aurois chargé de ce que je vous dois, mais la longueur de ces portages auroit asseurément esté cause qu'il auroit manqué les navires, et ce qui m'auroit empesché d'escrire sans vous pouvoir soulager. J'ay bien du déplaisir que vous ayez eu part à mes peines, et je tascheray d'y satisfaire, si cette af-

faire réussit aussy bien du costé de la France qu'elle a eu icy un bon succez. Je vous envoye une copie des procez-verbaux de ce qui s'y est passé. Vous le pourrés voir plus au long dans la relation qu'en a faite M. de Tonty et dans la lettre que j'escris au père Hyacinthe Lefèvre, Récollect, dont je vous envoye copie. Si le R. P. Zénobe Membré, Récollect, passe en France, comme il a toujours esté avec moy, il vous pourra rendre raison de tout, sinon je l'ay prié de vous en escrire. Je vous prie de vous en informer.

Je vous supplie, mon cher Monsieur, de vouloir encore cette année me donner le secours que vous pourrés. J'ay à présent *de grands ennemis qui sont venus à bout de touts ceux qu'ils ont entrepris. Je ne prétends pas leur résister, mais seulement me justifier, en sorte que je puisse poursuivre par mer ce que j'ay commencé par icy.* On ne peut m'opposer que deux ou trois choses. La première sont mes dettes, à quoy il me semble que mes pertes arrivées sans ma faute respondent assez, outre que ceux qui m'ont presté ne s'attendoient presque tous à estre payez qu'au retour du voyage qu'ils sçavoient bien que j'allois entreprendre. C'est la coustume de ce pays à tous ceux qui font de ces entreprises, et puis le terme d'icy à ce printemps n'est pas si long que cela leur puisse faire un tort considérable, et si j'y manque dans ce temps, je consens de tout perdre. Pour la traite aux lieux défendus, personne n'y a esté si exact que moy, et si quelqu'un de mes gens en a fait, ça esté contre mes ordres, comme je le justifieray par leurs lettres mesmes. *Pour le mauvais traitement qu'on dit que je fais à mes gens, il n'y a rien de moins véritable*, et on n'en a point d'autres preuves que les plaintes de ceux qui m'ont déserté et volé, auxquels on ajoute

autant de foy qu'à d'honnestes gens, et la justification contraire est facile à faire, puisque depuis ce temps-là pas un ne m'a quitté, non pas mesme ceux que j'en ay pressez et *qui sont avec moy depuis sept ou huit ans*. Leurs comptes *justifient que je ne leur dois rien*, et j'espère les obliger à confesser qu'ils n'ont rien fait que par l'instigation de mes ennemis; mais comme *la cabale est puissante icy*, j'ay besoin d'une puissante recommandation pour avoir justice.

Peut estre qu'on voudra diminuer la gloire de cette expédition en attribuant au hazard la bonne issue. On le croira difficilement quand on faira reflexion aux divers intérests des peuples que nous avons touts traversez, qui se font touts la guerre, qu'on n'a pas pu mesnager qu'en prenant de grandes précautions. Il en a fallu aussy beaucoup pour les approcher d'abord sans leur donner de la deffiance. La conduite que nous gardions pour cela demandoit de l'adresse et du courage. Quand les descouvreurs me rapportoient qu'ils avoient trouvé des pistes d'hommes, nous les suivions jusqu'à ce que nous les eussions trouvez; alors nous les approchions sans tirer sur eux, quoiqu'ils nous décochassent quantité de fléches, au travers desquelles nous allions à eux, une hache ou un pistolet seulement à la ceinture, et nous leur faisions entendre par signes ou par interprètes que nous ne voulions de mal à personne qu'à ceux qui nous attaquoient, mais que ceux qui refusoient nostre amitié, nous leur faisions ressentir l'effect de nos armes. Ils ne manquoient pas à prendre le party de la paix. Ils donnoient advis à leurs villages de nostre venue. Les chefs venoient au-devant de nous avec le calumet de paix et nous combloient de vivres et de tout ce qu'ils avoient de plus..... Ceux qui sçavent l'inconstance des Sauvages et com-

bien il faut peu de chose pour les rebuter et leur faire peur, se persuaderont bien que j'ay eu besoin de beaucoup de mesnagemens pour conserver au milieu de tant de périls ceux qui estoient avec moy et pour les tenir dans une discipline pareille à celle des François, tant en les empeschant de faire les violences qu'ils font tousjours, lorsqu'ils sont les plus forts chez des nations estrangères, qu'en les obligeant à essuyer les descharges des Sauvages qu'ils prenoient en vie pour prendre langue, sans en avoir jamais blessé un seul, et à obéir au commandement que je leur faisois, à quoy ils n'ont point manqué. Enfin tous ceux qui m'ont accompagné tesmoigneront que je leur ay sauvé la vie aux Kinipissas et aux Ommas, en m'opposant au dessein que la faim leur inspiroit d'aller à ces villages où je soupçonnois qu'on nous feroit un meschant party sur des raisons que l'issue a fait voir avoir esté bien fondées.

L'utilité de cette entreprise paroist premièrement par la commodité des ports que les emboucheures de ce fleuve forment au voisinage des Espagnols et proche du passage de leurs flottes, où il seroit aisé de soustenir une forte colonie par cause de la fertilité et bonté du terroir et des campagnes, toutes prestes à la culture, et de l'abondance des vivres qu'on y trouve desjà. Il y a tout ce qui est nécessaire à y bastir des flottes entières, à la réserve du fer, qu'on n'y a pas encore trouvé. L'emboucheure du fleuve est aisée à défendre, et par conséquent l'entrée dans tout le pays. Sa largeur a deux lieues au dedans, n'excédant pas celle de la Loyre, et une armée ne pouvant que très-difficilement marcher par terre à cause de la grande espaisseur des cannes au travers desquelles il est très-malaisé de brosser, tellement qu'avec peu de forces on peut

conserver toutes les richesses qu'on doit attendre des pays fertiles qui bordent ce fleuve, et sept ou huit rivières aussy considérables que luy qui viennent s'y descharger, dont il y en a cinq qui viennent de la Nouvelle-Biscaye et du Nouveau-Mexique, où les Espagnols ont tant trouvé de mines. On peut de là incommoder notablement et ruiner mesme entièrement la Nouvelle-Espagne en armant seulement les Sauvages qu'on peut mesme aisément policer, ayant desjà des temples et des chefs pour qui ils ont une grande obéissance et qui haïssent mortellement les Espagnols à cause qu'ils les font esclaves. L'entrée de ce pays estant si aisée à défendre d'insulte, estant facile à secourir par celuy de la Nouvelle-France en cas qu'on n'eust pas assez de forces pour le faire par mer, la Louisiane n'estant pas à deux journées du lac Érié qui joint le lac Frontenac, qui est un grand fleuve navigable avec lequel le fleuve Colbert se mesle, par où on pourroit avoir une communication facile avec cette colonie et le Canada. Je ne dis rien des perles que nous y avons trouvées, des bœufs sauvages qui y sont en quantité prodigieuse, des gommes odoriférantes, des bois de toutes sortes, de la bonté et fertilité du pays, du sucre, tabac, soye, cochenille et autres choses qu'on y peut faire aussy bien que dans les provinces voisines du Mexique, ni du vin qui y viendroit fort bien; mais je dis qu'elle est absolument nécessaire à la conservation de la Nouvelle-France, parceque le fleuve Colbert et la Louisiane estant navigables au moins en barques et sans aucuns rapides ni saut depuis les lieux voisins des Sauvages qui fournissent les pelleteries au Canada, si les estrangers estoient maistres de ce fleuve, ils le seroient aussy des pelleteries dont on ne pouroit empescher la diversion, au lieu que Sa Majesté, défendant à ceux qui composeroient cette

colonie de commercer avec les Sauvages de la Nouvelle-France, on éviteroit cet inconvénient avec d'autant plus de facilité qu'ils auroient prez d'eux, et à leur aise, le fond d'un trafic assez considérable et de si différentes sortes que chacun pourroit choisir le sien. Avec cette précaution il n'en peut arriver aucun inconvénient, et la France en retirera de grands avantages, quand on n'en descouvriroit pas d'autres que ceux dont on a connoissance, quoyque les morceaux de métail qu'on a veus à plusieurs Sauvages fassent espérer d'en trouver les veines.

J'avois pouvoir par ma commission de faire bastir des forts où je jugerois à propos, dont la propriété me devoit demeurer en main propre à mesme titre que le fort Frontenac. J'en ay basty un au portage de la rivière des Islinois, où j'ay laissé trente hommes avec le sieur de Tonty. La désertion de mes gens, mes pertes et la guerre des Iroquois contre l'Islinois et le Miami, m'ont empesché d'en faire d'autres. Il faudroit demander la confirmation et la concession de la rivière des Islinois jusqu'à celle de Ouabache, à l'orient du fleuve Colbert, avec dix lieues de profondeur du costé occidental du fleuve, le long de l'espace qui est entre les rivières Ouabache, en seigneurie, haute justice et autres droits avec le gouvernement, comme aussy la rivière des Akansas avec dix lieues de profondeur des deux costez de la rivière, six lieues de front sur autant de profondeur au village des Coroas et une concession à l'emboucheure de la rivière, ou du moins pour le présent le fort du portage des Islinois et la rivière du mesme nom, avec la permission pour cinq ans de commercer par privilége à tout autre dans le grand fleuve et ses branches, à la charge de ne pas mesme passer dans les lacs Huron, des Islinois ou autres où

demeurent les Sauvages qui vont en traite à Montréal, à moins que la guerre des Iroquois ne m'y obligeast; auquel cas il me seroit absolument défendu d'y traiter et aussy à tout autre de venir faire le mesme sur mes terres, à moins d'y estre habitant; qu'il me sera permis de faire aller et venir à ladite concession tant de monde et denrées ou munitions que je voudray par le lac Érié sans passer par ailleurs, à moins de guerre avec l'Iroquois, auquel cas je seray responsable de leurs actions. J'ay fait ce fort avec le bon plaisir de Monseigneur, et ay essuyé de grandes pertes pour en venir à bout. Il ne faudroit que cela pour m'en dédommager. Il y aura peut estre un inconvénient, à cause qu'il semble que cela gesne les congez que le Roy a accordez au Canada ; mais, si on ne peut pas obtenir que ceux qui auront des congez du gouverneur de Québec viennent traiter avec les Sauvages qui sont establis et s'establiront à l'avenir proche de mon fort ou sur mes terres, au moins que je le puisse faire aussy bien qu'eux, et mes habitans aussy avec le privilége du commerce avec les nations inconnues avant ma descouverte et celuy des peaux de bœufs pour dix ans que Monseigneur m'a accordé par ma commission. Les naufrages, la guerre, les désertions et les vols que j'ay soufferts, et les soins que j'ay pris à faire assembler et à conserver les Sauvages qui demeurent aux environs de mon fort, qui n'ont jamais veu Montréal ni eu mesme l'usage des canots et que l'Iroquois auroit desjà fait fuir jusqu'au bout du monde, et le succez de ma découverte, semblent m'avoir mérité ce privilége au moins pour quelques années.

Au reste, il seroit bien à souhaiter que cette guerre de l'Iroquois avec l'Islinois prist fin. Si on s'y estoit opposé d'abord, la victoire que ce premier a remportée ne l'auroit pas tant

enorgueilly. On fait à présent courir le bruit qu'il nous veut faire la guerre, et il semble que ceux qui la devroient empescher la procurent, excitant les Sauvages, nos alliez, chez qui ils sont, à la commencer, soit qu'ils espèrent qu'elle me ruinera en faisant cesser le commerce du fort Frontenac ou que ce sera un moyen d'avoir tousjours un sujet de piailler contre moy, parceque je ne pourrois plus aller aux Islinois que par les lacs Huron et Islinois, les *autres chemins que j'ay descouverts par le haut du lac Érié et par la coste méridionale du mesme lac* devenant trop dangereux par les rencontres fréquentes des Iroquois, qui sont tousjours de ces costez-là; et ainsy on pourroit tousjours accuser mes gens de faire quelque commerce dans les lieux défendus; mais, en cas que cela arrive, j'auray le chemin de la mer ouvert, et ainsy je me moqueray de ces desseins. On en a peut-estre encore un autre que j'ay soupçonné, à cause des bruits qui courent que l'Iroquois en veut particulièrement à moy, fasché de ce que je m'establis chez ses ennemis, pour faire passer ma descouverte pour l'occasion de cette guerre et me rendre l'autheur des suites qu'elle pourroit avoir. Or il est aisé de respondre à cela que, quand l'Iroquois auroit voulu s'opposer à mon passage, il seroit bien mal honneste et bien lasche que je cessasse pour cela mon entreprise, et de mettre ces barbares sur le pied d'estre les arbitres de celles qu'on voudroit faire, et qu'on ne pust exécuter les ordres du Roy que sous leur bon plaisir, tellement que j'aurois eu grand tort de ne pas m'acquitter de ceux dont je suis porteur par la crainte de l'Iroquois. Secondement, c'est qu'ayant prévenu leur esprit il y a trois ans, avant mon départ, ils s'accordèrent de ne le point traverser, et n'en ont entré en jalousie que depuis qu'on le leur a ex-

pliqué de la manière qu'on sçavoit les devoir inquiéter, quoique sans sujet, puisque, en ayant rencontré plusieurs fois à mon avantage dans mes voyages, et encore depuis peu dans le fleuve Colbert, je ne leur ay fait que du bien. De plus, on peut faire réflexion sur ce que le chef des Iroquois, allant contre l'Islinois, estoit vestu d'une vieille robe de Jésuite, estoit chargé de leurs lettres pour le R. P. Allouez, et plusieurs avoient des billets d'asseurance d'estre réclamez des François s'ils venoient à estre pris en guerre, à laquelle cela les encourageoit beaucoup. On peut aussy faire reflexion à ce que, la guerre estant eschauffée à mon arrivée chez eux, elle s'est ralentie dès que j'ay esté voysin des Miamis, qui, estant d'intelligence au commencement avec l'Iroquois pour la ruine de son voysin, l'a trouvé son ennemy avant la ruine de l'Islinois dès que j'ay fait le fort près de son village, et en a esté d'abord attaqué. On n'a pas manqué aussytost de dire aux Miamis que j'estois là pour les perdre, comme j'avois esté l'occasion de la ruine de l'Islinois, ce qui m'a obligé à rebrousser chemin, craignant que ces nouvelles ne missent ces peuples en défiance et mon establissement en danger. *Au reste, tout cela se débite à la sourdine.* On fait commencer à semer ces bruits par des Sauvages affidez, contre lesquels il n'y a point d'action. On les envoye, moyennant quelques présens, où on le juge à propos; et puis les François qui sont en ces quartiers les apprennent d'eux, débitent là-dessus ce qui leur vient en fantaisie, sans qu'on puisse en descouvrir le véritable autheur. C'est pour cela qu'on envoya un Kiskakon, il y a deux ans, un Ouinipeg, aux Islinois, y débiter à M. de Tonty les nouvelles de ma mort, et à moy le nommé Scortas, Huron, m'assurer que ledit sieur Tonty avoit esté bruslé des Islinois. De

qui ces derniers avoient-ils pu apprendre, à l'arrivée du Père Allouez à leur village, que j'avois un fort chez les Islinois, et que ledit sieur de Tonty estoit Italien, et non pas François, et que par conséquent ils ne se devoient pas fier à nous ?

Mais ce qui prouve clairement qu'on ne me doit pas attribuer la cause de cette guerre, si elle arrive, c'est que ce n'est point l'Iroquois qui l'a commencée, mais, au contraire, ce sont nos alliez les Outaouais. En ayant pris un l'an passé, il fut esgorgé dans le village des Kiskakons, qui burent son sang et mangèrent ses entrailles, sans en avoir voulu faire satisfaction, comme M. le Gouverneur le mande aux Jésuites de Missilimakinac, où les Kiskakons demeurent; et mondit sieur le Comte, prévoyant les ressentimens de l'Iroquois, a permis à ces nations de se défendre, ce qui les a tellement persuadez, avec les discours de plusieurs François, qu'ils alloient avoir la guerre sur les bras que les uns sont allez pour la commencer, et les autres, comme les Nepissirini et Outaouais de Manitoualin, ont desjà abandonné le pays, tellement que ce ne peut plus estre moy qui suis l'occasion de cette guerre, mais nos alliez qui l'ont commencée. Si par hazard on la faisoit naistre pour faire venir des troupes icy, il faudroit tascher d'avoir pour moy une compagnie avec laquelle je respondrois de mon fort Frontenac sur ma vie, pourveu que j'en fusse le capitaine. Ce bruit de guerre avec l'Iroquois m'oblige à de grandes despenses pour le garder; et, comme je crains que M. de La Forest, que j'y ay laissé pour commandant, ne s'en espouvante et ceux qui y sont avec luy, qui est peut-estre la véritable fin de tous ces remuemens, afin de m'accuser d'avoir abandonné ce fort dépourveu en donnant de la crainte

et faisant déserter ceux qui y sont, j'ay envoyé un placet à M. le Gouverneur, par lequel je le supplie d'y mettre un commandant, en cas que le sieur de La Forest passe en France, et le nombre de soldats qu'il jugera nécessaire, que je payeray ce printemps, à mon arrivée.

On ne manquera peut-estre pas de m'accuser d'avoir donné des congez pour aller en traite dans les lieux défendus, ce qui est très-faux. Je n'avois garde d'entreprendre une chose tellement au-dessus de mon pouvoir, et si hors d'apparence. Il auroit fallu estre fou de m'attribuer une chose que je sçavois estre défendue même au gouverneur de Canada. Il est très-vray qu'en 1680, estant de retour des Islinois, d'où je revins par terre, et voyant que par les grandes pertes que j'avois faites, je ne pouvois satisfaire à ceux à qui je devois, je consentis, par escrit que je donnay à plusieurs, qu'ils traitassent en mon absence à leur avantage dans les dépendances du fort Frontenac, comme il m'a tousjours esté permis, renonçant à toute part de profit, afin de les désintéresser du retardement de leur deu, par le gain qu'ils y pouvoient faire, et d'empescher par ce moyen que les Iroquois ne portassent leurs pelleteries aux Anglois, tenant le fort fourny de marchandises, estant indifférent que ce fust à mon avantage ou à celuy des autres François, pourveu que j'en privasse les Estrangers et que le fort fust tousjours garny d'un bon nombre d'hommes. Depuis, en 1681, d'autres m'ayant offert d'équiper à leurs despens des hommes pour me suivre, à la charge que, s'il y avoit quelque profit à faire, ils l'auroient tout entier dans les lieux seulement de ma descouverte, j'y ay consenty et, comme je ne pouvois pas attendre leur départ, je leur ay donné des billets par lesquels je déclarois que c'estoient des gens qui venoient pour

m'aider dans ma descouverte, afin qu'on ne les arrestast pas comme coureurs de bois. J'adjoustois que le profit qu'ils pourroient faire avec les nations que je nommois, dont pas une ne va au Montréal, estoit entièrement à eux, afin de pourvoir à leur seureté pour mes dettes, et croyant le pouvoir céder, m'estant seulement défendu de commercer avec les peuples qui alloient porter leurs pelleteries à Montréal, où jamais ceux qui sont exprimez dans ces billets n'ont esté, y ayant tousjours spécifié qu'en cas que ceux qui les avoient contrevinssent aux ordonnances contre les coureurs de bois, ils en porteroient la peine; et en effet pas un n'y a contrevenu.

Je ne peux pas m'empescher de donner à ceux qui vont et qui viennent pour moy et pour les nécessitez de mon entreprise des tesmoignages qu'ils sont à moy, et non pas coureurs de bois; et, quand Sa Majesté m'a donné pouvoir par ma commission de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution de mon dessein, la permission de faire aller et venir mes gens au besoin, et de faire apporter les choses nécessaires pour le soustenir, semble estre la plus nécessaire, sans quoy il me seroit impossible de le faire réussir; mais afin d'oster tout prétexte, pourveu que j'aye cette liberté en faisant donner advis à M. le Gouverneur au départ de ceux que j'employeray, avec leurs noms, je les fairay tousjours passer par le lac Érié, sans mettre le pied dans le lac Huron ou des Islinois, pourveu qu'on empesche la guerre avec l'Iroquois, ou, en cas qu'on ne le puisse, je les obligeray de prendre à Missilimakinac, qui est le seul village sauvage par où ils auront à passer, un certificat des Jésuites qui y sont, qu'ils n'auront point contrevenu aux ordonnances, jusqu'à ce que le chemin soit ouvert par mer par l'arrivée des vaisseaux. Si on demande

pourquoy je n'ay pas fait un fort à la mer, il sera aisé de respondre que la distance des lieux m'en a empesché. Le secours auroit esté trop esloigné jusqu'à ce qu'on eust des barques basties sur ces rivières, qui auroient trop cousté à faire si loin pour le faciliter, et des vivres indépendamment des Sauvages. L'un et l'autre se faira au fort du portage des Islinois, où on préparera tousjours les choses nécessaires pour la charge des premiers navires qui viendront de France, afin d'éviter les faux frais du premier voyage et les vivres nécessaires à la subsistance de la colonie, qu'on establira dans la Grande Rivière, près de la mer, pour la première année. Si j'avois eu assez de monde pour faire des forts de distance en distance, pour s'entre-secourir, l'establissement seroit fait, pour lequel il n'est pas besoin d'autres despenses ou avances que de 3,000 escus de marchandises. J'envoyeray l'année prochaine un estat justifié des despenses que j'ay faites pour cela, qui se montent, avec mes pertes, à plus de 200,000 livres, avec les cartes et mémoires que vous pouvez soûhaiter. Tout ce qu'il y a à faire celle-cy, c'est de différer et gagner du temps jusqu'à l'année prochaine, où je rendray si bonne raison de ma conduite qu'on en sera content, et vous particulièrement, puisqu'il n'y a personne à qui je sois avec plus de reconnaissance qu'à vous,

Monsieur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

IX

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DU CANADA

JUGE LA DÉCOUVERTE DE LA SALLE INUTILE.

Extrait d'une lettre de M. de La Barre à Colbert.

12 Novembre 1682.

Le sieur de La Salle a fait escrire par le sieur de Tonty qu'il avoit descouvert l'emboucheure de la rivière de Mississipi à la mer. Je n'en ay pas eu de nouvelles depuis mon arrivée. Il estoit malade. Je ne fais pas grand cas de cette descouverte, si je ne suis mieux instruit, puisque c'est assurément la rivière de Spiritu Santo, dans le golfe du Mexique, par 21 dégrez de latitude. Au surplus, je n'ay point l'esprit de descouverte, mais celuy de faire valoir la nostre et d'empescher que les Anglois ne ruynent nostre commerce, mais sans bruit, et de soumettre les Iroquois. C'est bien assez de besogne pour trois ans.

Et c'est pour parvenir à cet effet que nous nous servirons des congez, qui seuls peuvent restablir et augmenter les revenus de la Compagnie, en tirant des mains des Sauvages les castors qu'en tirent les Anglois à la baye d'Hudson, et qui, par la juste distribution qui en sera faite par M. l'Intendant et moy, soulagera bien des pauvres familles sans diminuer la culture des terres, puisque nous choisirons des sujets à qui nous les distribuerons et que, par les cautions que nous ferons donner, nous empescherons qu'il n'en passe à Orange.

X

M DE LA BARRE ACCUSE DE LA SALLE

D'AVOIR ALLUMÉ LA GUERRE AVEC LES IROQUOIS.

Lettre de M. de La Barre à Colbert.

A Québec, le 14 Novembre 1682.

Monseigneur,

L'arrivée du Père Zénobe, Recollect, venant d'avec le sieur de La Salle pour vous porter ses despesches, dont il ne me donne aucune connoissance, m'oblige de vous escrire ce mot, les vaisseaux estant sous voile, pour vous donner advis de la peine où me met la conduite du sieur de La Salle, qui, après estre venu à Missilimakinac pour passer icy, ayant appris que les Iroquois estoient prests à marcher de ce costé-là, a retourné en arrière, laissant le fort de Frontenac à l'abandon, et marque à M. le comte de Frontenac qu'avec vingt-cinq François qu'il a, il se retire vers les Miamis, où il va se bien fortifier un poste, en résolution de s'y bien défendre contre les Iroquois; et comme tous mes advis portent que c'est contre ces Miamis qu'ils marchent, et qu'ils ont juré la mort du sieur de La Salle, voilà la guerre déclarée par l'imprudente conduite d'un homme qui donne de violents soupçons de machiner quelque chose qui ne convient pas au bien du service avant que nous soyons en estat de nous préparer ni de recevoir vos secours.

Il n'y a pas lieu de douter que les Iroquois, nous tuant cet automne quelques François, ils ne commencent à nous attaquer ouvertement ce printemps, ce qui seroit un grand malheur, car s'ils viennent à nous les premiers avant que nous soyons prests et nos vivres en estat pour marcher à eux, ce sera une misérable guerre capable de mettre la terreur dans une colonie aussy respandue et escartée que celle-cy, ce qui vous fera, s'il vous plaist, faire réflexion pour nous envoyer le plus promptement les secours possibles.

Ce qui se dit de la descouverte du sieur de La Salle me paroist de peu d'utilité et accompagné de force mensonges qu'il n'a pas voulu venir esclaircir, car lorsque le P. Zénoble m'a dit de sa part qu'il avoit amené six cents Chaouanons avec luy, je n'ay pas voulu luy respondre que j'avois deux ou trois habitans icy, qui, ce printemps, avoient traité avec eux, avant qu'il eust fait sa découverte, proche les Miamis, où ils s'estoient retirez dès l'année passée. Les discours des gens du sieur de La Salle, avant qu'il fust arrivé à Missilimakinac, rapportez par des gentilshommes qui leur ont parlé, donnent mesme lieu de croire qu'il a des desseins particuliers qu'il ne veut pas que l'on pénètre. Vous donnerez les interprétations que vous jugerez raisonnables à ce qu'il vous observera. Cependant je vous demande vostre protection et du secours.

Votre, etc.

LEFEBVRE DE LA BARRE.

XI

PUBLICATION DU LIVRE

DU PÈRE HENNEPIN.

Lettre de M. Tronson à M. de Belmont.

13 Mars 1683.

J'ay entretenu le P. Recollect qui a esté avec M. de La Salle, et qui prétend estre descendu sur la rivière de Mississipy jusques dans le golfe de Mexique. Je ne sçais si l'on croira tout ce qu'il dit, non plus que tout ce qui est dans la relation imprimée du P. Louis [1], que je vous envoye, afin que vous y fassiez vos réflexions.

XII

LOUIS HENNEPIN SE PLAINT

DE L'ABBÉ BERNOU.

Louis Hennepin, « *à M. l'abbé Renaudau, en sa maison à Paris* » [2].

Monsieur, vous sçavés que je vous ay donné la première connoissance de n^re descouverte à mon arrivée, et que je vous ay pris pour l'arbitre des pennes que j'ay essuié depuis quatre ans. Néanmoins je vois que M. l'abbé Bernou n'en a

1. Le privilége du Roi pour la publication de la *Description de la Louisiane*, « composée par le Père Hennepin », lui est donné à la date du 3 septembre 1682.

2. Cette lettre étant la seule que j'aie rencontrée du Père Hennepin, j'en ai conservé la cacographie.

pas usé à mon égard comme il le devroit. Il connoistra dans le temps et dans l'éternité la scincérité de mes intentions[1] et vous, Monsieur, voirés un jour que je suis dans tout le respect possible,

Le plus humble et le plus passioné de vos serviteurs.

F. Louis Hennepin,
pauvre esclave des barbars.

1. Il fait peut-être ici allusion aux causes d'un mécontentement qui paraîtra bien légitime, si, après avoir comparé avec la *Description de la Louisiane* la relation officielle de 1678 à 1681, on reconnaît que cette dernière, copiée en partie par Hennepin, est l'œuvre de l'abbé Bernou, ce que je crois maintenant pouvoir démontrer, lorsque j'aurai à parler des sources d'où j'ai tiré les documents de ce recueil.

VII

DE LA BARRE ABUSE D'UNE LETTRE

DE CAVELIER DE LA SALLE, POUR S'EMPARER DE SES POSTES

ET IL LE RENVOIE EN FRANCE.

I

MAUVAISES DISPOSITIONS DU ROI

RELATIVEMENT AUX DÉCOUVERTES.

Extrait de l'instruction que le Roy veut estre mise ès mains du sieur de Meules, choisy par Sa Majesté pour intendant de la justice, police et finances, en la Nouvelle-France.

Versailles, 10 May 1682.

L'utilité que les habitans dudit pays (Canada) ont trouvée dans le commerce des pelleteries avec les Sauvages a obligé plusieurs d'entre eux à faire des descouvertes vers le pays des Nadouesioux, la rivière de Mississipi et autres endroits de l'Amérique septentrionale. Mais comme Sa Majesté n'estime pas que ces descouvertes soient avantageuses et qu'il vaut mieux s'appliquer à la culture de la terre dans les habitations defrichées. Elle donne ordre au sieur de La Barre de ne pas continuer à donner de pareilles permissions, mais seulement de laisser achever celle commencée par le sieur de La Salle jusques à l'emboucheure de la rivière de Mississipi ; mais c'est audit sieur de Meules à examiner soigneusement si cette

descouverte peut estre de quelque utilité, et à dire ses pensées sur ce sujet au sieur de La Barre.

II

JUGEMENT DU ROI

SUR LA DÉCOUVERTE DE LA SALLE, A LA SUITE DES LETTRES DU GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Extrait de la lettre du Roy à M. de La Barre.

Fontainebleau, le 5 Aoust 1683.

Je suis persuadé comme vous que la descouverte du sieur de La Salle est fort inutile ; et il faut dans la suite empescher de pareilles entreprises, qui ne vont qu'à desbaucher les habitans par l'espérance du gain et à diminuer la ferme des castors.

III

LA SALLE DEMANDE L'APPUI

DU GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE POUR PROTÉGER SES FORTS.

Placet de M. de La Salle à Monseigneur le Gouverneur de Québec.

5 Octobre 1682.

Plaise a Monseigneur le gouverneur, attendu que le sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort Frontenac, a esté

occupé à exécuter les ordres du Roy pour la descouverte de la Louysiane, où Dieu luy a donné tout le succez qu'il en pouvoit attendre; qu'une maladie dangereuse, dont il a esté travaillé au retour plus de quatre mois, l'a empesché de pouvoir se rendre au fort Frontenac, ce qu'il n'auroit pu mesme, quand il auroit esté en pleine santé, ayant plusieurs choses à faire pour mettre la dernière main à sa descouverte, qui demandent sa présence encore cette année, la dernière de la commission qu'il a pour cela de Sa Majesté; et qu'il appréhenderoit qu'à son absence l'Iroquois entreprist quelque chose sur son fort, si le commandant qu'il y a laissé passoit en France, comme il a esté rapporté; ORDONNER que le sieur de La Forest, qui y commande, y demeurera jusqu'à la fin de Juin prochain ou y en nommer un autre à sa place jusqu'au retour dudit sieur de La Salle, qui luy donnera les appointemens jugez raisonnables et la paye d'autant de soldats qui seront nécessaires pour la conservation de ce poste. De plus, parceque ledit sieur de La Salle a fait construire un fort au portage de la rivière des Islinois, qui est sur le point d'estre attaqué des ennemys Iroquois, IL VOUS PLAISE envoyer audit fort cent fusils, cinq cents livres de poudre et mil livres de balles avec quelques grenades et fauconneaux que ledit sieur de La Salle offre de payer, à l'arrivée de ceux qui l'apporteront, à ses risques, le fort ayant esté fait selon le pouvoir qu'il en a de Sa Majesté avec vostre attache, Monseigneur.

Fait à Missilimakinak, le 5e Octobre 1682.

DE LA SALLE.

IV

Lettre écrite par le sieur de La Salle à M. de la Barre, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en Canada, du fort Saint-Louis, le 2 Avril dernier[1].

Monsieur,

Quoyque je n'aye pas l'honneur d'estre connu de vous et que j'aye lieu d'appréhender que mes envieux ne vous ayent fait mon portrait aussy désavantageux qu'ils ont eu d'artifices pour empescher jusques à présent le succez des entreprises que j'ay faites sous le bon plaisir de Sa Majesté, j'espère, néantmoins que vous aurés la mesme bonté pour me protéger que M. le comte de Frontenac a eue pendant le temps de son gouvernement. Je m'estois attaché à luy par le mesme devoir qui m'oblige maintenant à vous présenter mes très-humbles services avec autant de zèle et de désir de vous les rendre agréables que j'ay eu d'attachement pour luy, lorsqu'il a remply la place que vous occupez présentement. C'est, Monsieur, mon unique crime, de n'avoir pas voulu m'en démentir, nonobstant les sollicitations qu'on m'en a faites, et d'avoir esté fidèle à luy rendre ce que je devois luy rendre. Je n'ignorois pas que cela ne me deust attirer la haine de tous ceux qui luy estoient contraires, et que je n'eusse toute leur puissance à dos quand il ne seroit plus dans le pays; mais j'ay tousjours espéré que je trouverois de la protection auprès de ses successeurs, quand j'aurois l'honneur de leur rendre compte de ma

1. 1683. — Cette pièce est annexée avec la suivante à la lettre de M. de La Barre, datée de Novembre 1683. Voir page 336.

conduite et de trouver les occasions de leur en justifier la sincérité.

Si j'estois le seul, Monsieur, à qui les naufrages, la guerre et les vols domestiques eussent osté le moyen de satisfaire à point nommé ceux avec qui je peux avoir des engagemens, on pourroit m'accuser d'avoir manqué de parole à plusieurs; mais, si on veut avoir esgard à tout ce qui m'est arrivé depuis quatre ou cinq ans, on remarquera peut-estre plus de soin et de désir de m'en acquitter qu'ils n'ont eu tous de dureté pour moy en prenant toutes les extrémitez pour me mettre dans l'impuissance plustost que pour trouver leur seureté. Mais comme j'espère terminer cette année toutes ces affaires, le payement que je leur feray après tant de malheurs montrera bien que je n'avois rien entrepris au-dessus de mes forces, puisqu'après plus de quarante mille escus de perte, j'en suis venu à bout sans aucun secours, pour ne pas dire malgré l'opposition de tous ceux du pays. Je ne vous en fais point de détail, Monsieur, puisque le Père Zénobe, Récollect, vous en peut donner un moins suspect, et vous dire qu'avec vingt-deux François j'ay obligé plus de quarante villages à me demander la paix, et chastié la trahison de ceux qui ont violé la parole qu'ils nous avoient donnée. Les Coroa, au nombre de plus de huit cents, ayant voulu venger leurs alliez, nous leur en avons fait perdre l'envie, et nous avons veu les Akansas, qui sont une nation très-belliqueuse, offrir une espèce de sacrifice aux armes du Roy, que nous avons plantées dans un de leurs cinq villages, en descendant à la mer. Nous y sommes arrivez le diziesme [1] *(sic)* d'Avril, et j'y ay planté les armes du Roy le 9.

1. Il faudrait le *septiesme*. Voir page 190.

Je trouvay près d'icy les Chouanons, Chaskpé et Oabano, qui y estoient venus avec le nommé Pépamany, Sauvage, que je leur avois envoyé pour les inviter à quitter le commerce des Espagnols et venir s'establir près d'icy. Ils y habitoient neuf ou dix villages qu'ils ont abandonnez pour se faire François. Ils ont esté si constans à observer la parole qu'ils m'ont donnée que, nonobstant la fuite des Miamis et Islinois, à qui la terreur de l'Iroquois a fait changer de demeure, ils ont suivy tous les mouvemens que j'ay voulu leur faire faire, et s'establissent prez du fort Saint-Louis, que je vais faire bastir à cent cinquante lieues d'icy. J'avois commencé cet establissement pour y retenir ces Sauvages; mais la crainte qu'on ne m'accusast de profiter des pelleteries qui doivent descendre à Montréal me l'a fait transporter plus loin, afin d'oster à mes envieux toutes sortes de prétextes de me calomnier, le Roy m'ayant donné tous les forts que je ferois sur la route de ma descouverte par ses patentes, dont je prends la liberté de vous envoyer copie, aux mesmes conditions que le fort de Frontenac, et m'obligeant, par la concession qu'il m'a faite de ce dernier, à faire part aux François et Sauvages des terres qui en dépendent. Je suis engagé, par conséquent, de faire le mesme au fort de Saint-Louis et de laisser aux habitans la liberté d'en occuper. Je me suis acquitté de cette obligation en partie, en y plaçant les Chaouesnons, Chaskpé et Ouabano, et je parts présentement pour aller à quatre cents lieues d'icy, au sud-sud-ouest, quérir neuf villages de Cicaca et les inviter à suivre l'exemple de leurs alliez. Il ne restoit qu'à y establir des François, ce que j'ay fait en donnant des concessions à plusieurs qui m'en ont demandé; mais comme une partie a besoin de descendre en bas pour y aller quérir leurs néces-

sitez, ils ont appréhendé d'y estre retenus, comme s'ils venoient en traite contre les ordres du Roy.

C'est ce qui m'a obligé, Monsieur, à vous supplier de vouloir bien leur permettre de revenir chez eux. Autrement il seroit impossible de remplir les intentions de Sa Majesté ny de m'acquitter envers mes associez, si ceux que j'envoyerois là-bas pour rapporter icy les munitions nécessaires pour la deffense du fort, qui est à la veille d'estre attaqué, et les denrées propres au commerce des cuirs de ce pays, que Sa Majesté nous a accordé par privilége, y estoient retenus. Ils sçavent qu'ils ne peuvent ny ne doivent faire aucun commerce avec tous les Sauvages qui trafiquent à Montréal, et je serois le premier à m'en plaindre s'ils contrevenoient en cela aux ordonnances et aux volontez du Roy; mais c'est me faire une grande injustice d'appeler des congez de traite des tesmoignages que je donne à mes gens qu'ils viennent icy pour moy, afin de prévenir les retardemens qui arriveroient, si on les prenoit pour des coureurs de bois. Il est vray, Monsieur, qu'on m'a fait une affaire de semblables tesmoignages. M. de Frontenac mesme y a esté surpris; mais si on veut examiner sans passion les billets que j'ay donnez, on trouvera que, me voyant par mes pertes dans l'impuissance d'achever mon voyage avec autant de monde que j'aurois souhaité, quelques personnes, à qui j'avois d'ailleurs quelque obligation, m'ayant offert d'équiper des canots pour m'y accompagner, pourveu que je leur cédasse le profit qu'elles y pourroient faire, j'y ay consenty; et comme ces particuliers n'estoient pas prests à partir avec moy, je leur laissay des billets par lesquels je tesmoignois qu'ils estoient à moy, afin qu'on n'empeschast pas leur voyage; et, pour leur seureté, je donnois par escrit mon consentement

à ce qu'ils receussent le profit que j'aurois pu faire. Et, pour marquer que j'entendois leur céder les cuirs dont Sa Majesté m'a accordé le commerce par privilége, c'est que j'ay nommé ces nations qui en ont l'usage et n'ont nul commerce avec Montréal, défendant à tous d'en faire aucun avec les Outaouacs et autres qui descendent en bas pour y traiter leurs pelleteries.

Voylà la raison de ma conduite, Monsieur, qu'on a voulu rendre criminelle, recevant et mendiant mesme contre moy les dépositions de ceux qui m'avoient volé, qui ont trouvé, en me calomniant, de la protection chez ceux qui m'avoient donné contre eux un décret de prise de corps. Si on avoit voulu en juger par la suite de mes actions, on auroit donné l'interprétation naturelle à ces billets, puisqué je suis le seul du pays qui n'ait envoyé personne dans les bois, lorsque tout le monde le faisoit ouvertement et que j'ay eu du respect pour des ordres que quasi personne n'observoit. Il faudroit que j'eusse perdu tout à fait le sens pour m'attribuer un pouvoir que M. de Frontenac n'avoit pas, et donner par escrit ouvertement de quoy me convaincre d'avoir désobéy au Roy, ayant tousjours inviolablement observé les défenses d'y envoyer en cachette, comme tout le reste du Canada.

C'est, Monsieur, pour prévenir de semblables accusations contre mes habitans que je me donne l'honneur de vous escrire, pour vous prier qu'au cas que vous ne vouliez pas qu'ils continuent à descendre pour y chercher leurs besoins, qu'ils ne peuvent trouver icy, vous me fassiez l'honneur de me faire sçavoir vos volontez, afin que, si je suis obligé d'abandonner, faute d'hommes ou de munitions de bouche, en suivant vos ordres, je connoisse que ce sera la volonté du Roy, et que je puisse me deffendre contre mes associez, dont les intérests ne

me feront jamais manquer au respect avec lequel je seray éternellement, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

V

Seconde lettre de Cavelier de La Salle à M. de La Barre.

Du portage de Checagou, 4 Juin 1683.

Le retardement de tous ceux que j'envoye là bas, pour chercher à Montréal les secours nécessaires aux establissemens que je fais icy haut, nous faisant manquer de toutes choses, je suis contraint de me servir de ce meschant morceau de papier pour vous demander l'appuy et la protection de vostre authorité dans cette occasion, ou il faudra que j'abandonne tout, si elle me manque et si mes envieux ont assez de pouvoir pour vous surprendre.

Voylà, Monsieur, deux de mes habitans establis dans ce fort, où ils ont fait cet hyver une maison de pièces, qui vont chercher des munitions nécessaires pour nostre deffense contre deux puissants ennemis, l'Iroquois et le Panimaha. J'espère que vous aurez la bonté de leur accorder la liberté de remonter, avec leur charge, aussy bien qu'à ceux que Cauchois pourra trouver dans la disposition de les accompagner.

Nous avons nouvelles de la marche des Iroquois, qui ont tué un Miamy depuis 12 jours, à coups de couteau, lorsque les Miamis estoient desjà en chemin pour chercher dans l'esloigne-

ment de leur demeure l'asyle qu'ils espéroient trouver prez des François. Ils avoient desjà pris la fuite, espouvantez par les discours d'Alemioua, Sauvage d'une nation qui leur est alliée, au retour de Montréal, où il estoit descendu en traite, leur donnant l'alarme si chaude qu'ils abandonnèrent tout leur bled pour estre moins embarrassez dans leur retraite. L'hyver, ayant appris les nouvelles de mon retour, le courage leur est revenu : ils sont retournez à leurs villages ; et les Islinois, à leur invitation, prez du fort Sainct-Louis, que j'ay fait bastir dans leur rivière. Ce meurtre, arrivé vers la fin des neiges, les avoit esbranlez de nouveau, ayant perdu dix cabanes entières, défaites par les Iroquois. Néantmoins, comme j'avois peur que leur fuite ne fust suivie de celle des Islinois, Chaouesnon et Cisca, que j'ay ramassez près d'icy avec bien de la peine, et n'empeschast les Émissourites et Matchinkoa de se venir joindre, comme ils feroient dans peu de temps, si la crainte ne leur fait rebrousser chemin, je suis venu aux Miamis à dessein de les encourager, et les ay obligez à tenir bon jusqu'à ce que j'eusse receu les nouvelles que j'attendois par ceux que j'envoyay l'automne dernier, sur lesquelles j'aurois pris mes mesures pour descendre moy-mesme vous rendre compte de tout ce qui se passe. Mais, comme ils tardent beaucoup, j'ay creu qu'on auroit encore formé quelque obstacle à leur voyage et, prévoyant, ce qui est arrivé, que quelque coup se pourroit faire par les Iroquois sur le Miami, qui ne manqueroit pas de croire que je l'aurois amusé pour le faire tuer, comme presque tous les Hurons, Kiskakons et François d'icy haut débitent impunément à tous ces peuples, je fis assembler les Anciens et leur dis que, ne recevant point de vos ordres, je ne pouvois les asseurer de rien, n'ayant pas la disposition des

affaires, qui dépendent de vous seul; que je serois fasché qu'en se fiant à ma présence, l'Iroquois abusast de leur confiance et les esgorgeast à ma veue, sans que j'eusse le moyen de les venger; qu'ainsy ils prissent d'eux-mesmes leur résolution, afin qu'ils ne m'en imputassent pas les événemens, s'ils estoient peu favorables; que, s'ils trouvoient plus de seureté près de mon fort en s'y joignant aux Islinois et aux autres qui s'y sont establis, ils y seroient receus comme des frères, et que nous les deffendrions au péril de nostre vie; que j'allois vous demander du secours pour eux et pour nous, et qu'en cas que j'eusse nouvelles de la marche des Iroquois, je me hasterois de les venir rejoindre. Leur party fut bien tost pris, et la résolution de se retirer fut dès le lendemain suivie de l'effect. Je descendis la rivière et fus arresté quatre jours à l'entrée par le mauvais temps. Le quatriesme, au soir, des Kiskakons, venus en traite aux Miamis qui les avoient suivis dans leur marche, nous apportèrent la nouvelle que ces derniers avoient descouvert un grand chemin, par où il avoit asseurément passé une armée d'Iroquois, qui avoit apparemment fait un fort près de là, et que quatre, dont trois n'avoient que des flèches et le dernier un fusil, avoient blessé à mort un Miamy qui chassoit au chevreuil à l'escart du camp; que son chien ayant faict craindre aux Iroquois d'estre descouverts, à cause qu'il abboyoit extraordinairement, ils s'estoient retirez au gros; que les guerriers Miamis, estans allez après les pistes de leurs ennemis, les auroient suivies jusqu'à ce grand chemin battu, à la rencontre duquel ils estoient retournez, n'estant pas en assés grand nombre pour attaquer cette armée. En effet, ils estoient divisez en trois bandes : les Oiatenon estoient les plus proches des Iroquois; les Pepikokia tenoient le milieu, avec une partie

des Tchatchaking ; le reste, avec quelques Kilatika, en estoient fort esloignez et costoyoient dans leur retraite le lac des Islinois. Cet accident les a fait tous joindre à ces derniers pour suivre une mesme route, aimant mieux s'exposer à tomber par cette jonction dans la disette des vivres que d'estre le pain des Iroquois en marchant séparément.

Vous pouvez juger de là, Monsieur, de la bonté de ce pays, puisque huit à neuf cens feux qui marchent sans aucunes provisions trouvent partout leur subsistance, mesme dans le voisinage de plusieurs autres villages aussi nombreux, qui prennent aussi peu de précaution que les Miamys. Cette nouvelle me fit changer le dessein que j'avois d'aller vers Missilimakinac, et de là à Montréal, afin de ne manquer pas à la parole que j'avois donnée en partant du fort à tous les Sauvages qui y demeurent. Les Islinois me tesmoignèrent que mon départ leur donnoit de l'inquiétude, parceque les François qui sont en traitte à la baye des Puants avoient dit à quelques-uns des leurs qui y avoient esté l'automne dernier que j'allois faire un fort à leur pays, mais que s'ils s'en approchoient je ne manquerois pas de les abandonner à l'Iroquois. Vous voyés, Monsieur, de quelle conséquence sont ces sortes de discours, dont j'espère vous vérifier les auteurs, et qu'après vous aurez la bonté de m'en faire justice. Je répliquay que si quelque jeune homme avoit eu assez peu d'esprit pour leur dire ces sottises, ils ne devoient pas y donner de créance; qu'assurément ce n'estoient pas de mes amis, et partant qu'ils ne pouvoient sçavoir mes desseins; que peut-estre l'envie de leur castor et de les attirer dans la Baye leur faisoit manquer de considération, et que pour leur faire voir la fausseté de ces niaiseries, quoyque j'eusse de grandes affaires à Montréal, je

reviendrois sur mes pas et romprois mon voyage, si j'apprenois la moindre nouvelle de l'approche des Iroquois; qu'à mon retour ils pourroient choisir ou de les attendre de pied ferme pour se battre avec moy, ou de me laisser la partie à moy seul et se retirer en lieu de seureté. Ils ne se contentèrent pas de cela, mais ils m'engagèrent par un présent, que je n'osay refuser de peur d'augmenter leur soupçon, à ne point passer Missilimakinac. Si je manquois maintenant à m'y rendre, et que pendant mon absence les Iroquois eussent quelques avantages, ils croiroient infailliblement que je serois d'intelligence pour les perdre, et deschargeroient peut-estre leur ressentiment sur les François que j'ay laissez dans le fort, outre que cela me ruineroit entièrement dans l'esprit de tous les autres Sauvages, à qui je deviendrois aussy suspect qu'ils prendront de confiance si, comme j'espère, les Iroquois sont repoussez s'ils osent attaquer mon fort ou ceux qui en sont voisins. Mais, Monsieur, *c'est en vain que nous risquons icy nos vies et que je m'y espuise* afin de remplir les intentions de Sa Majesté, si on rompt là-bas toutes les mesures que je prends afin d'y réussir, et si on retient sous des prétextes recherchez ceux qui y vont pour apporter les munitions, sans lesquelles nous ne pouvons nous deffendre. Ce seroit inutilement que le Roy m'auroit permis de bastir des forts et de faire ce qui est nécessaire pour l'exécution de mon entreprise, s'il est deffendu de m'y apporter des armes, de la poudre et du plomb.

L'attache de M. le comte de Frontenac, que je prends la liberté de vous envoyer, porte expressément pouvoir d'envoyer autant de monde que je le jugeray nécessaire. Le Roy ne peut pas m'ordonner de faire une descouverte et des forts sans me

permettre d'y avoir et d'y faire venir les hommes et les choses nécessaires. Sa Majesté nous accorde un commerce par privilége, sur quoy nous avons fait des avances furieuses dans l'espérance d'en retirer le fruit que Sa Majesté nous accorde. Il nous seroit bien rude, après avoir réussy, mesme avant le terme prescrit et après des pertes considérables, de nous en voir frustrez par des obstacles formez à plaisir.

Je ne sçay, Monsieur, la raison qui a empesché les derniers de remonter; mais je sçay bien que ceux-cy n'en peuvent avoir aucune que vostre volonté. Ils sont contents. Ils s'y sont obligez par escrit, dont je vous envoye copie, et j'espère qu'au lieu de les empescher, vous aurez bien la bonté de leur ordonner de faire la diligence qu'ils m'ont promise. On ne peut pas craindre qu'ils abusent de ce voyage pour contrevenir aux ordres contre les coureurs de bois. Ils ne passent qu'à Missilimakinac, où ceux qui sont en traite avec vos congez ne souffriroient pas, sans vous en advertir, qu'ils y fassent un commerce qui leur gasteroit le leur, outre qu'il est aisé de leur ordonner de prendre encore telles précautions que vous souhaiterez me prescrire, afin d'oster le moindre soupçon sur cet article, sur lequel je seray tousjours très-scrupuleux. Peut-estre que les personnes à qui je dois pourroient prétendre y former quelque opposition, si j'employois à cela des pelleteries que je devrois leur donner en payement; mais, outre que les choses que je demande sont privilégiées, comme des munitions de bouche et de guerre pour la deffense d'un fort à la veille d'estre attaqué, les pelleteries que ces deux habitans, nommés André Eno et Jean Filastreau, portent là-bas, ne m'appartiennent pas et leur ont esté livrées par le sieur Tonty, à qui je les ay données en payement de ses appointe-

mens, et à Cauchois pour la somme de 1,000 liv., qu'il a receue en déduction de ses gages. Si le sieur de Tonty veut bien consacrer à la deffense de ce poste ce qui luy appartient par toute sorte de droit, personne n'y peut trouver à redire; et, si j'ay encore des amys qui veulent bien risquer le leur pour m'aider, il me semble que, bien loin de blesser les intérests de mes créanciers, il risque son bien pour asseurer le leur en conservant avec cette place les effects destinez à leur payement. J'envoye encores autour de 1,000 escus par Cauchois et un Sauvage, pour joindre à ce que j'ay payé l'an dernier au sieur Azur. Je ferois un retour plus considérable si je pouvois me desgarnir de monde; et si vous voulez bien permettre, Monsieur, que ces messieurs envoyent cinq ou six hommes ou davantage, s'ils le souhaitent, pour reporter leur payement, ils en recevront une partie cette année, et le reste ce printemps. Ces hommes monteroient icy pour le fort les munitions que le sieur de Tonty demande, afin que leur voyage ne me fust point à charge.

Nous ne restons que vingt François pour résister à l'Iroquois et au Panimaha, que les Islinois attendent cet esté. Il en faut pour cultiver la terre, d'autres pour la chasse, d'autres pour la deffense du fort. Jugez, Monsieur, s'il vous plaist, si j'en peux diminuer le nombre. Il ne nous reste pas cent livres de poudre et des balles à proportion. Encore, si on en vient à un combat, en faudra-t-il faire part aux Islinois. J'en ay encore dans la Baye que je n'ay pu envoyer chercher faute de monde. Si je n'en recevois cette année, il me seroit impossible de conserver ce poste, où mille incidents obligent d'aller de costé et d'autre et ensemble pour n'estre pas exposez aux surprises de ces peuples, les plus traistres de tous les Sauvages,

parce que, la bonté du pays leur fournissant partout à vivre, ils n'ont d'attache nulle part, et les particuliers ne font pas grande difficulté de changer de demeure quand quelques meschantes actions leur en rendent quelqu'une suspecte.

L'empressement que j'avois remarqué jusques icy dans de certaines personnes de m'engager à poursuivre les Pouteatami, comme s'ils avoient pillé et bruslé la barque qui a esté perdue dans ce lac, m'avoit toujours fait croire qu'il y avoit là dessous quelque mystère caché. Je ne voyois nulle apparence que des Sauvages eussent pu faire périr ce bastiment sans qu'on n'en eust quelque part trouvé des débris ou veu entre leurs mains quelque chose de ce dont il estoit chargé. Je me suis persuadé que plustost le pilote, gagné par quelqu'un, l'auroit coulée bas, et ensuite se seroit retiré; et je n'ay pu me deffaire de cette pensée, qui estoit fondée sur mille circonstances qui m'empeschoient d'en douter. Enfin j'espère en estre bien tost esclaircy, et il me semble que Dieu l'a permis par cette conduite toute particulière pour descouvrir la noirceur de mes envieux, qui n'ont pas pu ignorer le voyage de ce pilote et de ses camarades, quand ils n'auroient pas esté les auteurs de leur trahison.

Un petit Sauvage d'une nation fort esloignée, de l'aage de quatorze à quinze ans, me fut donné l'an passé, au retour de ma descouverte, par le village de Matchinkoa. Il avoit esté pris des Panimaha, puis des Osages, qui l'ont donné aux Emissourites, et eux à la nation de qui je l'ay eu. Il me suivit environ cent lieues, et se déroba la nuit à la sollicitation d'une femme Panneassa qui m'avoit esté aussy donnée. De mes gens qui estoient retournez à la chasse à quarante lieues de là, l'ayant trouvé, le ramenèrent. Il parle maintenant assez bon françois pour se

faire entendre facilement. Il nous a dit plusieurs fois qu'il avoit veu deux François, il y a trois ans, prisonniers chez cette nation, qu'il nous dépeint en sorte que je ne peux pas douter que l'un d'eux ne soit mon pilote; qu'ils avoient esté pris dans le fleuve Mississipi que nous appelons Colbert, remontant vers les Nadouessiou avec quatre autres dans deux canots d'escorce de bouleau chargez de marchandises et où ils avoient entre autres choses quelques grenades de celles que j'avois laissées dans la barque; que le pilote, en ayant fait jouer une en présence de ces barbares qui l'avoient pris et leur ayant fait entendre qu'avec de semblables il brusleroit le village de leurs ennemis, s'ils luy conservoient la vie et à son camarade, n'avoit point esté mangé comme les autres; qu'il n'entendoit point encore la langue de ceux avec qui il est, lorsque mon petit Sauvage le vit. Ils estoient venus en paix au village des Missourites où il estoit pour lors : on y fist jouer une semblable grenade; ce que ce petit Sauvage n'a pas pu inventer, non plus que le portrait du pilote. Il m'a de plus expliqué une chose qui confirme son dire et dont le père Zenobe se souviendra bien, parce qu'elle nous fist, l'an passé, bien de la peine. Nous vismes assez près du village de Matchinkoa un arbre dont l'escorce estoit levée depuis trois ou quatre ans, et où estoit dépeint un homme avec un tapabord enfoncé sous le menton, un justaucorps gris, des culottes, de petites jambes, une grande barbe et un fusil à la main, un autre prez de luy lié en esclave et quatre chevelures. Comme nous trouvasmes prez de cet arbre un grand chemin battu, avec des pistes d'hommes et de feu tous frais, nous creusmes que, quoyque l'arbre eust perdu son escorce depuis plusieurs années, ces marques y avoient esté faites de nouveau. Le nombre de six

qui se rapportoit à celuy des hommes du canot de M. de Tonty qui estoit devant, de qui j'estois en peine, me fist croire que c'estoit luy qui estoit dépeint à cet arbre, quoyque la barbe ny le tapabord ne se rapportassent pas, mais je n'avois garde de penser au pilote qui portoit tousjours son carapoux de cette sorte et la barbe grande. Quand j'eus sceu des nouvelles asseurées de M. de Tonty, je demanday à Matchinkoa l'explication de cette figure. Il me respondit que les enfans l'avoient faite sans dessein. Je pris cela pour argent comptant alors. Depuis, j'ay jugé qu'ils n'avoient osé nous en dire la vérité, crainte que nous ne les soupçonnassions d'estre les auteurs de ce meurtre commis par leurs alliez. Mon petit esclave m'en a esclaircy, m'asseurant que ceux qui prirent ces François estoient descendus en canot de bois jusques à ce chemin qui est celuy de leur village, esloigné de cinq journées dans la profondeur des terres, et qu'ils y firent cette marque, selon la coustume de tous ces peuples; qu'ils en avoient fait une semblable vers Misconsing à l'endroit où ils surprirent mes gens, et c'est peut-estre ce qu'on vouloit dire par le bruit que l'on faisoit courir de la mort du Père Louis, Recollect, le printemps de la mesme année, faisant passer le carapoux du pilote pour le capuchon de ce père, afin de m'en faire perdre la trace et l'idée. Je ne doute plus après tout cela que ce ne soient mes gens qui, après m'avoir fait cette lascheté, conseillez par mes ennemis, avoient creu pouvoir par quelque faveur se couvrir de quelque prétexte et, en tous cas, en se joignant au sieur Du Lhut qu'ils alloient chercher aux Nadouesious, gagner par le lac Supérieur la baye du Nord avec les pelleteries qu'ils apporteroient, et traiter des marchandises qu'ils avoient pillées dans la barque. Si je n'appréhendois que mes lettres ne fussent veues

de quelques-uns, je marquerois le nom de la nation où ils sont captifs; mais comme ceux qui sont ou leurs fauteurs ou leurs conseillers ont trop d'intérest que cela ne s'esclaircisse pas, j'aurois peur, s'ils en avoient la moindre connoissance, qu'ils ne leur fissent casser la teste par quelque présent sous terre, avant que je les eusse entre les mains, faisant entendre à ces peuples qu'ils sont perdus si j'ay des nouvelles de leur action, ce qui me seroit d'une trop grande conséquence et m'empescheroit de vérifier cette affaire qui servira, comme j'espère, à beaucoup d'autres.

Si j'avois eu assez de monde pour envoyer reconnoistre l'armée des Iroquois et en conserver icy pour deffendre la place, je l'aurois fait il y a desja quelques jours. Mais ce seroit trop risquer avec le peu que j'en ay. J'espère, Monsieur, que vous nous faciliterez les moyens d'en augmenter le nombre afin de soustenir ce poste, qui est la clef d'un pays où on peut former une puissante colonie. Elle vous aura obligation de l'avoir conservée dans sa naissance et se ressentira si redevable aux bontez que vous avez eu pour elle, qu'elle vous consacrera volontiers en reconnaissance de tout ce qu'elle jugera capable de vous agréer. Elle vous fera le maistre de tout ce qu'elle possède, et si les pertes que j'ay souffertes jusqu'à présent ne me nécessitoient à penser à m'acquitter de mes anciens engagemens avant que de faire aucune nouvelle ouverture, je tascherois dès cette année de rendre effectif le zèle avec lequel je prends la liberté de vous présenter mes très-humbles respects, et la disposition entière de tout ce qui peut icy vous justifier que je ne souhaite rien plus que de pouvoir me dire avec autant de sincérité que de soumission, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DE LA SALLE.

Par la lettre du sieur de Tonty j'apprends aussy qu'une armée d'Islinois est partie depuis dix jours contre les Iroquois et les Matchakingoa.

Comme je fermois celle-cy, j'ay receu une lettre du sieur Tonty par deux exprez qui me mandent que, si je ne me rendois pas incessamment aux Islinois, ils estoient dans la résolution de faire ce que je vous avois escrit et se retirer si loin que l'Iroquois ne les puisse attraper; ils en ont pris un, de quarante qu'ils estoient en guerre; ils l'ont fait brusler à leur manière ordinaire, l'ayant donné aux Chaouanons qui l'ont mis au feu. Ils l'avoient présenté au sieur Tonty pour le faire mourir; mais comme il n'a pas jugé à propos de demander sa grâce à des gens à qui les Iroquois n'en font point et dans l'esprit desquels on tasche de me faire passer pour estre d'intelligence avec l'Iroquois, il a respondu aux Iroquois que nous ne faisions point mourir de prisonniers de guerre et que celuy-là estant à eux ils en disposeroient.

Je vous demande mille excuses, Monsieur, de l'irrégularité de ce papier; mais j'espère que vous aurez la bonté de permettre qu'on nous en apporte avec les secours que je vous demande, la guerre s'eschauffant icy de deux ou trois costez, quoyque j'aye fait faire la paix aux Islinois avec plusieurs de leurs voisins.

VI

Lettre de M. de La Barre au Ministre.

Novembre 1683.

Monseigneur,

Sitost que j'eus dépesché mes lettres du 30 May, de Montréal, par la barque que nous vous avons envoyée exprès, M. l'Intendant et moy, je receus des nouvelles de Paris du 8 Mars, par lesquelles j'appris que M. le comte de Frontenac vous avoit fortement asseuré qu'il avoit laissé ce pays en paix à l'esgard des Iroquois et que toutes les apparences estoient que le Roy pencheroit plustost à cette créance qu'à adjouster foy entière à ce que j'escrivois de contraire à cet esgard, puisqu'il y avoit lieu de croire que le Comte, ayant demeuré dix ans dans le pays, estoit beaucoup mieux informé de la vérité des choses que je ne pouvois estre après seulement six semaines de séjour, et qu'ainsy il n'y avoit pas d'apparence que je receusse aucune assistance pour soustenir cette malheureuse guerre. Cela me fist prendre deux résolutions : l'une de tenter par tous moyens de gagner les Iroquois et de les adoucir, et l'autre de munir le lieu exposé à leur attaque de quelques François et munitions de guerre pour leur pouvoir résister et sauver ce poste cette année, afin de vous donner le temps de faire prendre à Sa Majesté des résolutions positives sur ce sujet; mais comme vous n'estes pas informé de la cause qui meut les Iroquois à nous déclarer la guerre, il est nécessaire que je vous l'explique avant toutes choses, selon la vérité que j'en ay conneue moy-mesme cette année.

Ces peuples, les plus braves, forts et politiques, de toute l'Amérique septentrionale, ayant soumis depuis vingt ans tous leurs voisins, se sont attachez au commerce avec les Anglois de la Neuve-York, d'Orange et Manatte, et trouvant que ce commerce est beaucoup plus avantageux que le nostre, parce que le castor (exempt du droit du quart qu'il payoit) y vaut beaucoup plus que chez nous, ils ont cherché tous les moyens de l'augmenter, et comme ils ont veu qu'ils ne pouvoient mieux y réussir qu'en destruisant les Outaouas, nos alliez depuis trente ans et desquels seuls nous tirons les deux tiers de tout le castor qui passe en France, ils ont parmi eux fait grand bruit de la mort d'un capitaine Sonnontouan qui avoit esté tué, il y a quatre ans, par un Islinois dans le fort des Outaouas nommez Kiskakons, à Missilimakinac, et après avoir excité toutes les cinq cabanes, ils ont résolu la guerre contre ces peuples, ne doutant point qu'ils ne s'en rendissent facilement les maistres. Ce qui estant fait, ils nous coupoient absolument le chemin du Sud, où nos François vont traiter avec des congez, et empescheroient les Sauvages de delà de plus apporter de castor en traite à Montréal, et, en se rendant maistres du poste de Missilimakinac, en establir un nouveau d'eux seuls avec les Anglois; et comme l'union de toutes ces cabanes n'estoit pas extrêmement ferme sur ce sujet, les trois de Sonnontouan, Onontagué et Oiogouin ont despesché cinq cens guerriers, ce mois de May, pour attaquer les Outaouas et s'emparer de Missilimakinac, donnant ordre en mesme temps à deux partis de cent cinquante chacun, qu'ils envoyoient contre les Miamis, de venir joindre au retour de leur expédition ce party de cinq cens et de le renforcer.

Vous voyez par là, Monseigneur, que le sujet de la que-

relle est de sçavoir qui sera maistre de la traite du castor du costé du sud et sud-ouest, et que c'est un intérest considérable aux Iroquois, qui seuls fournissent desjà beaucoup de castor aux Anglois, de nous despouiller de cet avantage en l'appliquant à leur bénéfice et qu'ainsi, quelque traité que l'on fasse avec eux, la cause subsistant tousjours, ils ne manqueront pas de profiter des moindres occasions pour entreprendre de se rendre maistres de ces peuples et de ces postes, et, en nous les enlevant, destruire la colonie et la ferme du Roy en Canada.

Je crois que les Anglois ont quelque part à ce dessein des Iroquois, par ce qu'ils ont refusé de me venir trouver en Juin, comme ils me l'avoient promis, pour leur faire une députation, comme à une de leurs autres cabanes, appelant celle d'Orange la sixième.

En conséquence donc des deux résolutions que j'avois prises, je me suis déterminé d'envoyer le sieur Lemoyne, capitaine de Montréal, fort conneu des Iroquois dont il a été prisonnier, et parlant parfaitement leur langue, vers les dites nations pour savoir d'elles la raison pour laquelle ils refusoient de venir trouver leur nouveau Père, après me l'avoir promis au mois de Décembre; et comme j'estois bien informé des destachemens qui estoient en marche contre nos alliez, je luy donnay ordre de proposer d'abord que tout ce qui pourroit arriver pendant le temps du traité chez les Outaouas ne romproit point la paix; que, s'il y avoit des morts de part et d'autre on les pleureroit, et, s'il y avoit des prisonniers, ils seroient rendus sans qu'on leur fist souffrir aucunes peines.

Ayant trouvé beaucoup de bonne volonté dans les Iroquois chrestiens establis chez les Révérends Pères Jésuistes à la prai-

rie de la Magdelaine, je résolus de choisir quatre des principaux chefs de cette nation pour les faire accompagner, le sieur Lemoyne, que je chargeay de force présents particuliers pour gagner les esprits des plus considérables, en ayant luy-mesme fait de raisonnables à ces chefs chrestiens.

Dans le mesme temps que j'eus dépesché cet envoy, je fis partir de Montréal trente bons hommes, des poudres et plomb en six canots que j'envoyay à Missilimakinac pour se jeter dans les deux forts, et escrivis aux François porteurs des congez de destacher un homme par canot pour joindre ceux que j'envoyois et les renforcer. Le sieur Du Lhut, qui eut l'honneur de vous voir l'année dernière à Versailles, s'estant trouvé en ce lieu à l'arrivée de mes gens, s'est mis à leur teste et a donné de si bons ordres que je ne crois pas qu'on l'ait pu enlever, s'estant servi de son monde et des Sauvages pour se fortifier et mettre en estat d'une vigoureuse défense.

Par les dépesches que je reçois présentement de ce lieu, j'apprends qu'il n'a point esté attaqué parceque les Iroquois ont sceu que les François y estoient bien armez, mais qu'un des partis d'Oyogouins a pris cinq Hurons de Tionontatez auxquels ils ont donné la vie, se contentant de les mener habiter avec eux. C'estoient des gens qui avoient esté destachez par Du Lhut pour les reconnoistre; les Sonnontouans les ont redemandez, pour me les renvoyer, à ce qu'ils disent, qui me paroist plustost une excuse qu'une vérité. Du Lhut, ayant advis de la retraite de ces partis Iroquois, a pris sa route vers le nord pour exécuter son entreprise, qui devient de jour en jour plus considérable et que j'espère qu'il poussera à une bonne fin. Ce sont les nouvelles de la fin d'Aoust. Celles du fond de la baye des Puans m'advertissent que le chevalier de

Baugy s'en alloit au fort du sieur de La Salle. Il n'en estoit qu'à quatre ou cinq journées. Leur arrivée en ces lieux, du sieur de La Durantaye et de luy, avoit calmé le mouvement des Poutouatamis contre les François, et tout y estoit en paix.

Le sieur Le Moyne, ayant couru quelques risques d'abord, a conduit sa négociation avec tant d'adresse et d'esprit qu'il m'a, le 20 Juillet, amené treize envoyez des Sonnontouans, qui ont resté six semaines avec moy au Montréal et apporté parole que les quatre autres nations enverroient leurs députez dans les premiers jours d'Aoust. Il m'a confirmé en mesme temps l'advis que j'avois eu de la marche du party de guerre des Iroquois contre Missilimakinac et les Outaouas, et que, sans la proposition qu'il a faite que cette guerre n'altéreroit rien à l'estat des affaires, jamais les Sonnontouans, Oyogouins et ceux d'Onnontagué ne se seroient hasardez de venir à Montréal.

Il m'a aussy rapporté que ce n'estoit pas inutilement que *j'avois donné les ordres de tailler en pièces les déserteurs François qui vouloient enseigner et frayer le chemin aux Anglois et Flamands pour les Outawas,* puisqu'il avoit rencontré deux de ces canots, montez par huit François, vers la coste des Sonnontouans, qui avoient pris la fuite, et au premier endroit s'estoient jetez à terre et mis en défense dans le pays de ces peuples ; qu'il n'avoit osé les attaquer, de peur de rompre le succez de sa négociation, et qu'ainsy, estant arrivez les premiers au bourg des Sonnontouans, ils leur avoient donné l'alarme, disant que j'allois les attaquer et qu'ils avoient rencontré mon avant-garde; en sorte que, sans un député des Onnontaguez qu'il avoit envoyé devant, il auroit esté taillé en pièces par les guerriers de ce peuple, qui estoient venus bien

armez pour se défendre. Ce que je vous marqueray s'estre passé à Orange vous fera voir la nécessité d'empescher la suite de cette désertion, ce qui ne sera pas difficile, si le Roy trouve bien de m'autoriser pour les juger par les conseils de guerre, les chastimens estant nécessaires pour soumettre des peuples qui ne connoissent plus ny l'obéissance ny l'autorité. Il y a présentement plus de soixante de ces misérables déserteurs François à Orange, Manatte et autres lieux des Flamands, sous le commandement des Anglois, dont plus de la moitié ont mérité la corde, qui ne s'employent, tout le printemps et l'esté, qu'à chercher les moyens de destruire cette colonie. Si l'on ne s'applique fortement à couper ce chemin et à chastier ces malheureux, ils seront cause de sa ruine avant qu'il se passe quatre années. C'est à ce sujet qu'il vous plaira me faire sçavoir si le Roy ne trouve pas bon que je les juge souverainement avec le conseil de guerre, sans quoy on ne fera jamais de chastiment exemplaire.

Le 14 Aoust, les députez des quatre autres nations Iroquoises sont arrivez à Montréal. Je les ay fait nourrir et leur ay fait tout le bon traitement possible. Ils estoient environ trente, qui, avec les treize Sonnontouans, faisoient quarante-trois hommes, et quelques femmes. Ils m'ont paru assez traitables; et comme ma grande affaire estoit d'ensevelir la mémoire de la mort du capitaine Sonnontouan, tué dans le fort des Outawas Kiskakons de Missilimakinac par un Islinois, je leur ay fait de grands présens pour cela, qu'ils ont agréablement receus, puis j'en ay fait à chacun des ambassadeurs en particulier.

Les Iroquois chrestiens de la prairie de la Magdelaine et de la Montagne ont esté présens à tous les conseils et y ont très-

bien fait leur devoir, et j'y ay fait aussy trouver les Algonkins et Hurons. Pendant dix jours que tous ces peuples ont séjourné à Montréal, l'ordre y a esté fort grand et point d'ivrognerie. La conclusion de nos conseils a esté de rapporter et faire approuver à leur peuple ce que je leur demandois, qui estoit l'amitié pour les Outawas, Algonkins et Hurons, et ont promis de m'envoyer leurs guerriers au printemps. Il en coustera encore, mais il faut que je m'asseure d'eux jusqu'à ce que je reçoive les ordres et les intentions de Sa Majesté. Ainsy, me voicy dans quelque sorte de repos, tous ces Iroquois estant partis le 30 Aoust très-satisfaits et contents, pourveu que les guerriers viennent me confirmer ce que les anciens m'ont promis.

Vous avez icy l'estat de la despense que j'ay esté obligé d'avancer et emprunter tant pour les voyages que j'ay fait faire aux Iroquois que pour leur nourriture à Montréal, et les présens, le fonds de laquelle ayant ou fourni du mien ou emprunté de divers particuliers, je vous supplie de vouloir bien en ordonner mon remboursement au plus tost, afin que je m'acquitte.

Le sieur de La Salle ayant dès l'automne dernier abandonné le fort de Frontenac, quelques fripons de Montréal ont voulu s'en emparer au commencement du printemps, ce qui m'a obligé de destacher le premier sergent de la garnison de ce fort, avec douze soldats, pour y aller tenir garnison ; et comme il leur faut de nécessité fournir les vivres, le sieur Le Ber, de Montréal, y a fait voiturer le contenu en l'estat cy-joint, dont vous aurez agréable de luy ordonner le remboursement. Il y restera quelques farines qui fourniront à la nourriture de ces gens pendant cet hyver, et comme j'espère recevoir vos ordres dans le commencement du printemps, par les

premiers vaisseaux qui partiront en Mars, vous me marquerez ce que vous souhaitez que l'on fasse de ce fort, puisque vous verrez par la copie des lettres *du sieur de La Salle que la teste luy a tourné; qu'il a esté assez hardy pour vous donner avis d'une descouverte fausse, et qu'au lieu de revenir pour apprendre ce que le Roy désiroit qu'il fist, il s'escarte de moy dans la pensée d'attirer les habitans à plus de cinq cens lieues d'icy, dans le milieu des terres, pour tascher de se faire un royaume imaginaire, en desbauchant tous les banqueroutiers et fainéans de ce pays.* J'ay envoyé, dès le commencement de May, le sieur Chevalier de Baugy luy porter les intentions de Sa Majesté; mais il s'est si fort éloigné que je n'en ay pu avoir de response.

Vous avez icy la copie des deux lettres que j'ay receues de luy, d'assez vieille date. Si vous voulez ordonner qu'on vous en fasse un extrait et le voir, vous jugerez *du caractère du personnage mieux que moy,* et m'ordonnerez ce que vous désirez que je fasse à son esgard avec plus de connoissance. L'estat des affaires avec les Iroquois ne me permet pas de souffrir qu'il assemble tous leurs ennemis pour se mettre à leur teste, sans autre utilité pour le Canada que de nous les attirer pour ennemis de deçà. Tous les gens qui m'apportent de ses nouvelles l'abandonnent et ne parlent point de retourner, et disposent des pelleteries *qu'ils apportent comme chose à eux appartenant; ainsy, il ne pourra pas se maintenir davantage dans ce poste esloigné d'icy de plus de cinq cents lieues.*

VII

M. DE LA BARRE, ASSOCIÉ A LA CHESNAYE,

S'EMPARE DU FORT DE FRONTENAC POUR Y FAIRE FAIRE LE COMMERCE CHEZ LES ANGLAIS.

Extrait d'un « Mémoire à Messieurs les intéressez en la société en commandite de la ferme et commerce de Canada, sur les moyens d'empescher les fraudes du castor ».

Ledit sieur de La Salle, qui n'a pas eu dans ses affaires toute la conduite nécessaire, s'est laissé emporter depuis dans *des descouvertes inutiles,* qui ont consommé tout ce que ses créanciers luy avoient presté pour soustenir cet establissement.

M. de La Barre, qui a succedé à mondit sieur le comte de Frontenac dans le gouvernement de Canada, ayant jugé ce poste nécessaire au succez des entreprises continuelles du sieur de La Chesnaye, y a envoyé grand nombre de marchandises sous la conduite du sergent Champagne, sous prétexte de munir et garder ledit fort, qui est, dit-on, abandonné par ledit sieur de La Salle.

On a desjà advis que ledit Champagne avoit envoyé des castors aux Anglois. — Si on ne remédie à cela, non-seulement tous les castors que traitera ledit Champagne y passeront, mais encore grande partie de ceux que feront plus de trente canots, que mondit sieur de La Barre a dans les bois en

commun avec ledit sieur de La Chesnaye, sous la conduite de Dulhut, si connu par ses entreprises pernicieuses.

VIII

ATTAQUE ET PILLAGE

DE SEPT CANOTS FRANÇAIS PAR LES IROQUOIS

Relation d'un voyage dans le pays des Islinois, par MM. Beauvais, Provost, des Rosiers.

Nous soussignez, René Le Gardeur, escuyer, sieur de Beauvais, Eustache Provost, Jean des Rosiers, dit du Tremble, et François Lucas, tant pour nous que pour Joseph de Montenon, sieur de La Ruë, Anthoine des Rosiers, dit La Fresnaye, Jacques Baston, Jean Pilotte, Martin Foisy, Laurent l'Hyvernois, Jean La Haye, Jacques Mongeaux, l'Estang et Jean Haultdecœur, tous associez pour aller en traitte du costé des Islinois avec les congez et permissions de Monseigneur le Général, estant partis de Missilimakinac le 10 d'Aoust dernier, nous serions arrivez le 4 Décembre dans la rivière de Téatiki où, ayant esté retenus par les glaces, nous aurions esté contraints d'hyverner audit lieu de Téatiki, et, le 23 Février ensuivant, nous aurions envoyé quatre de nos gens, sçavoir : Jacques Baston, François Lucas, l'Estang et Laurent l'Hyvernois, pour aller en chasse dans la mesme rivière de Téatiky, du costé des Islinois, environ six lieues au-dessous de nous pour tascher à faire quelques provisions

de viandes pour aller à nostre traite, lesquels ayant esté descouverts par seize Iroquois et une femme, qui s'estoient desguisez en façon d'Islinois tant de leur langage que de leurs habits, portant pavillon blanc en leur criant qu'ils n'eussent point de peur, qu'ils estoient tous leurs frères, ayant mesme couché une nuit ensemble et s'estant informez de nos quatre François où estoit leur cabane et combien ils estoient de François, ils leur auroient dit le nombre de quatorze; et, s'estant mis en chemin avec nos quatre François pour venir à notre dite cabane, ils y seroient arrivez le 26 dudit mois de Février, se tenant tousjours sur leurs gardes, en s'informant incessamment de nous s'il n'y avoit point d'Islinois ou de Miamis ou autre nation desdits lieux auprès de nous. Nous leur aurions respondu et asseuré qu'ils estoient tous partis pour aller dans la Grande Rivière; ce que voyant, ils nous auroient haranguez en nous racontant les nouvelles du voyage de M. Le Moyne de la part de Monseigneur le Général, nous en faisant mille louanges, que nous estions tous frères, qu'ils avoient ordre de luy de nous donner à manger quand nous en aurions besoin, et nous, de leur rendre le réciproque, ce que nous fismes, et leur donnasmes la moitié d'un bœuf pour faire chaudière. Le soir mesme ils nous demandèrent à rester deux jours dans nostre cabane pour se reposer, disant qu'ils estoient fatiguez, ce que nous leur accordasmes volontiers, ayant entendu le récit qu'ils nous avoient fait de Monseigneur le Général. Le lendemain 27 dudit mois, ils firent feinte d'aller à la chasse pour descouvrir s'il estoit vray qu'il n'y eust point de nations auprès de nous, et, pour cet effect, nous demandèrent des fusils avec quelques munitions de poudre et de plomb, parceque les leurs, disoient-ils, n'estoient pas en estat, ce que nous leur refusasmes, leur

disant qu'il n'estoit pas de besoin d'aller à la chasse et que nous avions assez de viandes pour les nourrir. Cependant ils y allèrent environ le temps de deux heures, pendant lequel temps les Anciens d'entr'eux nous firent dire que nous nous assemblassions dans nostre cabane et qu'ils vouloient nous parler, ce que nous fismes tous, où estant assemblez ils nous apportèrent trois présens de sept castors, sçavoir : le premier de deux castors pour nous remercier de la bonne réception et du bon traitement que nous leur avions faits; le second de deux castors pour nous prier d'avoir pitié d'eux, de leur traitter quelques nécessitez dont ils avoient besoin, et le troisiesme présent, de trois castors pour que nous ne donnassions aucun advis à Monseigneur le Général ny à aucune autre nation, qu'ils estoient dans ce pays-là, et que, au cas que nous nous trouvassions avec les nations contre lesquelles ils alloient en guerre, que nous n'eussions à prendre aucun party s'ils se battoient. Nous leur demandasmes ce qu'ils pouvoient faire, n'estant que seize hommes. Ils nous dirent qu'ils avoient deux cens hommes à six journées de là dans les terres, et cent hommes le long du bord du lac, et autres cinq cens hommes dans la Grande Rivière du Mississipy au-dessous des Islinois. Cependant nous leur avions desjà refusé leur troisiesme présent, leur disant que nous ne pouvions l'accepter à ces conditions là, et que, si nous nous trouvions parmi leurs dits ennemis qui estoient aussy nos frères, que nous serions obligez de les défendre. Ce qu'ayant entendu, ils nous laissèrent le présent et en liberté de faire ce que nous voudrions, avec asseurance que nous pouvions aller en toute seureté le long de ladite rivière de Téatiky, et que si nous rencontrions leurs gens, que nous n'avions rien à craindre, qu'ils nous prioient

de donner à fumer à leur jeunesse. Cela faict, ils traitèrent avec nous environ la valeur de deux paquets de castor, et nous vendirent un de leurs fusils pour nous donner moins de soupçons de la trahison qu'ils nous vouloient faire. Le 28 dudit mois de Février, ils partirent de nostre cabane, nous disant qu'ils s'en retournoient dans leur pays et qu'ils alloient prendre leurs gens en passant. Deux jours après nous accommodasmes nos canots. Pendant ce temps, il arriva quatre Maskoutens, qui venoient à la descouverte de la part du chef des Outagamis, qui avoient appris par trois femmes qui s'estoient sauvées d'entre les mains des Iroquois que lesdits Iroquois devoient aller en guerre contre eux, ce que nous leur confirmasmes, en leur montrant le cabanage que lesdits Iroquois avoient fait auprès du nostre, qu'ils reconnurent bien à quelques marques qu'ils emportèrent à leur village pour en asseurer leurs gens. Nous nous servismes de cette occasion pour escrire au Révérend Père d'Allouez, Jésuiste missionnaire, pour advertir les nations et mesme les François qui pouvoient estre en ces lieux-là de se tenir sur leurs gardes, et luy donnasmes advis de tout ce qui s'estoit passé.

Le dimanche 8 May, nous nous mismes en marche pour descendre le long de la rivière de Téatiky, et gagner le fort Saint-Louis où nous espérions faire nostre traitte, mais nostre surprise fut grande quand, après deux jours de marche, nous aperceusmes lesdits Iroquois au nombre de deux cens, qui nous attendoient au passage d'un rapide où il n'y avoit nulle apparence de défense pour nous. Cependant nous prismes résolution de traverser de l'autre bord de ladite rivière pour nous servir de nos ballots de marche et de nos canots à nous fortifier et faire en sorte, en cas d'attaque, de nous pouvoir

deffendre; mais en vain, car s'estant jetez soixante à l'eau dans le rapide, en nous criant : « N'ayez point de peur, nous sommes vos frères, nous voulons traiter avec vous », nous leur fismes response que nous allions débarquer au-dessous du rapide pour leur parler, quoyque nostre dessein estoit de passer outre pour gagner un islet qui nous eust esté fort avantageux pour nous deffendre; mais les dits soixante hommes ayant arresté deux de nos canots dans le rapide, en nous caressant et en disant : « Ne craignez point, nous voulons traiter », le reste de nos gens voyant que nous estions arrestez, vinrent aussytost à nous pour voir ce qui se passoit; mais aussytost arrivez, aussytost pris comme nous, sans que de leur part ils cessassent de nous crier : « N'ayez point de peur, nous sommes vos amis et vos frères, nous voulons traiter avec vous. » Dans ce mesme moment, ils se saisirent de nos armes et nous conduisirent, sept canots que nous estions, à terre où ils pillèrent généralement toutes nos marchandises et canots, sans vouloir par après entendre aucune raison, quoyque nous leur montrassions les congez de Monseigneur le Général et les lettres de mondit seigneur pour M. de La Durantaye et M. le chevalier de Baugis, qu'ils déchirèrent avec beaucoup de mespris; et leur ayant demandé pourquoy ils nous traitoient de la sorte qu'ils pilloient ainsy nos marchandises : « Que viens-tu chercher icy? C'est icy nostre pays. *Ne sçais-tu pas que M. Le Moyne nous a dit de faire la guerre aux nations de ce pays, et que si nous rencontrions des François, de les piller, et s'ils se mettoient en deffense, de les tuer!* » Nous leur dismes que ce n'estoit pas là nous traiter en frères, et qu'ils manquoient à la parole qu'ils venoient de nous donner de ne rien craindre; mais ils nous dirent fière-

ment qu'ils n'avoient point d'oreilles pour nous entendre, que nostre parole estoit bien orgueilleuse, et qu'en un mot nous eussions à nous taire. Nous leur demandasmes néantmoins ce qu'ils alloient faire de nous. Ils nous gardèrent avec eux neuf jours, faisant marche par terre du costé du fort Saint-Louis avec cent cinquante, et le reste dans nos canots avec nos marchandises, s'informant tous les jours si M. de Tonty, qu'ils appellent le *Bras coupé,* estoit dans le fort, et combien il pouvoit y avoir de monde avec luy, et si M. de La Salle n'y estoit pas aussy. Nous leur dismes que Monseigneur le Général avoit rappelé M. de La Salle, et qu'il avoit envoyé à sa place un autre commandant. Ils nous dirent qu'ils le sçavoient bien, et que ce qu'ils nous demandoient n'estoit que pour voir si nous leur dirions la vérité; qu'ils s'en alloient attaquer ledit fort; que, quand nous en serions à quinze lieues, à une rivière qu'on appelle Chécagou, ils nous renverroient où nous voudrions aller, à la réserve que nous n'irions pas du costé du fort, et que, s'ils nous y trouvoient, ils nous casseroient la teste. Estant donc arrivez à la rivière de Chécagou, ils nous laissèrent effectivement aller, mais sans vivres ny canots, ny armes, que deux meschants fuzils et quelque peu de poudre et de plomb que nous leur demandasmes pour tascher de subsister dans nostre marche. Nous partismes donc de ce lieu-là le 14 Mars avec nostre misérable équipage de deux fuzils, qui ne put nous empescher de jeusner jusques au 19 dudit mois que nous rencontrasmes trente Maskoutens, parmi lesquels estoient les quatre que nous avions veus cy-devant qui venoient en guerre contre lesdits Iroquois. Nous les priasmes d'avoir pitié de nous, de nous donner à manger et quelque guide pour nous conduire, ne sçachant où nous allions. Ils le

firent de bonne volonté et nous donnèrent quatre vieillards pour nous conduire jusques à un village d'Outagamis, nous priant de faire sçavoir à Monseigneur le Général le plaisir qu'ils nous faisoient, en disant qu'ils estoient fort obéissants à leur père.

Dans ce mesme lieu nous receusmes les lettres de M. le chevalier de Baugis, que nous avons apportées en diligence et rendues à Monseigneur le Général.

A Québec, le 28 May 1684.

Beauvais le Gardeur, Eustache Provost.
François Lucas, Jean Derosiers.

IX

LE CHEVALIER DE LA DURANTAYE ET LE PÈRE D'ALLOUEZ VONT AUX ILLINOIS.

Extrait d'une lettre du Père Nouvel à M. de La Barre, de la mission de Saint-François Xavier, dans la Baie des Puans.

Ce 23 Avril 1684.

Monseigneur,

L'accident arrivé aux quatorze François que deux cens Iroquois ont mis à nud vers la rivière de Oumiamis nous touche, nous avons fait ce que nous avons peu pour les consoler. M. de Beauvais, qui est une lettre vivante et qui n'oubliera rien, dira tout ce qu'il sçait, et les lettres qu'il porte

vous apprendront l'estat où s'est trouvé M. le chevalier de Baugy, qui, secondé des François qu'il a avec luy et de quelques Sauvages, s'est deffendu vaillamment dans leur fort. Cet eschec que les Iroquoys y ont receu les humiliera un peu, mais il ne leur fera pas perdre la pensée de se venger. Plaise au Ciel que le Roy vous ayt escouté en vous envoyant des troupes pour ranger ces superbes. Il faut que Dieu soit avec vous pour cette entreprise. Nous le solliciterons incessamment pour cela par la médiation de la Très-Sainte Vierge et de saint François Xavier, patron de cette mission, qui a aydé si souvent auprès de Dieu les Portugais contre les insultes des infidèles des Indes Orientales. M. de La Durantaye, qui est infatigable dans ses courses pour le public, et qui nous édifie bien partout, va pour la douziesme fois vers les Islinois pour secourir M. le chevalier de Baugy. Le Père Dallouez l'y accompagne pour y faire ses fonctions auprès des François et des Sauvages qu'il rencontrera dans sa route. Dieu bénisse leur voyage! Nous les attendons ici vers la Saint-Jean.

X

M. DE LA BARRE RENVOIE LA SALLE EN FRANCE.

Extrait de la lettre écrite par M. de La Barre à M. le colonel Dongan, à Montréal, le 15 *Juin* 1684.

15 Juin 1684.

L'attaque impreveue que les Iroquois Sonnontouans et Oyogouins m'ont faite d'un fort où j'avois envoyé un gentilhomme

de ma maison pour en faire retirer le sieur de La Salle que j'ay envoyé en France à leur prière, le pillage entier de sept canots françois chargez de marchandises de traite, et la détention, pendant dix jours, de quatorze François qui les montoient, et ce dans le temps que j'estois dans une négociation douce et paisible avec eux, m'obligent de les attaquer, comme gens de la foy desquels nous n'avons rien à espérer, que meurtre et trahison, et je n'ay pas voulu le faire sans vous en donner advis et vous dire en mesme temps que les Agniés et Oneiouts, voisins d'Albany, ne m'ayant fait aucun mal, je prétends rester en paix avec eux et ne les point attaquer.

XI

LES IROQUOIS AVAIENT L'ORDRE DE PILLER LES GENS DE M. DE LA SALLE.

Extrait du Mémoire instructif de l'état des affaires de la Nouvelle-France et de la conduite de Denonville depuis la campagne dernière, 1687, adressé au marquis de Seignelay.

Un autre très grand mal a suivy, qui a esté la mésintelligence de M. de La Salle avec M. de La Barre, qui a fait deux partis chez nos François, dans leur traite, et encore plus chez les Sauvages qu'il falloit unir et tenir tous attachez aux François, qui ne devoient estre qu'un avec eux; et au lieu de les maintenir en paix entre eux, ces désunions les ont entretenus dans leurs querelles, ce qui a fait bien de la peine et à ceux

qui prenoient soin des interests de M. de La Salle, et à nos missionnaires, qui ont tousjours soustenu les interests de la colonie.

Cette desunion a causé le premier pillage que les Iroquois ont fait de quinze canots chargez de marchandises, qu'ils pillèrent à nos François, croyant, se disent-ils, *executer les ordres qu'ils avoient de piller les gens de M. de La Salle, et en effet il y avoit eu quelques marques données pour les distinguer d'avec les autres François*. La méprise fut cause de l'entreprise de guerre de M. de La Barre. Quand il n'y auroit eu que le mal de donner pouvoir à ces barbares d'entreprendre sur nos François, ce mal n'estoit que trop dangereux.

XII

LE PILLAGE DU PARTI DE M. DE BEAUVAIS

DEVIENT LA CAUSE D'UNE LONGUE ET CRUELLE GUERRE.

Extrait du Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglois que des Iroquois, depuis l'année 1682.

La mesme année (1682), comme il y avoit nombre de voyageurs qui furtivement alloient en commerce, sans permission, au pays des Outaouas et dans les routes, par ce mouvement troubloient le commerce légitime, c'est-à-dire ceux qui ne négocioient que par la permission de M. le gouverneur, cette conduite fit se plaindre les interessez, entre autres le sieur de La Chesnaye, qui avoit équipé plusieurs canots, qui par ses re-

montrances obtint de M. de La Barre un ordre adressé aux Iroquois, par lequel il leur estoit enjoint de piller toutes les marchandises et pelleteries qu'ils trouveroient dans les canots françois voyageurs, à moins qu'ils ne fussent porteurs des passeports conformes à la copie qui leur fut envoyée. L'année ne fut pas escoulée que deux canots chargez de pelleteries venant des Outaouas, appartenant audit sieur de La Chesnaye, exploitez par MM. de Beauvais Tilly, passant par Niagara, y furent arrestez par les Iroquois qui les sommèrent de montrer leurs passeports, et, faute de l'avoir fait, furent pillez et les effets partagez entre eux. La plainte en fut portée à M. de La Barre qui depescha le sieur Lemoyne pour disposer les Iroquois à restituer les effets qu'ils avoient pris. — L'Iroquois respondit fièrement qu'ils n'avoient point agi en jeunes gens puisqu'ils n'avoient rien pris que par ordre, — pour conclusion ils ne voulurent rien rendre. — Voilà le premier acheminement à la cruelle guerre que nous avons essuyée par la suite, qui a pensé faire abandonner la colonie.

XIII

M. DE LA BARRE SE DÉFEND

CONTRE LES PLAINTES DE LA SALLE.

Extrait du Mémoire adressé au Roy par M. de La Barre en response à la dépesche du 10 *Avril.*

13 Novembre 1684.

C'est une estrange hardiesse que la fausseté que le sieur de La Salle a eue de débiter à Votre Majesté que je l'avois des-

pouillé de son fort Frontenac et que j'y avois tout ruiné et destruit, puisqu'elle connoistra par le placet escrit et signé de sa main que j'envoye à Votre Majesté que c'est à son instante prière que j'y ay envoyé le sieur Bartel, premier sergent de la garnison de vostre chasteau de Québec, qui y est entré après en avoir fait un bon inventaire et y a tenu toutes choses en bon estat; que le fort estant tout ouvert lorsqu'il y est entré, il le rend au sieur de La Forest, major d'iceluy, bien clos du costé du levant de deux redoutes de pierres que l'on y a fait bastir et de trois courtines de très-grands pieux, à quoy il a esté employé plus de deux mille journées d'hommes, que l'on y a adjousté une grande boulangerie et un four très-grand; qu'à l'esgard de la rivière et du lac on y a fait faire deux barques neuves qui valent au moins 10,000 liv. les deux. J'y ay laissé les bestiaux en très-bon estat et en très-grand nombre, et j'espère le justifier par le procès-verbal de la réception du sieur de La Forest qui y est allé, que je crois recevoir avant le départ des vaisseaux. Je serois bien malheureux si j'estois capable de commettre des choses pareilles à cette accusation, et je resteray inconsolable si Votre Majesté n'avoit bien voulu me tesmoigner qu'elle ne l'a pu croire. Sa fausseté luy doit faire connoistre que tout ce que mes ennemis ont, l'hyver passé, debité contre moy est de mesme qualité, et qu'il est bien cruel qu'ils soyent escoutez sans aucunes preuves.

Ce qui se passa au mois d'Aoust de l'année dernière au Montréal, dans le grand conseil tenu avec les Iroquois dans l'Eglise neuve dudit lieu, a esté si public et si authentique, estant escrit de la main du R. P. Brias, Jésuite, Supérieur de la mission du Sault, que tout le pays est tesmoin que je n'ay jamais parlé de déclarer *ledit sieur de La Salle, ennemy de*

la patrie, ny invité les Iroquois à le considérer comme tel, lesquels m'en ayant fait de grandes plaintes, je leur ay dit que le Roy, après le temps de sa descouverte expiré, le vouloit revoir en France, que j'y envoyois un gentilhomme de ma part et que je leur donnois un collier de porcelaine, pour ne plus faire aucun mal à tous les François, quels qu'ils pussent estre, révoquant par ce présent l'ordre que leur avoit donné M. le comte de Frontenac, mon prédecesseur, de piller tous les François qui ne seroient pas porteurs de son cachet. Ne croyant pas qu'il soit si nécessaire de plus grandes preuves à Vostre Majesté de cette vérité constante, je ne luy envoye pas cet acte qui est entre les mains des R. P. Jésuistes, pour ma seureté.

VIII

RETOUR DE LA SALLE EN FRANCE

IL EST REÇU PAR LE ROI.

LA SALLE EN FRANCE

I

DIVERS SENTIMENTS SUR SA DÉCOUVERTE

Extrait d'une lettre de l'abbé Tronson à M. Lefèvre (ancien Supérieur de Montréal).

12 Mars 1684.

M. de La Salle a fait une grande descouverte. Il a esté dans des pays fort fertiles et peuplez, et est descendu par la rivière des Islinois du Mississipi jusque sur le Sein Mexique.

Quelques-uns disent que cette descouverte pourra faire tort au Canada, et d'autres qu'elle est inutile.

Tous néantmoins n'en conviennent pas, et il y en a qui la croyent fort avantageuse.

Comme il l'avoit entreprise par l'ordre de M. Colbert, il en a rendu compte au Roy. On verra dans peu de jours quel en sera le succez.

Nostre affaire est de prier Dieu que sa volonté soit faite, sa religion portée par tout le monde et son saint nom glorifié partout.

II

LA SALLE ÉCOUTÉ

Extrait d'une lettre de l'abbé Tronson à l'abbé de Belmont.

8 Avril 1684.

La Louisiane n'a pas eu icy grande vogue. Il n'en est pas de mesme de la descouverte de M. de La Salle. Elle a esté estimée ; et quoyque quelques-uns doutent de la vérité de ce qu'il dit, il a esté escouté. Le temps fera connoistre ce qui en est.

III

LA SALLE REÇU ET CONTENTÉ PAR LE ROI

Extrait d'une lettre de l'abbé Tronson à l'abbé Dollier de Casson.

10 Avril 1684.

J'ay oüy avec plaisir le récit que M. de La Salle nous a fait de sa descouverte. C'est un beau voyage et que les personnes intelligentes estiment fort considérable, si les choses sont comme il les représente. Vous en sçaurez dans peu de mois plus de nouvelles. Le Roy l'a escouté, bien receu et contenté. Son affaire est encore très-secrète ; et, dans le monde, il n'y a personne jusqu'à présent qui ne la croie rompue. Il mène avec luy quatre ecclésiastiques qui ont demeuré icy.

IV

LA SALLE CONTREDIT L'OPINION

DE CEUX QUI PLACENT L'EMBOUCHURE DE SA RIVIÈRE DANS LA BAYE DU SAINT-ESPRIT.

Extrait d'une lettre de l'abbé Tronson à l'abbé de Belmont.

J'ay fort entretenu M. de La Salle sur sa descouverte, dont il m'a donné une très-belle carte. Ce que vous en ont rapporté les deux hommes qui l'ont accompagné ne convient pas avec ce que luy-mesme m'en dit. Car il prétend estre entré dans le golfe Mexique non par la baye du Saint-Esprit, mais par le 27e degré de latitude et par le mesme méridien de Panuco, qui est au bout du golfe et beaucoup au delà de cette baye.

M. le marquis de Seignelay l'a fort escouté. Le Roy l'a très-bien receu ; et si son entreprise réussit, ce que plusieurs ont peine à croire, il aura apparemment de quoy se dédommager de ses pertes.

V

RÉSUMÉ DE L'ENTREPRISE DE LA SALLE

Extrait du Mercure galant, *Mai* 1684.

Monsieur de La Salle ayant esté dans l'Amérique par ordre du Roy, avec un vaisseau et une barque, où il y avoit environ quatre cens hommes d'équipage, arriva heureusement à la Nouvelle-France, d'où, voulant poursuivre son voyage, on trouva moyen de l'en empescher en faisant périr le vaisseau et la barque. On desbaucha mesme tous ceux qui l'avoient suivy et ils désertèrent tous, à la réserve de vingt-deux, avec

lesquels il fut obligé de joindre dix-huit Sauvages qui luy ont aidé à continuer son entreprise par terre jusqu'à plus de huit cens lieues. Ils n'estoient armez que de fuzils et portoient des chaudrons, des lignes et des filets, pour se nourrir de la chasse et de la pesche. Il a veu diverses nations barbares, et en quelques lieux il s'est ouvert le chemin par la force et par les armes, et en d'autres on l'a receu agréablement. Comme il possède jusqu'à dix sortes de langues de ce pays-là, il a eu moyen de reconnoistre leur religion et leur police. La plus-part adorent le soleil et l'esprit qui les gouverne. Ils craignent fort les mauvais esprits et les diables. Leurs sentiments sont dociles ; ils ne contrarient personne et applaudissent à tout ce qu'on veut leur faire croire. Les hommes vont nus et les filles mesme jusqu'à un certain âge. Elles peuvent faire tout ce qui leur plaist sans estre accusées d'impudicité, et, quelques faveurs qu'elles accordent, ces libertez ne tournent point à leur honte. Pour les femmes mariées, on les oblige à une conduite exacte et on leur coupe les oreilles et le nez quand on les surprend dans quelque faute. Ces peuples vivent fort en paix et font communauté de chasse et de pesche et de quelques grains que les femmes cultivent et qui leur servent de pain. Leur pays est remply de toutes sortes de fruits qui viennent d'eux-mesmes. M. de La Salle a trouvé quantité de mines, a poussé son voyage jusques aux confins de Meschico, que les Espagnols occupent et d'où ils tirent tout leur argent. Dans le milieu du chemin il a basti un fort où il a laissé cinquante hommes et en est venu rendre compte à Sa Majesté, dont il a esté très-bien receu.

IX

VUES DE LA SALLE

SUR LES MINES DE LA NOUVELLE BISCAYE,

APRÈS S'ÉTRE ÉTABLI

SOIXANTE LIEUES AU-DESSUS DE L'EMBOUCHURE

DU MISSISSIPI

I

PROJET D'UNE NOUVELLE ENTREPRISE

Mémoire du sieur de La Salle sur l'entreprise qu'il a proposée à Monseigneur le marquis de Seignelay sur une des provinces du Mexique.

Le principal fruit que le sieur de La Salle s'est proposé des grands périls et travaux qu'il a essuyez dans sa descouverte a esté de satisfaire au désir que feu Monseigneur Colbert luy tesmoigna avoir de trouver un poste où les François se peussent establir, et fatiguer les Espagnols dans les lieux d'où ils tirent toutes leurs richesses.

L'endroit qu'il propose de fortifier, à soixante lieues au-dessus de l'emboucheure du fleuve Colbert dans le golfe Mexique, a toutes les commoditez qu'on peut souhaiter pour cela, tant par sa situation avantageuse qu'à cause de la disposition favorable des Sauvages qui habitent aux environs.

1° Le droit du Roy sur ce pays est le droit commun de toutes les nations qui ont jouy jusqu'à présent des terres qu'elles ont descouvertes, et il ne peut estre contesté après la prise de possession faite au nom de Sa Majesté par le sieur de La Salle, du consentement de la pluspart des peuples qui y demeurent. La colonie s'y fera aisément à cause que la terre y est très-

fertile et produit toutes les commoditez de la vie, que le climat y est très-tempéré, qu'un seul poste ou deux rendent maistre de tout ce continent, que les ports y sont bons, seurs et avantageux pour attaquer les ennemis, pour s'y retirer au besoin et pour y trouver les choses nécessaires à se radouber. L'esloignement dans la profondeur des terres ostera l'envie aux estrangers d'engager des flottes à l'aller attaquer, puisqu'elles seroient exposées à périr par le feu dont elles se garantiroient à peine dans une rivière estroite, si on envoyoit des bruslots dériver sur elles, qui ne manqueroient pas de les aborder à la faveur de la nuit et du courant.

La coste et le rivage, inondez à plus de vingt lieues au dessus de son emboucheure, le rendent inaccessible par terre, et l'amitié que les Sauvages ont pour les François, jointe à la haine qu'ils portent aux Espagnols, luy sert encore d'une forte barrière.

2° Ces peuples, irritez par la tyrannie des derniers, leur font une cruelle guerre sans le secours des armes à feu dont ils ont manqué jusqu'à présent; au contraire ils ont esté tellement gagnez par la douceur du sieur de La Salle qu'ils ont fait la paix avec luy, ont offert de l'accompagner partout, et il ne doute pas qu'ils ne favorisent son entreprise autant qu'ils s'opposeront à celles des ennemis de la France.

On en peut juger par les sacrifices qu'on leur a veu offrir aux poteaux où on a attaché les armes de Sa Majesté, et par le concours de plus de dix-huit mille âmes de diverses nations esloignées de plus de deux cens lieues, qui se sont réunies en un seul village après s'estre venues jeter entre ses bras, oubliant leurs anciennes querelles et le faisant maistre de leurs différents intérests, et enfin par les députations que luy ont

faites les Cicaça, Akansa et plusieurs autres pour luy offrir de le suivre où il voudroit les mener.

Par la réunion de ces forces on peut former une armée de plus de quinze mille Sauvages qui, se sentant appuyez des François et des Abénaquis de la suite du sieur de La Salle, avec le secours des armes qu'il leur a données, ne trouveront point de résistance dans la province qu'il a dessein d'attaquer, où il n'y a pas plus de quatre cens Espagnols naturels dans plus de cent cinquante lieues de long et cinquante de large, tous officiers ou artisans plus propres à exploiter les mines qu'à s'opposer vigoureusement à cette entreprise, qui seroit mesme favorisée par les Mulâtes, les Indiens et les Nègres, si on leur promettoit liberté.

Sur toutes ces considérations, le sieur de La Salle offre, sous le bon plaisir de Monseigneur, de faire cette entreprise, et, si la paix en empeschoit l'exécution, il offre d'establir un poste très-avantageux pour le commerce, très-facile à conserver et d'où on pourra, à la première occasion de rupture, enlever aux Espagnols une bonne partie de leurs mines.

La Nouvelle-Biscaye est la plus septentrionale province du Mexique, située entre le 25e et le 27e degré 30 minutes latitude Nord. Elle est bornée au Nord par de vastes forests habitées par les peuples nommez Terliquiquimequi, que les Espagnols ne connoissent que sous le nom de Indios Bravos et di Guerra, parceque jamais ils n'ont peu les soumettre ny les obliger à faire la paix ; ils s'estendent depuis cette province jusqu'au fleuve Seignelay, qui en est esloigné tantost de quarante, tantost de cinquante lieues. Elle a à l'Est les mesmes forests et une partie de Panuco, dont elle est séparée par une chaisne de montagnes qui la bornent aussy au Midy d'avec les

provinces de Zacatecas, à l'Ouest d'avec celle de Culiacan et au Nord-Ouest où elle la sépare du nouveau royaume de Léon, ne laissant que deux ou trois passages par où elle puisse espérer du secours.

La distance de Mexico, esloignée de plus de cent cinquante lieues, en augmente la difficulté, sans parler de la nécessité qu'ont les vice-roys de partager leurs forces pour la deffense des places maritimes et du petit nombre de naturels Espagnols qui se trouvent dans cette vaste estendue de pays qu'ils habitent, d'où on ne peut tirer de secours qu'avec beaucoup de temps et de peine, la hauteur des montagnes qu'il faut passer pour cela estant trop rude à des gens amollis par une longue oisiveté pour les surmonter qu'avec un grand attirail et beaucoup d'équipage, quand mesme ce secours viendroit plus promptement qu'on ne le peut craindre. Le voisinage des bois et du fleuve serviroit autant à asseurer la retraite et à mettre à couvert le butin, qu'il est avantageux à une irruption dont l'ennemy n'auroit connoissance que lorsqu'on seroit au milieu du pays.

Comme ils ne se croyent en danger d'estre attaquez que par des Sauvages, ils n'y ont aucune place capable de soutenir une attaque, quoyque ce pays soit très-riche en mines d'argent, y en ayant desjà plus de trente descouvertes. Elles seroient bien plus profitables aux François, à cause du voisinage de la rivière qui leur serviroit à transporter les métaux, au lieu que les Espagnols, par ignorance, par la crainte qu'ils ont des Sauvages et par l'intérest des vice-roys, font voiturer l'argent par terre à Mexico, avec des frais aussy inutiles qu'ils sont inévitables dans un si grand esloignement.

Toutes ces choses estant supposées, le sieur de La Salle

offre, si la guerre continue, de partir de France avec deux cens hommes ; on y en joindra cinquante qui sont dans le pays, on prendra cinquante flibustiers en passant par Saint-Domingue, il fera descendre les Sauvages qui sont au fort Saint-Louis au nombre de plus de quatre mille combattants et il en joindra un plus grand nombre d'autres; il partagera cette armée en trois corps pour subsister plus aisément et pour obliger les Espagnols à diviser leurs forces. Deux de ces corps seront composez chacun de cinquante François, cinquante Ouabenaquis et deux mille Sauvages. On leur donnera ordre d'attaquer en mesme temps les deux extremitez de la province, et on entreroit le mesme jour avec le reste dans le milieu du pays, où il est asseuré qu'on sera secondé par tous les malheureux qui gémissent dans l'esclavage. Les Anglois de Boston, quoyque cette colonie soit beaucoup plus puissante que toutes celles des Espagnols, ont esté desolez par six cents Sauvages. Le Chili a esté ruiné par les Arraucans, et le mal que les Iroquois, quoyque sans discipline et sans conduite, ont fait au Canada, sont des exemples qui peuvent donner à connoistre combien cette manière de faire la guerre est désavantageuse à ceux qui n'y sont pas accoustumez, et ceux qu'on doit espérer des Sauvages conduits par des François expérimentez et qui ont une grande connoissance du pays.

Cette province ainsi enlevée, on en pourra garder les avenües par le moyen des Indiens et des Mulâtes, en leur faisant occuper les passages les plus estroits des montagnes, par où on peut seulement y entrer, et, leur fournissant des armes, les deffendre avec plus de seureté.

Cette entreprise paroist infaillible en l'exécutant de cette manière, puisque les Espagnols ne peuvent pas estre préparez

à deffendre des passages dont ils n'ont aucune connoissance, au lieu que, les attaquant par Rio Panuco ou par la mer à guerre ouverte, avant qu'on eust subjugué les places maritimes ou remonté Rio Panuco, habité dès son emboucheure par leurs colonies, ils auront le loisir de se préparer à occuper les passages dont ils ont une entière connoissance et de rendre au moins l'événement douteux et plus difficile.

Il est vray que, pour faire diversion, on pourroit se servir utilement des flibustiers, s'ils attaquoient quelque temps auparavant et s'ils faisoient des descentes sur les costes, parce qu'ils attireroient de ce costé-là les forces Espagnolles qui laisseroient les provinces esloignées dépourveues de secours. Des François de Saint-Domingue sont plus propres à ces expéditions qu'à celles qui se peuvent faire avec le secours des Sauvages; ils ne manqueroient pas de les rebuter, faute de la complaisance qui est nécessaire pour gagner leurs esprits et de la retenue qu'il faut avoir au sujet de leurs femmes dont ils sont très-jaloux, ce qui rendroit inutile le plus grand avantage qu'ayent les François pour réussir dans cette entreprise.

Il est certain que la France retireroit de bien plus grandes utilitez par la facilité du transport que celles qui en reviennent à l'Espagne, quoyqu'elle en reçoive plus de dix millions par an; on ouvriroit mesme peut-estre un passage à la mer du Sud, esloignée seulement de la largeur de la province de Culiacan, sans parler qu'il s'y pourroit rencontrer quelques rivières voisines du Seignelay, qui auroit sa descharge de ce costé-là.

Le sieur de La Salle ne croiroit pas cette affaire si facile, si avec l'intelligence des langues il n'avoit l'usage des mœurs de ces Sauvages pour y acquérir autant de croyance par un traitement accommodé à leurs manières, qu'il leur a imprimé de

respect par tout ce qu'il a fait en traversant avec si peu de suite un grand nombre de nations et punissant celles qui ont manqué aux paroles qu'elles luy avoient données.

Après cela il ne doute pas de les rendre bons François en peu de temps, en sorte que, sans tirer d'Europe un plus grand nombre d'hommes, il s'y formeroit bien tost une puissante colonie et y auroit des troupes suffisantes pour s'en servir à tous événemens et pour exécuter de plus grandes entreprises. Les missionnaires du Paraguay d'Or et les Anglois de Baston y ont si bien réussi qu'on doit s'attendre à un pareil succez en observant les mesmes mesures.

Quand mesme la paix de l'Europe obligeroit à différer l'exécution de ce dessein en ce qui regarde les conquestes proposées, il seroit tousjours très-important de se mettre en estat de le faire réussir lorsque les affaires changeroient, en prenant dès à présent possession de ce pays, pour n'estre prevenu par les autres nations qui ne négligeront pas la connoissance qu'ils en ont asseurément, puisque les Hollandois ont mis il y a plus d'un an la descouverte de ce pays parmy les nouvelles de leurs gazettes.

Si mesme les Espagnols différoient de donner satisfaction au Roy par la conclusion de la paix, une entreprise de ce costé-là les obligeroit à se presser, et ils donneroient volontiers à Sa Majesté des places importantes en Europe, en eschange de ce qu'ils auroient perdu dans des pays dont ils sont extrêmement jaloux. Pour les haster encore davantage (on pourroit) insulter en passant quelqu'unes de leurs places maritimes, dont le pillage payeroit bien la despense de l'armement.

Jamais on n'a rien entrepris d'une aussy haute conséquence avec si peu de risque et de frais, puisque le sieur de La Salle

ne demande pour en venir à bout qu'un navire d'environ trente pièces de canon, le pouvoir de lever en France deux cens hommes tels qu'il jugera propres à son dessein, sans y comprendre l'équipage du navire, des vivres pour six mois, quelques pièces de canon pour en garnir le fort, les armes et munitions nécessaires et de quoy payer ce monde pendant un an.

Cette despense mesme se retrouvera bientost payée par les droits que Sa Majesté pourra mettre sur toutes choses qui composeront le commerce qu'on y fera, dont on a donné un mémoire séparé.

Il ne faut non plus beaucoup de temps pour en venir à bout, puisqu'il promet dès l'hyver prochain d'assembler tous les Sauvages et ensuite d'achever, dans le printemps suivant, cette conqueste assez à temps pour en donner la nouvelle par le retour du premier vaisseau.

Le sieur de La Salle ne demande point de troupes réglées. Il aime mieux se servir de gens de divers mestiers, au moins pour la pluspart : 1° parceque la nécessité en fera des soldats, quand il en sera besoin ; 2° dans ces sortes d'entreprises le succez dépend plustost de l'expérience de celuy qui commande que de la bravoure de ceux qui n'ont qu'à obéir, comme on a veu par ce qu'ont fait ceux qui ont suivy le sieur de La Salle, dont la pluspart n'avoient pas servi ; 3° cette guerre est si différente de celle qu'on fait en Europe que les plus vieux soldats y seroient encore novices, tellement qu'il suffit d'avoir une cinquantaine de vieux soldats pour soutenir le reste, qui, joints à autant de flibustiers et à ceux que le sieur de La Salle a dans le pays, accoustumez à ces sortes d'affaires, rendront les autres capables de tout entreprendre ; 4° si on prenoit tous soldats,

il faudroit une double despense pour y mener les ouvriers nécessaires à l'establissement ; 5° les officiers qui commanderoient ces troupes, trouvant une vie plus pénible qu'ils ne se seroient imaginez et sans meslange d'aucun plaisir, prendroient bientost du chagrin qui se communiqueroit aisément aux soldats, lorsqu'ils ne trouveroient plus à se délasser de leurs fatigues dans la desbauche et dans le libertinage ; 6° c'est ruiner un establissement que de le commencer par des fainéans tels que sont presque tous les soldats, parceque, bien loin de contribuer à l'avancement de la colonie, ils en font périr les plus belles espérances par les désordres qu'ils y causent.

On pourroit objecter que la rivière le Seignelay est peut-estre plus esloignée qu'on ne l'expose de la Nouvelle-Biscaye. Pour respondre à cette difficulté, il suffit de dire que l'emboucheure par laquelle elle tombe dans la rivière de Mississipi est à cent lieues à l'ouest-nord-ouest du lieu où le fleuve se descharge dans le golfe du Mexique, et qu'*on l'a remontée plus de soixante lieues allant toujours Ouest;* après quoy, Monseigneur peut faire examiner, supposé la vérité de cette situation, celle de ce que l'on avance touchant la distance qu'il y a entre cette rivière et cette province.

La seconde difficulté qu'on pourroit former seroit que, la paix venant à se faire, on ne pourroit tirer aucun avantage de ce poste ; à quoy on respond que la paix est le temps le plus propre à se préparer à faire la guerre quand il en sera besoin, quand elle empescheroit de retirer d'abord tout le fruit qu'on doit attendre de cette despense. On seroit bien recompensé lorsqu'on en voudroit profiter par après, parceque, comme on auroit eu plus de loisir à mesnager et discipliner les Sauvages et à affermir cette colonie, on en pourroit tirer des avantages

plus considérables et exécuter des choses plus glorieuses et plus profitables. Il seroit à craindre qu'on ne fust obligé dans la suitte de rechercher inutillement ce qu'on abandonneroit à présent aux estrangers : le tort que les colonies de la baye d'Hudson et de la Nouvelle-Angleterre, qu'on a autrefois négligées, font à la Nouvelle-France peut servir d'instruction à ce sujet.

On a respondu à la troisiesme objection, tirée des insultes que les Espagnols pourroient faire à cet establissement, quand on a descrit sa situation qui le rend inaccessible par terre et presqu'aussy difficile à attaquer par eau, à cause du danger où seroient les navires ennemis qui oseroient s'engager à remonter si hault une rivière très-estroite.

4° Ceux qui ne sçavent pas la politique des Sauvages et la connoissance qu'ils ont de leurs véritables intérests croiront peut-estre qu'il seroit dangereux de les armer ; mais, outre l'expérience que nous avons du contraire, pas un des alliez des François dans la Nouvelle-France n'ayant encore abusé de la condescendance qu'on a toujours eue pour eux en cela depuis quatre-vingts ans, il est certain que ces peuples, que nous appellons Sauvages, connoissent si bien de quelle importance il leur est d'avoir des armes pour leur propre deffense et pour vaincre leurs ennemis qu'ils n'en abuseront jamais contre ceux qui les leur fournissent.

5° On dira encore que quand on réussiroit à chasser les Espagnols de cette province avec si peu de forces, ils pourroient toujours y revenir, puisqu'elles ne seroient pas suffisantes pour resister à toutes celles du Mexique qu'ils réuniroient pour venger cet affront. A cela on respond que ces forces ne sont pas telles qu'on s'imagine ; qu'on ne peut pas en dégarnir les au-

tres endroits; qu'il faut un grand temps pour les assembler. La diversion que pourroient faire d'ailleurs les flibustiers obligeroit de pourvoir au besoin le plus pressant; enfin les Indiens, les Mulâtes et les Negres, armez et revenus de la terreur qu'ils ont des Espagnols par le premier succez, en pourroient disputer l'entrée à des armées plus considérables que celles qu'on pourroit lever au Mexique; outre qu'ils mettroient le tout pour le tout, afin de ne pas retomber dans l'esclavage dont ils se verroient délivrez.

6° On ne croit pas qu'on allègue la despense, qui est peu considérable à proportion des grands avantages qu'on en doit espérer, quand mesme la paix en différeroit la jouissance; ils sont d'une telle importance qu'ils valent bien la peine de faire les avances de quelques années, plustost que de s'exposer à les perdre en remettant cette entreprise à un temps auquel on n'en seroit plus le maistre. Il est encore à croire que les Espagnols, se sentant serrez de si près de ces costez-là, consentiront à des conditions de paix plus avantageuses à la France; et puis, comme on a desjà dit, les droits que Sa Majesté peut retirer des marchandises qui en seroient tirées payeroient avec usure ce qu'elle auroit despensé pour cela.

7° Le sieur de La Salle s'obligera mesme, si la paix dure trois ans et qu'elle empesche d'exécuter ce qu'il a projeté, de payer à Sa Majesté ce qu'elle aura fourni pour cela ou de perdre la propriété et le gouvernement du poste qu'il aura basty, qu'il espère que Monseigneur voudra bien luy confirmer.

II

DISPOSITIONS DE LA SALLE

POUR CONCERTER L'ENTREPRISE AVEC TONTY.

Mémoire pour représenter à Monseigneur le marquis de Seignelay la nécessité d'envoyer le sieur de La Forest en diligence par la Nouvelle-France.

Il est très-important au succez de ce qu'on entreprend de trouver au fort Saint-Louis, au pays des Islinois, les Sauvages qu'on y a assemblez, et de pouvoir se servir des François qui y sont présentement, de ceux qui ont fait la descouverte, et de ce qu'il en reste au fort Frontenac, que le sieur de La Salle a fait passer à ses despens en la Nouvelle-France, parcequ'outre qu'on est asseuré de leur fidélité et de leur courage, leur adresse et expérience sont très-nécessaires pour apprendre aux autres François et Sauvages à se conduire dans ces sortes d'affaires, où les plus vieux soldats de France sont apprentifs.

Monseigneur est très-humblement supplié d'y faire attention, et pour cela de vouloir envoyer en la Nouvelle-France le sieur de La Forest, major du fort Frontenac, en qui le sieur de La Salle prend une entière confiance, avec pouvoir d'assembler tous ceux qui ont esté retirez d'authorité de son service ou empeschez d'y retourner, et de les reconduire aux Islinois et autant d'autres qu'on en a desbauchez de ceux qui ont passé dans le pays aux despens dudit sieur de La Salle, et ensuite

d'exécuter audit pays les ordres dont il sera chargé ou de les rendre au sieur Tonty, qui y commande, si on ne juge pas à propos de les confier au sieur de La Forest, afin qu'il n'en puisse rien dire en passant à Québec.

Ce sera le moyen d'exécuter plus promptement la jonction qu'on prétend faire, et le sieur de La Salle, n'estant point obligé d'y aller luy-mesme, pourra s'occuper plus utilement tout le temps qu'il employeroit à ce voyage. Il y en faudroit consommer beaucoup et y mener assez de monde pour n'estre pas exposé aux insultes des Iroquois, *à qui on a permis de le massacrer,* ce que le sieur de La Forest n'aura pas à craindre, puisqu'il n'aura qu'à descendre la rivière, où il sera escorté d'un bon nombre de François et de Sauvages.

Cette précaution est encore plus nécessaire afin de prévenir l'effect des desseins qu'on auroit pu inspirer à M. de La Barre et des ordres qu'il auroit envoyez en conséquence pour dissiper les Sauvages et en rappeler les François. Comme on ne peut partir de Québec avant le mois de May pour aller au delà de Montroyal, à cause qu'il est impossible de monter les rapides pendant qu'il fait froid, le sieur de La Forest, partant de France en diligence, pourroit joindre ceux que M. de La Barre auroit envoyez porter ses ordres et en empescher l'exécution.

On compte tellement sur ces gens, qu'on a desjà esprouvez, qu'on ne croiroit pas réussir aisément sans eux, en sorte que rien n'y peut contribuer plus efficacement que ce voyage du sieur de La Forest par les premiers vaisseaux. Il rendra inutiles toutes sortes d'artifices, pourveu qu'il ayt un plein pouvoir pour cela et des ordres si précis qu'on ne puisse y apporter d'obstacle soubs quelque prétexte que ce soit, ny rompre

son voyage sous des prétextes recherchez, dont on ne manque pas en ce pays-là ; il est besoin que ces ordres soient au nom dudit sieur de La Forest, ou, en cas de mort et d'empeschement d'iceluy, au nom du porteur d'iceux, afin de disposer plus efficacement les Sauvages à exécuter ce qu'on souhaite d'eux. Il sera nécessaire de leur faire des présens pour cela, tant à ceux qui doivent estre de l'entreprise qu'à leurs parents et aux autres de la nation. Il faudra armer et équiper les François et ces mesmes Sauvages pour le voyage. Le sieur de La Salle ne demande rien pour cela à Monseigneur que la permission au sieur de La Forest d'y porter les choses nécessaires, sans que personne l'en puisse empescher.

Mais, comme ledit sieur chevalier de Baugy et les autres qui conduisent avec luy vingt canots que M. de La Barre a envoyés en traite pour son compte de ces costez-là, contre les ordres du Roy, pourroient, pour leur intérest particulier, dissuader les Sauvages de descendre où on souhaite, il est important qu'ils ayent ordre de s'en retirer avant que de faire cette ouverture, et qu'il n'y en aille plus personne, afin que ces peuples, se voyant de ce costé-là denuez des denrées qui sont leur principal attrait, ils aillent plus volontiers aux lieux où ils espéreront en trouver.

Ledit sieur de La Forest a servy neuf ans dans la Nouvelle-France, tantost au fort Frontenac, en qualité de major et de commandant, tantost à la suite du sieur de La Salle comme officier ; il n'a receu pour cela aucuns appointemens de Sa Majesté et n'a pu jouir depuis deux ans de ceux qu'il auroit receus dudit sieur de La Salle, si M. de La Barre ne l'avoit empesché de rester au fort Frontenac pour y commander à l'ordinaire ; il n'a pas mesme esté remboursé des despenses

qu'il a faites pour la conservation de la paix avec l'Iroquois par l'ordre de M. le comte de Frontenac. Comme il est important de le renvoyer agréablement à la Nouvelle-France, on a creu devoir ce tesmoignage à la vérité, afin qu'il plaise à Monseigneur d'y avoir esgard tant pour le remboursement desdites avances que pour luy continuer la gratification qu'il a eu la bonté de luy accorder cy-devant en qualité de major du fort Frontenac.

X

PRÉPARATIFS

POUR L'EXPÉDITION CONTRE LA NOUVELLE-BISCAYE

ORDRES ET LETTRES DU MINISTRE DE LA MARINE

ORDRES ET LETTRES DU MINISTRE

I

LE ROI S'EST RÉSOLU A UNE ENTREPRISE

SUR LA NOUVELLE-BISCAYE.

Le marquis de Seignelay à M. de Cussy.

4 Mars 1684.

Je vous ay expliqué, avant vostre départ, que le Roy pourroit avoir besoin des flibustiers pour une entreprise sur la Nouvelle-Biscaye, et comme Sa Majesté se confirme dans cette résolution, elle m'ordonne de vous escrire pour vous dire qu'aussytost que vous serés arrivé à la coste de Saint-Domingue, elle veut que vous travailliés à rassembler tous lesdits flibustiers, afin de les mettre en estat de partir au mois d'Octobre prochain et d'avoir tout ce qui sera nécessaire pour le voyage et l'entreprise qu'ils auront à faire, dont je me remets à vous expliquer le détail dans le temps que Sa Majesté fera partir d'icy les forces qu'elle destine pour joindre auxdits flibustiers, et je ne doute point que dans une occasion de cette importance vous ne vous appliquiés avec empressement à faire réussir les desseins de Sa Majesté, dans le succez desquels, outre la gloire qui vous en reviendra, vous pourrés trouver un establissement fort considérable, que je seray bien ayse de vous procurer par le tesmoignage que je rendray des services que vous aurés rendus.

II

Mémoire de ce qui aura esté accordé au sieur de La Salle.

Versailles, le 23 Mars 1684.

Le sieur de La Salle demande :

1° Un bon vaisseau de trente pièces de canon ; attendu que le voyage est long, il faut qu'il soit bon voilier, que l'artillerie en soit bonne;

Toute l'autorité au sieur de La Salle;

Dit qu'il suffiroit d'un bon officier subalterne ou deux avec deux bons pilotes pour ramener le vaisseau.

« Le *Joly*, de trente pièces, pourra estre navigué par soixante matelots, capitaine Pingault, capitaine de frégate. »

2° La nourriture et les gages des officiers et matelots du vaisseau pendant le voyage qu'on suppose de six mois.

« Le Roy donnera la solde ordinaire. »

3° De quoi lever cent hommes aux despens du Roy et leurs gages pour un an à raison de 120 liv. chacun, la levée et les gages montant à 12,000 liv.

« Accordé 10,000 liv. à raison de 100 liv. chacun. »

4° Les appointemens de quatre capitaines, quatre lieutenans, et quatre sous-lieutenans, ou de deux de chacun de ces officiers pour un an.

« Qu'il examine à Rochefort avec l'intendant ceux qui sont les meilleurs. »

5° Leur nourriture pendant le voyage et l'expédition, qu'on suppose de six mois.

« On donnera de quoi les nourrir six mois ; savoir si c'est du biscuit ou de la farine. »

6° Les gages d'autres cent hommes pendant six mois à raison de 100 liv. par an, 5,000 liv.

« Le Roy veut donner un vaisseau de six vingts hommes d'équipage. »

7° La nourriture de ces deux cents hommes pendant six mois, à raison de huit sols par jour à cause des rafraischissemens dont ils peuvent avoir besoin, 14,400 liv.

« S'il y a un vaisseau, le Roy nourrira deux cens soixante hommes. »

8° 20,000 liv. de poudre à fusil, à 7 sols la livre, 7,000 liv.

« En escrire à Rochefort ; 100,000 liv. de poudre de chasse. »

9° 30,000 livres de balles de calibre de mousquet.

10° 600 fusils.

« 400, sçavoir : 50 au port et 350 au magasin. »

11° 150 espées et autant de sabres.

12° 12 pièces de canon pour les deux forteresses, sçavoir : huit de 10 à 12 livres de balles, qui pourroient estre de fer, et quatre de quatre livres de fonte pour les pouvoir faire suivre.

13° Deux cents boulets pour chaque pièce de canon, de la poudre à proportion, six pétards des plus petits. Trois ou quatre cens grenades, vingt-cinq pertuisanes et autant de hallebardes.

14° Cent paires de pistolets à cinq livres la paire.

15° 600 livres de fer plat et carré et 2,000 livres de fer en verge, à 100 liv. le millier, 800 liv.

16° 600 livres d'acier, à 40 sols. le cent, 240 liv.

17° Une forge et son équipage, 300 liv.

18° Pour 5 à 600 liv. d'outils de charpentiers, menuisiers, charrons, armuriers, massons et cordiers.

19° 400 livres pesant de fer ouvré, employé en pinces, masses de fer, coings, à 20 sols le cent, 80 liv.

20° Pour 500 liv. de haches, pelles, hoyaux, pics, besches et autres outils, 500 liv.

21° Deux coffres de chirurgiens, 600 liv.

22° Une barque de 40 à 50 tonneaux, gréée ou en bottes avec ses agrès, 1,200 liv.

23° Rafraischissemens pour les malades, 500 liv.

24° Deux chapelles et les ornemens nécessaires.

25° La nourriture et l'entretien de quatre missionnaires.

« Observer que tout ce qui est compris depuis le dixiesme article jusqu'à la fin se prend dans les Magasins du Roy ;

« Que les armes, la poudre, le plomb, seront payez par les Sauvages. Ainsi il n'y a que la nourriture des hommes qui pourra aller à 35^{m} ou 40^{m}. »

III

LE ROI ACCORDE LE VAISSEAU *LE JOLI*

Le marquis de Seignelay au sieur Dumont.

A Versailles, le 14 Avril 1684.

Le Roy ayant accordé au sieur de La Salle le vaisseau *le Joly* pour passer en Canada avec deux cens hommes dont

cent seront levez à ses despens et cent autres aux despens de Sa Majesté, elle veut que vous fassiez préparer incessamment ce vaisseau qui pourra estre navigué par soixante ou soixante-dix matelots, attendu le nombre d'ouvriers ou soldats qui seront employez aux grosses manœuvres. Sa Majesté a nommé le sieur Pingault pour commander ce vaisseau sous les ordres et de concert avec M. de La Salle, qui se rendra incessamment à Rochefort. Ne manqués pas de choisir parmi les anciens gardes de la marine huit des plus sages et qui ont la meilleure réputation de courage pour s'embarquer sur ce vaisseau.

Vous trouverés cy-joint copie de l'ordre qui a esté donné au munitionnaire général des armées navales de fournir pour six mois de vivres aux hommes qui seront embarquez sur ce vaisseau, et au trésorier de fournir le fonds nécessaire pour la levée des soixante-dix matelots.

Vous trouveres aussy cy-joint un estat des marchandises et munitions qui doivent estre embarquées sur ce vaisseau. Ne manqués pas de les préparer et de me faire sçavoir si le tout est à présent dans les magasins de Rochefort.

IV

LA SALLE A LE COMMANDEMENT DES FRANÇAIS.

BEAUJEU DIRIGERA LA MANŒUVRE DU VAISSEAU.

Lettre du Roy au sieur de La Salle.

Monsieur de La Salle, vous trouverés cy-joint la commission que j'ay fait expédier pour vous donner le commande-

ment de tous les François et Sauvages que vous employerés pour l'entreprise dont je vous ay chargé.

Ayant fait le choix du sieur de Beaujeu pour commander le vaisseau *le Joly*, sur lequel vous vous embarquerés, je luy donne ordre de commander tout ce qui regardera la manœuvre pendant votre voyage et d'exécuter ce que vous lui prescrirés sur la route qu'il aura à tenir, et, au surplus, de vous donner, lorsque vous serés à terre, tous les secours que vous luy demanderés, à l'exception de ce qui pourroit estre contre la seureté dudit vaisseau et celle de sa navigation. C'est de quoy j'ay esté bien aise de vous donner advis. Et la présente n'estant à autre fin, etc.

V

COMMISSION POUR LE SIEUR DE LA SALLE.

Versailles, le 14 Avril 1684.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, salut. Ayant ordonné de faire faire quelques entreprises dans l'Amérique septentrionale pour assujettir sous nostre domination plusieurs nations sauvages et leur porter les lumières de la foy et de l'Evangile, nous avons creu que nous ne pourrions faire un meilleur choix que du sieur de La Salle pour commander en nostre nom tous les François et Sauvages qu'il employera pour l'exécution des ordres dont nous l'avons chargé. A ces causes et autres à ce nous mouvans, et estant d'ailleurs bien informé de son affection et de sa fidélité à nos-

tre service, nous avons ledit sieur de La Salle commis et ordonné, commettons et ordonnons par ces présentes signées de nostre main, pour, sous nostre authorité, commander tant dans les pays qui seront assujettis de nouveau sous nostre domination dans l'Amérique septentrionale, depuis le fort Saint-Louis sur la rivière des Islinois jusqu'à la Nouvelle-Biscaye, qu'aux François et Sauvages qu'il employera dans les entreprises dont nous l'avons chargé; les faire vivre en union et concorde les uns avec les autres, contenir les gens de guerre en bon ordre et police suivant nos règlemens, establir des gouverneurs et commandans particuliers dans les lieux qu'il jugera à propos, jusques à ce qu'autrement par nous en ayt esté ordonné, maintenir le commerce et trafic et généralement faire et exercer tout ce qui se pourra du fait de commandant pour nous ès-dits païs et en jouïr aux pouvoirs, honneurs, autoritez, prérogatives, prééminence, franchises, libertez, gages, droits, fruicts, proffits, revenus et esmolumens, tant qu'il nous plaira. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir par cesdites présentes, par lesquelles mandons à tous nos dits sujets et gens de guerre de vous reconnoistre, obéir et entendre ès choses concernant ledit pouvoir. Car tel est nostre plaisir. En tesmoin de quoy, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Données à Versailles, le 14 Avril 1684.

VI

Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Beaujeu, Capitaine entretenu dans la Marine.

Versailles, le 14 Avril 1684.

Le Roy ayant fait choix dudit sieur Beaujeu pour commander le vaisseau *le Joly* que Sa Majesté fait préparer à Rochefort, elle veut qu'il s'y rende incessamment pour travailler à la levée des soldats nécessaires pour former son équipage; et comme elle a confié au sieur de La Salle le secret de l'entreprise à laquelle ce vaisseau est destiné et qu'il est chargé d'en rendre compte à Sa Majesté, elle veut qu'en toutes choses il suive ponctuellement ses advis et qu'il fasse route suivant ce qu'il luy marquera, l'intention de Sa Majesté estant qu'il exécute sans aucune contestation tout ce qu'il luy marquera estre nécessaire pour le service auquel il est destiné.

Il ne doit faire aucune difficulté audit sieur de La Salle sur le sujet du commandement, Sa Majesté voulant que ledit sieur de Beaujeu commande dans le vaisseau pour ce qui regarde la manœuvre, mais pour ce qui concerne la route, son intention est qu'il exécute tout ce que ledit sieur de La Salle désirera.

A l'esgard de ce qu'il y aura à faire lorsque ledit sieur de La Salle sera à terre, il ne doit pas manquer de luy fournir tous les secours qui luy pourront estre demandez, à l'exception de ce qui pourroit estre contre la seureté dudit vaisseau et de la navigation.

VII

BEAUJEU COMMANDE LE *JOLY*

Au sieur Du Mont.

Versailles, le 14 Avril 1684.

Le Roy a receu avec les letres du sieur Du Mont des 30 Mars, 2 et 3 Avril 1684..... le mémoire des marchandises et munitions qui seront envoyées sur le vaisseau *le Joly*.

S. M. a veu tout ce qu'il escrit sur le sujet du vaisseau *le Joly*. Elle ne veut point changer sa destination, et son intention est qu'il fasse embarquer tout ce qu'il pourra contenir. Ainsy il ne doit point penser à se servir de la fluste *le Dromadaire*. Elle luy permet de charger sur ce vaisseau des farines au lieu des rations nécessaires pour la subsistance des hommes qui y seront embarquez et d'entrer dans les expédiens que le sieur de La Salle luy proposera lorsqu'il sera à Rochefort, mais elle ne veut pas qu'il se serve d'un autre vaisseau.

A l'esgard de la barque en fagot, puisqu'elle ne peut pas estre embarquée sur ledit vaisseau, Sa Majesté trouve bon qu'il arme un traversier ou une bonne barque et qu'il la charge de tout ce qui ne pourra estre embarqué sur ce vaisseau.

Sa Majesté ayant fait choix du sieur de Beaujeu pour commander ledit vaisseau *le Joly* au lieu du sieur Pingault, il se rendra dans peu audit port.

VIII

Ordre du Roy qui établit le sieur de Tonty pour commander une des compagnies d'infanterie que Sa Majesté fait embarquer sur le vaisseau le Joly *pour servir en Amérique.*

Versailles, le 15 Avril 1684.

Sa Majesté voulant pourvoir au commandement des soldats qu'elle fait embarquer au port de Rochefort sur le vaisseau nommé *le Joly* dans l'Amérique, elle a fait choix du sieur de Tonty pour en commander une compagnie.

Mande Sa Majesté au sieur Arnoul, intendant de la marine audit port, de faire reconnoistre ledit de Tonty en qualité de capitaine de la compagnie.

IX

Ordre du Roy pour faire recevoir le sieur Chevalier de La Sablonnière en qualité de lieutenant de la compagnie du sieur de Tonty.

Versailles, 15 Avril 1684.

De par le Roy,

Il est ordonné au sieur de Tonty, capitaine de l'une des compagnies d'infanterie que Sa Majesté fait armer au port de Rochefort sur le vaisseau *le Joly* de recevoir le sieur Chevalier de La Sablonnière en qualité de lieutenant de ladite compagnie.

Autre ordre au sieur de Valigny pour le sieur d'Autray.
Autre ordre au sieur de Valigny pour le sieur Barbier.
Autre ordre au sieur de Valigny pour le sieur de Morangé.

X

SEIGNELAY PRÉSSE LE DÉPART DE LA SALLE

Extrait d'une lettre du marquis de Seignelay au sieur Arnoul.

A Versailles, le 17 Juin 1684.

Le Roy a receu avec les lettres du sieur Arnoul des 11 et 30 May et 5 Juin 1684.

. . . . . .

Et l'estat des personnes pour lesquelles le sieur de La Salle demande la table dans le vaisseau *le Joly*.

Il faut qu'il presse le sieur de La Salle de partir le plus promptement qu'il se pourra, et, sur ce qu'il représente qu'il n'a de vivres que pour six mois et qu'ils ne peuvent suffire, Sa Majesté veut que ledit sieur Arnoul en fasse fournir pour neuf mois par le munitionnaire général des armées navales; et comme son intention n'est pas d'augmenter le nombre des bastimens, au lieu de porter des denrées pour les rations que l'on a coustume de donner aux matelots, elle estime qu'il vau mieux des farines et des eaux-de-vie, qui sont de peu d'encombrement et qui ne laisseront pas que de pouvoir servir à la subsistance des équipages au moins pour les trois derniers mois.

Sa Majesté veut qu'il fasse fournir par ledit munitionnaire

deux rations pour chacun P. Recollect, pareille quantité pour les volontaires et autant pour le commis et secrétaire. Ainsi il n'y aura que deux capitaines, trois lieutenans et le sieur Minet qui mangeront avec le sieur de Beaujeu. Il doit luy dire qu'il ne se mette point en peine et que Sa Majesté donnera une gratification extraordinaire à son retour pour les frais qu'il aura faits pour cela.

Elle est fort surprise de l'extrême retardement qui a esté apporté aux levées de soldats qu'il a eu ordre de faire. Il doit les faire achever promptement, surtout finir celles qui regardent le sieur de La Salle et le Canada, et ensuite il pourra continuer celles qui sont pour le port.

La proposition qu'il fait de faire servir d'engagez pour le Canada ceux qui se trouveront trop petits est bonne, et il doit tenir la main à ce qu'elle soit exécutée.

XI

DIFFICULTÉS DE BEAUJEU

SUR LE COMMANDEMENT.

Le marquis de Seignelay au sieur de Beaujeu.

Versailles, 17 Juin 1684.

J'ay veu par vostre lettre du 30 May ce que vous m'escrivez au sujet du commandement. Il faut que vous n'ayez pas bien compris les ordres que je vous ay donnez, n'y ayant aucun rapport de ce qui vous regarde avec ce qui se doit passer à terre, et vous ne devez point vous estonner de ce que le sieur de La Salle ayt le commandement de tout ce qui se doit

faire en ce voyage, et principalement de ce qui regarde la terre, puisque c'est luy qui a fait la descouverte et qu'il est accoustumé avec les Sauvages du pays. Ce commandement ne doit vous faire aucune peine, puisqu'il ne diminue en rien la considération que le Roy a pour vos services; et, au contraire, c'est un moyen pour l'augmenter d'un nouveau mérite auprès de Sa Majesté, pourveu que vous vous mettiez dans la teste d'apporter toutes les facilitez qui dépendront de vous *et de n'avoir aucun chagrin sur ce qui regarde le commandement, parcequ'autrement il n'y auroit rien qui peust faire eschouer si certainement cette entreprise.*

A l'esgard du sieur Tonty, c'est la mesme chose que ce qui regarde ledit sieur de La Salle, et il n'y a que la nécessité du service qui oblige de l'employer, et pour ce qui est du commandement à terre, vous n'y devez pas penser, parceque vous ne devez jamais quitter vostre vaisseau.

XII

LA SALLE INVITÉ A HATER SON DÉPART

Le marquis de Seignelay au sieur de La Salle.

A Versailles, le 17 Juin 1684.

Pour response à la lettre que vous m'avez escrite le 30 du mois passé, je suis estonné que vous ayez esté si longtemps à vous rendre à Rochefort. Il est bien important que vous vous mettiez en estat de partir promptement pour l'exécution des choses dont je suis convenu avec vous.

Je donne ordre au sieur Arnoul de faire fournir par le mu-

nitionnaire général des armées navales pour neuf mois de vivres à l'équipage du vaisseau *le Joly;* et comme le Roy ne veut point augmenter les deux bastimens, au lieu de la ration que l'on a coustume de donner aux matelots, Sa Majesté veut que ledit sieur Arnoul fasse embarquer des farines et eaux-de-vie, qui sont des choses de peu d'encombrément et qui ne laisseront pas de servir à la subsistance des équipages au moins pendant les trois derniers mois.

A l'esgard des hommes dont vous avez besoin pour l'entreprise dont vous estes chargé, c'est à vous de faire vos diligences pour en avoir le nombre nécessaire; surtout il faut que vous vous mettiez en estat de partir incessamment.

XIII

REPROCHES

SUR LE MAUVAIS CHOIX DES SOLDATS.

Le Ministre au sieur Arnoul.

A Versailles, le 23 Juin 1684.

Le Roy a receu, avec les lettres du sieur Arnoul des 11 et 13 Juin 1684 :

... L'état des rations nécessaires pour l'armement du *Joly*.

Sa Majesté attend avec impatience des nouvelles du départ de ce vaisseau, estant important qu'il mette promptement à la voile.

Elle trouve que les ordres qu'elle a donnez sur ce sujet

n'ont pas esté exécutez avec la diligence nécessaire, principalement ce qui regarde la levée des soldats, qu'on luy escrit n'estre que *des enfans ou des gens peu propres à servir*.

A l'esgard des 5,000 liv. restant des 10 promis au sieur de La Salle, il peut asseurer les marchands et ceux avec qui il traitera qu'ils seront payez au commencement de l'année 1685.

Il verra par la copie de l'ordre qui a esté donné le 23 Mars dernier au munitionnaire général des armées navales le nombre de rations qu'il doit fournir pour la subsistance de l'équipage dudit vaisseau, et, par la lettre qu'elle luy a escrite le dernier ordinaire, le sieur Arnoul a eu ordre d'en faire fournir pour neuf mois. Il doit tenir la main à ce que cela soit ponctuellement exécuté, et, outre cette quantité de vivres, Sa Majesté veut qu'il en fasse fournir pour trois mois, outre les six que ledit munitionnaire devoit livrer aux cent soldats que ledit sieur de La Salle a fait lever en son particulier; surtout elle luy recommande de faire partir ce vaisseau le plus promptement possible.

XIV

LES SOLDATS CHOISIS PEU EN ÉTAT DE SERVIR

Le Ministre au sieur Arnoul.

Versailles, 30 Juin 1684.

Le Roy a receu, avec la lettre du sieur Arnoul du 20 Juin 1684 ....

Sa Majesté ne doute point que le vaisseau *le Joly* ne soit

prest de mettre à la voile à présent, et comme elle apprend qu'il a fourny tous les vivres qui estoient nécessaires pour le départ de ce vaisseau, il a prevenu seulement ce qui luy a esté ordonné sur ce sujet par ses dernières lettres.

Sa Majesté a appris avec peine que les soldats qui ont esté levez pour le sieur de La Salle estoient fort mauvais et peu en estat de servir. Il doit bien prendre garde que ceux qui sont destinez pour le Canada ne soient de mesme, et comme ils doivent estre employez dans un service difficile dans lequel il faut des gens vigoureux et hardis, il est à craindre que le service de Sa Majesté reçoive beaucoup de préjudice du mauvais choix qui en a esté fait. Cependant il doit faire sçavoir s'il n'y auroit point de tromperie dans la levée que l'on fait de ces soldats, et si on leur explique, suivant les ordres qui ont cy-devant esté donnez, les lieux pour lesquels ils sont destinez.

XV

LE ROI ATTEND LE DÉPART DU *JOLY*

Au sieur Arnoul.

A Versailles, le 5 Juillet 1684.

Le Roy a receu, avec les lettres du sieur Arnoul du 27 Juin 1684 :

...L'estat des vivres embarquez sur le *Joly*.

Sa Majesté attend avec impatience des nouvelles du départ du vaisseau *le Joly*, estant à craindre que son retardement ne fasse perdre la saison d'aller dans le lieu auquel ce vaisseau est destiné ; et quoyqu'elle ayt fait entendre ses intentions au

sieur de Beaujeu sur *les difficultez qu'il a fait au sujet du commandement que doit avoir le sieur de La Salle*, elle approuve qu'il se soit entremis pour faire cesser leurs prétentions réciproques, et il doit envoyer copie du mémoire qu'il leur a fait signer.

XVI

REPROCHES

SUR LA LENTEUR APPORTÉE DANS L'EXPÉDITION DU *JOLY*.

Au sieur Arnoul.

A Versailles, le 24 Juillet 1684.

Le Roy a receu, avec les lettres du sieur Arnoul des 9 et 10 Juillet 1684 :

Les estats des marchandises et munitions embarquées sur le vaisseau *le Joly* ;

Les certificats des officiers commandant les soldats embarquez sur ce vaisseau ;

Une copie du mémoire qu'il a fait signer aux sieurs de Beaujeu et La Salle ;

Les factures des farines qu'il a fait charger ;

Les estats des munitions envoyées en Canada ;

. . . . . .

Les nouvelles qui sont venues de Canada par le dernier vaisseau qui est arrivé doivent luy faire connoistre combien il eust esté important d'expédier plus tost les bastimens qui devaient porter les secours d'hommes et de munitions nécessaires pour ce pays, et comme le retardement du vaisseau *le Joly*

peut aussy retarder et rendre incertain le succez de l'entreprise du sieur de La Salle, Sa Majesté ne peut s'empescher de luy dire qu'il arrive presque toujours à Rochefort que ce qui devroit estre expédié en trois semaines est quelquefois retardé de trois mois; et il est impossible que le service de Sa Majesté se fasse de cette manière.

Sa Majesté a veu le mémoire qu'il a dressé sur les contestations qui estoient entre le sieur de La Salle et le sieur de Beaujeu. Elle approuve tout ce qui est contenu en ce mémoire, ne doutant pas qu'il ne pourvoie à toutes les disputes qui pourroient naistre entre ces deux officiers.

Ledit sieur de Beaujeu escrit que ledit sieur de La Salle paroissoit beaucoup douter du succez de son entreprise, et quoyque ce qu'il a fait sçavoir à cet esgard soit vraysemblablement un effet de leur animosité, Sa Majesté sera bien aise d'estre informée de ce qui a paru audit sieur Arnoul sur ce sujet, et il ne doit pas manquer de faire sçavoir tout ce qu'il apprendra par La Rochelle, de ce qui concernera la navigation du sieur de La Salle. Sa Majesté ne doute point qu'il n'ayt mis à présent à la voile, et ce serait un grand malheur s'il estoit encore aux rades de La Rochelle.

XI

LETTRES DE M. DE BEAUJEU

AU MINISTRE DE LA MARINE.

I

OBSERVATIONS

SUR LES ORDRES RELATIFS AU VOYAGE.

Lettre de M. de Beaujeu au marquis de Seignelay.

A La Rochelle, 30 May 1684.

Monseigneur,

Le sieur de La Salle n'ayant commencé que depuis deux jours qu'il est arrivé à me faire part de ses desseins, je n'ay peu vous représenter plus tost l'impossibilité qu'il y a d'aller d'icy au fond du golfe du Mexique et revenir avec six mois de vivres, car, Monseigneur, quelque diligence que l'on fasse, il est impossible de partir d'icy avant le mois de Juillet, il en faut deux pour aller à Saint-Domingue, estant une nécessité d'y passer ou à quelque autre isle pour faire de l'eau; on ne peut estre moins que huit jours, et le mois de Septembre sera commencé avant que de partir de Saint-Domingue. Pour aller au fond du golfe de Mexique, il faut pour le moins un mois, estant une nécessité de passer au vent de Cuba pour éviter les courants de Bahama, de sorte que le mois d'Octobre sera bien avancé quand on arrivera au port que le sieur de La Salle prétend avoir trouvé, où il faudra hyverner; car on ne navigue point dans le golfe du Mexique depuis la lune de de Septembre jusques à celle de Février, à moins que de vouloir se perdre à cause des anordies qui règnent en ce temps-là.

Le mois de Février de l'année 1685 sera donc bien avancé avant qu'on puisse sortir de la rivière du Mississipy, et le mois de May passé avant que d'estre de retour en France; M. de La Salle convint de cela hier devant M. l'Intendant, qui doit vous en escrire aujourd'huy. Mais, Monseigneur, il y a un autre inconvénient si vous augmentez les vivres du *Joly*, qui est qu'il ne les peut porter. J'ay mesuré son fond de cale. Il ne sçauroit contenir que cent quarante tonneaux au plus, de sorte qu'il faudra un bastiment pour le moins de deux cens tonneaux pour suppléer, car, outre les vivres, il y a des choses à porter qui embarrassent beaucoup, particulièrement quinze milliers de poudre qu'il est impossible de mettre dans la soute du *Joly* qui n'en sçauroit contenir six qu'il faut pour son armement. Voylà, Monseigneur, ce que j'ay creu estre obligé de vous représenter, afin que vous y donniez ordre promptement. Si M. de La Salle m'avoit communiqué cette affaire à Paris, comme vous luy aviez ordonné, nous ne serions pas dans cet embarras; je vous aurois proposé le vaisseau *le Fendant*, qui a un grand fond de cale et qui auroit porté de reste trois cens hommes avec des vivres pour un an et tout l'attirail du sieur de La Salle. Il y auroit eu mesme de l'espargne, ce vaisseau auroit moins cousté à armer que deux, et on n'auroit pas hasardé ce voyage par la séparation qui peut arriver à la mer du *Joly* et du bastiment que vous luy donnerez pour porter les vivres.

M. de La Salle m'a dit qu'il y a quatorze passagers sans comprendre le sieur Minet, ingénieur, qui doivent manger à ma table. Je vous supplie, Monseigneur, de faire un fonds pour eux pour trois mois que doit durer le passage, vous ne voudriez pas que je nourrisse vingt personnes pour 260 livres

par mois. M. l'intendant vous en doit escrire aujourd'huy conjointement avec M. de La Salle et vous envoyer les noms.

Vous m'avez ordonné, Monseigneur, d'apporter toute la facilité que je pourray à cette entreprise. J'y contribueray autant qu'il me sera possible ; mais permettez-moy de m'en faire un grand mérite auprès de vous, car j'ay bien de la peine à me soumettre aux ordres du sieur de La Salle, que je crois brave homme, mais enfin qui n'a jamais fait la guerre que des Sauvages et qui n'a aucun caractère, au lieu qu'il y a treize ans que je suis capitaine de vaisseau et trente que je sers tant par terre que par mer. Outre cela, il m'a dit, Monseigneur, que vous luy aviez substitué au commandement le sieur de Tonty en cas qu'il vinst à mourir. En verité, cela m'est bien rude. En effet, quoyque je n'aye pas connoissance de ce pays-là, allant sur les lieux, je serois un bien malhabile homme si je n'en sçavois pas autant que eux au bout d'un mois. Je vous supplie donc au moins, Monseigneur, que je partage le commandement avec eux, et qu'il ne se passe rien pour la guerre sans moy et sans me le communiquer. Pour leur commerce, je ne prétends ny ne veux en avoir aucune connoissance. Je crois mesme que cela sera utile au service du Roy, car si nous sommes attaquez par les Espagnols, je ne puis pas me persuader que des gens qui n'ont jamais fait la guerre leur puissent résister et se servir des avantages que les occasions et l'expérience donnent dans le mestier. C'est la grâce que je vous demande.

Je suis, avec respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant et très-fidelle serviteur.

De Beaujeu.

II

DÉFIANCES DE LA SALLE

Lettre de M. de Beaujeu au ministre.

Rochefort, 21 Juin 1684.

Monseigneur,

Le *Joly* est enfin prest et j'espère descendre demain la rivière. Il ne tiendra qu'à M. de La Salle de partir quand il luy plaira. On n'a pu mettre dessus que six mois de vivres pour cent soldats et huit pour soixante-dix matelots. Comme M. de La Salle jusques ici ne m'a point fait part de son dessein et qu'il change à tout moment de résolution, je ne puis pas respondre si cela suffira pour son entreprise. C'est un homme si défiant et qui a tellement peur qu'on ne pénètre dans ses secrets que je n'ose luy rien demander, s'estant scandalisé de ce que je luy dis un jour qu'il seroit à propos de sçavoir de quel costé nous devions tourner pour choisir un pilote qui eust esté sur les lieux. Jusques icy il ne s'en est point voulu expliquer clairement et nous n'en avons point encore. Sa délicatesse a esté jusqu'à me dire qu'il falloit empescher qui que ce soit de prendre hauteur sur le bord, et, sur ce que je luy respondis que je retirerois tous les instruments propres pour cela, mais qu'il estoit impossible de l'empescher à des gens du métier, puisque deux bastons suffiroient, à moins que de cacher le soleil, il me tesmoigna n'estre pas satisfait de ma response. Je vous avois, Monseigneur, représenté par ma dernière lettre que le tort que cela me pourroit faire d'obéir à M. de La

Salle qui n'a aucun caractère et qui *n'a jamais commandé que des escoliers*[1], et vous priois de partager au moins le commandement entre nous. Par celle-cy, Monseigneur, je prendray la liberté de vous dire que je luy obéiray sans répugnance, si vous me l'ordonnez, ayant fait réflexion qu'il n'y aura jamais de compétence entre ledit sieur de La Salle et moy. Mais, Monseigneur, je vous supplie de m'envoyer des ordres, afin que je puisse vivre de manière avec luy qu'il n'ayt rien à m'imputer, en cas qu'il n'exécute pas tout ce qu'il a promis. La raison, Monseigneur, que j'ay de dire cecy, c'est que je vois qu'il prend desjà des précautions, tantost en faisant des protestations à M. l'Intendant, tantost en disant que M. de Parassy, commis du munitionnaire, avec qui il a souvent des demeslez, est payé de ses ennemis pour faire eschouer ses affaires, et beaucoup d'autres choses dont je ne veux pas vous importuner. Je vous supplie aussy de me faire sçavoir comme je dois faire pour les soldats du vaisseau, car M. de La Salle prétend qu'estant arrivé là, je doive les luy remettre tous entre les mains. Cependant mon instruction ne porte point cela, ne m'estant ordonné que de luy fournir tous les secours qui me pourront estre demandez, à l'exception de ce qui pourroit estre contre la seureté du vaisseau et de sa navigation. Or, il est évident qu'avec soixante-dix hommes je ne puis ny défendre ny naviguer seulement le *Joly*, qui est un vaisseau de trente-six pièces de canon. Cependant, Monseigneur, si vous me l'ordonnez, après vous avoir remonstré tous les risques qu'il y a, je feray ce qu'il vous plaira. Je prendray encore la liberté de vous dire que, par le second article de mon instruction, vous ne me donnez que le commandement de la manœu-

1. Allusion à sa première jeunesse, passée dans la Compagnie de Jésus.

vre du vaisseau, ce qui pourroit encore faire un schisme entre ledit sieur de La Salle ; car, à proprement parler, ce n'est que la charge du maistre, et le sieur de La Salle auroit droit de pretendre de commander non-seulement à la route, mais encore aux soldats et au combat, s'il s'en trouvoit occasion dans nostre navigation. Je vous supplie aussy d'avoir la bonté de nous déclarer vostre volonté sur cela, et lorsque vous m'aurez fait la grâce de me la faire connoistre, je vous supplie très-humblement d'estre persuadé que je m'y conformeray autant qu'il me sera possible, n'ayant rien tant à cœur que de vous faire connoistre que je suis, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant et très-fidelle serviteur.

DE BEAUJEU.

III

DISCUSSIONS SUR LE COMMANDEMENT

DU VAISSEAU ET DES HOMMES.

Lettre de M. de Beaujeu au marquis de Seignelay.

Rochefort, 25 Juin 1684.

Monseigneur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le dix-septiesme de ce mois, par laquelle je vois que je me suis mal expliqué dans la mienne du 30e May, car ce n'a jamais esté ma pensée de prétendre au commandement de la terre, mais seulement à celuy de la mer, en vous priant de le partager entre le sieur de La Salle et moy, qui m'avoit fait entendre estre pourveu de tous les deux, et en cas qu'il vinst faute de luy, le sieur de Tonty à sa place. Le sieur de La Salle s'en

est expliqué clairement depuis deux jours, prétendant que je n'avois que le commandement des matelots et des voiles, et aucune autorité sur les officiers volontaires et les cent soldats de passage sur le *Joly*, qui ne me doivent reconnoistre ny obéir en aucune façon pendant la traversée. Cela estant, Monseigneur, je ne suis proprement que le maistre du vaisseau ; et c'est une chose inouïe et qui ne s'est jamais pratiquée dans la Marine que des troupes qui passent sur nos vaisseaux soient non seulement indépendantes des capitaines, mais encore commandent. La conséquence mesme en seroit très-pernicieuse pour l'avenir. Car les troupes de terre qui passeront sur nos vaisseaux pourront prétendre la mesme chose. L'embarras en seroit aussy fort grand dans cette occasion, parceque, n'ayant point de soldats, il faudroit à tout moment aller avertir M. de La Salle, quand il faudroit virer au cabestan, haler sur une escoute, sur une cargue, et faire les autres manœuvres du vaisseau, dont souvent le temps se perdroit pendant qu'on l'éveilleroit. Cette affaire, quoyque de conséquence, n'a pourtant point fait d'altération entre M. de La Salle et moy ; et nous nous en sommes rapportez à M. l'Intendant pour nous régler. Pour les deux autres articles sur lesquels nous estions en conteste, M. de La Salle et moy, comme je vous ay mandé, Monseigneur, ils sont présentement réglez. Car on convertit le vin en eau-de-vie et le biscuit en farine, et vous avez ordonné pour la subsistance des passagers. Il ne me reste qu'à prendre le mois d'augmentation pour le *Joly ;* et je seray en estat de faire voile aussy tost que le sieur de La Salle sera prest.

Je prendray la liberté, Monseigneur, de vous représenter, avant que partir, trente années de service, et que vous me fistes l'honneur de me dire cet hyver que vous vous souviendriez de

moy lorsque l'occasion s'en présenteroit ; et comme il y a des pensions vacantes, je vous supplie, Monseigneur, de ne pas m'oublier. Mme de Beaujeu aura l'honneur de vous en faire souvenir et de vous en aller solliciter.

Je suis, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant et très-fidelle serviteur.

DE BEAUJEU.

IV

BEAUJEU CHERCHE A PRÉVENIR LE MINISTRE

CONTRE LA SALLE ET LE SUCCÈS DE SON ENTREPRISE.

Lettre de M. de Beaujeu au marquis de Seignelay.

La Rochelle, 10 Juillet 1684.

Monseigneur,

Je ne m'attendois nullement aux reproches que vous me faites par vostre lettre du 30 Juin, n'ayant jamais fait aucune difficulté à M. de La Salle, mais seulement représenté l'impossibilité qu'il y avoit d'exécuter ce qu'il souhaitoit, et pour vous faire voir la vérité de ce que je vous dis, je vous diray en peu de mots ce qu'il a exigé de moy, et vous jugerez, s'il vous plaist, de ce que je pouvois faire. Il a voulu : 1° que je misse sur le *Joly* neuf mois de vivres pour deux cens hommes, sans convertir le biscuit en farine et le vin en eau-de-vie, ce qui s'est trouvé impossible, comme je l'avois dit. Il a remply les ponts de ce vaisseau de caisses et de coffres d'une si prodigieuse grandeur qu'ils empeschent entièrement le canon et le cabestan. J'ay fait voir cela à M. de La Boullaye, en présence de

M. de La Salle. Outre cela, il veut encore y embarquer dessus pour plus de 20,000 livres de marchandises qui ne sont pas seulement à luy, mais à un marchand appellé Cochy, qui fait courre sur la place une ordonnance d'assurance sur le *Joly* à 7 pour 100 pour la Louisiane. Je luy ay représenté, en présence de M. l'Intendant, que cela estoit impossible. Il m'a respondu que c'estoient des armes et de la poudre que le Roy luy donnoit qu'il falloit asseurer. Cela a fini là, mais vous voyez bien qu'on ne fait point assurer des armes et de la poudre sur un vaisseau de guerre, et quand il faudra appareiller ce soir, je ne sçay pas comment faire. Il a souhaité premièrement que vous eussiez donné ordre à la subsistance des passagers, que je nourrisse à ma table dix-neuf personnes à 13 sols 6 deniers par jour ; et il y en avoit quinze du munitionnaire pour lesquels je me suis offert de les nourrir pour luy faire plaisir. Enfin, Monseigneur, il m'a présenté quasi la veille de nostre départ un long libelle à signer, qui m'a, à la vérité, surpris, n'aimant pas à naviguer et faire la guerre par procez-verbaux ; mais pour bien vivre avec luy je luy ay tout passé, hors l'article de la sentinelle et donner le mot, sur lesquels j'ay fait quelque difficulté, parceque j'ay creu que cela pourroit tirer à conséquence pour l'avenir et que si messieurs nos généraux et M. le mareschal d'Estrées mesme s'embarquent sur mon bord, je n'auray plus rien à leur offrir. Cependant je me suis soumis au jugement de M. l'Intendant, qui a bien voulu se donner la peine de modifier son mémoire et en faire un autre que j'ay signé pour satisfaire M. de La Salle et luy oster toute excuse et sujet de plaintes. M. Arnoul m'a promis qu'il enverroit l'un et l'autre. Vous jugerez mieux par là du caractère de M. de La Salle que par tout ce que je vous

pourrois dire, et vous verrez que ce n'est pas moy qui fais les difficultez, mais luy qui se les fait à luy-mesme. Car je luy accorde tout, et il n'est pas content; j'ay fait plus, car, le voyant icy embarrassé et sans argent, je luy ay offert cent pistoles qu'il a prises, dont j'ay son billet. Vous voyez donc bien que ce n'est pas pour empescher son entreprise, puisque j'y contribue mesme de mon argent, dont je n'ay pour toute hypothèque que le gouvernement de la Louisiane. Après, Monseigneur, vous avoir fait voir qu'il ne tiendra pas à moy que cette entreprise n'ait un heureux succez, vous me permettrez de vous supplier très-humblement de considérer que le sieur de La Salle est un homme qui a entrepris une chose de laquelle il n'est pas seur, et qui ne manquera pas, si son affaire n'a pas la réussite qu'il vous a promis, de chercher à en jeter la faute sur quelqu'un et peut-estre sur plusieurs. Cela paroist desjà à tout le monde et par ses discours et par ses actions. C'est pourquoy je vous supplie de ne point vous laisser prévenir et de vouloir examiner les choses à fond. Pour cela je crois, Monseigneur, qu'il seroit bon que vous conneussiez M. de La Salle par d'autres que par ceux qui vous ont parlé pour luy. Je croy que M. Arnoul, M. du Gué, de La Boullaye et tous ceux qui ont travaillé icy pour luy ne vous sont point suspects. Prenez, s'il vous plaist, la peine de vous faire informer par eux du caractère de cet homme-là et de ce qui s'est passé icy dans cet armement, et vous jugerez de l'avenir sur le passé. J'ay des raisons, Monseigneur, pour vous dire cela, qui en valent la peine. Car il me fasche, estant tout à vous, comme je suis, qu'on vous ayt engagé dans une affaire dont le succez est bien incertain et dont l'auteur commence à doubter. Cependant je vous supplie très-humblement de croire que, si elle est le

moindrement faisable, je périray ou elle réussira. Je connois que l'intelligence entre M. de La Salle et moy est nécessaire, et que c'est un homme qui veut de la fumée, comme vous verrez *par son mémoire. Je luy en vas tant donner qu'il en sera content, et peut estre las.* Enfin, Monseigneur, faites-moy l'honneur de vous reposer sur moy de ce qui dépendra de ma conduite, et soyez persuadé que vous n'en aurez aucun reproche, au moins qui soit juste et valable.

M. l'Intendant, Monseigneur, a souhaité de moy que je vous dise mes sentimens sur les soldats qui sont embarquez sur le *Jolly*. Je vous jure, Monseigneur, que je n'ay jamais veu de meilleure troupe. Il est vray qu'il y a des jeunes gens, mais ils ont tous bon corps et il s'accoustumeront mieux au climat où nous allons que des plus vieux. Par vostre lettre j'en devrois retenir dix pour fournir le nombre de quatre-vingts hommes que vous ordonnez pour la navigation du *Joly;* mais comme cela auroit pu faire naistre encore queique difficulté entre M. de La Salle et moy, j'ay mieux aimé n'en point parler et me contenter de soixante-dix, de quoy estoit premièrement composé son équipage, quoyque ce soit fort peu. Si j'ay mal fait, Monseigneur, je vous prie de considérer mon intention, qui n'a esté que d'avoir la paix et de ne pas faire de retardement.

Il ne me reste, Monseigneur, qu'à vous supplier de vous souvenir de moy, quand vous donnerez les pensions vacantes. Vous sçavez mes services et ma bonne volonté : je n'ay rien à vous dire davantage. Je vous demande encore vostre protection pour ma famille pendant mon absence ; et si je venois à périr dans ce voyage, j'ay affaire à des gens puissans, et si vous ne balancez leur autorité, Monseigneur, par des lettres

de faveur pour mes juges, je courray risque de succomber dans l'affaire du monde la plus juste et que j'ay desjà gagnée. Faites-moy la grâce d'en accorder à Mme de Beaujeu quand elle vous en demandera, et de me croire votre très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur.

DE BEAUJEU.

V

BEAUJEU RÉCLAME LES GRACES DE LA COUR

A CAUSE DE SES SERVICES PASSÉS ET DE LA RECHERCHE QU'IL VA FAIRE.

Lettre de M. de Beaujeu au marquis de Seignelay.

A bord du *Joly*, 2 Aoust 1684

Monseigneur,

Je vous manday avant-hier le démastement du *Joly;* aujourd'huy je prendray la liberté de vous dire qu'il est prest et que je vas appareiller pour continuer mon voyage. M. l'Intendant, qui est venu à bord, vous tesmoignera qu'on ne peut pas faire plus de diligence, et, si vous considérez la saison, vous verrez qu'on n'a point perdu de temps, estant tout un d'attendre icy ou à Saint-Domingue que l'équinoxe du printemps soit passé.

Comme, Monseigneur, je ne seray apparemment pas cet hiver à la Cour pour solliciter une pension, je vous supplieray encore une fois avant que de partir de ne pas m'oublier. Il y va, Monseigneur, de vostre gloire, après ce que j'ay souffert pour vous tesmoigner mon zèle, de faire voir que vous n'oubliez pas, quoyqu'absents, ceux qui sont tout dévouez à vos volontez comme moy. Il y va aussy du service du Roy, Monsei-

gneur, car la pluspart des officiers fuyent la mer l'hiver pour aller à la Cour solliciter les grâces, estant un proverbe dans la Marine que pour obtenir quelque chose il faut estre présent, et qu'il n'y a que les absents qui perdent. Voilà ce qui fait, Monseigneur, que tant d'officiers, quand vient l'hiver, vous importunent de leur congé sous prétexte d'affaires domestiques ou de leur santé, qui pourtant se trouvent à Versailles sains et gaillards lorsqu'on fait les estats, ce qui n'arriveroit pas si les grâces estoient distribuées aux absents comme aux présents. Pardonnez-moy, Monseigneur, la liberté que je prends de vous représenter ces choses, mais j'y suis forcé, pour vous faire connoistre que jusques icy tous les risques, les fatigues, ont esté pour moy, et les grâces pour les autres. Encore présentement je vas dans un pays inconnu chercher *une chose presque aussi difficile à trouver que la pierre philosophale*, dans une saison avancée, chargé à morte-charge, avec un homme chagrin. Outre cela vous m'obligez de nourrir sept personnes, sans compter M. de La Salle, son frère, qui est un très-honneste prestre, et son neveu, sans aucune avance que quatre mois de table pour un voyage de dix et demi au moins. Quand je n'aurois pas, Monseigneur, trente années de service, que je ne serois pas un des plus anciens capitaines de la Marine, que je n'aurois pas fait les pertes que j'ay faites et souffert ce que j'ay souffert, ce que j'entreprends aujourd'huy mériteroit ce que je demande. Le sieur de Chaumont me mande qu'il vous envoye tous les plans que nous avons faits de la coste d'Italie. Je vous supplie, Monseigneur, de considérer cet ouvrage que je vous garantis juste et achevé. Je suis seur qu'il n'y a point d'ingénieur en France qui entreprenne d'en faire autant pour 20,000 livres. Aussy vous puis-je jurer,

Monseigneur, qu'il me les a cousté en comptant ce que j'ay perdu quand j'ay esté pris, et ce que j'ay despensé dans mon esclavage[1]. A quoy je vous supplie très-humblement d'avoir esgard aussy bien qu'aux risques où je me suis exposé en tenant les plans des costes et des veues du royaume de Naples et en vous donnant tous les avis de ce qui se passoit dans Alger, particulièrement celuy de jeter des bombes qui fut par ma lettre du 14 décembre 1681. En vous représentant ces choses à Versailles cet hyver, vous me fistes l'honneur de me dire que vous vous en souviendriez lorsque l'occasion s'en présenteroit. Trouvez bon, Monseigneur, que je vous en rafraischisse la mémoire et que je vous fasse souvenir que je n'eus que 1,000 escus, ce qu'on donne ordinairement à un particulier pour un voyage de la Cour à Toulon et le retour. J'ay sceu, Monseigneur, que vous aviez eu la bonté de demander si on n'avoit fait que cela pour moi, ce qui m'est un tesmoignage de vostre bonne volonté que je vous supplie de me vouloir continuer, estant, avec respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant et très-fidelle serviteur.

DE BEAUJEU.

A bord du *Joly*, ce 22 Aoust 1684.

1. A Alger.

XII

PRÉCAUTIONS ET ENGAGEMENTS

DE LA SALLE AVANT SON DÉPART.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAVIENSIS

I

DIRECTION QUE VA PRENDRE LA SALLE

Extrait d'une lettre de l'abbé Eusèbe Renaudot à Nicolas Thoynard.

Le 30 Avril 1684.

Quand vous n'auriez, Monsieur, autre chose à me dire sinon que vous estes en bonne santé, je payeray tousjours *Alvizaras* au facteur.

M. de La Salle vous estoit destiné dans ma pensée avant que vous m'en eussiez escrit. Il partira dans peu de jours, et vous serez adverty de tout. Ce qu'on vous avoit mandé n'est pas véritable. Il va avec M. de Beaujeu et un vaisseau et demy que le Roy luy donne; mais à *Carreyra detta armada*, τὸ θεῖον ἐν γένεσι κεῖται : c'est un mystère que vous sçaurez. Il ne va qu'en Canada et achèvera sa route par ce chemin des escoliers.

ויצא דבר הזה בכל ישראל עד יום הזה מפני־פחד הישועים אשר נטמן מעהם
כי כבר הוא לכת (ללכת ?) הזאת : ויצא משפט הסוד מחצר המלך אשר תשמר
אתה בלבך כי רב הספנה לא יודע מנחו מאותה והוא כי לש״אלי דודה בים
הגדל לנהר החדש מיצי״צפי ולא לק״נדה:

Il vous dira le reste[1].

1. Voici la traduction que je propose de ce passage en hébreu, d'après une double version demandée par moi à un savant missionnaire et à un érudit de mes amis :

« Il court à l'heure qu'il est dans tout Israël un bruit qui ne se répète que tout bas par la crainte qu'inspirent les Jésuites. C'est qu'on aurait jugé important d'al-

II

COMPTES DE LA SALLE

ET DE FRANÇOIS PLET.

5 Mai 1685.

Par devant les conseillers du Roy, notaires garde-notes de Sa Majesté au Chastelet de Paris, soussignez, furent présents Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac en Canada d'une part, et le sieur François Plet, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas des Champs, d'autre part, lesquels ont déclaré et reconneu avoir cejourd'hui verbalement compté de toutes les marchandises envoyées par ledit sieur Plet, tant au sieur de La Salle en Canada que de son ordre au sieur de La Forest, major dudit fort, et de plusieurs sommes de deniers payées par ledit sieur Plet à diverses personnes en l'acquit et descharge dudit sieur de La Salle, montant à 30,534 livres, ensemble des lettres de change et marchandises de pelleterie par luy données en payement et en déduction audit sieur Plet, montant de prix et calcul fait à la somme de 12,777 livres, et par ledit compte toutes déductions et calculs présentement faits sur les billets, promesses, lettres de change, mémoires et autres pièces desdites parties, ledit

ler sur les lieux. Cette disposition a été arrêtée dans le Conseil privé du Roi. Seulement gardez cela dans les plis de votre cœur, attendu qu'on a pris de grandes précautions pour cacher cette intention et le fait que le *Joly* se dirige par la haute mer, non point vers le Canada, mais vers les eaux du Mississipi. »

sieur de La Salle s'est trouvé redevable vers ledit sieur Plet de la somme de 17,757 livres, en déduction de laquelle il s'oblige bailler et payer en l'acquit et descharge dudit sieur Plet, sçavoir : la somme de 3,196 livres au sieur Pierre le Carpentier, marchand à Rouen; 2,000 livres à la veuve du sieur le Baillif; 1,617 livres au sieur Cavelier, prestre, et 2,000 livres à la dame veuve Cavelier, desquelles sommes ledit sieur de La Salle promet d'en apporter quittances valables audit sieur Plet incessamment, et la somme de 8,944 livres, faisant le surplus de celle dont ledit sieur de La Salle s'est trouvé reliquataire, il sera tenu la rendre, bailler et payer audit sieur Plet en sa demeure à Paris, ou au porteur, à sa volonté et première requeste, à peine de tous despens, dommages et intérests, auquel payement il affecte tous ses biens présens et à venir, et spécialement le fort de Frontenac et dépendances, sans que les obligations générales et spéciales dérogent l'une à l'autre; et au moyen de ce que dessus tous lesdits billets, mémoires et pièces ont esté déchirez comme inutiles et nuls, consentant et accordant lesdites parties que, s'il s'en trouve quelqu'autres, qu'ils soient et demeurent pareillement nuls, comme compris audit compte, sans préjudice audit sieur Plet du privilége de sa dette, lequel il se réserve à luy des payemens et de l'accomplissement des présentes, et sans préjudice de la somme de 25,881 liv. 8 s. à luy deue par ledit sieur de La Salle, et en quoy il est condamné par sentence des consuls du 9 Février 1680, en la force, vertu et hypothèque de laquelle et des pièces y mentionnées et datées, ledit sieur Plet demeure conservé et n'y est préjudicié, ny dérogé par ces présentes, reconnoissant avoir esté payé et satisfait des intérests jusqu'à ce jour adjugez par ladite sentence comme

compris audit présent compte, et, pour l'exécution desdites présentes et de ladite sentence, ledit sieur de La Salle a esleu domicile irrévocable en sa demeure susdésignée, auquel lieu nonobstant, promettant, obligeant, renonçant, etc.

Fait et passé à Paris, en la maison où demeure ledit sieur de La Salle, susdite rue de la Truanderie, l'an 1684, le cinquiesme jour de May, avant midy, et ont signé la minute des présentes, demeurée à Pierre Chuppin et Rallu, avec paraphes, et plus bas est escrit : Paraphé par nous, commissaire examinateur audit Chastelet, suivant qu'il est porté au quatriesme article du second chapitre de recette du compte en question.

Fait ce 12 Juillet 1691.

Signé : Dièvre, avec paraphe.

Collationné par lesdits notaires à Paris, soussignez, sur l'original en papier. Ce fait et à l'instant rendu cejourd'huy 20 Avril 1720.

Bouron.

III

PLET ACCORDE UN DÉLAI

A CAVELIER DE LA SALLE POUR LE PAYEMENT DE SA DETTE DE 34,825 LIVRES.

Nous soussignez, Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, d'une part, et François Plet, marchand à Paris, d'autre, sommes convenus de ce qui ensuit : c'est à sçavoir que, sur la réquisition que moy, dit sieur de La Salle, ay

faite audit sieur Plet de m'accorder un délay jusqu'à la fin de l'an 1685 pour le payement et acquit de la somme de 34,825 livres, à quoy se montent les deux sommes dont je luy suis redevable, comme il est porté et pour les causes contenues en l'acte en forme de compte portant obligation passé par devant Chuppin et son confrère, notaires à Paris, cejourd'huy, attendu que j'ay besoin de cette somme, à cause des grandes despenses qu'il convient que je fasse pour le fret et équipage des vaisseaux, et employ de marchandises et conduite des personnes ; le tout pour le pays des Islinois, aux offres que je fais et accorde par ces présentes de luy payer pour ledit délay à raison de 15 p. 100, et jusqu'à l'actuel et entier payement, à raison de 10 p. 100 par an. Moy, dit Plet, ay accepté et convenu desdites offres et luy accorde ledit terme jusqu'en fin de ladite année 1685.

Fait à Paris, ce cinquiesme jour de May 1684.

Signé : Cavelier de La Salle, — Plet.

Et ensuite est escrit :

Aujourd'huy sont comparus devant les conseillers du Roy, notaires à Paris, soussignez, lesdits sieurs de La Salle et Plet, nommez en la convention cy dessus et devant escrite, demeurans sçavoir : ledit sieur de La Salle, rue de la Truanderie, paroisse Saint-Eustache, et ledit Plet rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas des Champs, lesquels ont reconneu avoir fait escrire, puis signé de leurs signatures ordinaires et accoustumées ladite convention, laquelle ils promettent et s'obligent, chacun à son esgard, entretenir et exécuter de point en point, selon sa forme et teneur, sous l'obligation de tous leurs

biens présents et à venir, eslisant pour cet effet leurs domiciles ès maisons où ils demeurent, devant déclarées, auquel lieu promettant, obligeant, renonçant, etc.

Fait et passé à Paris, en la demeure dudit sieur de La Salle, ledit jour 5 May 1684, avant midy, et ont signé ces présentes, délivrées audit sieur Plet du consentement dudit sieur de La Salle, n'ayant désiré en rester minute.

Signé : Cavelier de La Salle, Plet, Rallu et Chuppin.

IV

LA SALLE RECONNAIT LA CRÉANCE DE LA FOREST

Lettre de M. de La Salle

Je promets payer à M. de La Forest ou à son ordre la somme de 5,200 livres, que je luy dois pour valeur receue de luy de pareille somme qu'il m'a prestée, provenue de la paye de ses appointemens pendant tout le temps qu'il a servy sous moy, tant en qualité de commandant du fort Frontenac que autres employs qu'il a eus dans la Nouvelle-France, laquelle somme ledit sieur m'a prestée dans mon besoin, et que je consens qu'il prenne par préférence sur tout ce qui se trouvera m'appartenir soit en France, soit en la Nouvelle-France, eu esgard à la qualité du prest.

Fait à la Rochelle, ce 17 Juillet 1684.

Signé : Cavelier de La Salle.

XIII

CORRESPONDANCE

DE CABART DE VILLERMONT AU SUJET DE LA SALLE ET DE SON ENTREPRISE

I

L'INTENDANT DE ROCHEFORT

N'A PAS LE SECRET DE L'ENTREPRISE. — LEVÉE DE 400 HOMMES. ON ATTEND LA SALLE.

M. de Beaujeu à Cabart de Villermont.

A Rochefort, ce 21 May 1684.

J'arrivay avant-hier icy, où je trouvay le vaisseau *le Joly* carené et prest à gréer. Tous les curieux m'y paraissent aussi embarrassez au sujet de mon voyage qu'à Paris. M. Dumont, commissaire général, qui a eu soin de cet armement en l'absence de M. Arnoul, me tesmoigna que tous les projets qui ont esté faits à Paris, il y a environ un mois, sont changez, et me remit à m'en entretenir au retour d'un voyage de deux jours qu'il alloit faire à la Rochelle. M. Arnoul, que je ne vis qu'hier au soir, me dit qu'après ses despesches faites, il falloit que nous eussions un grand entretien sur ce sujet, et qu'il s'estonnoit fort de ne voir point paroistre M. de La Salle, qui devoit nous esclaircir beaucoup de choses. Il me parut qu'il n'a pas le secret, car il me dit que nous avions besoin d'estre tous trois ensemble pour approfondir cette affaire et pénétrer la pensée du Ministre. On travaille icy fort et ferme à la levée de quatre cents hommes pour cette expédition. Tous les officiers subalternes et les gardes de marine sont en campagne pour cela; mais ils ne trouvent que le rebut de Messieurs de la cavalerie et de l'infanterie, s'estant levé dans les provinces circonvoisines plus de trente-deux mille hommes pour la terre. Il y a ordre d'armer quatre vaisseaux qui ne sont point

nommez. M. de Réal en doit monter un. On ne sçait pas encore les autres capitaines, mais on travaille à la levée des soldats à grande force. On ne sçait pour où ils sont destinez, qui dit pour la Mediterranée et d'autres pour l'Amérique. M. le Mareschal d'Estrées est icy attendu de jour en jour. Je vous prie, faites-moy part de ce que vous apprendrez de Toulon. Il court un bruit que le pauvre Pointis est à la Tour, et Languillet menacé de pire. Je les plains, car se sont de braves et honnestes gens et d'un mérite singulier. Je viens de voir une lettre du 4 du courant, de Toulon, qui marque que toute l'armée en doit partir le lendemain pour une grande entreprise, mais qu'on ne sçait pas où. Si vous le sçaviez, dites-nous le, et, si vous voyés M. de La Salle, dites-luy, je vous prie, que le temps presse, qu'on l'attend icy avec impatience, et que M. Massiot est présentement en estat de faire ce dont il l'avoit prié autrefois. DE BEAUJEU.

Un peu de nouvelles de Luxembourg, je vous en prie, et d'Allemagne aussy. Je salue Mme de Villermont et Monsieur vostre fils.

SUSCRIPTION : *M. de Villermont, rue d'Enfer, devant la porte de derrière du Luxembourg.*

II

ARRIVÉE DE LA SALLE A ROCHEFORT

Lettre de M. de Beaujeu à Cabart de Villermont.

La Rochelle, Juin.

J'ay receu, Monsieur, trois lettres de vous, et voicy la troisiesme que j'ay l'honneur de vous escrire depuis que je suis en

ce pays. Par mes deux premières, je vous ay fait sçavoir tout ce qu'on sçait et ce qu'on dit icy; par celle-cy, vous apprendrez que M. le Mareschal d'Estrées est arrivé en cette ville de la Rochelle le lundy 29e du passé. Il y séjourna le lendemain, et partit pour Rochefort le 31. Je luy ay ouy dire qu'il y seroit jusques au 24e de ce mois, et après qu'il acheveroit sa tournée; mais tout le monde croit qu'il y armera. Il mène un ingénieur avec luy, nommé Darsfy, que le Roy luy a donné. Il vient de Pologne et dit avoir assisté à toute la campagne dernière de Hongrie.

Le sieur de La Salle arriva à Rochefort le 26 du passé. Il me parla de ce que vous m'aviez mandé touchant mes intérests, et me parut s'ouvrir plus qu'il n'avoit fait à Paris. Je le laissay venir, mais il fut surpris de voir que je sçavois toutes ses affaires. Nous allasmes chez M. l'Intendant, qui luy fit beaucoup d'honnestetez. Je le menay ensuite au magasin général voir si tout son mémoire estoit prest; il alla après au *Joly*, qu'il trouva petit. Nous retournasmes le mesme jour à la Rochelle, où M. l'Intendant nous avoit donné rendez-vous pour voir ce qui nous manquoit pour escrire de concert à la cour.

Avant que partir de Rochefort, je receus vostre lettre du 20e May en présence dudit sieur de La Salle, que je n'ouvris point devant luy, par je ne sçay quel pressentiment. Je luy donnay le lendemain la vostre après l'avoir lue et cachetée, et, l'ayant laissé pour la lire, il courut après moy chez M. Gabaret, où j'allois entrer, et, m'ayant tiré à part, il me dit qu'il n'avoit point amené M. de Tonty le jeune à cause d'une pièce qu'il luy avoit faite qu'il me voulut conter; mais estant survenu du monde, il ne put pas achever. Il me parut fort interdit, et me pria de luy dire ce que vous me mandiés et si vous ne me

parliez point de cette affaire-là. Je le remis luy disant que non, et que vous me chargiez seulement de retirer quelques lettres de luy. Il me dit qu'à la vérité il les avoit, mais qu'il ne sçavoit où elles estoient, et qu'il les chercheroit et me les envoiroit. Il ne m'en a point parlé depuis. Le mesme soir nous nous trouvasmes chez M. l'Intendant, où nous convinsmes pour escrire à la cour. M. Arnoul me donna en sa présence les papiers concernant son affaire pour les examiner et voir si nous n'oubliions rien. Je les fis voir le lendemain à M. de La Salle pour luy faire remarquer quelque chose; mais il se fascha, voyant qu'un mémoire apostillé qu'il avoit donné à M. le marquis de Seignelay y estoit, et me dit qu'on ne devoit pas avoir envoyé cela à M. Arnoul et qu'il ne devoit pas l'avoir montré. Il eut peine à se posséder et se servit de termes qui m'obligèrent à lui respondre que je ne me souciois guères de ses affaires, et que le Roy, qui m'en confioit de bien plus grande importance et ses vaisseaux, ne parleroit pas comme luy. Il revint, et, m'ayant fait des excuses, nous nous séparasmes bons amis.

J'ay parlé depuis à un marchand qui fait icy ses affaires et les miennes, qui me dit ce que vous m'avez mandé touchant mes intérests, et adjousta qu'il ne vouloit faire cela que pour l'amour de moy, n'ayant pas besoin d'argent. Je le remerciay et luy dis que n'estant pas mon fait que le commerce, je ne me voulois aucunement intéresser dans cette affaire, afin de me donner tout entier à mon mestier. Il a dit depuis à nostre ingénieur qu'il voyoit bien que j'avois des réserves pour luy, qu'il ne sçavoit pas pourquoy, puisqu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour avoir mon amitié et vivre bien avec moy, qu'il avoit fait les avances, mais qu'il ne voyoit pas que j'y respon-

disse, ce qui m'a surpris, car je croy qu'il n'y a pas d'homme au monde à qui j'ay tant fait amitié et d'honnestetez, jusques à luy offrir ma chambre dans le vaisseau et de prendre sur moy des choses que je suis asseuré que la Cour n'approuveroit pas si elle les sçavoit, et dont je serois reprimandé.

Ces deffiances ne me plaisent pas. Je le crois un fort honneste homme de Normandie, mais ils ne sont plus à la mode : aujourd'huy c'est une chose, demain l'autre. Il me semble mesme qu'il n'est plus si asseuré sur son affaire qu'il estoit à Paris. Ce matin, il m'est venu voir avec le sieur de La Forest, et m'a dit qu'il avoit changé de résolution, qu'il vouloit donner un autre tour à son affaire et aller par un autre costé, me disant de très-pauvres raisons auxquelles je n'ay pas répliqué, et n'ay pas laissé de les approuver pour n'avoir aucun sujet de desmeslé avec luy. Il me paroist par ses discours qu'il voudroit bien avoir quelqu'un sur qui se descharger, en cas que son dessein n'eust pas la réussite qu'il s'est promise. Je ne croy pas que nous partions devant le mois de Juillet, car il a fait des fautes dans ses demandes à la Cour, sur lesquelles il a fallu escrire et dont il faudra attendre response. Il rejette tout sur MM. de La Garde et Clérambault, qu'il dit avoir embrouillé ses affaires exprès, parcequ'elles n'ont pas passé par leurs mains. Mais la vérité est, que n'estant pas homme de mer ny de guerre, il n'a pas sceu prendre ses mesures. Du reste, je le croy un brave homme et véritable, et suis persuadé que si son affaire eschoue, c'est faute de connoissances et pour ne s'estre voulu confier à personne du mestier. Pour moy, j'y contribueray, comme je vous ay dit plusieurs fois, en tout ce qui dépendra de moy, et suis ravy qu'il garde son secret, afin de n'en estre point chargé ny de l'évenement. J'évite autant que

je peux avec luy et ne souhaite en sçavoir que ce qu'il en faut pour ma navigation; mais je suis le plus trompé du monde si cet homme-là fait tout ce qu'il a promis. Le temps nous en fera sçavants.

Si Mme de Beaujeu n'estoit pas malade, elle escriroit à Mme du Quesne. Nous allons demain à Rochefort, pour voir si elle ne se restablira point; elle vous fait ses complimens et à Mme de Villermont et à monsieur vostre fils, et moy je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre, etc.

De Beaujeu.

Je vous prie de ne point montrer mes lettres, de peur de me commettre avec le sieur de La Salle et de luy donner des deffiances qui nous empeschent de bien vivre ensemble. Il n'est desjà que trop deffiant, et jamais homme n'a esté si Normand que celuy-là, ce qui est un grand obstacle aux affaires.

III

LA SALLE

REFUSE D'EMPLOYER UN FRÈRE DE SON LIEUTENANT.
DÉTAILS SUR SA CARTE.
IL N'EST QUE L'AVANT-COUREUR DU COMTE DE PÊNALOSSA, ETC.

M. de Beaujeu à Cabart de Villermont.

A Rochefort, ce 5 Juin 1684.

Un moment auparavant que de recevoir vostre dernier du 29 may je parlois à M. de La Salle de M. de Tonty, et luy disois ce que vous me mandez de son dessinateur nommé

Franclin. Il me respondit que s'il n'y avoit que luy qui eust esté présent à ce que dit le sieur de Tonty, et qu'il le luy eust rapporté, qu'il n'y auroit pas adjousté foy, mais que MM. de La Forest et Barbier y estoient qui luy ont asseuré avoir aussy ouÿ la mesme chose; de plus, que ledit sieur de Tonty luy avoit dit à luy-mesme à Estampe que, s'il le trompoit, il tromperoit aussi bien le Roy, et mille autres choses très-dures à digérer, ce qui luy avoit fait prendre la résolution de ne s'en servir en quelque façon que ce soit, ayant assez de chagrin de ses propres affaires, sans mener avec luy une personne de l'humeur de M. de Tonty, qui le chagrineroit à tout moment. Quant à la lettre, qu'il estoit vray que M. de Tonty qui est à l'Amérique luy en avoit donné une toute ouverte, par laquelle il advertissoit ses parens que M. de La Salle luy avoit promis de leur avancer deux cens escus sur ses appointemens; mais que, la lettre s'estant brouillée avec ses papiers, il ne sçavoit où elle estoit; qu'il la chercheroit et me la donneroit, s'il pouvoit la retrouver; qu'il estoit vray qu'il leur avoit promis de leur donner cet argent, et leur avoit manqué plusieurs fois parce que, lorsqu'il en avoit, ils n'estoient pas venus, et qu'on luy avoit manqué à luy-mesme, lorsqu'ils s'estoient présentez pour recevoir leur somme; enfin qu'il avoit donné, le jour qu'il partit, parole à M. de Tonty sur les deux heures pour recevoir son argent; qu'il l'avoit attendu longtemps, et qu'ennuyé d'attendre, il s'en estoit allé, mais qu'il avoit laissé ordre à son frère, qui est un ecclésiastique, de donner cette somme à MM. de Tonty et d'emmener le cadet, qui aussy bien ne luy auroit fait que de la despense à la Rochelle inutilement. Voilà sa response mot pour mot: tirez-en quelle induction il vous plaira. Il presse fort nostre départ, tant à cause de la saison que parcequ'il y

a icy beaucoup de monde qui le mange. Nous devons commencer demain à former l'équipage du vaisseau et à l'agrèer. J'espère le faire descendre la rivière samedy prochain ou le lundy d'après..... Je ne croy pourtant pas partir avant la fin du mois. M. de la Salle est enfin résolu d'aller par le Canada, et je crois qu'il fait bien, la saison estant fort avancée pour aller par le golfe. Il m'en a plus dit cette fois qu'il n'avoit encore fait, car, voyant que je faisois mes officiers matelots et que je ne prenois pas de pilote, il m'en demanda la raison. Je luy dis que quand il auroit résolu où il vouloit aller et qu'il me l'auroit dit, que je choisirois un pilote pratique des lieux. Il me respondit qu'il falloit qu'il conneust la rivière de Saint-Laurens; et, luy ayant demandé si cela suffisoit, il me respondit qu'il seroit encore bon qu'il conneust la coste de Saint-Domingue et le golfe de Mexique, où nous pourrions aller de Canada. Sur cela, il me dit que nous n'estions que des avant-coureurs de l'homme que nous allasmes voir le matin que nous disnasmes chez M. Morel[1], et que asseurément il nous suivroit l'année qui vient avec des forces considérables; que M. le marquis de Seignelay vouloit que ce fust dès cette année, et que cela avoit pensé estre, mais qu'on avoit remis à la prochaine sur ce qu'il avoit demandé le reste de celle-cy et un homme du mestier pour bien recognoistre les lieux. Il me montra ensuite l'article d'une relation de certains missionnaires Espagnols, qu'il me dit avoir extrait d'un livre de la bibliothèque de M. de Seignelay, qui fait une description de sa rivière qu'il dit estre très-fidèle; et effectivement cela est assez conforme à tout ce que je luy en ay entendu dire, soit qu'il ayt veu les choses luy-mesme ou qu'il les prenne de sa relation, qui donne le nom des

1. Le comte de Pênalossa, dont on verra les lettres dans le volume suivant.

mines par où elle passe, qui sont quinze ou seize, dont il me dit en connoistre une par luy-mesme. La description de son emboucheure est aussy conforme à la sienne et à sa carte. Mais, à propos de sa carte, il dit l'autre jour à M. Minet, nostre ingénieur, qu'on l'alloit imprimer à Paris, et qu'il falloit que M. Tausier, commis de M. de Seignelay pour les fortifications, l'eust donnée à quelqu'un, ce qui ne plairoit pas à M. le Marquis. Je voy bien qu'il faut que cela vienne de son dessinateur: c'est pourquoy je vous prie, si on en peut avoir une, de donner jusques à deux pistoles. Mon neveu vous les rendra. Mais il faudroit me l'envoyer avant que je partisse, et il suffiroit du trait. Ce seroit la justification du pauvre M. Tausier en cas qu'on voulust luy faire des affaires là-dessus.

J'oublie de vous dire que M. de La Salle m'a dit vous avoir escrit au sujet de M. de Tonty le jeune, de sorte que vous serez esclaircy de ses intentions par luy-mesme. Au reste, je vous diray qu'il y a icy ordre de payer une année d'avance des appointemens du sieur Tonty de l'Amérique et des autres capitaines à 90 livres par mois. On doit délivrer cet argent au sieur de La Salle sur sa quittance. Ne dites point, je vous prie, que cela vient de moy, non plus que tout ce que je vous mande. Pour d'ordres, je n'en ay point receu que ceux que vous avez veus, et M. Arnoul n'en a asseurément point. Le sieur de La Salle continue aussy de dire qu'il n'en a point aussy, de sorte qu'il nous a fallu tous escrire à la Cour pour avoir un esclaircissement de ce que nous avons à faire, car ledit sieur de La Salle nous a jeté dans une grande confusion par son mémoire, qui n'est pas d'un homme du mestier, comme je vous ay mandé. Au reste, j'iray tousjours mon grand chemin sans m'arrester à mille bagatelles et délicatesses, surquoy un

autre que moy feroit autant de difficultez, et je me proposeray le service du Roy et la gloire de M. de Seignelay pour but. J'ay desjà commencé icy, car, voyant que le sieur de La Salle estoit embarrassé icy faute de connoissance des affaires, je luy ay offert mes services et d'estre son commis, le priant de se reposer sur moy, qui luy ferois icy tout ce qu'il a à faire en me donnant un mémoire de ce qu'il a à avoir du magasin des vivres et de l'Arsenal, et qu'il n'avoit qu'à s'en aller à la Rochelle faire ses affaires particulières, que j'aurois soin des autres et luy en rendrois bon compte. Il me tesmoigna m'estre fort obligé, mais je ne sçay s'il me prendra au mot, car il est tousjours dans ses deffiances ordinaires, qui feroient enrager un autre qu'un Normand. J'en useray de mesme à la mer *et où nous allons, jusques à faire marcher le vaisseau par terre, s'il veut.* Je vous prie, faites un peu ma cour à MM. Morel et de Callière là-dessus, et faites-leur entendre comme de vous que je suis bien mal récompensé de tout ce que je fais, mon affaire d'Alger m'ayant cousté plus de 20,000 livres, dont on ne m'a pas donné un sol, car les mil escus que j'ay receu ne sont que pour mon voyage. Enfin, insinuez-leur, je vous en prie, que, tant pour le passé que pour cette affaire-cy, je mérite bien quelque recompense honneste qui me puisse faire vivre agréablement après trente années de services.

Mme de Beaujeu vous est fort obligée de l'honneur que vous luy faites et salue Mme de Villermont. Mon fils vous remercie aussy de vostre souvenir, et prie M. vostre fils de vouloir un peu faire sa cour à Mgr de Chartres. Il dit tousjours que s'il ozoit il prendroit la liberté de luy escrire pour luy demander sa protection contre moy et sa mère, qui le faisons enrager. Si je trouve occasion de parler à M. le mareschal de M. Denys,

je ne manqueray pas. Je vous prie, envoyez-moy des nouvelles pour luy faire ma cour.

Adieu, Monsieur, etc.

DE BEAUJEU.

Voicy quelque chose sur quoy M. Arnoul m'a prié d'escrire à Paris pour consulter et avoir response. Il faudroit voir pour cela M. Emery, professeur du Roy en chymie. Si vous ne le connoissés pas, mon frère le connoist fort; et si j'estois party, il n'y a qu'à adresser la response à M. Arnoul.

Sçavoir si le vif argent est sujet à altération,

Si une médiocre chaleur, comme celle d'un fond de cale, en pourroit évaporer quelque partie, etc.

IV

LA SALLE PRESSE L'ARMEMENT.

Lettre de M. de Beaujeu à Cabart de Villermont.

A Rochefort, ce 8 Juin 1684.

J'ay receu quatre de vos lettres en mesme temps et une l'ordinaire auparavant : ce sont cinq à quoy je dois response; mais vous m'excuserez si je me remets à une autre fois, Mme de Beaujeu estant fort mal et ayant esté confessée ce matin. Cependant je vous promets de ne vous plus importuner des nouvelles de Provence; mais je ne sçay que vous dire d'icy, car il n'y a rien de nouveau, toute chose estant dans une très-grande tranquillité et mon armement allant fort doucement, quoyque M. de La Salle presse avec raison, estant chargé

d'un grand monde. Il n'est pas icy; aussytost qu'il y sera, je ne manqueray pas de luy rendre vostre lettre et de luy dire ce que vous me marquez du sieur de Tonty; mais je vous dis encore une fois ce qu'il me dit sur son sujet, que asseurément son frère ne l'emmenera point, et qu'il luy avoit escrit pour cela. Peut-estre, quand il le voira, changera-t-il de sentiment. J'ay merveilleusement bien fait ma cour à M. le Mareschal de vostre relation, qui n'avoit aucune nouvelle des affaires de Gênes.

Je vous prie de continuer de me faire part de ce que vous apprendrés de nouveau de ces quartiers. Quand Mme de Beaujeu se portera un peu mieux, je ne manqueray pas de faire ce que vous me marqués à l'esgard de M. Arnoul et de M. l'abbé de La Montre. Je vous ay noué un commerce avec celuy-là en faisant response à luy-mesme sur les questions que je vous ay envoyées touchant le vif argent, estant luy qui les demande. Mon neveu me mande que vous luy conseillez, à la sollicitation de ma belle-sœur, d'abandonner mes affaires, et que vous auriez dit que vous sçauriez bien empescher qu'il ne les poursuivist. Mandez-moy, je vous prie, ce que cela veut dire, car je n'y entens rien. Je le croy un peu prévenu contre vous et beaucoup contre ma belle-sœur, et je fais ce que je peux pour le désabuser. Aydez-moy, je vous prie, à cela, car j'ay absolument besoin de luy dans mes affaires, qu'il connoist à fond et dont il a le secret. Adieu, Monsieur; je suis dans le dernier chagrin de la maladie de Mme de Beaujeu, dont j'appréhende l'issue. Je salue monsieur vostre fils et baise très-humblement les mains de Mme de Villermont, et suis, Monsieur, etc. DE BEAUJEU.

V

LA SALLE LAISSE BEAUJEU INCERTAIN
SUR LA ROUTE QU'IL PRENDRA.
IL SE RENCONTRE AVEC LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.

Lettre de M. de Beaujeu à Cabart de Villermont

Rochefort, ce 15 Juin 1684.

Quand vous sçaurez que la pauvre Mme de Beaujeu a pensé mourir, vous me pardonnerez bien si j'ay passé deux ordinaires sans vous escrire. Elle eut quatorze jours une fièvre continue avec des redoublements, et enfin, la crise estant survenue pleine et entière dans le jour critique, elle est présentement hors d'affaire et sans fièvre, mais si foible que je croy qu'elle sera longtemps à se restablir. Elle doit la vie, après Dieu, à un médecin de Cognac appelé M. Lecoq, qui l'a traitée avec science et application jusques à passer les jours et les nuits au chevet de son lit. C'est un homme d'une grande réputation dans toutes ces provinces, et qui la mérite bien, dont M. Arnoul a fait choix pour remplir la charge de chirurgien de la marine à Rochefort, et qui y est arrivé en mesme temps que Mme de Beaujeu est tombée malade. Excusez-moy si je suis un peu long sur ce sujet, mais la matière m'estant sensible, je ne sçaurois quasi m'en tirer.

Je vous ay desjà mandé, au sujet de M. de La Salle, ce que j'avois fait avec luy pour M. de Tonty. Je luy en voulus encore parler hier pour le justifier, mais il me dit : « C'est une affaire consommée, il n'y faut plus songer ; ce qui est passé est passé,

et c'est à M. de Tonty présentement à vivre avec moy et tous ses camarades de sorte que vous, Monsieur de Beaujeu, qui vous estes chargé de sa conduite, n'en ayez point de reproche. Il verra par l'estime que je fais de son frère qu'il n'y a qu'à bien servir pour estre de mes amis. Il peut donc venir quand il voudra, mais conseillez-luy de ne rien tesmoigner à MM. de La Forest et Barbier de ce qui s'est passé. » Vous connoissez mieux les gens que moy. Je suis un bon gros Normand qui ne sçay qu'aller mon grand chemin et droit au service. C'est pourquoy je me serviray de l'advis que vous me donnez, et vous voirez que mon journal sera une histoire, et peut-estre que cela passera en coustume, pour éviter touts les procédez qui suivent d'ordinaire une entreprise de cette nature et où je voy autant d'incertitude. Car encore hier ce Monsieur m'a dit qu'il vouloit aller par le golfe; qu'il y avoit encore assez de temps, et, comme je vous ay mandé, quelque temps auparavant c'estoit par Canada. Je n'y vois aucune certitude. Ce n'est pas que je ne croye tout ce qu'il dit véritable, comme je vous l'ay mandé; mais c'est que, n'estant pas homme du mestier et ne voulant pas faire connoistre son foible, il ne sçayt quel party prendre, et je doute fort qu'il ne luy en arrive comme il fit à l'homme de Pontezière. Cependant il presse fort son départ; mais il a à desmesler à tout moment avec M. de Parassis, beau-frère de M. de Lubert, qui fait icy la charge de trésorier et de munitionnaire. Ils se sont desjà bourrez plusieurs fois, et il n'y a pas une heure qu'il me disoit qu'il vouloit prendre la poste pour aller se plaindre à M. de Seignelay, et qu'il falloit asseurément que cet homme-là eust eu de l'argent de ses ennemis pour faire eschouer son entreprise. Il a aussy fait des protestations par écrit à M. Arnoul, qui ne

laisse pas de l'embarrasser. Pour moy, il n'a rien à me dire, car je suis tout prest. J'ay fait aujourd'huy enverguer mes voiles, et luy ay fait dire que j'allois descendre la rivière, si on m'envoye des vivres. En vous escrivant, il entre dans ma chambre et me vient de dire que, si samedy il n'y a pas ordre de la Cour pour ce qu'il demande, qui sont trois mois de vivres pour le passage de ses gens, et pour un an pour sa barque, et autre chose, et que M. l'Intendant ne veuille pas donner d'ordre pour en avoir, qu'il part samedy pour s'en aller à Paris. Je luy ay conseillé de le faire. Il me dit aussy que M. de Parassis luy a asseuré que c'estoit toute peine perdue ce qu'il faisoit, et qu'il sçavoit de bonne part que ce voyage ne se feroit point, au moins comme cela, et qu'il faudroit débarquer tout ce qu'on avoit embarqué dans le *Joly*. Je voy que cela luy donne des inquiétudes que l'on fasse exécuter son dessein par un autre. Voylà l'estat des affaires de M. de La Salle et des miennes.

J'iray demain disner chez M. le Mareschal, puisque Mme de Beaujeu se porte mieux, et luy diray ce que vous me mandez. On ne parle plus icy d'armement. Cependant M. de Parassis a dit à M. de La Salle que, asseurément il y en auroit un et que le nostre seroit confondu dedans. On continue toujours à lever des soldats de tous costez, et M. le Mareschal compte de partir dimanche pour Brest. M. Minet, nostre ingénieur, nous dit que M. de la Salle dit dimanche à M. le Mareschal qu'il sçavoit bien qu'il le suivroit bientost, et que M. le Mareschal luy dit qu'il le sçavoit bien aussy et qu'il en estoit fort aise.

Par un navire venu des Isles on a advis que M. de Blenac et M. Bégon sont allez à la coste de Saint-Domingue faire reveue des gens qui peuvent servir. DE BEAUJEU.

Je salue Mme de Villermont et M. vostre fils. Je vous prie de faire mes compliments à M. Miton et d'asseurer de mes respects M. le duc de Roane.

VI

BEAUJEU

SONDE INUTILEMENT LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.

AFFAIRE DU FRÈRE DE TONTY.

NOUVEAUX DÉMÊLÉS DE LA SALLE ET DE BEAUJEU.

Lettre de M. de Beaujeu à Cabart de Villermont.

A Rochefort, ce 18[1] Juin 1684.

Ayant receu vos deux lettres du 10 et du 12 du présent, j'allay aussytost chez M. le Mareschal et chez M. l'Intendant leur faire part de vos nouvelles et m'acquitter de ce que vous m'ordonniez. Ils receurent vos compliments fort agréablement et m'ont chargé de vous faire leurs remerciements. M. l'Intendant me tesmoigna vous estre fort obligé de la response ponctuelle que vous avez fait à son mémoire et en parut fort satisfait. M. le Mareschal part demain pour la Rochelle : il va visiter l'isle de Ré, et après prendra le chemin de Brest. Il a pris connoissance icy de toute chose et s'en va fort informé du destail de ce port. Nous avons parlé ensemble du sieur de La Salle; je luy dis que ledit sieur m'avoit dit qu'il nous devoit bientost suivre et que mesme M. de Seignelay vouloit que ce fust cette année, mais qu'il avoit rompu cela en luy disant qu'il falloit premièrement y envoyer un vaisseau pour s'asseurer du port. M. le Mareschal me tesmoigna qu'il n'estoit rien

1. 28 Juin?

de cela et me dit qu'asseurément à la Cour on avait donné le change à M. de La Salle. Je n'en peus tirer autre chose. M. le Mareschal est party le 19 et je sors aujourd'huy le *Joly*. Vous pouvez croire que je ne suis pas sans affaire. Cependant j'escris celle-cy comme un journal pour vous informer tousjours de ce qui se passe d'ordinaire en ordinaire. M. de Tonty me vint voir hier et m'apporta des lettres de vous et de M. de Saint-Martin. Il avoit passé à la Rochelle et n'avoit point veu M. de La Salle, dont je croy qu'il estoit scandalisé, car il avoit escrit icy à son homme d'affaires de me dire de ne promettre embarquement à personne qu'auparavant il ne m'eust parlé; et il m'envoya le sieur de La Forest me dire que bien qu'il m'eust promis de mener M. de Tonty, que cependant les affaires estoient changées et qu'il retiroit sa parole. M. de Tonty arriva dans ce moment-là, et M. de La Forest, qui me venoit de dire ce que je vous mande, changea de discours et luy fit mille offres de services. Le sieur de Tonty le prit au mot et le pria, puisque M. de La Salle estoit à la Rochelle et qu'il s'y en alloit, de vouloir le présenter à luy et qu'il l'y accompagneroit. M. de la Forest accepta et ils s'y en allèrent tous deux le lendemain au matin, paraissant les meilleurs amis du monde. Ils eurent un grand esclaircissement, et tout tomba sur Franquelin, le sieur de La Forest niant avoir jamais parlé désavantageusement du sieur de Tonty, quoyque M. de La Salle m'eust dit qu'il estoit un des tesmoins et Barbier de ce qu'avoit dit le sieur de Tonty. Je n'en ay point ouy parler depuis lors. Mardy 20, je sortis mon vaisseau et le menay à l'Isle-Dieu en descendant la rivière. Estant mouillé au Vergeroux pour estaler la marée, M. de La Salle me vint trouver et me dit, d'un ton assez fier et sentant fort son général, qu'il falloit que je misse

encore trois mois de vivres et ses cent hommes sur mon vaisseau. Je luy dis qu'il estoit impossible et que j'avois fait ce que personne n'avoit jamais fait, ayant fait entrer dans le *Joly* pour sept mois de vivres à deux cents hommes, au lieu que tous ceux qui l'avoient navigué jusques icy n'y avoient jamais pu mettre que pour six mois à cent vingt hommes, son équipage ordinaire. Il ne se paya point de raison. Il se fascha, me dit des sottises en bon françois qui ne m'esmeurent jamais, me voulant rendre responsable de ce que ces trois mois de vivres ne pouvoient contenir dans ce vaisseau. Il me dit que je devois l'avoir adverti, dès Paris, de cela. « Et comment vouliez-vous que je vous advertisse, si vous ne me disiez rien de vos affaires? » Alors il me reprocha que je vous mandois tout et que vous publiez hautement ses desseins, qu'il me nommeroit gens qui avoient veu mes lettres. Je luy respondis ce que vous luy dites, que quand cela seroit je ne m'en souciois guères, puisqu'il ne m'avoit fait confidence de rien. Mais, pour revenir au sujet des vivres, je le priay d'aller à bord examiner luy-mesme si cela se pouvoit et d'y envoyer un arrimeur de la Rochelle; il ne le voulut jamais. Nous eusmes encore un autre demeslé : il me demanda où ses gens, c'est-à-dire ses officiers, mangeroient. Je luy respondis, où il luy plairoit; que n'ayant point d'ordres pour cela, que je ne m'en mettois point en peine. Il me respondit qu'ils ne mangeroient pourtant pas à la gamelle des lards, pendant que les autres mangeroient des moutons et des poules. Je luy respondis qu'il en embarquast et qu'ils en mangeroient, mais que pour du lard, j'en avois bien mangé moy-mesme. Il partit avec cela et vint se plaindre à M. Dugué, M. l'Intendant n'y estant pas, que je refusois d'embarquer ses vivres et que je luy avois dit de manger à la gamelle. Le len-

demain, estant venu à Rochefort, je le fis convenir de ce que j'avois dit, et partant que ce qu'il avoit avancé estoit faux. Le sieur Dugué régla que, pour faire contenir ces trois mois de vivres dans le vaisseau, il falloit changer les vins en eau-de-vie et mettre la farine en sacs pour pouvoir la mettre entre deux ponts. Pour ses gens, qu'il les nourriroit, puisqu'il avoit touché ses rations, que le Roy leur ordonnoit à sçavoir trois pour chacun. Il se récria sur cela, disant qu'il avoit creu que ce seroit comme dans les vaisseaux marchands, que je fairois les avances et qu'à la fin il compteroit combien de moutons j'avois dépensé, et de poules et de toute autre chose, et qu'il me payeroit sur ce pied-là. M. Dugué releva bien cela et luy fit voir qu'il y avoit grande différence pour moy. Je l'excusay comme ne sçachant pas vivre, *ayant passé sa vie avec des grimauds d'escoliers et des Sauvages*. Je luy offris pourtant tout ce que j'aurois pour moy et mesme ma table pour son frère et deux de ses amis. Il me respondit à mon honnesteté par une sottise, disant qu'il se défioit de ces gens qui offroient tant et paroissoient si honnestes. Je ne peus pas m'empescher de luy dire que je reconnoissois la province. Il repartit le soir pour retourner à la Rochelle, et en vous escrivant il est de retour et m'apporte une lettre de M. l'Intendant, qui me prie de faire en sorte de mettre encore ces trois mois sur le *Joly*, en convertissant les vins en eaux-de-vie et le biscuit en farine. Nous devons demain tenir conseil, M. Dugué, luy et moy, pour cela. Je vous manderay ce qu'il aura esté dit. En vérité, vous le connoissiez mieux que moy; car je l'ay toujours creu un honneste homme; *à présent je voy bien que ce n'est rien moins que cela*. Il mande que je luy ay fait des difficultez sur son voyage. C'est estre bien meschant, car je ne luy ay jamais de

rien parlé que pour ce pilote, comme je vous ay mandé, et depuis je ne luy en ay jamais ouvert la bouche. Je luy ay fait mille offres de service, jusques à luy offrir de le cautionner à la Rochelle pour de l'argent qu'il cherche et qu'il ne sçauroit trouver. Je vous prie de désabuser M. l'abbé Renaudeau et M. Morel de cet homme-là, et leur dire que je l'ay assés pratiqué pour les asseurer que cet homme-là n'est point ce qu'ils pensent, et que asseurément il les trompera. Adieu, minuit sonne; la poste va partir.

VII

COLÈRE DE M. DE BEAUJEU

AU SUJET DE L'ABBÉ RENAUDOT, QUI AVERTIT LA SALLE DES INDISCRÉTIONS DU CAPITAINE.

DIFFICULTÉS SUR LE COMMANDEMENT DES SOLDATS.

BEAUJEU CHERCHE A DÉCONSIDÉRER LA SALLE.

Lettre de M. de Beaujeu à Cabart de Villermont.

Rochefort, 29 Juin 1684.

M. de La Salle me fit voir hier une lettre de M. l'abbé Renaudeau, qui luy mande que je vous escris tout ce qui se passe icy et quantité de conjectures sur nostre voyage, que vous faites voir à tout le monde. Quoyque je vous aye prié de brusler mes lettres sur cela, je ne puis m'empescher de vous dire que je suis fasché contre vous, non pas de ce que vous publiez mes secrets, mais de ce que vous montrez mes lettres qui sont sans ordre, et que je vous envoye mesme sans les relire; mais puisque c'en est fait et que vous avez com-

mencé à les produire, faites-moy la grâce de les faire voir à ce M. l'abbé, pour luy apprendre à ne pas débiter pour véritez des conjectures de conjectures. M. de La Salle, Picard comme vous le connaissez, me veut faire valoir cela et me dit que c'est pour me perdre. Pour moy, qui suis seur de ce que j'ay escrit et de n'avoir pas revelé son secret, dont je n'ay jamais rien sceu que par la *Gazette de Hollande,* où je l'ay lu tout au long, je m'en moque et consens que vous fassiez voir mes lettres, non pas pour justifier ma conduite, mais pour apprendre à M. l'abbé que, quand il parle de gens comme nous, il doit prendre garde à ce qu'il dit et à ce qu'il escrit, ou bien brusler ses lettres, qui méritent mieux le feu que les miennes. J'ay fait voir la vostre à M. de La Salle, qui ne me parut pas si bien persuadé de vostre discrétion que de vostre fidélité; et la lettre de M. l'abbé a fait plus d'effet sur luy que toutes vos excuses, que je trouve fort inutiles. Vous me permettrez de vous dire que vous n'en feriez pas davantage, si vous attendiez vostre fortune de luy. En ce cas-là, je vous trouverois bien malheureux de l'attendre d'un homme qui la va chercher si loin, et que je ne croy pas fort bien intentionné pour nous. A mon esgard, je ne m'en soucie guères, n'ayant pas besoin, à ce que je croy, des apologies de M. de La Salle pour establir ma réputation et ma fortune. Si M. l'abbé me connoissoit bien, il jugeroit, pour peu qu'il eust de bon sens, que M. de La Salle a plus besoin de moy que je n'ay de luy; mais je ne veux point entrer dans la discussion de son mérite et du mien. C'est un très-galant homme qui réussira, je croy, à ce qu'il propose, et le tout dépend de là. Quant à moy, de quelque manière que la chose tourne, cela ne me fait rien. Vous me ferez plaisir de faire voir cecy à M. l'abbé, et

de luy dire que je le prie très-sérieusement, puisque je ne suis pas conneu de luy, de ne pas me mesler dans ses discours. Qu'il exalte M. de La Salle tant qu'il voudra et qu'il le mette au nombre des Cortez, des Pizarre et des Almagre, cela ne me fait rien; mais qu'il ne parle pas de moy comme un obstacle à son héros, et qu'il sçache que je sçay aussy bien que luy exécuter les ordres de la Cour, et on ne s'est point encore plaint que j'y aie manqué[1]. Pourquoy M. l'abbé veut-il que je commence par un qui n'est qu'une bagatelle? Ne s'agissant que de porter un particulier où il me dira, je le feray asseurément, quand ce seroit dans le royaume de la Lune. Quant au secret, M. de La Salle ne me l'ayant pas dit, quoyque M. de Seignelay luy eust ordonné, je ne suis pas obligé de le garder, et il m'est permis, je croy, aussy bien que aux autres, de conjecturer sur la *Gazette de Hollande*. Voilà tout ce que j'ay à dire là-dessus pour ce coup. Vous avez sceu que M. de La Salle et moy avions eu quelque petit demeslé au sujet de l'embarquement de ses vivres et de la nourriture de ses officiers passagers : il vouloit mettre dans le *Joly* pour neuf mois de vivres à deux cents hommes, sans réduire les vins en eau-de-vie et les biscuits en farine. J'eus beau luy représenter que cela estoit impossible, le *Joly* n'ayant place dans son fond de cale que pour cent cinquante tonneaux, dont il en falloit desjà cinquante en eau, tout cela ne faisoit rien. Il falloit qu'ils y entrassent. La Cour a reglé et ordonné que les six derniers mois seroient convertis en farines et en eau-de-vie. Pour ce qui regarde les passagers, la Cour n'ayant rien d'abord ordonné pour leur passage, M. l'Intendant les avoit réglez

1. Il oublie ici qu'il avait été enfermé à la tour de La Rochelle le 2 Août 1675, élargi le 2 Mai 1676, cassé le 20 Août 1676, et rétabli le 8 Janvier 1677.

chacun à trois rations. M. de La Salle avoit retiré ces rations du munitionnaire et les avoit converties en marchandises. Cependant il vouloit que je nourrisse ses passagers, qui sont quinze ou seize, pour le prix que le munitionnaire a accoustumé, disoit-il, de traiter de ces rations, c'est-à-dire pour 4 sous 6 deniers; pour les trois rations, 13 sous 6 deniers, parce qu'il faut qu'il y gagne quelque chose. Je respondois à cela que, pour éviter l'embarras de deux ordinaires dans un bord et diligenter le service, que je nourrirois ces gens-là, quoyque le Roy ayt accoustumé de nous donner 20 sols par officier qui mange à nostre table, pour ce que le Roy donne au munitionnaire, c'est-à-dire 15 sols, n'estant pas juste que M. de La Salle profitast et sur les rations qu'il avoit converties en eau-de-vie et en farine pour vendre où il luy plaira, et sur le prix, les prenant du munitionnaire, à 5 sols (la vérité est : en espèces), et me les rendant à 4 sols et demy en argent. Enfin, je dis résolument que je n'en voulois rien faire à moins de 5 sols, ou des rations en espèces que M. de La Salle avoit receues. Nous ne peusmes jamais nous accorder sur cela; et comme j'avois préveu cette difficulté, aussi bien que l'autre, par ma lettre du 30 May, j'en avois adverty M. le marquis de Seignelay, qui, par son ordre du 17e du présent, a ordonné que je nourrirois à ma table deux capitaines, quatre lieutenans et le sieur Minet, la Cour me promettant une gratification à mon retour; et que pour les quatre ? , comme pour les quatre Recolets, les prestres, le secrétaire et le commis et les volontaires, que le munitionnaire leur fourniroit à chaqu'un deux rations, et qu'ils vivroient comme ils voudroient. M. de La Salle n'a pas esté fort content de cet ordre, qui ne parle pas mesme de luy et de son frère, et sur cela je

luy ay offert, puisque les choses estoient reglées, de faire encore une table pour monsieur son frère et les Récollects, qui ne veulent pas se séparer, à ce qu'il me dit. Toutes ces difficultez en ont fait naistre une de plus de conséquence, qui n'est pas encore réglée, mais dont pourtant nous sommes rapportez tous deux à M. l'Intendant. Dans ces discours, j'entrevis qu'il prétendoit commander les cent soldats qui sont à bord, indépendamment de moy, dans le vaisseau mesme. Je le dis à M. Dugué : car pour lors M. l'Intendant n'estoit pas icy, et luy protestay que je ne m'embarquerois point que les soldats ne m'eussent presté le serment de m'obéir dans le vaisseau, les volontaires et les officiers mesmes. M. de La Salle s'esmeut fort là-dessus, et entr'autres choses lascha ces paroles : « Comment luy ferois-je faire son devoir, en cas qu'il ne voulust pas le faire, si je ne suis pas maistre de mes soldats ? » Cette affaire fut aussytost publiée et fit grand bruit à Rochefort entre les officiers, chaqu'un disant que cela ne s'estoit jamais veu qu'un passager prétendist commander dans un vaisseau. Nous allasmes à M. de Fourbin, qui estoit commandant icy, pour nous régler. Il décida en ma faveur, et allégua les exemples des troupes qui ont passé sur nos vaisseaux en Candie, à Gigery et à Messine et ailleurs, et fit voir que jamais les capitaines aux Gardes, les colonels et officiers des mousquetaires, n'avoient prétendu de commander à bord, et que, aussytost que les troupes ont esté embarquées, nous les avons désarmées et mis leurs armes à fond de cale. Il consulta tous les officiers en particulier, qui luy dirent la mesme chose. Enfin, il s'en rapporta à M. l'Intendant, à qui il a donné un grand mémoire de ces prétentions, qui m'a esté communiqué, dont j'ay accordé ce qui estoit raisonnable et refusé le reste. Il se fonde

sur ce que les soldats luy devant estre remis à terre, ils devoient commencer à le reconnoistre dès le bord, au lieu que, si j'avois l'autorité sur eux dans le vaisseau, me croyant leur commandant naturel, ils auroient peine à luy obéir. C'est la raison qu'il a donnée par escrit à M. l'Intendant, mais ce n'est pas celle qu'il nous débitoit; car tout son raisonnement n'alloit qu'à se faire justice à bord, si je ne la luy rendois pas. Pour vous esclaircir de cecy et pouvoir respondre à ceux qui vous en parleront, il faut vous dire que le Roy a accordé à M. de La Salle cent hommes, et luy en doit fournir cent à ses despens. Ces cent hommes que le Roy doit donner à M. de La Salle sont de l'équipage du *Joly,* qui doit revenir sans soldats. Dans mon instruction, il m'est ordonné de me rendre incessamment à Rochefort pour vaquer à leur levée; mes officiers les ont faits dans tous les états de M. l'Intendant et du munitionnaire. Il est toujours dit: « Les cent hommes de l'armement du *Joly,* » dans son mémoire mesme, sur quoy il fonde toute ses prétentions. M. le marquis de Seignelay respond à l'article où il demande la nourriture pour deux cents hommes à terre pendant un certain temps. Sa Majesté nourrira les cent hommes levez à ses despens qui sont sur le *Joly*, et parceque ces cent hommes luy doivent estre remis, à ce qu'il dit, car il ne nous a encore fait voir aucun ordre du Roy ny de M. de Seignelay, il prétend qu'ils soient à luy. Je vous ay fait ce détail pour respondre, si l'on vous parle de cette affaire, qui l'a un peu tourné en ridicule à Rochefort. *Il y en a très-peu qui ne le croient pas frappé.* J'en ay parlé à des gens qui le connoissent depuis vingt ans. Tous disent qu'il a toujours esté un peu visionnaire; et un certain créole de Canada, appelé Saint-Michel, qui a mesuré son espée avec la

sienne, ne parle pas trop bien de sa bravoure. Enfin, il ne réussit pas si bien icy qu'à Paris; cependant j'auray tousjours bonne opinion de luy, jusqu'à ce que je voye son affaire eschouée.

Au moment que je vous l'ay mis sur vostre sujet, comme vous me l'ordonnez par vostre lettre du 23e, il m'a dit qu'il en a receu des vostres à laquelle il ne respond point, parceque vous vous moquez de luy, luy faisant des compliments sur une des siennes que vous dites estre admirable. Je vous asseure qu'il prend cela sérieusement. Je me suis plaint à luy de M. l'abbé Renodeau et de ses apologies. Il m'a fait des excuses et protesté qu'il n'y avoit nulle part. Il m'a dit que M. l'abbé avoit avancé cela de luy-mesme, sur ce que un autre abbé, appelé M. Tronson, lui avoit dit avoir entendu d'un Père Jésuite; et sur ce que je luy tesmoignay que tous ces discours ne me plaisoient point, et que j'estois sérieusement fasché contre M. l'abbé Renodeau, il me fit son éloge et m'en dit tant bien qu'il me fit quasi passer ma colère et me donna envie de le connoistre, mais ce sera pour le retour. Vous serez bien estonné quand vous apprendrés que l'affaire de M. de Tonty est eschouée. Il ne va plus, et M. de La Salle m'a dit hier que les discours qu'il avoit faits luy revenoient de tant d'endroits qu'il ne pouvoit, sans se faire tort, le mener. M. de Tonty me vint trouver le soir et me dit que M. de La Salle l'avoit voulu obliger à estre confronté à Barbier, au dessignateur et à quelques autres, et qu'il n'avoit pas voulu, parce que, n'estant pas en estat de les chastier s'ils avoient assez d'effronterie pour luy soustenir leurs impostures, il ne vouloit point se commettre avec eux. Il me dit qu'il avoit fait prier M. de La Salle par M. de La Forest de luy donner seulement de l'argent pour se

conduire et qu'il luy avoit respondu qu'il n'en avoit point, mais qu'il en cherchast à la Rochelle, et qu'il luy fourniroit une lettre de change sur M. l'abbé Faure; nous avons esté ce matin ensemble voir M. de La Salle, qui nous a dit la mesme chose. Ils ont eu de grandes explications, mais sans demeurer d'accord de leurs faits. Si vous voulez que je vous dise ce que je pense sur ce sujet, tous deux ne font point leur devoir, et je trouve M. de Tonty trop considérant pour un homme qu'on pousse à bout, et M. de La Salle trop honneste et trop civil pour un homme qui prétend estre si vivement offensé, outre qu'il y a du foible, ce me semble, à un homme au poste où croit estre de M. de La Salle de ne pas mener un particulier avec luy, parce qu'il a fait quelques discours de luy et qu'il a peur qu'ils se brouillent pendant le voyage. Nous sommes donc convenus avec M. de La Salle qu'il donneroit une lettre de change à M. de Tonty sur M. l'abbé Faure à Paris, et que M. de Tonty s'en retourneroit et ne songeroit point à passer en Canada de cette année. M. de La Salle a trente ou quarante cadets à la Rochelle qui luy ont tous donné de l'argent jusques à 1,200 livres; les moindres sont 5 à 600 livres. Avec tout cela il n'a pas d'argent, et ses gens commencent à murmurer, mais il les apaise comme il peut. Ses gens font croire qu'il est vice-Roy de la Louisiane, et tout le monde veut à la Rochelle qu'il en soit lieutenant-général. Il laisse croire tout le monde sans désabuser personne. Mais moy qui ay veu sa commission, je sçay ce qui en est. Je vous ay mandé que j'ay donné vos quatre mémoires à M. l'Intendant, qui m'a prié de vous faire mille compliments de sa part. J'ay donné le problème à M. de La Montre, qui m'a promis d'y respondre aujourd'huy par escrit. Si sa lettre vient, premier que fermer mes lettres, je vous

l'envoyray. M. de Machaut m'a dit vous avoir escrit et attendre response. Il va avoir commerce avec vous en ma place. Je vous prie de luy demander ses sentimens de M. de la Salle et de son affaire, et ce qu'on en pense à Rochefort ; cela servira pour justifier tout ce que je vous dis. Je croy que nous partirons les premiers jours de la semaine qui vient. Ainsi je ne m'attends pas à avoir response de celle-cy. Ne laissez pas, je vous prie, de me donner de vos nouvelles de temps en temps et d'adresser vos lettres à M. Jean Massiot, à la Rochelle. Il me les envoira par les commoditez qui se présenteront où nous serons, dont il aura le secret en partant, puisqu'il doit avoir à nous envoyer des vivres dans trois mois.

Adieu, Monsieur ; je vous prie de faire mes complimens à Mme de Villermont et à monsieur vostre fils. Mme de Beaujeu et Poupon vous saluent.

VIII

LA SALLE

TIENT POUR SUSPECTS BEAUJEU ET SA FEMME.
LE CAPITAINE DU *JOLY* PRÉTEND QUE LES PRÉCÉDENTES ENTREPRISES DE LA SALLE SONT IMAGINAIRES.

Lettre de M. de Beaujeu à Cabart de Villermont

A La Rochelle, le 10 Juillet 1684.

Je prends congé de vous, Monsieur, par celle-cy et vous remercie de toutes les bontez que vous avez eues pour moy ; je vous recommande mes petits intérests, estant persuadé que vous estes véritablement de mes amis. J'aurois de la peine à satisfaire à vostre lettre du 3 Juillet sur ce que vous me deman-

dez comme je suis avec M. de La Salle. *Ne sçavez-vous pas que c'est un homme impénétrable* et qu'on ne sçait jamais comme on est avec luy? Il y a quatre ou cinq jours qu'il m'a présenté un grand mémoire à signer, où il y a vingt-huit articles, comme à la Paix d'Alger. Je luy ay tout passé sans contredire, hors celuy où il me demande une sentinelle à sa porte et de donner le mot, parceque je n'aurois plus rien à offrir à nos généraux et à M. le Mareschal mesme, s'il venoit à passer sur mon bord. Il s'est pourtant fort arresté à cela.

M. le chevalier de Callière estoit présent quand nous disputasmes nos intérests devant M. l'Intendant, qui trouva le moyen de le satisfaire en me donnant aussy une sentinelle à ma porte, dont je ne voulois point, et en réglant que je luy ferois la civilité du mot de l'ordre, qu'il pouvoit donner une fois ou deux, et après qu'il le renvoiroit. Il modifia aussy tous les autres articles où il tranchoit du général. Il a dit à M. l'Intendant qu'il avoit une commission comme celle de M. de La Barre. Il y a sept ou huit jours que je suis prest et que je me régale avec mes amis en l'attendant. Nous l'avons tousjours prié de venir, mais il n'a jamais voulu. Il m'a fait connoistre qu'il avoit besoin d'argent. Je lui ay offert cent pistoles : il les a prises; j'ay son billet. Je luy ay offert ma table pour tous ceux qu'il voudroit qui ne sont pas nommez dans l'ordre de la Cour. Je ne sçay ce qu'il en fera. Enfin, je fais tout ce que je peux pour avoir son amitié; je ne sçay si je réussiray. Il a dit à une personne de considération que je ne veux pas vous nommer *que l'amitié et la correspondance que nous avions luy estoient suspectes, aussy bien que la dévotion de Mme de Beaujeu aux Jésuites; il dit qu'ils la gouvernent*. Il est d'une deffiance incroyable. S'il voit quelqu'un de ses gens parler à d'autres

qui luy soient suspects, il leur fait des brusqueries. Il trouva mesme mauvais que M. Minet, nostre ingénieur, allast si souvent chez M. l'Intendant et luy dît : « Vous sçavez présentement que M. de Tonty n'est point du voïage. J'ay sceu de luy-mesme qu'il a bien envie de se deffaire de celuy qui est à l'Amérique, et il luy fait un passe-droit, mettant M. de Valigny devant luy. Il dit que c'est M. de Seignelay, mais je sçay le contraire par escrit : car il me mande qu'en cas qu'il vinst faute dudit sieur de La Salle, M. de Tonty commandera à sa place à cause de la nécessité. Il m'a fait avoir une réprimande de M. de Seignelay, qui me mande que par mes difficultez *je feray perdre le succez de l'entreprise du sieur de La Salle.* » Cependant, osté les deux articles ci-dessus, je ne croy pas luy avoir jamais dit non. Jugez si j'ay tort. Je voy que c'est M. Morel qui me porte les coups, prévenu par ledit sieur de La Salle : car il fit voir une lettre de luy, à mesme temps que je receus celle de M. le Marquis, par laquelle il luy mande qu'on m'escrit comme il faut. Je vous prie de voir M. Morel et de luy dire que, bien loin de luy faire des difficultez, je luy trouve les impossibilitez aisées. Après tous les vivres qui sont sur le *Joly*, il veut encore y mettre pour 25,000 livres de marchandises qui ne luy appartiennent pas seulement, mais à un nommé Cochy, marchand de cette ville, qui fait asseurer sur le *Joly* à 7 pour 100 pour la Louisiane. Quoyque j'aye représenté à M. de La Salle que nous ne pouvions pas jouer de nos batteries ni mesme virer au cabestan, ce que je luy ay fait voir en présence d'un commissaire, il m'a tesmoigné le vouloir et je l'ay fait, me disant que ce n'estoit pas des marchandises, mais des armes et de la poudre sur un vaisseau de guerre. M. Arouard, receveur du bureau, me

disoit hier qu'il faisoit présentement mystère de son affaire, et, quand il vint de l'Amérique, qu'il la disoit icy à tout le monde pour tascher à y engager quelqu'un. Jusques icy il est tout mystérieux. Pour moy, cependant, je vous puis asseurer que le frère Saint-Gilles a deviné. Je n'oserois vous dire de luy faire complimens, de peur que cela ne me fasse une affaire avec luy. Par un des articles du traité, il est dit qu'« on tiendra un journal de nostre route et de tout ce qui se fera, où M. de La Salle mettra la route qu'il veut qu'on fasse et ses advis par escrit, et que tout ce qui se dira de bouche sera réputé nul ». C'est moy qui ay fait insérer celuy-là, dont il n'estoit pas content. *S'il s'aperçoit que je me serve des Jesuistes pour faire tenir mes lettres, comme vous me mandez, je suis perdu, et il ne me pardonnera jamais.* Nous partons d'icy prez de dix ou douze vaisseaux ensemble, que je dois escorter au delà des caps, puis nous allons seulement quatre à nostre route, qui sera au sud-ouest, à ce que je croy. Les quatre sont : le *Joly*, l'*Aimable*, fluste, une caiche, et une barque appelée la *Belle*. Je vous ay mandé que la Cour m'ordonnoit de ne nourrir que cinq ou six à sept personnes; mais je croy que je nourriray tout, qui font dix-neuf, sçavoir : deux capitaines, trois lieutenans, M. de La Salle, son frère et deux neveux, quatre Récollects, trois prestres, son secrétaire et son commis et M. Minet. J'avois préveu ce que vous me mandez au sujet de M. le chevalier de Callières : il ne passe pas avec nous. Sur ce que vous me dites qu'il auroit bien peu prendre le devant pour vous noircir (car la personne qui me dit ce que je vous mande de vous, de moy, *de Mme de Beaujeu et des Jésuites me parut prévenue*), je fis ce que je deus pour la désabuser. Il me paroist présentement qu'il (M. de la Salle) voudroit bien

que le *Joly* ne fust point de l'entreprise, car il me dit l'autre jour que si, lorsque nous serions là, je jugeois la saison trop avancée, que je pourrois m'en revenir; *que pour luy il continueroit son chemin avec ses gens, sa barque et sa fluste, et qu'il y périroit ou qu'il y réussiroit. Voilà quel est l'homme.* Sur ce que vous me mandez que vous désabusez le monde sur mon sujet, cela ne me sert de rien, si M. Morel et M. le Marquis ne le sont. Le monsieur et ses gens ne sont pas trop bien ensemble. La Forest n'est pas content d'aller en garnison au fort Frontenac, et se plaint hautement. M. de Valligny, un de ses capitaines que luy a donné M. Morel, ne me paroist pas satisfait. M. Minet n'est pas aussy content. Enfin, cela ne va pas comme je voudrois. Je tasche pourtant à consoler tout le monde par l'intérest que je prends à cette entreprise, et pour la seureté de mes 100 pistolles, ne voyant point d'autre hypothèque que le gouvernement de la Louisiane. Enfin, je suis résolu de souffrir; ce n'est que pour deux ou trois mois, et, comme me mande M. de Seignelay, cela ne peut tirer à aucune conséquence pour moy, n'y ayant aucune compétence entre nous deux.

Adieu, Monsieur; je feray tout ce que vous désirez de moy. Mes compliments, je vous prie, à Mme de Villermont et à monsieur vostre fils. M^m^ de Beaujeu, qui ne s'est jamais mieux portée, les salue, et moy je suis, etc.

DE BEAUJEU.

Si vous voyez M. de Lagarde, parlez-luy de nos affaires avec le sieur de La Salle, sans luy tesmoigner que je vous en aye escrit. Il vous dira ce qu'il en pense, j'en suis seur. Je vous prie d'asseurer M. le duc de Roanes de mes respects, et de luy

dire qu'il n'a pas tenu à moy que l'affaire de Tonty n'aye réussy. Mes compliments, je vous prie, à MM. Miton et Saint-Martin.

Je vous envoye une lettre pour M. Morel, que je vous prie de cacheter après l'avoir leue. Elle vous servira pour entrer en discours avec luy. Faites-luy connoistre la différence qui est entre nous deux, et dites-luy que je voy bien que la réprimande que j'ay eue vient par son moyen, mais que je n'en suis pas moins son serviteur. Le sieur de La Salle faisoit voir icy sa lettre à tout le monde et croyoit triompher, disant partout qu'on luy envoyoit le commandement du *Joly;* mais quand j'ay fait voir deux articles de la mienne, il perdit le caquet, le premier par lequel M. le Marquis me mande que le commandement à terre du sieur de La Salle, dedans cette occasion, ne me doit point faire de peine, ne pouvant me faire aucun tort, n'y ayant aucune compétence entre luy et moy; l'autre par lequel il veut que je retienne quatre-vingts hommes sur mon bord pour mon retour. *Enfin, Monsieur, désabusez M. Morel de cet homme-là* et dites-luy que *voicy la troisiesme entreprise, les deux premières n'ont esté qu'imaginations*, et il faut voir ce que sera celle-cy, premier qu'en bien penser. Adieu, Monsieur, encore un coup. Si nous ne partons pas demain, je vous escriray encore une fois; les vents sont à ouest-sud-ouest frais; ce n'est pas pour appareiller. Je vous prie de faire donner cette lettre à mon nepveu, dont je ne sçay pas l'adresse.

IX

NOUVELLES DE CANADA.

LA SALLE EST UN VISIONNAIRE.

ON CONNAIT ASSEZ LE GOLFE DU MEXIQUE POUR ASSURER QU'IL N'Y DÉBOUCHE PAS DE RIVIÈRE AUSSI IMPORTANTE QUE CELLE DONT IL PARLE.

Lettre de Machaut-Rougemont à Villermont.

Rochefort, 22 Juillet 1684.

Pour faire response à la vostre, Monsieur, datée du 13 du courant, je vous diray que M. de Beaujeu a mis plusieurs fois à la voile pour s'en aller; mais les vents s'estant rangez du costé de l'ouest, il a tousjours esté en train de rentrer. Néantmoins, je le crois party depuis deux jours, les vents s'estant rangez au sud et sud-sud-est.

L'on ne peut pas faire plus d'extravagances que le sieur de La Salle n'en a fait avant que de s'embarquer sur toutes ses prétentions de commandement. Il y en avoit seulement soixante « artiques » que nostre Intendant a accommodez comme il a peu; et c'est un fort meschant commencement de voyage, et je plains beaucoup le pauvre Beaujeu d'avoir affaire à une humeur si saturnienne.

Il est arrivé un homme exprès de Canada avec des lettres de M. de La Barre qui disent que le fort du sieur de La Salle est assiégé par les Iroquois, qu'ils y ont donné trois assauts, où il y a eu plusieurs François de tuez et blessez dans ledit fort; ne l'ayant peu emporter, les Iroquois ont construit un fort tout proche de celuy des François, afin de les prendre par

famine. Ils ont envoyé demander du secours, faisant sçavoir que sy on tardoit longtemps à en envoyer, ils seroient indubitablement pris, et que si cela estoit arrivé, Québec courroit grand risque d'estre perdu. Voylà ce que nous a dit le courrier.

Le sieur de La Salle, qui est l'entrepreneur de ces belles descouvertes, dit que toutes ces nouvelles sont fausses et qu'il le mandera à M. de Seignelay; mais je croy que l'on ne doit guère adjouster foy à ce qu'il dit, et je le croy beaucoup visionnaire.

Il dit qu'il prétend aller dans le golfe de Mexique. Il ne sçauroit, la saison estant contraire et les Anordies y régnant pour le présent, qui sont des coups de vent qui les feront indubitablement périr. Il faudroit donc qu'il fust hyverner quelque part aux Isles du Vent, en attendant que la saison fust propre pour aller audit golfe; s'il va en Canada, ledit voïage de Mexique est fait tout de mesme pour eux de cette année. Il sera contraint de s'en aller par terre à ses beaux projets. Je ne voy pas que pour un habile homme, comme on l'a voulu faire passer, qu'il sçache seulement prendre les saisons.

Je trouve beaucoup de fable à ce qu'il dit, quand il prétend qu'après avoir remonté la grande rivière de Saint-Lorans plus de huit cens lieues et avoir traversé plusieurs lacs, il a finalement trouvé deux grandes rivières qui sortoient d'un lac, dont l'une, qui s'appelle la rivière Colbert, va dans la mer du Sud, et l'autre, la rivière de Seignelay, va dans le golfe de Mexique; et la connoissance qu'il en a prise, c'est que descendant cette rivière, il a trouvé la mer, qu'il a esté trois lieues au large et pris hauteur au soleil. Il a trouvé la latitude dudit golfe, l'eau y estant salée, et il infère de là qu'il a donné dans ledit golfe; à quoy je responds

que nous avons assez connoissance dudit golfe pour sçavoir qu'il n'y a point de rivière de cette conséquence, que pour avoir pris la latitude dudit golfe, il faudroit estre encore par sa longitude et quoyqu'il ayt trouvé l'eau salée, ce n'est pas encore assez pour sçavoir si c'est la mer. Il peut avoir donné dans un grand lac dont les eaux sont salées, comme il s'en rencontre et peut-estre par la mesme latitude que ledit golfe, et nous autres, qui avons esté plusieurs fois dans ces pays-là, avons assez de connoissances pour sçavoir que les vaisseaux ne peuvent naviguer dans ledit golfe que avec de très-grands dangers, attendeu les hauts fonds qui y sont.

Adieu, etc.

DE MACHAUT-ROUGEMONT.

X

L'ENTREPRISE DE LA SALLE

JUGÉE DÉFAVORABLEMENT.

Lettre de Machaut-Belmont à Villermont.

22 Juillet 1684.

Beaujeu a une sotte commission; il nous trompera bien s'il y réussit. Je ne voy pas sur quel fonds il a fait tant d'honneur à un homme qu'il ne devroit regarder que comme un passager, n'ayant point montré qu'il eust une autre qualité. Je tiens son argent pour le moins aussy adventuré que celuy que le che-

valier de Flacourt nous a fait perdre à sa course. Nous n'en avons encore rien receu : je ne sçay pas quand cela finira.

DE MACHAUT-BELMONT.

XI

« PRÉTENDUE RIVIÈRE DU MISSISSIPI. »

MAUVAISES DISPOSITIONS PRISES PAR LE « HÉROS DE LA LOUISIANE. »

Lettre de Machaut-Rougemont à Villermont.

De Rochefort, le 13 Aoust 1684.

Pour faire response, Monsieur, à la vostre datée du 2 du courant, je vous diray que la description que vous faites du héros de la Louisiane plaist infiniment à touts ceux qui ont connoissance des lieux où il veut aller : car quand il seroit seur qu'il trouveroit sa rivière prétendue de Mississipi, il faudroit qu'il attendist à l'année qui vient, n'estant nullement la saison de fréquenter ces costes du reste de cette année. C'est pourquoy il faudra qu'il prenne la peine d'aller manger ses vivres dans le cul-de-sac du petit Goave, en l'isle de Saint-Domingue, en attendant l'année prochaine et la saison à venir, où je ne fais point de doute que la pluspart de son monde ne tombe malade à cause de l'intempérie de l'air. Jugés de la grande capacité du héros et comme il sçait prendre ses mesures.

Je vous entretiendray présentement du secours que l'on envoye en Canada avec toute la précipitation possible. On a

fait venir icy les trois compagnies entretenues dans le port de Brest avec des lieutenants et enseignes de vaisseau qui les commandent, et les trois compagnies de ce port qui doivent s'embarquer dans l'*Esmerillon*, commandées par M. de Rochefort, qui les doit passer en Canada; mais la saison est si avancée que je ne crois pas qu'ils y arrivent pour cette année; on parle d'y envoyer trois capitaines de vaisseau pour commander lesdits soldats, ce que j'ay bien de la peine à croire, n'ayant pas veu jusques à présent aucun capitaine de vaisseau commander une compagnie d'infanterie. Néantmoins, on attend icy M. de Montortié et Desnos, qui vient, dit-on, pour ce sujet. On croit qu'il y en aura un d'icy. Nous ne sçavons pas sur qui le sort tombera, mais je serois fort fasché que ce fust sur moy.

Mme de Beaujeu est fort en peine de sçavoir si vous avez receu trois lettres qu'elle vous a envoyées, sçavoir une pour vous, l'autre pour Mme Duquesne et l'autre pour M. de Mursay.

XII

TROUPES ENVOYÉES EN CANADA.

RUPTURE DU MAT DE BEAUPRÉ DU *JOLI*.

Lettre de M. de Machaut-Rougemont à Villermont.

Rochefort, 27 Aoust 1684.

Dans une lettre où il est parlé des troupes envoyées au Canada et à M. de La Barre sous MM. de Montortier, Desnos,

du Rivau, M. de Machaut-Rougemont écrit : « Je ne vous ay point escrit du relaschement de M. de Beaujeu, qui ne fut icy que vingt-quatre heures à se remaster de son beau-pré, qui s'estoit rompeu, et je ne faisois point de doute qu'il ne vous eust escrit.

Mme de Beaujeu a receu vostre lettre et a trouvé moyen de la faire tenir à son mari; mais elle m'a prié de vous faire ses complimens.

XIII

LA PAIX EST FAITE AVEC L'ESPAGNE.

Lettre de M. de Machaut-Rougemont à Villermont.

Rochefort, 30 Aoust 1684.

M. de Beaujeu n'a esté icy qu'un jour à son relaschement, et s'est fait remaster d'un mast de beaupré qui estoit rompeu par une grosse mer, le navire tanguant beaucoup.

Madame son espouse est toujours au lit fort incommodée, et m'a chargé de vous asseurer de ses civilitez.

A cette heure que nous avons la paix faite[1], nous avons bien de quoy nous reposer.

1. 15 Août, trêve de Ratisbonne.

XIV

LA SALLE BROUILLÉ AVEC VILLERMONT.

Lettre de M. l'abbé Renaudot à M. de Villermont.

(Sans date.)

Je ne sçay pas, Monsieur, ce que M. de La Salle peut avoir fait pour se brouiller avec vous, et en ce cas je ne prendrois pas son fait et cause. Je puis vous assurer que je n'en sçay chose quelconque, et qu'à mon esgard, comme je vous ay tousjours honoré et aimé, rien n'est capable de me faire perdre ces sentimens. Je ne puis deviner si on vous a dit quelque chose au contraire, mais je le puis bien desavouer par avance. J'aurois esté vous entretenir sur cela si je n'espérois que, comme vous me pardonnez ou plustost à mes affaires que je n'aille pas chez vous, vous aurez encore la mesme bonté. Si vous venez aujourd'huy en ce quartier, je seray au logis jusqu'à trois heures et à la Bibliothèque du Roy jusqu'à six; sinon, j'iray demain chez vous après le disner.

Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

RENAUDOT.

XV

LA SALLE

A RETIRÉ A VILLERMONT SON AMITIÉ SANS SUJET.

Lettre de M. de Villermont à Renaudot.

7 Juillet 1684.

L'honneur de vostre estime et de vostre bienveillance, Monsieur, m'est trop cher pour ne pas faire tout ce qui dépend de moy pour me le conserver et pour n'essayer pas d'esclaircir tout ce qui y pourroit donner la moindre atteinte. Je m'en croirois indigne si, après avoir esté pour cela deux ou trois fois chez vous sans vous trouver, je ne vous demandois un quart d'heure de vostre temps à quelque jour de vostre commodité, afin de n'avoir rien à me reprocher qui vous puisse faire soupçonner que j'aye manqué au moindre des devoirs de l'amitié que j'ay tasché d'entretenir avec M. de La Salle depuis sept ou huit années. S'il l'a retirée sans sujet et sur de menues conclusions et des deffiances frivoles et malfondées, ce n'est pas ma faute. J'en suis déjà consolé. Il est party, et c'est une affaire finie; mais pour vous, Monsieur, que j'estime et que j'honore depuis si longtemps, trouvez bon qu'il n'en soit pas de mesme, et que je fasse mon possible de n'estre pas condamné sans estre entendu, afin que rien ne vous empesche de me faire toujours l'honneur de me croire, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE VILLERMONT.

J'ay obmis de vous dire, Monsieur, qu'il n'y aura ny lieu,

ny jour, ny heure, qui ne me soit propre depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir pour une affaire comme celle-là, où j'ay tant d'intérest et que j'ay si fort à cœur.

XVI

VILLERMONT

REDEMANDE A L'ABBÉ BERNOU UNE LETTRE DONT IL CRAINT LA DIVULGATION.

Lettre de M. de Villermont à M. l'abbé Bernou.

Si mon valet fust hier arrivé de chez vous au logis avant que j'en fusse party pour une affaire pressée qui m'occupa jusques à dix heures du soir, j'aurois tout sacrifié, Monsieur, pour aller vous prier de ne point rendre circulaire, malgré moy, contre mon intention, le bon sens et la bonne foy, une lettre particulière que vous ne m'avez demandée que pour relire, et que je ne vous ay laissée que pour cela seulement, et non pour la copier. Voyez après cela, Monsieur, si je m'alarme sans sujet, fournissant innocemment le moyen de perdre l'un ou l'autre, ou plustot de m'en faire deux ennemis à la fois, sans y avoir contribué de rien que de trop de complaisance. En vérité, Monsieur, la chose parle si bien d'elle-mesme qu'en cent ans je ne me serois jamais advisé de vous prier, en vous prestant cette lettre, de ne la copier pas, de crainte de dire une chose superflue à une personne que j'ay jusques icy creue capable de faire aux autres des leçons sur le bien vivre entre amys et sur ce qu'ils se doivent mutuellement les uns aux autres. J'espère, Monsieur, après que vous y aurez fait quelque réflexion, vous

voudrez bien, Monsieur, non seulement ne soustenir point *la stérilité du Mercure galant* par le risque que vous me feriez courir de perdre deux amys à la fois, en le grossissant de ma lettre, mais que si vous en avez fait une copie vous me l'enverrez de bone foy et supprimerez mesme dans vostre mémoire tout ce dont le rapport à M. de La Salle peut le mettre aux espées et *aux cousteaux avec celuy qui me l'a escrite*, qui auroit lieu toute sa vie de me reprocher une indiscrétion dont je ne suis ny capable ny coupable. J'espère, Monsieur, ce que je vous demande et de nostre amitié et de vostre honnesteté et de vostre équité, mesme estant asseuré que vous ne voudriez pas qu'on vous en fist autant; car, quelque secrète que vous direz que cette lettre sera entre vos mains, estes-vous asseuré de l'immortalité pour dire qu'elle le peut estre tousjours, et qu'elle ne deviendra pas publique à la fin par un inventaire de papiers que le hazard peut mettre au jour demain et en telles mains qu'elle s'imprimeroit mesme impunément par vos affamez de matière, comme il n'y en a que trop dans le monde, qui ayment mieux imprimer des riens que de demeurer en repos et d'y laisser les autres. Encore un coup, mon cher Monsieur, j'attens cela de vostre amitié; et je vous prie que ce soit demain seulement que je vous envoye ces relations manuscrites, dont je voulois faire seulement le volume sans les ouvrir à un homme dont je n'ay pu disposer, ce qui se fera demain matin.

Je vous souhaite le bonjour, Monsieur, et suis vostre très-obéissant serviteur. DE VILLERMONT.

Renvoyez-moy, s'il vous plaist, lettre et copie cachetées.

XVII

BERNOU RENVOIE LA LETTRE

QUE LUI DEMANDE VILLERMONT.

Lettre de M. l'abbé de Bernou à M. de Villermont.

Vous me faittes justice, Monsieur, de ne me croire pas capable de rendre publique une chose que vous m'avez confiée, et encore moins par le moyen du *Mercure*. J'en pouvois extraire ce qui pouvoit servir aux descouvertes de M. de La Salle touchant les Espagnols, que *ce père* croit plus près de l'emboucheure de *la rivière de Mississipi et de la baye du Saint-Esprit que moy*, et touchant la rivière venant de l'ouest, et qu'il dit, contre ce que j'en crois aussy, donner communication avec la mer de Californie, le tout sans mettre le nom de l'autheur, n'ayant jamais brouillé personne et n'ayant point au monde de plus grande aversion ; et j'attribue principalement à cela le bonheur que j'ay eu de ne me faire jamais d'ennemys. Ainsy, pour venir au fait, je vous jure par tout ce qu'il y a de bonne foy au monde, de laquelle je me pique extrêmement, que je n'ay fait ny copie ny extrait pas mesme d'un mot, ayant eu heureusement trop d'affaires, et que mesme je ne l'ay montré à âme qui vive. Quand j'auray l'honneur de vous voir, vous me permettrez, en vostre présence, si vous voulez, d'extraire deux ou trois faits par l'envie que j'ay d'aider aux descouvertes dont vous estes le promoteur. Si vous ne le trouvez pas bon, cela ne me fera aucune peine. Au reste, je trouve que *ce père a*

parlé très-raisonnablement de nostre amy, et je voudrois l'*estre de ce père*. J'ay fait quelques petites remarques sur l'ouvrage de M. de Citry, qui m'a charmé[1]; mais je le luy diray moy-mesme. Vous estiez si pressé la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir que j'oubliay de vous demander l'original de Saladin. Ne vous en défaites que je ne l'aye veu; s'il se peut, ce sera, à ce que j'espère, demain. Vous pouvez encore garder les manuscrits deux ou trois jours, m'en remettant à vous et vous priant d'estre persuadé que je vous suis et à M. de Citry, etc.

BERNOU.

1. L'ouvrage dont il s'agit dans cette lettre non datée est très-vraisemblablement la traduction de l'*Histoire de la conqueste de la Floride par les Espagnols sous Ferdinand Soto, écrite en portugais par un gentilhomme de la ville d'Elvas*. Le privilége du Roy pour la publication de ce livre est du 6 Novembre 1684, et l'impression en était achevée le 27 Février 1685.

Cabart de Villermont en faisait hommage en ces termes à une personne dont nous n'avons pas trouvé le nom : « Je suis venu, Monsieur, plusieurs fois à vostre porte pour vous rendre mes devoirs et prendre occasion de vous présenter moy-mesme cette relation que je laisse à vos gens. — C'est du fruit de la maison. Un de MM. De la Guette, mon beau-frère l'a traduite du portugais et j'en ay fait la préface. Elle parle d'un pays par où passe le Mississipy tant chanté par le sieur de La Salle, et voicy bientost le temps d'esclaircir *un doubte qu'il a trouvé le moyen de rendre célèbre*, car il est party le 15 Janvier de Saint-Domingue pour aller voir si son emboucheure est encore où il nous a dit l'avoir laissée et qu'il a laissée icy à bien des gens pour objet de leur foy et pour hypothèque de leur deu.

Je n'ose plus vous parler, Monsieur, des lettres patentes des PP. de la Charité, de crainte qu'à force d'estre importun, vous ne me fassiez chasser de chez vous. J'ay une entière confiance en ce que m'a promis monsieur votre neveu et aux ordres que vous luy avez donné là-dessus.

Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et la vénération que vous méritez,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE VILLERMONT.

Dimanche matin, 8 Avril 1685.

XIV

DERNIÈRE LETTRE DE LA SALLE

AU MINISTRE

AVANT SON DÉPART ET SES ADIEUX A SA MÈRE.

I

RÉSUMÉ D'UNE LETTRE DE LA SALLE

AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

Aoust 1684.

Le *Joly* estoit en estat de partir par la diligence que M. Arnoul a eue de faire réparer l'accident qui luy estoit arrivé.

Si l'union continue telle qu'elle est parmi tous ceux qui sont avec luy, il peut respondre du succez de son entreprise; et il croit que le chagrin que le sieur de Beaujeu a fait paroistre ne venoit que par le moyen de ceux qui luy en veulent, veu que depuis qu'il est seul avec luy, tout va bien.

Des flibustiers, estant sur un vaisseau party de Bretagne, qu'il a rencontré en mer, l'ont consolé des retardemens de son départ en l'asseurant que la lune de Septembre estant très-fascheuse dans le golfe, il auroit esté obligé de la passer à Saint-Domingue. D'ailleurs, il est plus seur de l'entrée de la rivière vers le mois d'Octobre.

Il appréhende que la guerre des Iroquois ne porte M. de La Barre à empescher le voyage du sieur de La Forest, ce qui romproit une partie de ses mesures.

S'il ne rencontre pas cependant le sieur de La Forest, il taschera d'aller luy-mesme, pendant qu'on travaillera au fort

qu'on luy a ordonné de faire faire, au-devant des secours qu'il attend du fort Saint-Louis; de sorte qu'il aura dans cinq ou six mois *des nouvelles de son départ pour la Biscaye.*

Si on souhaite luy donner quelques ordres au sujet des Iroquois, il les exécutera sans que cela retarde le succez de son affaire.

II

ADIEUX DE CAVELIER DE LA SALLE

A SA MÈRE.

A Madame Madame Cavelier vefve, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers (Rouen). (Recommandé à M. Massiot.)

A La Rochelle, le 18 Juillet 1684.

Madame et très-honorée mère,

Enfin, après avoir bien attendu le vent favorable et eu beaucoup de traverses à surmonter, nous partons avec quatre vaisseaux, où il y a près de quatre cents hommes. Tout le monde se porte fort bien, et entre autres le petit Colin et mon neveu. Nous avons touts bonne espérance d'un heureux succez. Nous n'allons point par le Canada, mais par le golfe Mexique. Nous souhaitons avec passion que le succez de ce voyage puisse contribuer à vostre repos et à vous soulager autant que je le souhaite. Je n'y espargnerai asseurément rien. Et je vous prie, de vostre costé, de vous conserver pour l'amour de nous.

Il est venu des nouvelles de Canada qui ne vous doivent point inquiéter, n'estant que la continuation des artifices de

mes ennemis, dont j'espère venir aussy heureusement à bout que j'ay fait jusqu'à présent, et que nous vous embrasserons dans un an avec tout le plaisir que des enfants très-reconnoissants peuvent avoir avec une aussy bonne mère que vous l'avez toujours esté. Que cette espérance qui ne vous trompera point vous soustienne, je vous prie, dans les diverses peines qui pourront arriver et l'asseurance que vous trouverez tousjours en moy le cœur rempli des dispositions que doit avoir, Madame et très-honorée mère, vostre très-humble et très-obéissant serviteur et fils.

DE LA SALLE.

Mon frère, mes neveux et touts ces messieurs vous saluent et prennent congé de vous.

XV

POUVOIRS RELIGIEUX

DES PRÊTRES ET MISSIONNAIRES PARTIS AVEC LA SALLE.

I

NICOLAS COLBERT

COADJUTEUR DE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN

ENVOIE COMME MISSIONNAIRES EN LOUISIANE LES ABBÉS JEAN CAVELIER ET FRANÇOIS CHEFDEVILLE.

Rouen, 27 May 1684.

Jacobus Nicolaus Colbert, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ archiepiscopus et primas Carthaginis, coadjutor Rothomagensis, universis salutem et in Domino benedictionem : Cum fidei catholicæ apostolicæ, et romanæ propagandæ studium dilectorum in Christo Joannis Cavelier et Francisci Chefdeville eorumque comitum presbyterorum devotum excitavit affectum, ut in regionibus Novæ Franciæ Evangelium prædicandi causâ properent : nos auctoritate Illustrissimi ac Reverendissimi in Christo Patris ac D. D. Francisci Rouxel de Medavy, archiepiscopi Rothomagensis, Normanniæ Primatis, archiepiscoporum Rothomagensium vestigiis inhærendo, ac illius vice fungentes, præfatos presbyteros in illas regiones Novæ Franciæ, in quibus nullus reperitur episcopus vel vicarius apostolicus, misimus, tanquam operarios evangelicos cum potestate Evangelium prædicandi, baptisandi, sacra faciendi, fidelium confessiones audiendi ; eosque à casibus sedi archiepiscopali reservatis absolvendi, sacramenta administrandi, eosdemque presbyteros plurimùm in Domino commen-

damus præsentibus ad nutum duntaxat valituris. Datum Rothomagi, anno Dom. millesimo sexcentesimo octogesimo quarto, die vero vigesimâ septimâ Maii.

Jacobus Nic. Arch. Carth. Coadj. Rothom.
De mandato D. D.
GREBAUVAL.

II

POUVOIRS DES RECOLLETS.

Decretum Sanctæ Congregationis generalis de propaganda fide habit... die 8e *Januarii* 1685.

Referente Emo Domo Cardinali Estreo, Sancta Congregatio missionarium apostolicum in insulâ vulgò dictâ Luisianâ in Americâ ad septennium declaravit fratrem *Dionisium Morguet,* ordinis Min. Recollectorum Sancti Francisci, sub directione et præfecturâ fris Hyacinti Lefebure, ejusdem ordinis, cui omninò parere debeat, ac necessarias facultates ad missiones exercendas ab eodem juxtà sibi tributam auctoritatem in totum vel in parte recipiat, servatâ semper ipsius Præfecti tam circà facultates quam circà loca et tempus easdem exercendi moderatione, nullo modo vero extrà fines suæ missionis quo uti queat.

Datum Romæ die et anno quibus supra.
J. CAROLUS DE ALTERIIS PRÆFECT.

Cachet de la propagande :

Le Christ parlant aux Apôtres; avec un exergue portant ces mots :

« Euntes in univers. mundum, prædicate Evangelium omnibus creaturis. »

Sur l'écusson : trois abeilles.

III

Facultates concessæ a S. D. N. D. Innocentio Divinâ Providentiâ Papa XI, Januarii Hyacintho Lefebure ord. min. Recollectorum S. Francisci, Provinciæ S. Dionisii in Galliâ præfecto missionum in insulâ vulgo dictâ Luisianâ in Americâ.

1° Dispensandi in quibuscunque irregularitatibus, exceptis illis quæ vel ex bigamiâ verâ, vel ex homicidio voluntario proveniunt, et in his duobus casibus, etiamsi præcisa necessitas operariorum ibi fuerit, si tamen quoad homicidium voluntarium ex hujus modi dispensatione scandalum non oriatur.

2° Dispensandi et commutandi vota simplicia, etiam castitatis ex rationabili causâ in alia pia opera, non tamen religionis.

3° Absolvendi et dispensandi in quâcumque simoniâ et in reali, dimissis beneficiis et super fructibus malè perceptis, injunctâ aliquâ eleemosynâ, vel pœnitentiâ salutari, arbitrio dispensantis, vel etiam retentis beneficiis, si fuerint parochialia et non sint qui Parochiis præfici possint.

4° Dispensandi in 3 et 4. Consangu. et affinit. simplici et mixto tantum, et in 2, 3 et 4 mixtis, non tamen in 2° solo quoad futura matrimonia, quo verò ad præterita etiam in 2°

solo, dummodò nullo modo attingat primum gradum, cum iis qui ab hæresi, vel infidelitate convertuntur ad fidem catholicam et in prædictis casibus prolem susceptam declarandi legitimam.

5° Dispensandi super impedimento criminis, neutro tamen conjugum machinante et restituendi jus petendi debitum amissum.

6° Dispensandi super impedimento publicæ honestatis, justitiæ, ex sponsalibus proveniente.

7° Dispensandi in impedimento cognationis spiritualis, præterquam inter levantem et levatum.

8° Hæ verò matrimoniales dispensationes videlicet 4, 5, 6 et 7, non concedantur nisi cum clausulâ, dummodò mulier rapta non fuerit, et si rapta fuerit, in potestate raptoris non existat, neque in utroque foro, ubi erunt episcopi, sed in foro conscientiæ tantùm et in illis expediendis, tenor hujus modi facultatum inferantur cum expressione temporis ad quod fuerint concessæ.

9° Dispensandi cum gentilibus et infidelibus plures uxores habentibus ut post conversionem et baptismum, quam maluerint in illis, si etiam fidelis fiat, retinere possint, nisi prima voluerit converti.

10° Absolvendi ab hæresi et apostasiâ à fide et à schismate quoscumque etiam ecclesiasticos, tam sæculares quam regulares, non tamen eos qui ex locis fuerint in quibus sanctum officium exercetur, nisi in locis missionum, in quibus impunè grassantur, hæreses deliquerint, nec illos qui judicialiter abjuraverint, nisi isti nati sint, ubi impunè grassantur hæreses et post judicialem abjurationem illùc reversi in hæresim relapsi fuerint et has in foro conscientiæ tantùm.

11° Absolvendi ab omnibus casibus sedi Apostolicæ reservatis, etiam in bullâ cœnæ Domini contentis.

12° Benedicendi paramenta et alia utensilia pro sacrificio Missæ.

13° Recitandi Rosarium, vel alias preces, si breviarium secum deferre non poterit, vel divinum officium ob aliquod legitimum impedimentum recitare non valeat.

14° Reconciliandi ecclesias pollutas aquâ ab episcopo benedictâ, et in casu necessitatis, etiam aquâ non benedictâ ab episcopo, hujus modique facultatem communicandi simplicibus sacerdotibus.

15° Consecrandi calices, patenas et altaria portatilia cum oleis ab episcopo benedictis, ubi non erunt episcopi, vel distent duas dictas, vel sedes vacet.

16° Dispensandi quandò expedire videbitur, super usu carnium, ovorum et lacticiniorum, tempore jejuniorum et præsertim Quadragesimæ.

17° Celebrandi bis in die, si necessitas urgeat, ità tamen ut in primâ missâ non sumpserit ablutionem per unam horam ante auroram et aliam post meridiem, in altari portabili sine ministro sub Dio et sub terrâ, in loco tàm decenti, etiam si altare sit fractum, vel sine reliquiis sanctorum et præsentibus hæreticis, schismaticis, infidelibus et excommunicatis, dummodò minister non sit hæreticus aut excommunicatus, ac aliter celebrari non possit. Hujusmodi autem facultate bis in die celebrandi nullatenùs ubi liceat, nisi rarissimè et in gravissimis et urgentissimis causis, in quo graviter ejus conscientia oneratur, quod si ad præsens, aut in posterum, quandòcumque aderit episcopus, aut vicarius generalis aut capitularis, sive vicarius apostolicus, ad cujus diœcesim, seu admi-

nistrationem pertineant loca, ubi secundò celebrari contigerit, præfata facultas bis celebrandi, nullius prorsùs sit roboris ac momenti nisi ipsius prædicto Episcopo, aut eo absente, ipsius Vicario generali aut respectivè capitulari, aut Vicario apostolico fuerit exhibita, ab eoque examinatæ et approbatæ fuerint in scriptis causæ eâ utendi, nec aliter concessa intelligatur quam juxtà moderationem ab ipso apponendam et non aliàs, cujus episcopi seu vicarii conscientia oneratur, ut nonnisi ex urgentissimis causis, ut suprà dictum est et ad breve tempus eâ uti permittat. Quam tamen facultatem poterit Episcopus seu Vicarius, si in Domino visum fuerit, expedire ad aliud breve tempus pluries et eâdem servatâ formâ prorogare intra tempus in hac facultate à sanctâ sede concessum et non ultrà. Idipsum autem prorsùs servetur ab aliis, quibus hæc eadem facultas celebrandi bis in die juxtà potestatem inferiùs apponendam communicata fuerit, adeò ut nemo ex ipsis nisi juxtà moderationem ab Episcopo, vel ejus vicario capitulari, vel generali, seu vicario apostolico ut dictum est, singulis apponendam, hujusmodi facultate uti valeat, injuncto eorumdem episcoporum, seu vicariorum conscientiæ, ut ultrà superius dicta non omnibus indifferenter, quibus fuerit communicata, sed paucis dumtaxat, iisque maturioris prudentiæ ac zeli et qui absolutè necessarii sunt, nec pro quolibet loco, sed ubi gravis necessitas tulerit, et ad breve tempus, ut dictum est, facultatem quoad hoc communicatam approbet.

18° Concedendi indulgentiam plenariam primò conversis ab hæresi atque etiam fidelibus quibuscumque in articulo mortis, saltem contritis, si confiteri non poterunt.

19° Concedendi indulgentiam plenariam in oratione 40 horarum ter in anno indicenda diebus benè visis, contritis et

confessis ac sacrâ communione refectis, si tamen in concursu populi et expositione sanctissimi sacramenti nulla probabilis suspicio sit sacrilegii ab hæreticis seu infidelibus, seu magistratum offensum iri.

20° Lucrandi sibi easdem indulgentias.

21° Singulis secundis feriis non impeditis festis 9 lectionum, vel eis impeditis, die immediatè sequenti, celebrando Missam de Requiem in quocumque altari etiam portatili, liberandi animam secundùm ejus intentionem à Purgatorii pœnis per modum suffragii.

22° Deferendi sacratissimum sacramentum occultè ad infirmos sine lumine, illudque sine eodem retinendi pro eisdem infirmis, in loco tamen, si ab hæreticis aut infidelibus sit periculum sacrilegii.

23° Induendi vestibus sæcularibus, si aliter vel transire, vel permanere non poterit in locis missionum

24° Tenendi et legendi, non tamen aliis concedendi, libros hæreticorum vel infidelium de eorum religione tractantium ad effectum eos impugnandi et alios quomodo libet prohibitos, præter opera Caroli Molinei, Nicolaï Machiavelli, ac libros de Astrologiâ judiciariâ principaliter aut incidenter, vel alias quovis modo de eâ tractantes, ita tamen ut libri ex illis provinciis non efferantur.

25° Administrandi omnia Sacramenta, etiam Parochialia, ordine et confirmatione exceptis, et quod sacramenta parochialia in diœcesibus ubi non erunt episcopi, vel ordinarii, aut eorum vicarii, vel in Parochiis ubi non erunt Parochi, vel ubi erunt de eorum licentiâ.

26° Communicandi has facultates in totum vel in partem fratribus suæ missionis quos Sacra Congregatio de Propa-

gandâ Fide destinaverit et approbaverit et non aliis tàm pro omnibus locis, in eâ missione contentis, quàm pro aliquibus eorum, et ad tempus sibi bene visum, prout magis in Domino expedire judicaverit, necnon quatenùs opus fuerit revocandi, sive etiam moderandi tam circà illarum usum quam circà loca et tempus easdem exercendi, quod etiam, eo absente, vice-præfecto intelligatur concessum, ità tamen ut nec eidem præfecto aut vice-præfecto nec ipsorum cuilibet liceat eisdem ullo pacto uti extra fines suæ missionis, tempore vero sui obitûs liceat eidem, si in missione præsens fuerit, hanc eamdem præfecti facultatem alteri communicare, si verò fuerit absens, hoc ipsum tempore obitûs ipsius vice-præfecto concessum intelligatur, ut sit qui interim possit supplere, donec sedes apostolica certior facta, quod quamprimùm fieri debebit et delegatum alio modo provideat.

27° Et prædictæ facultates gratis et sine ullâ mercede exerceantur et ad annos septem tantum concessæ intelligantur.

Die XII Martis 1685.

In solitâ audientiâ B^nus^ D. H. D. Innocentius Papa XI plus concessit, p^l^ retulit R. P. B. assessor sui officii, suprà dictas facultates præfecto fratri Hyacintho Lefebure Ord. Min. Recollect. S. Francisci provinciæ sancti Dionisii in Galliâ præfecto, missionis in insulâ vulgò dicta Luisianâ in Americâ ad septennium hâc in conditione, quod ultra quatuor fratres transmissos, alios non nominet inconsultâ sacrâ Congregatione de Propagandâ Fide.

ALGUS PORTVEN CARD^las^ CHE.

Alexander Speronus S. Romanæ et inquisitionis Notarius.

XVI

NAVIGATION DE LA SALLE

JUSQU'A SON DÉBARQUEMENT AUX CÔTES DU TEXAS

I

RELACHE DE M. DE LA SALLE

A SAINT-DOMINGUE.

Lettre de M. de Beaujeu au marquis de Seignelay.

A bord du *Joly*, en rade du petit Goave, 25 Octobre 1684.

Monseigneur,

Sans la maladie de M. de La Salle je ne m'ingérerois pas de vous rendre compte de nostre voyage, n'estant chargé que de la navigation, et luy du secret; mais son mal ne luy laissant pas les fonctions de l'esprit et du corps libres, j'ay creu estre obligé de vous faire sçavoir l'estat où nous nous trouvons et ce qui se passe.

Estant partis de la Rochelle, comme j'eus l'honneur de vous mander, le 1er Aoust, nous arrivasmes icy le 28e Septembre; de sorte que nous avons mis deux mois dans nostre traversée, quoyque le temps nous ayt toujours esté favorable. Mais M. de La Salle avoit frété de si meschants bastimens pour porter ses provisions et ses gens, qu'il nous a fallu naviguer avec nos deux basses voiles freslées[1] et nos deux huniers sur son ton[2]

1. Par corruption, au lieu de *ferlées* (Jal, *Glossaire Nautique*).

2. D'après l'*Hydrographie* du Père Fournier, au XVIIe siècle, la partie du mât qu'on nomme aujourd'hui *ton* était aussi désignée par le mot de *tenon*. « En quelques havres, dit le Père, on appelle la partie des grands mâts qui est depuis la quille jusqu'à l'estambraye, *la mèche*; ce qui est de là jusqu'aux barrots, *le guindant*; et le reste, *le tenon*.

pour les attendre, et mettre deux mois où il n'en falloit qu'un. Une si longue navigation et les chaleurs excessives de la zone torride ont mis les maladies dans nostre vaisseau, sur lequel nous estions près de deux cent quarante hommes, y compris trente-six engagez ou passagers pour lesquels je n'avois point fait provision d'eau, M. de La Salle m'ayant caché leur embarquement jusques au jour de nostre départ qu'il les amena à bord. Cependant, par le bon ordre qu'on y a donné, on n'en a point manqué; et par les soins et le savoir du sieur Juif, mon chirurgien, il n'est mort que deux hommes : un soldat et un matelot. Encore çà esté après que le sieur Juif, son frater et le chirurgien de M. de La Salle, ont esté malades et hors de service. J'avois, dès la Rochelle, adverty M. de La Salle que cela arriveroit, s'il n'envoyoit une partie de son monde sur les autres bastimens et s'il ne débarrassoit nostre entre-deux-ponts des marchandises qui occupoient les postes des soldats et matelots, qui ont esté obligez de passer tout le voyage sur le pont d'en haut, le jour au soleil et la nuit à la pluye. Je l'avois aussy adverty que, s'il passoit à Saint-Domingue, il n'y trouveroit aucuns rafraischissemens. Mais il me respondit que ses ordres luy défendoient de toucher aux Isles du Vent et luy ordonnoient de venir icy. Il en a esté de mesme de tout ce que je luy ay représenté, car il suffisoit que je luy disse une chose pour qu'il fist le contraire, et quoyque je luy fisse voir démonstrativement qu'il risquoit son voyage à faire de certaines choses qu'il vouloit faire, cela ne servoit de rien, et il me respondoit toujours : « J'ay des ordres du Roy pour faire cela et j'en ay qui me défendent cecy. Enfin, Monseigneur, nous sommes arrivez icy presque tous malades, et M. de La Salle est attaqué luy-mesme d'une fièvre violente que les chi-

rurgiens jugent un mal long et dangereux, non seulement pour le corps, mais aussy pour l'esprit.

Quelques jours après la maladie de M. de La Salle, M. Cavelier, son frère et un autre prestre de Saint-Sulpice, appelé M. d'Esmanville, me vinrent trouver à bord et me proposèrent de me charger de ses affaires. Mais je m'en excusay sur ce que M. de La Salle ne trouveroit pas bon ce que j'aurois fait, quand il seroit de retour à la santé, luy ayant ouy dire plusieurs fois qu'on ne l'obligeoit pas de se mesler de ses affaires, ny mesme d'en parler. D'ailleurs, je leur représentay que M. de La Salle avoit disposé, dès la Rochelle, de la plupart des munitions du Roy, comme de la poudre dont il avoit vendu partie, et des munitions de bouche qu'il avoit changées pour des marchandises propres pour le pays où il va, et ainsi qu'il n'y avoit pas de plaisir de se charger de ses affaires. Mais ces messieurs me pressèrent si fort que, leur en ayant demandé un estat ou quelqu'un pour m'en esclaircir, ils ne sceurent que me respondre, et son frère m'advoua franchement qu'il ne croyoit pas que ledit sieur de La Salle tinst estat de ses affaires, dont il ostoit le plus qu'il pouvoit la connoissance à tout le monde, mesme à luy qui la luy avoit demandée deux ou trois fois sans pouvoir l'obtenir. Ayant conneu de là que c'estoit un homme sans ordre, je ne jugeay pas à propos de m'en charger et je les renvoyay à M. l'Intendant, qui est au Port-de-Paix, et que nous attendons de jour à autre. Cependant ces messieurs m'ayant fait connoistre qu'il estoit absolument nécessaire de pourvoir à la subsistance des gens que M. de La Salle a embarquez sur la fluste l'*Aimable* et sur la *Belle*, je donnay ordre pour prendre des vivres sur la dite fluste, ayant premièrement reglé les rations de ces gens-là, qui sont des engagez pour la

pluspart. J'establis aussi pour commis à la distribution de ces vivres un homme de M. de La Salle, le capitaine de la fluste ayant refusé de s'en charger et disant *qu'il ne vouloit avoir aucune affaire avec luy*. J'ay aussy fait construire des fours pour faire du biscuit pour nostre traversée d'icy à Mississipy. Car, Monseigneur, les trois mois qu'on m'avoit donné à Rochefort pour les cent soldats embarquez sur mon bord sont consommez et au delà, de sorte qu'il faut qu'ils vivent sur les six qu'on avoit donnez à M. de La Salle en farine. Il faut aussy faire du biscuit pour les engagez qui sont sur l'*Aimable* et sur la *Belle*, car il n'en avoit embarqué que pour deux mois et demy, ne croyant pas mettre davantage à passer de la Rochelle à Mississipi, tellement que je ne crois pas pouvoir partir d'icy pour continuer nostre voyage avant le 10 ou le 12 de Novembre, qui est justement le temps que le golfe de Mexique est le moins navigable à cause des vents du nord. Mais, Monseigneur, je crois que vous ne trouverez pas mauvais de sçavoir ce qu'on dit icy de ce voyage.

Un capitaine flibustier, appelé Le Sage, m'a dit qu'estant garçon sur un navire hollandois, ils avoient esté au pays où nous allons, cherchant de rivière en rivière le Mississipi, qu'ils avoient trouvé à peu près comme M. de La Salle le dépeint, mais qu'ils n'avoient pu entrer dedans à cause des battures qui sont à l'emboucheure. Il dit aussy avoir mouillé dans la baye du Saint-Esprit et qu'il y a quatre brasses d'eau à l'entrée. Un autre, appelé Du Chesne, qui estoit en course vers ces quartiers, dans un petit bastiment, il y a environ dix-huit mois, croit avoir veu le Mississipi, cherchant la rivière du bourg de Saint-Louis de Tempico, qu'ils pillèrent. Il dit, aussy bien que plusieurs autres à qui j'ai parlé, que cette coste est fort

dangereuse et qu'il y a des bancs dix lieues au large, et M. de La Salle convient qu'il n'y a que dix brasses d'eau à dix lieues de la coste, dont le fond va augmentant d'une brasse par lieue comme à neuf lieues, neuf brasses, à huit, huit, ce qui est aisé à croire, estant un pays plat qui couvre tout lorsque la rivière desborde. Ce mesme Du Chesne m'a presté un routier espagnol du golfe du Mexique, escrit à la main, qui dit qu'il n'est pas navigable depuis Septembre jusqu'en Mars, à cause des nords qui y sont fort fréquents. Il dit aussy qu'il n'y a que deux brasses d'eau à l'entrée de la baye du Saint-Esprit, où nous prétendons aller d'abord. On dit encore icy que les Espagnols ont dans ces mers six vaisseaux depuis trente jusqu'à soixante pièces de canon, avec des galiotes à rang comme dans la Méditerranée. Tout cela, Monseigneur, ne me fait point de peur, et, quoy qu'il puisse arriver, je vous porteray des nouvelles du Mississipi, ou je périray à la peine. Il est vray que, si M. de La Salle meurt, je prendray d'autres mesures que les siennes, que je n'approuve pas : car je ne puis comprendre comment un homme qui va habiter un pays où il a à craindre les Espagnols et les Indes braves (*Indios bravos*), qui est une nation très-belliqueuse, mène, au lieu de soldats, des engagez et des femmes. Cependant, Monseigneur, je ne feray rien sans le consentement et les avis de MM. de Saint-Laurent, de Bégon et de Cussy, et je me régleray par leurs conseils.

Après, Monseigneur, vous avoir fait voir le désordre où nous sommes, causé par le temps que nous avons mis à passer de France icy, par les maladies qui se sont mises dans nos équipages, particulièrement par celle de M. de La Salle, qui nous y retient, par nos vivres qui se consomment tous les jours sans pouvoir les remplacer dans cette isle, et enfin par les

saisons qui nous sont tout à fait contraires, permettez-moy de vous représenter que je n'avois pas de tort quand je vous demandois des ordres : car je prévoyois cent difficultez dans une affaire qu'on vous faisoit aisée, et qui ne l'est nullement. Il me faschoit, vous estant autant obligé que je le suis et ayant autant d'attache pour vous que j'en ay, de voir, sans pouvoir parler, qu'on se prist si mal à une affaire que je croyois bonne dans le fond et que vous aviez entreprise. Si vous me permettez de dire mon sentiment, M. de La Salle devoit se contenter d'avoir descouvert sa rivière, sans se charger de conduire trois vaisseaux et des troupes à deux mille lieues au travers de tant de climats différents et par des mers qui luy estoient tout à fait inconneues. Je demeure d'accord qu'il est sçavant, qu'il a de la lecture et mesme qu'il a quelque teinture de la navigation; mais il y a tant de différence entre la théorie et la pratique que qui n'aura que celle-là se trompera toujours. Il y a aussy bien de la différence entre conduire des canots sur des lacs et le long d'une rivière, et mener des vaisseaux et des troupes dans des mers si éloignées. Il faut pour cela, non seulement posséder toutes les parties de la navigation, mais encore connoistre par expérience la différence des climats, sçavoir les saisons qui règnent en tous temps aux pays où l'on veut aller, pour parvenir à la connoissance des vents et des courants. Il faut encore, pour la conservation des personnes, connoistre les lieux sains et malsains et les maladies épidémiques, la bonté des eaux, en quel temps l'air se corrompt et se remet, les qualitez des fruits et des nourritures et mille autres choses qu'on n'apprend point en lisant et qui sont absolument nécessaires pour des entreprises comme celle de M. de La Salle.

Pardonnez-moy, Monseigneur, cette petite digression que

j'ay creu nécessaire pour ma justification : car j'ay sceu qu'on vous avoit fait entendre que j'estois un homme plein de difficultez, parce que je prévoyois tout ce qui devoit arriver; au lieu que ceux qui faisoient tout aisé ne sçavent présentement où ils en sont. Il s'est aussy passé plusieurs choses, Monseigneur, dont je ne vous romps pas la teste parce qu'elles n'ont point eu de suites, comme ce que M. de La Salle me fit proposer par M. de Valigny, un de ses capitaines, qui estoit de luy remettre ses soldats et de m'en retourner en France de Saint-Domingue, n'ayant plus besoin de moy. Je luy fis dire de me donner cela par escrit, mais il n'en voulut rien faire.

Voilà, Monseigneur, le compte que j'ay creu estre obligé de vous rendre, M. de La Salle n'estant pas en estat de le faire, et sa maladie augmentant tous les jours. Nous attendons tous les jours M. l'Intendant et MM. de Saint-Laurens et de Cussy. Cependant je me prépare pour partir aussitost qu'ils seront arrivez et qu'ils auront résolu comment il faudra faire pour continuer mon voyage et nostre entreprise.

Je vous supplie, Monseigneur, de vous souvenir de la prière que je vous ay adressée de France pour une pension, et de considérer que j'abandonne mes affaires domestiques, qui me sont de très-grande importance, pour le service et pour vous tesmoigner mon zèle dans une entreprise pleine de risques et de dangers, mais qui, si j'en viens à bout, comme j'espère, tournera à honneur et gloire pour vostre ministère.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant et très-fidelle serviteur.

DE BEAUJEU.

J'oubliois à vous dire, Monseigneur, que M. de La Salle

prétend, quand mesme il ne trouveroit pas sa rivière ou qu'il n'y pourroit entrer, que je luy remettray ses soldats et ses munitions qu'il a à bord, et qu'avec sa fluste et sa frégate *la Belle* il ira chercher fortune ailleurs. Comme je n'ay point d'ordres sur cela, je suivray entièrement le conseil de M. Bégon.

II

RELATION DU VOYAGE DEPUIS LA ROCHELLE.

Lettre (sans nom d'auteur).

Au petit Goave, dans l'isle de Saint-Domingue, le 14 Novembre 1684.

Monsieur,

Nous vous écrivismes le 19 du mois passé par le capitaine Durand, mais à la haste, parce que M. de La Salle estoit fort malade et mon frère aussy. Je n'eus pas mesme le temps d'escrire à Paris à mon frère, mais j'espère que celle-ci arrivera plustost à la Rochelle, parce que Durand passe par les Isles du Vent. Dans la pensée que vous ne serez pas fasché que nous vous escrivions un peu au long, nous allons le faire depuis nostre premier départ.

Nous partismes la première fois de la Rochelle, comme vous le sçavez, le 24 juillet dernier, au nombre de vingt-quatre voiles. Le 28, sur les huit heures du matin, le temps estant médiocrement gros, le mast de nostre beaupré vint à se rompre par le milieu. Nous estions pour lors à la hauteur de quarante-

cinq degrez deux tiers, à quarante-sept lieues de la Rochelle, ce qui nous obligea de relascher dans le port le plus proche et le plus commode. On s'en vint de Rochefort pour nous remaster. L'*Aimable,* la *Belle* et la *Quaiche* furent contraintes de nous suivre. Ainsy, en peu d'heures nous perdismes de vue le reste de la flotte. Le 30, nous arrivasmes à l'entrée de Rochefort, près l'isle d'Aix. Ayant fait sçavoir aussitost nostre désastre, M. l'Intendant vint le lendemain à nostre bord et donna ordre qu'on nous envoyast incessamment un mast de beaupré, ce qui fut exécuté si promptement que nous fusmes remastez le 1er Aoust au soir. On tira le coup de partance, on appareilla et on fit route à l'ouest un quart de sud-ouest avec les trois autres vaisseaux.

Le 8 Aoust, nous doublasmes le cap de Finistère, quarante-trois degrez de latitude, sans avoir rencontré les capres Ostendois qui croisoient ces mers, ce que nous ne craignions pas beaucoup.

Le 12, nous arrivasmes à la hauteur de Lisbonne, trente-neuf degrez de latitude.

Le 16, nous estions par les trente-six degrez de latitude, hauteur du destroit de Gibraltar.

Le 21, nous nous trouvasmes à la hauteur de Madère, trente-deux degrés de latitude. M. de Beaujeu fit proposer par M. le chevalier d'Aire, son lieutenant, à M. de La Salle de relascher dans cette isle pour faire de l'eau. Il respondit qu'il n'y avoit que vingt-un jours que nous estions partis, que nous avions de l'eau pour plus de deux mois, que nous n'avions pas besoin de rafraischissements et que ce seroit perdre huit ou dix jours dans Madère, d'où il estoit souvent difficile de sortir; que le secret de l'entreprise courroit risque d'y estre

éventé, qu'il y avoit à craindre que quelqu'un de l'isle n'en donnast connoissance à l'Espagnol, qui s'en prévaudroit, en un mot, que ce n'estoit point l'intention de M. le marquis de Seignelay.

Nonobstant ces raisons, Paget, que vous connoissez, prit la parole pour soustenir ce qu'avoit proposé M. le chevalier d'Aire, et, l'ayant fait d'une manière trop chaude, M. de La Salle repartit que ce n'estoit pas son affaire; mais le sieur Paget, continuant d'en user trop librement en soustenant faussement le contraire de certaines choses qu'alléguoit M. de La Salle en parlant à M. de Beaujeu, M. de La Salle luy demanda si c'estoit de son adveu qu'un homme sans aucun caractère luy parlast de la sorte. M. de Beaujeu ayant respondu qu'il pouvoit connoistre que c'estoit un de ses gens, M. de La Salle répliqua que c'estoit assez et se retira dans sa chambre.

Le lendemain Paget fut faire excuse à M. La Salle de ce qui s'estoit passé. Je ne sais si ce fut de son propre mouvement, mais, dans la suite, M. de Beaujeu a eu peine à cacher son ennuy de ce qu'on n'avoit pas touché à Madère, ayant dit que puisqu'il en estoit ainsy, on ne relascheroit qu'au petit Goave.

Depuis ce temps, on n'a guère cessé de mettre sur le tapis de nouveaux sujets de disputes, et M. de La Salle n'a jamais passé huit jours en repos qu'on ne l'attaquast directement ou indirectement, et il estoit toujours sur la défensive.

Le 24, nous entrasmes dans les vents alisez; vous sçavez ce que c'est, aussy je n'en parle point.

Le 28, nous estions par les vingt-sept degrez trois quarts de latitude et trois cents quarante-quatre de longitude, selon l'estime de nos pilotes.

Le 30, il se leva un gros temps qui dura deux jours; le vent

estoit arrière, mais violent. Il n'y eut que la caiche qui ne se gouverna pas bien, ce qui fit qu'elle perdit nostre compagnie, mais elle nous rejoignit douze jours après.

Le 6 Septembre, nous arrivasmes au Tropique du Cancer, vingt-trois degrez et demi de latitude et trois cent vingt-neuf de longitude.

Le 11 Septembre, nous vinsmes à la hauteur de l'isle Saint-Domingue, vingt degrez de latitude, trois cent vingts de longitude. Nous fismes l'ouest, et le vent tomba. M. d'Esmanville, un de nos prestres, à la faveur du calme, alla dans la frégate *la Belle* pour administrer les sacrements de pénitence et d'extreme onction à un canonnier âgé de soixante-cinq ans, qui mourut deux jours après. Le calme ayant cessé le lendemain, nous descouvrismes la caiche que nous avions perdue de compagnie.

Le 16, nous passasmes l'isle de la Sombrère, et le 18 nous eusmes un gros temps qui nous fit craindre un ouragan. La tempeste dura deux jours pendant lesquels nous mismes à la cape et dérivasmes environ dix lieues. Nous perdismes les autres vaisseaux que la tempeste escarta. Sur cela, on tint conseil pour sçavoir si on chercheroit les vaisseaux ou si on continueroit la route. Il fut conclu qu'ayant plus de cinquante malades et entre autres M. de La Salle, son chirurgien et le chirurgien-major du vaisseau, et que l'eau commençoit à manquer, on forceroit de voiles pour gagner le plus prochain port de l'isle Saint-Domingue, qui est le Port-de-Paix, et il en fut dressé un procès-verbal.

Le 22, nous descouvrismes les premières terres de la coste de Saint-Domingue, c'est-à-dire le cap de Samana, qui est à dix-neuf degrez de latitude et trois cent huit de longitude.

Le 25, nous devions arriver au Port-de-Paix, comme on estoit convenu, mais on passa outre, la nuit, en doublant l'isle de la Tortue, qui est à trois lieues de la coste septentrionale de Saint-Domingue, sous prétexte de bon vent, qui pouvoit nous rendre en vingt-quatre heures au petit Goave; mais le secret que plusieurs ont conjecturé estoit pour rompre les mesures de M. de La Salle d'y prendre des rafraischissemens. Enfin, le 27 au soir, nous arrivasmes au petit Goave après une traversée de cinquante-huit jours, depuis nostre premier départ. Si les trois autres vaisseaux avoient esté aussy bons voiliers que le *Joly*, nous n'aurions mis qu'un mois à faire les quinze cents lieues qu'il y a d'icy en France. Il n'y a eu, dans nostre bord, que deux morts du nombre de plus de cinquante malades, et de longtemps il ne s'est fait une plus belle traversée, qui a néantmoins esté pénible et ennuyeuse à cause de la meschante nourriture et du peu de rafraischissemens, mais tout cela n'eust rien esté si la paix avoit pu régner dans le vaisseau. Cependant nous ne manquasmes, le lendemain de nostre arrivée, d'en rendre grâces solennelles à Dieu et de chanter le *Te Deum* à l'issue de la messe.

Le 30 Septembre, M. de La Salle retomba malade à terre d'une fièvre chaude si violente que son imagination luy représentoit des choses également terribles et merveilleuses. Cela luy dura sept jours, au bout desquels il n'eut plus qu'une petite fièvre qui faisoit espérer qu'à quinze jours de là il seroit hors d'affaire et en estat de mettre ordre à tout et continuer ensuite son voyage.

Tout le mois d'Octobre s'estant passé, M. de La Salle parla de se rembarquer au commencement de Novembre, et dit qu'on se tinst pret à remettre à la voile pour le 15. Le 7, il a

accompagné M. Bégon, Intendant de toutes les isles, et M. le Commandeur de Saint-Laurens, Lieutenant de Roy aux mesmes isles, au *Joly*, pour convenir avec M. de Beaujeu, qui estoit indisposé, de la route qu'on devoit tenir. Un pilote flibustier qui avoit beaucoup navigué dans le golfe du Mexique, et les deux pilotes du *Joly*, avec le capitaine Aigron, qui commande l'*Aimable*, furent appelez à cette conférence, et, après que chacun eut dit son sentiment, il fut convenu qu'on iroit droit à la pointe occidentale de l'isle de Cuba, appelée le cap Saint-Antoine, à trois cents lieues d'icy, où il n'y a aucun danger, parceque l'isle de Cuba met à couvert du nord; que l'on mouilleroit au cap Saint-Antoine pour y laisser passer un coup de vent de nord, lequel arrive ordinairement de quinze en quinze jours depuis Décembre jusqu'en Mars, et que, sitost qu'il seroit passé, ce qui dure un jour ou deux, on mettroit à la voile pour traverser le golfe Mexique, qui a deux cents lieues, et que, supposé qu'un coup de vent du nord prist dans la traversée ou qu'on ne peust tenir, le pire qui arriveroit seroit de relascher au cap Saint-Antoine.

Après la fin de la conférence, M. de Beaujeu pria M. de La Salle, en présence de MM. Bégon et de Saint-Laurens, de luy donner, lorsque nous serions arrivez, un certificat comme il estoit content de luy. M. de La Salle promit de le luy donner dans la forme qu'il souhaiteroit, ce qui satisfit d'autant plus ces messieurs qu'ils avoient appris les sujets de mescontentement qu'il avoit contre M. de Beaujeu. Ces deux messieurs marquèrent à M. de La Salle la joye qu'ils avoient de le voir si bien intentionné pour exécuter ce qu'il s'estoit engagé de faire, et qu'ils ne manqueroient pas d'informer la Cour de sa prudente et généreuse conduite.

Le 8, MM. de Saint-Laurens, Bégon et de Cussy partirent pour Léogane, à sept lieues d'icy, après avoir aidé M. de La Salle en tout ce qu'ils pouvoient et avoir réglé et nommé les officiers de justice et de guerre du petit Goave. Ils en doivent faire autant à Léogane, et ils se sépareront ensuite, MM. de Saint-Laurens et Bégon pour s'en retourner à l'isle de Saint-Christophe, et M. de Cussy pour les autres endroits de la coste de Saint-Domingue, où il est gouverneur de l'isle de la Tortue. Il prend fort les intérests de M. de La Salle, luy ayant offert sa bourse et tout ce qui dépendoit de luy d'une manière si généreuse qu'on ne sçauroit trop l'en louer. Il luy avoit proposé de luy faire avoir une barque qui auroit pu luy estre d'un grand secours dans la descouverte de la rivière du Mississipi. M. de la Salle l'en a remercié pour ne pas trop hasarder trente hommes qu'il auroit fallu mettre dessus, dans la crainte qu'estant petite et ne tirant que deux pieds d'eau, elle ne périst par quelque coup de vent du nord.

M. de Cussy s'est engagé de luy envoyer le printemps prochain un ou deux vaisseaux chargez de vivres, au cas qu'il en eust besoin; et pour cela ils sont convenus de signaux mutuels, M. de La Salle devant luy laisser une marque à l'emboucheure de la rivière du Mississipi pour faire connoistre qu'il y est entré, et les gens de M. de Cussy, arrivant dans la rivière, feront le second signal pour montrer qu'ils ne sont pas Espagnols ou Anglois.

Nostre caiche, qui s'estoit séparée de nous et que nous attendions de jour en jour, a esté prise depuis quinze jours, c'est-à-dire qu'il y a quinze jours, ou environ, que nous avons receu les nouvelles, et qu'il y en a plus de quinze qu'elle a esté prise et enlevée par deux pirogues Espagnoles chargées de

soixante hommes chacune. Elle estoit frétée pour porter des vivres. Les pirogues se cachent dans des anses, et, quand elles voient de loin quelque capture à faire, elles vont à la rame, et en un moment vont à l'abordage. C'est de cette manière que nous l'avons perdue, ce qui nous a un peu chagrinez, à cause qu'il y avoit une bonne partie des vivres de nos soldats.

C'est ce qui a obligé M. de La Salle de demander à M. l'Intendant cent trente barils de maïs ou bled d'Inde pour remplacer les vivres. Cela nous servira comme aux flibustiers, qui n'ont guères autre chose pour victuailles, quand ils vont en course.

M. de Cussy n'a pu s'empescher de tesmoigner à M. de Beaujeu qu'il estoit en partie cause de la perte de nostre caiche, parceque, s'il avoit touché au port de Paix, elle auroit esté en seureté, et les Espagnols ne l'auroient pas prise.

Il tesmoigna aussy que MM. de Saint-Laurens et Bégon ne se seroient pas hazardez de venir si peu munis pour se defendre en cas de rencontre, sans les lettres que M. de La Salle leur avoit escrites qui les avoit obligez de partir, pendant que M. de Beaujeu auroit pu leur espargner le risque, en mouillant au port de Paix.

III

PRISE DE LA CAICHE DE M. DE LA SALLE

PAR LES ESPAGNOLS.

Extrait d'un mémoire de MM. le Commandeur de Saint-Laurens et Bégon pour le Roy.

25 Janvier 1685.

La coste de Saint-Domingue est exposée de toutes parts, tant

par mer que par terre, aux incursions des Espagnols, lesquels depuis deux ans ont fait plusieurs massacres de chasseurs, et ont fait de fréquentes descentes dans tous les différens quartiers de l'isle avec les demy-galères qu'ils ont armées. Ils en firent une dans le temps que nous estions au Cap, où ils furent repoussez. Ils en firent une autre dans le quartier de Léogane lorsque nous y estions, où ils enlevèrent vingt nègres et quelques marchandises. Les habitans s'embarquèrent aussytost sur deux barques qui se trouvèrent à la rade et les poursuivirent; mais il fut impossible de les joindre, et, quoyqu'on fasse exactement la garde dans tous les quartiers et qu'il y ait, de nuit, partout des rondes à cheval, il sera très-difficile d'empescher que de temps en temps ils ne pillent les quartiers esloignez.

Ils ont surpris une caiche de la Rochelle, commandée par le capitaine Girault, sur laquelle on avoit embarqué pour quatre mois et demi de vivres pour la subsistance des soldats de M. de La Salle, auquel cette perte a causé un grand retardement, l'ayant attendue près d'un mois avant que d'en sçavoir la prise, et ayant consommé un autre mois tant au restablissement de sa santé après une maladie très-dangereuse qu'à faire de nouveaux vivres, qui sont très-chers, très-rares et très-difficiles à ramasser.

Nous luy en avons fait fournir par un marchand, auquel il a donné une lettre de change sur le commis du munitionnaire à Rochefort de 1,550 livres. Nous prions Sa Majesté de faire rembourser cette somme, sans laquelle il auroit esté impossible au sieur de La Salle de continuer son voyage.

M. de Beaujeu en a aussi acheté pour son équipage, afin d'avoir suffisamment pour se rendre en France, où il ne pourra arriver qu'au mois de May, n'estant party du petit Goave qu'à

la fin de Novembre, qui est la saison la plus dangereuse de l'année par les nords, qui l'obligeront de mouiller souvent pour se mettre à couvert.

IV

JOURNAL DE L'ABBÉ JEAN CAVELIER

DEPUIS LE DÉPART DE FRANCE.

Le 23 ou le 24 Juillet 1684 nous levasmes l'ancre de la rade de Chef de bois, devant la Rochelle, avec un vent favorable. Après avoir fait environ quarante lieues, le mast de beaupré se rompit, ce qui jeta dans un grand estonnement tous les passagers, et M. de La Salle plus que tous les autres. Lorsqu'on luy dit qu'on ne pouvoit y remédier qu'en relaschant au port, dont nous estions partis, il jugea que c'estoit un coup fait à plaisir, car le vent estoit fort modéré, et on portoit toutes les voiles lorsque cet accident arriva. De plus, un bruit avoit couru dans le vaisseau, avant mesme de mettre à la voile, qu'on n'iroit pas bien loin et qu'il y auroit une lettre de cachet, venue à la Rochelle, qui empescheroit la continuation du voyage. On relascha donc, et, deux ou trois jours après, on fut en estat de se remettre à la voile, par la diligence extraordinaire dont on usa pour remettre un mast en la place de celuy qui ne pouvoit plus servir. On appareilla aussytost, et c'estoit le deuxième jour d'Aoust. Le vent nous fut assez favorable. Il nous poussa jusqu'aux vents alizez, sans qu'il devinst contraire un seul jour dans toute la route, jusques à Saint-Domingue. Il

n'est rien arrivé de remarquable que quelques difficultez entre M. de La Salle et quelques autres personnes, dont l'une estoit le chirurgien du bord, qui luy parla tout autrement qu'il ne devoit et d'une manière injurieuse. M. de La Salle luy ayant représenté qu'il manquoit à son devoir et qu'il sçauroit bien le faire taire, quand il parleroit aussy insolemment qu'il le faisoit, le capitaine du bastiment qui avoit, en deux autres occasions, assez fait connoistre qu'il estoit mescontent de ce que son autorité estoit partagée, prit la parole, disant audit sieur de La Salle que le chirurgien estoit officier du Roy comme luy, ce qui causa un grand bruit, que je taschay d'apaiser du mieux qu'il me fut possible.

M. de Beaujeu me fit un compliment pour m'exclure de sa table, à la quelle je mangeois, et y laisser un huguenot, fils d'un marchand de la Rochelle, me disant qu'il pensoit que j'aimerois mieux estre à la table des RR. PP. Recollects qu'à la sienne. Je voyois bien quel motif le portoit à en user de la sorte; mais, dissimulant ce que j'en pensois, je luy respondis que je n'aurois point de peine d'estre à une autre table qu'à la sienne, puisqu'il le souhaitoit.

Quelques jours avant que de descouvrir les terres de Saint-Domingue, la fluste et une petite caiche furent séparées du *Joly* par un coup de vent. Elle ne put le rejoindre, car il continua sa route. Cette séparation fut cause de la perte de ce petit bastiment, qui fut enlevé par des flibustiers Espagnols, estant mouillé devant le Cap François ou le Port de Paix. C'est là où M. de Beaujeu estoit convenu de s'arrester pour y faire de l'eau; mais il passa outre et mouilla devant le petit Goave.

Le huguenot mangeant à la table de M. de Beaujeu alla à terre le premier et tout seul. Nous y allasmes le lendemain;

personne ne voulant nous loger, nous creusmes que ce n'estoit pas sans sujet que cet homme s'estoit débarqué avec tant de précipitation. Mais nous nous trompions peut-estre. Nous trouvasmes enfin un grenier et une meschante cabane à demy descouverte pour y rafraischir les soldats malades. Il en estoit mort trois ou quatre dans le *Joly* avant que d'y arriver. Il y avoit environ soixante malades. Il en estoit mort un dans le petit bastiment appelé *la Belle*, pas un dans la fluste. Des soixante malades sept ou huit moururent à Saint-Domingue, où nous arrivasmes le 27 Septembre de la mesme année; cinq ou six y désertèrent.

Le sieur de La Salle tomba malade, au petit Goave, d'une fièvre chaude, deux jours aprés y avoir débarqué. Le P. Géry, Capucin, luy offrit sa maison; mais, craignant de l'incommoder, il le remercia et fut obligé de coucher pendant quelques jours dans un meschant grenier. Au plus fort de sa maladie, un orfèvre qui ne demeuroit pas loin du grenier où nous couchions, touché de le voir en si pitoyable estat, m'offrit sa maison, où je le fis porter, mais il y avoit tout proche des cabarets dans lesquels on faisoit tant de bruit, nuit et jour, que le malade en estoit notablement incommodé. Une troupe de matelots du *Joly* chantèrent et dansèrent toute la nuit devant la maison. Plus on les pressa de se taire, plus ils firent de bruit. On désespéroit pour lors de la santé du malade, et on publioit hautement qu'il n'en releveroit jamais. Mais, Dieu luy ayant rendu l'usage de la raison, qu'il avoit perdu dès le commencement de sa maladie, et ayant demandé le viatique, il commença depuis ce temps à se mieux porter. Il envoya prier le R. P. Capucin de troûver bon qu'il se fist transporter chez luy, ne pouvant supporter le grand bruit qui se faisoit conti-

nuellement dans les maisons voisines de celle où il estoit. Mais deux autres Capucins venus des habitations esloignées de celles du petit Goave estant logez chez luy, ils occupoient la place qu'il n'avoit pas voulu accepter; de sorte qu'il fallut attendre leur départ qui fut cinq à six jours aprés. Pour lors, se faisant soustenir par deux personnes, il alla à pied, à la maison dudit père, quoyque la fièvre ne l'eust point encore quitté et qu'il y eust bien loin de celle qu'il quittoit à celle-là. Après avoir esté là sept ou huit jours, la fièvre commença à diminuer, car, ce lieu estant escarté, il prit un peu de repos. Mais, ayant pris médecine quelques jours après, on luy dit inconsidérément que les flibustiers Espagnols avoient pris la petite caiche dans laquelle il y avait bien du lard et de la farine, et d'autres vivres, ce qui redoubla sa fièvre. Elle dura cinquante jours. Le sieur de Saint-Laurens, lieutenant général des Isles, et le sieur Bégon, qui en estoit l'intendant, arrivèrent au petit Goave lorsqu'il se portoit un peu mieux. Le dernier luy fit délivrer du lard et du blé d'Inde, pour suppléer à la perte qu'il avoit faite par la prise du petit vaisseau.

Cinq ou six jours après que la fièvre eut quitté M. de La Salle, il résolut de s'embarquer, quoyque fort foible, et luy ayant été rapporté que M. de Beaujeu avoit dit que la fluste suivroit comme elle pourroit, pour prévenir les fascheuses suites que ce discours donnoit sujet de craindre, il se détermina de quitter le *Joly* et de se mettre dans la fluste avec les personnes auxquelles il se confioit davantage. Je fus de ce nombre.

Nous levasmes l'ancre de devant le petit Goave le 25 Novembre de ladite année, après y avoir séjourné près de deux mois. Nous allasmes mouiller à l'isle des Pins, de là nous sui-

vismes à veue la coste de l'isle de Cuba, nous reconneusmes le cap de Saint-Antoine et nous y mouillasmes ; d'où ayant levé l'ancre pour traverser le golfe, après avoir porté en route sept ou huit heures, le vent estant devenu près, le *Joly* s'esloignant beaucoup de nous et ayant relasché vers ledit cap, nous fusmes obligez de faire les mesmes manœuvres que luy. Au premier beau temps nous levasmes l'ancre derechef et nous traversasmes le golfe vers la fin de Décembre, on sonda et on trouva fond. Nous estions, selon toutes les apparences, vis-à-vis de la baye de Saint-Esprit, qui estoit le rendez-vous dont M. de Beaujeu et M. de La Salle estoient convenus ensemble, mais on ne la reconneut pas, pour avoir creu qu'il y avoit de grands courants qui portoient vers le canal de Bahama, au rapport de ceux de Saint-Domingue, ce qui ne s'est pas trouvé véritable : car si on s'en estoit tenu à l'estime, sans avoir esgard à ce qu'on nous avoit dit de ces courans, nous ne l'aurions pas manquée. Un jour ou deux après on descouvrit la terre et des feux que les Sauvages y faisoient, on mouilla, ensuite on envoya la chaloupe pour la reconnoistre. Quelques-uns estant allez à terre en revinrent aussytost et ne songèrent qu'à regagner le vaisseau avec ceux qui estoient restez dans la chaloupe. On s'imagina que c'estoit la pointe d'Apalache, mais on se trompoit de plus de cent lieues qu'on avoit fait vers le fond du golfe. Cette erreur provenoit de ce que j'ay marqué cy-dessus, c'est à sçavoir qu'on pensoit que le courant portoit avec grande vistesse vers l'est ; mais nous avons reconneu qu'il y a peu de courant dans le golfe et qu'il suit ordinairement le vent. Le plus grand que nous avons remarqué, ç'a esté vers l'isle des Pins, qui nous porta environ douze lieues au large de l'isle, au lieu de nous porter vers le cap de

Saint-Antoine; nos marées dans la Manche sont, sans comparaison, plus violentes.

La chaloupe du *Joly* estant revenue à bord, chacun s'embarqua dans son vaisseau, et le lendemain, les trois vaisseaux appareillèrent. On continua la route de compagnie pendant quelques jours. Le capitaine du *Joly* promit de mouiller à six brasses, son navire estant à deux lieues au large de nous. Un calme survint qui nous obligea de jeter l'ancre par six brasses ou six brasses et demie. Il fit comme nous. Alors, il s'éleva une brume qui le déroba à nos yeux. Comme il avoit le vent favorable pour venir à nous, il pouvoit s'en approcher, mais nous ne pouvions pas aller à luy, ny nous servir d'un petit vent qui s'éleva avec cette brume, ce qui nous obligea de luy tirer plusieurs coups de canon, auxquels il respondit. Quelque temps après le vent estant changé et devenu bon, on luy tira encore un coup de canon. Il y respondit aussytost. Nous appareillasmes, croyant qu'il le feroit aussy. Nous eusmes bon vent toute la nuit et le lendemain tout le jour jusqu'au soir. La *Belle* ayant receu ordre de ranger terre autant qu'elle pourroit et qu'elle trouveroit quatre brasses d'eau pour descouvrir plus aisément l'entrée du fleuve Colbert, nous jetasmes l'ancre environ à trois quarts de lieue d'un banc de sable qui estoit au sud-ouest, sur le bord duquel on trouva huit pieds d'eau, vis-à-vis d'une grande ouverture, qui paroissoit avoir quatre ou cinq lieues entre les deux pointes de la terre qui se monstroit. On voyoit deux islets au sud-ouest de l'ouverture. C'estoit la mesme hauteur que le sieur de La Salle avoit trouvée en y venant par le fleuve Colbert. Il en sortoit un bon courant et les eaux boueuses comme celles du fleuve Colbert. J'ay veu l'ouverture et les islets. La *Belle*, rangeant beaucoup plus la

terre que nous, trouva toujours sur ce banc, au nord-est, quatre brasses et quatre brasses et demie d'eau. Plus elle s'avançoit vers la terre, du costé du nord-est, plus elle trouvoit de profondeur. C'est ce que j'ay entendu plusieurs fois de la bouche de celuy qui la commandoit, qui nous a aussy dit que ce fleuve avoit bon courant des eaux toutes semblables à celuy du fleuve Colbert, et qu'il croyoit que son vrai canal et la bonne emboucheure estoit par le nord-est du banc plus proche de terre. Il s'est fait fort plusieurs fois d'y faire entrer un vaisseau de cinquante pièces de canon, au péril de sa teste. M. de *La Salle a toujours creu que c'estoit le fleuve Colbert*. Nous y arrivasmes le 5 ou le 6 de Janvier 1685. Il ne voulut pas y entrer de crainte de ne plus revoir M. de Beaujeu, qui avoit en son bord ses soldats, ses poudres et plusieurs autres choses dont on ne pouvoit se passer. Il l'attendit cinq ou six jours en ce mesme lieu ; mais il avoit fait une route contraire, s'estant avancé quinze lieues du costé du cap de Floride.

Le septiesme jour, M. de La Salle fit appareiller pour chercher le sieur de Beaujeu, dont le vaisseau, estant bien meilleur voilier, auroit pu nous devancer. Le vent ayant cessé vers le midy, on mouilla; on envoya les deux chaloupes à la terre qu'on n'avoit point perdue de veue. On vit une bande de bœufs sur le bord de la mer, et des Sauvages qui jetèrent bas leurs arcs et leurs flèches, invitant les hommes qui estoient dans les chaloupes d'aller à eux. Il y avoit un banc de sable sur lequel il n'y avoit pas assez d'eau pour faire passer ces chaloupes. Un des matelots s'estant mis à l'eau pour voir si l'eau n'estoit pas plus profonde au delà jusqu'à terre qu'elle l'estoit sur le banc, il trouva qu'il y en avoit beaucoup pardessus la teste, ce qui les détermina de n'aller pas aux Sauvages,

qui, ayant reconneu que nos François se mettoient en estat de retourner au vaisseau, poussèrent dans la mer une grande pièce de bois flotté et, s'appuyant dessus, vinrent en nageant jusqu'aux chaloupes, qui estoient assez loin de terre. Ils estoient neuf. On les y receut. On les mena à bord du vaisseau, où estoit le sieur de La Salle, qui leur fit quelques petits présens, et tascha d'apprendre d'eux s'il n'y avoit point de rivière proch du lieu où nous estions, s'expliquant par signes. Ils nous firent entendre, de la mesme manière, qu'il y en avoit une à une demi-journée. Il y a apparence que c'estoit celle devant laquelle nous avions esté six jours à l'ancre. On les remit dans les chaloupes qui les conduisirent au lieu où ils s'estoient embarquez, d'où ils se rendirent à terre en nageant. Il estoit nuit quand les chaloupes revinrent à bord.

Le lendemain, le vent s'estant rendu favorable, on leva l'ancre. On suivit la terre à la veue, toujours la sonde à la main, et de si près qu'on distinguoit les taureaux sauvages et les hommes qui couroient le long du bord de la mer. On s'en escarta quelques lieues en un seul endroit, où la mer brisoit sur un banc de sable, ce qui fut cause qu'on n'aperceut pas une grande ouverture d'environ cinq quarts de lieue qui estoit en cet endroit. Cette batture estant passée, nous nous rapprochasmes de terre, et nous la costoyasmes toujours à veue jusques par 27 degrez et demi de latitude. Pour lors, M. de La Salle jugeant que M. de Beaujeu estoit plustost derrière que devant, et voyant que les terres estoient rangées sud-sud-ouest, prit résolution de retourner vers l'est du golfe, pour tascher de rencontrer le *Joly* en retournant à cette rivière qu'il croyoit infailliblement estre le fleuve Colbert; depuis que nous l'avions quittée, nous avions fait environ quarante-cinq

lieues ou cinquante au plus. Il est certain que dans tout cet espace de terre il n'y a point de grande rivière.

Tout le long de cette coste, le mouillage est bon. C'est vase ou sable vasard. Il est aysé de reconnoistre cette grande ouverture, que nous croïons certainement estre le fleuve Colbert. Il y paroist à la pointe de la terre, du costé du nord-est, un grand arbre fort remarquable entre les autres. De plus, en montant au haut des masts, on voit par de là la terre qu'on costoye en vaisseau comme une autre mer; c'est une grande baye qui a dix lieues au plus large, et qui commençant et ayant son ouverture au lieu où M. de Beaujeu nous quitta, s'estend presque jusques à cet endroit que nous croyons estre le fleuve Colbert. S'il n'est pas là, il faut qu'il soit dans la baye du Saint-Esprit ou dans l'espace qui est entre ladite baye et ce que nous croyons estre le fleuve Colbert. C'est environ quarante lieues de coste.

Après qu'on eust fait environ deux lieues et demie en retournant vers l'Est du golfe, comme on ne s'escartoit jamais plus d'une lieue de la terre, le vent ayant manqué, on jeta l'ancre et on aperceut une ouverture, ce qui fit juger que c'estoit quelque rivière. On y envoya la chaloupe pour y chercher de l'eau douce. On n'y en trouva pas; l'entrée en estoit petite. Il n'y pouvoit passer qu'une grande chaloupe. Il y a une barre de sable difficile à passer, quand le vent souffle du large. Le calme ayant duré trois jours, au matin du quatriesme jour, un petit vent s'estant élevé et la brume n'estant pas encore dissipée, on descouvrit un vaisseau. *(La suite manque.)*

V

JOURNAL DE L'ABBÉ D'ESMANVILLE

DEPUIS LE DÉPART DE LA ROCHELLE.

Extrait du journal de M. d'Esmanville, qui estoit à la première navigation de M. de La Salle, et qui revint avec M. de Beaujeu.

Nous sommes arrivez à la Rochelle le 14 Juin 1684. Le 16 Juillet, on tira le coup de partance, et nous montasmes à bord. Nous mismes à la voile le 21. Le 27, bon vent à la hauteur de 45 degrez deux tiers, environ quarante-huit lieues de la Rochelle. Nous sommes de là allez mouiller à la rade de l'isle d'Aix d'où, levant l'ancre le 1er Aoust, nous passasmes le pertuis d'Antioche. Le 2, nous estions à 45 degrez 56 minutes. Le 15, 36 degrez 53 minutes. Le 5, on passa le tropique sans faire les cérémonies des matelots. Le 8, 21 degrez 21 minutes. Le 16, croyant approcher de terre, on largua toutes les voiles pour descouvrir l'isle de Sombrere, que nous avons passée sans la reconnoistre. Le 20 Septembre, estant à 19 degrez 53 minutes de latitude et 309 de longitude, on a tiré à l'ouest-sud-ouest pour chercher de l'eau. On a descouvert, le 22, le cap Samana. Ce cap, avec ceux qui suivent marquez en la carte, ne sont que de très-grandes montagnes pleines de rochers. Le 25, nous estions devant l'isle de la Tortue, qui peut avoir neuf lieues de long, couverte de bois fort agréablement, comme aussy les autres terres, que nous descouvrismes jusqu'au cap

Saint-Nicolas. Le 27, nous mouïllasmes devant l'isle de Gonave couverte de bois. Le 28, devant le petit Goave, où les sieurs de Beaujeu et de La Salle descendirent. Ce dernier y fut fort malade. Le 10 Octobre, je fus à Nippe, à huit lieues du petit Goave. Ce lieu peut avoir deux cents habitans tant blancs que noirs. Cette isle de Saint-Domingue, dont la plus grande et la meilleure partie est habitée par les Espagnols, est, par les 18 degrez, abondante en tabac, coton et indigo. Nos François y négligent le trafic tant à cause des subsides que de la commodité qu'ils ont de prendre tout ce dont ils ont besoin chez les Espagnols, avec qui ils ont continuelle guerre. On partit le 25 Novembre du petit Goave. Le 25, nous descouvrismes l'isle de Cube. Le 1er Décembre, nous reconneusmes le petit Caiman et le laissasmes au sud-ouest. Le 3e, nous nous trouvasmes à l'isle des Pins, au delà de laquelle nous vismes encore la continuation de l'isle de Cuba. Le 9, nous demeurasmes près du cap Corrientes. Le 12, les vents estant nord-est, nous voulusmes entrer dans le golfe, mais estant devenu nord, nous fusmes obligez de mouiller devant le cap Saint-Antoine. M. de Beaujeu escrivit le 17 à M. de La Salle pour limiter le tems que l'on attendroit à la baye du Saint-Esprit, le rendez-vous en cas de séparation. Nous levasmes l'ancre le mesme jour, résolus de ne plus reculer. Le cap Saint-Antoine est à 21 degrez 48 de hauteur ; c'est une terre assez unie, couverte de palmiers. Un quart de lieue dans le bois nous trouvasmes un grand estang. Ayant quitté le cap, nous eusmes vent favorable et fismes le nord-ouest et quelquefois quart de nord. Le 21, faisant quart de nord-ouest, environ quatre-vingt-six lieues, avancez dans le golfe par les 25 degrez 11 minutes, nous remarquasmes l'éclipse de lune aussy tost le soleil cou-

ché, à six heures un quart; elle estoit éclipsée pour lors des deux tiers, et à six heures un tiers l'éclipse estoit passée. Le 23 Décembre 1684, calme. Le 24, la mer se grossissant et le vent tournant, nous firent appréhender quelque grosse tempeste. Nous perdismes les deux autres vaisseaux la nuit, et l'on creut qu'ils avoient fait fausse route. Les deux pilotes me dirent qu'il estoit impossible que, dans le peu de temps qu'il y avoit qu'on les avoit perdus, ils eussent dérouté si loin, qu'on les trouvast sans avoir changé de route. M. d'Aire nous dit que cela estoit arrivé par la faute du timonier. Le 25 et le 26, calme ou petit vent. Environ cinquante lieues des terres du nord, on fit le nord-ouest. Sur le soir du 26, le vent se mit au sud-est. Le 27, on sonda sur les six heures, et on trouva quarante brasses. Le 28, au soir, nous mouillasmes par les neuf brasses sans voir terre. Nous estions par la hauteur de 28 degrez de latitude et 21 de longitude. La nuit, nous aperceusmes du feu à terre. Le 29, nous ne fismes que chercher terre et les jours suivants jusqu'au 1er Janvier. L'ayant descouverte, l'on envoya la chaloupe du *Joly* avec la *Belle* pour la reconnoistre. M. de La Salle se mit dessus la *Belle*. Ils descendirent dessus une terre plate et qui apparemment, estoit noyée de tems en tems, sans néantmoins reconnoistre où l'on estoit, les uns asseurant que c'estoit la terre des Appalaches, croyant, selon ce qu'on leur avoit dit, que les courans nous avoient portez à l'est; mais dans la suite on a creu que ces premières terres estoient la pointe de l'est de la baye proche Salvador; nous naviguons le long de cette coste, à cinq ou six brasses d'eau, environ à deux lieues de terre, demeurant au nord-quart au nord-est; la nuit d'entre le 2 et le 3, nous perdismes les deux vaisseaux l'*Aimable* et la *Belle*, que l'on disoit s'estre rangez trop proche

de terre, en sorte que l'on ne voulut pas s'exposer à les suivre.

Le 3, on tira plusieurs coups de canon afin de pouvoir se rejoindre, auxquels l'*Aimable* respondit, sans qu'on la peust descouvrir. On vit, la nuit, plusieurs feux à terre. Nous dérapasmes cette mesme nuit, ce qui fut peut-estre cause que nous demeurasmes longtemps sans pouvoir rejoindre les autres vaisseaux, avec un brouillard qui dura plusieurs jours.

Le 4, nous mouillasmes. Le vent, qui estoit au nord-est, estoit froid et la mer grosse, en sorte que nous ne fismes que languir durant la nuit et le 5, que nous attendions un temps propre pour approcher de terre, estant lors par les neuf brasses et 29° et 20' de hauteur. Le temps fut couvert de nuages jusqu'au 9, qu'on appareilla pour chercher les vaisseaux, et on mouïlla quatre heures après.

Le 10, on fist de mesme, ayant le cap à l'est, et on mouilla la nuit par six brasses.

Le 11, on envoya la chaloupe pour sonder et descouvrir terre; elle ne put avancer qu'environ demy-lieue à cause de ces brouillards.

Le 12, tems clair. La chaloupe fut sonder à quatre lieues du bord où, après cinq brasses et demye, elle trouva sept brasses. Nous y fusmes pendant la nuit sans voir terre que le lendemain 13, au matin, que la chaloupe fut à terre à quatre lieues du vaisseau. C'estoit une terre ferme et pleine de vestiges de bestes.

Le 14, continuant à chercher la baye ou plustost les vaisseaux, on vit le matin une terre couverte apparemment de bois, mais ce n'estoit que des herbes et quelques broussailles.

Le 15, ayant descouvert un grand lac au delà des terres que

nous costoyions, on envoya la chaloupe pour le reconnoistre, et des matelots, après avoir traversé une petite demy-lieue, nous apportèrent des huistres qu'ils prirent sur le bord du lac.

Le 16, on continua la mesme route, voyant toujours le lac. La crainte me vint pour lors que la rivière que nous cherchions ne s'embouchast dans ce lac, qui paroissoit comme une mer. Le lendemain 17, ayant reconneu une anse, où paroissoit une communication du lac avec la mer, on voulut y descendre avec la chaloupe. J'estois dedans, mais on ne peut approcher. Ce jour-là, il y eut du bruit sur le gaillard d'arrière. Les pilotes, s'ennuyant de ne rien trouver, voulurent retourner sur leurs pas, disant que l'on avoit passé la baye, que, puisque c'estoit le rendez-vous, il falloit y aller, que les autres vaisseaux devoient y estre; les autres officiers estoient de leur advis; il n'y avoit que M. de Beaujeu, lequel, s'opposant fortement à leur résolution, dit qu'il vouloit avancer jusqu'à 26 dégrez et demy de hauteur, et qu'ensuite, s'il ne trouvoit ny M. de La Salle ny aucun lieu pour se mettre en seureté contre le mauvais temps, il retourneroit. Il me dit que ce qui l'obligeoit à cela c'estoit la deffiance qu'il avoit de M. de La Salle, lequel le vouloit apparemment laisser chargé de cent soldats sans vivres, et qu'il le connoissoit assez pour croire qu'il s'estoit avancé, plustost que de vouloir attendre au rendez-vous. Il y avoit quinze jours que nous ne les avions veus lorsque nous les aperceusmes le 19 au matin, faisant la prière, qui estoient mouillez devant une petite emboucheure du lac, que l'on dit estre environ trente-cinq lieues de la Magdelaine, par les 27 degrez 55 minutes. Nous allasmes mouiller proche d'eux. Je fus aussy tost, avec M. le chevalier d'Ayre, à bord de l'*Aimable,* voir M. de la Salle et M. Cavelier. M. de La Salle

s'excusa de sa séparation, voulant en jeter la faute sur la manœuvre du *Joly*. M. de La Salle voulut venir à bord du *Joly* pour convenir avec M. de Beaujeu de ce qu'on feroit, ou de continuer à chercher par mer ou de mettre une partie de son monde à terre. Il me parut fort embarrassé. Aprez disner, il convint de donner des vivres pour le *Joly*, afin de retourner ensemble chercher la rivière, après quoy il retourna à *l'Aimable*, disant qu'il retourneroit à terre pour voir si on ne pourroit pas faire l'eau dont il avoit besoin.

Le 20, on envoya des soldats à terre dans la chaloupe, et M. de La Salle y fut prendre hauteur. Je fus luy demander sa dernière résolution. Il me dit qu'il estoit résolu de prendre les soldats pour aller contre les Espagnols dans la Nouvelle-Biscaye, et qu'il ne se mettoit pas en peine de trouver un..... puisqu'il estoit dans la terre où le Roy l'envoyoit. Il me recommanda le secret, hormis à son frère. Je luy dis que que j'estoys fort surpris de cela et que M. Tronson ne m'avoit envoyé que pour faire la guerre aux démons et non aux Chrestiens. Je retournay au bord du vaisseau du Roy pour dire au capitaine que M. de La Salle vouloit faire descendre les soldats à terre dans le lieu où nous estions, lequel me pria d'y retourner le 23 pour demander à M. de La Salle une descharge de ses soldats, estant obligé de rendre compte. Je le fis, et M. de La Salle data son escrit d'une des emboucheures du fleuve Colbert, et je ne fus pas plustost rentré dans le vaisseau du Roy que ce mesme jour la mer se grossit si fort que l'on ne put descendre aucun des soldats, ny porter des vivres à M. de La Salle, qui estoit resté à terre avec quarante hommes. M. Cavelier fut surpris du dessein de son frère.

Le 26, la mer et le vent se grossirent furieusement. Les

soldats du *Joly* se mutinèrent à cause des vivres. Les eaux estoient très-grandes dans les terres, le pays estant tout baigné par le dégorgement des lacs dans la mer. M. de Beaujeu mit tous ses soldats à terre et manda à M. de La Salle qu'il ne pouvoit plus tenir cette rade à cause du danger où estoit son vaisseau.

M. de Cavelier, qui estoit allé pour parler à M. de La Salle, m'escrivit qu'il voudroit bien retourner en France avec M. de Beaujeu. La lettre est insérée icy. MM. de La Salle et de Beaujeu s'entretinrent. Le premier ayant pris résolution de retourner pour chercher une autre ouverture que nous avions veue en passant à douze lieues du lieu où nous estions. Cependant M. Cavelier me dit que son frère n'avoit pas dessein d'aller à la Nouvelle-Biscaye, mais aux Illinois. Je demeuray dans le bord de M. de Beaujeu, et nous fusmes à l'est, puis au nord; nous ne fismes que trois lieues et nous mouillasmes.

Le 10, on leva l'ancre et on fit encore trois lieues, après quoy on mouilla.

Le 11, on leva l'ancre, et le 12 et le 13 on mouilla devant une grande ouverture du lieu où les soldats estoient arrestez, à dix ou douze lieues d'où nous estions partis. Nous l'avions veue la première fois, mais les brisans avoient empesché nostre chaloupe d'en approcher . On n'y trouva que deux à trois pieds d'eau. On fust mesme dans la chaloupe, au fond du lac, où l'on trouva de la vigne et autres marques de terre ferme, et on retourna le lendemain au vaisseau.

La fluste de M. de La Salle eschoua à un islet, à l'entrée du canal. Les Sauvages vinrent en grand nombre de trois cents, et M. de La Salle leur fit plusieurs présents. Ils parlent plus par signes que par paroles. M. de La Salle nous dit qu'il croyoit

trouver la rivière à quatorze ou vingt lieues vers l'est ou l'ouest dans le lac, et que cette entrée en estoit peut-estre un bras; regardant (la carte?), M. de La Salle dit qu'il croyoit estre à la rivière de la Madelaine. Le pilote Cabaret disoit le contraire.

M. de Beaujeu leva l'ancre le 12, et l'on mit le cap à l'E.-N.-E. On se faisoit à six lieues de la baye du Saint-Esprit. On continua cette route, à dessein d'aller à cette baye jusqu'à la nuit d'entre le 13 et le 14, que le vent s'estant mis au nord obligea les officiers de s'assembler afin de consulter quelle route on feroit. La nécessité d'eau et de vivres les fit résoudre de se servir du vent pour en trouver au lieu le plus commode et asseuré, qui est à Matance, port de Cube.

On descouvrit la Havane, les pilotes se faisant à plus de soixante lieues de terre.

Dans une lettre insérée à la fin, il y a que M. de La Salle estoit débarqué à 28 degrez de latitude, vingt lieues à l'ouest de la baye de Saint-Esprit, la route en droiture depuis le cap Saint-Antoine, est au nord-ouest quart d'ouest.

XVII

LETTRES DE CAVELIER DE LA SALLE

ET DE BEAUJEU

DEPUIS LE DÉPART DE SAINT-DOMINGUE

I

LETTRES DE LA SALLE ET DE M. DE BEAUJEU

Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

Au petit Goave, le 23e Novembre 1684.

Monsieur,

Les reflexions que j'ay faites sur le péril que courroit mon entreprise, si l'*Aimable* se séparoit de nous, ce qui peut difficilement ne pas arriver, à moins de veiller soigneusement pour vous suivre, et le besoin qu'elle m'a paru avoir d'un commandant en cas qu'elle fust attaquée, m'ont fait résoudre à entreprendre *de l'estre*[1] moy-mesme pour n'estre pas inutile, comme je serois dans le *Joly*. Ce n'est pas que je ne me fie au capitaine qui la commande, mais je croy que ma présence inspirera de la confiance aux matelots et aux soldats, qui verront que je ne recherche pas ma propre seureté dans vostre vaisseau, où je pourrois estre plus à mon aise que je ne seray dans l'*Aimable*. Comme je ne veux pas retarder le départ, je me sers de la plume pour prendre congé de vous, ne me portant pas encore assez bien pour essuyer une deuxiesme fois la chaleur du jour et aller à bord. Vous voudrez bien, Monsieur, m'excuser et agréer la protestation que je vous fais, que je suis dans toutes les dispositions que je dois d'estre vostre serviteur, et que je n'ay jamais eu dessein ny de me plaindre, ny d'avoir d'autre

1. Mots passés.

difficulté avec vous, qu'à me contenter moy mesme dans le désir que j'aurois de vous estre bon à quelque chose.

Je vous demande, Monsieur, vostre escorte, autant que le mauvais temps ne vous en empeschera pas. Comme vous sçavez que ce n'est pas ma fortune, mais le service du Roy dont il s'agit, je ne doute pas que vous ne fassiez, à vostre ordinaire, tout ce que vous jugerez nécessaire pour ledit service.

Je vous prie encore, si les vents nous séparent, d'avoir la bonté de nous attendre, sçavoir : avant le cap Saint-Antoine, à l'isle des Pins ou à tel autre endroit que vous voudrez me marquer, et au delà, à la baye du Saint-Esprit, de là par les 28 degrez 20 minutes, *où je vous déclare qu'est l'emboucheure de la rivière où je prétends entrer, tout au font de l'anse du golphe.*

Je vous prie aussi de nous donner les signaux tant en cas de combat que pour les autres rencontres et accidents de mer, soit les mesmes que cy devant, que nous suivrons, si vous n'en donnez pas d'autres, soit ceux que vous voudrez regler ; cela ne vous engage à rien, puis qu'estant sur l'*Aimable*, j'en deviens responsable.

Je vous supplie de trouver bon qu'on me rapporte mes habits, mon linge et ce qui est dans ma chambre, comme aussi le coffre de mon frère, ses caves, son lit, les coffres de ses livres, et mes caves[1]. Si celle de capillaire se pouvoit trouver, j'en aurois bien besoin. J'espère qu'on conservera le peu que j'ay dans le *Joly*.

Je prends avec moy mon chirurgien et laisse celuy de la *Belle* pour soigner les malades à bord. On mettra dans mon

1. Cave, dit le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), manière de caisse où l'on met des bouteilles de vin pour les transporter aisément d'un lieu à un autre.

coffre mes drogues, et, comme elles pourroient vous incommoder à bord, je vous prie de les faire mettre au fond de cale à la place de celuy de mon frère.

J'envoyeray avec des matelots des poules pour les malades et pour les deux ecclésiastiques et les deux Recollects, que je vous prie de souffrir dans vostre bord avec mon petit neveu. Si vous leur faites l'honneur de manger à vostre table, comme je crois, je régleray cela, comme vous le souhaiterez, n'estant pas juste, après une si longue traversée, que vous y mettiez du vostre.

Au reste, Monsieur, pour vous montrer avec quelle sincérité je vous parle, je vous donne icy la déclaration que vous m'avez tesmoigné souhaiter sans vous en demander de réciproque, tant de la bonne navigation que vous avez fait faire, qu'au sujet de la perte de la caiche qui est perdue par la faute du capitaine. Pour les vivres des soldats, je ne crois pas que cela vous regarde, et ils se vérifient assez par les comptes de M. Pimont. Mais rien ne vous marquera assez avec combien de passion je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

II

Réponse de M. de Beaujeu à M. de La Salle.

A bord du *Joly*, ce 23e Novembre 1684.

Monsieur,

Selon moy, vous ne pouviez prendre un meilleur party, et

un homme aussy passionné que vous pour le service du Roy ne peut apporter trop de précaution pour faire réussir une entreprise, dont il doit revenir tant de gloire et d'utilité à tout le Royaume, et dont vostre honneur et vostre fortune dépendent. Je crois le capitaine Aigron bon navigateur, brave et honneste homme, mais l'affaire ne le touche pas de si près que vous, et ainsi je ne me puis persuader que ce dessein vous soit venu tout d'un coup et veux croire que c'est l'effet de vieille réflexion. Au reste, je ne prends point congé de vous, car j'espère avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs à l'*Aimable*.

Il n'estoit point besoin de me demander mon escorte. Vous sçavez que je ne suis armé que pour cela; mais pour plus grande seureté, comme l'*Aimable* ne va pas si bien que le *Joly*, vous devriez porter les feux et je feray route sur vous. Je ne manqueray pas au rendez-vous que vous me donnez et à me rendre par les 28 degrez 20 minutes, si le malheur veut que nous nous séparions.

Nous nous servirons, s'il vous plaist, des signaux que j'ay donné cy-devant, et en cas que nous soyons attaquez, je jugerois à propos que vous fissiez route avec la *Belle* pendant que j'amuseray les ennemis, car aussi bien n'estes-vous pas envoyé pour vous battre, et avec un aussy meschant vaisseau que le vostre vous auriez peine à vous deffendre.

Vos gens sont icy qui vous portent tout ce que vous demandez. Reposez-vous sur moy des deux Messieurs que vous me recommandez, aussy bien que des deux Récollects et de Monsieur vostre petit neveu. Vous me faites tort de douter que je les mette à ma table, et une injure très-sensible de parler de règlement. Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la déclara-

tion que vous me faites, et pour le tesmoigner, je vous asseure que je suis de tout mon cœur vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE BEAUJEU.

III

Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

A bord de l'*Aimable*, le 18e Décembre 1684.

Monsieur,

J'ay receu l'hansière que vous avez pris la peine de m'envoyer, dont je vous suis fort obligé. Je vous en envoye mon billet comme vous me le tesmoignez souhaiter. Il ne seroit pas juste que vous nous fissiez un sensible plaisir à vos despens. Si j'eusse sceu ce qui a esté fourny pour la barque de M. l'Intendant, il l'auroit payé comme les cordages qu'il a eus de moy. C'a esté un oubly de M. l'escrivain, dont je n'ay pas de peine à courir les risques. C'est pourquoy je l'ay compris dans le billet, suivant vostre intention. Le capitaine Aigron vous envoye aussy sa déclaration. Nous appareillerons incessamment si vous le jugez apropos, ces beaux temps pouvant nous mettre bien nord. Nous vous suivrons au mieux qu'il nous sera possible, mais nous espérons que vous ne vous servirez de tout vostre avantage à haler le vent sans une nécessité présente, à moins de quoy il nous seroit impossible d'avoir longtemps l'honneur de vostre compagnie. J'espère que le beau temps nous la conservera avec la bonté que vous aurez d'y apporter

ce que vous pourrez de vostre costé. Que si les nords s'obstinent, je vous supplie de nous attendre à la baye du Saint-Esprit, si vous y allez, jusques à la fin de Janvier, et à Mississipi jusques à la fin de Février, parce qu'en ce dernier lieu il vous sera aisé de trouver les vivres dont vous aurez besoin. Je vous souhaite, Monsieur, un heureux voyage et vous supplie de me continuer l'honneur de vostre amitié, puis que personne n'est plus sincèrement que moy, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

IV

Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

De l'emboucheure d'un des bras du fleuve Colbert, rivière Mississipy, le 23e Janvier 1685.

Monsieur,

Ce lieu icy estant plus proche de celuy où je dois aller par l'ordre de Sa Majesté que les autres emboucheures de ce fleuve, je me vois obligé de vous demander les troupes qu'elle m'a donné pour cette entreprise, et vous prier de les faire débarquer de vostre vaisseau, tant pour servir icy au dessein que j'ay de reconnoistre les villages des Sauvages et faire alliance avec eux que pour divers autres desseins, où il va du service. Les plus grandes emboucheures de ce fleuve estant un peu esloignées d'icy, j'aurois peur de perdre beaucoup de temps par l'inconstance des vents, qu'ils employeront icy plus utile-

ment, et je leur espargneray la peine de venir sur leurs pas. Le temps presse tellement pour venir à bout de la commission que j'ay receue, que je ne croy pas la devoir hazarder davantage, parce qu'après qu'elle aura réussy, j'en trouveray tousjours suffisamment pour recognoistre les havres, dont la *recherche seroit de peu de considération,* si ce que je prétends faire n'avoit un succez conforme à mes espérances.

Cependant, Monsieur, je ne doute pas que vous ne puissiez rendre un service considérable, si *vous voulez prendre la peine d'en faire vous-mesme la recherche,* et le rapport que vous feriez trouveroit d'autant plus de créance que vostre expérience en ces sortes de choses est reconneue de tout le monde, et vous devriez, à juste titre, recevoir l'honneur d'une descouverte de cette conséquence et du temps que vous espargneriez à la Cour pour profiter de ce qu'elle m'a ordonné de faire. Je voudrois qu'il s'y trouvast de quoy vous devenir bon à quelque chose; mais la peine que vous avez prise à conduire cette navigation aussy heureusement que vous l'avez fait mérite toute l'approbation que vous en devez espérer, et vous n'aurez besoin que de vous-mesme pour en estre content. Comme je recherche avec plaisir les moyens de vous marquer ma sincérité, je joins une déclaration que je vous demande les troupes pour le service du Roy, et parce que je suis en lieu d'exécuter ses volontez, et qu'ainsi j'en demeureray absolument responsable à vostre descharge, conformément aux intentions de Sa Majesté, qui m'ordonne de vous demander, quand je seray à terre, tous les secours dont j'auray besoin, et comme je ne peux rien faire sans ces troupes, c'est le plus pressant de tous ceux que je pourrois avoir. Je vous envoyerois la lettre de cachet de Sa Majesté, si vous n'en avez à peu

près autant dans quelqu'un de vos ordres que vous avez bien voulu me montrer, et ainsi rien ne me semble manquer à vostre seureté, puis que vous nous avez heureusement conduit jusques à terre où Sa Majesté m'a envoyé, et ce qui reste de chemin ne se pouvant faire que par terre. Je vous supplie de joindre vostre chaloupe aux deux nostres pour les desbarquer plus promptement, et de me croire dans toutes les dispositions possibles de ne rien espargner pour pouvoir me dire avec vérité et avec toute la considération que je dois, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

V

Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

De l'emboucheure d'une rivière que je crois estre une des descharges du Mississipy, le 3e février 1685

Monsieur,

Vostre chaloupe ne me donne le loisir de respondre avec autant de réflexion à vostre lettre que vous en avez eu à l'escrire, quoy que la bile que vous y deschargez fasse juger que vous l'avez escrite avec un peu plus de précipitation que sa longueur ne le demanderoit.

Il ne tient point à moy, Monsieur, que vous n'ayez desja mis en seureté le vaisseau de Sa Majesté, mais je ne sçay en vertu de quoy vous me demandez des pilotes pour l'entrer dans cette rivière, où je n'ay jamais prétendu qu'il entrast, non

plus que l'arrester en cette plage. Vous pouvez le mener où vous jugerez à propos.

Je vous remercie de l'advis charitable que vous me donnez au sujet de l'emboucheure de la rivière que *vous mesme m'avez dit avoir pris pour l'entrée de la baye.* Comme nous l'avons approchée de plus près que vous, j'espère y trouver une entrée pour nos vaisseaux.

L'eau que vous pourrez faire icy ne vous peut faire aucun tort, et nous ne la trouvons pas si meschante qu'on l'a faite.

Pour les vivres, Monsieur, il faut que je sois à Mississipy pour vous en pouvoir soulager, et Monseigneur le marquis de Seignelay ne vous peut pas sçavoir mauvais gré d'avoir esté quinze jours icy par un temps qu'on ne pouvoit naviguer.

M. Duhaut m'a fait entendre, Monsieur, qu'on vous a desjà rendu vostre vin, et que pour le bœuf qui reste à rendre on le fera au premier calme, si vous ne pouvez pas attendre jusques à Mississipy ou à la baye du Saint-Esprit, qui sont, je crois, les seuls endroits de retraite qui nous restent. A l'esgard du mays, il ne faut que sçavoir combien de corbillons on en donnoit par jour, quelle part mes gens en ont eue, et, mesurant les cinquante barils qu'on a mis à bord, vous rendre le surplus, s'il en faut ; mais il me faut cet estat, s'il vous plaist, pour prendre avec vous les mesmes seuretez que vous voulez prendre avec moy. Je ne vois pas avoir donné lieu aux plaintes que vous me faites que je veux faire mourir vostre équipage de faim, puisque je passe partout où vous voulez, pourveu que j'aye ma descharge. Il n'est question que de sçavoir combien à peu près mes gens ont receu, après quoy on ne fera pas de difficulté de le rendre, et le reproche désobligeant que vous me faites n'a point asseurément de fondement, et il ne tient qu'au vent con-

traire que je n'appareille, et non pas à ces six prétendus barils de mays.

Si j'avois frété la caiche et que j'y eusse chargé les vivres des soldats, ce que vous m'en escrivez pourroit me regarder ; mais comme ç'a esté M. Arnoul, il me sera aisé d'en rendre compte à qui je dois.

Il ne tiendra pas à moy, Monsieur, que nous n'allions chercher un port. J'en ay plus d'impatience que vous, mais je ne suis pas dans le *dessein de m'affaler d'avantage vers le couchant, estant seur d'estre passé l'emboucheure de Mississipi* que j'ay descendu, où vous scavez que je vous ay tousjours dit avoir trouvé 22 degrez[1] sur mon astrolabe, le 6e d'Avril de la seconde année (1682), et, si je m'estois trompé de vingt minutes en ce que je vous escrivis par ma lettre au cap Saint-Antoine, ç'a esté parce que je la fis à la haste, aussy bien que celle-cy.

A l'esgard de la poudre et du canon et autres choses, vous ne pouvez pas me les rendre sans revirer vostre arrimage, comme nous ne pouvons vous donner le bœuf et le mays qui pourra rester du compte. On les prendra réciproquement au premier lieu de seureté.

J'ay respondu à ce que M. l'escrivain du Roy m'a apporté de vostre part. Je suis résolu, pour moy, de retourner au vent, estant seur au moins d'y trouver la baye. Pour le danger où M. Duhamel nous a dit que nous avons esté, il a esté quasi aussy esloigné que le temps du Déluge, et on n'a parlé qu'en riant d'avoir recours aux chaloupes ; mais nous prismes beaucoup de part au danger où nous vous croyions. Nous fusmes

1. Il y a évidemment ici une faute de copie, Cavelier de La Salle ayant donné lui-même, dans sa lettre du 23 novembre 1684 (page 522), une autre latitude.

ensuite exposez dans vostre chaloupe à celuy de mal passer une nuit. Les malédictions de vostre équipage n'ayant point d'occasion dans ma conduite, puisque ce n'est pas moy qui suis cause qu'ils ont manqué la baye où ils seroient à présent en repos, et d'où vous sçavez que j'avois dessein d'aller reconnoistre Mississipy dans la *Belle* avant que d'y engager les navires, ainsi, je n'en appréhende pas beaucoup les suites. Je serois bien plus fasché si j'avois donné lieu à vostre chagrin; mais comme je ne me reproche rien qui ait peu m'attirer tout ce que vous en avez tesmoigné, je suis tousjours également, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

VI

Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

A bord de l'*Aimable*, le 3e Febvrier 1685.

Monsieur,

Un plus long séjour pouvant me perdre icy avec mes bastimens, je vous supplie de trouver bon de finir ce compte, qui peut nous y arrester. Je tiendray pour bien ce que le sieur Legros, que je vous envoye, aura réglé avec M. Duhaut, qui est chez vous. Le besoin que nous avons d'eau nous presse de partir, et l'impossibilité de désarmer le vaisseau l'*Aimable* me fait vous prier d'agréer qu'on vous rende, comme le capitaine Aigron m'a dit que vous luy avez offert, ce qui vous reste deu, ou à la rivière que je vous ay marquée, et où j'es-

père entrer, ou, si elle me refuse, à la baye du Saint-Esprit. Pour ce qui regarde les vivres, j'ay donné un receu à M. Duval de la chaudière et des choses que vous avez fournies à Saint-Domingue. Je vous en suis très-obligé, et j'espère que vous ne trouverez pas mauvaise la response que j'ay faite au mémoire que vous m'avez envoyé par ledit sieur Duval. Les mesmes raisons qui vous l'ont fait escrire m'ont obligé d'y respondre. J'ay tasché de le faire sans blesser le désir que j'ay tousjours eu d'estre vostre serviteur et vostre amy. Nous n'attendons que le retour de cette chaloupe pour partir. Si vous voulez bien qu'elle nous apporte du beurre, du fromage et des langues qui sont dans vostre bord, nous vous en serons bien obligez. Quoyque le terme porté par le papier que vous avez de moy ne soit pas expiré, pour vous mettre en repos, je vous offre la lettre de M. Massiot, comme M. Duhaut vous l'aura dit, avec bien du déplaisir de ne pouvoir faire ce que j'aurois souhaité pour vous justifier que je suis très-humblement, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

VII

Lettre de Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

A bord de l'*Aimable*, le 6e Febvrier 1685.

Monsieur,

L'impossibilité où nous sommes de parer aucune viande m'a fait proposer à M. Chefdeuille de venir icy pour ne vous

estre plus à charge. Nous vivrons comme nous pourrons. J'ay cependant à vous remercier, pour luy et pour M. d'Esmanville, de l'offre que ce dernier m'a dit que vous luy avez fait de rester à vostre bord. Ils auroient esté tous deux très-incommodez sy vous ne leur aviez fait ce plaisir, à cause du peu de place qu'il y a dans ce vaisseau, et je vous suis aussy redevable qu'eux, puisque vous me faites en leurs personnes un signalé plaisir.

Vous serez content de moy, Monsieur, si vous venez avec nous, et je ne me desdis pas de la parole que je vous ay donnée de contribuer en ce que je pourray à vous trouver des rafraischissements. J'espère y réussir asseurément, et que, si je suis exact en ce qui regarde les comptes que je vous dois rendre, je respondray à vos honnestetez en ce qui dépendra de moy. Bien loin de vouloir faire souffrir vostre equipage, j'espère contribuer à son soulagement, et il ne sera pas difficile de convenir pour une bagatelle comme l'article du mays.

Je recevray ce que vous m'escrirez, comme je le dois, et, quand je n'auray affaire qu'à vous, j'espère en sortir avec satisfaction de tous les deux; mais, en verité, je ne reconnois à M. Minet aucun caractère qui luy donne autorité de m'escrire, comme il a fait, une lettre de Ministre, que j'espère faire voir à plus d'une personne. Pour ce qui regarde l'affaire qui est entre nous deux, je feray en sorte de prévenir le temps, et que nous ne nous séparions point sans que vous soyez entièrement content. Nous allons virer sur nostre ancre : c'est pourquoy je presse cette chaloupe, et finis en vous remerciant de nous avoir envoyé hier la vostre et ce que j'avois à vostre bord. Je ne vous répéteray point, Monsieur, ce que je vous ay dit mille fois, que personne n'est avec plus d'estime et de sincérité que

moy, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

VIII

Lettre de Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

A bord de l'*Aimable*, ce 7 Febvrier 1685.

Monsieur,

Nous sommes résolus d'appareiller mesme de vent de Nord, pourveu qu'il ne force pas trop, parce qu'il nous portera au moins à l'est-sud-est; et comme les sud-est commenceront à devenir fréquents, ils nous seront après favorables pour retourner au nord-est à la terre; et les vents d'arrière sont si rares, que je ne crois pas les devoir attendre. La *Belle*, qui a perdu encore la patte d'une de ses ancres et laissé sa grosse ancre au fond, a eu besoin de nostre chaloupe pour luy ayder à la draguer, et ainsi nous ne pouvons appareiller aujourd'huy, et mesme j'appréhende que nos deux chaloupes ne suffisent pas pour la retirer de l'eau. Cependant elle demeure avec une seule petite ancre de touée, qui n'est pas capable de la tenir. Si vous aviez la bonté d'envoyer vostre chaloupe pour soulager les nostres, elle pourroit, en chemin faisant, faire de l'eau. Nous en avons fait près de trente barriques en vingt-quatre heures. On nous a dit que vous aviez..... [1], qui nous pourroit servir dans ce besoin. Si cela estoit et que vous puissiez vous en

1. Mots passés dans l'original: c'est sans doute *une ancre*.

passer, nous sauverions ce bastiment, et vous nous feriez un grand plaisir, parce qu'autrement il faudra que nous leur donnions une des nostres, dont il nous est assez difficile de nous deffaire, en ayant desja une qui n'a qu'une oreille. Si vous pouvez nous faire cette grâce, je vous supplierois d'envoyer au plustost vostre chaloupe pour la porter, la nostre estant depuis hier à bord de la *Belle*, afin de prévenir ce qui pourroit arriver si le vent forçoit avant qu'on eust repesché l'ancre qui est au fond. Nous vous rendrions cette ancre à la rivière que je me suis donné l'honneur de vous marquer ou à la baye du Saint-Esprit, si vous l'aimez mieux pour rendez-vous. Au moins, si vous ne pouvez nous prester cette ancre, faites-nous, s'il vous plaist, la faveur de renvoyer vostre chaloupe pour porter une des nostres à la *Belle* et leur ayder à repescher la leur. Quelque joye que j'aye d'avoir l'honneur de vostre compagnie, je serois fasché que la nostre vous fist manquer d'eau, dont on pourroit peut estre manquerà la baye, comme vous le marquez. Je croy que vous y seriez encore aussi tost que nous, et je ne croy pas que nous ayons rien à craindre des Espagnols en cette saison. Si vous jugez qu'il soit à propos pour vous d'aller à la Madelaine, et que vostre chaloupe ne vous puisse pas apporter suffisamment de l'eau de cette marée, nous attendrons jusques à la mi-Mars à la rivière dont je vous ay parlé, après quoy j'envoyeray la *Belle* à la baye du Saint-Esprit jusques à la mi-Avril, et tascheray mesme de m'y rendre ; mais je vous supplie, si vous prenez la route de la Madelaine, de suivre, autant que vous pourrez, l'inclination que vous me tesmoignez si obligeamment avoir de nous faire du bien dans cet accident arrivé à la *Belle*, soit y prestant une ancre, s'il est possible, ou du moins en luy envoyant vostre

chaloupe luy porter une des nostres. Tout le bray que j'ay trouvé à terre est fort à vostre service, et je l'y avois laissé à dessein de l'y envoyer quérir. Mais si vostre chaloupe va à terre, elle peut prendre tout ce qui y est, si vous en avez besoin, et, en cas qu'il ne se trouve pas bon, il y en a à bord à vostre service autant que vous m'en demanderez. Il faudroit, Monsieur, que les choses fussent impossibles pour ne pas faire tout ce qui pourra vous justifier la passion que j'ay d'estre autant de vos amis que je suis vostre serviteur.

DE LA SALLE.

Le sieur Duhaut croit avoir obmis de marquer, dans l'estat des choses qui me restent à vostre bord, tout le fer qui a esté embarqué et dont on n'a desbarqué qu'une partie à Rochefort. Je vous supplie d'avoir la bonté de l'exprimer dans cet estat pour ma descharge en cas de séparation. Nous n'en avons receu que quarante-huit barres, qui pèsent, à ce que je croy, 3,400 livres, tellement qu'il en doit encore rester 6,600 livres, que je vous prie de faire employer dans l'estat des choses qui restent à bord. Ce sera, Monsieur, une continuation des honnestetez que j'ay receues de vous, dont je vous asseure que j'ay tousjours esté très-reconnoissant, et que je n'ay rien plus à cœur que de pouvoir vous justifier par effet avec combien d'inclination et d'estime je suis très-sincèrement, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

IX

Lettre de M. de Beaujeu à M. de La Salle.

A bord du *Joly*, ce 16 Febvrier 1685.

Monsieur,

Comme il n'y a point de port icy pour moy, n'y ayant que huit pieds d'eau sur la barre, et que le vaisseau du Roy est en grand danger, les fonds estans haut et bas, j'appareille, aussy tost ma chaloupe de retour, pour aller chercher ailleurs un abry et de l'eau douce, dont je suis dans la dernière necessité. *Partant d'icy, j'iray à la rivière que vous m'avez marquée,* et, si elle me refuse, à la baye du Saint-Esprit, où vous me donnez rendez-vous. Cependant, Monsieur, si je vous suis bon à quelque chose, faites-moy l'honneur de me commander en tout. C'est avec regret que je vous quitte, mais il m'est impossible de laisser passer un si beau temps sans en profiter.

X

Lettre de Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

A bord de l'*Aimable*, le 16e Febvrier 1685.

Monsieur,

Après avoir eu l'honneur de faire un si long voyage avec vous, on ne peut pas vous perdre sans un sensible regret.

Cependant, quoy que nous ayons trouvé onze pieds partout où nous avons sondé, et qu'il soit certain que l'eau ait baissé d'une brasse depuis que les vents soufflent de terre, néantmoins je n'ose vous prier de risquer davantage ny de rester icy plus long-temps, à moins que vous ne puissiez, par ce beau calme, nous donner nostre poudre et nostre fer. Si les canons et les boulets vous doivent donner trop de peine, la *Belle* les iroit quérir à vostre bord, et moy je tascheray icy de faire parer la viande que nous vous devons. Je vous asseure que vous me feriez un signalé plaisir, si cela se pouvoit, et que vous contribueriez beaucoup au succez des choses dont je suis chargé, et qu'il me sera assez difficile de réussir sans la poudre et sans le fer. Je me passerois mieux des canons et des boulets, quoy qu'ils me fussent aussi très-utiles. Si le temps ne me pressoit extrêmement, j'aurois l'honneur de vous accompagner jusques à la *Rivière* que je vous *ay marquée;* mais, outre que je suis près du lieu où je dois aller, et que ce sont *l'une et l'autre les deux branches d'un mesme fleuve*, je seray hors du danger de perdre mes hommes et mes munitions, desjà bien diminuées par la longueur du voyage. Quoy que cette autre rivière semble meilleure que celle cy, je ne manqueray pas de vous donner de mes nouvelles et le plus de rafraischissements qu'il me sera possible dans le temps que je vous ay marqué.

J'ay esté bien mortifié que vous ne m'avez pas fait la grâce de manger un meschant morceau avec nous. Nous nous y préparions à la veue de vostre chaloupe, mais quand j'ay creu vous aller recevoir, j'ay trouvé vostre chaloupe desbordée.

On a oublié à vostre bord, Monsieur, une caisse pleine de couteaux, qui pourroient nous estre utiles pour acheter quel-

ques vivres des Sauvages. Il y en a environ douze cents. Si elle se pouvoit trouver, vous me feriez un grand plaisir.

Si nos canons sont tellement embarrassez que vous ne puissiez pas nous les donner, et que vous veuilliez, en attendant, me donner quatre de vos pièces de huit, je vous seray fort obligé, et nous vous les rendrions ou les garderions, ainsi que vous le souhaiterez. Nous avons aussi huit cents boulets à bord. Si vous nous en pouviez donner la moitié du calibre des pièces de huit, nous pourrions les changer à la rivière ou à la baye par le moyen de la *Belle*. Mais je vous supplie de faire un peu d'efforts pour le fer particulièrement et pour la poudre, sans lesquels nous ne pourrons ny bastir ny nous deffendre,

Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

XI

Procès-verbal de l'entrée du lac où est descendu M. de La Salle.

17 Fvrier 1685.

Le dix-septiesme jour de Febvrier mil six cent quatre-vingt-cinq, M. de La Salle, voulant entrer la frégate du Roy la *Belle* et la fluste l'*Aimable* dans la rivière Colbert, qui est par les 28 degrez 20 minutes, comme il se rencontre un récif ou banc de sable à environ une demi-lieue de ladite, qui contient de largeur un quart de lieue, et de longueur une lieue et demie, nous, Zacharie Mengaud, pilote de la fluste; François Guitton, pilote royal sur le *Joly*, et Christophe Gabaret, aussi pilote

dudit *Joly,* et Elie Richaud, pilote de la fregate la *Belle*, nous sommes transportez au lieu dudit banc faire une sonde, où nous avons trouvé de basse mer neuf pieds, et de haute mer dix pieds Est un quart, de nord-est et Ouest un quart de Sur-ouest de la pointe du Sud de ladite rivière, ce que nous certifions véritable, les an et jour que dessus. Signé : Guitton, Gabaret, Zacharie Mengaud, Richaud.

J'ay, escrivain du Roy sur le *Joly,* certifié avoir esté présent à la sonde qu'ont fait les pilotes cy-dessus nommez, les an et jour que dessus.

Signé : Duval.

XII

Lettre de Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

De l'emboucheure de la rivière Colbert, le 17 Febvrier 1685.

Monsieur,

Les brisans que j'ay veus, comme vous, en passant, ne m'inquiètent pas tant pour vostre vaisseau que le peu d'eau qu'il y a dans cette saison à l'entrée de cette rivière, où vous ne pourriez vous retirer à moins qu'elle ne devinst aussy pleine qu'elle paroist l'avoir esté. Il s'est trouvé neuf pieds au plus somme de jusan[1], et dans le coup de la basse mer, qui a esté plus basse d'un pied que hier, et de deux qu'avant hier. Vous n'estiez pas bien informé de l'heure de la marée, qui n'est haute qu'au soir, et je ne sçay pas où vous avez veu des vents de

1. *Sic.* Au plus fort du jusant?

dehors pour enfler l'eau, n'ayant eu à nostre bord que du calme. Les malines de Mars sont encore trop esloignées pour en juger, puisque la lune de Mars est toute en Avril; et puis ce n'est pas icy ce qui fait enfler l'eau, mais bien les desbordemens de la rivière, qui, estant encore glacée dans toutes ses branches, est plus foible pour nettoyer son canal qu'en aucune autre saison.

Le procez-verbal dont vous m'escrivez ne me regarde aucunement, et l'ay laissé faire à M. l'escrivain du Roy comme il l'a souhaité, prenant aussi peu d'intérest aux asseurances que j'apprehende d'estre blasmé au Conseil de Sa Majesté.

Je vous suis obligé d'avoir fait parer la poudre, et j'ay pris la liberté de ne vous renvoyer que vostre chaloupe pour la transporter, ayant besoin de la nostre pour faire le procez-verbal que vous avez tesmoigné souhaiter.

Pour les canons, je vous prie seulement de les faire desbarquer et cacher en terre à la baye avec les boulets,..... occidentale de la baye du Saint-Esprit, et de faire planter deux poteaux à six toises au nord-est du lieu où ils seront enfouis, pour les trouver en cas que vous en fussiez party lorsque mes gens y arriveroient. Vous y ferez mettre aussy, s'il vous plaist, le fer, à moins qu'il fust aussy peu embarrassé qu'un matelot me le dit hier en présence de M. Duhamel. C'est une chose si absolument nécessaire que, si le calme duroit, j'espérerois que vous feriez un effort pour cela, puisque sans cela nous ne pouvons ny bastir ny faire aucune entreprise. Pendant que vous nous le fairiez parer, je vous feray chercher le bœuf que nous vous devons. Il ne faudroit pas demy-jour pour cela, mais vous jugez bien vous-mesme de quelle conséquence cela me seroit, rendant tous mes gens inutiles.

Pour la caisse de couteaux, elle n'a pas esté asseurément desbarquée; mais, si elle est esgarée, il sera tousjours temps de la rendre, quoy qu'elle nous fust très-nécessaire pour acheter des vivres. Le capitaine Aigron vous avoit envoyé un de ses matelots pour le chastier. Comme il nous en est mort, et que le vaisseau sera foible d'équipage au retour, vous m'obligerez extrêmement si vous pouvez nous le rendre, et M. Massiot aussy. En vérité, nous avons besoin de monde, nos matelots estant fort fatiguez.

J'envoyeray demain au matin la chaloupe de la *Belle*, ou la *Belle* mesme, sçavoir si vous pouvez me rendre ce fer, dont il m'est quasi impossible de me passer.

Je vous envoye cy-incluse une sommation pour M. Minet, pour l'intérest du Roy plus que pour le mien, que je vous prie de luy faire entendre.

Si je n'ay pas, Monsieur, l'honneur de vous revoir, comme j'espère, trouvez bon que je prenne congé de vous et que je vous asseure que je suis parfaitement, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

XIII

Réponse de M. de Beaujeu.

Du 18e Febvrier 1685.

Monsieur,

Je vous asseure que c'est avec regret que je suis obligé de vous quitter, car j'aurois bien voulu vous voir estably avant

que de partir, et que vous eussiez trouvé ce que vous cherchez; mais la nécessité de mettre promptement le vaisseau du Roy à couvert m'y oblige. S'il y avoit eu seulement douze pieds d'eau sur la barre, comme disoit le pilote de la *Belle,* j'aurois tasché d'entrer en allégeant mon vaisseau, afin d'aller avec vous chercher vostre rivière, qui doit asseurément tomber dans le lac proche d'icy. *Quand vous en commencerez la recherche, tirez à Ouest en sortant de l'estang. Je suis le plus trompé du monde s'il n'y a là une grande rivière;* mais je ne vous conseille pas de vous engager dans le lac avec la *Belle* premier que de l'avoir bien visité, car il y a asseurément des hauts fonds. Pendant ce temps-là, je vous promets que, si je trouve un *meilleur port que celuy-cy dans la rivière que vous me marquez estre une autre emboucheure de Mississipy*, de vous envoyer aussy tost ma chaloupe par le lac, ou le sieur de La Salle par terre, ou d'y venir moy-mesme avec le vaisseau pour vous en advertir, s'il est nécessaire. Je tascheray aussy de vous donner de mes nouvelles de la baye du Saint-Esprit, en cas que cette rivière me refuse.

Comme je dictois cette lettre, le sieur Duval m'a rendu la vostre, qui m'a paru chagrine. Je ne sçay pas pourquoy, car tout ce que je fais n'est que pour vous rendre service, et je souhaiterois de tout mon cœur que vous eussiez un peu plus de confiance en moy, parce qu'asseurément le Roy en seroit mieux servy, et M. de Seignelay tireroit plus de gloire de ce voyage, et nous serions tous contents. Pour moy, je feray tousjours les avances et suivray vos conseils partout où il n'y ira point du risque de mon vaisseau. *Je reviendray icy, si vous voulez vous rendre compte du voyage que je vas faire.* Si vous souhaitez, j'iray à la Martinique chercher des vivres et du secours;

enfin il n'y a rien que je ne fasse. Vous n'avez qu'à parler.

Toute vostre poudre est à bord. Je voudrois aussy bien vous pouvoir donner vostre fer, mais c'est une chose impossible, à moins que d'estre dans un port : car il est dessus mon lest, vos canons sont dessus, et mes ancres de rechange, et tout mon arrimage, qu'il faudroit trois jours à remuer, ce qui ne se peut faire dans cette place, où la mer est grosse comme les monts pour peu qu'il y aye vent dehors. Je suis plus croyable qu'un matelot, et je ne vous conseille pas d'adjouster foy à ce qu'ils vous diront non plus que je fais.

Je n'ay garde de laisser vos canons, vos boulets et vostre fer où vous me marquez. J'en serois blasmé, et j'ayme encore mieux passer par icy au mois d'Avril pour vous le donner, en cas que vous n'envoyiez pas la *Belle* à la baye du Saint Esprit pour le quérir. D'ailleurs, on ne peut pas mettre vos canons à terre avec ma chaloupe sans vouloir la perdre.

J'ay fait chercher partout vostre caisse de couteaux, mais on ne l'a point trouvée. Si elle se rencontre en remuant mon fond de cale pour avoir vos canons, on la donnera à la *Belle* avec le reste ; sinon, il faut que vos gens l'ayent emportée, car il ne se perd rien dans les vaisseaux du Roy.

L'homme de l'*Aimable* n'est point un eschange ; il a son congé bien signé du Capitaine Aigron, et est sur le roolle de l'equipage du *Joly* à la place d'un mort. Ainsy, il n'est pas à mon pouvoir de le rendre.

Je ne retiens point M. Minet ; il est maistre de s'en aller ou de rester. La lettre du Roy, qu'il m'a apportée, me marquant de le recevoir à bord pendant le temps que je seray à la mer, je ne puis le mettre dehors, à moins que vous me fassiez voir des ordres du Roy contraires C'est à luy à exécuter ceux

qu'il a et à respondre de ses actions. Je vous envoye copie de la lettre du Roy.

Je n'attends plus que vos lettres à la Cour pour mettre à la voile; j'en donneray un receu à celuy qui les apportera. Vous sçavez que c'est l'ordre et qu'il faut que je rende compte à la Cour de ce que j'ay fait de vous. Je ne pourrois pas le faire, si vous le donnez à d'autres, mais je ne croy pas qu'il y aye d'assez mal habiles gens à mon bord pour les recevoir, et qui que ce soit ne vous peut donner un receu que moy. La grace que je vous demande est de vous despescher et de ne vous servir pas de l'ordonnance qui porte que j'attendray trois jours de celuy dont je vous auray donné advis de mon départ.

Je vous prie, Monsieur, encore un coup, de vouloir faire reflexion aux offres que je vous fais d'aller à la Martinique chercher des vivres pour vos gens, et de revenir vous les apporter, l'*Aimable* n'estant pas un navire propre pour cela. D'ailleurs, je sçais certainement qu'il manque de voiles, de cordages, d'ancre et de tout. Je sommeray de vostre part M. l'Intendant de me donner des vivres, et, en cas de refus, vous estes deschargé, s'il arrivoit quelque accident à vos gens. Enfin soyez persuadé que je prends autant d'intérest à vostre affaire comme vous mesme, et que je prendray plustost les vivres et tout ce qui sera nceessaire sur mon compte, en cas qu'on me refuse les demandant de vostre part. Il y va de la gloire de M. de Seignelay que cette affaire réussisse. C'est pourquoy nous ne devons rien espargner tous deux pour en venir à bout. Pour moy, je suis résolu d'y sacrifier ma vie et mon bien. Vous n'avez qu'à parler. Si vous voulez, j'irai à vostre bord pour voir comme nous ferons.

Si vous acceptez, Monsieur, les offres que je vous fais, je vous prie de vous rendre incessamment à vostre bord avec MM. Cavelier et de Chefdeville et les RR. PP. Recollects et vos Officiers, où je me trouveray avec les miens pour adviser dans une espèce de Conseil sur ce qu'il y a à faire pour faire réussir cette affaire. Une assemblée de prud'hommes comme cela y donnera plus de poids, et M. l'Intendant en fera les choses plustost.

XIV

Lettre de Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

A l'emboucheure du fleuve Colbert, ce 18 Febvrier 1685.

Monsieur,

J'ay receu celle que vous avez pris la peine de m'escrire par M. le Chevalier de Here avec un singulier plaisir, y ayant trouvé des marques extraordinaires de bonté de la part que vous prenez au succez d'une affaire qui m'est d'autant plus précieuse que la gloire de Sa Majesté et l'honneur de Mgr de Seignelay s'y trouvent engagez.

Je ne doute aucunement que je ne sois en estat et en lieu de la voir bien tost achevée à l'establissement près, que je ne pourray pas entreprendre, n'ayant ny canons pour le deffendre, ny fer pour bastir, ni ingénieur pour le fortifier. Ce seroit..... exposer mes gens pendant mon absence aux insultes des Sauvages et peut estre des Espagnols, et vous voyez bien que je ne peux rien entreprendre sans le fer, qui se trouve, à ce que vous me marquez, trop engagé pour me le remettre.

J'espère que vous trouverez à la rivière que je vous ay désignée ce que vous souhaiteriez avoir icy.

Je ne manqueray pas de vous y envoyer de mes nouvelles dans le mois de Mars prochain. Si on ne vous y rencontre pas, on ira à la baye du Saint-Esprit, où j'espère qu'on vous rencontrera jusques vers la mi-Avril, puisque la pleine lune de Mars, et par conséquent les vents dangereux au débouquement, n'ont pas passé plustost. Je vous prieray d'avoir la bonté d'y remettre le fer et les canons et boulets entre les mains de ceux que je vous envoyeray sans y manquer, et qui vous en porteront mon receu.

Je ne peux comprendre ce qui a peu chagriner dans la lettre et le papier que j'escrivois au Sieur Duval au sujet du Sieur Minet, qui est le seul à qui j'ay prétendu parler. S'il y a néantmoins quelque chose qui vous y desplaise, je vous prie de croire que c'est contre mon intention et que je le désavoue entierement.

Je n'ay jamais manqué de confiance, et il n'a pas tenu à moy que l'union n'ait esté parfaite; mais les offres que vous me faites sont si obligeantes que, si j'en pouvois manquer, elles m'en inspireroient une entière; mais, Monsieur, quoy que je me tienne asseuré du lieu où je suis, et que les longueurs de nostre voyage ayent bien diminué mes vivres, estant obligé, faute de fer, à tenir mes gens à ne rien faire jusques à ce que vous puissiez me le faire rendre, je n'ose engager Mgr de Seignelay à de nouvelles despenses, jusques à ce qu'il voye quelque chose de solide, qui les luy puisse faire agréer. D'ailleurs, il est incertain que M. l'Intendant des Isles consentist à ma demande. Les frais du voyage deviendroient inutiles, et il ne seroit pas juste que vous les prissiez sur vostre compte, parce-

que, si le Roy ne les agréoit pas et que je vinsse à mourir, vous n'en tireriez peut estre pas aisément vos avances. Mais si vous restez à la baye du Saint-Esprit jusques au temps que je vous ay marqué, en cas que j'aye besoin du secours que vous m'offrez, je l'accepteray plus volontiers, parce qu'alors je pourray envoyer des effets qui asseureront M. l'Intendant; et si mes espérances ont le succez que j'en attends, j'auray fait assez pour faire entrer Sa Majesté dans les raisons que j'auray de demander du secours. Aussy bien n'oserois-je pas dans la saison des nords exposer le vaisseau du Roy à un voyage si périlleux.

Les lettres que je prétends escrire à la Cour ne vous retiendront pas icy, puisqu'elles seront escrites demain. Je ne suis pas un homme qui ayme beaucoup à escrire; et, puis que vous les souhaitez, je vous seray bien obligé de vouloir bien vous en charger.

Pour ce qui regarde M. Minet, s'il a des ordres différents de ceux que j'ay veus, il fera bien de les suivre. Je suis deschargé par la sommation que je luy ay faite. C'est maintenant son affaire.

J'envoye à bord de l'*Aimable* pour faire parer du bœuf, s'il se peut, et si cela ne se peut, je vous l'envoyeray sans faute à la baye. Je n'espargneray aucuns efforts pour vous faire avoir du mays avec mes nouvelles ce printemps. Il ne tiendra qu'à vous, Monsieur, que vous ne soyez content de moy, n'y ayant personne plus disposé à seconder les bonnes intentions que vous m'avez tesmoigné avoir, et je seray plus hardy à accepter vos offres quand je vous pourray donner des marques effectives que je ne souhaite que vous estre bon à quelque chose. Si vous voulez bien prendre un peu de la confiance que vous

me recommandez, vous verrez que personne n'est avec plus de passion et de sincérité que moy, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

De La Salle.

XV

Lettre de La Salle à M. de Beaujeu.

A terre, ce 19e Febvrier 1685.

Monsieur,

L'embarras où je suis pour escrire en France et pour donner des ordres à l'entrée de l'*Aimable* ne me laisse qu'un moment pour vous supplier de me faire la grâce de me prester vostre chaloupe pour aujourd'huy, en sorte qu'elle puisse faire deux voyages d'icy à l'*Aimable,* afin qu'elle passe plus aisément. Je vous en seray infiniment obligé. Je ne sçaurois m'empescher, Monsieur, de vous conjurer encore une fois de vous efforcer à nous faire donner le fer, s'il se peut, nous estant indispensablement nécessaire, en sorte que sans cela nous demeurerions inutiles. Je suis parfaitement, Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur.

De La Salle.

XVI

Réponse de M. de Beaujeu à Cavelier de La Salle.

A bord du *Joly*, ce 19e Febvrier 1685.

Monsieur,

Pour vous faire connoistre que ma plus grande passion est de contribuer à la réussite de vostre affaire, j'ay fait parer vostre fer contre les sentimens de mes officiers et mariniers, qui me disoient que c'estoit bien exposer mon vaisseau que de faire tout mon fond de cale dans une plage comme celle-cy, où la mer est grosse comme les monts ; mais comme ce n'estoit pas tant pour espargner la peine de mes gens et l'embarras que cela nous donnoit que je faisois difficulté de toucher à mon arrimage que à cause qu'il n'y a point de lest à cette coste pour remplacer, j'ay fait mettre six pièces de canon de ma batterie d'en bas à la place de vostre fer que je remettray en haut, quand j'en auray trouvé. Par la mesme raison, vous comprenez bien qu'il m'est impossible de vous donner vos quatre pièces de canon et vos boulets, mais cela ne peut pas empescher vostre establissement, puisque vous en avez sur l'*Aimable* quatre de douze livres de balle, et quatre de quatre livres avec mille six cent six boulets, qui est plus qu'il n'en faut pour deffendre vostre establissement non-seulement contre les Sauvages, mais encore contre tous les Espagnols de l'Amérique, qui ne sont pas si meschants qu'on les fait, ainsi que je l'ay ouy dire plusieurs fois. Il ne tiendroit donc plus qu'à un ingénieur, mais vous y suppléerez aisément, en sçachant plus que M. Minet, dont vous

m'avez dit plusieurs fois que vous vous seriez bien passé. Si je pouvois pourtant de mon autorité vous le remettre, je le ferois, mais je n'ay aucun commandement sur luy, et je suis obligé par la lettre du Roy, dont je vous ay envoyé copie, de le recevoir sur mon vaisseau, tant qu'il sera à la mer. Travaillez donc, je vous prie, de tout vostre pouvoir à vostre establissement et ne vous arrestez point, je vous conjure, à des bagatelles, qui ne sçauroient l'empescher, si vous avez autant de passion que vous m'en tesmoignez pour la gloire du Roy et l'honneur de M. le marquis de Seignelay, qui se trouvent engagez dans cette affaire.

J'attendray de vos nouvelles dans la rivière que vous m'avez désignée, si je puis y entrer, ou dans la baye du Saint-Esprit jusques au quinzième d'Avril, douze jours après la lune de Mars, parce que vous me tesmoignez le souhaiter. Je me charge aussy de faire agréer à M. de Seignelay la despense qui sera nécessaire pour faire réussir vos desseins, et ne vous mettez point en peine si M. l'Intendant consentira à vos demandes, j'en fais mon affaire, et pourveu que j'aye une déclaration de vous que cela est absolument nécessaire pour faire réussir vostre entreprise et que M. vostre frère, M. de Chefdeville, MM. Burel et Moranger s'obligent conjointement avec moy et M. d'Esmanville, qui veut aussi y entrer, de partager cette despense entre nous, en cas de dény de la part de M. Begon, ce que je ne crois pas, estant trop zélé pour le service du Roy et la gloire de M. le marquis de Seignelay. Ce n'est pas une affaire; pour 50 ou 60 pistoles chacun nous en serons quittes, et je m'offre à faire les avances. Si vous avez mesme besoin de petits bastimens, je vous en ameneray, car alors nous serons dans les basses saisons, et vous aurez ce que

vous souhaitez environ la fin de Juin, sans exposer le vaisseau du Roy dans les saisons des nords, car je partiray immédiatement après l'équinoxe, qui se rencontre justement avec la pleine lune de Mars, qui est tout ce qu'il y a à appréhender.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis imaginer pour faire réussir vostre entreprise ; si j'oublie quelque chose, parlez, elle sera bien difficile si je n'en viens pas à bout. Mais, Monsieur, encore un coup, je vous conjure de vous servir du vaisseau du Roy pendant que vous l'avez. Après cela, vous serez deschargé de tous les événemens, qui ne réussissent pas tousjours comme nous voulons et l'avons projeté. Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

De Beaujeu.

XVIII

NAUFRAGE DE LA FLÛTE *L'AIMABLE*

ET DÉPART DE M. DE BEAUJEU.

I

Procès-verbal du sieur de La Salle sur le naufrage de la flûte l'Aimable *à l'entrée du fleuve Colbert.*

1er Mars 1685.

Le 14 Février 1685, ils arrivèrent à la rade de cette rivière sur les trois heures après midy. Le 15, sur le rapport du pilote du vaisseau la *Belle* qu'il y avoit douze pieds d'eau sur la barre, il alla à terre pour examiner le canal, et trouva au plus dix pieds d'eau.

Il retourna à bord, et dit au capitaine Aigron, commandant l'*Aimable*, qu'il falloit faire entrer son vaisseau, quand les vents auroient fait enfler l'eau du canal, ou le descharger par le moyen de la *Belle*, et que, s'il ne pouvoit entrer, il pourroit suivre le *Joly* à la baye du Saint-Esprit après s'estre deschargé.

Le 17, luy, de La Salle, alla sonder avec tous les pilotes. Ils trouvèrent neuf pieds d'eau de basse mer et dix de haute. On mit des balises en mer, qui y furent placées par le pilote de l'*Aimable*, et deux à terre, qu'il falloit prendre l'une par l'autre, comme tous les pilotes en conviennent.

Le 18, la *Belle* entra par ce chemin à la basse mer et trouva au plus dix pieds d'eau.

Le 19, il fit descharger une partie du navire par les chalou-

pes de l'*Aimable*, du *Joly* et de la *Belle*, et envoya le pilote de la *Belle* à bord de l'*Aimable* pour l'aider à entrer, ce que ledit Aigron refusa, disant qu'il entreroit bien sans luy.

Le sieur de La Salle luy escrivit une lettre le 19. Il luy marque de descharger dans lesdites chaloupes le plomb, le fer, des canons, des barils, des haches, des caisses de ferremens et de quincaillerie; que, pendant que les chaloupes fairoient deux voyages, ledit Aigron vuideroit son eau, afin que le lendemain il approchast jusqu'à deux brasses et demie à la voile; que, lorsque la marée seroit presque haute, ils fairoient une fumée à terre et ledit Aigron commenceroit à se faire touer.

Le 20, le sieur de Beaujeu passa à bord dudit Aigron avec le sieur Gabaret. Son pilote dit audit Aigron qu'il n'avoit trouvé que huit pieds et demy d'eau, et qu'il ne pourroit pas entrer, y ayant trop de levée. Ledit Aigron respondit qu'il y entreroit mesme le *Joly*, et, son pilote ayant esté encore sonder, il appareilla et vint à la voile jusqu'à deux brasses et demye, et renvoya la chaloupe du *Joly* et celle de la *Belle*, disant qu'il n'en avoit pas besoin, et manda audit de La Salle qu'il n'avoit plus rien à attendre que le signal de la fumée.

Luy, de La Salle, voulut s'embarquer; mais il en fut empesché par l'arrivée de quantité de Sauvages qui avoient surpris de ses gens.

La marée estant demy-haute, on fit le signal de la fumée. Ledit Aigron, au lieu de se faire touer, auroit appareillé et mis à la voile. Un matelot de l'*Aimable*, estant au haut du mast de misaine, cria qu'il falloit aller au vent. Le pilote et le capitaine firent arriver, quoyqu'ils eussent déjà passé les balises et qu'ils fussent à vau le vent de celles qui estoient à la mer et à terre; et, le navire ayant commencé à talonner, un autre

matelot dudit vaisseau auroit adverty, estant à la sonde, qu'il n'y avoit que huit pieds d'eau, et encore fort juste. Le pilote, ayant pris la sonde, dit qu'il y en avoit dix. Enfin, le vaisseau ayant touché et le pilote voulant mouiller, le capitaine Aigron ne le voulut pas, et, quoyqu'il fust desjà bien loin sous le vent de toutes les balises, il fit larguer les fonds de la grande voile qui estoient carguez, et mettre la civadière au vent pour eschouer encore plus haut.

Ce que ledit de La Salle apercevant de terre, il envoya la chaloupe du *Joly* pour obliger ledit Aigron à retourner au vent, et aussitost après la chaloupe et le pilote de la *Belle* pour le soulager, lesquels n'auroient pu y arriver à temps, le navire ayant eschoué entièrement. Alors, au lieu de mouiller la grande ancre, afin de pouvoir se servir de l'autre pour touer, ledit Aigron mouilla sa touée, en sorte que le sieur Duhamel, estant venu à bord de l'*Aimable* aux signaux qu'on fit pour demander secours, ne put le tirer du péril comme il auroit fait, n'ayant pu mesme trouver une hache préparée pour couper la bosse du grand cable assez à temps.

Le 21, ledit sieur de La Salle se transporta à bord de l'*Aimable*, n'ayant pu le faire plus tost faute de chaloupe; et, ayant remarqué que le bastiment n'estoit amarré qu'à un petit greslin, auroit en vain pressé ledit Aigron de faire porter au large la grande ancre, prévoyant que, ce greslin venant à rompre, la vague jeteroit le bastiment sur le plus haut de la batture, ce qui arriva en effet. Lorsque le sieur de Beaujeu fut à bord dudit vaisseau l'*Aimable*, où il luy fallut aussy du temps pour persuader audit Aigron de faire une manœuvre si nécessaire, il ne voulut pas mesme débarquer des bariques vuides inutiles, qui embarrassoient les manœuvres. On ne put

pas beaucoup soulager le vaisseau, et depuis, voyant que les masts mettoient le navire en danger d'ouvrir, il ne consentit qu'à force à couper les masts qui l'alloient entièrement faire perdre et tout ce qui estoit dedans, comme il estoit arrivé, y estant resté plus de soixante barriques de vin ou eau-de-vie, tout le lard et le bœuf embarqué, à l'exception de neuf barils, quantité de légumes et de farines, quatre pièces de canon de douze livres de balle, seize cent vingt boulets, quatre cents grenades, quatre milliers de fer, cinq à six milliers de plomb, la pluspart des ustensiles de la forge, le moulin, des cordages, plusieurs caisses d'armes et outils, avec presque toutes les hardes des soldats et passagers et presque toutes les drogues de chirurgie, quantité de haches, tabac, couteaux et autres denrées embarquées pour la traite des vivres avec les Sauvages. Ces objets sauvez, gastez d'eau de mer, il ne se *trouva rien dans ledit vaisseau à Aigron, qui en avoit sauvé jusqu'à ses confitures.*

Signé :

CAVELIER DE LA SALLE, P. DUHAUT, D. DUHAUT, LE CARPENTIER, THIBAULT, LE GROS, J. PLANTEROSE, HUZIER, BARBIER, RAVENEL, DE SABLONNIÈRE.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

II

La Salle au marquis de Seignelay.

A l'emboucheure occidentale du fleuve Colbert, le 4 Mars 1685.

Monseigneur,

La séparation du *Joly,* qui nous quitta la nuit du trois au quatriesme Janvier, estant au vent à nous, quelques jours après avoir atterré à la coste de la Floride, nous ayant obligé, pour le joindre, de marcher jusqu'au 27e degré et demi de latitude nord, le long de la terre, nous nous estions enfin rejoints et arrivasmes icy heureusement le 14e de Febvrier. La saison estant très-avancée, et voyant qu'il me restoit fort peu de temps pour achever l'entreprise dont j'estois chargé, je résolus de remonter le petit canal du fleuve Colbert, plustost que de retourner au plus considérable, esloigné de vingt-cinq à trente lieues d'icy vers le nord-est, que nous avions remarqué dès le 6e Janvier, mais que nous n'avions peu reconnoistre, croyant, *sur le rapport des pilotes du vaisseau de Sa Majesté et des nostres, n'avoir pas encore passé la baye du Saint-Esprit;* mais enfin, après avoir tousjours costoyé la terre de fort près et de beau temps, la hauteur nous a fait remarquer qu'ils se trompoient, et que ce *que nous avions veu le* 3e *Janvier estoit en effet la principale entrée de la rivière que nous cherchions.* Si le printemps n'eust pas esté si proche, j'aurois retourné ; l'appréhension de passer le reste de l'hyver à m'eslever vers l'est, d'où les vents soufflent quasi continuellement et poussent le courant vers l'ouest,

m'a fait prendre le party de remonter le fleuve par icy et de *prier M. de Beaujeu d'aller reconnoistre cette autre emboucheure pour en rendre compte à Vostre Grandeur*. Celle-cy est située par les 28° degrez 18 à 20 minutes de latitude septentrionale. Le canal en est large et profond au dedans de la barre, y ayant partout cinq à six brasses d'eau. Il est vray qu'il n'y en a que deux brasses sur le plus haut fond, au moins en cette saison, où la rivière, estant glacée dans toutes ses branches, a trop peu de force pour nettoyer son canal, et pour en repousser le sable que la mer y jette continuellement. Il est mesme à remarquer que, quand il a si longtemps venté des vents de terre, l'eau diminue, en sorte que parfois il n'en reste que dix pieds sur la barre, comme on remarqua le jour que nos quatre pilotes y sondèrent, dont ils ont dressé un procez-verbal; mais quand l'eau est repoussée par les vents du large, il s'y trouve jusqu'à treize pieds d'eau, particulièrement aux nouvelles lunes où les marées sont les plus fortes, au moins en hyver. Ces deux canaux sortent d'une espèce de baye fort longue et fort large, dans laquelle le fleuve Colbert se descharge. L'eau y est salée comme celle de la mer. Il y a marée, et comme on ne voit point d'un costé à l'autre, il me fut aisé de me tromper en y descendant, et de prendre pour la mer cette estendue d'eau salée, dont on ne voyoit point le bout, et que je ne peus traverser, n'ayant que des canots d'escorce. Cette espèce d'isle de sable qui est entre la mer et cet estang salé arrestant la force des vagues, le fleuve n'a rien qui arreste son cours lorsqu'il s'y descharge et paroist former un très-beau port, mais les canaux par lesquels il se rend à la grande mer ne sont pas si sains à cause des sables que les vents y poussent. Celuy-cy ne laisse pas d'avoir dix à douze pieds d'eau, au lieu le

moins profond, et je crois l'autre beaucoup meilleur, ayant plus de trois lieues d'ouverture, dont plus de la moitié nous parut avoir un canal assez beau et beaucoup plus profond que celuy-cy. La barque la *Belle,* qui tiroit sept pieds et demy d'eau, y entra à la voile, de basse marée, le 18e du mois de Février. Le 19e, ayant demandé au capitaine Aigron, qui commandoit l'*Aimable,* fluste de cent quatre-vingts tonneaux, qui tiroit à sa charge neuf pieds d'eau, s'il pourroit entrer en allégeant son vaisseau, il m'assura qu'il le fairoit sans risque. Je luy envoyay le pilote qui avoit entré la *Belle,* qu'il refusa. Son pilote avoit plusieurs fois sondé le canal et planté des balises; mais comme je croyois avoir sujet de me deffier de luy, je luy ordonnay d'entrer à la touée, et de descharger tout ce qu'il y avoit de pesant; mais, au lieu d'y obéir, il vint à la voile et fit gouverner tout droit sur une batture, qui est de l'autre costé du canal, où il perdit le bastiment, faisant faire voile au ouest-nord-ouest, au lieu du ouest quart de sud-ouest, où il ne pouvoit pas ignorer qu'il falloit gouverner, puisqu'il avoit veu le procez-verbal que les pilotes avoient dressé en plantant les marques à terre qu'il voyoit fort distinctement, le vent estant fort bon et petit, le temps beau et serein. Quelque diligence que j'aye faite pour sauver ce qui estoit dedans, la malice ou l'ignorance du capitaine est cause que j'y perdis toutes les boissons, les viandes, les légumes, une grande partie du fer, du plomb, et presque tous les ustensiles destinez à l'establissement, quatre grosses pièces de canon, tous les boulets, grenades et quantité d'armes, de hardes pour les soldats et de denrées nécessaires pour les Sauvages. Comme il y a plusieurs circonstances qui me font attribuer à malice ce naufrage, j'en ay fait dresser un procez-verbal que je me donne l'honneur

d'envoyer à Vostre Grandeur, et la déposition de plusieurs tesmoins. Quoyque de si grandes pertes et la longueur de ce voyage, qui approche de neuf mois depuis l'embarquement des troupes, me causent de grands retardemens, et me fassent un tort bien considérable, j'espère néantmoins si bien mesnager le peu qui me reste que Vostre Grandeur, en ayant receu la satisfaction qu'elle en peut attendre, elle aura bien la bonté de faire réflexion à tant de disgrâces, qui cependant ne diminueront jamais rien de mon zèle. M. de Beaujeu n'ayant pu donner en rade les quatre pièces de canon qu'il avoit à me rendre ny les boulets dont il est chargé, qui se trouvent engagez sous son lest, je ne crois pas que Vostre Grandeur trouve mauvais que je m'avance pour cette année un peu davantage dans la rivière, afin d'estre hors de la portée des forces espagnoles, en attendant les secours que j'espère de la bonté de Vostre Grandeur, après qu'elle aura des nouvelles asseurées de la réussite de ce que je luy ay promis, nonobstant tant de malheurs. Les soupçons que j'avois eus à Saint-Domingue des meschants desseins de ce capitaine, dont on m'avoit donné plusieurs advis, m'avoient obligé à m'embarquer dans ce vaisseau, auquel cet accident ne seroit pas arrivé, si j'avois pu retourner à bord, comme je l'espérois, le jour qu'il devoit entrer. Une alarme causée au camp par l'arrivée de quantité de Sauvages, au moment que je montois en chaloupe, m'empescha d'y aller, et donna lieu à ce capitaine d'*exécuter ce dessein, que tout son équipage croit avoir esté formé depuis longtemps.*

Il ne me reste plus, Monseigneur, qu'à supplier Vostre Grandeur de me conserver en cette occasion la mesme bonté qu'elle a eue pour moy jusqu'à présent, et de ne pas permettre qu'on

abuse en mon absence de la conjoncture de ces malheurs, auxquels je n'ay aucune part, pour décrier la sincérité de mes intentions, dont j'espère que les effets luy rendront un si bon compte qu'elle sera contente de moy. Tous ces incidents, joints à la longueur du voyage, qui peut me mettre dans un contretemps, me font prendre la résolution, avant que de rien exécuter, d'aller aux Illinois pour y apprendre les dernières nouvelles de France, afin de régler ce que j'ay à faire sur le mesme pied et d'exécuter incessamment l'entreprise, si les nouvelles de la conclusion de la paix ne m'obligent à attendre de nouveaux ordres de Vostre Grandeur. Quelque peu aguerris que soient les soldats qui me suivent, j'ose asseurer que je feray avec eux tout ce que j'ay espéré, parceque, comme la principale exécution se doit faire par les Sauvages et qu'ils ne connoissent pas le peu d'expérience de ces troupes, ils s'en croiront soutenus avec autant de constance qu'ils en pourroient prendre en de plus vieux soldats. Si la paix n'a pu estre publiée en Canada, j'agiray comme si la guerre estoit certaine et renvoyray des nouvelles de ce que j'auray fait à Vostre Grandeur vers la fin de Juillet, estant resolu de sacrifier à sa gloire et ma vie et touts mes intérests, puisque je n'en dois plus avoir d'autres que de mériter l'honneur de luy plaire et de pouvoir me dire avec un profond respect, Monseigneur, de Vostre Grandeur, le très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur.

DE LA SALLE.

III

Beaujeu à Cavelier de La Salle.

Ce 4e Mars 1685.

Monsieur,

Aussytost que M. d'Esmanville m'a tesmoigné de vostre part que vous auriez bien souhaité ma chaloupe pour visiter les lacs, j'ay fait assembler tous mes officiers pour voir si cela se pouvoit : tous ont dit que vous aviez trop attendu et qu'il estoit impossible présentement, à cause de la dernière nécessité où nous sommes d'eau et de bois, et qu'il faut promptement chercher un abry au vaisseau pour cette lune de Mars. Estant absolument nécessaire de partir incessamment pour cela, ce lieu-cy ne pouvant pas seulement nous fournir d'eau au jour la journée, outre qu'estant saumastre, elle pourroit mettre la maladie dans nostre esquipage. Tout ce que je puis faire est, quand je seray fourny pour mon voyage, si vous envoyez la *Belle* à la baye du Saint-Esprit où je vas en chercher, de luy donner mon canot, que je garde en cas qu'il arrivast accident à ma chaloupe, qui ne vaut pas grand chose.

A l'esgard de l'équipage de l'*Aimable*, nous sommes convenus que nous ne pouvions pas nous en charger, attendu le peu de vivres qui nous restent, à moins que vous ne leur donnassiez quatre barils de farine et trois barils de lard de six qu'ils ont sauvé ; c'est peu de chose pour un si long voyage, mais nous nous incommoderons pour reporter des matelots en France, dont on a extrêmement besoin.

M. d'Esmanville m'a dit que vous estiez tousjours dans les sentimens de vous servir du *Joly* pour envoyer à la Martinique, et moy je suis tousjours dans la pensée de vous rendre tous les services que je pourray, mesme davantage que je n'ay dit, estant ma coustume de faire plus que je ne promets. Mais, Monsieur, je vous conjure de m'envoyer vos expéditions par le retour de ma chaloupe, car j'appareille aussytost qu'elle sera icy, et prends congé de vous. J'aurois peur, si je tardois icy plus longtemps, de n'estre pas en estat de faire ce que je vous ay promis faute de vivres, d'eau, de bois et de tout. Si, Monsieur, vous prenez le party de m'envoyer chercher du secours à la Martinique ou ailleurs, envoyez-moy, s'il vous plaist, une déclaration comme quoy cela est nécessaire pour le service du Roy, et une procuration signée de vous et de tous ces Messieurs, pour en prendre sur mon crédit, en cas que M. l'Intendant m'en refusast. Envoyez-moy aussy vos lettres pour la Cour, que je mettray entre les mains de M. l'Intendant; mais encore un coup, Monsieur, je vous supplie, expédiez-moy par ma chaloupe, car asseurément elle ne retournera plus à terre, estant à pic pour appareiller aussy tost qu'elle sera de retour. Je prends aussy congé de vous, de MM. Cavelier et de M. de Chefdeville et de tous ces autres Messieurs, sans oublier les bons Pères Recollets.

Je suis, etc.....

IV

Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

De terre, ce 7 Mars 1685.

Monsieur,

C'estoit seulement pour traverser le canal qui est entre ces isles et la terre ferme que j'ay demandé icy plusieurs fois vostre chaloupe à M. le chevalier d'Herre, et que j'ay prié M. d'Esmanville de vous la demander. C'est une affaire d'un jour et qui m'auroit beaucoup soulagé pour y conduire mes gens. Il est vray que, comme je m'attendois que les vents souffleroient du sud-est au commencement de cette lune, de mesme qu'ils ont regné dans toutes les autres, et que je croyois ce vent peu favorable pour vous porter à l'est-nord-est, si sans vous retarder elle avoit peu nous suivre un jour et demy pour estre hors de l'inondation, je vous en aurois eu obligation. Puisque cela ne se peut sans vous retarder, nous nous en passerons au mieux que nous pourrons. Je ne manqueray pas, Monsieur, d'envoyer à la baye du Saint-Esprit dans le temps que je vous ay marqué, mais j'espère n'avoir pas besoin alors de vous incommoder en vous demandant vostre canot.

A l'esgard de l'équipage de l'*Aimable,* vous en userez comme il vous plaira, mais il m'est impossible de le soulager aucunement de vivres, si vous faites reflexion, Monsieur, aux pertes que je fais, à l'obligation où je me voys de faire subsister icy deux cents hommes pendant encore un an avec les

victuailles que j'avois pour neuf mois, qui sont presque escoulées, vous ne me demanderez pas, ce me semble, un secours que vous sçavez bien que je ne peux donner; et, à l'esgard des six barils de lard, j'ay tout sujet de croire que c'est de celuy du Roy, puisqu'il est venu à la coste des barils de Rochefort très-bien conditionnez et estanchez, où il n'y avoit pas un morceau de lard dedans. Je l'ay fait voir, et il y a grande apparence que le capitaine Aigron les a fait vuider et refoncer à bord pour en faire transvaser le lard dans d'autres barils; et puis quelle apparence y auroit-il de vous donner trois barils pour vingt hommes pendant deux ou trois mois, de six que j'ay pour deux cents hommes pendant un an? Je ne dois point de pain au capitaine Aigron, l'ayant remplacé, et au delà, tant par le mays qu'on a fourny à sa prière à son équipage, que par le vin et les vivres qu'on a fournis depuis le naufrage, et il a tout seul le tort de n'avoir pas sauvé dix barriques de pain qu'il avoit à son bord, au lieu de crever son monde à des manœuvres inutiles, à quoy il les employa, mesme contre vostre sentiment, pendant un beau jour qui auroit suffy à sauver tout ce qui estoit dans la fluste, *et ce seroit avec bien de l'injustice qu'on voudroit rejeter sur moy la haine du malheur que cet estourdy s'est attiré* et à son équipage en perdant son pain exprès et m'empeschant de sauver mon lard et mes farines, comme vous me fustes là me conseiller avec toute sorte de raison.

A l'esgard du voyage de la Martinique, j'estois dans la mesme pensée, mais il m'a esté impossible de songer aux moyens, depuis l'arrivée de vostre chaloupe, par la perte qui m'est arrivée de quatre des meilleurs hommes que j'eusse, et entr'autres de mon neveu qu'une trop grande envie de servir

et un très-grand mespris des Sauvages a exposez à leur embuscade, où ils seront demeurez. M. Duhamel, avec qui ils estoient, leur donna de très-bons conseils, qu'ils ne suivirent pas non plus que mes ordres. La perte ne m'en est pas moins sensible, quoy qu'il y ayt apparence que les Sauvages n'auront pas conneu leur avantage, s'estant retirez aux premiers coups de fusils, qui en ont apparemment blessé quelques-uns, selon ce que l'on a pu remarquer par le sang qui s'est trouvé sur le chemin par lequel ils se sont retirez. Je vous asseure que cet accident m'a esté sensible, et que d'ailleurs j'ay eu tant d'embarras qu'il m'a esté impossible de penser à rien autre chose.

Les lettres que j'avois fait pour la Cour, avant le naufrage, estoient toutes prestes; depuis cela les choses ont tellement changé, qu'il m'en faut de nouvelles. Si j'avois eu une chaloupe à envoyer demain qui eust retourné, j'aurois escrit par cette voye. M. Duhamel m'a dit qu'il ne croit pas que la vostre revinst, et vous sçavez que le bateau de la *Belle* ne peut résister au vent qu'il fait, et puisque vous m'avez dit vous-mesme que vous me donneriez vn receu des lettres que je vous donnerois, M. Duhamel ne l'ayant pas, j'ay creu qu'aussy bien, il faudroit que vostre chaloupe revinst pour l'apporter. Si vous ne le souhaitez pas, j'escriray par vne autre voye, n'estant pas responsable de ces sortes d'accidents, et puis je ne croy pas que tout cecy vous ayt retardé, les vents ayant esté tousjours contraires, comme ils sont encore. Néantmoins, Monsieur, je ne prétends pas par-là vous retarder qu'autant qu'il est nécessaire pour avoir le receu du paquet de la Cour, si vous souhaitez le porter. En ce cas, je vous prie de me faire envoyer par M. Duhamel ou l'original ou la copie signée des faits sur lesquels je l'ay prié d'entendre l'équipage de l'*Ai-*

mable. Il me l'avoit promis et n'en a rien fait. Du moins, il ne doit pas emporter le papier qu'il a signé de moy, ny me refuser la copie qu'il m'avoit prise des informations. Je les fairay faire tout de nouveau s'il les refuse, mais il me doit rendre le papier qu'il a, signé de moy; je vous supplie très-humblement de me faire justice là-dessus.

Je prens la liberté, Monsieur, de prendre congé de vous et de tous ces Messieurs. Mon frère, M. de Chefdeville et les pères Recollectz vous sont extrêmement obligez de l'honneur de vostre souvenir, et conserveront à jamais le désir de reconnoistre vos honnestetez. Pour moy, quoy qu'estant accablé de pertes et de chagrins, je me consoleray de toutes mes disgrâces, si vous estes persuadé que je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

V

M. de Beaujeu à Cavelier de La Salle.

Ce 9e Mars 1685.

Monsieur,

Je vous asseure que je suis sensiblement touché de l'accident qui vous est arrivé et de la perte que vous avez faite. Vous avez raison d'estre affligé, et si vous perdiez Monsieur votre neveu, ce seroit pour vous une perte irréparable; mais j'espère que ce ne sera rien et que dans peu il sera en estat de

vous seconder. Vous sçavez ce que je vous ay dit plusieurs fois. Cette occasion cy tesmoigne bien que je ne m'estois point trompé : il ne luy manque que de l'expérience, mais il est à bonne escole, et cette affaire le rendra plus advisé.

M. Duhamel vous aura tesmoigné la nécessité où je suis d'eau et de bois, et de toutes choses ; en cet estat vous jugez qu'il m'est impossible de vous prester ma chaloupe, quand mesme je demeurerois icy pour en faire, parce qu'en un mois que j'ay encore à rester dans le golfe, je ne ferois pas toute l'eau qui m'est nécessaire pour mon voyage en y travaillant tous les jours. D'ailleurs, Monsieur, ce n'est point une affaire d'un jour, comme vous croyez ; le lac estant une autre mer, il ne faut qu'un vent contraire pour la retenir huit ou quinze jours. Il ne me reste plus après de vivres pour faire mon eau et pour mon retour. J'exposerois mon vaisseau à un péril manifeste, outre que ma chaloupe se peut fort bien perdre dans ces lacs aussy bien qu'en pleine mer, mais vous avez des canots qui portent autant, à ce que m'en a dit M. Duhamel, et ils feront cela de reste.

Je voudrois bien secourir l'équipage de l'*Aimable*, mais en l'estat où je suis, le puis-je faire mieux que vous. Je n'avois que pour dix mois de vivres, et en voilà neuf de consommez. Cependant j'ay deux mille cinq cents lieues à faire sans espérance de pouvoir en trouver nulle part. Pour vous, vous restez dans un pays où il ne manquera ny viande ny mays, quand vous aurez un peu entré dans les terres. Si vous m'aviez rendu mes onze quintaux de bœuf, je ne vous en importunerois point ; mais, Monsieur, vous jugez bien que, cela manquant sur un petit équipage comme le mien, qu'on n'en a pas de reste. Je scay que présentement vous n'avez pas grande

viande, mais vous pouvez me récompenser de farine, dont il ne vous manque pas, et ils mangeront de la bouillie à l'eau et au sel. Enfin, soit qu'ils s'en aillent ou qu'ils restent, il faut tousjours que vous les nourrissiez, et ils vous despenseront asseurément plus icy que à bord, outre qu'il vous faudra payer leurs salaires tout entiers; or, vous ne reviendrez pas en France et n'y envoyerez aucun effet; car de croire les engager pour soldats, le Roy ne le faisant pas, je ne croy pas que vous le puissiez, outre qu'estant des matelots en classe, M. de Seignelay le trouveroit très-mauvais.

A l'esgard du voyage de la Martinique, c'est à vous de voir ce que vous avez à faire; mais si vous prenez ce party, souvenez-vous qu'il faut que vous me donniez une déclaration, comme il est nécessaire pour le service du Roy et l'exécution de vostre entreprise. Vous pouvez y mettre toutes les raisons qui vous obligent, comme la perte de la caiche, vostre séjour au petit Goave et le naufrage de la fluste. Sans cela, je ne pourrois pas entreprendre ce voyage, et on ne me donneroit pas de vivres à la Martinique. Il sera bon que vous tesmoigniez dans vos lettres à M. le Marquis de Seignelay, que vous m'avez prié pour cela. Cette déclaration peut estre en forme de lettre, adressant à moy. J'ay donné à M. Duhamel le receu du paquet de la Cour. Quand vous ne donneriez seulement qu'advis à M. de Seignelay que vous estes arrivé à l'entrée de vostre rivière et des pertes que vous avez faites, je crois que vous y estes obligé. Que voulez-vous qu'il dise au Roy, quand je seray de retour, s'il n'a point de lettres de vous? Profitez donc du vent contraire et despeschez-moy, je vous en prie. Je croy que les escrivains du Roy vous envoyent ce que vous demandez, mais souvenez-vous que je vous dis qu'il ne falloit qu'un

simple procez-verbal, où vous ne paroistriez pas du tout, au lieu que vous vous estes déclaré partie, ce qui rendra nul tout ce que vous avez fait, pour n'estre pas dans les formes. J'en ay querellé l'escrivain du Roy, qui m'a dit vous l'avoir dit aussy, mais que vous l'avez voulu comme cela. Soyez persuadé, Monsieur, que je voudrois vous servir de tout mon cœur et que je feray mon devoir à mon retour en France. Commandez-moy donc et me croyez vostre très-humble, etc.

VI

Cavelier de La Salle à M. de Beaujeu.

Ce 10e Mars 1685

Monsieur,

M. Duhamel n'ayant peu me donner le loisir de vous respondre, je ne vous fais ces lignes que pour dire que le voyage de la Martinique, comme je le conçois, ne peut nous estre bon, que je n'appréhende pas que Monsieur le marquis de Seignelay eust trouvé mauvais que j'eusse retenu des matelots d'un vaisseau à fret, comme j'aurois fait, si j'en avois eu besoin, et que je ne vous ay point prétendu demander la chaloupe par ma dernière. Je ne vous peux aussy donner des vivres, mes neuf mois estant aussy bien expirez que les vostres, et la ressource que vous me marquez estant assez incertaine. Je vous envoyeray de mes nouvelles à la baye du Saint-Esprit dans la my Avril, où j'espère que vous serez encore

comme vous m'avez marqué. Je n'ay jamais douté que vous n'emmenassiez les matelots de l'*Aimable,* quand vous serez prest à partir, et je ne m'inquiète guères non plus de ce que vous me mandez au sujet des deffauts de formalité de ce qui a esté escrit au sujet du naufrage. Comme je ne fais cela que pour l'intérest du Roy, j'ay mes raisons pour en user ainsi, dont je rendray bon compte, et prends congé de vous, Monsieur, aussi bien que mon frère, M. de Chefdeville et les pères Recollects, et nous vous prions tous de trouver bon que nous saluïons tous ces Messieurs et particulièrement Monsieur d'Esmanville. Je suis Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA SALLE.

Je n'attends plus que vostre départ pour partir, ne pouvant laisser mes gens icy tant que le vaisseau sera en rade.

XIX

RETOUR DE BEAUJEU EN FRANCE

I

Lettre de Beaujeu au marquis de Seignelay.

Monseigneur,

L'embarras où je suis pour remonter la rivière et désarmer le *Joly,* avec le peu de santé que j'ay, ne me permettant pas de vous faire une relation de mon voyage, je vous rendray compte succinctement de ce qui s'est passé entre M. de La Salle et moy depuis la lettre que j'eus l'honneur de vous escrire du *Petit Goave*. Ce n'est pas qu'il ne me soit arrivé des choses fort curiéuses et mesme nécessaires à sçavoir pour la navigation des pays où j'ay esté, et pour la conduite de semblables voyages, mais ce n'est pas icy leur place et n'ay pas creu devoir y travailler que vous ne me l'ordonnassiez.

M. de La Salle, ayant recouvré sa santé, jugea à propos de s'embarquer sur la fluste pour les raisons contenues dans sa lettre du 23 novembre 1684, dont je vous envoye copie cotée I en marge[1]. Vous verrez, Monseigneur, qu'il n'a point quitté le *Joly* parceque nous estions brouillez, comme quelques gens ont voulu le dire, et que c'est une calomnie toute pure, nous estant tousjours bien accordez pour le service du Roy et séparez bons amis.

Du Petit Goave nous allasmes mouiller au cap Saint-Antoine, dans l'isle de Cube ; le temps estant mauvais, sa fluste et la frégate s'abordèrent et se coupèrent des câbles et rompirent

1. Page 521.

des vergues. Je l'assistay de ce qu'il me demanda pour se réparer, comme il vous paroist par sa lettre du 18 décembre 1684, cotée II en marge[1].

Estant arrivez à un des bras de la riviere Colbert, il me demanda ses soldats, comme vous verrez, Monseigneur, par sa lettre du 23 janvier 1685, que je vous supplie de lire tout du long. Je les fis mettre à terre aussitost que le temps le permit[2].

Ayant pensé périr en cet endroit d'un coup de vent de sud-est, je luy escrivis avec chagrin, parce qu'il me sembloit que nous perdions trop de temps là, mais cependant honnestement. Je ne garday point de copie de ma lettre. Voicy la response du 3 février 1685, cotée IV[3].

J'avois fourny des vivres à ses soldats pendant près d'un mois; il m'escrit pour régler à quoy ça peut monter et me tesmoigne qu'il a autant d'impatience que moy d'estre dehors d'un si meschant endroit. La lettre est du mesme jour que la précédente dont il me fait des excuses par cette dernière. Elle est cotée V[4].

Par les lettres cotées VI et VII vous connoistrez, Monseigneur, que le petit demeslé que nous avons eu ne nous avoit pas refroidis et que nous estions tousjours de bonne intelligence pour le service du Roy[5].

Nous partismes le 7 février du meschant endroit où nous avions esté trois semaines et arrivasmes le 14 à un autre que M. de La Salle me fit dire estre celuy qu'il cherchoit, et où il avoit résolu de s'arrester et faire entrer ses navires; mais comme il n'y avoit pas d'eau pour le *Joly*, je luy escrivis le billet coté VIII pour prendre congé de luy[6].

1. Page 525. — 2. Page 526. — 3. Page 528. — 4. Page 531. — 5. Pages 532-534. — 6. Page 537.

Par sa response cotée IX il me demande sa poudre[1]. Je restay pour luy donner, quoyque je fusse extrêmement pressé d'eau douce. Pendant qu'on préparoit cette poudre, je jugeay à propos pour ma descharge, en cas qu'il arrivast quelque accident au *Joly* allant chercher un autre port, de faire faire un procez-verbal de l'entrée de celuy-cy, afin de prouver qu'il n'avoit pas tenu à moy d'y mettre le vaisseau du Roy. Cependant, pour ne rien faire que dans l'ordre, j'escrivis un billet à M. de La Salle pour le prier de le trouver bon; je n'ay point retenu copie de ce billet, n'en valant pas la peine (ce procez-verbal est à la fin des lettres cotées A[2].

Je ne voulus pas estre présent quand les pilotes sondèrent, de peur de me brouiller avec M. de La Salle, qui y assista toute la journée. Cependant ce procez-verbal le chagrina; au moins il me le parut par sa lettre du 17 cotée A[3].

Je luy escrivis la lettre cotée IX pour luy faire des excuses et luy offrir tout ce qui pouvoit dépendre de moy afin de faire réussir son entreprise[4]. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir la lire. Par sa réponse du 18 février, cotée X[5], il demande son fer, qui estoit dans le lest, et dit que sans cela il ne peut rien faire. Pour luy oster tout prétexte, je le fais parer et luy donne, comme vous verrez, Monseigneur, par ma lettre du 19, cotée XI.

Le 20 février, la fluste de M. de La Salle, voulant entrer, se perd. J'y travaille moy-mesme jusques au 28 pour la relever et sauver ce qui estoit dedans; j'ay pensé périr.

Le 4 mars, M. d'Esmanville, un des prestres de Saint-Sulpice qui l'avoit accompagné et qui est revenu avec moy, me

1. Page 537. — 2. Page 539. — 3. Page 540. — 4. Page 542. — 5. Page 546. — 6. Page 550.

demanda, de la part de M. de La Salle, ma chaloupe pour aller visiter les lacs. Après avoir sceu le sentiment de mes officiers sur cela, je luy escrivis la lettre cotée XII, par laquelle je responds aussy à la prière[1] qu'il m'avoit fait faire par le pilote de la flotte pour donner passage à cet équipage.

Il me fait la response cotée XIII, par laquelle[2], voyant qu'il ne tenoit qu'à un receu qu'il ne me donnast ses lettres pour la Cour, je me résolus de demeurer encore un jour, quoyque nous n'eussions plus que cinq boutes d'eau.

Par ma lettre cotée XIV je fais des complimens à M. de La Salle sur la blessure de son neveu et sur la mort de ses gens, et luy envoye en mesme temps un receu de ses lettres par mon enseigne[3], à qui il donna un gros paquet pour M. Morel, que je mets à la poste en mesme temps que celle-cy.

Tout mon équipage m'ayant tesmoigné qu'ils se retrancheroient pour que j'embarquasse les gens de la fluste, j'ordonnay au sieur Duhamel de les amener, quand mesme M. de La Salle ne voudroit rien leur donner ny me rendre les 11 quintaux de viande et les 17 barils de maïs qu'il me doit. Il le fit, et, par la lettre cotée XV, M. de La Salle[4] tesmoigne n'en estre pas content et me congédie par l'apostille.

Le 12 mars, je partis pour aller à la baye du Saint-Esprit. Les vents m'estant devenus contraires deux jours après et propres pour faire route au cap Saint-Antoine, dans l'isle de Cube, mes gens me prièrent de les y mener. J'y consentis, parce qu'ayant peu de vivres, c'estoit autant de chemin fait, outre que je n'estois pas seur de trouver de l'eau à la baye du Saint-Esprit. Nous arrivasmes au cap le 30 mars. Le 31 nous fismes une chaloupe d'eau où nous en avions fait avec M. de La Salle;

1. Page 554. — 2. Page 560. — 3. Page 569. — 4. Page 572.

mais le premier d'avril ma chaloupe fut prise, presque sous le canon du vaisseau, par une galiote qui tua deux hommes et en fit quatre prisonniers. Le capitaine de la galiote m'en envoya un pour m'apporter la lettre que je vous envoye, Monseigneur, parce qu'elle peut servir pour autoriser nos flibustiers de Saint-Domingue.

J'envoyay le sieur d'Esmanville traiter avec ce corsaire, parce que je sçavois que les Espagnols n'oseroient rien faire aux prestres à cause de l'Inquisition. Ledit sieur d'Esmanville a fait une relation de cette affaire, dont la copie avec une de ses lettres est à la fin de celles de M. de La Salle cotées B et C.

J'exécutay le traité, quoyqu'il fust trop avantageux pour le pirate, mais en l'estat où j'estois, j'aurois donné bien davantage pour ravoir ma chaloupe et mes gens; car sans cela j'estois perdu.

Il n'y avoit pas d'apparence de faire de l'eau en présence de ce pirate, ce qui me fit prendre le party d'aller en chercher où le vent m'adonneroit. J'appareillay lorsque la garde d'en haut cria : « Voile! » Je me résolus de les attaquer, en cas que ce fussent des Espagnols, quoy qu'ils fussent neuf, et courus sur eux. Il se trouva que c'estoient des Anglois qui m'assistèrent d'eau et me changèrent des vivres pour des nippes. Ils me conseillèrent d'aller à la Virginie, m'asseurant que j'y serois plus tost qu'à Saint-Domingue et m'offrirent de m'accompagner à trente lieues proche. J'ay navigué près de trois semaines avec eux. Ils m'ont toujours assisté d'eau et de vivres, leur faisant de mon costé des présens, qui valoient plus qu'ils ne me donnoient.

(Suit le résumé d'une lettre qui continue.)

. . . . . .

Le 3e May il arriva dans la baye de Madre de Dios, après avoir pensé périr de la plus furieuse tempeste qui se puisse voir.

Il y trouva quinze ou vingt navires marchands anglois mouillez avec un navire du Roy, dont le capitaine luy fit beaucoup d'honnestetez et luy dit d'envoyer à Jamestown demander permission au gouverneur de faire de l'eau, des vivres, et luy rendre compte de ce qui l'avoit amené en ce port, parce qu'on n'y avoit jamais veu aucun bastiment françois.

Il y envoya le sieur de Hère avec les sieurs d'Esmanville et Minet.

Ils ne trouvèrent point ledit gouverneur, qui estoit allé à quatorze lieues de là, mais ils parlèrent aux officiers du Parlement qui estoient assemblez, qui les receurent fort bien et leur accordèrent tout ce qu'ils demandèrent.

Ledit gouverneur fit response quelque temps après à la lettre qu'il luy avoit escrite, mais il arriva une chose qui pensa luy donner de la peine, qui est qu'ayant escrit au capitaine du vaisseau anglais de voir sa commission et d'en tirer copie, ce capitaine vint à son bord luy faire connoistre que cela estoit nécessaire pour la descharge dudit gouverneur et des officiers du Parlement, veu que d'autres colonies les avoient accusez de donner retraite aux flibustiers et aux forbans.

Il luy dit qu'il n'avoit point de commission, ayant perdu la sienne lorsqu'il fut pris des Algériens, à quoy il respondit qu'il suffisoit de celle de son lieutenant qui se trouva n'en avoir pas non plus, ayant perdu la sienne à Tabago.

Il luy fit voir ses ordres, qui ne disoient rien, mais qui estoient signez : Louis. Il tesmoigna s'en contenter ; mais il a sceu depuis que l'on avoit eu quelque soupçon qu'il estoit forban ou un vaisseau revolté.

Ayant fait du bois, de l'eau et des vivres, il partit de la Virginie le 26 May et arriva le 5 Juillet à l'entrée de la rivière de Rochefort.

Représente qu'il a nourry, par ordre, à sa table, huit officiers du sieur de La Salle, y compris le sieur Minet, depuis le 15 Juillet 1684 jusques au 2 Février 1685, et, outre cela, le sieur de La Salle, son frère et un de ses cousins, prestres du séminaire de Saint-Sulpice, avec un de ses neveux jusques à Saint-Domingue, et autres depuis Saint-Domingue jusques à Missisipy, comme l'on peut voir par la première lettre du sieur de La Salle.

Demande quelque gratification ainsi qu'on luy a promis.

Réprésente que dans l'affaire d'Alger on luy donna 1,000 escus, et il en avoit dépensé 6,000.

Supplie aussy d'avoir esgard qu'il a presté 100 pistoles audit sieur de La Salle à la Rochelle, dont il ne seroit pas sorti sans cela.

Il a pris des vivres au Petit Goave, dont il a payé une partie en argent et l'autre en nippes.

Il en a encore eu des Anglois au cap Saint-Antoine et à la Virginie, dont il ne demande à estre remboursé que sur le pied du munitionnaire.

Il est deu trois mois et demi de vivres à l'équipage du *Joly* et trois mois vingt-trois jours pour vingt-deux matelots de la fluste qu'il a repassez.

Il a ordonné 200 escus et une barrique d'eau-de-vie, qui luy en avoit cousté 40 au Petit Goave pour la rançon des matelots pris au cap Saint-Antoine et de la chaloupe, suivant le certificat des escrivains. Supplie que cela luy soit rendu.

Le sieur de Here a despensé 90 livres à son voyage de James-

town, où il a resté quinze jours ; il demande le remboursement de cette somme.

II

Relation de M. d'Esmanville de ce qui s'est passé au cap Saint-Antoine, à la prise de la chaloupe du Joly, *et le rachat de ses gens et de sa chaloupe.*

Le capitaine de la galiotte qui avoit pris la chaloupe du *Joly* le premier jour d'Avril 1685, ayant envoyé un des prisonniers porter une lettre à M. de Beaujeu et luy dire que, s'il ne vouloit composer pour la délivrance de ses matelots qui estoient au nombre de seize, il les feroit maltraiter, l'obligea de faire assembler ses officiers, et, après avoir entendu leur advis, il résolut d'envoyer un prestre qui estoit passager dans son bord, afin de connoistre de quelle manière ou pourroit les retirer, lequel aussytost descendit dans le canot pour se faire porter à terre et alla trouver le capitaine, qui vint quelque peu de chemin au devant de luy. Mais comme il n'entendoit point le francois non plus que luy l'espagnol, il se servit d'un de ses soldats pour truchement et luy fit dire qu'il estoit envoyé par M. de Beaujeu, capitaine d'un vaisseau du Roy très-chrestien, pour avoir satisfaction de la cruauté qu'il avoit exercée sur les matelots de son équipage, dont deux avoient esté tuez, les autres despouillez, maltraitez et mis à la question, nonobstant toutes les asseurances qu'ils donnoient que la paix estoit faite entre la France et l'Espagne et qu'ils estoient sujets du Roy de France, non flibustiers, qu'autrement M. de Beaujeu en feroit

ses plaintes au Roy, ce qu'il n'escouta pas, et respondit qu'il ny avoit qu'un prestre qui peust luy parler de la sorte sans estre maltraité; que si M. de Beaujeu estoit capitaine du Roy de France, il estoit capitaine du Roy d'Espagne; qu'il avoit ses ordres et ignoroit la paix; qu'il falloit parler de délivrer les prisonniers en payant leurs rançons, ou qu'il les emmèneroit. Le prestre répliqua qu'il suffisoit qu'il sceust que les prisonniers estoient matelots entretenus par un Roy qui aymoit trop ses sujets pour les abandonner sans luy en faire rendre compte, pour ne pas les maltraiter davantage, et qu'il avoit le pouvoir d'en tirer une entière satisfaction; que néantmoins, puisqu'il vouloit faire la guerre sans escouter les asseurances qu'il luy donnoit de la paix qu'il croyoit faite, il vouloit scavoir quelle somme il exigeoit pour leur délivrance. Il respondit qu'il ne les délivreroit point à moins qu'on luy donnast 100 escus de chaque prisonnier. A quoy le prestre répliquoit que cette somme ne pouvoit estre la rançon d'un matelot, et que quand ce seroit sa rançon l'on ne pouvoit la fournir, pourquoy il ne devoit pas s'y attendre, que néantmoins après qu'il auroit sceu la dernière résolution de M. de Beaujeu, il descendroit le lendemain matin pour la luy faire connoistre, ou bien s'il aymoit mieux, qu'il envoyast un de ses officiers dans son bord pour traiter, pendant qu'il resteroit en ostage. Il respondit qu'il n'envoyeroit aucun de ses gens; que, si le capitaine vouloit descendre, il seroit le bien venu, ou qu'il l'attendroit le lendemain; que cependant il ne feroit point de mal aux prisonniers. Il le quitta pour aller dire à M. de Beaujeu ce qui s'estoit passé avec cet homme, qui n'avoit rien d'humain que les apparences, lequel, après y avoir pensé, renvoya le lendemain le mesme ecclésiastique, qui luy fit dire à son arrivée qu'il venoit luy faire sça-

voir la dernière resolution du capitaine du Roy, qui taxe la rançon d'un matelot à trois mois de sa solde, que l'on ne luy donneroit rien davantage. — Il fit response que les Rois de France et d'Espagne taxeroient, comme ils voudroient, la rançon de leurs prisonniers, qu'il estoit Roy dans ce pays, et qu'il vouloit absolument la somme qu'il avoit demandée. — Le prestre répliqua qu'il estoit persuadé que le capitaine, au nom duquel il estoit venu luy parler, mettoit toute sa gloire dans l'exécution des ordres de son Roy, qu'il perdroit plustost mille vies, s'il les avoit, que de luy manquer de fidélité, et que puisqu'il ne donnoit autre raison que sa volonté pour avoir une somme qu'il ne devoit pas demander, il levoit l'ancre pour aller au devant des marchands Espagnols, leur faire la guerre, dont il seroit la cause, et là-dessus il le quitta. Son interprète vint luy demander si on ne voudroit pas donner de la poudre, des pierriers et de l'eau-de-vie. Le prestre retourna et, après beaucoup de peine, conclut qu'il feroit donner deux pierriers, dix quintaux de poudre, 200 escus et deux barils d'eau-de-vie; dont il donneroit un receu, parce qu'il falloit en rendre compte, qu'il envoyast un de ses officiers en ostage, pendant qu'il feroit apporter toutes ces choses. — Il respondit qu'on devoit les apporter sur sa parole, qu'il donneroit un receu et qu'il n'envoyeroit personne de ses gens. Le prestre luy dit qu'il n'en feroit rien et que, puisqu'il ne vouloit pas luy donner d'autre asseurance que sa parole il avoit sujet de croire qu'il cherchoit à prendre le canot avec la chaloupe, qu'il s'en retournoit sans luy parler davantage de composition. Mais, touché de compassion pour les prisonniers, qui le prioient de les délivrer et sachant le besoin qu'on en avoit à cause qu'ils estoient les meilleurs hommes de l'équipage, il luy fit dire qu'il envoyast

la chaloupe avec les prisonniers et que pendant ce temps, il demeureroit prisonnier, ce qu'il trouva bon, et accorda dix hommes pour conduire la chaloupe ; le prestre les fit embarquer. — Aussy tost il escrivit à M. de Beaujeu pour luy faire connoistre ce qui s'estoit passé et luy marquoit que l'on ne fist descendre ce qu'il demandoit que dans le lieu, où il planteroit pour signal un pavillon blanc[1]. Lorsqu'ils estoient près de partir, il fit dire qu'il ne vouloit pas qu'il y eust plus de sept hommes dans la chaloupe, accompagnez d'un garde. Il fut surpris de voir quatre soldats armez qui luy présentoient le mousquet bandé, le conduisant dans la galiotte, parce que, disoit-il, on estoit trop longtemps à apporter ce qu'il avoit promis.

Aussytost qu'il y fut, il fit dire au capitaine qu'il se plaignoit du mauvais traitement qu'on luy faisoit et qu'il en demandoit satisfaction, à quoy il ne voulut entendre. Pendant ce temps la chaloupe alla au lieu où le pavillon estoit planté ; mais ce capitaine voyant qu'on ne pouvoit prendre ce qu'elle deschargeoit, sans estre sous le canon du vaisseau, manqua de parole et fit dire au prestre de la faire approcher, ce qu'il ne voulut pas, promettant plustost de rester prisonnier, et que puisqu'il luy manquoit de parole, il ne se fieroit pas en luy davantage. Deux ou trois heures se passèrent, après quoy, il

1. A bord de la pirogue *Saint-Jacques*, commandée par don Alexandre Thomas de Sallas, le 2me avril 1685.

Monsieur,

Je crains que je n'aye fait la composition plus avantageuse pour ces messieurs que vous n'eussiez souhaitté, mais je vous en diray les raisons aussi tost que je seray à bord. Je vous envoye donc la chaloupe avec dix hommes pour apporter dans le lieu où je feray planter un pavillon, deux cents escus, dix quintaux de poudre, deux pierriers avec leurs fournitures, et deux barils d'eau-de-vie. Que l'on ne s'avance que dans le lieu où je feray signe. Je suis, Monsieur, vostre très-humble et obéissant serviteur.

D'ESMANVILLE.

fit dire que, si on vouloit la faire descendre un peu plus proche, il envoyeroit ses gens desarmez pour emporter ce qu'on auroit promis. Le prestre consentit, pourveu qu'il envoyast devant le reste des prisonniers, et fit avancer la chaloupe, en sorte néantmoins que le canon commandoit aux environs. Ils prirent ce qu'on leur avoit accordé, après quoy le prestre demanda le receu qu'il avoit promis. Il fit response qu'il n'en donneroit point. Il luy dit qu'il respondoit de la guerre qu'il avoit déclarée et que M. de Beaujeu traiteroit les vaisseaux qu'il rencontreroit, de mesme qu'il l'avoit traité, de quoy il tesmoigna ne se mettre pas en peine et le quitta là.

III

Lettre de Beaujeu au marquis de Seignelay.

Monseigneur, Rochefort, Aoust 1685.

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 22 du mois passé, par laquelle vous m'ordonnez de me rendre à Brest le 22 du présent, pour vous rendre compte du voyage que je viens de faire. Sur quoy je prendray la liberté de vous dire que le sieur d'Esmanville, prestre du séminaire de Saint-Sulpice, qui a fait ce voyage avec moy et qui est de retour à Paris depuis un mois, vous auroit pu satisfaire mieux que moy, pour plusieurs raisons. Cependant je ne laisseray pas de me trouver à Brest pour recevoir vos ordres, comme vous souhaitez, et suis avec respect, Monseigneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-fidelle serviteur.

De Beaujeu.

XX

RELATION DE L'INGÉNIEUR MINET

IL EST MIS A LA TOUR DE LA ROCHELLE AINSI QUE LE CAPITAINE AIGRON.

I

RELATION DE L'INGÉNIEUR MINET

SUR LA RECHERCHE DE L'ENTRÉE DU MISSISSIPI.

Extrait du journal de nostre voyage fait dans le golfe de Mexique.

Le 1er d'Aoust 1684, parti de France, avec M. de La Salle, cent soldats que le Roy luy avoit donnez, soixante et dix hommes de sa suite (sçavoir : trois prestres, trois Récollects, cinq officiers pour commander ses soldats, neuf volontaires, huit marchands, quarante-quatre engagez et valets, le tout respandu sur les trois vaisseaux, le *Joly*, vaisseau du Roy, la fluste l'*Aimable*, et la petite frégate la *Belle*.

Le 27 Septembre, arrivé au Petit Goave, en l'isle Saint-Domingue, d'abord on s'informa des flibustiers, à ceux qui avoient esté dans le golfe de Mexique, qu'est-ce que c'estoit que le fond de ce golfe, quels dangers il y avoit, s'ils n'avoient pas veu une grande rivière, qui a de longues jetées en mer. Ils respondirent qu'à présent les vents du Nord estoient furieux; qu'ils vous jetoient sur les cayes qui sont au Sud, autour du Yucatan, que l'esté les vents du Sud souffloient, qui vous menoient à la coste qui est fort basse, remplie de bas-fonds au large. Un autre dit qu'il y avoit esté une fois et qu'ils s'estoient perdus cinq ; que pour de grandes rivières, qu'ils n'en avoient point veu, mais bien quantité de petits ruisseaux et de grands

lacs derrière; qu'on trouveroit de malheureux Sauvages qui n'ont pas seulement de maïs pour vivre.

Le 30e Septembre M. de la Salle tomba malade; on douta fort de sa santé, parceque la fièvre estoit petite et qu'il avoit de grands délires. Pendant ce temps je levay le plan du Petit Goave. Le fort que M. de Cussy fait faire est trop petit, n'estant qu'un carré de vingt toises des faces et ne sera d'aucune deffense. On ne peut pas voir un plus beau pays ni meilleures terres. Ils seroit à souhaiter qu'on fist le long de ses costes et dans les terres un establissement plus régulier. J'ay fait un petit mémoire touchant ce pays-là, que monseigneur le Marquis de Seignelay verra quand il luy plaira.

Le 25 Octobre la santé de M. de La Salle fut restablie.

Le 24 Novembre, l'on mit à la voile. M. de La Salle s'embarqua dans sa fluste, disant que, comme ses marchandises et vivres estoient dedans, ne se fiant pas trop au capitaine, il s'y embarquoit pour naviguer sans inquiétude. Il donna rendez-vous, en cas de séparation, en l'isle des Pins, au sud de l'isle de Cube :

Le 5e Décembre, mouillé en l'isle des Pins.

Le 8e, levé l'ancre.

Le 12e, le vent n'estant point propre pour doubler le cap Saint-Antoine, on y mouilla.

M. de La Salle donna en cet endroit une déclaration à M. de Beaujeu où estoit la rivière, dans le fond de l'acul, au golfe du Mexique, par les 28°20' de latitude nord, que nous irions droit à la baye de Spiritu-Santo, que là il iroit chercher la rivière.

Le 13 Décembre, on mit à la voile; quand on eut doublé le cap, on trouva le vent nord assez gros; on retourna.

Le 14, on mouilla encore au dit cap.

Le 18 Décembre, on mit à la voile par un vent nord-est.

Le 24, la nuit, la fluste fit fausse route avec la frégate. M. de Beaujeu fit mettre le cap à l'ouest et les rattrapa le matin ; on leur demanda pourquoy ils faisoient fausse route. Ils respondirent qu'ils ne l'avoient pas fait. On en dit autant à la *Belle*. Ils dirent que M. de La Salle leur avoit commandé de suivre la fluste.

Le 27 Décembre, ayant toujours fait route au N.-O depuis le cap Saint-Antoine; sondé le soir, trouvé trente brasses, fond de sable vaseux.

Le 31, on n'a pas encore veu terre, et l'on est, il y a trois jours, par les huit, sept, six, cinq brasses, fond de sable vaseux. On voit de la fumée du costé qu'on croit la terre.

Le 1er Janvier 1685, on a veu terre à trois lieues de nous, estant par les six brasses d'eau. Je fus à terre avec M. de La Salle. Cette coste court E.-N.-E. et O.-S.-O ; le bord de la mer estoit comme une digue de sable, élevée de quatre pieds par-dessus son niveau, une grande plaine par derrière à perte de vue, d'une terre vaseuse qui estoit sur le mesme niveau de la mer, remplie de petits joncs; on enfonçoit dedans quand on vouloit avancer ; elle paroissoit estre inondée dans le gros temps.

M. de La Salle dit qu'on estoit un peu à l'ouest du cap Escondido; que les courants portoient au nord. Les pilotes du *Joly* se faisoient proche de Matas del Salvador.

Le 3 Janvier, par un grand brouillard, la fluste et la frégate se sont perdues de veue ; on fut par les cinq, sept, huit brasses d'eau, sans voir terre, et l'on tira quantité de coups de canon pour tascher de se faire entendre des vaisseaux.

Le 12 Janvier, costoyant tousjours la coste, ne les trouvant point, cela chagrinoit M. de Beaujeu, de se voir sur les bras cent dix hommes sans vivres, M. de La Salle ayant remis à en donner à la baye du Saint-Esprit.

On mit la chaloupe en mer pour aller sonder du costé qu'on croit la terre. Nous trouvasmes six, sept, cinq, six, cinq brasses dans quatre lieues que nous fismes au N.-N.-O, sans la voir. Sur les midi on vit terre, du vaisseau, au N.-E 1/4 N. On creut estre vis-à-vis la baye du Saint-Esprit; on avança avec le vaisseau quatre lieues dans le chemin que la chaloupe avoit fait.

Le 13, la chaloupe fut à terre voir comme elle estoit située. Elle estoit basse, par petits bouquets d'herbe, beaucoup de traces de bestes, la coste couroit E.-N.-E et O.-S.-O. On mit à la voile.

Le 14 Janvier au matin, on se vit à deux lieues de terre par les sept brasses sable vaseux, la coste paroissoit pleine de petites dunes de sable courant N.-E. 1/4 E. et S.-O. 1/4 O.

Le 15 au soir, on vit par-dessus la coste, qui estoit fort basse, des grands lacs à perte de veue.

Le 16, nous fusmes pour aller à terre avec la chaloupe, mais la mer brisoit si fort à la coste et elle estoit si basse que nous ne pusmes l'aborder. Trois matelots se jetèrent à la nage et furent à terre, jusqu'au lac qui estoit environ à cent toises du bord de la mer; ils revinrent une demi-heure après et nous dirent que la coste estoit sable fin; que les bords du lac estoient vase, remplie d'huistres; qu'on ne voyoit que de l'eau à perte de vue, qu'il y avoit grande marée dans ce lac, qu'elle estoit basse alors, les huistres estant descouvertes; que l'eau estoit aussi salée que la mer.

Les officiers et l'équipage représentèrent à M. de Beaujeu qu'ayant passé la baye du Saint-Esprit, il falloit virer de bord pour retourner la chercher; que sans doute M. de La Salle estoit dedans. Mais il ne voulut pas, disant qu'il n'estoit pas dans la baye, qu'assurément on la trouveroit vers la hauteur de la rivière, et mesme plus loin, et qu'il falloit l'aller chercher. Il est à remarquer que nous mouillions tous les soirs.

Le 17 Janvier, ayant veu la veille au soir une emboucheure de ces lacs, nous fusmes avec la chaloupe pour voir ce que c'estoit; mais les brisants estoient si grands dans l'entrée qu'on n'osa pas en approcher, joint qu'on ne trouvoit, en estant fort esloigné, que dix à huit pieds.

Le 19 Janvier, on trouva M. de La Salle avec ses deux vaisseaux, proche de la coste, mouillé devant une petite emboucheure des lacs, qui est marquée sur la carte de la coste par la lettre B. Il nous dit qu'il n'avoit pas trouvé la baye et qu'il nous cherchoit; que la rivière asseurément tomboit dans les lacs, mais qu'il espéroit trouver une emboucheure où les vaisseaux entreroient; que s'il n'en trouvoit pas, il s'en retourneroit en France.

Le 20, M. de Beaujeu luy envoya demander des vivres pour ses soldats; il n'en voulut donner que pour quinze jours, comme il en vouloit pour moy. M. de La Salle manda que c'estoit icy une des branches de la rivière, et l'endroit où le Roy l'envoyoit; qu'on lui rendist ses soldats, ce qu'on fit en huit jours de temps, à cause du gros temps qui est tousjours le long de ces costes.

Tout le pays est plein de lacs salez remplis d'huistres, et de petites mares d'eau saumastre; la coste est sable fin et le dedans des terres est vase, semée de petits monticules de sable et de

joncs. On ne put quasi entrer dans les terres, à cause qu'on enfonce dans la vase, qu'aux endroits où les joncs estoient espais et où il y avoit des huistres. On chercha de l'eau douce, mais on ne put jamais trouver que de la saumastre. Cette descharge ou entrée des lacs est large de dix-huit toises et creuse en basse mer de deux pieds et trois dans son cours. Les marées, à cause des vents, sont fort irrégulières sur la coste; mais, à ce que j'ai pu remarquer, elles sont de vingt-quatre heures et montent de trois, quatre à cinq pieds, selon le temps qu'il fait; mais dans les lacs elles sont plus régulières.

Les 27 et 28, gros vent du nord, furieux; il gela à terre d'un demi-pied.

Les 30 et 31 Janvier, le vent se mit au sud avec beaucoup de force; on eut peur pour les vaisseaux qu'ils n'allassent à la coste. Le pays s'inonda; une partie des cabanes que M. de La Salle avoit fait faire furent noyées; on fut contraint de se mettre sur ces monticules de sable. La fluste eut le câble de l'une de ses ancres rompu et un morceau de son éperon, et la frégate perdit une ancre.

Quand le gros temps fut passé, on alla dans le lac avec la chaloupe, mais on ne put avancer plus de cent toises dedans, n'y trouvant qu'un pied et demi à deux pieds.

Le 1er Février, M. de La Salle nous dit qu'à quarante lieues d'icy au N.-E. la grande emboucheure de la rivière y estoit, qu'il alloit envoyer ses soldats et cadets par terre qui suivroient le bord de la mer et que luy il alloit s'embarquer dans la fluste. Alors je ne pus m'empescher de luy représenter les risques où il mettoit ses gens; qu'ils rencontreroient beaucoup d'emboucheures de ces lacs, point d'eau douce, point de chasse, des Sauvages, sans compter le meschant temps qui nous pour-

roit jeter au large, ny personne pour les conduire; que tout répugnoit à cela; qu'il devoit bien plustost donner des vivres à M. de Beaujeu pour ses soldats, s'embarquer et aller ensemble chercher la rivière, ou une entrée pour aller ensemble dans son pays; qu'il y avoit vingt jours que l'on estoit icy, que cependant les vivres finissoient et l'on ne faisoit rien. J'avois été son amy jusqu'à présent, ayant exécuté avec exactitude l'ordre que Mgr le marquis de Seignelay m'avoit donné de luy obéir. Mais, quoyque son amy, il ne trouva pas ce que je luy dis bon, et me tourna en ridicule. Je m'en retournay à bord du *Joly*, où je luy escrivis une lettre la plus honneste et civile que je le pus (comme on verra s'il l'envoye à M. Morel, comme il l'a dit), où je le priay de considérer sans passion ce que je luy représentois, comme son serviteur, n'ayant en veue que l'intérest du Roy et d'exécuter ses ordres, et luy mandois à peu près ce que je luy avois dit de bouche. Ce fut alors qu'il fulmina contre moy et m'escrivit une lettre pleine d'invectives. Il envoya ses soldats, cadets et engagez, au nombre de cent treize, par terre, et luy s'embarqua dans la fluste.

Le 9 Février, levé l'ancre.

Le 13, nous arrivasmes devant cette emboucheure que nous vismes le 17 Janvier, marquée Q.

Le 14, nous fusmes pour aller à terre avec M. de Beaujeu, mais nous ne pusmes trouver d'entrée; la chaloupe touchoit tousjours lorsqu'on vouloit entrer; on fut contraint d'aborder à la coste N.-E., où nous levasmes ensemble le costé de cette emboucheure.

Le 15, M. de La Salle envoya le pilote de la frégate dire à M. de Beaujeu qu'il avoit trouvé un chenal pour entrer dans le lac, où il y avoit au moins seize à dix-huit pieds d'eau, que

les vaisseaux pourroient entrer facilement par cet endroit dans le dit lac, que c'estoit icy le véritable endroit où Sa Majesté l'envoyoit.

Je fus avec M. de Beaujeu sonder et lever le plan de cette entrée : nous trouvasmes huit à neuf pieds sur la barre et vingt-cinq pieds derrière l'isle en entrant dans ce lac, comme il se voit par les plans ; nous enfonçasmes dans le lac, comme on voit par la suite, des sondes; nous nous arrestasmes à l'endroit marqué A. Cette terre est semblable à celles que j'ai descrites cy-devant, sable, vase et joncs, de l'eau saumastre. Trouvant le vent favorable, nous entrasmes plus avant dans ce lac, en sondant tousjours, trouvant sept, huit et neuf pieds; nous allasmes jusqu'à une terre qui nous paroissoit plus haute que celles du bord de la mer; nous y abordasmes sur les sept heures du soir, estant bien à dix lieues de l'emboucheure. Cette terre est élevée de six pieds au-dessus de l'eau, remplie d'herbe, où à des endroits on avoit mis le feu, quelques petits arbres respandus à un quart de lieue l'un de l'autre, des espines, des raquettes et de la vigne. Toute la nuit nous rodasmes cette terre au clair de la lune, et le matin nous cherchasmes de l'eau douce, mais n'en trouvasmes point. Nous y trouvasmes quantité de carcasses de bœufs respandues d'un costé et d'autre. Sur les huit heures du matin nous quittasmes cet endroit marqué Bf, et retournasmes à bord tousjours en sondant.

Le 17e Février, M. de La Salle ayant escrit à M. de Beaujeu que c'estoit sa rivière icy, qu'il le prioit de luy envoyer la chaloupe, qu'il alloit faire entrer la fluste, qu'il ne craignoit pas les brisans, dont il l'avertissoit; que sur la barre il y avoit douze à treize pieds en basse mer et qu'elle montoit de quatre à cinq pieds. M. de Beaujeu envoya encore une fois ses pilotes

sonder à l'heure que M. de La Salle le jugeroit à propos, et de faire avec l'escrivain du Roy un procez-verbal de l'eau qu'ils trouveroient, parce qu'il mandoit que le *Joly* y pouvoit entrer. Ils sondèrent avec luy et trouvèrent huit à neuf pieds sur la barre.

Le 20e Février, M. de Beaujeu, un pilote et moy, nous nous sommes embarquez dans un canot pour aller dire au capitaine de la fluste de ne point entrer, qu'asseurément il périroit, à cause du peu d'eau, de la force des courants qui vont avec rapidité. — Le fond de cale que M. de La Salle ne vouloit pas qu'on ouvrist pour l'alléger, et les brisants qui sont forts sur cette barre. — On luy demanda s'il y alloit entrer; il respondit que M. de La Salle luy avoit envoyé par escrit un ordre d'entrer quand il allumeroit un feu à terre, qu'il n'attendoit que cela pour mettre à la voile. On luy demanda s'il prenoit bien de l'eau. Huit pieds et demi, dit-il. On luy répéta de ne point entrer, qu'asseurément il perdroit sa fluste, par les raisons ci-devant dites. Il respondit tousjours que M. de La Salle luy avoit ordonné et qu'il alloit entrer.

Nous retournasmes à bord, où nous vismes, après que nous fusmes arrivez, la fluste périr. M. de Beaujeu et MM. les officiers du *Joly* y furent d'abord pour la secourir; ils sçavent mieux que moy tout ce qui s'y passa pendant qu'elle fut eschouée. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on ne sauva pas grand chose, hors un peu de vivres, et que huit jours après il ne paroissoit pas un morceau du bastiment. Tous les gens de M. de La Salle estoient campez sur le sable, à l'endroit marqué sur le plan particulier de cette emboucheure, qui estoient tous malades de maux de cœur et flux de sang; il en mouroit tous les jours des cinq à six, à cause de l'eau salée qu'ils

buvoient, et de la meschante nourriture; point d'herbe, que des joncs, force huistres, rien pour faire des fours, estant contraints de manger la farine qu'ils avoient sauvée en bouillie faite avec cette eau saumastre. Quantité d'arbres et bois pourry que la mer et ces lacs jettent à la coste.

Il y avoit proche du camp, derrière un lac, deux cents Sauvages cabanez qui, je crois estoient venus là pour pescher, ces lacs et cette coste estant extrèmement poissonneux, qui estoient tout nuds, n'ayant qu'une couverture de peau de bœuf qui les couvroit, vivant de poissons qu'ils peschent avec de grands filets qu'ils font fort proprement; et d'une racine qu'ils trouvent dans la vase. Ils étaient venus au camp de M. de La Salle, mais ne pouvant tirer aucun esclaircissement d'eux et n'entendant pas leur langage, il les fit retirer. Ils trouvèrent un ballot de couvertures à la coste. D'abord ils les partagèrent et s'en couvrirent. M. de La Salle voulut ravoir ses couvertures ou leur prendre leurs canots. Comme ils estoient en deux bandes, il fut d'un costé et envoya de l'autre, il leur prit un canot et du poisson. Les autres qui estoient une troupe de jeunesse prirent deux canots et un filet. Comme ils furent plus longtemps que M. de La Salle, la nuit les prit en chemin comme ils venoient. Ils desbarquèrent, allumèrent du feu et s'endormirent, les Sauvages vinrent au feu, en tuèrent deux, en blessèrent trois autres à mort, à coups de flêche et de massue.

Pendant tout cecy, l'équipage du *Joly* murmuroit; il n'y avoit quasi plus d'eau, ni bois à bord et fort peu de vivres.

Le 12 Mars, on fut contraint de mettre à la voile; tout manquant dans le bord et principalement l'eau; on résolut d'aller chercher la baye du Saint-Esprit pour en faire faire, mais le meschant temps qu'on rencontra, tousjours vent du

nord, et n'estant pas seur d'en trouver, fit qu'on résolut d'aller au cap Saint-Antoine, et de se retrancher à une chopine d'eau chacun par jour, sans chaudière.

Le 30 Mars, nous arrivasmes au cap Saint-Antoine, où la chaloupe, au deuxiesme voyage d'eau, fut prise à nostre veue par une galiote espagnole, avec dix-sept hommes et deux de tuez. On composa avec le corsaire, on racheta les hommes et la chaloupe, moyennant dix quintaux de poudre, deux pierriers, deux barriques d'eau-de-vie, et 200 escus en argent. Un jour après, on vit de loin des vaisseaux ; on creut que c'estoit des Espagnols, nous allasmes après, estant proche. C'estoient neuf vaisseaux anglois, qui nous assistèrent d'eau, de bois et de vivres. Après avoir manqué Matance à cause des calmes, ils nous conseillèrent d'aller à la Virginie, comme le plus proche pour trouver des rafraischissements.

En chemin nous eusmes un si gros temps, pluye avec un si gros vent forcé, qu'on fut contraint d'estre deux jours à la cape.

Le 3 et 4 May, arrivé à la Virginie.

Si on en veut voir une carte bien juste et fort bien faite, où les sondes et les habitations sont marquées, elle se vend à Londres imprimée.

Le 26 May, party pour France.

Il y avoit à bord, en allant, le père Zénobe, Recollect, le sieur Barbier et le jeune M. de La Salle, qui tous avoient été avec M. de La Salle. Ce dernier, qui est frère de M. de La Salle, un des premiers commis de M. le marquis de Seignelay, est revenu avec nous et a escrit un journal de la descouverte, où on voit ce que c'est que cette rivière, les mœurs des Sauvages, etc.

Signé : MINET.

II

Lettre de Minet au marquis de Seignelay.

6 Juillet 1685.

Monseigneur,

Je vous envoye les cartes et plans des lieux où nous avons esté. Vous verrez dans celuy de la coste de la Floride, où on a laissé M. de La Salle, et par l'extrait du journal, ce que c'est que ce pays, et en gros ce qui s'y est fait. Je laisse à M. de Beaujeu à vous informer de beaucoup de choses qui se sont passées, n'estant pas de mes affaires, hors que vous me l'ordonniez. Tout ce à quoy je me suis attaché, c'est d'exécuter vos ordres ponctuellement. J'ay levé les plans des costes et des lieux, où nous avons passé, avec leurs veues ; j'ay fait des remarques, le mieux que j'ay pu, que j'auray l'honneur de vous envoyer, quand je les auray mises au net, ne vous envoyant à présent que le plus nécessaire que j'ay fait sur mer, quand nous avons eu un peu de beau temps. J'ay exécuté exactement les ordres que M. de La Salle m'a donnez, comme vous me l'aviez commandé. M. de Cartigny m'avoit tant dit de bien de luy que j'aurois creu pescher de ne point rendre mes devoirs à un homme d'un mérite pareil au sien. J'ay fait davantage : m'ayant dit qu'il avoit besoin d'argent pour lever des soldats, j'ay pressé afin d'avoir mes appointemens pour les luy prester et luy en ay fait prester encore par mes amis. Cela n'a pas empesché que quand je luy eus dit ce que je vous marque dans le journal, qu'il ne m'ait traité comme le dernier des hommes.

Il est vray que cela n'estoit pas de mes affaires, mais j'avois tant de chagrin de voir souffrir beaucoup de pauvres gens, les vivres finir et le voir demeurer à chaque endroit qu'il trouvoit, disant toujours que c'estoit où le Roy l'envoyoit, que je ne pus m'empescher de luy dire et escrire cela avec toute la civilité possible. Je n'ose plus vous parler de luy, Monseigneur. Ce n'est pas qu'en une année de temps que je l'ay pratiqué je ne le connoisse et tout son pays, par les différents mémoires et discours qui me sont tombez en main et qu'on m'en a dits, mais c'est qu'ayant tant de sujets de plainte contre luy par les mauvais traitemens qu'il m'a faits, mon argent qu'il a eu et celuy de mes amis, que cela paroistroit intéressé et la vérité vous paroistroit habillée venant de moy.

Voyant qu'il n'y avoit pas la moindre apparence de trouver de rivière, ny port, ny eau douce, que tout son monde mouroit, j'ay creu, Monseigneur, estre plus utile en France de vous apporter les plans et mémoires de ce pays que d'y demeurer, puisque l'entreprise ne réussissoit pas. Je n'ose vous supplier de vous souvenir que je perds une année de mes appointemens, d'avoir quelque bonté pour moy, de considérer qu'au bout d'une campagne aussy rude que celle-cy, je me vois dans la nécessité d'avoir recours à mes amis.

Je vous envoye aussy une carte de la Louisiane que j'ay réduite sur les meilleures cartes et mémoires que j'ay pu trouver. Vous verrez le cours de la rivière et les lacs de Canada, comme il les marque dans sa carte. Pour vous dire que la rivière tombe directement dans les lacs que nous avons veus, cela n'est pas asseuré, elle peut tomber aussy bien dans la baye du Saint-Esprit, peut-estre le Rio-Grande. *Sa hauteur n'est pas juste, n'ayant pas d'instrument bon pour la prendre.*

J'espérois aller moy-mesme rendre compte à Monseigneur de tout ce voyage; mais M. l'Intendant m'a conseillé d'attendre icy l'honneur de vos commandemens et m'occupe auprès de luy à lever la carte d'Aunis en attendant. Je me suis aussy attaché à apprendre la marine. Comme la géométrie me donnoit des lumières pour ce mestier-là, je crois en savoir un peu.

Je suis, etc.

MINET.

III

Le marquis de Seignelay, ministre de la marine, au sieur Arnoul.

A Versailles, le 22 Juillet 1685.

Le Roy a receu, avec les lettres du sieur Arnoul des 8 et 10 de ce mois, le role des équipages l'*Excellent* et le *Joly* et de ce qui leur est deu.

Sa Majesté a veu ce qu'il escrit au sujet de la pensée dans laquelle est le sieur de Beaujeu que le sieur de La Salle n'est pas à l'entrée de la riviére de Mississipy. Il paroist qu'il establit sa créance sur de si faibles conjectures qu'il n'y a pas grande attention à donner sur sa relation, d'autant plus que cet homme a esté prévenu contre l'entreprise dudit de La Salle depuis le commencement, et que fort souvent il abonde beaucoup dans son sens. Cependant ledit sieur Arnoul a bien fait de luy recommander de ne rien publier contre cette entreprise. Il doit tenir la main à ce que cela s'exécute et luy dire

que Sa Majesté ne seroit pas contente de luy si, par quelque motif que ce soit, il décrioit ladite entreprise.

Sa Majesté s'est fait rapporter le procez-verbal que ledit sieur de La Salle a dressé sur la perte de la fluste *l'Aimable*, et comme il paroist clairement que cet accident est arrivé par la faute du capitaine qui la commandoit, il trouvera cy-joints les ordres de Sa Majesté pour le faire mettre dans les tours de la Rochelle. Aussytost qu'il y aura esté conduit, l'intention de Sa Majesté est que ledit sieur Arnoul aille l'interroger et qu'il reçoive la déposition des équipages de ladite fluste et du vaisseau *le Joly*, estant certain que de la manière dont le sieur de La Salle en parle, ainsy qu'il verra par la copie dudit procez-verbal cy-jointe, qu'il a eu beaucoup d'ignorance ou de malice en cette occasion.

A l'esgard du sieur Minet, il a eu tort de revenir en France et de n'estre pas demeuré avec ledit sieur de La Salle, suivant les ordres qui luy en avoient esté donnez; et, s'estant voulu mesler, au lieu de luy obéir, de luy escrire des lettres impertinentes, Sa Majesté veut qu'il le fasse pareillement arrester et conduire dans les tours de la Rochelle, suivant les ordres qu'il trouvera ci-joints.

IV

Le 22 Juillet 1685.

Ordres du Roy pour faire mettre dans les tours de la Rochelle les sieurs Minet et Aigron.

Autres pour le désarmement des vaisseaux *le Soleil d'Afrique* et *le Joly*.

V

Le marquis de Seignelay au sieur Arnoul.

Versailles, le 30 Juillet 1685.

Le Roy a receu, avec la lettre du sieur Arnoul du 17 de ce mois :

Les mémoires de la despense faite par les sieurs de Beaujeu et de Hère pendant le voyage qu'ils viennent de faire;

L'estat des avances faites par les escrivains du Roy du vaisseau *le Joly*, pour du pain frais, qu'il a fait faire au petit Goave;

L'estat de ce qui est deu à l'équipage de la frégate *la Belle* qui est restée avec le sieur de La Salle.

XXI

IMPRESSIONS DIVERSES

PRODUITES EN FRANCE PAR LA NOUVELLE DE L'ARRIVÉE DE LA SALLE AUX CÔTES DU TEXAS.

LES JÉSUITES DEMANDENT D'ALLER RECHERCHER L'EMBOUCHURE DU MISSISSIPI MANQUÉE PAR LE DÉCOUVREUR.

I

Lettre du Chevalier de Saint-Geniès à Cabart de Villermont.

A Toulon, ce 7 Aoust 1685.

Tous les officiers de Rochefort ont escrit icy la nouvelle que vous me mandez du sieur de La Salle; ainsy, ce ne sera pas un fruit nouveau pour M. le Mareschal. Cela ne m'empeschera pas de demander vos lettres à M. de Sebeville pour qu'il luy fasse part de ce qui concerne l'Amérique. Je demanderay le mois prochain mon congé pour avoir l'honneur de vous embrasser cet hyver à Paris, et de vous asseurer que je seray toute ma vie, etc.

Le Chevalier DE SAINT-GENIÈS.

II

Extrait d'une lettre de l'abbé Bernou à Cabart de Villermont.

Rome, le 4 Septembre 1685.

Vous m'escrivez beaucoup de particularitez curieuses du voyage de M. de La Salle, mais vous verrez par ma précédente que vous ne m'avez pas persuadé ny prouvé qu'il ne faille attribuer qu'au hazard l'heureux succez de sa descouverte, puisque, sa rivière estant située sur une coste située Nord et Sud, à 27 degrez quelques minutes, il n'avoit que faire de

courir les lagunes et n'avoit qu'à aller environ trente lieues vers le Midy ou le Sud-Sud-Ouest. Tout son malheur est d'estre brouillé avec vous sans retour et d'estre party trop tard, car sans cela vous seriez de mon sentiment, et il y a un an qu'il seroit arrivé à sa rivière avec ses gens en parfaite santé, qui ne sont tombez malades que par la longueur du voyage. Je vous dirois aussy, s'il estoit possible de vous apaiser, que vous ne voudriez pas diffamer le fameux Ferdinand Cortez; et cependant il a fait des actions pires que M. de La Salle, puisqu'il s'empara de la flotte de Don Diego de Velasco, gouverneur de Cuba, abandonna son neveu Grijalva, se fit général de son autorité, surprit en trahison Pamphile de Narvaez, luy osta tout ce qu'il avoit. Qu'auriez-vous dit de luy si vous aviez esté amy de Velasco ou de Narvaez? Cependant tout le monde l'admire. M. de La Salle est coupable, je n'en dispute point, et je l'advoue; mais tout son crime consiste à ne s'estre pas accommodé d'un homme que vous lui aviez recommandé, et à n'avoir payé qu'à force d'estre pressé un argent qu'il estoit obligé de donner de la part de M. de Tonty, qui s'accommode pourtant fort bien avec M. de La Salle et ne s'en est jamais plaint. Son procédé, je le veux, est malhonneste; mais ce n'est pas un crime pendable comme celuy du héros Cortez, et ainsy je crois qu'il y auroit lieu d'espérer que sa résipiscence et ses heureux succez pourroient le raccommoder avec vous, comme Cortez s'est raccommodé avec la postérité. Je ne le souhaite qu'en faveur de nos colonies, et vous ne devriez pas me refuser cette grâce, quoique vous ne me paroissiez guère disposé à me l'accorder.

III

Mémoire sur la proposition à faire par les RR. PP. Jésuites pour la descouverte des environs de la rivière du Missisipi, et pour voir si elle est navigable jusqu'à la mer.

Il faut demander des charpentiers et autres ouvriers pour aller construire une corvette, au fort Saint-Louis, qui est proche ladite rivière ;

Ce qu'il faut pour ladite construction ;

Les agrez et équipages nécessaires pour la naviguer ;

Des hommes expérimentez pour aider à sonder ladite rivière et à faire les descouvertes ;

Les vivres pour nourrir tous ceux qui s'embarqueront ;

Deux ou trois canots pour joindre à ladite corvette ;

Les armes et outils nécessaires pour sonder et travailler aux dites descouvertes ;

Des tentes pour pouvoir camper,

Et quelque peu de quincaillerie pour faire des présens aux nations afin de les attirer ;

Moyennant quoy, *offrir comme ayant travaillé les premiers à ces descouvertes,* de rapporter un verbal ou relation des sondes et hauteurs de ladite rivière jusqu'à son emboucheure, des nations qui habitent des environs et en quels degrez (on pourroit demander un dessignateur), plusieurs plans des lieux, et généralement tout ce qui sera descouvert, et au surplus de tascher à attirer les peuples.

Le sieur de Tonty, qui commande au fort Saint-Louis, a esté

par la dite rivière aux descouvertes que le sieur de La Salle a cy-devant ; faites on le pourroit demander, s'il est jugé nécessaire, d'autant plus qu'il offre d'aller par ladite rivière jusqu'à l'emboucheure de la mer.

Il y a encore d'autres personnes, en Canada, qui ont fait ce voyage et qui entendent les langues, qu'on pourroit aussy demander.

Ledit sieur de La Salle a prétendu d'avoir esté à trente lieues de l'emboucheure de ladite rivière.

Il a dit qu'il avoit trouvé environ onze ou douze sortes de nations qui parlent différemment,

Qu'elles luy avoient fait des honnestetez,

Et qu'après avoir passé les bois, il avoit trouvé ces nations dans un fort beau pays et fort tempéré.

Il faudra demander tous les mémoires et cartes qu'il en a rapportez, comme aussy les mémoires et plans que le capitaine de Beaujeu, qui a conduit en dernier lieu ledit sieur de La Salle par mer, a rapportez de la *prétendue* emboucheure de ladite rivière, où ledit sieur de La Salle est resté avec ses gens et une barque.

Cette emboucheure s'est trouvée de trois branches et les environs habitez de Sauvages, avec lesquels ledit sieur de La Salle s'estoit desjà brouillé pour quelque ballot de couvertes qu'ils avoient trouvé du débris d'un petit bastiment qui y eschoua.

On croit que ledit sieur de La Salle s'est trompé à la hauteur, et qu'il n'est point du tout à l'emboucheure de ladite rivière du Mississipi, d'autant plus que l'on n'en a pas de nouvelles.

Je ne m'estends pas sur cette matière, puisque les mémoires

qui seront donnez instruiront amplement ceux qui entreprendront la descouverte.

Si Mgr de Seignelay veut quelque instruction sur cette affaire, il peut appeler le P. Vautier, jésuite, qui est à Paris et qui a demeuré longtemps en Canada.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE I. — Cavelier de La Salle part de France pour aller en Canada et descendre ensuite le Mississipi jusqu'à son embouchure. Projet du Découvreur sur l'île Percée. Son dessein d'y former un entrepôt (1678). 1

CHAPITRE II. — Arrivée de Cavelier de La Salle en Canada. Travaux qu'il fait exécuter au fort de Frontenac et à l'embouchure de la rivière de Niagara. Concessions de terre qu'il accorde (1678-1679). 5

CHAPITRE III. — Embarras de Cavelier de La Salle et curiosité en France sur ses entreprises (1679) 23

CHAPITRE IV. — Voyages de La Salle du lac Ontario aux Illinois et des Illinois à Montréal. Il bâtit le fort Crevecœur. Obstacles qu'il rencontre. Préparatifs pour achever sa découverte (1679-1681) 29

CHAPITRE V. — Descente du Mississipi jusqu'à l'embouchure de ce fleuve (1681-1682). 161

CHAPITRE VI. — Divers jugements que l'on porte en France sur les travaux de La Salle pendant ses explorations. Accusations dirigées contre lui par l'Intendant du Chesneau. Un des amis

Page

du Découvreur le défend. Il se défend lui-même. Idées de missions que ses découvertes suggèrent aux Sulpiciens. Premiers mensonges et premiers mécomptes du P. Louis Hennepin (novembre 1680-1682) 263

Chapitre VII. — Le gouverneur du Canada abuse d'une lettre de Cavelier de La Salle pour s'emparer de ses postes, et il le renvoie en France (mai 1682 1684) 307

Chapitre VIII. — Retour de La Salle en France. Il est reçu par le Roi (1684). 351

Chapitre IX. — Vues de La Salle sur les mines de la Nouvelle-Biscaye, après s'être établi soixante lieues au-dessus de l'embouchure du Mississipi (1684). 357

Chapitre X. — Préparatifs pour l'expédition contre la Nouvelle-Biscaye. Ordres et lettres du ministre de la marine (mars-juillet 1684). 375

Chapitre XI. — Lettres de M. de Beaujeu au ministre de la marine (mai-août 1684). 395

Chapitre XII. — Précautions et engagements de La Salle avant son départ (mai-août 1684) 411

Chapitre XIII. — Correspondance de Cabart de Villermont au sujet de La Salle et de son entreprise (mai-juillet 1684). . . . 419

Chapitre XIV. — Dernière lettre de La Salle au ministre avant son départ, et ses adieux à sa mère (juillet-août 1684) 467

Chapitre XV. — Pouvoirs religieux des prêtres et des missionnaires partis avec La Salle (mai 1684, mars 1685). . . . . 473.

Chapitre XVI. — Navigation de La Salle jusqu'à son débarquement aux côtes du Texas (octobre 1684). 483

Chapitre XVII. — Lettres de Cavelier de La Salle et de Beaujeu depuis le départ de Saint-Domingue 519

Chapitre XVIII. — Naufrage de la flûte *l'Aimable*. Le commandant du *Joly* quitte La Salle (mars 1685). 553

Chapitre XIX. — Retour de Beaujeu en France (août 1685). . 575

Pages

CHAPITRE XX. — Relation de l'ingénieur Minet. Il est mis à la tour de La Rochelle, ainsi que le capitaine Aigron 589

CHAPITRE XXI. — Impressions produites en France par la nouvelle de l'arrivée de La Salle aux côtes du Texas. Les Jésuites demandent d'aller rechercher l'embouchure du Mississipi manquée par le Découvreur (août-septembre 1685). 607

ERRATA

—

PREMIÈRE PARTIE

Pages 346 et 381, à la note, au lieu de : Saint-Hebland, lire : *Saint-Herbland.*

Page 392, ligne 29, à la note, au lieu de : l'état, lire : *l'était.*

Page 436, ligne 9, à la note, au lieu de : ait, lire : *fait.*

Page 451, ligne 13, supprimer la virgule entre *Iles* et *Huronnes.*

Page 576, ligne 22, au lieu de : embuscade, lire : *ambassade.*

Page 594, ligne 17, au lieu de : Anthoine Bassard, lire : *Anthoine Brossard.*

DEUXIÈME PARTIE

Page 7, dernière ligne, au lieu de : Van Robert, lisez *Vaurobert.*

Page 130, ligne 28, au lieu de : continua, lire : *continuellemeut.*

Page 144, ligne 6, au lieu de : Hunault, lire : *Hesnault.*

Page 146, ligne 27, mettre une virgule au lieu d'un point après : *Je n'escoute pas ce qu'il dit.*

Page 165, ligne 15, au lieu de : partage, lire : *portage.*

Page 165, ligne 16, au lieu de : même, lire : *mesme.*

Page 166, ligne 7, commencer la phrase ainsi : *A un quart de lieue vers l'ouest, il y a.*

A PARIS

DES PRESSES DE D. JOUAUST

Imprimeur breveté,

RUE SAINT-HONORÉ, 338

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

11 DEC. 1992
21 SEP. 1992
DEC 1 0 1999
MAR 1 0 1999
AVR APR 0 2 2001
MAR 2 5 2001
AVR APR 1 1 2005
UO 0 4 MAI MAY 2005
UO 1 8 SEP 2005

P.E.I. / I.L.L.
AP 2 2007
MC
UO AOU 0 9 2007
AOUT AUG 1 3 2008
UO AOU 1 5 2008

CE

F 352 .M325 1879 v.2

39003 002408283